



HAL
open science

Communication de l'État en contexte de crise financière internationale.: Le cas des crises: krach boursier de 1987, crise asiatique de 1997-1998, subprimes en 2007-2008

Mathieu Fusi

► To cite this version:

Mathieu Fusi. Communication de l'État en contexte de crise financière internationale.: Le cas des crises: krach boursier de 1987, crise asiatique de 1997-1998, subprimes en 2007-2008. Sciences de l'information et de la communication. Université Grenoble Alpes, 2018. Français. NNT : 2018GREAL009 . tel-01952814

HAL Id: tel-01952814

<https://theses.hal.science/tel-01952814>

Submitted on 12 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Spécialité : Sciences de l'Information et de la Communication

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

MATHIEU FUSI

Thèse dirigée par **Isabelle PAILLIART**, Professeure

préparée au sein du **Laboratoire Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication**
dans l'**École Doctorale Langues, Littératures et Sciences Humaines**

Communication de l'État en contexte de crise financière internationale. Le cas des crises : krach boursier de 1987, crise asiatique de 1997-1998, subprimes en 2007-2008

State communication in the context of international financial crisis. The case of crises: stock market crash of 1987, Asian crisis of 1997-1998, subprime in 2007-2008

Thèse soutenue publiquement le **26 octobre 2018**,
devant le jury composé de :

Madame Isabelle PAILLIART

Professeur, Université Grenoble Alpes, Directeur de thèse

Monsieur Benoit LAFON

Professeur, Université Grenoble Alpes, Examineur

Madame Caroline OLLIVIER-YANIV

Professeur, Université Paris-Est Créteil, Rapporteur

Monsieur Stéphane OLIVESI

Professeur, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Président

Monsieur Pierre LEROUX

Professeur, Université catholique de l'Ouest, Rapporteur

Remerciements

« *Chimpazees scream and shout, bang doors, throw objects, call for help, and afterward they may make up by a friendly touch or embrace.* »

Frans de Waal, *Chimpanzee politics : power and sex among apes*, 2007

Cette citation, prise au hasard, d'un primatologue néerlandais me sert à évacuer une frustration ; celle de n'avoir pu discuter de ces animaux fascinants que sont les chimpanzés et les grands singes en général. Si nous n'avons pas encore trouvé le premier ancêtre commun de tous les primates, nous pouvons déjà affirmer qu'il existe chez ces derniers un partage de la lutte autour du pouvoir de domination dans les groupements sociaux. Bref, je m'arrête là sinon je me sens capable de disserter pendant des pages et des pages. Il y aurait tant à dire : la prégnance plus ou moins étendue selon l'espèce de primates (humains compris) des ordres biologiques sur les ordres sociaux, le rôle de la néoténie (ou de la foetalisation) dans le développement d'un écart entre conditions biologiques et conditions sociales, etc.

Sans transition donc, je remercie ma directrice de thèse, Isabelle Pailliar, d'avoir pris le temps de lire mes travaux et de s'être figurée en démonstration, tant implicite et explicite, des attentes concernant un doctorant.

Je remercie aussi les membres de mon jury, Caroline Ollivier-Yaniv, Benoit Lafon, Pierre Leroux et Stéphane Olivesi pour le temps qu'ils ont consacré à cette thèse et avoir accepté de faire partie de mon jury.

Ci-dessous, je vais lister, sans ordre particulier, des éléments qui m'ont permis de traverser l'épreuve – le rite – de la thèse avec l'excitation et la méfiance d'un chiot qui prend connaissance de son environnement :

- les spéculoos et le thé
- une boule de poils couleur patate (on dit « fauve » pour les spécialistes)
- les « tu préfères ? »
- certaines œuvres vidéoludiques, cinématographiques, télévisuelles, musicales, etc.
- les ouvrages scientifiques en tous genre
- des séances plus ou moins improvisées de rattrapage épistémologique chez celui-dont-on-ne-doit-pas-prononcer-le-nom

- un arbre généalogique transalpin et transméditerranéen, où se mêlent pizza et makrout

Pour finir, un court poème à destination de celui qui est, et restera, un exemple :

Nobert ô Norbert, tu es mon nord

Tu guides mes pas vers le savoir

Norbert ô Norbert, tu es mon or

Tu enrichis ces vers sans le vouloir [notamment parce que tu es mort...]

Résumé

Les « crises financières internationales » sont des événements forts qui remettent en cause l'ordre du secteur financier tout en impactant le reste de la société, notamment aux niveaux économique (baisse des crédits par exemple) et social (chômage par exemple). Elles présentent donc l'intérêt de situer clairement les valeurs et les normes que l'État et ses représentants défendent lorsque ceux-ci communiquent sur ces « crises ». Notre recherche s'appuie sur les activités de communication des membres de l'exécutif (les ministres et le Président de la République) pendant le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Il existe en effet un lien symbolique entre les activités de communication des membres de l'exécutif et la communication de l'État. Les ministres et le Président sont légitimes pour incarner l'État et le faire agir au travers de leurs activités communicationnelles. À partir de ce lien, il est possible de comprendre le rôle de la communication de l'État pendant une « crise financière internationale ». Cette thèse interroge la participation de la communication étatique au gouvernement de la société française. Elle porte également sur les rapports de collaboration et de concurrence que les représentants de l'État entretiennent, par l'intermédiaire de la communication, avec des acteurs différents – comme les journalistes ou les acteurs politiques d'autres États – participant à la construction d'une « crise ». En somme, notre recherche propose d'inclure la communication de l'État dans des logiques de domination et de rapports de force.

Mots-clés : communication de l'État – crise financière internationale – gouvernement – domination – légitimité – exécutif

Abstract

"International financial crises" are meaningful events who question the order of the financial sector while impacting the rest of the society, notably at economic (drop of credits for example) and social levels (unemployment for example). In consequence, they clearly show values and norms that the state and its representatives stand up for when they communicate. Our research is based on communication activities of the members of the executive (ministers and the president of the Republic) during the "stock market crash of 1987", the "asian crisis of 1997-1998", and the "subprimes crisis of 2007-2008". Indeed there is a symbolic link between communication activities of the members of the executive and State communication. Ministers and the President are legitimate to embody the State and make it act through their communication activities. From this link, it is possible to understand the role of the State communication during an "international financial crisis". This thesis examines the participation of State communication in the government of French society. It also addresses the collaborative and competitive relationships, through of communication, that State officials have with different actors - such as journalists or political actors of other States - involved in building a "crisis". In short, our research suggests to include the communication of the State in logics of domination and power relations.

Keywords : communication of the State – International financial crisis – government – domination – legitimacy – executive

Riassunto

Le « crisi finanziarie internazionali » sono eventi forti che mettono in discussione l'ordine del settore finanziario mentre influiscono sul resto della società, in particolare ai livelli economico (abbassamento dei prestiti ad esempio) e sociale (disoccupazione ad esempio). Presentano dunque l'interesse di situare chiaramente i valori e i normi che lo Stato e i suoi rappresentanti difendono quando comunicano su queste "crisi". La nostra ricerca si basa sulle attività di comunicazione dei membri dell'esecutivo (i ministri e il Presidente della Repubblica) durante il "crollo del mercato azionario del 1987", la "crisi asiatica del 1997-1998" e la "crisi dei subprime del 2007-2008 ». Esiste infatti un legame simbolico tra le attività di comunicazione dei membri dell'esecutivo e la comunicazione dello Stato. I ministri e il presidente sono legittimi a incarnare lo Stato e farlo agire attraverso le loro attività di comunicazione. Da questo legame, è possibile capire il ruolo della comunicazione dello Stato durante una "crisi finanziaria internazionale". Questa tesi interroga la partecipazione della comunicazione dello Stato al governo della società francese. Affronta anche le relazioni collaborative e competitive che i rappresentanti dello Stato, attraverso la comunicazione, hanno con diversi attori - come giornalisti o attori politici di altri stati - partecipano nella costruzione di « una crisi ». In breve, la nostra ricerca si propone di includere la comunicazione dello Stato nella logica del dominio e delle relazioni di potere.

Parole chiavi : comunicazione dello Stato – crisi finanziaria internazionali – governo – dominio – legittimità – esecutivo

Sommaire

Remerciements.....	2
Résumé.....	4
Abstract.....	5
Riassunto.....	6
Introduction.....	10
1 – La posture scientifique de cette thèse.....	12
2 – La problématique.....	15
3 – Les hypothèses.....	20
4 – La méthodologie.....	24
5 – L’annonce du plan.....	30
Partie 1 : La communication de l’État dans l’organisation politique française.....	33
Chapitre 1 : la dimension symbolique de la communication de l’État	
.....	38
1 – L’État, monopoles et capitaux.....	39
2 – Le monopole d’un groupe de la représentation-incarnation de l’État.....	64
3 – L’expression de l’État agissant.....	81
Conclusion du chapitre 1.....	96
Chapitre 2 : Le gouvernement du social par la communication de l’État.....	97
1 – La domination et l’autorité étatiques dans la communication de l’État.....	98
2 – Les capacités étatiques de la définition de la « réalité ».....	124

Conclusion du chapitre 2.....	142
Partie 2 : Les « crises financières internationales » : la construction d'un événement international.....	144
Chapitre 3 : La représentation par l'État d'un événement de « crise financière internationale ».....	148
1 – La présentation des trois événements de « crise financière internationale ».....	149
2 – L'approche constructiviste : la communication de l'État au prisme de la construction d'un événement.....	155
3 – La concentration des relations de l'État avec les autres acteurs de la construction d'un « événement ».....	165
Conclusion du chapitre 3.....	217
Chapitre 4 : Les processus sociaux généraux dans l'événement de « crise financière internationale ».....	218
1 – L'amplification des processus sociaux généraux.....	219
2 – Le processus d'intégration sociale globale dans la communication de l'État.....	235
3 – La mondialisation et les luttes entre États dans la communication de l'État.....	260
Conclusion du chapitre 4.....	282
Partie 3 : La communication de l'État dans des « configurations de champs ».....	285
Chapitre 5 : L'intégration de la communication de l'État dans la politique nationale.....	286
1 – Les apports de la « configuration de champs » dans l'analyse de la communication de l'État.....	287
2 – La politique nationale française : un processus de « dominants assistés ».....	298
3 – Les invariants de la communication de l'État.....	328
Conclusion du chapitre 5.....	359
Chapitre 6 : Les luttes entre membres de l'exécutif et journalistes pendant une « crise financière internationale ».....	360
1 – La coopération et la concurrence entre les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux.....	363
2 – Les routines : la démonstration d'un <i>statu quo</i> entre l'État et les médias ?.....	392

Conclusion du chapitre 6.....	451
Conclusion générale.....	456
Bibliographie.....	461
Table des matières.....	479

Introduction

En octobre 2008, un événement d'ampleur internationale fait l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement de François Fillon, de la présidence de Nicolas Sarkozy, des médias nationaux, des spécialistes des secteurs économique et financier, des économistes libéraux et hétérodoxes, etc. À cette époque, cet événement, appelé « crise des *subprimes* », constitue un nœud de relations et de représentations complexes significatives, bien que nous ne parvenions pas à en saisir les implications totales. De là est née une curiosité pour les mécanismes financiers – *credit default swap*, *collateralized debt obligation*, *securitization*¹, etc. – à l'origine de cette « crise financière internationale » et un intérêt pour des représentations, le capitalisme et le libéralisme qui donnent lieu à des pratiques spécifiques. En parallèle, nous nous sommes intéressés à la communication de l'État, en particulier celle des ministres et du Président de la République. Pourquoi la communication est-elle utilisée pendant la « crise des *subprimes* » ? À quels objectifs correspond cette utilisation ? Ces deux questions ont commencé à être traitées dans notre mémoire de Master 2², qui pose les fondations d'un questionnement ayant mené à la formulation du présent travail de thèse.

Ce questionnement porte sur la communication de l'État, c'est-à-dire sur le recours de certains représentants de l'État à la communication pour gouverner la société française. Il porte sur la légitimité de ces représentants à faire usage de la communication. Il se penche également sur les formes que la communication peut et doit prendre compte-tenu de la légitimité et de la crédibilité institutionnelles dont bénéficient les membres de l'exécutif. Cette expression désigne, dans le sens constitutionnel, le Président de la République et les ministres. Notre réflexion sur la communication de l'État s'articule alors autour de deux éléments centraux. D'un côté, les membres de l'exécutif sont ceux qui, de manière symbolique, communiquent en tant qu'État – ils font agir l'État. De l'autre côté, cette capacité à faire communiquer l'État s'accompagne de contraintes et de bénéfices particuliers liés à leur statut de membre de l'exécutif. Afin d'inclure cette réflexion dans une dimension historique, ces deux éléments ont été analysés dans des contextes de « crise financière internationale » entre 1987 et 2009. Ces événements répondent à

1 Un *credit default swap* (permutation de l'impayé) est un contrat qui lie l'acheteur d'une protection, en cas de défaut de paiement, et le vendeur de cette protection qui s'engage à payer une somme à l'acheteur au cas où il y a effectivement défaut de paiement. Un *collateralized debt obligation* (obligation adossée à des actifs) est un produit financier constitué de créances bancaires. La *securitization* (titrisation) est une technique financière permettant de transformer des dettes en produit financier.

2 FUSI Mathieu, *La communication de l'État en contexte de crise financière internationale*, Mémoire de Master 2, sous la direction d'Isabelle Paillart, Université Sendhal-Grenoble3, 2014, Grenoble

des logiques et des processus sociaux nombreux et en interaction – par exemple la libéralisation du secteur financier ou le recours à la communication dans la démocratie pour gouverner – qui mettent en lumière les fonctions de la communication de l’État. Ne s’arrêtant pas uniquement à une description empirique de ces fonctions, l’inclusion d’une réflexion sur la communication étatique dans un contexte historique déterminé cherche les implications politiques et sociales de cette communication. Quelle est la légitimité de l’État et de ses représentants à communiquer pendant une « crise financière internationale » ? Quel est le rôle l’État dans la construction de cet événement ? Ce rôle est-il unique, partagé ou disputé ? Qui sont les collaborateurs et les adversaires de cette construction ? Comment saisir les relations de l’État avec ses collaborateurs et ses concurrents ? En bref, notre thèse s’intéresse à l’utilisation par les membres de l’exécutif français de la communication pour gouverner dans une période de « crise », période qui présente à l’analyse l’avantage de souligner ce qui est « normal » et « anormal » dans la société française. Les membres de l’exécutif démontrent au travers de leurs interventions ce qui correspond à une situation normale ou anormale dans le secteur financier. En outre, selon Y. Delahaye, sémioticien français, les « crises » « donnent [...] la possibilité d’observer à la fois le normal et l’anormal dans le fonctionnement de la communication et la production de la signification. »³ Les membres de l’exécutif communiquent pour régler une situation exceptionnelle qui contrevient au fonctionnement habituel du secteur financier puis du secteur économique. Ils sont légitimes à le faire en tant que représentants d’un État qui, malgré des politiques de libéralisation du secteur financier, demeure en mesure d’intervenir dans un secteur déréglementé.

Les « crises financières internationales » dont nous avons choisi d’analyser la construction par la communication de l’État sont les suivantes : le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Trois raisons principales motivent le choix de ces « crises ». Premièrement, elles interviennent après les politiques de déréglementation du secteur financier mises en œuvre par les différents gouvernements. Ces « crises » sont, en quelque sorte, le résultat des politiques de déréglementation puisque celles-ci ont permis le développement de pratiques qui se sont avérées dangereuses pour la stabilité du secteur financier. Deuxièmement, elles sont la démonstration de l’existence d’un secteur mondialisé. En effet, des difficultés au niveau des bourses dans un ou plusieurs pays se répercutent à un ensemble plus grand de pays. L’évolution du secteur financier en France correspond donc à une volonté de l’État qui est partagée au niveau mondial. Troisièmement,

3 DELAHAYE Yves, *La frontière et le texte : pour une sémiotique des relations internationales*. Paris : Payot, 1977, p. 136 (Langages et sociétés)

elles constituent des temps de « crise » ayant été assez forts pour avoir mobilisé des actions de la part de l'État français. L'intérêt de ces trois « crises financières internationales » s'inscrit ainsi dans le projet de cette thèse qui est d'interroger la domination de l'État pendant un événement fort. Ce dernier témoigne de la nécessaire présence étatique malgré un contexte où il a retiré peu à peu son autorité du secteur financier. Il démontre également les relations inter-étatiques qui se développent autour du secteur financier. Au total, l'analyse de la communication de l'État pendant le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » permet de saisir le rôle de cette communication dans la gestion d'une situation de « crise », dans les relations entre États et dans le développement de politiques néolibérales.

Avant de présenter la problématique, nous nous arrêtons sur la posture scientifique choisie pour réaliser notre thèse.

1 – La posture scientifique de cette thèse

1.1 – La consubstantialité des structures mentales et des structures sociales chez l'être humain

Nous reprenons les postures épistémologiques assez proches de N. Elias et de P. Bourdieu, qui ont toujours accordé une grande place à l'interdépendance entre les structures mentales et les structures sociales dans leurs travaux. Avec le concept d'*habitus*, P. Bourdieu démontre l'intériorisation des structures sociales chez les individus. Cette intériorisation amène à adopter certains types de comportement et de réflexion⁴. Avec le processus de civilisation des mœurs⁵, N. Elias souligne quant à lui la pacification et la sophistication des comportements. Celles-ci ont justement eu lieu parce que l'être humain est capable de se détacher de ses conditions biologiques et d'apprendre, en fonction de sa société, des normes et valeurs particulières. L'être humain possède en somme quelque chose d'« unique » par rapport aux autres animaux, selon la formule du biologiste anglais J. Huxley⁶, dans sa capacité à utiliser une pensée conceptuelle. Cette dernière permet à l'être humain d'interroger le sens des mots, la valeur des sentiments, la fonction des objets, le coût des actions, etc. En somme, les êtres humains sont les seuls animaux à poser des questions et à recourir au symbolique pour critiquer leurs institutions.

4 BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1980, 474 p. (Le sens commun)

5 ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*. Paris : Pocket, 2002, 509 p. (Agora)

6 HUXLEY Julian, *L'Homme, cet être unique*. Paris : O. Zeluck, 1947, p. 20

La notion de symbolique est à lire dans le sens défini par le philosophe C. Castoriadis. Celui-ci rattache les symboles aux institutions humaines qui fonctionnent avec des « systèmes symboliques sanctionnés »⁷. La société constitue un ordre symbolique sur lequel s'appuie les individus qui la composent à un temps donné. Il n'existe donc pas de symboles donnés dans la nature humaine mais, au contraire, les institutions, prenant part à la formation des sociétés, construisent des symboles, notamment au travers d'un imaginaire qui témoigne du lien entre le signifiant et le signifié. Ainsi, d'après C. Castoriadis, « tout ce qui se présente à nous, dans le monde social-historique, est indissociablement tissé au symbolique »⁸. Nous aborderons la question du symbolique dans cette thèse en nous demandant quelle est l'institution la plus à même de fixer l'ordre symbolique en France et la façon dont elle transmet ces symboles à l'aide de la communication pendant une « crise financière internationale ». Il sera aussi question du lien symbolique entre les activités de communication des membres de l'exécutif et la communication de l'État, c'est-à-dire de l'existence d'un rapport entre les activités menées par des individus spécifiques et les agissements d'une institution.

La nature socio-biologique humaine favorise l'intrication entre les structures mentales et les structures sociales. Les institutions ne sont pas seulement vécues comme des contraintes extérieures. Comme dit P. Bourdieu, l'État « existe sous deux formes : dans la *réalité objective*, sous la forme d'un ensemble d'institutions comme des règlements, des bureaux, des ministères, etc. et aussi dans les *têtes* »⁹. En conséquence, la communication de l'État s'interroge en prenant en considération les interactions qu'elle favorise entre les structures mentales et les structures sociales des citoyens français. C'est, nous le verrons au cours de cette thèse, en se déployant avec une autorité spécifique que l'État est en mesure de gérer une « crise financière internationale » en partie par la communication. Les membres de l'exécutif sont légitimes à représenter l'État et à démontrer l'autorité de ce dernier pour assurer le fonctionnement du secteur financier. La prise en compte de la consubstantialité des structures mentales et des structures sociales permet de concevoir la communication de l'État de manière relationnelle. Notre réflexion inclut la communication de l'État dans des rapports de force qu'entretiennent les membres de l'exécutif, au lieu de l'inscrire dans un déterminisme – l'État décide de toutes les relations – ou un centrisme – l'État est l'origine et la destination de toutes les relations. Ainsi, notre objectif est de penser la communication de l'État dans ses pleines implications socio-

7 CASTORIADIS Cornelius, *L'institution imaginaire de la société*. Paris : Éditions du Seuil, 1975, p. 162 (Esprit)

8 *Ibid.*, p. 162

9 BOURDIEU Pierre, *Contre-feux. Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*. Paris : Liber-Raisons d'agir, 1998, p. 38 ; c'est nous qui soulignons.

politiques. Nous comptons démontrer les raisons qui expliquent que la communication des membres de l'exécutif est la communication de l'État et que, en conséquence, la communication participe à la domination de l'État.

1.2 – Une critique de la communication de l'État

Notre objectif second est de contribuer à la critique de la communication de l'État. En cela, nous partageons le projet critique des sciences humaines et sociales avec, entre autres, F. Granjon et E. George¹⁰, chercheurs en sciences de l'information et de la communication. Pour ces derniers, « la critique doit amoindrir la tendance d'adaptation au réel et dans le même mouvement projeter de nouvelles manières de dépasser le réel vers des possibles émancipateurs. »¹¹ La critique en sciences sociales et sciences de l'information et de la communication s'engage là dans une lutte politique, au sens où elle remet en question les représentations dominantes de la société¹² et participe à l'élaboration de représentations en rupture avec celles-ci. Cette conception est en franche contradiction avec la neutralité axiologique adoptée par certains chercheurs. Selon F. Granjon, la neutralité est une prétention des chercheurs se pensant détachés de leur environnement¹³. En conséquence, un chercheur neutre ne formule pas de jugement et n'engage pas ses recherches dans une volonté de changement¹⁴. Au contraire, la conception « politique » de la science entraîne le chercheur à se saisir de ses objets de recherche de manière critique, soit non-neutre, afin d'assumer le rôle que peut jouer les sciences sociales dans la société mais aussi à saisir l'intérêt d'une praxis pour « un agir conscient sur le monde à des fins de changements progressistes »¹⁵.

10 GEORGE Éric, GRANJON Fabien (dir.), *Critique, sciences sociales, communication*. Paris : Mare & Martin, 2014, 359 p.

11 GEORGE Éric, GRANJON Fabien, « Présentation. Critique, sciences sociales, communication : deux ou trois choses que nous savons d'elles », **IN** : GEORGE Éric, GRANJON Fabien (dir.), *Critique, sciences sociales, communication*. Paris : Mare & Martin, 2014, pp. 11-12

12 Comme le souligne P. Bourdieu, le « jeu politique » est composé en partie d'une lutte symbolique engageant des représentations du monde ; BOURDIEU Pierre, « la représentation politique [éléments pour une théorie du champ politique] » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37, 1981, p. 8. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1981_num_36_1_2105 (consulté en août 2014)

13 GRANJON Fabien, « La critique est-elle indigne de la sociologie ? » **[Document en ligne]** *Sociologie*, n°1, 2012, volume 3. Disponible sur : <https://sociologie.revues.org/1176> (consulté en décembre 2016)

14 Notons que la question de l'engagement du chercheur ou de sa position neutre ne fait pas l'unanimité. Notamment, selon N. Heinich, sociologue française, il est possible d'avoir une neutralité engagée, consistant à jouer le rôle de médiateur dans les conflits. Ce point de vue a toutefois été critiqué par F. Grandon pour qui cette forme d'engagement neutre cache une normativité ne se reconnaissant pas comme telle. HEINICH Nathalie, « Pour une neutralité engagée » **[Document en ligne]** *Questions de communications*, n°2, 2002, pp. 117-127. Disponible sur : <http://questionsdecommunication.revues.org/7084> (consulté en décembre 2016) ; GRANJON Fabien, *op. cit.*, 2012

15 GRANJON Fabien, « Codicille : la critique est-elle soluble dans les sciences de l'information et de la communication » **In** : GEORGE Éric, GRANJON Fabien (dir.), *Critique, sciences sociales, communication*.

La critique de la communication de l'État que nous proposons interroge l'utilisation de la communication dans l'objectif du maintien de la domination de l'État. Elle questionne aussi la situation politique où seuls quelques individus sont en mesure d'incarner l'État et de le faire agir en communiquant. Nous souhaitons que ce travail de thèse permette de lancer un travail de critique sociale, mené conjointement par des citoyens hors du monde universitaire et des universitaires. La communication étatique participe au gouvernement de la société française, elle n'est donc jamais uniquement une façade ou une tentative de séduction. Elle s'inscrit dans une organisation politique spécifique, la démocratie représentative. Cette dernière implique d'un côté un lien de représentation entre les gouvernants et les gouvernés, et, de l'autre côté, un rapport de domination entre ceux qui prennent les décisions pour gouverner et ceux qui n'en prennent pas. La communication entretient le lien de représentation. Les ministres et le Président s'expriment en public pour expliquer leurs politiques, mais aussi pour l'entretien des rapports de domination, la communication n'étant pas au service d'un renversement ou d'un équilibre de ces rapports. C'est tout cela que nous comptons mettre en interrogation avec une critique de la communication de l'État.

2 – La problématique

La notion de communication de l'État utilisée dans cette thèse est à mi-chemin entre la communication politique et la communication publique. D'un côté, elle relève de la légitimation des gouvernants¹⁶ dans l'objectif de maintenir leur position dans le champ politique et leurs crédits auprès des électeurs. De l'autre côté, elle a trait à la catégorie de l'intérêt général et concerne les discours des institutions dans l'objectif de gérer les représentations et les comportements des citoyens¹⁷. Les acceptions que nous prenons pour ces deux notions sont en rapport avec les pratiques des acteurs plutôt qu'un domaine d'étude scientifique. Malgré tout, les définitions données plus haut ne font pas l'unanimité et certains auteurs élargissent la notion de communication politique au niveau des acteurs concernés ou la font remplacer celle de communication publique. Dans le premier cas, D. Wolton, chercheur en sciences de l'information et de la communication, définit la communication politique comme les échanges de discours entre trois catégories d'acteurs « légitimes à s'exprimer publiquement sur la

Paris : Mare & Martin, 2014, p. 340 (MediaCritic)

16 RIUTORT Philippe, *Sociologie de la communication politique*. Paris : La Découverte, 2013, p. 6 (Repères. Sciences politiques-droit)

17 OLLIVIER-YANIV Caroline, « La communication publique : communication d'intérêt général et exercice du pouvoir. », In : OLIVESI S. (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 111

politique »¹⁸ – ces trois acteurs étant les acteurs politiques au sens large (dont les acteurs syndicaux par exemple), les journalistes et l'opinion publique. Dans le deuxième cas, É. Dacheux identifie deux types de communications politiques ; la communication politique qui « concerne la gestion des affaires publiques »¹⁹ et qui est une « communication d'intérêt général »²⁰ et la communication politique partisane concernant les luttes de pouvoir. É. Dacheux souligne justement que ces deux types sont fortement liés. Les notions de « communication politique » et de « communication publique » désignent des réalités pratiques qui se mélangent et nous préférons rattacher la communication à une institution centrale dans la gestion politique de la société, l'État.

La communication de l'État recouvre ces deux dimensions. La première dimension est promotionnelle et partisane. Elle est rattachée à la participation des membres de l'exécutif à la politique nationale. Elle est plus individuelle, bien qu'elle démontre également que l'appartenance des membres de l'exécutif à l'institution particulière qu'est l'État est à l'origine de capitaux spécifiques. Entre autres, il s'agit, selon P. Bourdieu, d'un « capital délégué d'autorité politique »²¹, c'est-à-dire un capital transmis et contrôlé par une institution. La seconde dimension est politique et symbolique. Elle concerne la capacité de l'État à déterminer un universel²². L'État français est en mesure de définir la catégorie de « l'intérêt général », il incarne en quelque sorte le « bien commun » de la société française.

La communication de l'État désigne donc le recours à la communication pour gouverner. Elle est utilisée à des fins politiques pour donner une direction à la société et prend part à l'institutionnalisation récurrente voire permanente de l'État en France. Cette institutionnalisation favorise le maintien et la reproduction de la domination étatique. La communication de l'État répond à ce que Y. de la Haye, chercheur en sciences de l'information et de la communication, appelle « la nécessité de trouver des styles de domination sociale »²³. Y. de la Haye pose comme hypothèse que « les balbutiements et le développement des politiques publiques de communication »²⁴ visent à reconfigurer le gouvernement de la société en fondant « d'autres habitudes de délégation et de représentation plus souples »²⁵. La communication de l'État est ici

18 WOLTON Dominique, *Penser la communication*. Paris : Flammarion, 1997, p. 377 (Champs. Essais)

19 DACHEUX Éric, *Les stratégies de communication persuasive dans l'Union européenne*. Paris : L'Harmattan, 1994, p. 175 (Logiques sociales)

20 *Ibid.*, p. 175

21 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1981, p. 18.

22 BOURDIEU Pierre, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*. Paris : Seuil : Raisons d'agir, 2011, pp. 161-166 (Cours et travaux)

23 de la HAYE Yves, *Dissonances : critique de la communication*. Grenoble : La pensée sauvage, 1984, p. 87 (Collection media discours)

24 *Ibid.*, p. 87

25 *Ibid.*, p. 87

une manière de gouverner qui cherche à légitimer et à maintenir les rapports de domination au sein de la société. Nous nous centrons plus particulièrement sur des acteurs qui sont autorisés par l'État et par les citoyens à mettre en œuvre cette communication de façon publique. Ces acteurs sont les ministres et le Président de la République.

Pour désigner ces mises en public de l'État et de ses actions, nous utilisons la notion d'activité de communication. Ces activités sont différentes et peuvent être aussi bien un discours, une conférence de presse, une interview, un article, un communiqué, etc. Les membres de l'exécutif effectuent donc des activités de communication pour incarner l'État et gouverner.

La réflexion développée dans cette thèse intègre la communication de l'État dans un contexte de « crise financière internationale ». Notre intérêt ne se porte pas tellement sur les « crises financières internationales » en elles-mêmes que sur les actions menées par l'État afin de juguler les effets négatifs qu'elles entraînent ou pourraient entraîner. Les « crises financières internationales » sont des événements qui nécessitent une construction car elles n'ont pas de sens immanent. Pour être comprises ou tout simplement pour que leur existence soit dévoilée – puisque ce n'est pas l'ensemble de la population française qui s'intéresse au secteur financier –, elles doivent être décrites par des activités de communication, comme celles des membres de l'exécutif. La notion de construction renvoie alors au travail de différents acteurs (les médias ou l'État par exemple) pour expliquer publiquement l'événement de « crise financière internationale ». C'est en tant que participant à cette construction, qui est un processus social complexe auquel participent plusieurs types d'acteurs (journaliste, professionnel de la politique, « experts »), que l'État agit sur la société française. Il existe alors une dynamique relationnelle à l'origine de la construction de l'événement de « crise financière internationale » se traduisant par une configuration éliásienne, c'est-à-dire une structure de relations sociales sur laquelle aucun acteur ne possède un contrôle total ou la capacité de deviner où cette configuration aboutira²⁶.

Toutefois, ce sont les membres de l'exécutif qui, à travers leurs activités de communication, contribuent majoritairement à la définition commune²⁷ des « crises financières internationales ».

26 ELIAS Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?* La Tour-d'Aigues : Édition de l'Aube, 1993, p. 157

27 La définition commune, au sens où l'entendent M. Barthélémy et L. Quéré, sociologues français, n'est pas le calque de la réalité mais plutôt un accord basique sur l'événement servant d'appui aux actions et aux discussions ; BARTHÉLÉMY Michel, QUÉRÉ Louis, *La mesure des événements publics. Structure des événements et formation de la conscience publique [Document en ligne] Centre d'Étude des Mouvements sociaux*, 1991, p. 9. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00542618> (consulté en avril 2015)

Ils agissent et communiquent en tant qu'État, c'est le principe de la représentation-incarnation²⁸. Cette capacité d'incarnation peut également s'expliquer par la théorie des deux corps, développée par E. Kantorowicz²⁹. Le Président de la République et les ministres ont un corps physique et un corps mystique. Ce dernier est pour notre société le corps politique de la nation, celui qui symbolise l'État-nation français. Une fois élu (dans le cas du Président) ou désignés (dans le cas des ministres), les membres de l'exécutif incarnent l'État et peuvent alors gouverner, en partie par leurs activités de communication, en toute légitimité.

Nous concevons la communication de l'État comme s'inscrivant dans des rapports de domination et des rapports de force. Son analyse apporte, en tant que la communication étatique est partie prenante et déterminante de l'organisation politique, des éléments éclairants sur la société française actuelle. La communication de l'État participe à la construction des « crises financières internationales ». Pour cette raison, elle n'est pas juste une réponse formelle adressée à un secteur en danger, elle est une mise en scène et en action de l'État agissant pour le fonctionnement du secteur financier. Par exemple, les activités de communication des membres de l'exécutif laissent voir le rôle de l'État dans le maintien de la confiance des citoyens envers le secteur financier. Cette capacité procède du monopole symbolique étatique, qui est, selon P. Bourdieu, la capacité de l'État à déterminer et à mettre en scène l'universel en France³⁰. Les membres de l'exécutif font usage de ce monopole pendant les « crises financières internationales ». Plus généralement, ils utilisent les monopoles et les capitaux étatiques – économique, de « force physique », symbolique et informationnel³¹. Ces monopoles et capitaux garantissent aux membres de l'exécutif domination et autorité auprès des citoyens français, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils sont des souverains absolus. Dans la construction de l'événement de crise, ils prennent en effet part à une configuration, formée par différents acteurs, dont les journalistes par exemple, et de laquelle découle une situation d'interdépendance. Par ailleurs, les membres de l'exécutif doivent assumer la participation de la

28 SINTOMER Yves, « Les sens de la représentation politique : usages et mésusages d'une notion » **[Document en ligne]** *Raisons politiques*, n°50, 2013, volume 2, p. 21. Disponible sur : <http://www.cairn.info/sidnomade-1.grenet.fr/revue-raisons-politiques-2013-2-page-13.htm> (consulté en mai 2016)

29 KANTOROWICZ Ernst Hartwig, *Les deux corps du roi*. Paris : Gallimard, 1989, 638 p. (Bibliothèque des histoires)

30 BOURDIEU Pierre, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*. Paris : Seuil : Raisons d'agir, 2011, p. 54 (Cours et travaux)

31 P. Bourdieu définit ces quatre capitaux d'État comme procédant d'un processus de concentration qui a contribué à la formation de l'État. Nous détaillerons ce point dans la première partie ; BOURDIEU Pierre, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1993 (b), volume 96-97, pp. 49-62. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1993_num_96_1_3040 (consulté en mars 2015)

France à une association supranationale, contraignant de fait et de droit leurs actions politiques³².

La communication étatique témoigne de la possibilité pour l'État de reprendre le contrôle du secteur financier. Les membres de l'exécutif font en effet preuve d'une volonté de régler le secteur afin de corriger les défauts qui ont amené à « une » crise et, plus spécifiquement, expliquent les actions qu'ils entreprennent pour gérer ce secteur en « difficulté ». La communication de l'État démontre également pourquoi cette possibilité n'est pas menée jusqu'au bout à cause de l'appartenance de la France à une association supranationale et de la participation des membres de l'exécutif à la politique nationale. Étant membre de l'Union européenne, la France n'a pas la possibilité de prendre des décisions seules dans le domaine de la réglementation. En outre, les conditions, socialement situées, de production de la communication étatique expliquent pourquoi cette possibilité n'est pas réalisée. Les membres de l'exécutif sont membres de partis politiques (le Parti socialiste, le Rassemblement pour la République et l'Union pour un mouvement populaire) ayant soutenu ce mouvement de déréglementation et, encore plus important, ils participent à la politique nationale où les idées néo-libérales sont dominantes³³. Il paraît alors difficile, compte-tenu de l'absence hors période de « crise » de programmes politiques de re-réglementation financière, pour les membres de l'exécutif de s'opposer à leur parti, de qui dépend leur soutien politique pour le gouvernement de la nation.

Pour résumer notre problématique est la suivante : la construction de l'événement de « crise financière internationale » par les activités de communication des membres de l'exécutif éclaire sur les implications et les enjeux de la communication de l'État. Celle-ci représente à la fois une manière de gouverner, une participation des ministres et du Président au champ politique national, une gestion des rapports internationaux et une gestion des rapports entre les membres de l'exécutif et d'autres acteurs nationaux et extérieurs à la nation. La communication de l'État prend donc part à des rapports de domination et des rapports de force qui se déroulent au travers de configurations de relations. C'est dans ces relations, que l'État entretient par l'intermédiaire de ses représentants légitimes qui l'incarnent, qu'apparaît une construction de la « crise

32 Par exemple, le pénultième traité, le Traité de Lisbonne signé le 13 décembre 2007, engage les États membres dans une économie où la concurrence n'est pas faussée, ce qui remet en question la possibilité de prendre des mesures protectionnistes. Pour plus de détails sur le Traité de Lisbonne se référer à ZARKA Jean-Claude, *L'essentiel des institutions de l'Union européenne*. Issy-les-Moulineux : Gualino-Lextenson, 2014, pp. 28-31 (Les Carrés. Droit, science politique)

33 En témoigne notamment l'engagement successif des gouvernements depuis, plus particulièrement, les années 1980 dans des politiques de déréglementation et de privatisation. Nous présenterons dans le chapitre 3 les politiques qui concernent le secteur financier.

financière internationale ». Cette construction témoigne de l'engagement de l'État dans des politiques néo-libérales.

3 – Les hypothèses

Pour analyser la communication de l'État en contexte de « crise financière internationale », nous avons formulé trois hypothèses que nous présentons ici avant de les détailler. En premier lieu, la communication de l'État se déroule avec deux contraintes formelles, une retenue et un respect du régime politique. En deuxième lieu, la communication étatique traduit les relations de l'État aux autres acteurs de la construction d'une « crise financière internationale ». Ces relations s'inscrivent notamment dans des dynamiques paradoxales. En troisième lieu, la communication de l'État participe à des rapports de collaboration et de concurrence entre acteurs dominants de leur champ dans le cadre de la construction et du règlement de la « crise financière internationale ».

3.1 – Les contraintes formelles de la communication de l'État

Les membres de l'exécutif ne sont pas libres de communiquer comme ils le souhaitent. Leurs activités de communication répondent à des contraintes particulières. Dans un premier temps, ces contraintes existent parce que leurs activités de communication sont rattachées directement à leur position institutionnelle. Ces positions correspondent à un régime politique particulier. La communication de l'État s'accorde avec des canons particuliers démocratiques. Sur ce point, un rapprochement des activités de communication avec des activités de propagande serait fortement nuisible pour les membres de l'exécutif. C. Ollivier-Yaniv, chercheuse en sciences de l'information et de la communication, souligne en effet que la communication publique correspond à un effort pour se détacher de la propagande, qui renvoie à « l'absence de pluralisme des sources d'information des citoyens, à la présentation tronquée, voire mensongère, des faits politiques par le gouvernement en place »³⁴. Pour C. Ollivier-Yaniv, la communication publique qui émerge dans les années 1980 permet de contourner les deux interdits de la propagande : « la monopolisation des sources d'information [...] et [...] la diffusion

34 OLLIVIER-YANIV Caroline, « De l'opposition entre « propagande » et « communication publique » à la définition de la politique du discours : proposition d'une catégorie analytique » **[Document en ligne]** *Quaderni*, n° 72, 2010, volume 2, p. 88. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-quaderni-2010-2-page-87.htm> (consulté en juillet 2015)

d'informations partielles »³⁵. Toutefois, ce contournement n'est pas la répétition de la manipulation et du monopole d'information, mais plutôt une reconfiguration des relations qui mènent à l'exposition publique de l'État. Par la propagande, l'État contrôle totalement l'information qu'il diffuse et sélectionne précisément les éléments qu'il souhaite mettre en avant. Par la communication publique, il peut « s'adresser directement aux citoyens »³⁶, mais ne contrôle pas directement les médias qui transmettent sa communication, et se dirige vers une « transparence de l'action publique »³⁷. En somme, la communication de l'État s'inscrit bien dans ces contraintes de la transparence et de l'absence de contrôle des sources d'information. Les interdits posés à la propagande sont reportés sur la communication de l'État, même si la situation de « crise financière internationale », de par sa nature extra-ordinaire pourrait amener des changements vis-à-vis de ces interdits, dans l'objectif notamment de garantir le fonctionnement le secteur financier (par exemple en n'autorisant par la diffusion d'information sur la « crise financière internationale » autrement que par ses canaux officiels ou en ne dévoilant pas la gravité de la « crise »).

Dans un second temps, le contexte de « crise financière internationale » entraîne à chercher des contraintes spécifiques liées à sa survenue. Notre hypothèse est que la gravité de la situation nécessite une retenue de la part des ministres et du Président de la République en ce qui concerne la mise en scène de leurs activités de communication et la dimension promotionnelle explicite de celles-ci. Il s'agit pour les membres de l'exécutif de respecter l'aspect solennel ou habituel de leurs activités de communication. L'innovation, au sens de la présentation d'une nouveauté dans l'aspect scénique de ces activités, est limitée par le contexte de « crise » où il existe des attentes de la part d'acteurs (politique et médiatique par exemple) et des citoyens vis-à-vis de la communication de l'État. Dans sa forme, elle ne surprend pas et se déroule de façon ordinaire. De plus, dans leurs activités de communication, les membres de l'exécutif doivent mettre en avant uniquement leurs actions pour l'intérêt général et cacher tout possible gain pour leurs intérêts personnels. Cela correspond au « désintéressement » que P. Bourdieu désigne comme une nécessité pour les gouvernants³⁸. Les représentants de l'État ont en effet une capacité à déterminer l'universel mais cette capacité doit se mettre en œuvre de manière désintéressée, c'est-à-dire en se soumettant explicitement au principe de l'intérêt général.

35 *Ibid.*, p. 88

36 *Ibid.*, p. 88

37 *Ibid.*, p. 88

38 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1993 (b), pp. 61-62

3.2 – Les dynamiques paradoxales de la communication de l'État

L'État nécessite une action symbolique de représentation pour agir. P. Birnbaum, historien et sociologue français précise que, contre une vision « réificatrice »³⁹ de l'État, « il est en effet indispensable de se souvenir que l'action de l'État, en tant qu'institution, dépend pour beaucoup du personnel qui le dirige »⁴⁰. En effet, l'État n'étant pas une figure anthropomorphique⁴¹, ce sont les représentants de l'État qui mettent en œuvre la communication de l'État. Cette dernière est utilisée pour entretenir des relations. Dans le contexte de « crise financière internationale », la communication étatique sert à l'entretien de relations entre l'État et les autres acteurs (journalistes, acteurs politiques européens, acteurs financiers, etc.) qui participent à la construction ou au règlement de la « crise ». Dans la construction de cet événement donc, apparaît les actions de l'État et la description de la « crise ». Ce faisant, les représentants de l'État entretiennent des relations spécifiques : avec qui comptent-ils collaborer pour le règlement de la « crise » ? Qui désignent-ils comme responsable de la « crise » ? Quelles causes et quelles solutions donnent-ils à celle-ci ? Ces éléments soulignent la position de l'État par rapport aux acteurs avec lesquels il a des relations.

Par ailleurs, les relations qui transparaissent dans la communication de l'État participent à des dynamiques paradoxales. Il existe deux paradoxes principaux. Le premier concerne le paradoxe d'une critique du secteur financier accompagnée par un soutien envers l'idéologie et les politiques néo-libérales. D'un côté, les membres de l'exécutif font montre d'un reproche de l'État envers les comportements des acteurs financiers et le fonctionnement de ce secteur qui a amené la situation de « crise ». De l'autre côté, la dimension critique est assez faible dans les activités de communication des ministres et du Président, soulignant par là que l'objectif de ces activités n'est pas une remise en question totale de l'idéologie néo-libérale. En outre, les membres de l'exécutif ne soulignent pas un désengagement de l'État envers les politiques de libéralisation, malgré leur monstration de l'intervention de l'État pour régler la « crise ». Le deuxième paradoxe s'inscrit dans les relations entre l'État, les autres États et les institutions supranationales et internationales. Les membres de l'exécutif mettent en lumière la nécessité de régler la « crise financière internationale » et d'empêcher la survenue d'une nouvelle « crise » à l'aide d'une collaboration à l'échelle internationale et notamment européenne. Tout particulièrement, les membres de l'exécutif défendent la construction de l'Union européenne

39 BIRNBAUM Pierre, *Les sommets de l'État : essai sur l'élite du pouvoir en France*. Paris : Éditions du Seuil, 1994, p. 14 (Points. Essais)

40 *Ibid.*, p. 11

41 JOBERT Bruno, MULLER Pierre, *L'État en action : politiques publiques et corporatisme*. Paris : Presses universitaires de France, 1987, p. 14 (Recherches politiques)

dans cet objectif. Néanmoins, l'Union européenne vient disputer ou reprendre des compétences qui appartenaient auparavant à l'État⁴². Les membres de l'exécutif participent donc à la promotion d'une modalité de gestion politique qui est destinée à les priver de « pouvoir ». Au total, il existe deux parties à cette hypothèse ; la première s'arrête sur la démonstration des relations de l'État par la communication et la seconde concerne les dynamiques paradoxales de ces relations qui apparaissent dans la communication de l'État.

3.3 – L'insertion de la communication de l'État dans des rapports de collaboration et de concurrence

Dans sa dimension plus individuelle et politique – au sens de compétition partisane –, la communication de l'État est une activité mise en œuvre par les ministres et le Président de la République. Ces derniers prennent part à des rapports de force pour le maintien de leur position dans le champ politique, mais aussi, de manière plus générale, de leur position dominante au sein de la société française. La communication de l'État participe donc à des rapports de collaboration et de concurrence entre acteurs dominants de leur champ. À titre d'exemple, pendant les « crises financières internationales », les membres de l'exécutif entretiennent des relations avec des journalistes des médias nationaux (*TF1, Les Échos*, etc.). Il s'agit d'une configuration de relations faite de collaborations et de concurrences. D'un côté, une rencontre permet à ces deux acteurs dominants de leur champ respectif de remplir leurs fonctions : les journalistes fabriquent de l'« information » en interviewant un ministre ou le Président, et les membres de l'exécutif s'adressent aux citoyens français par l'intermédiaire des médias. De l'autre côté, une concurrence s'effectue sur la définition de l'événement, c'est-à-dire sur les solutions à choisir pour régler la situation de « crise » ou sur les conséquences de cette situation.

Cette hypothèse s'appuie sur les travaux de P. Bourdieu et de N. Elias. Le concept de champ à P. Bourdieu⁴³ permet de comprendre les rapports de force dans lesquels sont situés les membres de l'exécutif et le rôle de la communication dans ces rapports. Le champ est un effet un espace social où des agents luttent pour leur position à partir de leurs capitaux. Le concept de

42 Pour J.-L. Quermonne, politologue français, il s'agit de la stratégie d'intégration de l'Union européenne, consistant à « réaliser l'Union économique et politique de l'Europe en transférant progressivement certaines compétences relevant de la souveraineté des États à des instances administratives ou électives transnationales. » ; QUERMONNE Jean-Louis, *Le système politique de l'Union européenne*. Paris : Montchrestien – Lextenso, 2010, p. 13 (Clefs. Politique)

43 Sur le concept de champ voir notamment l'article synthétique : BOURDIEU Pierre, « Séminaires sur le concept de champ, 1972-1975. Introduction de Patrick Champagne » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 200, 2013, pp. 4-37. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2013-5-page-4.htm> (consulté en septembre 2015)

configuration de N. Elias⁴⁴ offre une conception dynamique des relations entre acteurs. Celles-ci sont prises dans des logiques d'interdépendance et d'interpénétration⁴⁵. Un acteur ne peut mener, seul de son côté, une activité et nécessite la participation d'autres acteurs. Par ailleurs, les actions qu'il entreprend pour mener une activité ont des effets sur autrui. Ce sont ces logiques d'interdépendance et d'interpénétration qui permettent d'inclure la communication de l'État dans des rapports de collaboration et de concurrence.

Les membres de l'exécutif entretiennent donc des relations avec d'autres acteurs dominants dans leur champ. Ces acteurs ont une position centrale et dominante du fait de leur position géographique – comme le rappelle P. Bourdieu la localisation géographique est un témoin de la position sociale⁴⁶ – et de leur situation hiérarchique. L'idée sous-jacente de cette hypothèse est que l'État et ses représentants entretiennent peu de relations avec les niveaux locaux – institutions locales ou titres de presse régionale par exemple. Pendant une « crise financière internationale », la communication de l'État sert ainsi aux relations entre acteurs dominants et centraux, avant les relations avec les acteurs locaux.

4 – La méthodologie

Pour répondre aux hypothèses exposées plus haut, nous avons utilisé deux méthodes, l'analyse de contenu et les entretiens. La première méthode est constituée de trois corpus ; un corpus portant sur les activités de communication des membres de l'exécutif, un corpus portant sur les productions journalistiques du *Monde*, des *Échos* et de *Libération*, et un corpus portant sur les rencontres entre les journalistes de l'audiovisuel et les membres de l'exécutif. Au total, les trois corpus comportent 1002 documents. Cette première méthode consiste à relever dans un premier temps les activités de communication des membres de l'exécutif pour comprendre leur construction de l'événement de « crise financière internationale ». Dans un second temps, elle concerne la construction des journalistes de trois titres de presse nationale afin de saisir la façon dont les journalistes se positionnent face à la construction des membres de l'exécutif. La deuxième méthode est composée d'une série de 15 entretiens auprès de trois catégories d'acteurs ; les journalistes (5 entretiens), les acteurs politiques (6 entretiens) et les membres de

44 Sur le concept de configuration voir notamment : ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1993, pp. 154-161

45 Sur les notions d'interdépendance et d'interpénétration voir de manière respective notamment : ELIAS Norbert, *La société des individus*. Paris : Pocket, 1991 (a), pp. 47-52 (Agora) ; DUNNING Eric, ELIAS Norbert, *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*. Paris : Pocket, 1998, pp. 69-71 (Agora)

46 BOURDIEU Pierre, « Effets de lieu », IN : BOURDIEU Pierre (dir.), *La misère du monde*. Paris : Éditions du Seuil, 1993 (a), pp. 159-167 (Libre examen)

service administratif (4 entretiens). L'objectif des entretiens est d'obtenir des informations factuelles sur la communication de l'État et la représentation des acteurs vis-à-vis de celle-ci.

4.1 – Le premier corpus : les activités de communication des membres de l'exécutif

Partant de notre intérêt pour la communication de l'État mise en œuvre par les membres de l'exécutif, nous avons constitué un premier corpus composé de 311 activités de communication. Cette expression désigne les interventions des ministres et du Président de la République ; c'est-à-dire, principalement, les discours, les interviews et les conférences de presse, mais aussi les articles rédigés par les membres de l'exécutif dans des titres de presse et les communiqués portant leur signature. Aux trois « crises financières internationales » correspondent trois périodes d'analyse ; du 01 octobre 1987 au 31 décembre 1988 pour le « krach boursier de 1987 », du 01 juin 1997 au 31 décembre 1999 pour la « crise asiatique de 1997-1998 » et du 01 juin 2007 au 01 mars 2009 pour la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Les périodes d'analyse ont été déterminées à partir des activités de communication des ministres et du Président de la République. Ces périodes concordent avec le moment où les membres de l'exécutif commencent à prononcer des discours sur la « crise » et le moment où ils commencent à arrêter d'en parler. Cela s'est traduit par un nombre en diminution voire nul d'activités de communication correspondant à des critères de sélection. Ceux-ci ont été conçus avec l'idée de ne pas analyser *toutes* les activités de communication des ministres et du Président, mais seulement celles susceptibles d'éclairer l'utilisation des membres de l'exécutif de la communication pour la construction et la gestion d'une « crise financière internationale ». Le premier critère porte sur la nécessité que la « crise financière internationale » soit discutée par le membre de l'exécutif dans son activité de communication. Le second critère concerne la distinction entre une « crise économique » et une « crise financière » dans l'activité de communication. Plus précisément, pendant les « crises financières internationales », et en particulier pendant la « crise des *subprimes* », la notion de « crise économique » remplace peu à peu celle de « crise financière ». Par ailleurs, les périodes ont été arrêtées en fonction du vocabulaire des membres de l'exécutif, qualifiant la situation de « crise économique » et non plus de « crise financière » – logiquement comme ce sont les « crises financières » qui nous intéressent. Cette délimitation est certes artificielle mais elle permet de ne pas multiplier les indicateurs d'analyse ou élargir, au risque de compliquer inutilement la tâche, les champs d'intérêt à connaître pour l'analyse (comme les réglementations et les régulations économiques

ou les acteurs dominants de l'économie française). En bref, ajouter la « crise économique » n'apporte rien par rapport à notre problématique et nos hypothèses. Cependant, se saisir de la distinction entre ces deux types de crise, distinction effectuée dans les activités de communication par les membres de l'exécutif, offre la possibilité de borner les périodes du corpus.

L'analyse effectuée sur ce premier corpus se rapproche d'une analyse de contenu du fait de sa dimension quantitative. Par contre, nous avons diminué la prédétermination des éléments à chercher dans les activités de communication. Le travail de catégorisation d'une analyse de contenu est en effet une « opération de classification d'éléments constitutifs d'un ensemble par différenciation puis regroupement par genre (analogie) d'après des critères préalablement définis »⁴⁷. Les différentes catégories sont en accord avec nos hypothèses et qui, plus généralement, permettent de comprendre la construction de la « crise financière internationale » par les membres de l'exécutif. Toutefois, les indicateurs utilisés pour décrire ces catégories ont été déterminés après la lecture d'un corpus exploratoire destiné à tester notre grille d'analyse. Par exemple, la catégorie « cause » concerne les origines de la « crise » données par les membres de l'exécutif au travers de leur activité de communication. Les indicateurs de cause sont la politique économique, les évolutions des marchés, le comportement des acteurs financiers, la coopération internationale et la situation sociétale. Tous ces indicateurs ont été choisis à partir du corpus exploratoire. En lisant les activités de communication de ce corpus, des indicateurs en rapport avec chaque catégorie se sont dégagés. Au final, ces indicateurs se retrouvent dans une grille⁴⁸ utilisée pour l'analyse des activités de communication des membres de l'exécutif.

En plus des indicateurs de catégorie, nous nous sommes inspiré des registres utilisés par Y. de la Haye pour son analyse des articles de presse⁴⁹. Il décrit cinq registres ; le politique, le polémique, le révérenciel, le technocratique et le prudentiel. À partir d'un découpage assez proche, nous avons décrit cinq registres adaptés à l'analyse des activités de communication des membres de l'exécutif ; le registre promotionnel, le registre polémique, le registre technique, le registre pédagogique et le registre prudentiel. La définition de chaque registre sera détaillée dans le corps de thèse.

47 BARDIN Laurence, *L'analyse de contenu*. Paris : Presses Universitaires de France, 2013, p. 151 (Quadrige Manuels)

48 Cf. « Annexe 2 : grilles d'analyse de corpus », pp. 6-18

49 de la HAYE Yves, *Journalisme, modes d'emploi : des manières d'écrire l'actualité*. Paris : L'Harmattan, 2005, pp. 166-176 (Logiques sociales)

Au total, de manière chiffrée, 52 activités de communication pour le « krach boursier de 1987 », 88 pour la « crise asiatique de 1997-1998 » et 171 pour la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » ont été analysées. L'objectif de ce corpus est de saisir le rôle de la communication de l'État dans le gouvernement de la société française.

4.2 – Le deuxième corpus : les articles du *Monde*, des *Échos* et de *Libération*

Le deuxième corpus est composé d'articles de la presse quotidienne nationale, en l'occurrence *Les Échos*, *Le Monde* et *Libération*. Comme le souligne Y. de la Haye, le choix de la presse, et non de la télévision par exemple, se justifie parce que la presse « fixe chaque jour noir sur blanc des traces matérielles de l'actualité qui peuvent aisément se stocker, se consulter et se comparer, la presse quotidienne demeure en grande partie le creuset du modèle de communication sociale valant peu ou prou pour l'ensemble des médias »⁵⁰. Nous avons appliqué les mêmes périodes pour chaque « crise financière » que pour le premier type de corpus sur les activités de communication – du 01 octobre 1987 au 31 décembre 1988 pour le « krach boursier de 1987 », du 01 juin 1997 au 31 décembre 1999 pour la « crise asiatique de 1997-1998 » et du 01 juin 2007 au 01 mars 2009 pour la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Compte-tenu de la quantité importante de productions journalistiques quotidiennes, des critères de sélection ont été mis en place. Tout d'abord, les articles retenus doivent dépasser la limite de 200 mots, afin qu'elles comportent un minimum de travail d'écriture de la part du journaliste. Ensuite, la « crise financière » doit être abordée en tant que sujet principal de l'article. De plus, la distinction entre « crise économique » et « crise financière » a été conservée pour les mêmes raisons. C'est le travail de construction des journalistes vis-à-vis d'une « crise financière internationale » qui nous intéresse.

Pour mener l'analyse de chacun de ces corpus, trois pour chaque titre de presse en rapport à chacune des « crises », nous avons repris le même fonctionnement avec une grille découpée en catégories et en indicateurs de ces catégories⁵¹, toujours déterminés à partir de corpus exploratoires. Au final, les indicateurs de catégorie pour les productions journalistiques et pour les activités de communication se ressemblent, même s'il existe parfois des différences sur la manière de décrire la « crise financière internationale », comme nous le verrons dans la

50 de la HAYE Yves, *op. cit.*, 2005, p. 39

51 Cf. « Annexe 2 : Grilles d'analyse de corpus », pp. 18-42

troisième partie de cette thèse. Par ailleurs, nous avons repris les registres d'Y. de la Haye⁵² – le registre politique, le registre polémique, le registre révérenciel, le registre technocratique et le registre prudentiel –, qui seront également détaillés dans le corps du mémoire de thèse.

Nous avons analysé 640 articles de presse, dont 155 pour *Libération*, 220 pour *Le Monde* et 265 pour *Les Échos*. L'objectif de ce corpus d'articles de presse est de comprendre ce qui est dit sur la « crise » par des titres de presse nationale, sans pour autant que les articles fassent mention de l'État. Nous ne voulions pas « forcer », en quelque sorte, la relation entre l'État et les médias. Il s'agit alors de saisir en parallèle si ces titres de presse utilisent des définitions de l'État quand ils décrivent la « crise ». Plus généralement, nous nous intéressons au travail des journalistes pendant une « crise financière internationale » : comment décrivent-ils la « crise » ? Quelles solutions proposent-ils ? Quelle est leur position par rapport aux actions de l'État face à la « crise » ? Qui sont pour eux les acteurs principaux de la « crise », autant dans ses causes que dans son règlement ? La grille d'analyse a été formée avec pour objectif de répondre à ces questions.

4.3 – Les rencontres entre les journalistes de la télévision et les membres de l'exécutif

Afin d'approfondir l'analyse des relations entre les médias et les membres de l'exécutif, un troisième corpus a été constitué. Celui-ci est composé principalement d'interviews des ministres et du Président à la télévision française. L'objectif est de saisir la façon dont se déroulaient les rapports entre les journalistes des médias audiovisuels centraux ou dominants (comme *TF1* ou *France 2*) et les membres de l'exécutif. Ce corpus a été formé à partir du visionnage des archives de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA). Les archives de l'INA ne sont pas exhaustives en ce qui concerne les interventions télévisuelles des ministres et du Président de la République. Elles présentent néanmoins l'avantage de conserver l'intégralité des émissions présentes dans leurs serveurs. Les différents éléments de ce corpus ont été analysés à l'aide d'une grille spécifique⁵³. La même procédure a été appliquée que pour les deux premiers corpus. Après visionnage d'un corpus exploratoire, les différentes catégories formant la grille ont été affinées en indicateurs. Les catégories et les indicateurs ne sont en revanche pas les mêmes que pour les deux premiers corpus car il aurait été redondant d'obtenir des données que nous possédions déjà avec les corpus de productions journalistiques et des activités de

52 *Ibid.*, pp. 166-176

53 Cf. « Annexe 2 : Grilles d'analyse de corpus », pp. 42-46

communication. À nouveau, les indicateurs de catégorie seront détaillés dans le corps du mémoire de thèse.

Ce corpus reste assez maigre en comparaison des deux autres corpus étant donné que les rencontres au niveau audiovisuel entre les journalistes et les membres de l'exécutif sont plus rares. Pour le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », le corpus contient respectivement 16, 7 et 28 éléments. Le critère de sélection est unique. Il suffit qu'au cours de la rencontre le sujet de la « crise financière internationale » soit abordé par le journaliste ou le membre de l'exécutif. Un des objectifs de ce corpus est de déterminer si les rapports entre ces deux acteurs ont lieu par la pratique d'interview, par la reprise de leur propos (la transmission en direct ou en différé d'un discours filmé), ou par la tenue d'une émission dédiée à la parole du membre de l'exécutif. L'objectif principal de ce corpus d'approfondissement est de pouvoir analyser en détail les relations entre les membres de l'exécutif et les journalistes des médias audiovisuels : est-ce que ces relations sont neutres ou oppositionnelles ? Comment se déroulent ces relations – dans le calme, la colère, l'excitation ? Quels registres sont mobilisés par les membres de l'exécutif quand ils s'expriment sur les médias audiovisuels ? Est-ce que les journalistes critiquent ouvertement les décisions de l'État ? Comment, en tant qu'acteurs de leur champ respectif, les membres de l'exécutif et les journalistes se positionnent dans cette configuration de relations articulant justement deux champs ? Ces questions concernent plus les relations entre deux acteurs centraux ou dominants de leur champ que la construction de la « crise financière internationale ». C'est donc à partir des deux premiers corpus, en connaissant la construction effective des trois « crises », que nous avons abordé plus en profondeur les relations entre l'État et les médias.

4.4 – Les entretiens

Notre dernière méthode a été choisie en fonction de sa complémentarité avec les analyses de corpus. Ces dernières offrent des informations quantitatives sur le rôle de la communication de l'État dans la construction de la « crise financière internationale ». L'entretien apporte, dans un premier temps, des informations factuelles sur les activités de communication et sur les productions journalistiques. La méthode de l'entretien aide aussi à comprendre quelles sont les représentations mobilisées par les acteurs dans le cadre de leur travail. En bref, la méthode de l'entretien fonctionne en harmonie avec la méthode d'analyse de corpus. Elle permet de vérifier

ce qui a été trouvé de façon quantitative et d'approfondir des éléments tirés des analyses de trois différents corpus.

Afin de laisser une marge de liberté dans l'expression et dans la réflexion aux enquêtés sans pour autant prendre le risque d'éviter certains thèmes (comme la représentation de l'État ou les rapports entre les journalistes et les membres de l'exécutif), nous avons opté pour le type semi-directif. Compte-tenu de la difficulté d'interroger des anciens membres de l'exécutif, nous nous sommes dirigé en priorité vers des individus ayant travaillé dans les cabinets d'un ministre ou du Président ou ayant été membres du Service d'Information du Gouvernement. Nous n'avons pas pour autant abandonné l'idée d'interroger des ministres ou des secrétaires d'État, avec lesquels nous avons pu obtenir quelques entretiens. En ce qui concerne les journalistes, nous nous sommes intéressé d'abord à des journalistes financiers ou économiques. Au total, nous avons mené 14 entretiens avec ces trois catégories d'acteurs, c'est-à-dire les journalistes (5 entretiens), les acteurs politiques (6 entretiens) et les membres de service administratif (4 entretiens). Dans la catégorie « acteur politique » sont inclus les acteurs étant membres du parti politique élu et qui occupaient des fonctions de représentations par rapport à ce parti et/ou au gouvernement ou à la présidence. La catégorie « membre de service administratif » comprend les acteurs qui n'occupent pas de position dans le parti politique élu et dont la mission principale est d'aider les membres de l'exécutif par rapport à leurs activités de communication. Pour chacune de ces catégories d'acteurs, une grille d'entretien a été adaptée avec un « squelette » commun aux trois⁵⁴.

Par ailleurs, les entretiens effectués concernent uniquement la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Les deux autres « crises », le « krach boursier de 1987 » et la « crise asiatique de 1997-1998 », sont trop « anciennes ». Ces deux « crises » n'ont pas été exclues dès le début mais, après quelques recherches infructueuses, les acteurs des trois catégories n'étaient pas disposés à parler de ces « crises » parce qu'elles étaient survenues il y a trop longtemps – certaines personnes ont refusé l'entretien pour cette raison⁵⁵.

5 – L'annonce du plan

Le plan est divisé en trois parties comprenant chacune deux chapitres. La première partie traite de l'insertion de la communication de l'État dans l'organisation politique française, soit la

54 Cf. « Annexe 3 : Entretiens », pp. 47-50

55 À vrai dire, des journalistes et professionnels de la politique ont refusé un entretien concernant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » parce qu'ils n'avaient pas de souvenirs à propos d'elle.

démocratie représentative. Il s'agit de souligner le rôle politique des ministres et du Président de la République à travers leurs activités de communication. Ces dernières possèdent une dimension symbolique qui établit un lien entre les membres de l'exécutif et l'État. Les membres de l'exécutif incarnent l'État quand ils communiquent. Pour cette raison, ils manipulent les monopoles et les capitaux étatiques qui seront détaillés. Du fait de cette position unique et dominante dans l'organisation politique, les membres de l'exécutif jouissent également d'un monopole de la représentation-incarnation de l'État. Ils forment un groupe professionnel qui est en mesure d'incarner et de faire agir l'État en communiquant. En conséquence, leurs activités de communication prennent part au gouvernement du social. Nous rappellerons à ce titre que ces activités témoignent également de la domination et de l'autorité que les ministres et le Président de la République mobilisent. Cela correspond à une possibilité pour l'État et ses représentants de définir la « réalité ». Cette définition repose sur une légitimité politique dans la mesure où les membres de l'exécutif sont des acteurs dominants de l'ordre social en France.

La deuxième partie s'appuie sur le constat des capacités étatiques de définition de la « réalité ». La communication de l'État participe à la construction de l'événement de « crise financière internationale ». Cette approche s'inscrit dans un constructivisme nuanciant les postulats du constructivisme radical. En bref, la « réalité » doit être construite par des activités humaines et, dans la société française, l'État bénéficie d'une légitimité particulière pour assumer ce rôle. En contexte de « crise financière internationale », les membres de l'exécutif prennent part à la construction de cet événement. L'analyse des activités de communication révèle les relations que l'État entretient avec les autres acteurs de la construction ou du règlement d'une « crise financière internationale ». Ces relations transparaissant ainsi se situent dans des processus sociaux généraux. La communication de l'État sert aux membres de l'exécutif à développer la construction européenne et la mondialisation économique et financière. L'analyse des activités de communication des membres de l'exécutif illustre donc cette participation de la communication étatique à des processus sociaux généraux et la position de l'État dans ces processus.

La troisième partie rentre plus en détails dans les relations qui découlent de la construction de l'événement de « crise financière internationale ». En s'appuyant sur le concept de configuration de champs, un concept qui est le fruit des complémentarités des théories de N. Elias et P. Bourdieu, nous présenterons les rapports de collaboration et de concurrence entre les membres de l'exécutif et d'autres acteurs intervenant pendant une « crise financière internationale ». La communication de l'État sera traitée au prisme de sa participation à la politique nationale. Les

membres de l'exécutif sont des acteurs dominants de celle-ci, mais ils nécessitent la participation d'autres acteurs (comme les conseillers en communication) pour maintenir cette position. En outre, ils doivent respecter des contraintes dans leurs activités de communication, qui se traduisent dans des invariants de justification, de répétition et de désintéressement. En somme, la participation de la communication de l'État à la politique nationale représente pour les membres de l'exécutif une organisation particulière des activités de communication ainsi que des contraintes concernant leur utilisation de la communication. Nous analyserons ensuite les rapports avec un type d'acteurs apparaissant comme indispensables dans la politique nationale, les journalistes. Les « crises financières internationales » sont aussi construites par les journalistes. Cette construction signifie la position des journalistes par rapport aux activités de communication de l'exécutif. Elle illustre donc des rapports de collaboration et de concurrence entre les membres de l'exécutif et les journalistes de médias centraux (comme un titre de presse nationale ou un média télévisuel national). À partir de l'analyse de ces rapports, nous poserons la question d'un *statu quo*, c'est-à-dire d'une entente pour le maintien des rapports de domination dans leur champ respectif, entre ces deux acteurs. Il s'agit d'une interrogation du rôle de la communication de l'État dans la continuité de la position dominante des membres de l'exécutif dans la politique nationale.

Partie 1 : La communication de l'État dans l'organisation politique française

La communication est une activité sociale processuelle. Qu'elle soit effectuée par des professionnels de la publicité ou des professionnels de la politique, ou simplement dans une discussion entre deux individus, elle demeure dépendante d'échanges dynamiques, impliquant des aller-retours entre les différentes parties prenantes de la communication. Elle implique également un déroulement dans un contexte précis. Nous avons choisi trois contextes spécifiques, à savoir trois « crises financières internationales » (le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 », la « crise des *subprimes* de 2007-2008 »). Les points communs et différences entre ces « crises » permettent de saisir les régularités et les évolutions dans les activités communicationnelles des membres de l'exécutif français. Ces activités, en plus donc d'évoluer dans un contexte de « crise » particulier, ont lieu à un moment précis dans l'histoire. La communication de l'État est située socialement et historiquement. C'est pour cette raison qu'il importe de le rattacher à un contexte plus général, que l'on pourrait appeler un cadre historique. Celui-ci, des années 1980 aux années 2000, montre la prégnance des décisions politiques, prises par l'exécutif français, dans le déroulement de la « crise financière ». La façon dont ces décisions sont montrées publiquement participe au gouvernement de la société française.

Dans cette première partie, nous nous arrêterons sur les rapports entre la communication de l'État et l'organisation politique de la société française. Pour quelles raisons la communication de l'État est-elle légitime et crédible dans le cadre du gouvernement de la France par les membres de l'exécutif ? Légitime désigne « un droit du sujet à dire ou à faire »⁵⁶ et crédible « une capacité du sujet à dire ou à faire »⁵⁷. La définition de la légitimité de P. Charaudeau, linguiste français, souligne que celle-ci est rattachée à « des normes institutionnelles qui régissent chaque domaine de pratique sociale en attribuant des statuts et des pouvoirs à ses acteurs »⁵⁸. La légitimité dépend d'une institution qui confie à un individu le « droit » de dire et de faire. La crédibilité dépend, elle, directement du sujet qui parle. À titre d'exemple, un porte-parole du gouvernement est légitime pour annoncer les décisions de l'État, mais il n'est pas légitime pour dire ce que devrait faire l'État. La légitimité et la crédibilité sont donc relatives

56 CHARAUDEAU Patrick, *Le discours politique : les masques du pouvoir*. Paris : Vuilbert, 2005, p. 52

57 *Ibid.*, p. 52

58 *Ibid.*, p. 50

aux fonctions, aux rôles et aux compétences qui sont liés aux individus prenant la parole sur un sujet ou sur une institution.

Les contextes socio-historiques dans lesquels se sont développées les trois « crises financières internationales » sont rattachés à différents processus exogènes au secteur financier et ayant un effet sur le déroulement de ces « crises ». Ici, le gouvernement de la société est le premier concerné car les décisions de déréglementation du secteur financier sont, en partie, à l'origine de la survenue de ces « crises »⁵⁹. La politique, dans sa capacité à mettre en scène des idées et des valeurs, a aussi servi à justifier ces politiques de déréglementation. L'expression « tournant néo-libéral » est parfois utilisée pour traduire cette conversion des acteurs politiques français au néo-libéralisme⁶⁰. Le politique et la politique français sont alors des éléments moteurs de la direction du secteur financier et, en ce qui concerne la « crise », ils sont aussi bien à l'origine de son déclenchement que de son règlement. Plus généralement, la manière dont la France est gouvernée dépend d'un « mélange » entre le politique et la politique, entre le « mécanisme du processus décisionnel qui permet de prendre des décisions engageant la collectivité »⁶¹ et la « compétition et les conflits entre les individus et les groupes qui se développent pour contrôler le pouvoir décisionnel et orienter les décisions prises »⁶². Cette dernière définition du politologue français J.-L. Loubet Del Bayle paraît large en incluant « les individus et les groupes ». Il ne s'agit pas de dire que ces derniers n'ont pas de pratiques politiques. Mais dans le cadre de notre recherche, nous insistons plutôt sur une forme spécifique de compétition politique dont la victoire donne droit à un contrôle ou, au moins, à une capacité d'influence plus forte qu'un citoyen « normal », sur la police, la justice, les administrations, la législation, l'économie, etc. Quant à sa définition du politique, elle est appropriée car elle appuie l'idée d'acteurs ou d'individus décidant d'orientations pour la France entière.

Ce « mécanisme décisionnel » est de nature étatique, surtout et principalement dans les contextes de « crise financière internationale » nous intéressant. Bien entendu, en France, les pratiques politiques peuvent se dérouler en dehors des sphères de l'État. Toutefois, quelle

59 Les décisions de déréglementation sont en partie seulement responsables des « crises financières internationales ». Il existe deux autres composantes moteurs à l'origine de ces crises qui sont résumées dans l'expression des « Trois D » (déréglementation, décloisonnement, désintermédiation). Ceux-ci ont favorisé les innovations financières, comme la titrisation (possibilité de transformer des créances en titres financiers) d'après l'économiste J. Adda ; ADDA Jacques, *La mondialisation de l'économie. De la genèse à la crise*. Paris : La découverte, 2012, 344 p. (Grands Repères. Manuels)

60 JOBERT Bruno, « Introduction : Le retour du politique », IN : JOBERT Bruno (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe*. Paris : L'Harmattan, 1994, pp. 9-20

61 LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis, « De la science politique » [Document en ligne] *Annales*, 1989, vol 37, p. 14. Disponible sur : http://classiques.uqac.ca/contemporains/loubet_del_bayle_jean_louis/de_la_science_politique/de_la_science_politique_texte.html (consulté en octobre 2015)

62 *Ibid*, p. 14

institution peut se clamer d'autant de légitimité et d'autorité que l'État pour engager la collectivité ? Pour la société française, l'État est la seule institution à déterminer l'universel, d'après P. Bourdieu⁶³, sociologue français. De plus, avec P. Rosanvallon, historien et sociologue français, il est possible de rappeler que le jacobinisme (que P. Rosanvallon appelle « culture politique de la généralité »⁶⁴), dès son origine, correspond à une volonté étatique d'unifier la nation⁶⁵. Ainsi, « la culture politique de la généralité est restée dans les têtes avec toutes ses conséquences en termes de conception de la souveraineté ou de l'intérêt général »⁶⁶. L'État contribue lui-même à former les attentes des citoyens vis-à-vis des façons dont la société française peut et doit être gouvernée.

Entre la compétition des candidats à l'élection et le gouvernement des élus de la société, c'est-à-dire entre la politique et le politique, il n'existe pas de fossé qui les différencierait radicalement. Force est de constater que l'issue de la compétition a des effets sur la façon dont la société est gouvernée. Par ailleurs, c'est bien un certain régime politique, la « démocratie représentative », qui présente les élections comme la façon la plus légitime de gouverner. Pour le politologue français P. Braud, la politique est une scène pour cacher « la nature réelle – contraignante, oligarchique – de l'État »⁶⁷. Il poursuit cette idée en parlant d'une dé-réalisation, entraînée par une théâtralisation des problèmes de société, utilisés comme arguments pour vaincre l'adversaire. Sur ce point, les exemples concernant les promesses d'élection qui ne sont pas tenues sont très nombreux⁶⁸ et donnent raison à P. Braud. Nous souscrivons donc à la critique d'une dé-réalisation de la politique. Par contre, nous ne pensons pas que cette mise en scène serve à cacher la domination étatique. Bien au contraire, elle est une expression de sa domination. Si celui-ci devait perdre son autorité, il devrait faire face à un épisode de révolution et à vrai dire, comme l'indique P. Bourdieu, « toute domination symbolique suppose de la part de ceux qui la subissent une forme de complicité qui n'est ni soumission passive, ni adhésion libre à des valeurs. »⁶⁹ Par ailleurs, P. Braud précise que le suffrage universel sert à renforcer la

63 BOURDIEU Pierre, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*. Paris : Seuil : Raisons d'agir, 2011, pp. 161-166 (Cours et travaux)

64 ROSANVALLON Pierre, *Le modèle politique français : la société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*. Paris : Éditions de Seuil, 2004, p. 13 (Histoire)

65 *Ibid.*, p. 13

66 *Ibid.*, p. 432

67 BRAUD Philippe, *Le suffrage universel contre la démocratie*. Paris : Presses Universitaires de France, 1980, p. 20

68 Prenons un exemple proche de notre sujet de recherche. Pendant la campagne présidentielle de 2012, François Hollande annonce dans son programme officiel (p. 10) « Je séparerai les activités des banques qui sont utiles à l'investissement et à l'emploi, de leurs opérations spéculatives ». Au final la loi du 26 juillet 2013 ne sépare pas totalement les activités de crédit des activités « spéculatives », elle déplace ces dernières dans une filiale ; <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027754539&categorieLien=id>

69 BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Éditions du Seuil, 2001, p. 79 (Points : essais)

domination de l'État, en rendant le pouvoir d'État « *acceptable* aux yeux des citoyens »⁷⁰. Dès lors, selon cet auteur, chaque suffrage renforce cette domination par l'acquiescement des citoyens à la légitimité de l'État. La répétition du rite, constitué par les élections, à travers les années contribue à assurer sa viabilité. Seulement, la désaffection traduite par des taux d'abstentions élevés pousse à s'interroger sur le suffrage universel comme instrument définitif de la légitimité étatique.

La pensée de P. Rosanvallon est adaptée à la situation contemporaine de la société française. Selon l'historien français, le politique c'est « parler du pouvoir et de la loi, de l'État et de la nation, de l'égalité et de la justice, de l'identité et de la différence, de la citoyenneté et de la civilité, bref de tout ce qui constitue une cité »⁷¹, et la politique est le « champ immédiat de la compétition partisane pour l'exercice du pouvoir, de l'action gouvernementale au jour le jour et de la vie ordinaire des institutions »⁷². Cette distinction est claire, entre la compétition partisane que se font des partis politiques et les éléments constituant l'État-nation, et fait écho aux définitions de P. Braud et J.-L. Del Bayle. Les définitions de P. Rosanvallon se situent plus dans une réflexion sur la démocratie. Elles pensent celle-ci comme une mise en forme du social et comme l'institution d'une communauté, découlant à la fois d'une lutte explicite pour la maîtrise des monopoles étatiques et du gouvernement de la société par des individus spécifiques, des normes, des valeurs et des actions (dont la communication de l'État), etc.

Les travaux de P. Rosanvallon font le lien entre la direction des hommes dans une société et la mise en scène d'une compétition pour le contrôle de cette direction. Comme nous l'avons déjà indiqué, cette compétition recueille l'adhésion des citoyens. Le suffrage universel est même à l'origine d'une « légitimité dérivée de la reconnaissance sociale d'un pouvoir »⁷³. La communication de l'État a en conséquence un rôle important à jouer dans la politique et le politique français ainsi que dans la domination étatique. Nous verrons dans le premier chapitre de cette partie, après avoir exposé les différentes formes de mise en public de l'État abordées en sciences de l'information et de la communication, les raisons qui expliquent que les membres de l'exécutif sont les seuls en France à pouvoir incarner l'État. Les ministres et le Président de la République constituent un groupe professionnel du champ politique, qui font usage du monopole de la représentation-incarnation de l'État – un type spécifique de représentation que

70 BRAUD Philippe, *op. cit.*, p. 64 ; c'est l'auteur qui souligne

71 ROSANVALLON Pierre, *Pour une histoire conceptuelle du politique : leçon inaugurale au Collège de France faite le jeudi 28 mars 2002*. Paris : Éditions du Seuil, 2003, p. 14

72 *Ibid.*, p. 14

73 ROSANVALLON Pierre, *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité*. Paris : Éditions du Seuil, 2008, p. 14 (Les livres du nouveau monde)

nous expliquerons dans le premier chapitre. Une des formes les plus fréquentes de ce monopole réside dans les activités de communication du Président et des ministres. Elles sont alors une expression symbolique forte, permettant l'incarnation par les membres de l'exécutif de cette figure abstraite mais très puissante et effective qu'est l'État. Dans le deuxième chapitre de cette première partie, nous nous arrêterons sur la domination et l'autorité étatiques, ainsi que sur les capacités définitives de l'État, expliquant que la communication de l'État participe au gouvernement de la société française.

En bref, cette première partie a pour objectif d'expliquer la forme légitime de la communication de l'État dans l'organisation politique de la société française. Elle servira à répondre aux questions suivantes : à quoi sert la communication de l'État dans le cadre du gouvernement de la société ? pourquoi peut-elle assurer, en partie, ce gouvernement ? pourquoi les membres de l'exécutif ont la capacité d'incarner l'État à travers la communication de l'État ?

Chapitre 1 : la dimension symbolique de la communication de l'État

Le chapitre 1 s'attachera à la signification de l'incarnation de l'État par les ministres et le Président de la République grâce à la communication. Dans ce chapitre sera traitée la première hypothèse qui porte sur les contraintes formelles de la communication de l'État. Il sera surtout relevé les contraintes imposées par le régime politique français. Le rattachement de ce dernier à des valeurs et des institutions dites démocratiques limitent toute tentative de pratique autoritaire. La légitimité à gouverner est dès lors indispensable pour les membres de l'exécutif. La communication de l'État, tout en étant dépendante de cette légitimité, sert à la renforcer. Nous verrons que, d'un côté, les membres de l'exécutif sont légitimes à incarner l'État parce qu'ils ont été désignés par le fonctionnement de la République française pour le faire. Le Président a été élu et il a ensuite, conformément à la Constitution, nommé des ministres sur proposition du Premier ministre. De l'autre côté, la communication renforce la légitimité de l'État car, elle correspond à ce qu'il est, légalement et socialement, autorisé de faire pour gouverner la société. Comme l'indiquent K. Berthelot-Guiet et C. Ollivier-Yaniv, chercheuses en sciences de l'information et de la communication, il « y aurait donc légitimité de l'État communiquant à la fois dans son principe de droit, dans sa reconnaissance par les citoyens mais en vertu des moyens et compétences qui sont mis à sa disposition »⁷⁴. En somme, si la communication de l'État obéit à des formes précises, tant sur le plan politique que sur le plan pratique, elle est légitime.

Dans un premier temps, nous aborderons les différentes formes de mise en public de l'État traitées en sciences de l'information et de la communication et les apports dont elles peuvent bénéficier de la part d'autres disciplines. Dans un deuxième temps, nous exposerons les raisons de l'incarnation de l'État par les membres de l'exécutif. Enfin, dans un troisième temps, nous nous arrêterons sur la nécessité pour l'État d'être mis en action par les activités de communication.

74 BERTHELOT-GUIET Karine, OLLIVIER-YANIV Caroline, « « Tu t'es vu quand t'écoutes l'État » : réception des campagnes de communication gouvernementale. Appropriation et détournement linguistiques des messages » **[Document en ligne]** *Réseaux*, 108, volume 4, p. 170. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-reseaux-2001-4-page-155.htm> (consulté février 2014)

1 – L'État, monopoles et capitaux

1.1 – L'État et les sciences de l'information et de la communication

Nous commençons par exposer la façon dont les sciences de l'information et de la communication se saisissent des actions communicationnelles de l'État. Quelles dimensions de l'État sont mobilisées par les sciences de l'information et de la communication quand elles formulent des réflexions sur la communication de l'État ? Comment apparaît l'État au travers de sa publicisation ? Nous nous sommes principalement concentré sur les travaux qui avaient trait aux activités de communication, comme les approches dites de communication publique ou de communication politique. Ce point aborde donc la question de l'État saisi en sciences de l'information et de la communication par ses mises en public à l'aide de quatre dimensions types ; la dimension symbolique, la dimension portant sur l'articulation entre le niveau local et central, la dimension politique et la dimension historique.

1.1.1 – La dimension symbolique de l'État

La dimension symbolique de l'État reconnaît que celui-ci est représenté par des acteurs spécifiques, comme les membres de l'exécutif, ou des institutions, comme le gouvernement français. Il n'est pas simplement une figure politique abstraite ou une entité politique dominante dans la société. Sur ce point, d'autres disciplines aident à qualifier cette définition de l'État en tant qu'entité agissante sans représentation. B. Jobert et P. Muller⁷⁵, politologues français, l'appellent anthropomorphisme, c'est-à-dire la capacité de l'État de pouvoir agir seul. P. Bourdieu y fait référence sous l'appellation de « théologie »⁷⁶, car nous sommes ici dans la désignation mystique d'un être supérieur, auquel obéissent et se rattachent des représentants. La représentation politique permet en fait à l'État d'« exister ». Il demeure que percevoir l'État comme une entité agissante rend sa conception obscure et très simplificatrice. La dimension symbolique permet de relever que l'État s'incarne dans des acteurs politiques précis, comme les membres de l'exécutif, ou des institutions, comme un ministère.

La dimension symbolique de la conception de l'État se perçoit dans l'assimilation entre la communication du gouvernement et la communication de l'État, comme le montre l'article de K. Berthelot-Guiet et de C. Ollivier-Yaniv⁷⁷. Selon elles, « *la communication gouvernementale*

75 JOBERT Bruno, MULLER Pierre, *L'État en action : politiques publiques et corporatisme*. Paris : Presses universitaires de France, 1987, p. 14 (Recherches politiques)

76 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2011, p. 26

77 BERTHELOT-GUIET Karine, OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*

permet à l'État de proposer, à défaut d'imposer, certains changements de mentalités et de comportements »⁷⁸. S'il est possible de parler du gouvernement et du pouvoir exécutif communiquant comme s'ils étaient l'État français, c'est que l'on suppose un lien symbolique entre les deux. Dans le cas de la France, ce lien est permis par l'histoire qui a confié au gouvernement et à la présidence une légitimité pour représenter l'État. Cela signifie qu'il existe des individus, travaillant dans ces deux institutions, autorisés à effectuer cette représentation politique. La politique nationale française fonctionne avec une compétition électorale, la campagne présidentielle, pour l'accession à la représentation de l'État. Une fois élu, le Président, avec le Premier ministre, désigne des ministres qui pourront, tout comme eux, communiquer et incarner l'État. C'est pour cette raison que C. Ollivier-Yaniv peut parler d'« État communiquant » en effectuant un travail sur l'histoire de la communication gouvernementale⁷⁹. Les activités de communication sont donc partie prenante de toute une symbolique qui figure l'État. J.-B. Comby⁸⁰, chercheur en sciences de l'information et de la communication, se penche aussi sur le rôle de l'État dans la définition d'un problème public. Pour ce faire, il évoque un ministère, celui de l'Environnement, et une administration qui lui est liée, dont la mission est de produire une définition du problème climatique. J.-B. Comby raisonne sur l'action de l'État, au niveau de la définition des problèmes publics, en analysant l'action des « agents de l'État »⁸¹ pour reprendre son expression. La représentation de l'État n'est pas uniquement le fait du pouvoir exécutif mais aussi celui de l'administration. La dimension symbolique de l'État en sciences de l'information et de la communication se porte dès lors sur l'existence d'une action politique de représentation.

1.1.2 – L'articulation entre le niveau local et le niveau central

La deuxième dimension s'intéresse à l'État dans sa réalité géographique et pratique. Le gouvernement de la société française a lieu aussi bien à un niveau local que central. La distinction qui s'opère entre service d'État local et service d'État central n'est pas nouvelle. Elle a été accentuée par la loi de décentralisation de 1982, conférant, entre autres, des compétences

78 *Ibid.*, p. 158 ; c'est nous qui soulignons

79 OLLIVIER-YANIV Caroline, *L'État communiquant*. Paris : Presses universitaires de France, 2000, 323 p. (La Politique éclatée)

80 COMBY Jean-Baptiste, « La contribution de l'État à la définition dominante du problème climatique » **[Document en ligne]** *Les Enjeux de l'information et de la communication*, n°1, 2009, pp. 17-29. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2009-1-page-17.htm> (consulté en janvier 2017)

81 *Ibid.*, p. 17

aux services locaux qui appartenaient auparavant à l'État⁸². Avant cela même, dès le Moyen Âge, entre le XIVe et le XVe siècles, l'État monarchique s'appuie sur un système d'apanages. Un représentant du roi, de préférence un membre de sa famille, est envoyé dans un domaine où il exerce et défend l'autorité étatique. En échange, il tire un revenu des terres qu'il occupe⁸³. Il existe donc depuis de quelques siècles des différences entre l'appareil de gouvernement central et ces détachements locaux.

Ces différences se situent aussi sur une échelle du pouvoir. Le niveau central conserve en France une autorité supérieure au niveau local. Il décide des politiques budgétaires qui impactent les services locaux en fonction des baisses ou des augmentations. Toutefois, comme le relève I. Pailliar⁸⁴, chercheuse en sciences de l'information et de la communication, les territoires locaux dès les années 1970 se saisissent de la communication et créent des bulletins municipaux. Ils contribuent ainsi à la formation des identités territoriales. Tout comme l'État, les services locaux mettent en œuvre des activités de communication destinées aux populations locales.

La réalité pratique et géographique du gouvernement de la France souligne que le territoire est avant tout une construction faite de liens sociaux au niveau local⁸⁵. Il n'est pas envisageable dans ce sens de penser les actions de l'État se diffusant mécaniquement du centre vers le niveau local. Plus encore, il existe des actions politiques du niveau local qui ne sont pas dépendantes de l'État. Selon I. Pailliar⁸⁶, la communication territoriale ne dépend pas uniquement de l'État. Elle est mise en œuvre par une série d'acteurs qui ne sont pas des agents de l'État centraux. Cette dimension est donc bien une compréhension de l'État dans l'aspect pratique du gouvernement de la France. Il existe une délégation de compétences à des autorités locales qui exercent un gouvernement du territoire qui leur est rattaché.

82 Comme précisé sur le site d'informations étatiques [vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr), la loi du 2 mars 1982 « ouvre la voie à un profond bouleversement de la répartition des pouvoirs au profit des acteurs locaux. » ; <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/loi-decentralisation-du-2-mars-1982.html>

83 Pour N. Elias sociologue allemand, qui s'est intéressé à la construction de l'État en France, cette phase des apanages constitue un phénomène de décentralisation ; ELIAS Norbert, *La dynamique de l'occident*. Paris : Presses pocket, 2003, pp. 61-82 (Agora)

84 PAILLIART Isabelle, « Territoires, identités et communication », IN : OLIVESI Stéphane (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006, pp. 113-128

85 PAILLIART Isabelle, *Les territoires de la communication*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1993, p. 18 (Communication, médias et sociétés)

86 PAILLIART Isabelle, *op. cit.*, 2006

1.1.3 – La dimension politique de l'État

Cette dimension s'arrête sur la réalité politique de la domination étatique en France et de son gouvernement de la société française. Il existe une différence entre les auteurs qui s'arrêtent explicitement sur la notion de domination et ceux qui ne font que l'évoquer, voire qui ne l'évoquent pas. C'est avec les seconds que nous commençons car la conception politique de l'État part au final du même constat ; l'État est l'acteur majeur du champ politique français et la communication de l'État fait partie de ses instruments de gouvernement, voire de domination.

Dans sa définition de la communication publique, C. Ollivier-Yaniv dénote l'importance de la catégorie politique de l'intérêt général⁸⁷. L'État contribue par la communication à déterminer quel est l'intérêt universel de la collectivité française. Les campagnes de communication publique visent à déterminer des comportements spécifiques chez les citoyens. Que ce soient les campagnes de prévention et de sécurité routières ou les campagnes sur les maladies sexuellement transmissibles, il s'agit pour l'État de mettre en avant des comportements dangereux, pour les citoyens eux-mêmes ou envers les autres, et des comportements responsables et vertueux.

En sciences de l'information et de la communication, la justification de cette capacité passe par la reconnaissance des citoyens, questionnée pour certains auteurs, de l'État à effectuer des choix concernant leurs modes de vie. C'est la question de la légitimité étatique à communiquer sur des sujets comme la sexualité par exemple. D'un côté, pour L. Berlivet, chercheur en sciences de l'information et de la communication, l'État cherche à orienter les individus vers un style de vie plus sain, en travaillant plus spécifiquement sur « le niveau d'auto-contrainte de populations cibles »⁸⁸. Cependant, il existe une crainte vis-à-vis de ces campagnes de communication publique car l'État n'est pas forcément perçu comme étant légitime à s'immiscer dans la vie des citoyens et leur donner « des leçons de morale ». L. Berlivet parle de « crainte quant au caractère insidieux d'un tel contrôle social »⁸⁹.

D'un autre côté, pour J.-P. De Oliveira⁹⁰, chercheur en sciences de l'information et de la

87 Selon elle, « la communication publique fonctionne comme un dispositif de rationalisation et d'optimisation de leurs discours par les institutions ; elle œuvre parfois à la neutralisation de voix potentiellement concurrentes sur des sujets d'intérêt général et elle vise la régulation des représentations et des comportements des citoyens » ; OLLIVIER-YANIV Caroline, « La communication publique : communication d'intérêt général et exercice du pouvoir. », IN : OLIVESI S. (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 111

88 BERLIVET Luc, « Naissance d'une politique symbolique : l'institutionnalisation des « grandes campagnes » d'éducation pour la santé » [Document en ligne] *Quaderni*, n° 33, 1997, p. 108. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/AsPDF/quad_0987-1381_1997_num_33_1_1208.pdf (consulté en août 2016)

89 *Ibid.*, p. 99

90 DE OLIVEIRA Jean-Philippe, « De la légitimité de l'État à communiquer sur la sexualité : Le cas des campagnes de prévention du sida entre 1987 et 2007 » [Document en ligne] *Hermès, La Revue*, n° 69, 2014,

communication, l'État est légitime à communiquer sur les sujets de santé. La légitimité est décrite chez J.-P. De Oliveira comme une démarche politique mobilisée pour se justifier. Les acteurs étatiques, mettant en œuvre des campagnes de communication publique, agissent également pour mobiliser une légitimité de leurs actions. C'est aussi le point de vue de J.-B. Comby⁹¹, pour qui l'État doit se construire une légitimité à communiquer sur les questions environnementales. Dans ce sens, la légitimité n'est pas tant un capital de base qui s'entretient qu'un construit politique. Il existe une attente, notamment de la part des associations, vis-à-vis l'État pour une prise en charge des problèmes de santé⁹². La santé publique est une des missions propres de l'État. En partant du concept de biopolitique de M. Foucault, J.-P. De Oliveira met l'accent sur un mode de gouvernement qui ne fait plus usage de la contrainte mais de la régulation. Il demeure que la légitimité est une part importante du politique français, justifiant l'intervention étatique dans le quotidien des Français. Par exemple, dans le cas étudié par J.-P. De Oliveira, à savoir les campagnes de prévention du sida, la légitimité est présente à la fois parce qu'elle est poursuivie par les acteurs des stratégies de communication et à la fois parce que l'État peut, de droit et de fait, se préoccuper de la santé des citoyens français.

La légitimité politique de l'État se pense aussi dans son rapport à la domination de la société française. Pour Y. de la Haye, chercheur en science de l'information et de la communication, « l'État est aujourd'hui contraint à assurer des tâches de rejointement qui passe en partie par des actions de communication. »⁹³ L'État prend en charge les liens entre les individus et la société française au travers de la communication. Y. de la Haye s'arrête sur un « modèle de communication politique générale »⁹⁴ qui développe « une nouvelle organisation du processus de légitimation par lequel l'État met en visibilité sociale ses décisions et maintient la fiction d'une concertation et d'une consultation populaire. »⁹⁵ Alors que selon Y. de la Haye, le couple presse/parlement ne permet plus à l'État de gouverner avec autant d'efficacité et de légitimité, l'État investit une nouvelle façon de se représenter et de représenter la façon dont il dirige la société. En bref, il existe pour l'État « la *nécessité de trouver des styles de domination sociale* qui aient la même efficacité relative que les anciens types tout en empruntant résolument des

volume 2, pp. 155-159. Disponible en ligne sur : <http://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2014-2-page-155.htm> (consulté en janvier 2016)

91 COMBY Jean-Baptiste, *op. cit.*

92 Selon J.-P. De Oliveira « une autre tendance mise en avant dans la construction de la légitimité de l'État à communiquer sur la sexualité est liée aux revendications des associations. » DE OLIVEIRA Jean-Philippe, *op. cit.*, pp. 157-158

93 de la HAYE Yves, *Dissonances : critique de la communication*. Grenoble : La pensée sauvage, 1984, p. 82 (Collection media discours)

94 *Ibid.*, p. 87

95 *Ibid.*, p. 83

voies nouvelles »⁹⁶. La pensée d'Y. de la Haye est déterminante pour comprendre le rôle que joue la communication de l'État dans le gouvernement de la société française. Y. de la Haye montre que l'État, dans l'institutionnalisation et la démonstration du gouvernement de la société, se saisit de la communication. Celle-ci met en lumière à la fois les agissements de l'État et son implication dans la détermination des rapports entre l'État et les citoyens.

Dans son article, J.-B. Comby⁹⁷ dénote que la domination de l'État ne se fait pas sans lutte. La définition que l'État veut imposer du « problème climatique » est prise dans une configuration de relations, où d'autres acteurs essaient d'imposer leur propre définition. Ce constat est important pour montrer que la communication de l'État est toujours insérée dans des rapports de force. Globalement, la question de la domination de l'État n'est pas la plus traitée en sciences de l'information et de la communication. C'est un des positionnements de cette thèse que nous aimerions avoir, en contribuant à recentrer le questionnement de l'État et de son recours à la communication pour entretenir les rapports de domination entre les citoyens et lui.

1.1.4 – La dimension historique de l'État

La dimension historique se concentre sur la formation de l'État ainsi que son rôle dans le développement des techniques de communication. Il existe un rapport dialectique entre l'État et le développement de ces techniques. P. Flichy⁹⁸, sociologue et chercheur en science de l'information et de la communication, montre que l'État moderne et la communication moderne se forment ensemble. Le premier développe des politiques destinées à soutenir les techniques de communication. P. Flichy identifie les débuts de la communication d'État moderne avec l'invention du télégraphe optique à la fin du XVIIIe siècle. L'État utilise ces techniques pour le gouvernement de la France et le renforcement de l'unité nationale. Les travaux de P. Flichy mettent en lumière que la communication ne se réalise pas uniquement dans des discours ou des campagnes de communication publique. Elle se déroule également dans des décisions qui favorisent la circulation de l'information à l'intérieur du territoire français.

La communication favorise également la circulation de la culture. D'après A. Mattelart⁹⁹, professeur émérite en sciences de l'information et de la communication, la culture porte une

96 *Ibid.*, p. 87 ; c'est nous qui soulignons

97 COMBY Jean-Baptiste, *op. cit.*

98 FLICHY Patrice, *Une histoire de la communication moderne : espace public et vie privée*. Paris : La Découverte, 2004, 280 p. (La Découverte-poche. Sciences humaines et sociales)

99 MATTELART Armand, *La communication-monde : histoire des idées et des stratégies*. Paris : La découverte, 1999, 356 p. (La Découverte-Poche. Sciences humaines et sociales)

interrogation sur le concept d'État. Le débat d'idée autour des concepts de culture et d'État pose la question suivante dans les années 1970 : « quel rôle incombe encore aux pouvoirs publics dans la régulation du dispositif de communication dans l'espace dessiné par l'État-nation ? »¹⁰⁰. Dans son ouvrage *La communication-monde*, A. Mattelart conçoit l'État au travers de définitions de la communication qui correspondent à des orientations stratégiques. Il détermine trois domaines – la guerre, le progrès, la culture – dans lesquels le rôle influent de la communication a été décidé par les objectifs des acteurs ; que ce soit les acteurs politiques pour une libéralisation des secteurs économique et financier ou les acteurs économiques et financiers pour un investissement dans le « secteur de la communication »¹⁰¹. Pour A. Mattelart, l'État a notamment contribué à la globalisation et à la libéralisation de différents secteurs de la société. Même si l'intervention de l'État a aussi consisté à son propre retraitement et la dénationalisation de la « filière électronique » signant la fin « du rôle fédérateur de l'État »¹⁰², ce qui est finalement démontré par A. Mattelart, c'est le rôle de l'État, à travers l'histoire de la deuxième moitié du XXe siècle, en ce qui concerne la situation politique nationale et internationale. Le recours stratégique à la communication a eu un rôle déterminant sur la forme que revêtent les échanges entre les citoyens de différents États mais aussi entre citoyens d'un même État.

Les sciences de l'information et de la communication analysent la communication de l'État et mettent en avant différentes dimensions de l'État. La dimension symbolique de l'État reconnaît l'incarnation de celui-ci par les membres de l'exécutif, que ce soit le gouvernement ou la présidence. La dimension s'intéressant à l'articulation entre le local et le central découle de la réalité géographique du gouvernement de la société française. Il se déroule à deux échelles différentes, le local et le central. La première est décrite par rapport à la communication que mettent en place les acteurs politiques locaux. La dimension politique s'intéresse à la légitimité de l'État à communiquer. Cette légitimité étatique est expliquée à la fois comme un capital manquant ou suscitant de la crainte, et comme une démarche politique cherchant à justifier les activités de communication. La dimension politique s'intéresse aussi à la domination de l'État. Plus spécifiquement, elle se penche sur le rôle de la communication de l'État dans la pratique et le maintien de cette domination. Enfin, la dimension historique s'intéresse, elle, à la construction de l'État et le rôle de la « communication » au sens large (aussi bien technique que politique)

100 *Ibid.*, p. 229

101 A. Mattelart précise qu'à partir des années 1980, la « communication est apparue comme un secteur hautement rentable, et la Bourse a accompagné son ascension météorique » ; *ibid.*, p. 256

102 *Ibid.*, p. 249

dans celle-ci et *vice versa*. Ces différentes dimensions ne sont pas uniquement traitées par les sciences de l'information et de la communication et sont même approfondies par d'autres disciplines, comme la sociologie ou l'histoire. Dans le point suivant, nous développerons différentes théories sur l'État qui permettent d'approfondir une compréhension de celui-ci mais aussi de la communication de l'État.

1.2 Les apports de différentes théories sur l'État pour les sciences de l'information et de la communication

Ces théories, dans un premier temps, approfondissent les réflexions en sciences de l'information et de la communication concernant la légitimité de certains acteurs politiques, comme les ministres par exemple, à représenter l'État au travers de leurs activités de communication. Dans un second temps, elles sont en rapport avec un des questionnements épistémologiques et méthodologiques centraux de cette thèse ; comment saisir l'État en train de communiquer ? Vers quels acteurs ou quelles institutions se tourner pour analyser la communication de l'État ? En bref, les théories discutées ci-dessous amènent à donner des raisons de notre choix des membres de l'exécutif pour l'analyse de la communication de l'État.

Les apports des sociologues P. Bourdieu et N. Elias permettront de justifier, de façon historique, le recours aux notions de capital et de monopole. Ces deux auteurs se sont penchés sur l'histoire de monopolisation de certains capitaux dans la construction de l'État. La notion de monopoles permet d'expliquer pourquoi la communication de l'État renforce la domination de l'État. Avec P. Rosanvallon, nous mettrons l'accent sur les spécificités de l'État français dans l'histoire. Les réflexions de M. Foucault serviront à préciser ce qu'est le gouvernement par l'État de la société française. L'objectif de ce point est alors d'approfondir les dimensions de l'État développées en sciences de l'information et de la communication et en particulier sa dimension politique.

1.2.1 – Une définition générale de l'État

P. Bourdieu reconnaît dans *Sur l'État*¹⁰³ qu'il est difficile de définir précisément l'État, notamment parce que l'État fournit une éducation d'où découlent une manière de penser et une manière de le penser. Selon P. Bourdieu, le risque est « d'appliquer à l'État une pensée d'État »¹⁰⁴ et « notre pensée, les structures mêmes de la conscience à travers laquelle nous

103 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2011, 656 p.

104 *Ibid.*, p. 13

construisons le monde social et cet objet particulier qu'est l'État, ont de bonnes chances d'être le produit de l'État. »¹⁰⁵ Il apparaît donc impossible pour un seul auteur d'en donner une définition. Toutefois, nous commençons par deux erreurs potentielles pouvant survenir dans ce travail. Premièrement, le fonctionnalisme consiste à se focaliser sur les fonctions de l'État en tant qu'elles justifient sa structure. Par exemple, pour les marxistes, l'État est un outil de domination au service de la classe dominante. Cette approche ne permet pas de comprendre ce qui a amené ces fonctions, ni les luttes qui se déroulent pour leur maintien. En outre, elle ne permet pas d'expliquer pour quelles raisons ses fonctions peuvent exister, voire le fonctionnalisme les essentialise. Pour P. Bourdieu¹⁰⁶, c'est grâce à un consensus social, une reconnaissance générale de l'État comme étant dans la capacité de fixer un ordre social, que celui-ci peut assurer des fonctions. Deuxièmement, nous avons vu avec l'anthropomorphisme¹⁰⁷ que l'État pouvait être conçu comme une entité quasi-humaine ou supra-humaine.

Malgré tout, il existe dans un premier temps une définition, assez générale mais claire, pour l'étude de l'État. D'après les travaux de P. Rosanvallon, « l'État n'est pas seulement un appareil administratif, il est également une figure politique abstraite, en tant qu'il incarne le principe de souveraineté »¹⁰⁸. Ici deux éléments centraux se dégagent. D'abord l'État se développe dans une administration permettant de gouverner un territoire, puis dans une expression de principes politiques fournissant des cadres cognitifs et d'actions à ce gouvernement. La figure politique abstraite nécessite une attention spécifique car il ne faudrait pas sous-estimer la capacité de structuration du social – et par là des individus – de ces idées politiques. Elles se trouvent à titre d'exemple dans l'idéal de la « démocratie » pour la forme politique de l'État.

Dans le courant de l'analyse des politiques publiques, ce n'est que l'élément administratif qui est traité. Comme l'expliquent Y. Surel et P. Muller, deux politologues utilisant l'approche des politiques publiques, « étudier l'action publique ne consiste plus véritablement [...] à réfléchir sur la place et la légitimité de l'État en tant que forme politique abstraite »¹⁰⁹. Tout de même, cette forme structure l'action. C'est parce que l'État s'inscrit dans un régime politique dit démocratique que les décisions (politique budgétaire, politique sociale, intervention de l'armée française à l'étranger, etc.) sont expliquées aux citoyens par l'intermédiaire des activités de communication. Il existe un rapport dialectique entre l'action étatique et la forme politique de

105 *Ibid.*, p. 13

106 *Ibid.*, p. 19

107 JOBERT Bruno, MULLER Pierre, *op. cit.*

108 ROSANVALLON Pierre, *L'État en France : de 1789 à nos jours*. Paris : Éditions du Seuil, 1990, p. 14 (l'Univers historique)

109 MULLER Pierre, SUREL Yves, *L'analyse des politiques publiques*. Paris : Montchrestien, 1998, p. 9

l'État. Par ailleurs, Y. Surel et P. Muller précisent que les États modernes font face à la « double pression de la construction européenne et de l'autonomisation croissante des communautés « locales » »¹¹⁰ depuis la deuxième moitié du XXe siècle. L'État français, dans sa forme politique abstraite qui est celle d'un souverain unique sur un territoire délimité, connaît donc deux évolutions. La première se déroule au niveau de son territoire, où l'échelon local récupère des compétences auparavant rattachées à l'État. La seconde a lieu au niveau politique, avec le rattachement de l'État-nation français à une institution supranationale, l'Union européenne. La forme politique abstraite de l'État est donc questionnée par ces évolutions qui disputent, en partie, sa souveraineté.

Il ne s'agit pas en outre de diminuer la fonction de l'administration car, comme l'avait déjà expliqué M. Weber¹¹¹, sociologue allemand, l'État a besoin d'une administration pour gérer et diriger un peuple, si bien que la lutte politique est donc en partie une lutte pour une domination – qualifiée de bureaucratique par M. Weber – *via* l'administration. Ce sont les notables, « porteurs d'une forme spécifique d'honneur attaché à un certain type de conduite de vie »¹¹², qui entretiennent leur domination et celle de l'État en occupant des charges administratives et en se disputant celles-ci par l'intermédiaire « des luttes de pouvoir des partis »¹¹³. Néanmoins, cette administration est dépendante d'une forme politique abstraite incarnée dans et par l'État. Comme l'indique P. Rosanvallon, la forme politique abstraite de l'État a trait avec la souveraineté. Cela signifie que l'État et ses représentants, comme les membres de l'exécutif, obéissent dans leurs agissements à des principes politiques abstraits et contraignants. Les mises en public de l'État à l'aide de la communication les respectent en n'imposant pas par la violence physique ou la propagande des idées et des représentations.

1.2.2 – Le gouvernement de la société française par l'État

L'État apparaît comme l'acteur principal du gouvernement de la société française. Ce gouvernement, conduit par les représentants de l'État, correspond à une activité centrale du politique français. La fonction des membres de l'exécutif revient à donner une direction particulière à la société française, en décidant, par exemple, des lois sur le marché du travail. M.

110 *Ibid.*, p. 10

111 WEBER MAX, *La domination*. Paris : La découverte, 2013, 426 p. (Politique et sociétés)

112 *Ibid.*, p. 54

113 *Ibid.*, p. 57

Foucault¹¹⁴ s'est intéressé à la forme que revêt le gouvernement en France. Il propose, avec son concept de gouvernementalité, la formulation de l'État en action. La gouvernementalité correspond à l'« ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, quoique très complexe, de pouvoir qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité »¹¹⁵. Elle est ensuite « la tendance, la ligne de force qui, dans tout l'Occident, n'a pas cessé de conduire, et depuis fort longtemps, vers la prééminence de ce type de pouvoir qu'on peut appeler le « gouvernement » »¹¹⁶. Enfin, d'un point de vue historique, la gouvernementalité désigne « le résultat du processus par lequel l'État de justice du Moyen-Âge, devenu aux XV et XVIe siècles État administratif, s'est trouvé petit à petit « gouvernementalisé » »¹¹⁷. La pensée de M. Foucault fait du lien entre savoir et pouvoir, et entre savoir et gestion de la population, un problème pluriséculaire qui s'est posé aux différents pouvoirs religieux et politiques. La forme « gouvernementalisé » s'est imposée et représente, dans l'État moderne, la manière par laquelle la société française est notamment dirigée par les membres de l'exécutif.

P. Bourdieu s'accorde avec M. Foucault sur ce point. L'État, en instaurant un universel avec son « point de vue »¹¹⁸, est dans la capacité de formuler des savoirs qui seront considérés par la suite comme étant la « réalité ». Les statistiques ou les indicateurs quantitatifs en général offrent un exemple de cela. Comme l'indique l'historien de la statistique français A. Desrosières, les statistiques « reflètent la réalité et elle instituent celle-ci. »¹¹⁹ Cela signifie que les agents de l'État cherchent à établir des moyens de communiquer sur des réalités abstraites qu'ils veulent actualiser avec des chiffres. Les statistiques ne sont ni une description exacte de la « réalité », ni une description complètement éloignée de celle-ci. Le gouvernement de la société par l'État passe alors par l'établissement spécifique de savoir aidant à la prise de décision. Toutefois, cette gouvernementalité n'est pas unique depuis sa création. Elle a été le fruit d'une lutte entre les pouvoirs religieux et les pouvoirs politiques étatiques. C'est entre le XVe siècle et le XVIe siècle que la raison d'État commence à être formulée, en opposition aux lois divines de l'Église. En somme pour M. Foucault, « l'État c'est une pratique »¹²⁰ qui s'impose comme un impératif et

114 FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France, 1977-1978*. Paris : Gallimard, 2004, 435 p. (Hautes Etudes)

115 *Ibid.*, p. 111

116 *Ibid.*, p.111-112

117 *Ibid.*, p. 112

118 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2011, p. 53

119 DESROSIERES Alain, *Prouver et gouverner : une analyse statistique des politiques publiques*. Paris : La Découverte, 2014, p. 147 ; c'est l'auteur qui souligne

120 FOUCAULT Michel, *op.cit.*, p. 282

une manière de lire la réalité à l'aide de savoirs. La communication de l'État participe au gouvernement de la société française en exposant publiquement les savoirs étatiques (comme les chiffres du chômage par exemple).

1.2.3 – La sociogenèse des monopoles de l'État

N. Elias propose de déterminer le rôle des processus de monopolisation dans la formation de l'État en France. Cette approche socio-historique permet de saisir que la légitimité qui accompagne les actions de l'État, dont les activités de communication, repose sur le long terme. L'histoire de l'État français, la manière dont il s'est constitué des monopoles justifie sa position dominante dans la société française. N. Elias reprend l'idée de M. Weber¹²¹ de monopole de la violence légitime auquel il ajoute celui du fiscal. Remontant jusqu'au XIIe siècle en France, il identifie deux grandes phases dans l'évolution des monopoles ; une phase de concurrence libre et une phase de transformation des monopoles privés en monopoles publics. Dans l'histoire de la France, il voit l'affrontement des grandes familles princières (les Capétiens par exemple) pour dominer les autres et ainsi contrôler les monopoles fiscal et de violence légitime. À la fin de cette phase, la royauté s'est imposée et le roi devient la figure centrale de l'organisation politique, un souverain « absolu » qui n'en demeure pas moins dépendant symboliquement et fonctionnellement des nobles et des bourgeois.

Les monopoles, n'étant pas exclusivement au profit du roi et gérés par lui, perdent peu à peu leur caractère privé au profit d'un caractère public. C'est-à-dire, l'organisation des monopoles s'est établie dans des institutions au fil des siècles, étape nécessaire à leur maintien dans une société en évolution. Toutefois, en acceptant de cette institutionnalisation, les individus en charge de ces monopoles deviennent des exécutants d'un ordre social. Ce dernier s'est développé dans une division sociale toujours plus grande, tant et si bien que le monopole privé « devient le monopole de couches sociales tout entières, il se transforme en monopole public, organe central d'un État. »¹²² Dès lors, le roi et les nobles, principaux bénéficiaires des monopoles privés, se sont vus de plus en plus dans l'obligation de confier le maniement de ces monopoles à d'autres individus. Le maniement des monopoles devient une occupation d'ordre public. En somme, il se transforme en l'État français de la société actuelle, où les monopoles sont institués dans des organes de contrôle et de régulation qui organisent des compétitions pour

121 WEBER Max, *Le savant et le politique*. Paris : 10-18, 2002, p. 124 (Bibliothèque)

122 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 2003, p. 31

accéder au contrôle de ces monopoles. Les élections de la démocratie représentative correspondent à ces compétitions.

D'après P. Bourdieu, N. Elias oublie un monopole tout aussi indispensable, le monopole symbolique. En fait, P. Bourdieu souligne que si M. Weber implique un rapport à la légitimité dans le recours à la violence, c'est qu'il y a bel et bien un rapport au symbolique aussi¹²³. Cette maîtrise des symboles fait de l'État le principal producteur des instruments de construction de la réalité sociale. Il produit l'universel, définissant ce qui est juste pour tous. P. Bourdieu explique que le point de vue de l'État, s'est traduit au fil des siècles dans l'instauration d'une langue officielle, d'unité de mesure, d'une devise, etc. En somme, « « l'État » doit théâtraliser l'officiel et l'universel, il doit donner le spectacle du respect public des vérités publiques, du respect public des vérités officielles dans lesquelles la totalité de la société est censée se reconnaître »¹²⁴. Se trouve ici l'importance de la communication, par lequel l'État peut « théâtraliser l'officiel et l'universel ».

Selon P. Bourdieu, les individus agissant pour l'État sont déterminés grâce à sa magie – la « magie d'État »¹²⁵ –, avec laquelle il peut définir le statut des individus les uns par rapport aux autres. P. Bourdieu justifie ces capacités symboliques par la détention d'un méta-capital. Il explique que l'État est « l'aboutissement d'un processus de concentration des différentes espèces de capital, capital de force physique ou d'instruments de coercition (armée, police), capital économique, capital culture ou, mieux, informationnel, capital symbolique, concentration qui, en tant que telle, constitue l'État en détenteur d'une sorte de méta-capital, donnant pouvoir sur les autres espèces de capital et sur leurs détenteurs. »¹²⁶ En d'autres termes, il s'agit d'un capital permettant de gérer et d'accumuler les autres capitaux – économique, de force physique, symbolique et informationnel, tels qu'ils sont définis par P. Bourdieu¹²⁷. Par ailleurs, ce méta-capital est renforcé par son recours de la part des agents étatiques qui, cherchant à défendre leurs intérêts, en viennent à défendre le développement de l'État. Pour P. Bourdieu, c'est le cas des robins, les hommes de robes, qui, voulant défendre leurs connaissances et leurs compétences

123 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2011

124 *Ibid.*, p. 54

125 P. Bourdieu définit la magie d'État comme « la classe des actes de *certification* ou de *validation* par lesquels une autorité officielle, agissant en mandataire de la banque centrale de crédit symbolique qu'est l'État, garantit et consacre un certain état de choses, une relation de *conformité* entre les mots et les choses, entre le discours et le réel » ; BOURDIEU Pierre, *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1989, p. 538 (Le sens commun) ; c'est l'auteur qui souligne

126 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1993 (b), p. 52 ; c'est nous qui soulignons.

127 BOURDIEU Pierre, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1993, volume 96-97, pp. 49-62. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1993_num_96_1_3040 (consulté en mars 2015)

qu'ils désiraient instituer en corps de métier, ont permis le développement de l'État dans sa forme moderne¹²⁸. Enfin, P. Bourdieu s'accorde avec N. Elias, en déterminant deux processus à l'origine de l'État moderne ; un premier concernant l'accumulation de tous les capitaux et un second concernant la transmutation de ces monopoles privés en monopoles publics.

Ce passage du monopole privé au monopole public constitue une transformation fondamentale à l'origine de la forme étatique moderne. Dans son article, *De la maison du roi à la raison d'État*¹²⁹, P. Bourdieu détaille le passage d'un État dynastique, sous domination d'une famille royale, à l'État bureaucratique moderne. Il faut retenir de sa démonstration que l'État n'a pas toujours été au service de la collectivité mais qu'à l'origine il servait avant tout le roi. De plus, cette transition ne constitue en aucun cas une rupture où l'État prendrait une forme sans aucune ressemblance à la précédente. Au contraire, l'État dynastique possédait des contradictions, notamment dans le recours de la royauté à une forme de bureaucratie pour la gestion des monopoles. Cette transformation correspond donc à un processus séculaire, où les monopoles privés se socialisent et s'institutionnalisent.

1.2.4 – L'État saisi au travers de ses relations aux institutions et aux individus

Les travaux des auteurs précédents montrent que les sciences de l'information et de la communication bénéficient de l'apport d'autres disciplines pour approfondir la compréhension des différentes dimensions de l'État et de sa communication. Dans cette recherche, nous utiliserons principalement les apports des différentes théories exposées plus haut concernant les dimensions politique et symbolique, en mettant l'accent sur la domination de l'État. Nous entendons par domination de l'État, la capacité de celui-ci à imposer une direction à la société française sans subir d'opposition assez forte pour que son statut de dominant lui soit disputé. La communication de l'État intervient dans le maintien de cette domination en prenant part au gouvernement de la société française et en participant à la mise en œuvre des différentes politiques publiques – ce sont ici les campagnes de communication publique. Ainsi, comme l'indique Y. de la Haye¹³⁰, le recours à la communication correspond pour l'État à la recherche

128 *Ibid.*, pp. 520-522

129 BOURDIEU Pierre, « De la maison du roi à la raison d'État [Un modèle de la genèse du champ bureaucratique] » **[Document en ligne]** Actes de la recherche en sciences sociales, 1997, volume 118, pp. 55-68. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1997_num_118_1_3222 (consulté en mars 2015)

130 de la HAYE Yves, *op. cit.*, 1984, p. 87

du maintien de sa domination dans de nouvelles formes.

Pour saisir la communication de l'État dans son rôle de reproduction de la domination étatique, seront analysées les relations que l'État entretient avec les autres institutions, comme un gouvernement étranger ou une institution supranationale, et les individus, comme les citoyens français ou les journalistes. Nous nous rangeons derrière l'idée de M. Foucault pour qui l'État est une pratique. Ses représentants, en particulier les membres de l'exécutif, agissent pour le règlement d'une « crise financière internationale ». Ils entretiennent des relations avec les gouvernements allemands ou britanniques et mettent en œuvre des activités de communication pour rassurer les citoyens français sur la situation de « crise », notamment en effectuant des interviews. Dans ce sens, l'hypothèse est posée, au lieu de postuler le lien entre les relations et la communication étatiques, que dans cette communication il est possible de retrouver les relations que l'État entretient avec les acteurs de la construction et du règlement de la « crise financière internationale ». Dès lors, l'approche de l'État que nous développons s'appuie sur l'hypothèse que ses relations se perçoivent par l'intermédiaire des activités de communication des membres de l'exécutif. Ses relations ne sont pas fixes et connaissent sans cesse des rapports de force. L'État n'y échappe pas, même s'il est un acteur dominant de la vie politique française. Comme le notent aussi bien N. Elias, P. Bourdieu que M. Foucault, le pouvoir est une dynamique relationnelle. Dans *Sécurité, territoire, population*¹³¹, M. Foucault souligne que les relations servent à déterminer les mécanismes du pouvoir. N. Elias rappelle dans sa définition du pouvoir que ce dernier s'insère des rapports avec autrui¹³². Quant à P. Bourdieu, son œuvre toute entière se penche sur les relations de pouvoir comme des rapports de force situés dans des espaces sociaux déterminés, qu'il appelle champ¹³³. S. Olivesi¹³⁴ opère aussi un rapprochement entre N. Elias et P. Bourdieu, à qui il confie une définition relationnelle du pouvoir. Posséder le pouvoir ne veut donc rien dire, si ce n'est que l'on se trouve dans une position de domination par rapport aux autres, mais la possession du pouvoir n'exprime rien en soi. C'est dans des rapports de

131 FOUCAULT Michel, *op. cit.*, p. 4

132 Du pouvoir, il donne la définition suivante ; « le pouvoir n'est dans le fond rien d'autre que l'expression d'une marge de décision individuelle particulièrement étendue qui va de pair avec certaines positions sociales et traduit à l'intérieur de la société des possibilités plus grandes d'influer sur la manière dont les autres dirigent leur vie et de commander en partie le destin des autres » ; ELIAS Norbert, *La société des individus*. Paris : Pocket, 1997, p. 94 (Agora)

133 Par exemple, dans sa définition du « champ du pouvoir », P. Bourdieu met en parallèle des relations et des enjeux de pouvoir. Il pense le « champ du pouvoir » comme un « champ de forces défini dans sa structure par l'état du rapport de force entre des formes de pouvoir, ou des espèces de capital différents » ; BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1989, p. 375

134 S. Olivesi précise à propos des travaux conceptuels de N. Elias et P. Bourdieu : « dans une configuration comme dans un champ, les individus (agents) n'existent pas en eux-mêmes mais au sein d'un espace de jeu les associant » ; OLIVESI Stéphane, « le travail du concept : théories, modèles, catégories », IN : OLIVESI Stéphane (*dir.*), *Introduction à la recherche en sic*. Presse universitaire de Grenoble : Grenoble, 2007, p. 233

force, dans des engagements relationnels inter-individuels ou inter-institutionnels que se situe le pouvoir. Dès lors, se poser la question de l'État revient, en partie, à saisir ses relations.

Les actions de ses représentants permettent de saisir l'État en pratique. D'abord, l'activité de gouvernement consiste effectivement à arrêter des formes de relations entre les citoyens et entre les citoyens et les institutions – par exemple des lois sur les comportements à adopter dans les administrations publiques ou des lois sur la consommation d'alcool, des lois qui sont d'ailleurs accompagnées par des campagnes de communication publique, analysées en sciences de l'information et de la communication au travers de la notion de communication publique. Ensuite, les représentants de l'État, comme les membres de l'exécutif, sont amenés à négocier avec des secteurs d'activités professionnelles aussi larges et importantes que le secteur financier. Dans ses relations, l'État est inséré dans des rapports de collaboration et de concurrence qui se traduisent dans des activités de communication.

La communication de l'État semble en conséquence une démonstration des relations que l'État entretient. Nous prendrons plus de temps pour prouver cette hypothèse dans le chapitre 2 et le chapitre 3, en insistant sur les relations étatiques pendant le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » et sur les différentes dimensions paradoxales auxquelles participent la communication de l'État. Les relations étatiques sont aussi bien au service de sa domination qu'au service d'une négociation de la position de la France dans la construction européenne. En situant l'analyse des activités de communication dans un contexte précis, comme les « crises financières internationales », les relations de l'État sont plus facilement identifiables – avec qui et quand communiquent les membres de l'exécutif pour régler une « crise financière internationale » ? Elles révèlent en même temps les implications de la communication de l'État dans le gouvernement de la France alors qu'une « crise » menace le fonctionnement du système économique et financier français. Pourquoi la communication de l'État permet-elle effectivement de gérer une « crise financière internationale » ? Pourquoi apparaît-elle comme étant légitime ? Voici des questions auxquelles nous souhaitons fournir des éléments de réponse, en insistant, dans la première partie de cette thèse, sur la légitimité et sur l'autorité de la communication de l'État.

Les théories de l'État de N. Elias et P. Bourdieu concernant sa sociogenèse sont une aide pour la compréhension de l'État en sciences de l'information et de la communication et de ses activités de communication. Les théories de deux sociologues rappellent que l'État a évolué au cours des siècles et s'est constitué peu à peu comme l'acteur dominant de la société française. Il faut maintenant se montrer plus précis sur la définition des capitaux étatiques et expliquer dans quels

rapports de force ils se situent depuis la deuxième moitié du XXe siècle. De cette façon, nous comprendrons la situation contemporaine de l'État et, surtout, à quels rapports de force participe la communication de l'État.

1.3 – Les monopoles et les capitaux étatiques dans la situation contemporaine

Plus haut nous avons évoqué le développement dans l'histoire française du contrôle des monopoles, passés de la royauté au domaine public de l'État-nation. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale doivent s'ajouter deux processus politiques et économiques, qui semblent s'être accélérés depuis la moitié du XXe siècle, que sont la construction européenne et la mondialisation. Avant de s'arrêter sur une définition des capitaux de l'État moderne, nous verrons que la construction de l'Union européenne et la mondialisation remettent en question l'État. La communication de l'État, dans laquelle transparait l'usage de capitaux étatiques, notamment le symbolique, par les membres de l'exécutif, évolue ainsi dans un contexte historique particulier. Ce contexte détermine en partie le rôle de la communication de l'État et ce que cette dernière montre des relations de l'État.

1.3.1 – La remise en question de l'État par la construction européenne et la mondialisation

La mondialisation est un état de fait qui n'est pas récent, même pour le secteur financier. L'historien français F. Braudel explique que la ville de Gênes dès le XIVe siècle devient une puissance notamment grâce à ses banquiers qui « par le maniement de capitaux et du crédit, [sont] les arbitres des paiements et des règlements européens »¹³⁵. Cette domination, discrète, s'opposait déjà à une domination ostensible par la voie guerrière, l'un n'empêchant bien évidemment pas l'autre. Il n'y a donc pas, ou plus exactement, il n'existe plus pour l'État français de situations où il est un souverain entier, inattaqué sur ses positions. Il est en effet remis en question sur ses fonctions dans des secteurs particuliers par la construction européenne¹³⁶. Ce constat souligne que l'État est en reconfiguration alors qu'il prend part aux

135 BRAUDEL Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme : Xve-XVIIIe. 3, le temps du monde*. Paris : Librairie générale française, 1993 (b), p. 182 (Le Livre de poche ; références)

136 Par exemple, comme l'indique l'historien français L. Warlouzet, « l'histoire de la politique de la concurrence européenne permet de comprendre comment les institutions européennes accroissent leurs pouvoirs au détriment des États-membres dans certains domaines techniques. » ; WARLOUZET Laurent, « La politique de la concurrence européenne depuis 1950 » **[Document en ligne]** CVCE, 2012, p. 1. Disponible sur : http://www.cvce.eu/obj/laurent_warlouzet_la_politique_de_la_concurrence_europeenne_depuis_1950_surveill

processus de mondialisation et de construction européenne.

D'après la définition de J. Habermas, philosophe allemand, la mondialisation est un processus qui « caractérise l'extension croissante et l'intensification au-delà des frontières nationales à la fois des transports, des communications et des échanges »¹³⁷. J. Habermas considère alors l'État-Nation comme étant en voie de dépassement. Pour lui, seul un gouvernement mondial pourrait gérer les enjeux contemporains qui se dressent face à l'État¹³⁸. Il résume les principales difficultés de l'État de la façon suivante : « la base fiscale de la politique sociale se rétrécit, en même temps que se réduit la possibilité de mettre en œuvre une régulation macro-économique digne de ce nom. De plus, la capacité d'intégration nationale diminue, et la base relativement homogène de la solidarité citoyenne est ébranlée »¹³⁹. En bref, l'État n'est plus en mesure de se financer, ni de contrôler le secteur économique et financier, ni même de défendre la cohésion des citoyens.

La pensée de J. Habermas est intéressante car elle souligne les difficultés que rencontrent l'État-nation et les raisons qui le poussent à se reconfigurer. Toutefois, nous ne souscrivons pas totalement à l'idée d'un dépassement de l'État-Nation dans la mesure où il a toujours évolué dans l'histoire. Sans oublier que, comme le précise N. Elias¹⁴⁰, il existe depuis longtemps une concurrence inter-étatique qui prend ses origines, avant même les États modernes, dans les affrontements entre familles de nobles. Il s'agit d'une lutte pour l'hégémonie, procédant d'une configuration où les participants (les États) ne peuvent s'empêcher d'y prendre part sous peine d'être exclus. L'État n'est pas totalement dépassé face à des tendances de temps long. Il est plutôt remis en question que fini et cela pour plusieurs raisons. Dans un premier temps, le lien entre le capital symbolique institutionnel de l'État et le capital symbolique de ses représentants pousse ceux-ci à défendre leur État. Même si les membres de l'exécutif peuvent promouvoir des projets de politique supranationale, comme la construction de l'Union européenne, ils demeurent redevables à l'État pour leur position. Dans un deuxième temps, il existe également des capacités de résistance, que ce soit chez les hommes politiques ou les citoyens, envers la mondialisation et la construction européenne. Les hommes politiques surtout, mais aussi les citoyens (dans une moindre mesure) peuvent s'opposer à ces deux processus. Les premiers promeuvent un projet de sortie de l'Union européenne ou une transformation de celle-ci –

er_les_entreprises_et_les_etats-fr-a412b14f-c22d-4985-98d2-69a764e0c360.html (consulté en septembre 2016)

137 HABERMAS Jürgen, *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*. Paris : Pluriel, 2013, p. 54

138 C'est à peu près la vision partagée par N. Elias et exposée dans *La société des individus* ; ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1991

139 HABERMAS Jürgen, *op. cit.*, p. 78

140 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1991

comme l'a proposé la candidate Marine Le Pen aux élections présidentielles de 2017¹⁴¹ – et les citoyens votent ces projets. Dans un troisième temps, se pose la question de la réappropriation à l'échelle nationale des enjeux trans-frontaliers, mais aussi de leur construction par l'État pour ses citoyens. Ces éléments contredisent le diagnostic de la fin de l'État-Nation, toujours en mesure de gouverner et d'agir dans la société française. Alors selon S. Cassese, professeur de droit italien, et de V. Wright, politologue anglais, dans un ouvrage où ils posent la question de l'État en Europe :

« Il vaut mieux faire preuve de prudence avant de tirer de conclusions générales sur le retrait de l'État. L'État-nation reste massivement présent dans des secteurs comme la défense, la sécurité nationale, la police et la protection sociale. Même dans l'économie, il continue à intervenir sur une vaste échelle *via* une palette de méthodes parallèles visant à infléchir le marché. »¹⁴²

Le règlement de la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » offre un exemple de cette capacité d'intervention de l'État soulignée par S. Cassese et V. Wright. Alors que les banques sont en difficulté, il a fallu en France, mais aussi dans d'autres pays comme les États-Unis, que l'État intervienne pour les soutenir. Il est indiqué dans un rapport de la cour des comptes que « le plan de soutien aux établissements de crédit reposait sur deux sociétés spécialisées [...] la Société de prise de participation de l'État [et] la Société de financement de l'économie française »¹⁴³. Près de 100 milliards d'euros auront été prêtés aux banques par l'intermédiaire de ces deux sociétés. L'État garde en conséquence des capacités d'intervention et de contrôle de la société française qui se sont traduits dans sa gestion de la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Il apparaît en revanche que la construction européenne et la mondialisation participent à une remise en question de l'État. La construction de l'Union européenne dispute les capitaux étatiques. La seconde élargit le champ des possibles et des conséquences face auquel l'État se montre en difficulté pour le gérer. Toutefois dans les deux cas, l'État n'est ni dépassé, ni en retrait. Comme le montrent S. Cassese et V. Wright, l'État poursuit ses interventions sur la société qu'il gouverne¹⁴⁴.

141 <https://www.marine2017.fr/programme/>

142 CASSESE Sabino, WRIGHT Vincent, « La restructuration des États en Europe occidentale » In : CASSESE Sabino, WRIGHT Vincent (dir.), *La recomposition de l'État en Europe*. Paris : Éditions La Découverte, 1996, p. 13 (Recherches)

143 MIGAUD Didier, BERTRAND Jean-Marie, *et. al.*, *Rapport public annuel 2013 [Disponible en ligne]*. Cour des comptes, 2013, p. 158. Disponible sur : http://www.ccomptes.fr/content/download/53160/1415893/version/1/file/2_1_3_plan_soutien_banques.pdf (consulté en juillet 2014)

144 CASSESE Sabino, WRIGHT Vincent, *op. cit.*

1.3.2 – Les capitaux de l'État moderne français

Les différents capitaux étatiques définis par P. Bourdieu¹⁴⁵ sont le capital de coercition, le capital économique, le capital informationnel et le capital symbolique. La notion de capital correspond à la science économique. Cette dernière ignore les mécanismes sociaux en jeu¹⁴⁶, ce qui ne correspond pas à notre travail de recherche. P. Bourdieu¹⁴⁷ critique effectivement l'économie pour cette ignorance ou plus précisément pour son extraction des pratiques économiques de l'ordre social. Dès lors, quand nous parlons de capitaux, nous ne les comprenons pas comme des possessions à mettre à la discrétion d'un acteur qui peut les utiliser comme il le souhaite dans le but de les faire fructifier. Un capital d'État, bénéficiant d'un monopole, est une forme matérielle et symbolique de la domination de l'État, reposant sur des manifestations et des expressions légitimes et légitimantes de son utilisation. Le Président de la République ne peut pas user du monopole du capital de force physique ou, le monopole de la « violence légitime » d'après la terminologie plus connue de M. Weber¹⁴⁸, comme il le souhaite.

Ces différents capitaux étatiques sont au nombre de quatre d'après P. Bourdieu¹⁴⁹. Le premier, le capital de force physique est une conception marxiste où l'État est seulement considéré comme un organe de coercition. Cette conception est partagée par N. Elias, qui lui apporte une précision d'importance. L'État a su s'assurer ce monopole en dépossédant ses concurrents comme le sociologue allemand l'explique dans *La dynamique de l'Occident*¹⁵⁰. Il est à noter que ce capital s'exerce aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays. C'est ce qui entraîne au demeurant, selon N. Elias¹⁵¹, des relations instables et dangereuses entre États puisque rien n'empêche un État fort de prendre le dessus sur les autres, si ce n'est une situation de force égale¹⁵². Au regard

145 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1993 (b)

146 Par rapport au recours des sciences sociales aux concepts de la science économique, le sociologue français J.-C. Passeron précise que les « métaphores économiste ou mécaniques de la possession (« capital », « titre », « biens », « transmission », etc.) empêchent alors de formuler complètement les effets sociaux qui sont associés à l'*appropriation par intériorisation* » ; PASSERON Jean-Claude, « L'inflation des diplômes. Remarques sur l'usage de quelques concepts analogiques en sociologie » [Document en ligne] *Revue française de sociologie*, n° 23, 1982, p. 576. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1982_num_23_4_3604 (consulté en novembre 2016) ; c'est l'auteur qui souligne

147 BOURDIEU Pierre, *Les structures sociales de l'économie*. Paris : Éditions du Seuil, 2000, p. 12 (Liber)

148 WEBER Max, *op. cit.*, 2002, p. 126

149 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1993 (b)

150 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 2003

151 Comme il l'écrit : « Actuellement, il n'existe sur terre aucune puissance capable de surveiller avec une semblable efficacité [par rapport à un arbitre de boxe] les combats entre des États puissants et de contraindre les deux parties au respect de certaines règles » ; ELIAS Norbert, *Engagement et distanciation*. Paris : Pocket, 1995, p. 130 (Agora)

152 Ce constat dressé par N. Elias est à remettre dans le contexte actuel, avec les instances supranationales comme l'Organisation des Nations Unies, censée fournir une « loi » aux relations internationales. Toutefois, il existe des exemples où une intervention militaire a eu lieu sans l'accord de l'ONU, comme pour la guerre en Irak en 2003. Cette idée d'une résolution des conflits par l'instauration d'une institution supranationale capable de retirer les monopoles de violence physique aux États est un emprunt intellectuel à l'histoire de la construction des États, qui effectivement se sont formés en confisquant aux individus et aux groupes non rattachés à eux la

de cela, les attentats commis durant l'année 2016 sont, en plus des victimes qu'ils font alors que l'État doit protéger ses citoyens, un affront au monopole du capital de force physique. En effet, « la violence physique ne peut plus être appliquée que par un groupement spécialisé, spécialement mandaté à cette fin, clairement identifié au sein de la société, centralisé et discipliné »¹⁵³.

Le deuxième capital est le capital économique, lié au capital physique. En effet, durant le Moyen Âge, il sert à financer les guerres royales avant que l'armée ne soit utilisée pour prélever les impôts. Tout comme le précise N. Elias¹⁵⁴, P. Bourdieu rappelle que l'impôt est vu au début comme un racket, ce n'est pas qu'après qu'il devient légitime et est perçu comme un « tribut nécessaire »¹⁵⁵. Il est donc aussi lié au capital symbolique, car les préleveurs doivent être perçus comme légitimes à faire leur travail. L'impôt s'inscrit par ailleurs dans la construction d'une idée de nation, d'un territoire uni.

Le troisième capital est le capital informationnel, où « l'État concentre l'information, la traite et la redistribue »¹⁵⁶. Par le traitement de l'information, il unifie la nation et définit une culture officielle, découlant de « principes de vision et de division »¹⁵⁷ qui instaurent l'identité nationale. Cette identité n'est pas une évidence fixée mais bien plutôt une construction historique sans fin qui fait toujours l'objet de luttes. Par exemple, l'Ancien régime ne parvient pas à fixer une identité partagée sur l'ensemble du territoire français, il faut attendre la nation pour l'unité¹⁵⁸. Ainsi, en définissant la culture dominante, l'État exclut les autres cultures (les langues locales deviennent des patois par exemple) et comme le confirme F. Braudel, « toute identité nationale implique, forcément, une certaine unité nationale, elle en est comme le reflet, la transposition, la condition »¹⁵⁹.

Le dernier capital défini par P. Bourdieu est le symbolique, qui « apparaît comme la condition ou, à tout le moins, l'accompagnement de toutes les autres formes de concentration »¹⁶⁰. Comme évoqué au 1.2.3, sur la sociogenèse des monopoles de l'État, les robins ou les juristes servent les intérêts de l'État en servant leurs intérêts. Le capital symbolique juridique qu'ils développent sert la justice royale alors qu'avant il se concentrait plutôt sur la justice des seigneurs ou de

possibilité de faire usage de cette violence.

153 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1993 (b), p. 52

154 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 2003

155 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1993 (b), p. 53

156 *Ibid.*, p. 54

157 *Ibid.*, p. 54

158 BRAUDEL Fernand, *L'identité de la France*. Paris : Flammarion, 1990, 1181 p. (Milles & une pages)

159 *Ibid.*, p. 18

160 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1993 (b), p. 65

l'Église. De ce fait, en prônant une justice centralisée, ils jouent en la faveur de la royauté. Avec le capital symbolique, l'État peut nommer (on passe « de l'honneur aux honneurs » dit P. Bourdieu¹⁶¹). C'est la magie d'État¹⁶², cette capacité à pouvoir nommer et par la même occasion confier à un individu des caractéristiques qui le rendent légitime à exercer une activité dans la société.

Les théories de P. Bourdieu montrent que l'État a été et est construit, comme lieu de l'universalité et de l'intérêt général, par ce qu'il nomme une « noblesse d'État ». Il permet dans le cadre de notre thèse de mettre en exergue que les membres de l'exécutif, noblesse d'État à n'en point douter, continuent cette construction de l'État en communiquant chaque jour tout en se réclamant de son autorité et de sa légitimité. Il s'agit presque d'un cercle de légitimité, où ce qui est légitime peut se faire car étant déjà légitime et contribue ainsi à renforcer ou à maintenir cette légitimité. Ceci explique pourquoi les ministres et le Président ne sont pas dans l'obligation de justifier leur recours à la communication pour gouverner mais plutôt ce sur quoi elle porte. Nous avons vu plus haut, avec les travaux de J.-P. De Oliveira¹⁶³ et de J.-B. Comby¹⁶⁴, que l'État cherchait à légitimer certains sujets sur lesquels il communique, comme la santé ou l'environnement.

L'exécutif français peut utiliser ces différents capitaux, mais il n'existe pas de sûreté quant au contrôle de ceux-ci, en dépit de la situation de monopole. En effet, dans la situation actuelle de l'État français, ces monopoles sont disputés par l'Union européenne. Ils ne le sont pas par contre dans leur intégralité. L'Union européenne ne semble pas en mesure d'être le « souverain » de ces capitaux. L'exemple du capital économique est en ce sens éclairant. L'Union européenne ne vient pas prélever directement les impôts. En revanche, c'est bien l'utilisation de ce capital qui est discutée par l'Union européenne. L'exécutif français, dans le cadre de sa politique budgétaire, doit respecter un principe dit de « discipline budgétaire » d'après le Pacte de Stabilité et de Croissance¹⁶⁵, adopté par le Conseil européen d'Amsterdam en 1997.

Toutefois, il existe un monopole de capital qui lui, même s'il est disputé, est toujours entier. Il s'agit du monopole symbolique. Pour P. Bourdieu¹⁶⁶, ce monopole est particulièrement fondateur et moteur dans la constitution de l'État et dans son maintien. Il explique la légitimité des

161 *Ibid.*, p. 56

162 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1989, p. 538

163 DE OLIVEIRA Jean-Philippe, *op. cit.*

164 COMBY Jean-Baptiste, *op. cit.*

165 <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/approfondissements/budget-contraintes-europeennes.html>

166 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2011

monopoles de capitaux économique, de force physique et informationnel, tout particulièrement parce qu'il les légitime. En conséquence, les monopoles de l'État sur ses différents capitaux, s'ils peuvent être disputés, particulièrement le capital économique, ne parviendront pas être véritablement menacés tant que le capital symbolique restera aux mains de l'État français. Dans les trois « crises financières internationales », cela est exprimé par le fait que c'est l'État qui est en charge du maintien de la confiance dans le système économique et financier. Deux raisons justifient cela confrontées avec la mondialisation économique et financière d'un côté et la construction européenne de l'autre, l'une n'étant pas sans lien avec l'autre. En premier lieu, l'économie n'est pas un facteur aussi unifiant que le symbolique et le politique. La description de F. Braudel¹⁶⁷ des centres de domination successifs dans son économie-monde éclaire dans ce sens. Que ce soit Venise et Gènes, entre le XIIIe et XIVe siècles, ou Amsterdam ensuite, la domination par l'économie ne s'effectue sans le soutien et la volonté d'un pouvoir politique, ne souffrant pas de contestations trop fortes, donc étant perçu comme légitime. Bien entendu, l'histoire est riche d'affrontements entre ces centres et d'autres espaces qui les disputent, comme la guerre entre la Hollande et la France au XVIIe siècle, en pleine domination d'Amsterdam¹⁶⁸. Pourtant, et malgré l'importance que peut jouer l'économie dans un conflit guerrier, les avantages fournis par un pouvoir politique, pouvant s'appuyer sur une légitimité, sont indispensables.

En second lieu, l'Union européenne ne réussit pas sur le plan symbolique sa construction, en étant surtout passée par le plan économique et financier¹⁶⁹. Les symboles européens mêmes sont bien trop calqués sur les symboles nationaux pour arriver à se détacher du niveau national, si bien que « la communauté autour de l'État reste centrale dans la production, la diffusion et la réception des messages politiques »¹⁷⁰. Comme l'indique F. Foret, politologue français, il « manque à l'Europe ce saut qualificatif [...] qui permet de passer de l'action particulière de groupes d'entrepreneurs politiques à l'institutionnalisation d'un projet le rendant à même de produire des effets systémiques et d'être intériorisés pleinement par l'ensemble de la population. »¹⁷¹ L'Union européenne ne parvient pas à créer les conditions de son intériorisation et c'est ce qui explique qu'elle ne peut se passer des États-Nations. En somme, le capital symbolique est toujours la possession de l'État. Toute la symbolique de l'Union européenne

167 BRAUDEL Fernand, *op. cit.*, 1993 (c)

168 *Ibid.*

169 Sur ce point voir JABKO Nicolas, *L'Europe par le marché : histoire d'une stratégie improbable*. Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2009, 288 p. (Domaine Gouvernances)

170 FORET François, *Légitimer l'Europe. Pouvoir et symbolique à l'ère de la gouvernance*. Paris : Sciences po, les Presses, 2008, p. 60 (Sciences po. Fait politique)

171 FORET François, *op. cit.*, p. 14

s'inspire bien trop de la symbolique des États pour parvenir à se détacher du niveau national. Les travaux de F. Foret montrent que la symbolique européenne est une symbolique nationale. Il donne l'exemple de différents symboles forts, comme le drapeau, l'hymne, la fête de l'Europe ou encore la monnaie. Ces symboles renvoient encore trop à la symbolique mobilisée dans les États-nations. Pour F. Foret, « l'Europe s'objective en symboles politiques qui accèdent souvent à la notoriété et à la popularité, mais qui restent aussi souvent marqué du sceau d'une certaine extranéité et ne constituent pas les noyaux d'un nouveau système d'allégeances venant concurrence les plus anciennement établies. »¹⁷² Ce rattachement aux symboles nationaux renforce les difficultés dans l'établissement d'un rapport symbolique entre les citoyens de l'État français et l'Union européenne. Plus globalement, comme le précisent Y. Dezalay et M. Rask Madsen, sociologues français, « la construction sociale [de l'Union européenne] présente des ressemblances avec l'État parce qu'elle a été faite à partir de ce qu'on savait de l'État et par importation de modèles en provenance des États membres et de pays tiers, notamment les États-Unis »¹⁷³. L'Europe politique éprouve alors des difficultés là où l'État français agit de façon « naturelle ». Par exemple, pendant une « crise financière internationale », alors que les membres de l'exécutif français interviennent dans les médias nationaux français pour parler de la « crise », la présence des acteurs politiques européens dans ces mêmes médias est bien moins fréquente.

En somme, les capitaux de l'État moderne se sont développés depuis la formation de l'État dynastique au cours du Moyen Âge. L'Union européenne se présente comme le principal opposant à la manipulation de ces monopoles par les représentants de l'État. Avec la mondialisation, l'Union européenne vient également remettre en question la forme de l'État moderne. Celui-ci n'est toutefois pas condamné à disparaître et n'est pas totalement dépassé par les processus de construction européenne et de mondialisation. Il demeure surtout l'unique possesseur du capital symbolique, qui permet, d'après P. Bourdieu, d'unifier la société française et de lui imposer des universels¹⁷⁴. C'est ici que la communication de l'État se manifeste dans sa capacité à prendre part au gouvernement de la société française. Les membres de l'exécutif en communiquant font usage de capitaux de l'État.

172 *Ibid.*, p. 263

173 DEZALAY Yves, RASK MADSEN Mikael « La construction européenne au carrefour du national et de l'international », IN : COHEN Antonin, BERNARD Lacroix, RIUTORT Philippe (dir.), *Les formes de l'activité politique : éléments d'analyse sociologique XVIIIe-XXe siècle*. Paris : Presses d'Université française, 2006, p. 280

174 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2011, p. 359

Dans ce premier sous-chapitre du chapitre 1, ont été détaillées les dimensions de l'État développées par les sciences de l'information et de la communication quand elles réfléchissent sur la communication de l'État. Nous souhaitons compléter les dimensions politique et symbolique en abordant la communication de l'État au travers des relations qu'il entretient avec les individus et les institutions. Nous nous appuyons également sur la sociogenèse de l'État, développée par N. Elias et P. Bourdieu. La revue de la situation contemporaine des capitaux et monopoles montre que l'État français les voit disputés, surtout par l'Union européenne, mais le maintien de sa main mise sur le capital symbolique lui offre une position dominante sur la société française. Cette position s'affirme dans la dimension symbolique de la communication étatique, où les membres de l'exécutif ont un véritable et effectif monopole de représentation-incarnation de l'État, présenté ci-après.

2 – Le monopole d'un groupe de la représentation-incarnation de l'État

2.1 – Les différents types de représentation : une représentation-incarnation des membres de l'exécutif français

Les membres de l'exécutif incarnent l'État français par leurs actions de représentation. Il existe néanmoins une différence entre la représentation-incarnation et la représentation-mandat. Leur distinction importe au regard du rôle de la communication de l'État dans la reproduction de la domination étatique, c'est ce que nous verrons dans un premier temps. Dans un second temps, nous placerons la représentation-incarnation de l'État dans le contexte historique français à partir de la lecture de la Constitution de la Cinquième République. Il s'agit de souligner que la communication de l'État et les activités de communication se déroulent dans un contexte historique particulier, auquel sont attachées des contraintes, comme celle définies par exemple dans la Constitution française.

2.1.1 – La représentation-incarnation et la communication de l'État

En langue allemande deux termes sont utilisés pour parler de la représentation : *repräsentation*, qui est simplement l'activité occupée par un représentant dans le cadre d'un mandat et *vertretung*, qui est l'incarnation des représentés dans un représentant ou un corps de représentants¹⁷⁵. Y. Sintomer, sociologue et politologue français, définit une représentation qu'il qualifie de juridico-politique, mêlant les deux visions de la représentation. Selon lui, la représentation-incarnation « implique l'incarnation juridico-politique d'une multiplicité dans un corps unique, plutôt qu'un transfert d'autorité juridique »¹⁷⁶. Cette définition correspond à l'organisation politique en France. Cette dernière admet des procédures juridiques légitimes, comme les élections présidentielles, par lesquelles un petit nombre d'individus peut incarner l'État. L'exemple suivant, présent dans notre corpus composé des activités de communication des membres de l'exécutif, illustre cette incarnation. Pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », le 25 septembre 2008, le « discours de Toulon » de Nicolas Sarkozy, a marqué les

175 HOFMANN Hasso *et al.*, « Le concept de représentation : un problème allemand ? » [Document en ligne] *Raisons politiques*, n°50, 2013, volume 2, pp 79-96. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2013-2-page-79.htm> (consulté en mai 2016)

176 SINTOMER Yves, « Les sens de la représentation politique : usages et mésusages d'une notion » [Document en ligne] *Raisons politiques*, n°50, 2013, volume 2, p. 21. Disponible sur : <http://www.cairn.info/sidnomade-1.grenet.fr/revue-raisons-politiques-2013-2-page-13.htm> (consulté en mai 2016)

mémoires¹⁷⁷ avec une phrase telle que « *c'est un engagement solennel que je prends ce soir : quoi qu'il arrive, l'État garantira la sécurité et la continuité du système bancaire et financier français* »¹⁷⁸. Ce discours exprimait la volonté de l'État par un Président qui l'incarne. Le changement de sujet entre « *engagement [...] que je prends* » et « *l'État garantira* » est frappant, comme si l'ancien Président de la République manifestait clairement l'action de représentation. Il est, d'un côté, un professionnel de la politique utilisant son capital politique et de l'autre, l'État représenté qui par son délégué premier exprime ce qu'il va faire.

Cette incarnation de l'État par les ministres et le Président de la République est une forme de violence symbolique. C'est pour cela qu'elle ne signifie pas tout à fait la même chose que la représentation-mandat. Plus exactement, il s'agit d'une violence symbolique plus grande encore que la représentation-mandat. En effet cette dernière pour D. Gaxie¹⁷⁹, politologue français, et P. Bourdieu¹⁸⁰, dépossède les représentés des moyens d'expression. Rappelons que la violence symbolique¹⁸¹ est une violence douce nécessitant l'adhésion de ceux qui la subissent, et c'est parce qu'elle est douce et acceptée qu'elle a autant d'emprise sur l'ordre social. Toutefois, et même si elle entraîne des visions du monde structurantes, elle ne peut se maintenir sans la répétition des conditions de sa domination sur l'ordre social. P. Bourdieu¹⁸² insiste ici sur le « rôle » de l'habitus qui signifie une manière de percevoir, de se comporter, de penser et d'agir selon des valeurs et des normes intériorisés au cours de la vie. Cet habitus, surtout s'il est celui d'un dominant, va justement contribuer à jouer (et bénéficier) de la violence symbolique. La représentation-incarnation est alors une violence symbolique dans la mesure où les membres de l'exécutif sont les seuls à pouvoir communiquer comme s'ils étaient l'État.

Par ailleurs, la communication de l'État participe aux répétitions quotidiennes de la domination étatique sur la société française. L'État incarné, c'est-à-dire les ministres et le Président de la République, communiquent sans affronter d'opposition spécifiquement sur ce point. Comme une violence symbolique que les dominés acceptent et à laquelle ils prennent part, les citoyens

177 Il y est souvent fait référence dans nos entretiens mais aussi la presse de l'époque lui a accordé une attention toute particulière. La base de données *Europresse* recense environ 230 documents parlant de l'intervention du Président Nicolas Sarkozy le 25/09/2008 à Toulon, pour une période de seulement deux jours, entre le 25/09/2008 et le 27/09/2008.

178 <http://discours.vie-publique.fr/notices/087002958.html>

179 GAXIE Daniel, *Le cens caché : inégalités culturelles et ségrégation politique*. Paris : Éditions du Seuil, 1978, p. 222 (sociologie politique)

180 BOURDIEU Pierre, « Le mystère du ministère [Des volontés particulières à la « volonté générale »] » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2001, volume 140, p. 10. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_2001_num_140_1_2831 (consulté en septembre 2016)

181 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2001 (b), 423 p. (Points : essais) ; BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1980, 474 p. (Le sens commun)

182 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1980, pp. 88-89

français reconnaissent la légitimité des membres de l'exécutif à communiquer. À titre d'exemple, pendant les années 2016 et 2017, les manifestations contre la « loi Travail » se portaient contre cette loi de l'État et non pas contre la capacité d'une ministre à incarner l'État et à annoncer ce que sera le futur du marché du travail français. Que ce soit le Président ou les ministres, ils font montre de l'autorité étatique et gouvernent la société française, en partie en incarnant l'État par l'intermédiaire de leurs activités de communication. C. Ollivier-Yaniv¹⁸³ exprime cela en démontrant que les campagnes de communication publique, une communication de l'État reprenant des formes à la communication publicitaire, articulent les relations entre l'individu et la société, en essayant de dicter au premier des modes de comportement, comme c'est le cas dans les campagnes de sécurité routière. Par ces campagnes, l'usage de la communication est effectivement politique car il sert à essayer d'imposer une vision de ce que sont les bonnes conduites citoyennes. Ainsi, comme l'explique, B. Miège « la communication *renouvelle*, sans doute très profondément, les formes de la domination sociale »¹⁸⁴. La communication de l'État est, dans ce sens, une pratique de la parole – de la part des membres de l'exécutif – dans l'objectif d'indiquer une direction à suivre pour les citoyens – étymologiquement, gouverner signifie diriger des hommes¹⁸⁵.

La représentation-incarnation témoigne donc que la communication de l'État s'inscrit dans la reproduction de la domination de l'État. Les membres de l'exécutif incarnent l'État et continuent à gouverner la société française grâce aux capitaux et aux monopoles de l'État. Leurs activités de communication, comme les discours, sont la mise en œuvre de cette domination étatique. Elles sont, pour reprendre la terminologie de P. Bourdieu, une façon de « théâtraliser l'officiel et l'universel »¹⁸⁶.

2.1.2 – Le contexte historique de la communication de l'État : l'exemple de la Constitution de la Cinquième République

Dans les propos introductifs du chapitre 1, nous avons expliqué l'importance de contextualiser la communication de l'État par rapport au contexte historique, dont font partie la politique et le

183 OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2009

184 MIEGE Bernard, *La société conquise par la communication. 1, logiques sociales*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 1996, p. 141 (Communication, Médias et Sociétés) ; c'est nous qui soulignons

185 M. Foucault précise qu'aux XIIIe, XIVe et XVe, le mot « gouverner » possède trois grandes significations ; la signification spatiale (diriger, faire avance), la signification matérielle (donner une subsistance, entretenir) et la signification morale (conduire quelqu'un au spirituel, juger un comportement). Globalement, le philosophe français retient « ceux qu'on gouverne, ce sont les hommes » ; FOUCAULT Michel, *op. cit.*, p. 126

186 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2011, p. 54

politique français. En conséquence, nous nous arrêterons ici sur ce qui définit en France l'organisation politique. Cette définition doit bénéficier d'une légitimité certaine dans un pays où la souveraineté est une notion centrale. La Constitution de la Cinquième République¹⁸⁷ s'impose alors, étant donné qu'elle constitue un document clé sur lequel s'appuie l'organisation politique française et des institutions publiques, comme la Cour constitutionnelle, continuent à veiller à son respect le plus strict. Il n'est pas clairement fait mention dans la Constitution de 1958 de la représentation-incarnation effectuée par les membres de l'exécutif. Toutefois, se trouvent des éléments indiquant cette fonction symbolique d'incarnation de l'État.

Tout d'abord, parmi les toutes premières phrases de la Constitution, figure la mention du fait que c'est le Président de la République qui promulgue la loi constitutionnelle. C'est par cette action spécifique, qui est d'ailleurs une compétence exclusive du Président (article 10), que la Constitution entre en vigueur, et non le vote pendant le référendum qui a approuvé cette Constitution. Ensuite, le Président doit veiller au respect de la Constitution (article 5), il est en quelque sorte son « gardien », si l'on peut reprendre le terme choisi par P. Magnette et J.-C. Zarka pour parler du rôle de la Cour de justice européenne en rapport aux différents traités européens¹⁸⁸. La Constitution est fortement liée aux fonctions présidentielles.

Le Président « nomme aux emplois civils et militaires de l'État » (article 13). Le fait de désigner est un rôle important car il s'agirait presque d'un rite – au sens simple défini par E. Durkheim, soit des « modes d'action déterminés »¹⁸⁹ – dans la mesure où la nomination s'accompagne d'actions précises, comme la publication d'un arrêté de nomination. Il s'agit plus encore d'un rite d'institution au sens bourdieusien¹⁹⁰, puisque ces nominations ont pour effet d'instituer une différence dans la population entre les agents de l'État et les autres citoyens. Ils constituent aussi une forme actualisée de la « noblesse d'État » – pour reprendre la terminologie bourdieusienne –, ou en tout cas de l'« élite » d'État qui, par la nomination présidentielle, s'affirme visiblement différente des autres groupes de la population.

Enfin, le « Président de la République négocie et ratifie les traités » internationaux (article 52). Se trouve là, de façon plus claire, une idée de ce que peut être la représentation politique de type

187 <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur.5074.html>

188 P. Magnette est un politologue belge et J.-C. Zarka est un docteur en droit français ; MAGNETTE Paul, *Le régime politique de l'Union européenne*. Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2009, 318 p. (Références. Gouvernances) ; ZARKA Jean-Claude, *L'essentiel des institutions de l'Union européenne*. Issy-les-Moulineux : Gualino-Lextenson, 2014, 158 p. (Les Carrés. Droit, science politique)

189 DURKHEIM Émile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. Paris : CRNS Éditions, 2007, p. 82 (Biblis. Sociologie)

190 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2001 (b), p. 176

incarnation. Quand plusieurs États négocient entre eux, ils le font par l'intermédiaire de la figure politique qui leur est la plus importante, celle qui incarne l'État. Un des exemples est un « sommet G » (comme le G20) ; ce ne sont pas des représentants mandatés qui sont présents dans ses négociations, mais bien des représentants-incarnant¹⁹¹.

Le gouvernement bénéficie lui d'une phrase sans équivoque, il « détermine et conduit la politique de la nation » (article 20), ce qui est une action politique relevant sans aucun doute de l'État. Ensuite, un membre du gouvernement ne peut être que membre du gouvernement (article 23), ce qui souligne l'importance d'être un représentant incarnant l'État en n'étant « que ça ». Bien entendu, c'est également une question d'intérêts publics, ne pouvant être sujets à une concurrence avec des intérêts privés. Par ailleurs, les membres du gouvernement « sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés crimes ou délits au moment où ils ont été commis » (article 68-1), contrairement au Président de la République. Cet article est intéressant parce qu'il remet, en quelque sorte, à la place du citoyen « normal » les membres du gouvernement, malgré leur fonction de représentants les plus hauts de l'État, alors que le Président n'est jamais dans cette situation « normale ».

Il y a là un lien avec la théorie des deux corps¹⁹². Les juristes en Angleterre au XVIe ont repris la justification théologique du pouvoir de l'Église pour légitimer celui du roi, à savoir l'existence d'un corps physique (mortel) et d'un corps politique (immortel et transmissible). Cette théorie peut aussi s'appliquer au Président de la République et aux membres du gouvernement – comme expliqué dans les prochaines pages. En effet, en étant pénalement responsables, comme n'importe quel individu, les membres du gouvernement sont désignés par leur « corps physique », ou plus exactement, ils ne sont pas désignés par leur « corps politique ». C'est bien leur entité corporelle, telle qu'elle les figure comme individu normal, qui en fait une personne justiciable. Nous pouvons y voir également un lien avec l'article 23. Les membres du gouvernement, tout comme le Président d'ailleurs, n'occupent qu'une seule fonction, celle de représentants de l'État les plus hauts avec des missions spécifiques ayant trait à leur ministère ou à la présidence. Ils ne possèdent ainsi « que deux corps », le physique et le politique.

La représentation politique de type incarnation se manifeste donc dans la Constitution de la Cinquième République. D'après celle-ci, la « souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum » (article 3), ce qui, en l'occurrence,

191 D'après la liste des participants disponibles sur le site du G20, étaient présents, parmi les représentants politiques, au sommet de Hangzhou, qui a eu lieu le 4 et 5 septembre 2016, uniquement des Présidents et des Premiers ministres ; http://www.g20.org/English/Dynamic/201608/t20160828_3233.html

192 KANTOROWICZ Ernst Hartwig, *Les deux corps du roi*. Paris : Gallimard, 1989, 638 p. (Bibliothèque des histoires)

est une délégation de la souveraineté aux membres de l'exécutif. Et cette délégation permet à ces derniers de pouvoir incarner l'État de manière légitime. En effet, il n'existe pas en France de contestation vis-à-vis de cette représentation politique de l'État par le Président et les ministres. C'est un fait social et politique accepté. La Constitution justifie en conséquence cette domination de l'État mise en application par son incarnation et son actualisation par les membres de l'exécutif, comme en témoignent les différents éléments relevés puis développés plus haut. Les activités de communication servent ainsi, plus généralement, à expliquer et présenter les autres politiques mises en œuvre par l'État. Cet exercice de justification est accompagné par la mobilisation d'un capital symbolique. La représentation-incarnation est une notion qui rentre bien dans cet objectif, relevant la dimension symbolique dans cette action politique caractéristique de régime politique français.

2.2 – La théorie des deux corps

La théorie des deux corps a été développée par E. Kantorowicz, historien allemand¹⁹³. Elle consiste à expliquer la différence entre le corps naturel d'un individu et le corps politique d'une institution qu'il incarne le temps qu'il est en charge de l'institution – qu'il soit Président, roi ou empereur. Nous commencerons par voir ce que recouvre, d'un point de vue historique, l'expression des deux corps à partir des travaux d'E. Kantorowicz. Nous expliquerons ensuite que cette théorie s'applique aux membres de l'exécutif français, incarnant l'État. L'objectif de ce point est de proposer une théorie à l'aide de laquelle l'incarnation de l'État par les membres de l'exécutif s'explique.

2.2.1 – La définition historique des deux corps

La théorie des deux corps constitue un apport conséquent dans la compréhension des liens étroits entre les juristes et les théologiens de l'Église vis-à-vis de la notion de corps. L'ouvrage de l'historien allemand témoigne que l'histoire est un processus additif, que rien n'apparaît *ex nihilo*. L'Église a donc contribué, sans le vouloir, sans le savoir, à sa propre perte de pouvoir, en étant à l'origine de concepts qui vont justifier le pouvoir de l'État. Selon P. Manent, philosophe français, les rapports entre la pensée théologique et la pensée politique ont même constitué ce

193 *Ibid.*

qu'il appelle le « problème théologico-politique »¹⁹⁴ dont il perçoit une influence dans l'histoire de l'Europe, notamment dans la quête d'une forme politique compatible avec le pouvoir de l'Église. Ce sera la monarchie, où le roi est de droit divin. La théorie des deux corps, appliquée à la monarchie, renforce encore cette idée d'une influence de la théologie sur les théories politiques.

E. Kantorowicz, au XVI^e siècle en Angleterre, les rapports de Plowden, écrits par les juristes britanniques de cette époque, servent à définir l'application de la théorie des deux corps dans un contexte monarchique. Les deux corps sont le corps naturel, l'enveloppe corporelle, et le corps politique, indivisible. Ce dernier est en quelque sorte supérieur car, il gomme les imperfections du corps naturel. Il se sépare au moment de la mort du roi, expliquant l'immortalité de ce dernier, soit l'immortalité du régime politique royal. Ici l'expression « le roi est mort, vive le roi ! » est plus compréhensible, puisque la mort du corps naturel du roi n'entraîne pas la fin de la royauté mais simplement sa poursuite par la transmission du corps politique au roi suivant, immédiatement désigné. Il s'agit en fait d'une transposition du droit canon chrétien qui a été faite au droit royal. En d'autres termes, de l'Église dont la tête est le Christ, on est passé à l'État dont « la tête est le roi »¹⁹⁵. Se retrouve l'idée de deux corps du Christ, ici aussi le corps naturel étant inférieur à l'autre corps. Il faut insister sur le fait que l'État devient un seul corps, lui immortel. Dès lors la tête n'est pas un mais plusieurs, soit une pluralité dans le temps, le roi étant membre d'une corporation qui s'étale dans le temps et dont il n'est qu'un membre, unique pendant une période déterminée par la durée de sa vie.

Un roi peut être « actif » sans attendre son couronnement, il est un prince, mais dès son avènement, soit dès que son prédécesseur meurt, il devient le véritable roi. Cette évolution est importante puisqu'elle signifie que le roi n'a plus tant besoin de l'Église pour être légitime. En outre, le symbole de la couronne « devient l'incarnation de tous les droits souverains [...] du corps politique entier »¹⁹⁶. Le roi a une grande puissance puisqu'il a la couronne et la transmet à ses successeurs. E. Kantorowicz précise que la question des deux corps est limitée en France et ce n'est qu'en Angleterre qu'elle suscite une telle activité. À vrai dire, c'est la configuration politique anglaise, dans sa spécificité de l'articulation entre le Parlement et le roi, qui entraîne des débats aussi vifs.

194 MANENT Pierre, *Histoire intellectuelle du libéralisme : dix leçons*. Paris : Hachette littératures, 1997, p. 18 (Pluriel)

195 KANTOROWICZ Ernst Hartwig, *op. cit.*, p. 28

196 KANTOROWICZ Ernst Hartwig, *ibid.*, p. 276

2.2.2 – Les deux corps des membres de l'exécutif français

P. Musso, professeur en science de l'information et de la communication¹⁹⁷ et G. Mendel¹⁹⁸, socio-psychanalyste français, considèrent que les représentants de l'État possèdent eux aussi deux corps. Pour G. Mendel, « le « corps du roi » qu'étudiait Kantorowicz n'est pas mort avec la monarchie. »¹⁹⁹. Dans son étude de l'autorité en France, il relève que dans la société court la conception d' « une communauté familiale dont le Président élu devient le père »²⁰⁰. Le Président incarne ainsi une autorité particulière dans la société française. De son côté, P. Musso étudie les activités de communication du Président français Nicolas Sarkozy et du Président du conseil italien S. Berlusconi. Pour lui, l'attitude et l'idéologie de ces deux hommes assurent « que le corps symbolique de l'ère de la néopolitique n'est plus seulement celui statique de l'État [...], mais un corps hybride de la compétition et de la communication mêlant le sportif, le chef d'entreprise et l'animateur de télévision avec le corps du prince. »²⁰¹ Ces deux auteurs soulignent que les membres de l'exécutif, et en particulier le Président de la République française, peuvent agir, en toute légitimité, comme s'ils étaient l'État. En plus de leur corps naturel, ils incarnent l'État français.

L'application de la théorie des deux corps aux membres de l'exécutif français se justifie aussi en exposant la faillibilité de l'État. Ce dernier n'existe pas en tant que tel, détaché de ses formes charnelles politiques. Il peut donc échouer. Les membres de l'exécutif prennent des décisions, organisent des plans, mettent en œuvre des directions, prennent part à des négociations, etc. Des actions diverses qui ont autant plus de chance d'échouer que les critères à prendre en compte sont légions et que le futur ne peut être parfaitement prédit. Il est admissible que l'État faillisse puisque les hommes politiques le représentant faillissent. Le secteur financier constitue un très bon exemple de l'incapacité de l'État français à contrôler un secteur. Les mouvements spéculatifs en témoignent largement, sans oublier les nombreuses « crises ». Même si les membres de l'exécutif possèdent une volonté d'intervention dans ce secteur – cette idée sera développée dans le chapitre 2 grâce à l'analyse des activités de communication des membres de l'exécutif –, ils échouent dans leur maîtrise des marchés financiers.

La théorie des deux corps permet d'éclairer la complexité intrinsèque du système politique actuel et la dimension symbolique des activités de communication. Les membres de l'exécutif

197 MUSSO Pierre, *Sarkoberlusconisme : la crise finale ?* La Tour d'Aigues : Éditions de l'aube, 2011, 170 p. (L'aube poche essai)

198 MENDEL Gérard, *Une histoire de l'autorité : permanences et variations*. Paris : La découverte, 2003, 285 p. (La Découverte poche. Essais)

199 MENDEL Gérard, *op. cit.*, 2003, p. 42

200 *Ibid.*, p. 42

201 MUSSO Pierre, *op. cit.*, pp. 115-116

sont plus qu'eux-mêmes, plus que des membres d'un parti politique, ils sont les représentants qui incarnent l'État. Et les politiques mises en œuvres par eux ne parvenant pas à atteindre leurs objectifs expliquent que l'État puisse échouer. À l'inverse, les échecs d'un porte-parole – qui agit toujours « au nom de » et pas « comme »²⁰² – sont imputables à sa seule personne et non au groupe qu'il représente. Cette faillibilité est précisément démonstrative des « deux corps » et ainsi de l'importance que revêtent les activités de communication des membres de l'exécutif. L'État incarné peut s'exprimer, prononcer des discours sur lui-même, construire des réalités où il intervient et potentiellement échoue. S'interroger sur les interventions des membres de l'exécutif revient en somme à s'interroger sur la communication de l'État français à un moment précis, tel qu'il peut s'exprimer au travers de plusieurs voix légitimes. Il s'agit d'un monopole du faire étatique, du pouvoir de parler en tant qu'État et donc de mobiliser un capital institutionnel – selon P. Bourdieu le « capital délégué d'autorité politique »²⁰³ – d'autant plus immense qu'il découle directement de la figure de l'État.

Les membres de l'exécutif se saisissent de cette possibilité d'incarner le corps politique étatique. Leurs activités de communication ne sont pas toujours une réussite ou ne sont pas toujours bien accueillies dans la mesure où elles ne sont pas un outil de coercition classique. Elles laissent des marges de résistance voire d'opposition plus grandes, si bien qu'elles peuvent être aussi tournées en dérision ou perçues comme illégitimes, comme le démontrent K. Berthelot-Guiet et C. Ollivier-Yaniv dans un article où elles s'intéressent aux reprises locutrices des campagnes de communication du gouvernement de la part des publics²⁰⁴. Les deux chercheuses se posent la question suivante : « le locuteur marquerait-il ainsi son allégeance à la sagesse gouvernementale et irait-il jusqu'à promouvoir au rang de maximes certains des messages que l'État lui adresse ? »²⁰⁵. Leurs travaux montrent qu'au contraire, les citoyens interrogent la légitimité de l'État quand celui-ci recourt à des méthodes publicitaires pour communiquer²⁰⁶.

Les apports de la théorie des deux corps sont alors importants étant donné que celle-ci met en lumière le rôle symbolique permanent des ministres et du Président de la République. Ce rôle se manifeste particulièrement dans les activités de communication – c'est-à-dire aussi bien des discours, que des interviews, des conférences de presse ou des communiqués –, qui sont, elles

202 Selon Y. Sintomer, la représentation-incarnation « signifie moins « agir au nom de » qu'« agir comme » ; SINTOMER Yves, *op. cit.*, p. 21

203 BOURDIEU Pierre, « la représentation politique [éléments pour une théorie du champ politique] » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37, 1981, p. 18. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1981_num_36_1_2105 (consulté en août 2014)

204 BERTHELOT-GUIET Karine, OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*

205 *Ibid.*, p. 159

206 *Ibid.*, p. 166

aussi, récurrentes, encore plus de nos jours avec les réseaux sociaux numériques. Les activités de communication sont pour les membres de l'exécutif un outil continu d'expression de la domination de l'État, qu'ils n'inventent pas mais qu'ils reprennent sans cesse. Nous comprenons dès lors, avec Y. de la Haye, que « l'information et la communication sont, contre toute apparence, des instruments de pouvoir et de dissimulation »²⁰⁷.

La communication de l'État et les activités de communication amènent donc à manipuler des symboles rappelant l'incarnation de l'État. Les membres de l'exécutif français sont effectivement les représentants-incarnant de l'État. La théorie de deux corps aide à comprendre que le corps politique du ministre et du Président est directement rattaché à l'État. Les membres de l'exécutif sont également les seuls à pouvoir incarner ce corps politique étatique. Comme nous l'avons vu par exemple avec la Constitution française, confiant à la présidence et au gouvernement, des statuts spécifiques et des fonctions symboliques et politiques – le Président négocie les traités internationaux pour l'État et les ministres travaillent exclusivement pour celui-ci. Pour cette raison, il apparaît, dans l'organisation politique française, un monopole de représentation-incarnation de l'État par un groupe de professionnel de la politique. Il reste maintenant à voir comment se manifeste ce monopole dans le contexte de « crise financière internationale ».

207 de la HAYE Yves, *op. cit.*, 1984, p. 95

2.3 – L’investissement des membres de l’exécutif dans le monopole de représentation-incarnation de l’État en contexte de « crise financière internationale »

La communication de l’État fait l’objet d’un fort investissement politique. Elle a permis dans un premier temps de figurer une transformation dans le mode de contact avec la population française. Le vocable « communication » apparaît à partir des années 1950 après le rejet de la politique nationale du terme « propagande ». Celle-ci a subi une disqualification²⁰⁸ au cours de l’histoire dans la première moitié du XXe siècle, du fait de son usage par des administrations de l’État français et son usage en tant que rhétorique de dénonciation de l’ennemi – comme l’explique C. Ollivier-Yaniv, la propagande c’est toujours l’autre qui l’utilise²⁰⁹. Elle est également utilisée sous le régime de Vichy pendant l’occupation allemande, ce qui la rattache à des pratiques de régime autoritaire. Au total, son utilisation par le pouvoir exécutif a toujours desservi son institutionnalisation d’après D. Georgakakis²¹⁰, politologue français. Alors, l’État, se détachant de la propagande, prend la forme d’un partenaire, en coopérant avec des acteurs extérieurs à l’appareil d’État. Selon C. Ollivier-Yaniv, l’État partenaire « demeure donc maître de son discours tout en rationalisant ses relations avec les autres énonciateurs potentiels »²¹¹. Ensuite, l’État est annonceur, il achète de l’espace publicitaire dans les médias pour ses campagnes de communication publique.

Dans un second temps, la communication de l’État fait l’objet d’un investissement de la part des acteurs politiques. C’est sur ce point que nous nous arrêtons ci-dessous. En premier lieu, les campagnes de communication publique, même si elles s’effectuent sans la présence d’un membre de l’exécutif, sont utilisées au bénéfice d’un ministre ou du Président de la République. Nous verrons alors que ces derniers intègrent les campagnes de communication publique dans leurs stratégies, avant de nous recentrer sur le type de communication de l’État qui nous intéresse, c’est-à-dire celui où un membre de l’exécutif intervient directement. En second lieu donc, nous étudierons le recours au monopole de représentation-incarnation de l’État par les membres de l’exécutif comme façon d’obtenir du soutien. Il s’agit dans ce point de mettre en

208 GEORGAKAKIS Didier, *La République contre la propagande. Aux origines perdues de la communication de l’État en France (1017-1940)*. Paris : Economica, 2004, 289 p. (Études politiques)

209 OLLIVIER-YANIV Caroline, « De l’opposition entre « propagande » et « communication publique » à la définition de la politique du discours : proposition d’une catégorie analytique » **[Document en ligne]** *Quaderni*, n° 72, 2010, volume 2, p. 87. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-quaderni-2010-2-page-87.htm> (consulté en juillet 2015)

210 GEORGAKAKIS Didier, *op. cit.*, 2004

211 OLLIVIER-YANIV Caroline, « « Propagande » et « Communication gouvernementale » : les enjeux d’une transformation démocratiquement correcte (France et Grande-Bretagne) » **In** : ROLLAND Denis, GEORGAKAKIS Didier, DÉLOYE Yves, *Les Républiques en propagande : pluralisme politique et propagande, XIXe-XXe siècles*. Paris : L’Harmattan, 2006, pp. 381-393 (Inter-national)

lumière que le monopole de représentation-incarnation fait l'objet d'une attention certaine de la part des membres de l'exécutif pendant le contexte de « crise financière internationale ».

2.3.1 – L'utilisation politique des campagnes de communication publique

Les campagnes de communication publique nécessitent une explication de la notion de « communication publique ». Pour D. Bessières, chercheur en sciences de l'information et de la communication, cette notion doit se définir en rapport avec « la pratique des organisations »²¹². Au-delà « des enjeux de définition théorique »²¹³, les institutions ont recours à la communication et c'est sur ces pratiques que D. Bessières s'appuie. Selon lui, il s'agit pour « les institutions de se faire connaître (identification) et reconnaître (légitimation), mais aussi de renforcer le consensus électoral. »²¹⁴ Les campagnes de communication publique ont donc pour mission de renforcer la légitimité des institutions et de rendre public leurs actions. C'est au niveau de la première mission que se joue l'investissement de la part de l'acteur politique. Outre la nécessité de « faire connaître » les actions de l'institution à laquelle il est attaché, un acteur politique cherche à gagner en légitimité. Ce faisant, il apparaîtra comme étant plus en droit de faire une action spécifique ou de communiquer sur une situation.

B. Lafon, chercheur en science de l'information et de la communication, et J.-P. De Oliveira²¹⁵ ont mené une étude sur la gestion de deux maladies, le cancer et la maladie d'Alzheimer, de la part des Présidents Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy. Ils interrogent l'intégration de ces maladies dans des « stratégies communicationnelles »²¹⁶. Ces dernières désignent une action spécifique de la part des deux Présidents nommés plus haut, où l'objectif est de montrer « à quel point les Présidents de la République se doivent désormais de compatir à la souffrance de leurs compatriotes et de tenter d'y apporter une solution. »²¹⁷ Toutefois, les déclarations des Présidents allant dans ce sens s'accompagnent de campagnes de communication publique, qui s'inscrivent elles-mêmes dans des « plans » généraux – le plan cancer en 2002 pour le mandat de Jacques Chirac et le plan Alzheimer 2008-2012 pour le mandat de Nicolas Sarkozy.

212 BESSIERES Dominique, « La définition de la communication publique : des enjeux disciplinaires aux changements de paradigme organisationnels » **[Document en ligne]** Communication & organisation, n°35, 2009, p. 21. Disponible sur : <http://communicationorganisation.revues.org/686> (consulté en mars 2016)

213 *Ibid.*, p. 21

214 *Ibid.*, p. 21

215 DE OLIVEIRA Jean-Philippe, LAFON Benoît, « Le cancer et la maladie d'Alzheimer, des chantiers présidentiels » **[Document en ligne]** Communication, 2012, volume 30, 14 p. Disponible sur : <http://communication.revues.org/2863> (consulté en juillet 2014)

216 *Ibid.*, p. 9

217 *Ibid.*, p. 9

La communication de l'État s'inscrit dans une dynamique qui dépasse les seules activités de communication des membres de l'exécutif. Elle inclut également des dispositifs plus larges, les campagnes de communication publique. Ces dernières composent avec un plus grand nombre d'acteurs et, surtout, ne nécessitent pas absolument la présence des membres de l'exécutif pour aboutir. Il existe en somme une différence entre une campagne de communication publique et une activité de communication d'un membre de l'exécutif. Dans la première, il y a action de communication publique, même si les membres de l'exécutif ne se manifestent pas publiquement. En revanche dans la seconde, l'apparition publique d'un ministre ou du Président importe quant à l'aboutissement de l'activité de communication. Par exemple, une campagne contre le cancer du sein se déroule sans qu'un ministre soit présent sur les affiches ou dans un spot publicitaire. À l'inverse, un discours politique de la part de l'exécutif français, au sens d'une intervention orale par un acteur chargé de mettre en œuvre les politiques en France, aboutira avec la présence d'un ministre ou du Président de la République.

Cette distinction aide à comprendre quelle peut être l'utilisation politique des campagnes de communication publique. En effet, si les membres de l'exécutif sont absents d'une campagne de communication publique, cela signifie-t-il qu'elle est d'aucune utilité pour eux ? B. Lafon et J.-P. De Oliveira soutiennent le contraire. D'après eux, la mise en public des actions de l'État, concernant le cancer et la maladie d'Alzheimer, bénéficie au capital politique des Présidents. B. Lafon et J.-P. De Oliveira reprennent les théories et la définition de capital politique de P. Bourdieu, à savoir, « le capital politique est une forme de capital symbolique, crédit fondé sur la croyance et la reconnaissance ou, plus précisément, sur les innombrables opérations de crédit par lesquelles les agents confèrent à une personne (ou à un objet) les pouvoirs mêmes qu'ils lui reconnaissent »²¹⁸. Un des enjeux des participants au champ politique est de maintenir et d'accroître leur capital politique dans le but de conserver ou d'améliorer leur position au sein du champ. Dès lors pour un Président, « embrasser une cause inattaquable est le meilleur moyen de prévenir les éventuelles critiques de l'opposition et des électeurs »²¹⁹

Si les campagnes de communication publique et les actions qu'elles publicisent s'insèrent dans une optique stratégique au bénéfice du capital politique des membres de l'exécutif, les activités de communication avec leur présence visent certainement le même objectif. Plus précisément, nous allons voir ci-dessous que la capacité des membres de l'exécutif à incarner l'État est aussi au service de leur capital politique.

218 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1981, p. 14

219 DE OLIVEIRA Jean-Philippe, LAFON Benoît, *op. cit.*, p. 28

2.3.2 – Le monopole de représentation-incarnation de l'État comme argument politique

Le monopole de la représentation de l'État est utilisé comme un argument proprement politique, dans le sens des rapports de force qu'entretiennent entre eux les différents acteurs du champ politique. La possibilité d'incarner l'État correspond pour les membres de l'exécutif à un « capital délégué d'autorité politique »²²⁰. Les avantages sont nombreux et non négligeables, comme celui de l'utilisation des différents capitaux étatiques. Certains, comme le capital symbolique, sont d'autant plus bénéfiques qu'ils autorisent la mobilisation des capacités définitives de la « réalité », comme expliqué dans le chapitre suivant. Les activités de communication d'un membre de l'exécutif, parce qu'elles ne sont pas anodines dans le gouvernement de la société française et parce qu'elles mobilisent le monopole de représentation-incarnation de l'État, ont toujours pour conséquence de positionner l'État sur un sujet.

Lors du « krach boursier de 1987 » et de la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », les membres de l'exécutif français ont essayé de susciter un « ralliement autour du drapeau ». Celui-ci est un renforcement exprimé de l'unité nationale derrière le Président, de la part de tous citoyens, en cas de danger menaçant la nation. Selon J. Mueller, cité par J. Gerstlé et A. François²²¹, ce phénomène dépend de la mobilisation d'un sentiment patriotique ou de l'adhésion des différents partis politiques aux décisions du gouvernement en place. Durant la « crise des *subprimes* de 2007-2008» ou le « krach Boursier de 1987 », l'objectif visé est plus exactement le rassemblement des partis politiques, ayant un droit de vote à l'Assemblée nationale, derrière les mesures décidées par le gouvernement, dans le cadre de la gestion de la crise ou de l'économie en général. Le 13 octobre 2008, le Premier ministre de l'époque, François Fillon, appelle à l'« *unité nationale* »²²² pendant une interview donnée au journal de 20 h sur la chaîne de télévision *TF1*²²³. C'est une manière de souhaiter l'adhésion de tous les partis politiques au plan de sauvetage des banques. Dans un autre exemple, le 30 octobre 2008, dans une réponse lors d'une séance de questions d'actualité au gouvernement, le Premier ministre déclare :

« je voudrais m'interroger sur la cohérence qu'il y a à refuser ou à critiquer, comme je l'entends tous les jours, ce dispositif, alors même qu'il n'y avait pas d'alternative, que l'alternative c'était l'effondrement du système financier, c'est-à-dire la perte des dépôts

220 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1981, p. 5

221 GERSTLÉ Jacques, FRANÇOIS Abel, « Médiatisation de l'économie et fabrication de la popularité du président français (2007-2010) » [Document en ligne] *Revue française de science politique*, 2, 2011, volume 61, p. 251. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-sciencepolitique-2011-2-page-249.htm> (consulté en février 2014)

222 <http://www.leparisien.fr/politique/fillon-appelle-a-l-unite-nationale-13-10-2008-274923.php>

223 Interview visionnée et disponible dans les archives de l'INA.

des déposants français, alors même que tous les grands pays européens, et en particulier ceux qui sont dirigés par le Parti socialiste, ont mis en place exactement les mêmes dispositifs. Alors, je vous demande un peu de cohérence, mesdames et messieurs à gauche pour soutenir l'économie française, et soutenir la sécurité des déposants français. »²²⁴

Cette déclaration intervient après l'abstention du parti socialiste, le 15 octobre 2008, au vote du plan de sauvetage du secteur bancaire²²⁵. L'abstention du parti socialiste souligne que le ralliement autour du drapeau, s'il est utilisé comme argument pour défendre une politique, ne s'accompagne pas forcément d'une approbation de la part de tous les partis politiques.

Pendant le « krach boursier de 1987 », ce sont les privatisations décidées par le gouvernement qui sont critiquées par l'opposition. Elles sont pensées comme étant responsables de la situation de crise. François Mitterrand, le Président de l'époque (1981-1988 pour son premier mandat), lors d'une interview, explique que les privatisations ne sont pas à l'origine de la crise²²⁶. Dans une déclaration à l'Assemblée nationale le 03 décembre 1987, le Premier ministre de l'époque explique : « *l'insinuation selon laquelle sa politique de privatisation aurait eu quelque chose à voir avec le mécanisme de la crise fait aujourd'hui sourire* »²²⁷. Dans la même déclaration, il rappelle que « *c'est parce que la France doit faire face, dans les prochaines semaines et dans les prochains mois à des situations difficiles que le Gouvernement a besoin du soutien clairement affirmé de l'Assemblée nationale* ». À nouveau, l'appel au soutien est exprimé mais il fait aussi face à des difficultés, surtout de la part de l'opposition.

Le contexte de « crise financière internationale » donne lieu à un « ralliement autour du drapeau » qui ne suscite pas la même adhésion que dans un contexte plus guerrier ou militaire. À vrai dire, le travail de J. Mueller, dans lequel il définit le « *rally around the flag* »²²⁸, porte sur un contexte différent de celui qui nous intéresse, à savoir les guerres menées par les États-Unis. Pour situer nos propos en France, une situation se rapprochant de ce contexte se retrouve à la suite des attentats commis en 2015. Les membres de l'exécutif ont décidé de mettre en place l'état d'urgence afin de lutter contre un « péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public [ou des] événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique », conformément à la loi du 3 avril 1955²²⁹. Aucune opposition n'est à relever de la part d'acteurs politiques quant à la décision de l'état d'urgence. Bien sûr, la prolongation de l'état

224 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083003428.html> ; c'est nous qui soulignons

225 <http://www.20minutes.fr/economie/263198-20081015-crise-financiere-comment-ps-passe-oui-a-abstention>

226 <http://discours.vie-publique.fr/notices/877025800.html>

227 <http://discours.vie-publique.fr/notices/883024200.html>

228 GERSTLÉ Jacques, FRANÇOIS Abel, *op. cit.*, p. 275

229 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000695350&categorieLien=id>

d'urgence a, elle, été critiquée, et cela assez rapidement²³⁰, mais une unité nationale de tous les citoyens, peu importe leur profession et orientation politique, a été envisageable. Cela a fait défaut aux deux « crises financières internationales » dans lesquelles le « ralliement autour du drapeau », pour la défense d'une politique concernant le secteur économique et le secteur financier, et non pour la défense du territoire ou la protection des citoyens, a essayé d'être mobilisé par les membres de l'exécutif.

La communication de l'État évoquée ici est une communication où la présence des membres de l'exécutif est indispensable. C'est par leur apparition et leurs actions que cette communication a lieu, comme dans, par exemple, un discours télévisé du Président ou une conférence de presse tenue par un ministre. Durant ces interventions, les membres de l'exécutif incarnent l'État. Ce qu'ils font et ce qu'ils disent devient ce que l'État fait et ce que l'État dit. C'est une représentation-incarnation comme la définit Y. Sintomer²³¹. Et cette représentation-incarnation de l'État répond, en France, du fait de la Constitution de la Cinquième République, à une situation de monopole. De droit et de fait, il ne peut exister qu'un seul Président et un nombre limité de ministres. Avec les exemples donnés plus haut, nous avons vu que les membres de l'exécutif avaient utilisé, pendant le « krach boursier de 1987 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », ce monopole pour susciter une adhésion aux politiques voulues ou mises en œuvre par l'exécutif. Les remarques de B. Lafon et J.-P. De Oliveira, sur les stratégies communicationnelles en rapport avec des maladies et au bénéfice du capital politique du Président, peuvent alors se transposer en ce qui concerne l'investissement des membres de l'exécutif dans le monopole de la représentation-incarnation. En étant les seuls à pouvoir incarner l'État et en faisant appel à un soutien pendant une situation de « crise », ils cherchent à maintenir ou augmenter leur capital politique.

Le maniement de ce monopole par ce groupe que sont les membres de l'exécutif est renforcé par le monopole de production de discours autorisé, détenu par les hommes politiques et théorisé par P. Bourdieu et D. Gaxie. Pour ce dernier, « un corps différencié de professionnels de la politique détient le monopole objectif de la production des symboles politiques »²³². L'État s'est développé, rappelle D. Gaxie, avec une division du travail politique qui a été suivie par une professionnalisation de la politique. Il en résulte qu'une faible partie de la population participe

230 Les membres de l'exécutif français ont décidé de prolonger l'état d'urgence trois semaines après sa mise en place. Des acteurs politiques ont critiqué cette décision par crainte de dérive potentielle ; http://www.lemonde.fr/politique/article/2015/12/02/des-deputes-critiquent-les-derives-de-l-etat-d-urgence_4822371_823448.html

231 SINTOMER Yves, *op. cit.*, p. 21

232 GAXIE Daniel, *op. cit.*, 1978, p. 244

au champ politique. Toutefois les acteurs politiques ne peuvent jamais être totalement autonomes, du fait de la représentativité et de la « démocratie ». D'après P. Bourdieu, il existe un monopole d'un corps professionnel « de la production et de l'imposition des *intérêts politiques institués* »²³³. Ce monopole justifie que les individus, hors du champ politique, voulant s'exprimer politiquement, doivent entretenir des rapports d'intérêts avec les hommes politiques ou avoir des capacités d'expression qui correspondent à la politique nationale afin d'y participer.

Les deux auteurs s'accordent sur le fait que ce monopole est reconnu et influent sur la société. Pour D. Gaxie il est « objectif », et pour le P. Bourdieu, il est « institué ». Cela explique que les électeurs ou plus généralement les citoyens qui sont exclus de la vie politique sont dépendants des acteurs politiques. Cette dépossession, pour reprendre l'expression de D. Gaxie, des représentés justifie dès lors une domination des représentants, pouvant s'exprimer à la place de ceux qu'ils représentent. Et ce lien n'a pas de force contraignante, ou si peu, dans la mesure où l'expression politique légitime et efficace, celle qui permet de prendre part à la compétition pour le contrôle du gouvernement de la société française, ne s'accompagne pas d'une obligation pour les hommes politiques de respecter leurs engagements.

Dans ce deuxième sous-chapitre a été présenté le monopole de la représentation-incarnation de l'État, détenu par les membres de l'exécutif. Il existe une différence entre deux types de représentation, la représentation-mandat et la représentation-incarnation. La dernière permet à l'exécutif de s'exprimer comme s'il était l'État. L'incarnation peut se justifier par le fait que les membres de l'exécutif ont deux corps, le naturel et le politique, théorie autrefois appliquée au roi et que nous avons appliquée aux premiers. Pour finir, nous nous sommes arrêté sur l'investissement politique dont fait l'objet le monopole de représentation-incarnation de l'État dans un contexte de « crise financière internationale ». Nous avons pu voir que le monopole était une opportunité avec « le ralliement autour du drapeau ». Les membres de l'exécutif font appel à un soutien de la part de leur opposition afin que celle-ci s'accorde avec leurs décisions.

233 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1981, p. 5 ; c'est l'auteur qui souligne

3 – L’expression de l’État agissant

3.1 – Les actions pour le développement de la « communication »

La communication peut être comprise autant comme un moyen technique d’échanger que comme un moyen politique de gouverner. Les représentants de l’État utilisent la communication dans ces deux sens. Comme nous l’avons souligné avec P. Flichy²³⁴, le développement technique de la communication a accompagné le développement de l’État moderne. Nous verrons alors les agissements de l’État pour le développement de la communication au sens large, avant dans les autres points, de voir plus précisément que la communication fait « agir » l’État.

3.1.1 – Le développement des techniques de communication

L’État n’agit pas uniquement au travers des activités de communication, il agit également pour la communication, et notamment pour son développement technique. P. Flichy²³⁵ insiste sur le lien entre la naissance de la communication moderne et la naissance de l’État moderne. Dès le XVIIe siècle, des inventeurs se penchent sur les moyens de communiquer à distance. Le télégraphe optique de Claude Chappe apparaît à la fin du XVIIIe sous une forme unifiée et massive avec la Révolution française. L’État y a recours pour gouverner la nation et renforcer l’unité nationale. Napoléon Bonaparte poursuit ensuite l’utilisation politique du télégraphe. Il s’opère en parallèle une unification des systèmes de mesure, dans un projet hérité des Lumières. L’engagement étatique dans le développement technique de la communication ne se fait pas sans imaginaire. Il existe une utopie d’universel à cette époque et une utopie de la communication. L’exploitation du télégraphe fait l’objet d’un monopole d’État, d’abord de fait avec des fonctions policières et militaires qui lui sont attribuées, puis de droit avec la loi de 1837 – n’empêchant pas des fraudes (notamment pour de l’information boursière) – ce qui provoque des contestations de la part des libéraux. Ce monopole est justifié par la défense d’un intérêt d’égalité, soit éviter que les personnes riches puissent communiquer plus vite que les personnes pauvres. Le contrôle de l’État donne lieu à un retardement du développement du télégraphe électrique, car le télégraphe optique répond déjà à ses besoins de communication. Le soutien étatique ne bénéficie donc pas automatiquement au développement technique, il en a aussi été parfois un frein.

234 FLICHY Patrice, *op. cit.*

235 *Ibid.*

Dans la décennie 1840, le monopole d'usage d'État est aboli, ce qui permet l'introduction des nouvelles technologies, comme le télégraphe électro-aérien. Selon P. Flichy, le télégraphe électrique favorise le développement de la Bourse. Se développe au XIXe ce que P. Flichy appelle une communication familiale, partant des innovations apportées avec l'électricité, comme le phonographe et les appareils photographiques. L'État promeut ces technologies qui « accompagne[nt] les transformations de la vie privée de la seconde moitié du XIXe siècle »²³⁶. Cette période connaît une séparation entre vie privée et vie publique, avec des pratiques comme l'écoute de la musique chez soi. Au XXe, avec le début de la consommation de masse, la communication technique se diffuse notamment au travers du téléphone et de la radio. Cette dernière devient un média de masse, après son usage renforcé par la Première guerre mondiale. S'ensuit une communication que P. Flichy qualifie de « globale »²³⁷, entre 1930 et 1970, où les différents progrès techniques (comme la fibre optique) diminuent le coût de ces techniques de communication.

3.1.2 – Une utopie de la communication ?

A. Mattelart²³⁸ va dans le même sens que P. Flichy, mais il insiste sur la participation de la communication dans la formulation d'un lien universel. La communication naît avec l'application de la raison, une réflexion autour des voies de communication et de la formation de l'espace national. A. Mattelart souligne que « les idées de progrès et de société perfectible escortent la naissance de la communication moderne »²³⁹. Il souligne également l'importance de Saint-Simon qui, dès la fin du XVIII-XIXe siècle, propose la doctrine d'une société égalitaire, où celle-ci est vue comme un organisme et la nation comme une grande industrie. L'amélioration des moyens de communication est en conséquence conçue telle une réduction des inégalités. Les idées de P. Flichy et d'A. Mattelart se rapprochent sur le rôle de la « communication » dans la formation de la société française. A. Mattelart met en lumière le rôle de la conception de la « communication » dans la fabrication d'un lien universel, nécessairement en rapport avec la construction de l'État moderne.

P. Breton, chercheur en sciences de l'information et de la communication, évoque, lui,

236 *Ibid.*, p. 97

237 *Ibid.*, p. 161

238 MATTELART Armand, *L'invention de la communication*. Paris : La Découverte, 2011, 386 p. (La Découverte-Poche)

239 *Ibid.*, p. 9

l'existence dans notre société d'une utopie de la communication²⁴⁰. Cette dernière survient avec la théorie de N. Wiener, la cybernétique, qui n'a pas été tant reprise dans les termes, ni érigée en dogme comme ont pu l'être les théories marxistes. Toutefois les concepts d'information et de communication ont pénétré la pensée moderne. La question se pose de savoir pourquoi la communication a pris tant d'importance dans nos sociétés actuelles. Selon P. Breton, la communication est devenue une valeur post-traumatique, c'est-à-dire une utopie et une idéologie qui ont rencontré des conditions socio-historiques précises. Elle s'est développée en effet avec la déconstruction de valeurs sociales et d'une définition de l'humain, qui ont mené à la barbarie moderne (les génocides de la Seconde guerre mondiale) et plus loin la déception des grandes utopies (communisme et libéralisme). Sur ce point, L. Sfez, politologue français, est en accord avec P. Breton : « Dieu, l'Histoire, ce dieu laïcisé, les anciennes théologies fondatrices des grandes figures symboliques, telles que l'Égalité, la Nation, la Liberté ont disparu en tant que moyens d'unification. [...] C'est dans *ce creux laissé par leur faillite* que naît la communication »²⁴¹. Après la barbarie moderne, la communication et la cybernétique proposent un projet utopique qui réconcilie les humains entre eux. Ce projet est diffusé par des discours sociaux²⁴² et des usages de techniques²⁴³. P. Breton parle d'« imprégnation par les usages »²⁴⁴ car, selon lui, « chaque micro-usage d'une machine à communiquer provoque un partage implicite des valeurs dont elle est porteuse. »²⁴⁵

La communication bénéficie d'une légitimité spécifique car elle « s'est installée comme « valeur post-traumatique », alternative supposée à la barbarie, au racisme et à la société de l'exclusion. »²⁴⁶ La pensée de P. Breton souligne que le développement de la communication, malgré le fait qu'elle n'a pas de sens précis, a été le fruit d'une volonté intellectuelle. P. Breton identifie dans la société française de l'après Seconde guerre mondiale, « quatre voies de l'influence intellectuelle »²⁴⁷ par lesquelles se diffuse la communication comprise en tant que valeur post-traumatique. Ces différentes voies se regroupent dans des discours sociaux – ceux des scientifiques, des vulgarisateurs, des écrivains de science-fiction et des essayistes-futuristes –, dans des innovations et des objets techniques. Les agissements de l'État pour la

240 BRETON Philippe, *L'utopie de la communication : le mythe du village planétaire*. Paris : La Découverte, 1997, 171 p. (La Découverte-Poche. Essais)

241 SFEZ Lucien, *La critique de la communication*. Paris : Éditions du Seuil, 1992, p. 29 (Points. Essais) ; c'est nous qui soulignons

242 *Ibid.*, p. 99

243 L'auteur met ici en garde contre un déterminisme technique ; *ibid.*, pp. 101-104

244 *Ibid.*, p. 104

245 *Ibid.*, p. 104

246 BRETON Philippe, *op. cit.*, 1997, p. 10

247 *Ibid.*, p. 109

« communication » sont donc passés d'une volonté de développement technique pour son propre compte à un saisissement de la communication comme un projet politique comportant des solutions à des problèmes qui sont apparus dès la fin de la Seconde guerre mondiale.

La communication se pense comme une pratique enracinée, c'est-à-dire avec ses implications politiques et historiques. Les pensées des trois auteurs, A. Mattelart, P. Flichy et P. Breton, mettent en exergue à la fois la participation de l'État à la naissance de la communication moderne mais également, en retour, la participation de celle-ci à la naissance l'État moderne. De plus, P. Breton démontre le saisissement par différents acteurs, dont des acteurs politiques, de la communication comme une réponse utopique à des doutes de la société sur elle-même et l'être humain en général après la Seconde guerre mondiale. L'utopie n'est pas seulement, comme dans son sens commun, un idéal irréalisable ou un monde parfait qui ne peut être atteint, mais bien plutôt, d'après la définition de N. Elias, une « représentation imaginaire d'une société, représentation contenant des propositions de solutions à des problèmes non résolus, bien particuliers, de la société d'origine »²⁴⁸. L'utopie de la communication est ici un projet politique qui se veut effectif dans le futur. L'engagement de l'État dans le développement de la communication, au sens large, est donc concomitant d'une volonté plurielle, aussi bien économique, technique que politique. Il existe également une relation étroite entre la communication de l'État et la politique, expliquant le recours à la communication pour gouverner.

3.2 – Les liens entre la communication de l'État et l'organisation politique en démocratie

Un régime démocratique ne peut utiliser la violence physique de manière aussi ostentatoire et systématique qu'un régime autoritaire. En conséquence, la communication de l'État joue un rôle premier dans une démocratie en permettant de maintenir la domination de l'État sans recourir à la violence physique. Nous commencerons par discuter la consubstantialité de la communication de l'État avec le « pouvoir » dans un régime démocratique. Ensuite, nous nous arrêterons sur le fait que la parole constitue en enjeu de pouvoir du fait de sa performativité. En même temps qu'elle sert à gouverner, elle souligne qui est au « pouvoir », c'est-à-dire qui est en mesure de mettre en œuvre la communication de l'État. L'objectif de ce point est de montrer une

248 ELIAS Norbert, *L'utopie*. Paris : La Découverte, 2014, p. 36 (Laboratoire des sciences sociales)

correspondance entre notre régime démocratique et le recours à la communication pour gouverner. Dans cette première partie, nous nous posons la question du rôle de la communication de l'État dans le cadre du gouvernement de la société française. Le type de régime politique entre en considération puisqu'il détermine ce qui est acceptable ou inacceptable par rapport à la communication de l'État, comme le recours à la propagande par exemple. Alors, comme le soulève notre première hypothèse portant sur les contraintes formelles de la communication de l'État, celle-ci doit respecter certaines formes. Et la raison de ces formes se trouve dans le régime politique français, c'est-à-dire le régime démocratique, et l'importance de la parole dans ce régime.

3.2.1 – La consubstantialité de la communication de l'État avec le « pouvoir »

La communication, comprise comme une manière de s'exprimer et d'échanger des idées, a un lien très intime avec la politique. Les deux sont consubstantielles dans un régime démocratique, c'est-à-dire que l'une n'existe pas sans l'autre. Comme l'indique A.-M. Gingras, politologue québécoise : « la consubstantialité du pouvoir et de la communication apparaît à toutes les époques et pour tous les types de gouvernement. »²⁴⁹ Ainsi, la liberté de communication et la politique sont étroitement liées. Dès l'Antiquité, le pouvoir politique de la démocratie athénienne fonctionne, en partie, sur l'*isegoria*, soit le droit pour tous de prendre la parole et de proposer une loi²⁵⁰. C'est à l'occasion de ce rassemblement que les citoyens grecs font usage de l'*isegoria* et la capacité de « bien s'exprimer » en public sert à convaincre, cela notamment dans le domaine judiciaire, où naît la rhétorique avec Corax²⁵¹. Déjà dans l'antiquité grecque, avec l'avènement de la Polis entre le VIII^e et le VII^e avant J.-C., l'accès à la décision politique ne se fait pas sans une mise en scène où la parole et le débat étaient centraux²⁵². À cette époque, le centre de la politique est l'Agora et celle-ci constitue la scène politique par excellence. Néanmoins aujourd'hui, il est plus difficile de déterminer un lieu pour la scène politique nationale, si bien qu'elle apparaît comme étant abstraite quoi que réelle. Bien entendu, elle s'actualise dans des débats télévisés, des émissions télévisées où des acteurs politiques échangent sur un sujet. Elle s'actualise surtout dans tous les lieux où l'acteur politique intervient

249 GINGRAS Anne-Marie, « Introduction ». In : GINGRAS Anne-Marie (dir.), *La communication politique : état des savoirs, enjeux et perspectives*. Sainte-Foy : Presse de l'Université du Québec, 2003, p. 8

250 MANIN Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*. Paris : Flammarion, 1996, p. 29 (Champs essais)

251 BRETON Philippe, *La parole manipulée*. Paris : La Découverte, 2004, p. 59 (poche/Essais)

252 VERNANT Jean-Pierre, *Les origines de la pensée grecque*. Paris : Presses Universitaires de France, 1988, 133 p. (Quadrige)

pour défendre son image – ou plutôt son capital politique – et sa position, tout en s’y réclamant, dans le champ politique ou médiatique.

La communication de l’État entretient, de ce fait, des liens avec la politique dans un régime où la parole est centrale dans l’exercice de la politique par les acteurs politiques. Nous utilisons la notion de parole dans le sens que lui donne P. Bourdieu, à savoir un acte solidaire de ses conditions sociales de production et de réception²⁵³. La pensée de P. Bourdieu entre en contradiction avec celle de F. Saussure. Pour ce dernier, il existe une « langue une et indivisible, fondée [...] sur *l’exclusion de toute variation sociale inhérente* »²⁵⁴, ce que P. Bourdieu critique fortement. Le sociologue français rappelle que « les rapports de communication par excellence que sont les échanges linguistiques sont aussi des rapports de pouvoir symbolique où s’actualisent les rapports de force entre les locuteurs ou leurs groupes respectifs »²⁵⁵. La parole signifie donc les positions sociales des acteurs et l’état des rapports de force dans lesquels ils s’insèrent.

L’organisation politique en France, même si elle confie une parole dominante aux élus parce qu’ils sont désignés représentants, impose aussi des contraintes. Dans le système représentatif, les élus doivent rendre publiques une majorité de leurs actions. C’est néanmoins de cette visibilité publique qu’ils tirent leur légitimité mais également leur capital politique au sens bourdieusien. Il s’agit en l’occurrence pour les membres de l’exécutif du « capital délégué d’autorité politique »²⁵⁶, soit le capital transmis et contrôlé par l’institution. Les ministres et le Président de la République agissent avec la communication de l’État pour défendre leurs décisions et en faire la promotion. Cette dimension stratégique de la communication de l’État vise à entretenir les capitaux politiques des membres de l’exécutif. Dans la mesure où ils sont dans la capacité de mettre en avant et en scène leurs actions, ils ont également la possibilité d’assurer leur propre promotion. La relation consubstantielle entre la communication de l’État et le « pouvoir » peut être résumée dans une logique dialectique. La première, relativement libre et encouragée par une forme politique spécifique, sert à faire de la politique qui maintient, entre autres, le recours à la communication de l’État.

253 Selon P. Bourdieu, « tout acte de parole et, plus généralement, toute action, est une conjoncture, une rencontre de séries causales indépendantes : d’un côté les dispositions, socialement façonnées, de l’habitus linguistique, qui impliquent une certaine propension à parler et à dire des choses déterminées (intérêt expressif) et une certaine capacité de parler définie inséparablement comme capacité linguistique d’engendrement infini de discours grammaticalement conformes et comme capacité sociale permettant d’utiliser adéquatement cette compétence dans une situation déterminée » ; BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire : l’économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard, 1982, p. 14

254 *Ibid.*, p. 7 ; c’est nous qui soulignons

255 *Ibid.*, p. 14

256 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1981, p. 18

Dans le point 2.1.2, nous nous sommes arrêté sur la Constitution et avons souligné qu'elle était un texte important pour le politique français. Toutefois, à l'intérieur de celle-ci, la notion de « communication » est absente. Si la représentation-incarnation de l'État par les membres de l'exécutif français est discernable dans le texte de la Constitution de la Cinquième République, il n'en est pas de même pour la communication de l'État. La seule mention directe concerne des situations d'exception dont le Président de la République doit « en informe[r] la nation par un message » (article 16). Au-delà de cette mention explicite quoi que floue (qu'est-ce qu'un message ? quelle forme doit-il avoir ? où et comment doit-il être diffusé ?), la communication étatique n'apparaît nulle part ailleurs. Cela ne veut pas dire que la communication de l'État n'est absolument pas une préoccupation pour les dispositifs législatifs et juridiques. Par exemple, il existe des lois qui réglementent la communication pendant les campagnes électorales²⁵⁷. La communication est bien une préoccupation et les hommes politiques ne sont pas libres de faire ce qu'ils veulent, même s'il faut relever que la législation se porte sur les situations électorales et non sur le reste du temps. Cependant, la démocratie est attachée à l'usage de la parole et le rejet de la violence. Comme l'exprime P. Breton, la « démocratie présente deux grandes caractéristiques : elle libère la parole et pénalise la violence »²⁵⁸. En conséquence, la communication de l'État répond à ces deux grandes caractéristiques de la démocratie.

3.2.2 – La communication de l'État et la parole démonstratives du « pouvoir » dans un régime démocratique

La parole est un instrument de pouvoir privilégié car, dans un contexte où les arguments ont remplacé la violence physique, elle sert à convaincre autrui. En effet, pour l'historien français R. Chartier, la pacification a permis de transformer les affrontements violents en luttes de représentations²⁵⁹. Cela se perçoit pendant les campagnes présidentielles où les discours ont toujours autant d'importance et où les « joutes » entre candidats se font à l'aide de la parole. Pour continuer sur cet exemple, il existe un rapport entre langage et action puisque qu'une partie des citoyens votent en fonction de ce qu'ils entendent de la part des candidats. Nous reprenons aussi la définition bourdieusienne du langage, proche de celle de la parole. P. Bourdieu rattache le langage à ses dimensions sociales et notamment à son rôle dans la reproduction de la

257 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000684037>

258 BRETON Philippe, « La démocratie, matrice de la propagande ? », IN : OLLIVIER-YANIV Caroline, RINN Michael (dir.), *Gouvernement de l'État et gouvernement du social : pour une société parfaite ?* Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2009, p. 41 (Communication, Médias et Sociétés)

259 CHARTIER Roger, « Le sens de la représentation » **[Document en ligne]** *La vie des idées*, 2013. Disponible sur : <http://www.laviedesidees.fr/Le-sens-de-la-representation.html#page> (consulté en mai 2016)

domination. Dans un article où il se penche sur l'usage du langage dans les rites, P. Bourdieu s'arrête sur un « langage d'autorité » ou un « langage autorisé »²⁶⁰. Celui-ci permet « la production des émetteurs et des récepteurs légitimes »²⁶¹. Le langage d'autorité assigne aux différents individus leur position dans un espace social. Le langage se distingue ainsi comme une contrainte fonctionnelle et extérieure aux individus. Enfin, selon P. Bourdieu, « l'usage du langage [...] dépend de la position sociale du locuteur qui commande l'accès qu'il peut avoir à la langue de l'institution, à la parole officielle, orthodoxe, légitime »²⁶². Le langage et la parole signifient donc le « pouvoir » ou, plus précisément, la position d'un individu dans un ensemble de relations structurées et instituées.

Par ailleurs, d'après P. Clastres, anthropologue français, « pouvoir et parole entretiennent des rapports tels que le désir de l'un se réalise dans la conquête de l'autre »²⁶³. En faisant une comparaison avec les sociétés sans État, cet auteur montre que dans ces dernières la parole du chef n'a pas du tout la même valeur et le même effet. Les membres d'une tribu n'écoutent pas le chef, qui ne fait que répéter ce qui a déjà été dit. Il remplit en fait un rôle ritualisé de maintien de l'ordre par la parole ; les membres d'une tribu savent donc ce qu'il va dire et il ne doit surtout pas chercher à surprendre. Ce mode d'organisation politique repose sur une séparation entre le pouvoir et la parole. P. Clastres explique qu'à l'inverse, dans les sociétés étatiques, une position avec un « fort pouvoir » correspond à une capacité de parole plus élevée. C'est ce qui explique que la communication de l'État est en enjeu en soi. Les hommes politiques luttent pour pouvoir effectuer cette communication étatique.

Il est possible d'établir un lien entre l'action et le langage. Avec les notions de mots d'ordre et d'idées-forces, P. Bourdieu souligne le constat d'une performativité du langage, définie en premier par le philosophe étasunien, J. L. Austin²⁶⁴. Selon P. Bourdieu, les mots d'ordre correspondent au « « dire c'est faire », c'est-à-dire faire croire que l'on peut faire ce qu'on dit »²⁶⁵ et produisent un ordre social. Un mot d'ordre en contraignant les agents à agir dans une direction précise construit un ordre social et se vérifie par là même²⁶⁶. Ensuite, les idées-forces interviennent par l'intermédiaire de l'autorité de l'auteur d'un discours. C'est parce qu'elles sont perçues comme autoritaires et vraies que ses paroles seront répercutées en action. P. Bourdieu

260 BOURDIEU Pierre, « Le langage autorisé [Note sur les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel] **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°5-6, 1975, volume 1, pp. 183-190. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1975_num_1_5_2488 (consulté en avril 2017)

261 *Ibid.*, p. 190

262 *Ibid.*, p. 184

263 CLASTRES Pierre, *La société contre l'État*. Paris : Les Éditions de Minuit, 2011, p. 131

264 AUSTIN John Langshaw, *Quand dire, c'est faire. How to do things with words*. Paris : Éditions du Seuil, 1991, 202 p. (Points. Essais)

265 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1981, p. 13

266 *Ibid.*, p. 13

souligne l'aspect de « prophétie auto-réalisatrice » des paroles d'un professionnel de la politique, qui promet un avenir, une construction qui s'appuie sur le soutien dont bénéficie son parti, soutien qui aura pour effet potentiel de réaliser la promesse ; « véritable self-fulfilling prophecy, la parole par laquelle le porte-parole prête une volonté, un projet, une espérance ou, tout simplement, un avenir à un groupe, *fait ce qu'elle dit* pour autant que les destinataires se reconnaissent en elle, lui conférant la force symbolique et aussi matérielle qui lui permet de se réaliser. »²⁶⁷ Les liens avec la performativité du langage de J. L. Austin, pour qui, dans certains cas, « l'énonciation de la phrase est l'exécution d'une action »²⁶⁸, sont évidents.

La parole entraîne alors des effets sur la réalité. P. Bourdieu²⁶⁹, d'un point de vue sociologique, va plus loin que J. L. Austin en exprimant le lien entre la réalité et les représentations de la réalité. P. Bourdieu décrit la parole politique dans ses effets sur le comportement et la pensée des citoyens. Selon lui, « c'est parce qu'il suffit que les idées soient professées par des *responsables politiques* pour devenir des idées-forces capables de s'imposer à la croyance ou même des mots d'ordre capables de mobiliser ou de démobiliser »²⁷⁰. Si les déclarations d'un professionnel de la politique ne sont pas obligatoirement suivies d'« effets de réalité » ou ne sont pas forcément accompagnées d'acquiescement, notamment de la part des médias libres de critiquer la parole des hommes politiques, force est de constater que celle-ci possède des effets en France. À titre d'exemple, concernant les périodes où sont situées les « crises financières internationales » – des années 1980 aux années 2000, la France n'a pas subi de panique bancaire, comme en Argentine en 2001 ou aux États-Unis en 1929²⁷¹, parce que, en partie, les membres de l'exécutif ont cherché à maintenir la confiance dans le système économique et financier (ce qui sera développé plus loin).

La communication de l'État et la parole sont donc démonstratives du « pouvoir » dans l'organisation politique de la société française. Elles disent qui est « au pouvoir », c'est-à-dire qui est en mesure de s'exprimer en causant de potentiels effets. Dans un régime démocratique, la violence physique ne peut être utilisée aussi librement que l'est la communication pour gouverner. Cette idée se retrouve dans notre première hypothèse où le régime politique démocratique impose des contraintes formelles à la communication de l'État. En France, le

267 *Ibid.*, p. 14 ; c'est l'auteur qui souligne

268 AUSTIN John Langshaw, *op. cit.*

269 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2001 (b)

270 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1981, p. 14 ; c'est l'auteur qui souligne

271 En 1929, la panique bancaire a aggravé de fait la « crise financière » (GALBRAITH John Kenneth, *La crise économique de 1929 : anatomie d'une catastrophe financière*. Paris : Payot, 2011, 283 p. (Petite bibliothèque Payot)). En Argentine en 2001, cette panique a donné lieu à un gel des dépôts pour éviter de ruiner les banques (ROLLAND Denis, CHASSIN Joëlle (dir.), *Pour comprendre la crise argentine : [actes d'un débat public organisé en mai 2002 sur le thème de la crise en Argentine]*. Paris : L'Harmattan, 2003, 278 p. (Horizons Amériques latines))

gouvernement de la société ne peut se dérouler dans la violence physique. La communication de l'État prend alors le relais pour maintenir un ordre social. Toutefois, elle observe quelques règles, particulièrement l'éloignement de la propagande. La communication demeure nécessaire car l'État ne se passe d'une mise en action par la communication.

3.3 La mise en scène de l'État pour un État en action

L'État français est incarné par les membres de l'exécutif. Comme il n'est pas une figure anthropomorphique, cette incarnation lui est nécessaire pour qu'il agisse. La communication de l'État possède alors une dimension symbolique faisant le lien entre la communication du gouvernement et la communication de l'État. Plus précisément, c'est par ce lien que l'État est à la fois mis en scène et en action. Nous insisterons sur la correspondance entre cette dimension symbolique de la communication et la démocratie. Au-delà de la correspondance entre le recours à la parole pour le gouvernement et la démocratie, comme nous venons de le voir, la dimension symbolique de la communication de l'État permet à celui-ci de démontrer publiquement ces actions, ce qui correspond à une obligation démocratique.

3.3.1 – La mise en scène de l'État par les activités de communication des membres de l'exécutif

M. Foucault²⁷² souligne que l'État est une pratique. C'est une pratique de production et de promotion de savoirs, indispensables au maintien du souverain. Ces savoirs portent sur les lois mais aussi sur les choses (population, territoires...) qui composent l'État. La statistique joue ici un rôle précieux et, étymologiquement, statistique veut dire la connaissance de l'État. De plus ajoute M. Foucault, ces savoirs étatiques doivent être accompagnés de secret, les secrets d'État qui ne sont pas sans faire l'objet de luttes, pour conserver la force du souverain et une force de conviction sur l'opinion du public. Ces forces ont besoin d'une autre pratique car elles ne s'imposent pas naturellement. Dès lors, l'État est aussi une pratique théâtrale, c'est-à-dire « un mode de manifestation de l'État et du souverain, du souverain comme dépositaire du pouvoir d'État »²⁷³. D'après M. Foucault, le pouvoir de l'État nécessite une théâtralité pour se maintenir ou, plus exactement, pour maintenir les individus qui ont à leur charge ce pouvoir de l'État.

La communication de l'État constitue le moyen par lequel la théâtralité est effectuée. Pendant une « crise financière internationale », les activités de communications effectuées par les

272 FOUCAULT Michel, *op. cit.*

273 *Ibid.*, p. 271

membres de l'exécutif expliquent pourquoi ce rapport entre la théâtralité et les savoirs est significatif dans la mise en action de l'État. Les activités de communication aboutissent à montrer, avec ostentation, que l'État est actif et gère la crise. M. Foucault précise que la pratique théâtrale signifie pour l'État « l'apparition, donc, d'un théâtre politique avec comme envers le fonctionnement du théâtre [...] comme étant le lieu privilégié de la représentation politique »²⁷⁴. Ici, M. Foucault s'arrête sur les pratiques théâtrales du souverain pendant la royauté, notamment au XVII^e-XVIII^e siècles. La cour du roi est un lieu où se déroulent des intrigues qui manifestent l'État, « c'est aussi le lieu où précisément le théâtre va représenter l'État lui-même. »²⁷⁵ L'État moderne n'échappe pas à ces mises en scène par l'intermédiaire des membres de l'exécutif parce que l'État nécessite, entre autres, cette pratique théâtrale pour exister. Comme le résume M. Foucault : « on ne peut pas parler de l'État-chose comme si c'était un être se développant à partir de lui-même et s'imposant par une mécanique spontanée, comme automatique, aux individus. [...]. L'État ne peut pas être dissocié de l'ensemble des pratiques qui ont fait effectivement que l'État est devenu une manière de gouverner »²⁷⁶.

En somme, les différentes activités de communication mises en œuvre pendant les trois « crises » mettent en public les actions étatiques. À titre d'exemple, en 1987 et 1988, Édouard Balladur promeut une loi, appelée loi sur les bourses de valeur. En 1997-1998, les membres de l'exécutif soulignent leur soutien financier accordé aux pays asiatiques en difficulté. En 2008, ils expliquent le plan qu'ils ont choisi pour prêter de l'argent aux banques. Ces différents exemples soulignent que les membres de l'exécutif mettent en œuvre des activités de communication pour représenter l'action de l'État. Pour les trois « crises financières internationales », 311 activités communications des ministres et du Président de la République ont été analysées au total ; respectivement, 52, 88 et 171 pour le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». En moyenne sur les trois périodes choisies en fonction des « crises », cela correspond à 3 activités par mois (pour une période de 15 mois) pour le « krach boursier de 1987 », à 4 activités par mois (pour une période de 19 mois) pour la « crise asiatique de 1997-1998 », à 8 activités par mois (pour une période de 21 mois) pour la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Cette présence, dépendant du « degré d'intensité » de la « crise »²⁷⁷, souligne que les ministres et le Président de la République ont à leur charge la manifestation des actions de l'État.

274 *Ibid.*, p. 271

275 *Ibid.*, p. 271

276 *Ibid.*, p. 282

277 Par exemple sur un mois entre le 15 septembre 2008, jour correspondant à la faillite de la banque étasunienne Lehman Brothers, et le 15 octobre, notre corpus des activités de communication des membres de l'exécutif comporte 37 activités.

La communication de l'État est plus qu'un accompagnement de l'action, s'il permet à l'État de s'affirmer de façon ponctuelle et plus ou moins régulière. Elle est même une politique à part entière, se manifestant notamment, selon C. Ollivier-Yaniv²⁷⁸, dans les campagnes de communication publique. Ces campagnes trouvent justement leur justification parce qu'elles permettent au gouvernement de tenir son rôle et qu'elles visent l'intérêt général. C. Ollivier-Yaniv définit cinq registres de la communication publique (mise à disposition des données publiques, amélioration des relations avec le public, information des citoyens sur leurs droits et sur leurs devoirs, image et visibilité des institutions publiques, concertation et débat public), cinq registres « interdépendants d'activités et de messages »²⁷⁹. Les activités de communication concernent aussi bien une organisation qu'une dimension symbolique. C'est-à-dire que la communication gouvernementale fait transparaître « au premier degré »²⁸⁰ de la légitimation et « au second degré l'expression des intérêts de catégories d'acteurs »²⁸¹. La communication de l'État est bien un processus complexe multidimensionnel où se trouvent en même temps que des intérêts particuliers et le projet de la défense de l'intérêt général, la mobilisation des ressources symboliques pour justifier le message et le communiquant. Ainsi, « si la communication gouvernementale est une représentation de l'État en action, elle serait donc aussi une manifestation de l'action de l'État »²⁸².

Dans le paragraphe précédent, nous avons utilisé de manière indifférente le terme de « communication gouvernementale » et la notion de « communication de l'État ». Ils ne sont pourtant pas tout à fait les mêmes. C'est par la notion de « communication publique » que C. Ollivier-Yaniv parle du premier terme, qu'elle définit comme suit, « la communication publique fonctionne comme un dispositif de rationalisation et d'optimisation de leurs discours par les institutions ; elle œuvre parfois à la neutralisation de voix potentiellement concurrentes sur des sujets d'intérêt général et elle vise la régulation des représentations et des comportements des citoyens »²⁸³. Cette définition souligne que la communication répond à la fois à une organisation et à des objectifs politiques et de visibilité. Notre thèse vise à compléter cette définition en insistant sur la dimension symbolique de la communication et sur ses liens avec la politique et le politique français. C. Ollivier-Yaniv fait le lien entre la communication du gouvernement et la communication de l'État. Les questions de la légitimation et de la légitimité prennent toute leur importance quand la communication de l'État est expliqué sous l'angle du gouvernement du

278 OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2000

279 OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2006 (a), p. 104

280 OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2000, p. 220

281 *Ibid.* p. 220

282 *Ibid.* p. 224

283 OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2006 (a), p. 111

peuple français. Comme tout gouvernement, comme toute direction d'un peuple, il faut une légitimité, qu'elle soit législative ou politique. Elle permet l'acceptation de ce gouvernement, surtout si celui-ci se déroule, comme dans nos sociétés modernes, sans l'usage de la violence physique pour contraindre le peuple à l'obéissance.

3.3.2 – La correspondance entre la dimension symbolique de la communication de l'État et la démocratie

C. Ollivier-Yaniv propose aussi un modèle idéal-typique au travers la notion de « politique du discours »²⁸⁴. Elle rappelle l'importance du rapport avec la propagande et l'effort de distanciation effectué pour se détacher de cette forme de communication. C'est une contrainte posée par l'organisation politique française, mêlant représentativité et démocratie. Les citoyens en France délèguent leur souveraineté par l'intermédiaire d'une compétition où ils désignent le groupe qui sera en charge de diriger la société. La communication de l'État est perçue de ce point de vue comme « un devoir de l'État démocratique »²⁸⁵ dépourvue de tout objectif de manipulation. L'appartenance de la France à un régime politique dit démocratique est de ce fait véritablement structurante pour la communication de l'État. Dans un premier temps, elle explique pour quelles raisons la propagande et la manipulation sont des interdits permanents. Certains auteurs comme P. Breton²⁸⁶ ou P. Charaudeau²⁸⁷ considèrent que la propagande est toujours utilisée en démocratie, quand certains acteurs de la vie politique en font même la promotion²⁸⁸. Elle ne doit toutefois pas être mise en œuvre, quand elle l'est, de manière visible.

Dans un deuxième temps, les activités de communication visent les citoyens français, qui demeurent, d'après la Constitution, maîtres de la souveraineté. Les membres de l'exécutif doivent s'expliquer et rendre des comptes en ce qui concerne les décisions qu'ils ont prises et les résultats obtenus. Cet exercice ne donne pas lieu par contre à un renvoi si jamais les attentes des citoyens sont déçues. Il faut en fait pour les membres de l'exécutif prendre en considération que les citoyens sont des électeurs. Ils ont obtenu leur travail temporaire par l'intermédiaire de cette

284 Comme elle le précise, « la politique du discours une catégorie analytique idéal-typique : elle résulte de la sélection et de l'accentuation de traits attestés au cours de différentes enquêtes, mais qui ne se retrouvent pas nécessairement toujours réunis sur tous les terrains d'étude. » ; OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2010, p. 95

285 *Ibid.*, p. 89

286 BRETON Phillippe, *op. cit.*, 2009

287 CHARAUDEAU Patrick, « Il n'y a pas de société sans discours propagandistes » **In** : OLLIVIER-YANIV Caroline, RINN Michael (dir.), *Communication de l'État et gouvernement du social : pour une société parfaite ?* Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2009, pp. 19-38 (Communication, Médias et Sociétés)

288 Par exemple, l'inventeur des relations publiques Edward Bernays ; BERNAYS Edward L., « Propaganda : comment manipuler l'opinion en démocratie ». Paris : Zones, 2007, 140 p.

compétition spécifique que sont les élections, où un parti politique est désigné pour gouverner la France. Les citoyens sont alors les cibles des activités de communication pour, entre autres, deux raisons ; parce qu'ils sont des électeurs potentiels pour les futures élections et parce qu'ils font partie de la souveraineté qui se délègue.

Dans un troisième temps, les membres de l'exécutif ne peuvent prétendre aller contre l'intérêt général ou simplement tromper le peuple. C'est ce que relève la notion de « communication publique » en reliant celle-ci à l'intérêt général. Dans le rapport entre la « démocratie » française et les activités de communications de l'État, cela se traduit par une volonté affichée, de manière explicite ou implicite, de défense de la société française dans son ensemble. C'est la décision des membres de l'exécutif, se faisant à l'aune de l'intérêt général, qui est présentée par la communication de l'État et qui engage la collectivité. Comme le dit C. Ollivier-Yaniv, « se trouve ainsi mise en évidence la dialectique propre à toute communication politique institutionnelle, entre dimension unificatrice et violence symbolique »²⁸⁹. La communication de l'État présente donc les décisions qui vont potentiellement orienter la société française sans volonté de débat. Ces décisions sont annoncées et non proposées à la discussion.

En somme, la « politique du discours » relève que la communication sert le gouvernement de la société française. Il demeure le rôle symbolique de l'exécutif et les raisons qui expliquent l'incarnation de l'État par les membres de l'exécutif. Nous voulons donc compléter l'idéal-type de C. Ollivier-Yaniv en insistant sur la dimension symbolique. La mise en scène de l'État, comprise comme la mise en action de l'État, souligne à nouveau que l'État ne peut être conçu de façon anthropomorphique. Sinon, il suffirait de dire que l'État agit et pense, sans justifier de quelle manière et sans noter les appareils administratifs et politiques qu'il nécessite. Le contexte de « crises financières internationales » met en lumière les différents rapports de l'État par l'intermédiaire des représentants qui l'incarnent, les membres de l'exécutif. Ceux-ci agissent, et en cela, symboliquement, agit l'État.

C'est une situation un peu paradoxale où pour exister, l'État doit être agissant par l'intermédiaire de représentants qui ne peuvent agir comme État sans l'État. Plus haut a été l'expression utilisée de « faire étatique » en développant la théorie des deux corps aux membres de l'exécutif. Elle est adaptée à une description du monopole de la représentation de l'État par un groupe professionnel spécialisé, que sont les membres de l'exécutif français. Ce « faire étatique » est d'autant plus mis en scène lorsqu'il se déroule par la communication de l'État dont l'un des objectifs, surtout en contexte de « crise », est de démontrer que l'État agit. Dans le

289 OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2010 (b), p. 94

gouvernement de la société, il existe un lien entre l'agissement des membres de l'exécutif et les activités de communications qu'ils mettent en œuvre, et l'agissement de l'État dans la dimension symbolique de la communication du Président de la République et des membres du gouvernement.

Dans ce troisième sous chapitre du chapitre 1, nous avons commencé par montrer que s'il existait des rapports entre les agissements de l'État et la communication de l'État, ceux-ci ne se déroulaient pas que dans un seul sens. La communication de l'État n'est pas uniquement la cause de cet agissement de l'État. L'inverse s'affirme également avec la construction parallèle de l'État et de la communication modernes. Le premier s'étant servi du second pour effectuer et continuer un travail d'unification du territoire alors que les techniques de communication ont pu bénéficier de l'autorisation et de l'investissement de l'État. En outre, nous avons souligné les liens entre la communication de l'État et la politique en France. Les deux sont interdépendants dans un régime politique où la parole devient un instrument du gouvernement et la violence physique une exception. Cela permet d'expliquer que dans la politique et le politique français, la mise en scène de l'État se faisait par les membres de l'exécutif et pour une mise en action de l'État.

Conclusion du chapitre 1

Le chapitre 1 de cette thèse vise à expliquer ce que signifie l'incarnation de l'État par les membres de l'exécutif français. Il s'agit avant tout de préciser notre approche de l'État afin de ne pas le prendre comme un pré-construit, en usant de la langue administrative de la sociologie spontanée²⁹⁰, ou encore moins comme une pré-notion. C'est pour cette raison que nous avons développé une approche de l'État fortement inspirée par la sociologie relationnelle de N. Elias et P. Bourdieu – deux auteurs dont les théories se mêlent très bien comme nous le verrons en développant le concept de « configuration de champ » dans la partie 3. Nous inscrivons également notre approche en science de l'information et de la communication dans les dimensions politiques et symboliques de l'État. Nous considérons alors l'État par rapport à ses relations aux individus et aux institutions et nous posons comme hypothèse que ses relations se perçoivent par l'intermédiaire de la communication de l'État. C'est une approche en sciences de l'information et de la communication où la communication n'est pas analysée comme une simple apparence mais bien comme un processus multidimensionnel témoignant de rapports de force et de coopération entre différents acteurs. Ensuite, la communication de l'État nécessite une prise en considération de sa dimension symbolique. Les activités de communication des ministres et du Président de la République ont été éclaircies comme étant la communication de l'État parce que ceux-ci peuvent manier le monopole de la représentation-incarnation de l'État. Nous nous sommes arrêté sur plusieurs éléments justifiant cette incarnation, comme la théorie des deux corps et l'existence des deux types de représentation. Enfin, nous avons vu ce que permettait ce corps politique incarné par les membres de l'exécutif. Les ministres et le Président au travers de leurs activités de communication peuvent agir et ce faisant, l'État agit.

290 Ainsi J.-C. Passeron explique que la « langue administrative, d'ailleurs la plus parlée, nomme, sans autre souci que de les désigner d'un nom connu, les objets de la recherche tels qu'ils sont identifiables avant tout travail d'analyse et de mesure » ; PASSERON Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique : un espace non poppérien de l'argumentation*. Paris : Albin Michel, 2006, p. 114 (Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité)

Chapitre 2 : Le gouvernement du social par la communication de l'État

Après avoir exposé dans le chapitre 1 la situation politique française où les membres de l'exécutif incarnent l'État et manient ses monopoles et capitaux, nous développons l'idée que les ministres et le Président peuvent gouverner le social par la communication de l'État. L'État, en tant qu'acteur dominant de la société, décide des comportements des citoyens, notamment grâce à la communication. Dans ce sens, nous verrons que celui-ci peut être défini comme un rapport symbolique violent (1). Pour ces raisons, l'État, au travers de ses représentants, a la capacité de définir la « réalité », ce qui lui permet à la fois de justifier ses actions, et à la fois de maintenir l'ordre social sous sa domination (2). Ce chapitre pose principalement la question de l'utilisation de la dimension symbolique de la communication de l'État et des raisons qui justifient la définition de celui-ci comme un rapport symbolique violent.

1 – La domination et l'autorité étatiques dans la communication de l'État

1.1 – Un attachement des citoyens envers l'État ?

Le rapport des citoyens à l'État est une question amenant à discuter des éléments qui favorisent la compréhension de l'acceptation de la domination étatique et de sa perception comme étant légitime. Pour cette raison, il est pertinent par rapport à la réflexion développée dans ce sous-chapitre d'aborder l'attachement potentiel envers l'État que peuvent éprouver les citoyens français. Des travaux en sociologie et en science politique sont utiles sur ce point afin d'expliquer les connaissances sur l'état de l'attachement des citoyens envers leur État en France. Dans un premier temps, nous nous arrêterons sur les difficultés qui s'opposent à la construction européenne et qui semblent procéder de l'attachement des citoyens envers leur État. En effet, si cette institution supranationale rencontre des obstacles à son développement, une des raisons se trouve dans l'attachement des citoyens envers l'État français. Dans un second temps, nous verrons que cet attachement se porte sur la figure de l'État-providence. Il s'agira, plus globalement, de rattacher l'autorité et la domination étatique, présentes dans la communication de l'État, à un attachement potentiel des citoyens envers l'État.

1.1.1 – Les difficultés de la construction européenne : l'attachement des citoyens envers l'État

Tout d'abord, la construction européenne trouve ses principales difficultés dans l'attachement des citoyens des différents pays envers leur État-nation. Pourtant l'Union européenne est pensée, selon S. Kahn, professeur de science politique, comme « ne s'oppos[ant] pas aux États-nations européens : elle favorise leur existence dans une période d'affaiblissement brutal de leur influence dans l'espace mondial »²⁹¹. Elle devrait alors plutôt être appréciée des citoyens étant donné qu'elle encourage le maintien de la nation et de l'État. Toutefois, l'utilisation des monopoles étatiques est disputée par l'Union européenne. A. Cohen *et al.* Précise que le champ du pouvoir européen est « un espace où, précisément, se joue la « démonopolisation » du pouvoir d'État, le devenir de tous ses monopoles pris dans les batailles d'élites »²⁹². Se trouve ici une des raisons du rejet de l'Union européenne. Cette attaque, aussi mesurée soit-elle, envers les

291 KAHN Sylvain, « Les fondements nationaux de la construction européenne ». *Questions internationales*, n° 51, 2011, p. 67

292 COHEN Antonin *et al.*, « Esprits d'État, entrepreneurs d'Europe » [Document en ligne] *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-1677, 2007, volume 1, p. 6. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2007-1-page-5.htm> (consulté en septembre 2016)

pouvoirs de l'État peut être mal vécue par les citoyens français, dans la mesure où l'État est depuis très longtemps un acteur central de la vie en société. À cet égard, la lutte première pour l'Europe politique est une lutte pour la légitimation qui s'adresse à une « opinion publique européenne »²⁹³. Certaines mesures sont d'ailleurs prises pour entretenir des rapports directs avec les citoyens dans ce que J. Bonnacorsi, chercheuse en sciences de l'information et de la communication, et C. Ollivier-Yaniv appellent le « tournant délibératif »²⁹⁴.

D'un point de vue plus sociologique, la pensée de N. Elias est utile pour comprendre l'attachement des citoyens à l'État dans son rapport à la construction européenne. Il constate un « processus d'intégration sociale globale »²⁹⁵ – détaillé dans le chapitre 4 –, soit la poursuite d'une unité politique plus grande que celle proposée par l'État. Ce processus nécessite un apprentissage dans la mesure où les individus doivent apprendre à accepter cette intégration, comme cela a été fait pour l'intégration dans l'espace politique dominé par l'État. En étudiant les transformations de l'équilibre « nous-je »²⁹⁶, N. Elias évoque les évolutions qui ont traversé les sociétés modernes. Il existe dans celles-ci de multiples niveaux d'intégration, comme le groupe, la région, l'État, les associations supranationales, etc. Le « nous » désigne dans l'ultime instance l'humanité entière et est le plus sentimental quand il désigne la famille. Toutefois aujourd'hui, le « nous familial » n'est plus aussi fort parce que la famille n'est plus une institution à laquelle on ne peut échapper. D'un côté, le « je » prime en partie car les individus peuvent décider du « nous » en faisant le choix de rester avec leur famille ou pas. D'un autre côté, comme les relations sont moins stables, il faut que l'individu soit plus à même de se contrôler s'il veut les maintenir. N. Elias précise que le besoin d'affection est toujours présent mais que les individus sont plus prudents, de ce fait ils ne parviennent pas à combler ce besoin. L'État dans nos sociétés a pris la place de la famille, il correspond à l'unité sociale première, il est au « premier rang des unités de survie »²⁹⁷. Les individus ont donc intériorisé cet attachement au niveau national, vécu comme le principal espace de protection du fait de la présence de l'État, dont une des missions centrales est de garantir la sécurité de ses citoyens.

293 ALDRIN Philippe, HUBÉ Nicolas « introduction générale : les affaires publiques européennes, un monde de médiations » **In** : ALDRIN Philippe, HUBÉ Nicolas, OLLIVIER-YANIV Caroline, UTARD Jean-Michel (dir.), *Les médiations de l'Europe politique*. Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg, 2014, p. 19 (sociologie politique européenne)

294 BONACCORSI Julia, OLLIVIER-YANIV Caroline « Le « tournant » délibératif de la politique de la communication de l'UE entre 2005 et 2009 et ses paradoxes : Le cas des Consultations Citoyennes Européennes » **In** : ALDRIN Philippe, HUBÉ Nicolas, OLLIVIER-YANIV Caroline, UTARD Jean-Michel (dir.), *Les médiations de l'Europe politique*. Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg, 2014, p. 115 (sociologie politique européenne)

295 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1997, p. 217

296 *Ibid.*

297 *Ibid.* p. 267

1.1.2 – La figure de l'État-providence comme source potentielle d'attachement envers l'État

La figure de l'État-providence impose l'État comme une institution qui sait prendre soin des individus qui composent son territoire. Bien entendu, cet attachement est relatif et n'est pas partagé par l'ensemble de la population. Pour le philosophe et politologue français J.-M. Ferry²⁹⁸, la société nationale ne s'entend plus avec l'État national, car son coût marginal aurait dépassé son utilité marginale. Selon, J.-M. Ferry, l'État-providence serait un poids pour une partie de la population. Toutefois, notons que la majorité est déterminante dans un système politique représentatif. Alors, si l'on se fie aux résultats des différentes élections où la question de la construction européenne est posée – comme le référendum du traité constitutionnel européen de 2005 –, il semblerait que la majorité se porte plutôt vers un soutien de l'État, et notamment parce qu'il fournit une aide quotidienne à de nombreux individus. Rappelons que l'Union européenne est tournée vers une économie de marché, qui, elle, ne veut pas supporter ces aides financières dites « sociales ». Les recommandations du Conseil de l'Union européenne (composée des ministres nationaux de chaque pays de l'UE²⁹⁹) formulées en juillet 2016 sont incontestables sur ce point³⁰⁰. Il y est notamment indiqué que la France doit s'attacher à « *assurer une correction durable du déficit excessif en 2017 au plus tard en prenant les mesures structurelles requises et en consacrant toutes les recettes exceptionnelles à la réduction du déficit et de la dette* », et à « *entreprendre une réforme du système d'assurance-chômage afin d'en rétablir la soutenabilité budgétaire et d'encourager davantage le retour au travail* ». Le rejet du traité constitutionnel européen en 2005 souligne en partie que les électeurs, dans leur majorité, s'opposent à la construction européenne. En effet, si celle-ci contribue à défaire les logiques de sécurité sociale en France, certains citoyens attachés à l'État-providence peuvent se montrer contre et souligner l'attachement qu'ils ont envers cette figure de l'État.

D'après P. Rosanvallon³⁰¹, l'État-providence est basé sur l'État-protecteur défini par J. Locke et T. Hobbes. Pour les deux philosophes anglais du XVIIe siècle³⁰², la condition de l'abandon de l'état de nature pour les individus se trouve dans la garantie de la protection contre les désagréments et les risques physiques. L'État-providence est donc la radicalisation de cet État

298 FERRY Jean-Marc, *La question de l'État européen*. Paris : Gallimard, 2000, 322 p. (NRF essais)

299 https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/council-eu_fr

300 [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016H0818\(27\)&from=EN](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016H0818(27)&from=EN)

301 ROSANVALLON Pierre, *La crise de l'État-providence*. Paris : Éditions du Seuil, 1992, 183 p. (Points. Essais)

302 Dans leur ouvrage respectif : LOCKE John, *Traité du gouvernement civil* **[Ouvrage en ligne]** 1795.

Disponible sur : http://classiques.uqac.ca/classiques/locke_john/traite_du_gouvernement/traite_du_gouver_civil.html (consulté en septembre 2014) ; HOBBS Thomas, *Le citoyen ou les fondements de la politique* **[Ouvrage en ligne]** 1649. Disponible sur : http://classiques.uqac.ca/classiques/hobbes_thomas/le_citoyen/le_citoyen.pdf (consulté en septembre 2014)

qui protège. Dès la fin du XVIIIe, il existe un mouvement démocratique et égalitaire pour plus de protection. C'est aussi, d'après P. Rosanvallon, une correction des représentations concernant la figure de l'État. À l'origine, la société est représentée sous la forme de corps (le corps politique et le corps sociale) et « le passage de l'État-protecteur à l'État-providence traduit, au niveau des représentations de l'État, le mouvement dans lequel la société cesse de se penser comme un corps pour se concevoir comme un marché »³⁰³. En ce sens, il devient le pilier central de la société française pouvant garantir la sécurité et le bonheur des citoyens.

Malgré cette volonté protectrice et bénéfique à un certain nombre de Français, l'État-providence est en crise pour P. Rosanvallon. Les raisons de la crise se situent dans la modification de l'« équation keynésienne ». Les idées de l'économiste anglais ont d'ailleurs connu un succès en France des années 1940 aux années 1960 car elles correspondaient au rôle étatique d'instituteur de l'économie³⁰⁴. C'est à partir des années 1970, et notamment la « crise » causée par le choc pétrolier de 1973, qu'un doute s'installe sur les finalités et limites de la solidarité mécanique – à ne pas comprendre dans le même sens que la solidarité mécanique de É. Durkheim³⁰⁵ – entretenue par l'État. En somme, P. Rosanvallon rappelle que l'État-providence s'est inscrit dans des conditions socio-historiques, dont une économie en croissance, qui aujourd'hui ont changé et invitent à un changement au niveau de l'État. Il faudrait, selon lui, reformuler les rapports entre l'État et la société en se sortant de la dichotomie étatisation et privatisation. L'attachement des citoyens à la figure de l'État-providence est alors mesuré au regard de changements qui sont apparus dans les quarante dernières années, surtout avec l'apparition et maintenant la domination des représentations néo-libérales. Ces dernières se posent, au moins dans le champ politique, comme de vives critiques à l'encontre de la providence étatique³⁰⁶.

La discussion de l'attachement des Français à l'État amène à évoquer la construction européenne et la critique de l'État-providence. Ce changement de sujets, quoi que fortement liés, met en lumière que cette question ne peut être réglée sans prendre en compte de nombreux éléments qui composent la société française. En tout cas, cette discussion permet de relever trois caractéristiques des citoyens français dans leur attachement à l'État. Premièrement, il n'existe pas de dévotion totale, éloignant toute posture critique vis-à-vis de l'organisation ou le

303 ROSANVALLON Pierre, *op. cit.*, 1992, p. 25

304 ROSANVALLON Pierre, « Histoire des idées keynésiennes en France » [Document en ligne] *Revue française d'économie*, n°4, 1987, volume 2, pp. 22-56. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/rfec0_0769-0479_1987_num_2_4_1158 (consulté en septembre 2016)

305 DURKHEIM Émile, *De la division du travail social*. Paris : Presses Universitaires de France, 2013, 416 p. (Quadrige)

306 Sur ce point voir JOBERT Bruno, THÉBERT Bruno « France : la consécration républicaine du néo-libéralisme », IN : JOBERT Bruno (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe*. Paris : L'Harmattan, 1994, pp. 21-86

fonctionnement de l'État. Contrairement à l'ordre socio-politique d'une société dite « primitive », il n'est pas nécessaire d'être absolument soumis et de croire profondément en cet ordre. L'étude de M. Godelier, anthropologue français sur la tribu de Papouasie-Nouvel-Guinée³⁰⁷, les Baruyas, montre que ces derniers sont totalement dévoués à leurs institutions et que la critique ou le non-respect de celles-ci peut entraîner la mort ou l'exclusion (soit la mort sociale). À l'inverse, les exemples ne manquent pas dans nos sociétés modernes de mouvements citoyens critiquant l'État et ses décisions (par exemple le mouvement citoyen « La Manif pour Tous » qui s'oppose à la décision d'autoriser le mariage homosexuel en 2013). L'État est donc aimé comme détesté par les citoyens. Comme le résume N. Elias, « les liens affectifs de la personne individuelle à son propre État peuvent être ambivalents ; ils prennent souvent la forme de haine amour. Mais de quelque nature qu'il soit, le lien à son propre État national est vif et puissant. »³⁰⁸ Deuxièmement, l'attachement s'il est présent, ne se déroule pas sans frictions. Les citoyens contestent, protestent et affirment leur mécontentement au travers de deux moyens principaux, le sondage et les manifestations. Les rapports entre État et citoyens sont de ce fait des rapports indirects, passant la plupart du temps par des acteurs intermédiaires comme les médias ou les instituts d'opinion.

Troisièmement, a cours en France un attachement des citoyens (pas de tous) envers l'État. Cet attachement procède de l'histoire de l'État-nation français où l'État a contribué, surtout à l'aide de son monopole symbolique, à fixer les limites et les caractères de l'unité politique française, en décidant de la langue, de l'unité de mesure, des symboles nationaux, etc. Il procède aussi de la participation première de l'État à la sécurité des Français. Il est la première unité de survie d'après la terminologie élasienne, ce qui soulignerait un attachement envers cette institution centrale qui est présente dès la naissance d'un individu et qui a toujours été là pour s'en occuper, dans l'optique de l'État-providence. Dans ce sens, l'attachement pourrait enfin procéder d'une vision utilitariste, où l'État est vécu à travers ce qu'il apporte, matériellement et financièrement, au quotidien des individus. Comme l'État apporte plus qu'il ne coûte, l'individu ressent un certain attachement pour cette source positive d'apports³⁰⁹. L'attachement n'est pas sans faire penser à la domination exercée par l'État.

307 GODELIER Maurice, *Au fondement des sociétés humaines : ce que nous apprend l'anthropologie*. Paris : Albin Michel, 2007, 292 p. (Bibliothèque Albin Michel Idées)

308 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1991, p. 285

309 C'est d'ailleurs une des explications possibles pour justifier le manque d'attachement à l'Union européenne, où les citoyens considéreraient ne pas retirer assez d'avantages du fait d'être européens ; sur ce point voir GAXIE Daniel, « À propos des attitudes des citoyens à l'égard de l' « Europe » : ce que nous savons et ce que nous ne savons pas encore » **In** : GAXIE Daniel, HUBÉ Nicolas, de LASSALLE Marine, ROWELL Jay (dir.), *L'Europe des Européens : enquête sur les perceptions de l'Europe*. Paris : Economica, 2011, pp. 7-26 (Collection. Études Politiques).

1.2 – L’acceptation de la domination de l’État et de la communication de l’État

La domination de l’État s’exprime dans sa capacité à imposer une direction à la société française sans subir d’opposition assez forte pour que son statut de dominant lui soit disputé. Cette définition sera complétée dans ce point par les travaux de P. Bourdieu sur la violence symbolique. La domination de l’État sur la société française s’explique par l’histoire de l’État dont les traits principaux ont été développés par l’intermédiaire des travaux de N. Elias et de P. Bourdieu sur sa sociogenèse. Les monopoles et les capitaux étatiques fournissent une explication assez claire de la légitimité de l’État étant donné qu’il peut fixer l’universel en France. Il décide en somme de ce qu’il est possible de faire voire de penser dans une certaine mesure. Ces conditions pratiques de vie déterminent sa reproduction dans l’histoire. L’exemple des impôts est à ce propos éclairant. Au début vécu comme un racket organisé par l’État à l’aide de son contrôle des armées, ils sont de nos jours un devoir citoyen pour le fonctionnement de la société, même s’ils font toujours l’objet de contestations, au niveau de ce sur quoi ils portent, de la quantité de monnaie qu’ils demandent et des personnes qui y sont soumis. Ainsi aujourd’hui, les citoyens ne contestent la nécessité des impôts. En premier lieu, nous aborderons le rôle de la violence symbolique et de l’autorité dans l’acceptation de la domination de l’État. Ces deux notions relèvent les liens qu’il existe entre les structures sociales et les structures psychiques. Les individus intériorisent la domination étatique sur un mode à la fois social et à la fois psychologique. En second lieu, nous développerons un exemple de cette acceptation avec l’utilisation des sondages. Dans le cadre d’une activité de communication, nous montrerons que les membres de l’exécutif n’entretiennent une discussion directe avec les citoyens. L’opinion publique semble alors les remplacer. Comme le souligne C. Ollivier-Yaniv, la communication gouvernementale, avec les sondages, opère un « projet normatif de rapprochement entre gouvernants et gouvernés »³¹⁰.

1.2.1 – Le rôle de la violence symbolique et de l’autorité dans l’acceptation de la domination étatique

L’acceptation de la domination de l’État se justifie pour différentes raisons. D’abord, le gouvernement de la France par l’État se déroule au travers d’une forme de violence spécifique, la violence symbolique. Cette dernière n’est pas à percevoir comme la manifestation physique d’une autorité. Cette violence est symbolique parce qu’elle implique des mécanismes

310 OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2000, p. 291

psychologiques et sociaux implicites, qui s'intériorisent et contribuent à façonner la manière dont les individus pensent et agissent. Pour P. Bourdieu, la violence symbolique est liée à la domination, qui se maintient par la répétition des conditions de celle-ci par les dominants. Effectivement, « il ne suffit pas aux dominants de laisser faire le système qu'ils dominent pour exercer durablement la domination ; il leur faut travailler quotidiennement et personnellement à produire et à reproduire les conditions toujours certaines de la domination »³¹¹. La communication de l'État prend part à la répétition de ces conditions, comme cela sera expliqué dans le point suivant. En outre, comme cette violence intervient dans l'habitus des individus, elle contribue à faire intérioriser, incorporer cette domination. Selon la définition du P. Bourdieu, l'habitus consiste en des :

« principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre, objectivement « réglées » et « régulières » sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles, et, étant tout cela, collectivement orchestrées sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre »³¹².

Cette définition met en avant, par rapport à la domination de l'État, que l'organisation de la société, bénéficiant aux dominants, est intégrée à l'intérieur des individus, sans que ceux-ci en aient conscience. Cette obéissance volontaire, sans que les individus comprennent que c'est une obéissance, contribue au maintien de l'ordre social car elle entraîne et découle des manières de faire et de penser qui entretiennent cet ordre³¹³. Un rapport dialectique se situe ici entre la société et l'individu, dans la mesure où l'un entraîne l'autre parce que l'un entraîne l'autre. L'État, en fixant des représentations et des pratiques légitimes, en profite pour être assuré de sa reproduction.

Un autre élément important assurant l'acceptation de la domination de l'État est l'autorité. Sur ce point, l'apport de la pensée G. Mendel, père de la sociopsychanalyse, est important. Mais avant tout, nous souhaitons justifier l'utilisation de théories provenant de la psychanalyse. Les liens entre cette discipline et les sciences de l'information et de la communication ne s'imposent pas naturellement. Néanmoins, S. Olivesi souligne que les sciences de l'information et de la communication peuvent se nourrir des théories psychanalytiques et « esquisser le dépassement des clivages disciplinaires *par la communication* qui apparaît ici non pas sous la forme d'un

311 BOURDIEU Pierre, *op.cit.*, 1980, p. 223

312 *Ibid.*, pp. 88-89

313 ROUX Sébastien *et al.*, « Penser l'État » *Actes de la recherche en sciences sociales* », n° 201-202, 2014, p. 4

objet empirique ou d'un ensemble d'objets empiriques mais à la fois comme un objet de la connaissance à part entière et comme le terreau de ce jeu de déterminations multiples entremêlées »³¹⁴. C'est ce que nous comptons faire en introduisant les idées de G. Mendel sur les fondements psychologiques de l'autorité en France. Ceux-ci permettent d'insister d'un côté sur la domination de l'État, se déroulant autant sociologiquement que psychologiquement. Ils insistent également, de l'autre côté, sur la communication de l'État qui s'appuie sur cette domination, évoluant sur ces deux pans sociologique et psychologique, et qui favorise une mise en public récurrente de cette domination. En bref, la sociopsychanalyse de G. Mendel offre la possibilité de faire le lien entre les structures psychiques et les structures mentales dans l'optique de souligner le rôle de la communication de l'État dans le gouvernement.

Pour G. Mendel, l'autorité est « une formation sociale-psychologique qui a pris au cours des temps [...] des formes historiques diverses »³¹⁵. Aujourd'hui, la société française est dans une période de transition où l'ancienne forme de l'autorité, l'autorité traditionnelle paternaliste, est remise en cause mais sans qu'il existe clairement d'alternative. Les travaux de G. Mendel montrent, à partir de la compréhension du lien entre structures psychiques et structures sociales, l'importance de l'autorité dans le maintien de l'ordre social, malgré des contestations grandissantes. S'inscrivant pour lui dans un dérivé de la relation parent-enfant, le rapport des Français à l'autorité est une régression « familialiste »³¹⁶. Les individus auraient tendance à percevoir la société comme fonctionnant telle une famille. En l'occurrence, cela aurait pour effet de transformer l'État en une figure paternelle car détenteur de l'autorité. Comme G. Mendel l'exprime dans un autre ouvrage, il existe « une première vision du monde, à la fois définitive et irrationnelle, que l'on peut nommer familialiste ; elle reste inconsciente dans sa majeure part et, pour elle, la structure des rapports sociaux et de la société est définitivement celle de la famille »³¹⁷. G. Mendel inscrit ce rapport spécifique à l'autorité dans la culture française : « la vénération, malgré leur bilan discutable, pour certains personnages historiques (Louis XIV, Napoléon) en témoigne, tout comme, plutôt que de faire confiance à leurs propres forces collectives, le recours fréquent à l'« homme providentiel. »³¹⁸

Toutefois, cela ne signifie pas que les individus sont des « grands enfants » ou demeurent bloqués dans une forme inconsciente infantile qui réduirait tout à des réflexes psychologiques.

314 OLIVESI Stéphane, « Présentation du dossier. Du sujet dans la communication ». *Politiques de communication*, n°8, 2017, p. 6 ; c'est l'auteur qui souligne

315 MENDEL Gérard, *op. cit.*, 2003, p. 223

316 *Ibid.*, p. 31

317 MENDEL Gérard, *La société n'est pas une famille : de la psychanalyse à la sociopsychanalyse*. Paris : Éditions La Découverte, 1992, p. 208 (Textes à l'appui. Série psychanalyse et société)

318 MENDEL Gérard, *op. cit.*, 2003, p. 31

G. Mendel insiste bien sur le fait qu'il faut un supplément pour l'autorité, c'est-à-dire la légitimité : « l'autorité dite naturelle, c'est-à-dire l'ascendant dans les relations interpersonnelles, nécessite un additif [...], la légitimité ; elle va se présenter, à quelque niveau que ce soit, comme détenteur ou représentant de l'autorité sociale. »³¹⁹ La légitimité est donc l'origine de l'autorité. Le rapprochement de l'État à une figure paternelle ne peut alors s'effectuer que parce qu'il est légitime à le faire, et cela depuis la naissance d'un individu. Les réflexes n'en sont alors pas vraiment et seraient plutôt, en lien avec la théorie bourdieusienne, des manières d'agir et de penser – un habitus – dont les fondements, à la fois psychologiques et à la fois sociaux, motiveraient une acceptation de l'État, en tant que figure d'autorité paternelle. Précisons que G. Mendel reproche au concept d'habitus de P. Bourdieu de faire de l'individu une boîte noire, car sa psychologie n'est pas décrite mais seulement les pratiques sociales. Il écrit : les « manifestations de l'ordre social apparaissent [chez P. Bourdieu] comme naturelles à l'opinion publique et resteront indiscutées. »³²⁰ G. Mendel creuse, lui, les liens entre la psychologie et la sociologie de l'individu. Il les explique précisément dans un cadre spécifique comme une entreprise³²¹, un syndicat ou un parti politique³²². Les deux auteurs ne sont pas donc pas en accord total mais il serait faux de les opposer puisqu'ils reposent tous les deux leurs théories sur l'intrication forte entre les structures psychiques et les structures sociales.

1.2.2 – L'acceptation de la communication de l'État

Dès lors, la domination de l'État étant acceptée, la question de l'acceptation de la communication de l'État se pose, notamment dans ses rapports avec l'opinion publique. Les membres de l'exécutif lorsqu'ils communiquent, ne visent pas de relations directes avec les citoyens français. La communication de l'État ne se déroule pas comme une discussion où les cibles potentielles peuvent s'exprimer en retour. Dans l'analyse du corpus, composé des activités de communication des membres de l'exécutif pendant le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », nous avons cherché à déterminer si les ministres et le Président s'adressaient aux citoyens en général ou, plus spécifiquement, à une partie d'entre eux ou un type d'individu en particulier. L'objectif est de vérifier si la communication de l'État se déroule comme une discussion inégale et asymétrique

319 MENDEL Gérard, *op. cit.*, 2003, p. 33

320 *Ibid.*, p. 24

321 MENDEL Gérard, *op. cit.*, 1992

322 MENDEL Gérard, *Pourquoi la démocratie est en panne : construire la démocratie participative*. Paris : La Découverte, 2003, 235 p.

où l'autorité d'un des participants, l'État, prend le pas sur l'autre, les citoyens. Pour ce faire, nous avons pris comme catégorie les conseils et les avertissements adressés par les ministres et le Président aux citoyens. Notre grille d'analyse vise à saisir de quelle manière les échanges entre les citoyens et les membres de l'exécutif s'établissent *via* les activités de communication. Pour repérer les conseils et les avertissements nous nous sommes appuyé sur des verbes qui traduisent la volonté explicite de guider les cibles de l'activité de communication comme « conseiller », « avertir », « falloir », « devoir », etc. La deuxième personne du pluriel, « vous », marque également une adresse directe du membre de l'exécutif aux cibles. Enfin, l'indicateur suivant apparaît surtout pendant les interviews où le journaliste invite le membre de l'exécutif à donner un message à l'adresse des spectateurs de l'interview ; il s'agit des expressions « je leur dis » ou « je leur adresse » ou, plus généralement, du verbe « dire » ou « s'adresser ». Les tableaux suivant montrent la présence de conseil ou d'avertissement dans les activités de communication des ministres et du Président.

Tableau 1 : conseils donnés par les membres de l'exécutif dans leurs activités de communication	
Krach boursier de 1987 (52)	7 (13,5%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	4 (4,5%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (171)	13 (7,5%)

Tableau 2 : avertissements donnés par les membres de l'exécutif dans leurs activités de communication	
Krach boursier de 1987 (52)	1 (2%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	0 (0%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (171)	1 (0,5%)

Au total, très peu de conseils sont donnés par les membres de l'exécutif aux citoyens, entre 13,5 % pendant le « krach boursier de 1987 » et 4 % pendant la « crise asiatique de 1997-1998 ». Quant aux avertissements, ils sont encore moins nombreux avec un maximum de 2 % pendant le « krach boursier » et un minimum de 0 % pendant la « crise asiatique ». Ce nombre de conseils et d'avertissements s'explique peut-être par l'usage d'une catégorie politique abstraite pour saisir le retour des citoyens, à savoir les sondages. L'échange n'a donc pas lieu entre les citoyens français et les membres de l'exécutif, mais entre ces derniers et l'opinion publique. Comme le souligne Y. de la Haye, la communication de l'État « maintient la fiction d'une concertation et d'une consultation populaire »³²³.

323 de la HAYE Yves, *op. cit.*, 1984, p. 83

Nous anticipons un peu sur le point suivant mais il paraît important de rappeler que l'acceptation de l'État se perçoit également dans l'acceptation de la communication de l'État, qui instaure un rapport particulier entre les citoyens et les membres de l'exécutif. Nous allons voir à travers l'exemple de l'usage politique de l'opinion publique que la communication de l'État s'appuie sur la domination de l'État. Comme nous l'avons déjà dit, les membres de l'exécutif ne cherchent pas à discuter avec les citoyens. Leurs activités de communication sont plutôt dirigées vers la prise en compte de l'opinion publique.

L'opinion publique est souvent critiquée par les sciences sociales pour son aspect artificiel, voire chimérique, alors même qu'elles ont contribué à créer son instrument de mesure, les sondages. En ce sens, l'opinion publique constitue l'« enfant rejeté » des sciences sociales et ce rejet s'explique surtout par l'usage qui est fait de la technique des sondages. De simple instrument de vérification empirique, il est devenu un outil de légitimation et de parole politique pour les citoyens. Si la notion d'opinion est intéressante par ailleurs, c'est également parce qu'elle représente très bien le rapport entre politique et communication, entre les médias et les acteurs politiques, et, bien entendu, éclaire sur la conception de la participation citoyenne. Un retour historique sur cette notion est nécessaire, grâce aux travaux de L. Blondiaux³²⁴ et de P. Champagne³²⁵. Respectivement politologue et sociologue français, ces deux auteurs montrent que la notion d'opinion publique joue un rôle central dans l'organisation politique française. Durant la royauté, l'opinion est mal considérée car elle est surveillée par les autorités du roi. Ceux qui ont une opinion court le plus souvent à la faute. Au XVIIIe siècle, l'opinion est celle des Lumières, elle est le tribunal de la raison, qui s'utilise dans la sphère publique bourgeoise, par opposition à l'opinion populaire, et s'inscrit dans un mouvement de contestation de l'absolutisme monarchique. Le siècle suivant, elle commence à faire l'objet de mobilisation populaire, notamment durant l'« affaire Dreyfus ». L'opinion, en devenant publique, ne représente alors plus les personnes éclairées mais le peuple. L'opinion publique est dès lors considérée dans un rôle de légitimation politique, parce qu'elle sert à consulter la population. Au cours du XXe siècle, la notion est beaucoup discutée dans son lien avec les foules et les masses, souvent pour critiquer la démocratie elle-même, dans laquelle trop de pouvoirs et responsabilités sont confiées à une population inapte à gouverner. L'opinion du peuple supplante alors l'opinion des personnes éclairées. Ce qu'il faut retenir, c'est que la notion d'opinion a évolué et changé de

324 BLONDIAUX Loïc, *La fabrique de l'opinion : une histoire sociale des sondages*. Paris : Le Seuil, 1998, 601 p. (Science politique)

325 CHAMPAGNE Patrick, *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique*. Paris : les Éd. De Minuit, 1990, 311 p. (Le sens commun)

sens à mesure que la population était perçue comme crédible à avoir une influence politique, ce qui a bien sûr été critiqué par les défenseurs d'un élitisme de l'exercice du pouvoir.

Au XXe siècle aux USA, l'opinion publique s'est formalisée avec l'apparition d'une méthode pour la mesurer. Pour L. Blondiaux, cette méthode réussit ce qu'aucune forme d'opinion publique n'avait réussi auparavant. Elle est « socialement opératoire, scientifiquement acceptable et politiquement légitime »³²⁶. Étant donné qu'elle parvient à faire participer la population, elle se présente comme le plus digne représentant du peuple. Des chercheurs prennent également part à son élaboration. Son principal concepteur, George Gallup, travaille sur le campus de l'université de Princeton et ses prédictions justes aux élections de 1936 participent de sa popularité. C'est dans cette forme-là, d'instrument de mesure parfaitement adapté au modèle politique démocratique, que les sondages arrivent en France par l'intermédiaire de Jean Stoetzel et Alfred Max, tous les deux fondateurs de l'Institut Français de l'Opinion Publique (IFOP) en 1938. Ils ne parviennent pas à imposer la technique à cause de résistances politiques et culturelles. Il est considéré en effet que les sondages ne correspondent pas aux pratiques politiques et médiatiques, ni aux dispositions de la société française. Finalement, c'est à l'instauration de la Cinquième république, en 1958, que la situation change, avec une attention toute particulière donnée à ce que pensent les citoyens de la politique. S'ajoutent à cela le succès de deux prédictions justes, coups sur coups en 1962, et l'utilisation des sondages par le parti politique de Charles de Gaulle. Dès lors, comme aux États-Unis, l'instrument de mesure s'institutionnalise en devenant une pratique politique, légitime sur le plan scientifique (Jean Stoetzel étant sociologue) et capable de prédire l'issue d'élections. L. Blondiaux précise que l'instrument de mesure de l'opinion publique s'est imposée notamment en France pour des raisons politiques. Il a fallu que le parti politique dominant de l'époque l'utilise pour lui donner une légitimité dans le champ politique français. S'illustre là le rôle moteur des dominants, rattachés à l'État, dans les pratiques politiques instituées.

Les sondages n'ont pourtant pas échappé et n'échappent toujours pas aux critiques³²⁷. Selon nous, la principale critique à adresser aux sondages concernent les rapports qu'ils permettent d'instaurer entre les membres de l'exécutif et les citoyens. Les sondages, en prétendant mesurer l'opinion publique, en viendraient à remplacer la véritable participation des citoyens d'après P.

326 BLONDIAUX Loïc, *ibid.*, p. 186

327 Pour une critique détaillée des sondages, se référer à l'article de P. Bourdieu ; BOURDIEU Pierre, « L'opinion publique n'existe pas » **[Document en ligne]** *Les temps modernes*, 1973, pp. 1292-1309. Disponible sur : <http://www.homme-moderne.org/societe/socio/bourdieu/questions/opinionpub.html> (consulté en octobre 2014). On consultera également la partie de l'ouvrage de L. Blondiaux consacrée aux critiques des sondages ; BLONDIAUX Loïc, *op. cit.*, pp. 198-224

Champagne. Cette participation par sondages possède le désavantage, pour les citoyens, de ne prendre en compte que leurs avis formalisés. Les sondages postulent l'intérêt politique des citoyens au lieu de solliciter leur véritable participation³²⁸. L'opinion publique, construite par un instrument de professionnels, est amoindrie par les contraintes économiques de ceux-ci. Ils n'acceptent pas les non-réponses par exemple, alors que ces dernières sont peut-être un signe de refus de participer ou d'une absence d'intérêt ou de connaissance sur un sujet. Par ailleurs, tel que l'explique C. Ollivier-Yaniv³²⁹, cet instrument de mesure entre dans les considérations du contrôle des flux d'information. En constituant le flux ascendant, soit du peuple vers le gouvernement, le sondage constitue une démarche de rationalisation du rapport entre les gouvernants et les gouvernés. Dès lors, la question du succès des sondages se pose malgré de si nombreux défauts et de critiques justifiées. Ce succès peut s'expliquer par le fait que l'opinion publique, mesurée par les sondages, procède d'une définition sociale dont un groupe y voit un intérêt à l'utiliser. Comme l'indique P. Champagne, en France, l'« imposition de la nouvelle technologie des sondages d'opinion est le résultat d'un véritable travail collectif d'imposition auquel participent, avec leurs intérêts propres, différents mais convergents, un ensemble d'acteurs appartenant au champ politico-journalistique et ayant un intérêt commun à la production de cette nouvelle croyance »³³⁰. É. Neveu, sociologue et politologue français, ajoute que les journalistes ont un intérêt particulier à l'utilisation des sondages. Ceux-ci leur permettent de « mettre fin à [leur] statut de dominé »³³¹. Dans les relations entre les professionnels de la politique et les journalistes, il existe une « infériorité structurelle »³³² des seconds. Les professionnels de la politique bénéficient d'une légitimité électorale dans leur relation avec les journalistes. Ces derniers font alors usage légitimant des sondages en se réclamant des citoyens.

La nouveauté par rapport aux définitions antérieures de l'opinion se trouve dans le rôle déterminant joué par les sciences sociales. La démarche scientifique contribue à une rationalisation de l'opinion publique qui était auparavant difficilement actualisable car assez floue. Toutefois, l'opinion des sondages évolue dans une logique circulaire comme le précise P. Champagne³³³. Par leur travail de mesure, basé sur des questions qu'ils ont déterminées, les sondeurs contribuent à construire la réalité latente qu'ils cherchent à évaluer. Malgré tout, ils fournissent des réponses sur ce que pensent les Français. Ils sont en conséquence un moyen de

328 OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2000, p. 295

329 *Ibid.*, p. 125

330 CHAMPAGNE Patrick, *op. cit.*, 1990, p. 85

331 NEVEU Érik, « Médias et construction de la « Crise de la représentation » : le cas français [Document en ligne] *Communication*, n°1, 1993, volume 14, p. 32. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/comin_1189-3788_1993_num_14_1_1620 (consulté en mars 2016)

332 *Ibid.*, p. 32

333 CHAMPAGNE Patrick, *op. cit.*, 1990

légitimation des hommes politiques qui peuvent agir dans un sens, s'ils ont le soutien de l'opinion construite par les sondages. Dans le même temps, les journalistes ont aussi la légitimité de parler au nom des Français. Il devient dès lors plus facile et surtout plus rapide de chercher l'opinion par les sondages que par les référendums ou les élections. La communication de l'État entretient donc « la fiction démocratique bourgeoise »³³⁴ et contribue à « organiser ainsi légitimement un consensus social suffisant »³³⁵. Y. de la Haye souligne ici la force symbolique et politique de la communication de l'État.

Pour résumer, les sondages forment un outil de mesure très utile et apprécié dans la mesure où ils sont une manière scientifique de faire ressortir une synthèse des avis éparpillés dans la population française. Ils sont un outil d'actualisation d'une masse virtuelle en perpétuel mouvement, dont on ne sait exactement, même dans les sciences sociales, comment elle fonctionne, quelles sont ses sources, ses influences, etc. En d'autres termes, la participation citoyenne est remplacée par une méthode scientifique, légitime tant par son fonctionnement que par sa fonction, servant aux membres de l'exécutif dans la conception de leurs stratégies communicationnelles mais aussi pour vérifier l'efficacité de celles-ci ainsi que la réception de leurs politiques. L'acceptation de la communication de l'État peut dès lors se percevoir dans l'absence de contestation populaire vis-à-vis de cet état de fait où la participation citoyenne se trouve réduite à la mesure de l'opinion publique dans les rapports instaurés par les activités de communication. Comme le signale J. C. Passeron, sociologue français, « la méconnaissance des rapports de force fonde bien les rapports de sens dans les rapports de force »³³⁶. Dans le cas des rapports entre citoyens et membres de l'exécutif, ce n'est pas parce que la domination de l'État se déroule et se prouve au travers de la communication, sans que les citoyens en aient conscience, que celle-ci n'instaure pas justement des rapports de force significatifs. P. Bourdieu s'étonnait dans le préambule de *La domination masculine* de ce respect de l'ordre du monde, dans ce qu'il appela le « paradoxe de la doxa »³³⁷. Nous pourrions à notre tour être étonné des très faibles critiques, contestations ou interrogations ou voire même de l'absence de ces dernières vis-à-vis de la communication de l'État, alors même qu'elle traduit un rapport de domination. Peut-être fut-elle et est-elle toujours présentée comme action normale pour un régime dit démocratique ? En tous cas, selon Y. de la Haye, « au sein des rapports sociaux, le thème de la communication est une arme, une *violence douce* mais très pernicieuse parce qu'elle

334 de la HAYE Yves, *op. cit.*, 1984, p. 86

335 *Ibid.*, p. 86

336 PASSERON Jean-Claude, *op. Cit.*, 2006, p. 188

337 BOURDIEU Pierre, *La domination masculine*. Paris : Éditions du Seuil, 2014, 1p. 11 (Points. Essais)

ajoute à sa violence la dissimulation de sa violence »³³⁸.

Par ailleurs, il est concevable de penser qu'un contexte de crise, comme les « crises financières internationales », renforce cette acceptation puisque des actions sont attendues de la part de l'État. Un parallèle est traçable avec les campagnes de communication publique touchant la sexualité des Français. L'État est légitime à communiquer sur cette sexualité car il existe des attentes d'actions de sa part, notamment des associations³³⁹. Comme indiqué dans le chapitre précédent, l'État est mis en action quand il est mis en scène par les membres de l'exécutif. La communication de l'État renforce donc la domination étatique et son acceptation par les citoyens. Dans nos cadres historiques, il existe aucun exemple de contestation, que ça soit de la part des journalistes, d'autres hommes politiques ou de citoyens. Le recours à la communication par les membres de l'exécutif demeure une démonstration de la domination de l'État, domination qui est acceptée tout comme sa communication. Nous avons déjà cité B. Miège pour qui la communication renouvelait les formes de la domination sociale³⁴⁰. Pour B. Miège, « la communication se distingue essentiellement de la propagande parce qu'elle est un « activateur » du changement social et que, dans cette tâche, elle entre nécessairement en interaction avec les individus et les groupes sociaux auxquels elle s'adresse »³⁴¹. Il ne s'agit pas non plus d'un projet politique autoritaire puisque les dominés participent. B. Miège précise que « la communication est asymétrique et inégalitaire, mais elle ne saurait être unilatérale »³⁴².

B. Miège reformule le concept de champ avec celui de logiques sociales qui « doivent permettre de dégager des règles de fonctionnement, ayant une suffisante stabilité temporelle, et qui aident à comprendre les évolutions conjoncturelles, les mouvements apparaissant comme erratiques et les tactiques des acteurs sociaux concernés »³⁴³. Il ajoute aussi que ces logiques sociales participent à des mouvements structurants/structurés, dans une dialectique que P. Bourdieu ne contredirait certainement pas. Au total, B. Miège reconnaît à la domination son rôle déterminant dans la société et il voit dans la communication une manière renouvelée d'assurer la domination. Il inclut de très nombreux éléments dans sa définition de la communication. Elle peut être ici à peu près tout ; une technique, une mise en œuvre politique, une publicité (au sens de mise en public), une orientation des relations, etc. Elle « consiste tout autant dans le recours croissant –

338 de la HAYE Yves, « Ce que peut communiquer la sociologie sur la communication », IN : CENTRE THÉOLOGIQUE DE MEYLAN, *Semaine théologique aujourd'hui la communication*. Meylan : Centre théologique de Meylan, 1976, p. 30 ; c'est nous qui soulignons

339 DE OLIVEIRA Jean-Philippe, *op. cit.*, 2014

340 MIEGE Bernard, *op. cit.*, 1996, p. 141

341 *Ibid.*, p. 142

342 *Ibid.*, p. 142

343 *Ibid.*, p. 18

plus ou moins consciemment maîtrisé – par les forces dirigeantes dans l’entreprise, dans la formation, dans la vie politique nationale et locale, dans les administrations, dans les appareils culturels, et même dans les différentes catégories d’association, etc., à des techniques d’organisation, de management, de circulation de l’information, de mise en relation et d’activation du « fonctionnement » des groupes »³⁴⁴. La définition de B. Miège de la communication est en effet large pour notre étude mais elle montre aussi le rôle primordial de la communication dans l’organisation des relations entre individus et institutions. Dans le point suivant cette définition sera approfondie en parlant de la communication de l’État comme un rapport symbolique violent.

1.3 – La communication de l’État en tant que rapport symbolique violent

L’État entretient des relations par l’intermédiaire de ses représentants les plus hauts, les ministres et le Président de la République, soit ses représentants-incarnant. La communication de l’État est effectivement le moyen par lequel l’État manifeste ses actions, surtout dans le contexte de « crise financière internationale ». Dans ces moments là, le temps est un élément contraignant et pousse les membres de l’exécutif à avoir une présence plus soutenue, notamment et principalement dans les médias. Il reste alors, pour définir ce qu’est « la communication de l’État », à s’arrêter sur la « communication ». Cette dernière peut bénéficier d’une épistémologique critique. Sans suffisance, le chercheur doit assumer son rôle qui lui permet de faire preuve de « distanciation », sans toutefois nier sa participation, ou plutôt son incorporation au monde social. Cela explique que les objets de recherche qui touchent au politique ou à l’idéologie par exemple ne peuvent s’analyser sans position. Il faut par la suite faire le nécessaire pour essayer de « neutraliser » cette prise de position dans une opération consciente d’objectivation de soi. En prenant le même parti que P. Bourdieu, nous assumons le défi constitué par le fait de penser le monde sans tomber dans le neutralisme scientifique, c’est-à-dire pour le sociologue français, « de se poser en arbitre ou en juge, de s’annuler en tant que sujet engagé dans le champ, mais pour resurgir « au-dessus de la mêlée », avec les apparences irréprochables du sujet objectif, transcendant. »³⁴⁵. Selon, entre autres, É. George et F. Granjon, les sciences humaines et sociales peuvent permettre une mise en question de la société et de ses institutions afin d’entraîner des réflexions sur des changements envisageables dans cette société.

344 *Ibid.*, p. 18

345 BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*. Paris : les Éditions de Minuit, 1992, pp. 16-17

Ils écrivent : « l'un des obstacles majeurs au développement d'une pensée critique conséquente consiste sans doute à faire admettre l'importance d'envisager un « nouveau monde » en puissance à partir de la construction de perspectives normatives que les chercheurs en sciences sociales ne sont que rarement invités à mobiliser. »³⁴⁶ C'est ce que nous comptons faire en décrivant la communication de l'État en tant que rapport symbolique violent. Afin d'aider à sa compréhension cette expression sera découpée dans les prochaines pages.

1.3.1 – La communication de l'État est un rapport

La société est constituée des relations des individus. Cela ne signifie pas que les individus font la société, mais qu'ils évoluent dans un cadre général, abstrait autant que concret, subjectif autant qu'objectif, et que ce faisant ils entretiennent des relations qui engendrent la société qui a elle-même contribué à les former. La même idée d'une consubstantialité individu et société se retrouve chez N. Elias ou P. Bourdieu. L'État, et pas dans une moindre mesure, est à l'origine de la société moderne française ; on parle d'État-nation, d'État français, du chef de l'État. Toutes ces expressions traduisent l'importance de cette forme politique particulière qui s'est étendue, avec ces spécificités selon les cultures, à travers le monde. En outre, la communication moderne est née en même temps que l'État moderne ou, plus précisément, ce dernier a façonné son pouvoir en utilisant les techniques de communication et en légiférant dessus³⁴⁷.

L'État vit donc au travers de ses relations avec les individus et les institutions. Plus encore, l'État et ses représentants sont dans la contrainte de communiquer. La communication de l'État correspond au régime démocratique français. C. Ollivier-Yaniv résume ainsi le rapport entre communication et démocratique : « la notion de communication est assimilée au principe de libre circulation des informations et des opinions relativement à la chose publique et entre des citoyens égaux en droit : elle s'apparente alors, comme par capillarité, au principe kantien de publicité et se trouve érigée au rang de condition nécessaire au bon fonctionnement du système démocratique et de l'exercice de la citoyenneté. »³⁴⁸ Les membres de l'exécutif doivent donc entretenir un rapport avec les citoyens étant donné notre régime politique de démocratie représentative.

346 GEORGE Éric, GRANJON Fabien, « Présentation. Critique, sciences sociales, communication : deux ou trois choses que nous savons d'elles », IN : GEORGE Éric, GRANJON Fabien (dir.), *Critique, sciences sociales, communication*. Paris : Mare & Martin, 2014, p. 18

347 FLICHY Patrice, *op. cit.*

348 OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2010, pp. 89-90

Les propos de R. Debray sont sur ce point intéressants. Il souligne que « l'État publicitaire n'a peut-être pas d'annonceurs extérieurs mais il a un produit à vendre, périssable par nature mais dont il doit prolonger au maximum la durée de vie : un gouvernement »³⁴⁹. La critique du médiologue rapporte les « travers » de la communication de l'État soumise à des impératifs de publicité commerciale. Elle permet aussi de comprendre la double logique qui anime les membres de l'exécutif, situés entre la représentation de l'État et la politique partisane. Pour J.-M. Cotteret, politologue français, il est même possible de résumer le gouvernement de la société à l'action de paraître³⁵⁰. Cette action est accentuée par la participation déterminante des médias. J.-M. Cotteret en fait état sous l'appellation de la légitimité cathodique, informelle mais effective, qui « modifie le rapport autorité-obéissance [...]. Le gouvernement ne peut plus se passer de cette nécessité de communiquer »³⁵¹. Il est encore question ici de l'autorité, ce qui soulève une correspondance avec la question de la légitimité, puisqu'en France, la seconde est à l'origine de la première comme expliqué précédemment avec les travaux de G. Mendel³⁵².

Dans ce cas, la communication de l'État, réduite à une démarche de séduction envers les électeurs, fait partie de la manière de gouverner des membres de l'exécutif. Elle instaure un rapport découlant de pratiques publicitaires. Mais cette démarche séductrice ne suffit pas à expliquer ce qu'est la communication de l'État. Celle-ci est également un rapport symbolique. Si la dimension symbolique de cette communication est oubliée, on risque de décrire principalement ce qui est le plus visible et évoquer la communication des membres de l'exécutif comme étant seulement telle quelle, alors que symboliquement, elle est celle de l'État. Bien entendu, la communication de l'État ne se résume pas non plus à la communication des membres de l'exécutif. Comme peuvent le faire C. Ollivier-Yaniv³⁵³, en parlant des campagnes en matière de sécurité, ou J.-P. De Oliveira et B. Lafon³⁵⁴, en parlant des campagnes de lutte contre le cancer et la maladie d'Alzheimer, la communication peut être une campagne de communication publique, sans la présence d'un membre de l'exécutif français. Dans le cas qui nous intéresse, nous nous penchons sur la présence des ministres ou du Président, en insistant sur la dimension symbolique de la communication de l'État.

349 DEBRAY Régis, *L'État séducteur*. Paris : Gallimard, 1993, p. 100 (Folio. Essai)

350 COTTERET Jean-Marie, *Gouverner, c'est paraître*. Paris : Presses Universitaires de France, 1991, 136 p. (Politique d'aujourd'hui)

351 *Ibid.*, p. 19

352 MENDEL Gérard, *op. cit.*, 2003

353 OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2009

354 DE OLIVEIRA Jean-Philippe, LAFON Benoît, *op. cit.*

1.3.2 – La communication de l'État est un rapport symbolique

La genèse ou la sociogenèse de l'État est, entre autres, une histoire de monopolisation³⁵⁵ de capitaux³⁵⁶ ; monopole de la violence légitime, monopole fiscal, monopole symbolique. Le dernier est un pouvoir déterminant car il est celui de décider de l'universel. L'universel d'une langue, d'une unité de mesure, d'une devise, etc. Pour P. Bourdieu, l'État possède un méta-capital³⁵⁷, celui de maîtriser tous les autres capitaux. C'est ce capital particulier qui permet aux agents de l'État de fixer ce qui forme la société française. En se dirigeant de l'État dynastique vers l'État moderne³⁵⁸, ce monopole est passé du domaine privé du roi au domaine public. Il devient une « possession » pour l'ensemble des citoyens, possession qui appartient au souverain, souverain qui délègue cette possession aux élus.

Ce schéma rapide³⁵⁹ a le mérite de soulever un point déterminant pour la justification d'un rapport symbolique. La souveraineté suppose une abstraction qui se situe au-delà des rapports concrets à la réalité. Celle-ci s'exprime au travers du principe des deux corps, expliqué par E. Kantorowicz³⁶⁰ et expliqué plus haut³⁶¹. Pour rappel, l'Église afin de démontrer la divinité du Seigneur lui a donné deux corps. Le premier corps est physique, c'est l'enveloppe corporel du Christ. Le second est politique, mystique, il témoigne de son immortalité ainsi que celle de l'Église qui se fonde dans ce dogme au XIIe siècle. Celui-ci est repris par les juristes pour justifier la royauté et à son tour l'immortalité du roi, pas de la personne, mais de la figure. La capacité d'incarner le corps politique agit comme un capital institutionnel, qui s'acquiert lors de la prise des fonctions, et qui se perd à la fin. Il permet alors aux ministres et au Président d'agir comme s'ils étaient l'État. C'est parce que ce dernier n'a pas de visibilité claire – aussi tangible qu'une personne – qu'il lui faut se démontrer par des actes, c'est-à-dire, parmi d'autres, par des activités de communication.

La communication de l'État est, sous cet angle, l'expression d'une unité politique, l'État-nation français. La dimension symbolique se déroule également dans l'expression d'une autre abstraction politique. Celle-ci se porte sur ce qui fait d'un individu le membre d'une société politique et, dans ce sens, le citoyen d'un État. Y. de la Haye pose comme hypothèse que les politiques publiques de communication visent « un autre mode de coagulation des individus et

355 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 2003

356 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2011

357 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1993 (b), p. 52

358 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1997

359 Se reporter au chapitre 1 pour plus de détails sur la construction de l'État à travers la sociogenèse de capitaux et monopoles de P. Bourdieu et de N. Elias

360 KANTOROWICZ Ernst Hartwig, *op. cit.*, 1989

361 Cf. « 2.2 – La théorie des deux corps » du chapitre 1, p. 69

des groupes à la société »³⁶². Nous reprenons cette hypothèse et précisons : en communiquant, un ministre ou le Président établit un rapport symbolique entre l'État, qui se manifeste par la parole de son représentant, et ses citoyens. Le rapport entre la société et les individus s'effectue au travers de la communication de l'État. Mais il s'effectue aussi entre les individus et l'État, qui gouverne la société notamment au travers de mises en public de ses décisions. Les membres de l'exécutif utilisent alors leur « corps politique » pour faire s'exprimer l'État et entretenir une relation avec les citoyens. Cette relation n'a cependant rien d'égal et démontre un lien avec l'autorité et la domination.

La dimension symbolique de la communication de l'État est aussi bien figurée par l'incarnation de l'État, par le lien, justement établi par cette incarnation, entre l'État et les citoyens, et par la capacité de l'État à définir la « réalité ». Dans un premier temps, a été développée et justifiée l'idée que l'État est incarné par les membres de l'exécutif. Cette action est symbolique en ce que les activités de communication des membres de l'exécutif sont plus ce qu'elles sont. Elles sont également la communication de l'État. Pour cette raison déjà, le rapport établi par celui-ci est symbolique puisqu'il ne se contente pas de mettre en relation un État – vivant, anthropomorphe, figure réelle physiquement – et les citoyens qu'il domine. En réalité, l'État n'interagit jamais directement avec qui que ce soit, il a toujours besoin d'une action symbolique de représentation. Dans un deuxième temps, la représentation-incarnation de l'État est une relation dirigée vers les citoyens. Quand l'État communique, il ne le fait pas dans le « vide ». Il le fait au travers d'activités de communication qui sont mises en œuvre avec des objectifs et des cibles. Cette contrainte correspond, à vrai dire, à une réponse à un « interdit »³⁶³ posé à la communication de l'État d'après C. Ollivier-Yaniv : la communication de l'État ne peut pas diffuser des « informations partielles qui tendent à démontrer, si ce n'est à imposer, la pertinence de l'action gouvernementale »³⁶⁴. Au contraire, elle doit « exposer l'ensemble des conditions de ses décisions à l'attention des citoyens. »³⁶⁵ Pour cette raison, la communication étatique est dirigée vers les citoyens, non sans l'aide d'une violence symbolique qui assure, tout en y découlant, la domination étatique. Dans un troisième temps, comme nous le verrons dans le sous-chapitre suivant, l'État est en mesure de caractériser l'événement de « crise financière internationale ». Il définit ces « crises » sans engager de discussion avec les citoyens mais semble plutôt imposer, après des débats en interne au niveau de l'appareil politico-administratif, une définition de celles-ci.

362 de la HAYE Yves, *op. cit.*, 1984, p. 87

363 OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2010, p. 88

364 *Ibid.*, p. 88

365 *Ibid.*, p. 88

1.3.3 – La communication de l'État est un rapport symbolique violent

Plus haut a été souligné que la domination de l'État se faisait grâce à une violence symbolique, intériorisée par les individus, dont les conditions de maintien sont répétées par les dominés et les dominants. Par ailleurs, l'autorité de l'État se déroule dans des mécanismes psychologiques favorisant l'attachement au pouvoir étatique. En effet selon G. Mendel, en France, l'autorité prend part à un rapport familialiste, un rapport vécu et pouvant être conçu comme un rapport familial. Cette autorité est par ailleurs liée à la légitimité, point sur lequel insiste G. Mendel. Ces deux composantes clés de l'organisation politique française, la violence symbolique et l'autorité, encouragent l'acceptation de la domination de l'État sur l'ordre social. L'État se trouve en conséquence présent dans les structures sociales de la société et les structures psychologiques des individus, toutes deux fortement interdépendantes.

Dans ce sens, l'autorité contribue à la formation d'un rapport entre les représentants de l'État et les citoyens. Et ce rapport fait d'autant plus l'objet d'une adhésion que les individus s'attachent au pouvoir, même si ce dernier ne s'engage véritablement pas dans des échanges égaux et symétriques d'après P. Breton³⁶⁶. Pour ce dernier, citant la pensée de G. Mendel, il existe un attachement à l'autorité qui fait écho chez l'adulte à « la peur inconsciente [...] de perdre l'appui et la protection des parents. »³⁶⁷ P. Breton ajoute que « sur un plan plus sociologique [...] le pouvoir hiérarchique consacre une partie importante de son énergie à sa propre reproduction »³⁶⁸. D'un côté les dominants cherchent à assurer le fonctionnement de l'organisation politique qui leur garantit cette position dominante. De l'autre côté, les dominés prennent part au maintien de cette organisation en s'attachant à l'autorité.

La symétrie dans un échange fait écho directement à la démocratie. Pour P. Breton, la démocratie doit être définie comme « une manière de dire aux hommes qu'ils peuvent décider des affaires qui les concernent, dans tous les aspects de leur vie, qu'ils peuvent, grâce à la parole, le faire ensemble librement et sur un pied d'égalité »³⁶⁹. Dans ce sens-là, la démocratie peut être perçue dans une triple acception composée de valeurs, d'institutions et de la place centrale accordée à la parole. P. Breton note cependant qu'en France existe un problème d'incompétences démocratiques de la part des citoyens. Ces derniers ne sont pas en capacité de

366 BRETON Philippe, *L'incompétence démocratique. La crise de la parole aux sources du malaise (dans la politique)*. Paris : Éditions La Découverte, 2006, 262 p. (Cahiers libres)

367 Cette citation de G. Mendel par P. Breton renvoie au rapport familialiste expliquant la façon dont les individus vivent l'autorité sociale d'une institution ou du « pouvoir » sur un mode de la relation parent-enfant, parents qu'ils ont intériorisé ; *ibid.*, p. 104

368 *Ibid.*, p. 104

369 *Ibid.*, p. 18

faire l'usage requis de la parole dans un régime politique démocratique³⁷⁰. Ce déficit de compétence démocratique selon le chercheur en sciences de l'information et de la communication peut s'expliquer pour trois raisons principales. Premièrement, les individus s'attachent au pouvoir, même s'ils le perçoivent principalement par la parole. Deuxièmement la parole symétrique ne peut prétendre à l'universalité, étant donné qu'il faut toujours de la hiérarchie – P. Breton parle de réalisme ici³⁷¹. Troisièmement, il existe bien un désir de ces compétences mais celui-ci ne s'actualise pas dans des pratiques effectives.

En somme, la démocratie actuelle n'en est pas une mais, plus précisément, notre société est en voie de démocratisation. Ce processus est mis en difficulté à cause du manque de compétence démocratique. Selon P. Breton, la société française a connu une inversion de l'espoir après l'échec du mouvement social des années 1960. La conséquence de cet échec est que les individus ne savent plus gérer pacifiquement les conflits. Ils ont recours en priorité à des pratiques d'évitement et de défection sociale, voire de violence. L'auteur parle ici de processus de civilisation inversée, en rapport avec la pensée de N. Elias. Il formule l'hypothèse « d'une remontée générale du niveau de violence dans toutes les démocraties »³⁷². Cette question est intéressante à poser puisque la violence physique n'est ni exclue totalement de la démocratie française – l'État peut recourir à la force par son monopole de la violence légitime –, ni absente des relations entre les individus (ou sinon quel intérêt d'avoir une institution comme la Police), avec un paroxysme atteint dans les attentats qu'a connus la France en 2015 et 2016. Ce qu'il importe de retenir des travaux de P. Breton sur ce point, c'est que la parole politique est inégalement maîtrisée et que les citoyens ne sont pas en mesure de participer au régime dit démocratique. Du fait de leurs « incompétences », ils ne parviennent pas à s'exprimer, comme le voudrait une discussion symétrique, voire, pour P. Breton, ils recourent de plus en plus à la violence. P. Breton critique l'usage politique de la communication dans la société française. Elle y est promue et défendue dans une position centrale mais elle n'est pourtant pas à l'origine d'une discussion symétrique et démocratique. Au contraire elle se déroule dans un échange quasiment unilatéral. Sur ce point, D. Bessière ajoute que « la communication publique est très majoritairement à sens unique, avec d'un côté des gouvernants qui disposent en permanence de moyens d'action communicationnels institutionnels et d'un autre côté des gouvernés qui

370 P. Breton définit quatre plans de ce qu'il appelle la compétence démocratique. D'abord, l'objectivation, c'est-à-dire rejeter les émotions qui peuvent empêcher de discuter pacifiquement. Ensuite, l'empathie cognitive afin de permettre de jouer le jeu du débat et de ne pas rester camper sur ses positions. Puis, la formation des opinions qui doit émerger de la discussion. Enfin, des normes oratoires de symétrie pour encourager la formation d'opinion et respecter la valeur d'égalité attachée à la démocratie. *Ibid.*, pp. 90-92

371 *Ibid.*, p. 106

372 *Ibid.*, p. 215

n'expriment leur volonté que sporadiquement (élections, consultations) »³⁷³.

La démocratie représentative rencontre également selon P. Breton un autre problème dans la mesure où les hommes politiques, entre autres, utilisent la séduction, qui correspond au remplacement de la violence physique par une forme de violence cachée. Selon P. Breton, « la séduction occupe une place centrale dans cette forme de retour de la *violence hypocrite* qui caractérise de nombreux dispositifs de parole. »³⁷⁴ La définition de P. Bourdieu de la violence symbolique s'accorde avec la pensée de P. Breton. La violence symbolique est une « violence douce, invisible, méconnue comme telle, choisie autant que subie »³⁷⁵. Le rapport entre État et citoyens peut alors être qualifié de symbolique et violent. En effet, la communication de l'État fait partie de ses actions de répétitions, nécessaires aux conditions de la domination. Tous les jours, des activités de communication ont lieu et réaffirment que l'État prend des décisions pour la société française.

Il existe une différence entre G. Mendel et P. Bourdieu, où le premier, dans ses théories, développe une description du psychologique et du social quand le second travaille uniquement sur le social. À nouveau, G. Mendel³⁷⁶ reproche à P. Bourdieu de ne pas faire assez la distinction entre les implications psychologiques et sociologiques dans son concept de violence symbolique. La communication de l'État se joue justement dans des ressorts psychologiques et sociologiques. Elle participe à l'instauration et au maintien d'un ordre social, qui paraît naturel, du fait de son monopole de l'universel. L'État français élève ses citoyens (l'éducation) et dans sa forme providentielle prend soin d'eux. D'après P. Bourdieu, l'État est mesure d'obtenir l'obéissance des citoyens car ces derniers savent adopter des comportements et des modes de pensée spécifiques. Comme il l'explique « les rapports de force étant inséparablement des rapports de sens et de communication, le dominé est aussi quelqu'un qui connaît et reconnaît »³⁷⁷. Plus globalement, l'État est investi dans l'éducation et la formation des individus pour sa reproduction :

« en inculquant – en grande partie à travers le système scolaire – *des structures cognitives communes*, tacitement évaluatives [...], en les produisant, en les reproduisant, en les faisant reconnaître profondément, en les faisant incorporer, l'État apporte une contribution essentielle à la reproduction de l'ordre symbolique qui contribue de manière déterminante

373 BESSIERES Dominique, *op. cit.*, 2009, p. 15

374 BRETON Philippe, *op. cit.*, 2006, p. 167 ; c'est nous qui soulignons

375 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1980, p. 218

376 MENDEL Gérard, *op. cit.*, 2003

377 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2011, p. 260 ; c'est nous qui soulignons

à l'ordre social et à sa reproduction. »³⁷⁸

Ainsi, l'autorité ne se discute pas car elle est perçue comme légitime par les citoyens. Comme l'indique P. Bourdieu, la violence symbolique ne peut se faire sans le consentement des dominés. En acceptant la communication de l'État, les citoyens se font dominer par les représentants de l'État qui se font dominants. De plus, la communication de l'État n'engage pas un échange réciproque avec le citoyen. Elle est dès lors un rapport symbolique violent parce qu'elle participe au maintien de la domination étatique. Elle ne se déroule pas non plus dans des objectifs de changement, en cantonnant les citoyens à des rôles de récepteurs. Les ministres et le Président de la République sont les acteurs dominants de la vie politique française. Néanmoins, il ne s'agit pas de penser les membres de l'exécutif comme des individus tout-puissants. Ils doivent eux aussi obéir à des contraintes et leurs activités de communication répondent à des impératifs de forme – comme celui de l'éloignement de la propagande. L'État français se trouve également impliqué dans la construction d'une institution supranationale ce qui explique une forme de dispute vis-à-vis de la communication de l'État.

La définition de la communication de l'État, en tant que rapport symbolique violent, met en avant le travail de gouvernement du social par la communication. Ainsi cette dernière n'est pas seulement un accompagnement des politiques mais est une politique à part entière. Il est tout d'abord ce moyen d'expression par lequel les membres de l'exécutif français agissent. Ce faisant, ils mobilisent toujours des capitaux, où se trouvent domination et autorité, et causent parfois des effets sur le comportement. La force performative du langage d'État apparaît dans des contextes de « crise » où elle maintient la confiance. La communication de l'État est ensuite un agissement en lui-même, en tant qu'agissement de l'État. Les membres de l'exécutif ont pour fonction de diriger la société française et ils le font parce qu'ils incarnent l'État. Bien entendu, c'est tout l'appareil étatique – aussi bien les ministres, que le Président, les secrétaires d'État, les départements, les multiples fonctionnaires, les corps de métier spécialisé comme l'armée, etc. – qui gouverne et pas uniquement quelques ministres et le Président de la République. Pourtant, ceux-ci sont les seuls à pouvoir incarner l'État en communiquant.

Toutes les critiques adressées à la communication, comme apparence, ou comme voile ou encore comme travestissement de l'autorité en tentative de séduction, peuvent en fait être comprises comme des critiques envers une façon de gouverner, même si elles ne se reconnaissent pas comme telles. Il est vrai qu'explicitement elles visent la politique plutôt que l'action de gouvernement, le politique. Pourtant force est de constater que la mise en scène du pouvoir

378 *Ibid.*, p. 266

politique par la communication constitue une manière déterminante de gouverner et ce n'est pas récent, même si le métier de spécialiste en communication et l'attention dont il fait l'objet est relativement récente. Dès les années 1930, certains hommes politiques comme André Tardieu (qui fut notamment Président du conseil des ministres sous la Troisième République) ont recours à la radio pour s'exprimer³⁷⁹. Très longtemps avant la période de l'entre-deux-guerres, la communication était déjà un instrument de gouvernement durant l'Empire romain³⁸⁰. Dans l'Antiquité, elle se déploie dans les gestes mais surtout dans la parole, suivie d'effet car celle-ci « exprime généralement la puissance des rois, des magistrats et l'État »³⁸¹. L'historien français G. Achard précise que cette parole est chargée d'autorité et qu'elle occupe le quotidien. En outre, les Romains se servent de l'écriture pour informer les citoyens. Celle-ci se développe à mesure que la plèbe réclame plus de participation. Elle profite aussi de l'apparition du papyrus et de son usage pour faire de la propagande. Enfin, la communication se déploie au travers de médium, mêlant signes et symboles, comme les pièces de théâtre ou les manifestations, très nombreuses dans la République romaine. En bref, les travaux de G. Achard mettent en lumière que depuis plusieurs millénaires, l'État ou l'institution dominante gouverne grâce à la communication pour entretenir sa domination sur l'ordre social. Et la communication est reliée à des questions de légitimité et d'autorité, puisque de fait il ne peut avoir cette utilité de l'acceptation de la domination, s'il est sans cesse critiqué par une majorité d'individus, surtout si ceux-ci sont du côté des dominants.

Dans cette première partie du chapitre, nous avons commencé par poser la question de l'attachement des citoyens français envers l'État. Des éléments comme la construction européenne et la forme providentielle de l'État laissent voir un attachement potentiel. Elle existe toutefois en parallèle, une critique tout aussi potentielle de l'État. Cet état de fait renvoie toutefois à l'acceptation de la domination de l'État, expliquée par la violence symbolique et l'autorité qui sont structurantes dans l'ordre social français. Elles déterminent la participation des citoyens dominés à cet ordre dont l'État, et ses représentants (incarnant surtout), se font les dominants. Enfin, nous avons fini par exposer la définition de la communication de l'État en tant que rapport symbolique violent, en justifiant par étapes dans l'argumentation, chaque terme présent dans cette définition. Il en ressort que cette définition permet de comprendre le rôle de la

379 DELPORTE Christian *La France dans les yeux : une histoire de la communication politique de 1930 à nos jours*. Paris : Flammarion, 2007, pp. 19-24

380 ACHARD Guy, *La communication à Rome*. Paris : Éditions Payot & Rivages, 1994, 298 p. (Petite bibliothèque Payot)

381 *Ibid.*, pp. 31-32

communication dans le gouvernement de la société française. La communication des membres de l'exécutif leur sert à maintenir la domination de l'État. Elle sert surtout, au total, à gouverner la société française en ayant recours à des techniques sociales acceptées et légitimantes. Les activités de communication ont cet avantage de ne pas rencontrer d'opposition concernant la dimension symbolique qu'elles mobilisent. Elles présentent en plus l'avantage de permettre aux membres de l'exécutif de pouvoir définir la « réalité », comme nous allons le voir.

2 – Les capacités étatiques de la définition de la « réalité »

2.1 – La construction de l'événement par la communication de l'État

Dans un premier temps, à l'aide des travaux en herméneutique, tout particulièrement ceux de P. Ricoeur, nous verrons que la communication de l'État peut se rapporter à la capacité d'un récit de constituer un événement. Dans ce sens, un événement est formé autant par ce qui le traverse que par ce qui le décrit. Dans un second temps, nous rappellerons les raisons qui justifient les possibilités pour les membres de l'exécutif de définir la réalité à partir de leur représentation-incarnation de l'État. L'objectif est de souligner que la contribution de la communication de l'État à la construction de la réalité est possible justement parce qu'il est un acteur dominant de la société française.

2.1.1 – La communication de l'État et la constitution de la « réalité » : les apports de l'herméneutique

Nous savons maintenant que les activités de communication des membres de l'exécutif comportent l'autorité étatique et la violence symbolique entretenues par l'État dans l'objectif de maintenir son statut de dominant. Ces activités ne sont pas uniquement celles de l'exécutif français mais elles sont surtout celles de l'État. À ce titre, elles peuvent avoir recours à des capitaux et des monopoles bien particuliers. Tout particulièrement le monopole du capital symbolique offre aux membres de l'exécutif un contrôle ou une maîtrise plus élargie des événements étant donné qu'ils peuvent, en partie et non sans rencontrer d'opposition, les construire par un travail de définition.

Ici l'herméneutique aide à comprendre la construction d'un événement dans ce qu'elle appelle la mise en récit. P. Ricoeur, philosophe français, dans le tome 1 de *Temps et récit*³⁸² développe la théorie des trois mimésis, la préfiguration, la configuration et la refiguration d'un événement. La première mimésis, la préfiguration, est l'action en elle-même, ce qui se déroule avant la narration. La deuxième mimésis, la configuration, est une médiation entre les deux autres mimésis. La troisième mimésis est la réception. L'événement est donc pris dans ce cycle de mimésis, qui est plus qu'une narration, il est aussi une mise en action. L. Quéré, sociologue français, appelle cela le « pouvoir herméneutique de l'événement »³⁸³. C'est la capacité pour

382 RICOEUR Paul, *Temps et récit, l'intrigue et le récit historique*. Paris : Éditions du Seuil, 1983, 322 p. (l'ordre philosophique)

383 QUÉRÉ Louis, « Entre fait et sens, la dualité de l'événement » **[Document en ligne]** *Réseaux*, n° 139, 2006, p. 187. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-reseaux-2006-5-page-183.htm> (consulté en mars 2015)

l'événement de révéler sa propre histoire tout en révélant l'histoire des individus lorsqu'il est construit. Il sert en conséquence à organiser l'action collective, car la mise en récit est une recherche – une « enquête » dit L. Quéré³⁸⁴ – qui éclaire les origines de l'événement et trouve des réactions en rapport avec le dit événement.

La notion de récit est particulièrement importante ici. D'après J. Arquembourg³⁸⁵, chercheuse en sciences de l'information et de la communication, il faut concevoir le récit comme des bornes temporelles et géographiques – il indique quand et où l'action a eu lieu – mais aussi comme le moteur de l'action. Les récits sont un jugement temporel et une médiation de l'action. Ils proposent, à travers une enquête, un ordre temporel qui s'avère n'être qu'une construction mais possède bien un pouvoir d'orientation. Cet ordre temporel n'est en aucun cas une vérité indépassable coincée dans une fixité physique. Le temps est à saisir comme une opération symbolique et comme une conception de l'expérience d'un groupe social tel que l'indique N. Elias³⁸⁶. Ainsi le temps, comme le souligne P. Ricoeur avec les concepts d'horizon d'attente – « le futur rendu présent »³⁸⁷ – et d'espace d'expérience – « une structure feuilletée qui fait échapper le passé ainsi accumulé à la simple chronologie »³⁸⁸, n'est ni fixe ni immuable. Les rapports entre passé et futur dans les expériences du présent établissent un ordre temporel susceptible d'influencer l'un et l'autre en fonction de la révision de l'un ou l'autre. Plus globalement, le temps est une composante de la vie sociale. Le temps et sa perception par la société humaine ne dépendent donc pas de son existence physique, mais de sa figuration par les symboles utilisés dans la compréhension humaine.

Par ailleurs, le processus de mise en intrigue se déroule dans et par le récit, il constitue une histoire partagée par une communauté ou une société ; c'est la perspective commune évoquée par M. Barthélémy et L. Quéré³⁸⁹. La définition de l'intrigue par J. Arquembourg exprime cela également. Pour elle, l'intrigue est un « processus dynamique qui relie une situation initiale à une situation finale et qui articule des épisodes intermédiaires en vue de cette fin et, d'une certaine manière, sous son contrôle »³⁹⁰. Le récit et son processus de mise en intrigue sont donc

384 *Ibid.*, p. 201

385 ARQUEMBOURG Jocelyne, « Comment les récits d'information arrivent-ils à leurs fins ? » **[Document en ligne]** *Réseaux*, n°132, 2004, volume 4, pp. 27-50. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-reseaux-2005-4-page-27.htm> (consulté en octobre 2015)

386 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1996

387 RICOEUR Paul, *Temps et récit. Tome III : Le temps raconté*. Paris : Éditions du Seuil, 1984, p. 302 (l'ordre philosophique)

388 *Ibid.*, p. 302

389 BARTHÉLÉMY Michel, QUÉRÉ Louis, *La mesure des événements publics. Structure des événements et formation de la conscience publique* **[Document en ligne]** *Centre d'Étude des Mouvements sociaux*, 1991, 86 p. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00542618> (consulté en avril 2015)

les producteurs de l'événement dans sa signification pour une société mais aussi son inscription dans l'histoire de cette société.

Les apports de l'herméneutique expliquent pourquoi un événement « entre » dans l'histoire en quelque sorte et pourquoi les activités de communication qui l'accompagnent prennent un rôle actif dans sa constitution et son développement. La communication de l'État n'est également pas là un simple accompagnement d'une chose qui lui est extérieure, elle y prend pleinement part et contribue à la façonner. Toutefois, l'herméneutique n'insiste pas sur les rapports qui peuvent se dérouler pendant un récit et sa mise en intrigue. C'est plus ici l'apport d'une perspective sociologique bourdieusienne de lutte symbolique pour la définition de la « réalité ».

2.1.2 – Le rapport entre la domination de l'État et la construction de la « réalité »

Un des objectifs principaux de cette recherche est de démontrer que la communication de l'État ne peut être limitée à sa dimension visible étant donné qu'elle possède une dimension symbolique. É. Neveu, parlant de l'État et de son recours à la communication, résume ainsi l'importance de cette dimension symbolique ; « ses fonctions d'outil de domination et de régulation sociales passent de plus en plus par la médiation symbolique [...] et partant de pratiques identifiées comme relevant de la communication »³⁹¹. É. Neveu développe une conception des théories bourdieusiennes de l'État où ce dernier peut construire la réalité car il a un monopole sur les outils nécessaires à cette construction (comme, par exemple, l'éducation principalement et les études statistiques).

De plus note E. Neveu, l'État emploie des chercheurs en sciences sociales, ce qui lui permet de bénéficier de la légitimité associée à la recherche scientifique. E. Neveu parle même d'« un usage instrumental de certains acquis des sciences sociales, par exemple sur la connaissance et la gestion de l'opinion publique. »³⁹² Cet « État-Savant »³⁹³ fait néanmoins face à des résistances. Les citoyens sont capables, d'autant plus s'ils ont un niveau d'éducation élevé, de décoder et de critiquer. E. Neveu se rapporte à N. Elias et son processus de civilisation, où la violence physique est transformée en violence symbolique. De nos jours les confrontations violentes se font dans des rapports symboliques. E. Neveu reprend là la violence symbolique bourdieusienne,

390 ARQUEMBOURG Jocelyne, *L'événement et les médias : Les récits médiatiques des tsunamis et les débats publics (1755-2004)*. Paris : Édition des Archives contemporaines, 2011, p. 39

391 NEVEU Érik, *Une société de communication ?* Paris : Monschretien, 1994, p. 124 (Clefs/Politique)

392 *Ibid.*, p. 131

393 *Ibid.*, p. 131

qu'il décrit comme la « façon dont les rapports de sens, dont l'utilisation des savoirs sociaux peuvent fonctionner comme un rapport méconnu de force et de pouvoir »³⁹⁴. Il conclut que, contrairement à ce que pensait N. Elias, le resserrement des individus dû à la privation de la violence physique n'a pas diminué toute violence ou rapport de domination. C'est sur le plan symbolique que la domination se joue et se retrouve dans la « société de la communication » ; « l'État s'est doté des moyens de jouer un rôle décisif sur la formation des modes de perception, des références, des thèmes présents dans l'horizon symbolique de la population. »³⁹⁵ Et cela est d'autant plus vrai pour la domination de l'État qui peut imposer la « réalité » grâce à ses capitaux et monopoles. Pour les membres de l'exécutif, il s'agit de mobiliser cette « machine » symbolique pour orienter la conception des citoyens d'une situation, comme c'est le cas pour les « crises financières internationales ». Cet événement de « crise » particulier, même si sa gravité n'est pas cachée par les ministres ou le Président de la République, est décrit comme une épreuve que l'État saura surmonter, malgré les difficultés. Nous aurons l'occasion de revenir sur la promotion dont l'État fait l'objet vis-à-vis de ses capacités d'intervention, dans les activités de communication des membres de l'exécutif.

Un lien apparaît et peut être effectué avec l'*auctoritas*³⁹⁶ définie comme un acte de production du réel par É. Benveniste, linguiste français, dont les théories sont reprises par P. Bourdieu dans son article sur la représentation politique³⁹⁷. L'*auctor* est celui qui a la qualité de créer, soit, par exemple, un membre de l'exécutif peut provoquer un changement dans la vision du monde social par son discours. Cela est possible car l'autorité des membres de l'exécutif rencontre la légitimité auprès des citoyens, c'est-à-dire une adhésion qui est le reflet de la domination symbolique, traduite par et dans la communication de l'État. Le linguiste arrive à ses conclusions sur l'*auctoritas* en étudiant le vocabulaire autour de l'institution du droit et de la loi. Chaque langue a son propre terme pour désigner le droit. Il constate que chacun de ces termes a un rapport avec l'ordre, ce « fondement tant religieux que moral de toute société »³⁹⁸. La notion d'autorité vient d'*augeo*, qui veut dire augmenter, accroître, mais dans le sens d'un « acte créateur qui fait surgir quelque chose d'un milieu nourricier et qui est le privilège des dieux ou des grandes forces naturelles, non des hommes »³⁹⁹. Entre l'auteur et l'autorité s'établit un lien de création qui détermine l'environnement des individus par cet acte, créateur, qu'est l'acte de

394 *Ibid.*, p. 141

395 *Ibid.*, p. 132

396 BENVENISTE Émile, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes. 2, pouvoir, droit, religion*. Paris : Édition de Minuit, 1969, 339 p. (Le Sens commun)

397 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1981

398 BENVENISTE Émile, *op. cit.*, 1969, p. 100

399 *Ibid.*, p. 149

communication ; « toute parole prononcée avec l'autorité détermine un changement dans le monde, crée quelque chose »⁴⁰⁰. L'*auctor*, c'est donc celui qui a la qualité de créer.

Les travaux d'É. Benveniste soulignent le travail politique de certains individus dans la création de la réalité par la production de représentations. Ils rappellent que dans des sociétés plus anciennes, le lien existait déjà entre l'autorité et la création du réel, comme le montre l'étymologie de la notion d'autorité. En contexte de « crise financière internationale », la « réalité » est donc une construction procédant de la communication de l'État. Une conséquence de cette communication sans doute renforcée par la force performative du langage, tel que l'explique P. Bourdieu au travers des notions d'idées-forces et de mots d'ordre⁴⁰¹. Nous allons maintenant voir sur quoi s'appuie le travail de caractérisation de la « réalité », puisque la construction de celle-ci n'est pas uniquement présente du fait qu'un membre de l'exécutif s'exprime. Encore faut-il qu'il mobilise des éléments précis, se rapportant à des moyens cognitifs et sociaux par lesquels les individus se dirigent au quotidien.

2.2 – Le travail de caractérisation de la « réalité »

La communication sert à l'État pour effectuer un travail de caractérisation de la « réalité ». Par exemple, en contexte de « crise financière internationale », les membres de l'exécutif utilisent leurs activités de communication pour déterminer l'événement de « crise » et, ainsi, permettre aux citoyens français d'avoir une représentation officielle et légitime de cet événement. Ils décrivent en effet les causes, les conséquences et les solutions pendant qu'ils construisent cet événement. Premièrement toutefois, la pragmatique de la communication n'est pas une pragmatique de communication interpersonnelle. Nous insisterons ici sur la particularité de la communication de l'État par rapport à un échange direct entre individus. Ensuite nous verrons avec quelles théories successives nous pouvons aborder ce travail de caractérisation. L'État agit à la fois dans la constitution d'une représentation dominante et dans la construction d'un problème public. Ces différentes théories insistent sur la domination politique et symbolique de l'État sur la société française.

400 *Ibid.*, p. 150

401 Plus de détails voir « 3.2.2 – La communication de l'État et la parole démonstratives du « pouvoir » dans un régime démocratique », p. 87

2.2.1 – La pragmatique particulière de la communication de l'État

Selon P. Watzlawick, « la communication crée ce que nous appelons réalité »⁴⁰². En disant cela, le chercheur étasunien (à la fois sociologue, psychologue et psychanalyste) s'inscrit dans une posture constructiviste et au final pragmatique. Dans un premier temps, il s'oppose à ceux qui considèrent qu'il existe une vérité et une seule et faisant du prosélytisme en conséquence. Dans un second temps, il propose avec la pragmatique de la communication, « l'étude des modes de communication par lesquels des individus peuvent en venir à entretenir des rapports délirants, ainsi que des différentes visions du monde qui en résultent »⁴⁰³. L'acceptation de P. Watzlawick est donc que la « réalité » unique et perceptible pareillement par tous n'existe pas. De ce fait, se pose la question de la façon dont les individus échangent pour construire le monde dans lequel ils vivent. En s'interrogeant sur les problèmes causés par cette construction, P. Watzlawick évoque les phénomènes de confusion et de désinformation que les échanges inter-individuels connaissent.

Nous ne nous interrogerons pas sur la pragmatique de la communication interpersonnelle, celle qui concerne les citoyens et l'exécutif français dans la mesure où elle n'existe quasiment pas. La communication de l'État est (quasi) jamais une communication interpersonnelle entre citoyens et membres de l'exécutif et est, dans une très grande majorité des cas, une communication symbolique comme expliqué tout au long de cette première partie. Elle ne concerne donc pas un échange direct entre deux individus, même s'il ne fait aucun doute que les activités de communication sont mises en œuvre avec cet objectif particulier d'entretenir une relation entre l'État et les citoyens. Nous pourrions souligner, de façon sémiologique, comme le fait D. Bougnoux⁴⁰⁴ à propos de la communication en général, que la communication de l'État n'évite pas la *praxis*, élément essentiel de toute communication. Toutefois, si, comme l'explique ce chercheur en sciences de l'information et de la communication, une « relation pragmatique [...] ne se laisse pas instrumenter car l'action de l'homme sur l'homme est réverbérante »⁴⁰⁵, l'action de l'homme, membre de l'exécutif, sur l'homme, citoyens français, est asymétrique et la possibilité de retour par le second est diminué. La pragmatique de la communication de l'État est donc une pragmatique spécifique qui se pense en faisant appel aux notions de domination et d'autorité. À partir des idées P. Watzlawick, sera développée la façon dont cette communication

402 WATZLAWICK Paul, *La réalité de la réalité : confusion, désinformation, communication*. Paris : Éditions du Seuil, 1978, p. 7

403 *Ibid.*, p. 7

404 BOUGNOUX Daniel, « Les sciences du langage et la communication » **In** : BERTHELOT Jean-Michel, *Épistémologie des sciences sociales* (dir.). Paris : Presses Universitaires de France, 2012, pp. 149-201 (Quadrige Manuels)

405 *Ibid.*, p. 196

symbolique peut être utilisée pour caractériser la réalité.

2.2.2 – La représentation dominante d'un événement

Pour É. Durkheim, l'État « est un groupe de fonctionnaires *sui generis*, au sein duquel s'élaborent des représentations et des volitions qui engagent la collectivité, quoiqu'elles ne soient pas l'œuvre de la collectivité »⁴⁰⁶. Ses théories mettent en avant que l'État fournit des représentations pour la collectivité. Il est un organe de réflexion permettant aux individus d'orienter leur quotidien grâce aux manières de percevoir qu'il conçoit. É. Durkheim ajoute dans un autre ouvrage que « l'homme ne peut pas vivre au milieu des choses sans s'en faire des idées d'après lesquelles il règle sa conduite »⁴⁰⁷. Selon lui alors, les représentations sont une composante indispensable de la vie des individus – c'est notamment à cette occasion qu'il invite les chercheurs à se distancier de ces représentations ou ces prénotions. Les travaux d'É. Durkheim aident à comprendre que l'État, dans ce sens, a un rôle structurant cette vie – et ce depuis la naissance des individus puisqu'il les précède. L'intervention de l'État n'est pas alors qu'une intervention sous la forme d'ordres et de règles explicites, telles que la loi. La communication de l'État est une domination symbolique qui ne s'affirme pas telle quelle et qui offre la possibilité continuelle aux membres de l'exécutif de fixer, calculer, déterminer et décrire la « réalité » d'un événement. À ce propos, Bernard Yves et Pierre-Yves Cossé, deux hauts-fonctionnaires français, expliquent que la modélisation et la formalisation des prévisions macroéconomiques forment « une représentation simplifiée et abstraite de la réalité »⁴⁰⁸. Il est intéressant de souligner cette vision de fonctionnaires de leur propre travail sur la manière dont la macroéconomie est conçue. C'est un exemple du travail de l'État sur les représentations. L'État, par la macroéconomie, détermine l'état de l'économie française et contribue à fixer une façon chiffrée de concevoir celle-ci.

Pour les « crises financières internationales » analysées, la « réalité » se traduit dans les milliards ou centaines de millions qui correspondent aux besoins des banques et que le ministre des finances déclare prêter, aux pourcentages de croissance en anticipation des conséquences de la situation de « crise », aux quelques mécanismes expliqués ayant causé la crise, aux nécessités politiques qui caractérisent la politique nationale elle-même et contraignent les acteurs à adopter

406 DURKHEIM Émile, *Leçons de sociologie*. Paris : Presses Universitaires de France, 2015, p. 140 (Quadrige)

407 DURKHEIM Émile, *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses Universitaires de France, 2007, p. 15 (Quadrige. Grands textes)

408 BERNARD Yves, COSSÉ Pierre-Yves, *L'État et la prévision macroéconomique*. Paris : Berger-Levrault, 1974, p. 34 (L'Administration nouvelle)

un comportement précis, aux mesures obligatoires qui auront pour objectif de lutter contre la crise et dont les bénéficiaires sont décrits comme étant, en grande majorité, assurés, etc. En intervenant sur les représentations, sur ce qui fait que l'individu n'ayant pas accès au savoir nécessaire ou aux connaissances (au sens de personnes se trouvant être au fait de la crise) parvient à imaginer l'événement de « crise », l'État intervient véritablement dans les « têtes »⁴⁰⁹, pour reprendre l'expression de P. Bourdieu.

La représentation dominante d'un événement correspond donc à la définition de la réalité des membres de l'exécutif. L'État a les moyens symboliques pour tenter d'imposer sa vision d'un événement. Pour ce faire, les représentants de l'État se dirigent vers la construction d'un problème. Ainsi, ils affichent ce qui, selon eux, pose problème et mérite une attention.

2.2.3 – La construction d'un problème public

Les activités de communication s'illustrent dans cette participation à la formulation des représentations par la constitution des problèmes publics. La réflexion de l'action publique par les problèmes publics est venue des États-Unis et découle du travail précurseur du sociologue étasunien J. Gusfield. Dans son ouvrage *La culture des problèmes publics*⁴¹⁰, il expose l'imposition de l'alcool au volant comme un problème public, en faisant la distinction entre problème social ou privé et un problème public. Ce dernier implique une dimension morale, c'est-à-dire une qualification d'une situation jugée non-conforme à des valeurs en vigueur dans une société, et une dimension cognitive, soit la croyance en des faits confirmant l'existence du problème.

Il apparaît à la lecture de J. Gusfield que les problèmes sont le fruit de luttes et nécessitent un investissement pour être considérés comme tels. Pour lui, « la structure des problèmes publics est donc une arène de conflit dans laquelle un ensemble de groupes et d'institutions, y compris des administrations publiques, rivalisent pour acquérir les titres de propriété de problèmes publics »⁴¹¹. Cette citation appuie l'idée que, si l'État a un avantage sur les autres acteurs de l'« arène » – ne serait-ce que parce qu'il a un monopole symbolique lui permettant de forcer la représentation légitime d'un événement –, il n'en demeure pas moins inclus dans les luttes autour de la détermination du problème. La communication de l'État joue d'ailleurs un rôle dans

409 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1998, p. 38

410 GUSFIELD Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*. Paris : Economica, 2009, 354 p. (Études sociologiques)

411 *Ibid.*, p. 16

cette lutte. Pour cette raison, C. Ollivier-Yaniv, avec son idéaltype de politique du discours, essaye de mettre « en évidence comment un appareil exécutif développe des moyens d'action sur la désignation, la définition et ce faisant sur la construction des problèmes publics »⁴¹². J-B. Comby⁴¹³ donne, lui, l'exemple de cette contribution de la communication à la définition d'un problème public écologique. Il s'étend sur le travail symbolique consistant à faire reconnaître la responsabilité individuelle dans l'émission de gaz à effet de serre. L'État, à travers les administrations qui lui sont attachées, contribue donc à caractériser la « réalité ». De manière plus précise, l'État caractérise une réalité qu'il construit en cherchant à définir ce qu'il croit ou veut faire croire comme étant la « réalité » d'un problème, comme une « crise financière ».

Le travail de caractérisation effectué par l'État contribue donc à définir la « réalité » de la société française. Comme le signale J. Gusfield, « l'uniformité des consciences apparaît au sociologue comme une forme saillante de contrôle social »⁴¹⁴. L'influence exercée par les membres de l'exécutif, manipulateurs du capital symbolique, est primordiale pour la construction de l'« événement de crise ». La communication apparaît indispensable lorsque l'instabilité menace le système économique et financier, surtout pour le maintien de la confiance dans celui-ci.

2.3 – La communication de l'État et la confiance

La communication de l'État permet aux membres de l'exécutif de caractériser la « réalité ». Ce faisant, ils définissent une « réalité » digne de confiance. Ce faisant, ils cherchent à maintenir la confiance des citoyens dans le système économique et financier. Dans la prochaine partie, à travers l'analyse des activités de communication des membres de l'exécutif, sera développée la manière dont ils construisent la « crise ». Avant tout, nous commençons par expliquer ce que désigne la notion de confiance et pour quelles raisons elle est importante dans le quotidien, en prenant l'exemple des échanges économiques. Ensuite, nous évoquerons deux types de confiance – la confiance assurée et la confiance décidée – qui caractérisent la façon dont un individu décide d'avoir confiance ou non. Nous expliquerons pourquoi un individu peut faire confiance à une institution. Cette action est nécessaire pour la conduite du gouvernement de la société. Si l'État et ses institutions ne recueillaient pas la confiance d'une majorité d'individus,

412 OLLIVIER-YANIV Caroline, « De l'opposition entre « propagande » et « communication publique » à la définition de la politique du discours : proposition d'une catégorie analytique » **[Document en ligne]** *Quaderni*, n° 72, 2010, volume 2, p. 99 Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-quaderni-2010-2-page-87.htm> (consulté en juillet 2015)

413 COMBY Jean-Baptiste, *op. cit.*

414 GUSFIELD Joseph, *op. cit.*, p. 7

quant à leurs capacités à agir pour le bien commun, ils feraient face à de grandes difficultés. Plus spécifiquement, la confiance se maintient en partie au travers de la communication de l'État, soulignant par là son rôle dans le gouvernement de la société française.

2.3.1 – La définition paradigmatique de la confiance : l'exemple des échanges économiques

Une situation de communication interpersonnelle requiert la confiance pour un fonctionnement sain car, dans le cas contraire, les interlocuteurs peuvent être occupés à définir l'ordre, c'est-à-dire selon les chercheurs de l'école de Palo Alto⁴¹⁵, la relation qui s'instaure dans tout acte de communication. Ainsi, la communication devient « malade », où l'indice – pour respecter la terminologie des chercheurs californiens –, soit le contenu, perd de son importance face à l'ordre. En outre, la confiance, prise dans sa conception la plus large et de manière la plus basique, est indispensable à la vie d'un individu. Comme le note le sociologue allemand N. Luhmann, « s'il ne faisait pas confiance de manière courante, il n'arriverait même pas à quitter son lit le matin. »⁴¹⁶ Une personne qui serait dans l'incapacité de faire confiance ne pourrait que vivre avec la présence incessante de doutes. A. Ogien, sociologue français, et L. Quéré relèvent aussi le rôle primordial de la confiance dans le quotidien des individus en introduction d'un ouvrage collectif sur la confiance⁴¹⁷. Dès lors, au niveau des échanges économiques, qui peuvent être vue comme un ensemble de relations, la confiance sert un déroulement sans accroche. Sans elle, les relations n'ont pas lieu et les échanges cessent. Sur les marchés financiers ces situations se croisent à l'approche ou pendant une « crise financière ». À titre d'exemple, quand les banques refusent de se prêter sur les marchés interbancaires, les acteurs financiers parleront d'une absence de confiance dans leur solidité – leur capacité à affronter une baisse plus ou moins brutale des marchés boursiers – et celle de leurs concurrents.

L'économie est particulièrement dépendante de la confiance à cause de l'interdépendance croissante des individus. Avec la division du travail, les individus ne maîtrisent plus le processus complet de la fabrication des biens. Par exemple, il est imaginable qu'une minorité de personne est dans la capacité de construire une maison des fondations à la décoration, en passant par le câblage et le rattachement aux différents réseaux (eau, électricité, téléphonique, etc.), sans

415 WATZLAWICK Paul et al., *Une logique de la communication*. Paris : Seuil, 1972, 280 p. (Points Essais)

416 LUHMANN Niklas, *La confiance : un mécanisme de réduction de la complexité sociale*. Paris : Economica, 2006, p. 1 (Études sociologiques)

417 OGIEN Albert, QUÉRÉ Louis, « Introduction », IN : OGIEN Albert, QUÉRÉ Louis (dir.), *Les moments de la confiance : connaissance, affects et engagements*. Paris : Economica, pp. 1-5 (Études sociologiques)

oublier les nécessaires démarches administratives. Une famille désirant alors s'offrir un domicile devra entrer en relation avec des professionnels pour la construction mais aussi d'autres personnes, de leur entourage peut-on penser, pour être conseillée sur telle ou telle matière de choisir pour recouvrir le sol ou, tel ou tel arbre à planter dans le jardin. La confiance apparaîtra aussi quand l'argent sera utilisé par la famille pour payer les professionnels qui interviendront. Enfin, une dernière précision apportée par L. Karpik, sociologue français, la confiance revête une grande importance dans l'économie car elle signifie une « connaissance crédible »⁴¹⁸. Cette dernière signifie une connaissance dont les individus y perçoivent un attachement à la vérité puisqu'elle n'est pas susceptible d'être altérée par des formes d'opportunisme. C'est également une croyance dans le caractère justifié et bénéfiques des échanges. Les échanges dans l'économie sont favorisés par la confiance qui garantit que les informations nécessaires à ces échanges sont véritables et une croyance que les partenaires n'agiront pas contre nous. Les politiques de communication pendant une « crise financière internationale » ont donc un intérêt tout particulier à construire une « réalité » dans laquelle l'État est en mesure d'intervenir et de maîtriser la situation. Ce faisant, elles favorisent le maintien de la confiance dans les échanges économiques.

Le modèle paradigmatique est la confiance interpersonnelle selon L. Quéré⁴¹⁹. D'après ce dernier, l'acte de faire confiance est fondé sur trois éléments. Premièrement il est question de jugements pour déterminer si l'une personne prenant part à un échange est digne de confiance. Deuxièmement, les jugements ainsi formulés servent à économiser les efforts. Ils permettent de ne pas douter, en recourant sans arrêt à des vérifications pour être absolument sûr de la personnalité de notre interlocuteur. Troisièmement, la personne à qui on fait confiance bénéficie d'une délégation de pouvoir de notre part, à laquelle L. Quéré relie une subordination et des engagements réciproques. Cette approche de L. Quéré de la confiance est la plus compréhensive et évite les pièges d'une vision normative. En effet, elle ne se concentre pas uniquement sur l'aspect cognitif de la confiance, comme peut le faire par exemple le politologue étasunien R.

418 KARPIK Lucien, « pour une conception substantive de la confiance », **IN** : OGIEN Albert, QUÉRÉ Louis (dir.), *Les moments de la confiance : connaissance, affects et engagements*. Paris : Economica, p. 116 (Études sociologiques)

419 QUÉRÉ Louis, « La structure cognitive et normative de la confiance » **[Document en ligne]** *Réseaux*, 4, 2001, numéro 108, pp. 125-152. Disponible sur : www.cairn.info/revue-reseaux-2001-4-page-125.htm. (consulté en janvier 2014)

Hardin⁴²⁰, dont les travaux sont critiqués par L. Quéré. Tel que le souligne ce dernier⁴²¹, une conception strictement cognitive oublie la morale qui intervient de l'acte de faire confiance. Ce dernier est en effet un engagement. Il ne s'agit pas seulement de savoir ou de ne pas savoir assez pour faire confiance, mais de confier à une personne une « mission », qui soutiendrait nos intérêts et de manifester un engagement envers une personne. A. Ogien⁴²² explique qu'une conception rationnelle de la confiance est liée avec la conception de la confiance comme état, dont les caractéristiques et le fonctionnement sont connus. Il donne comme exemple la volonté de rétablissement de la confiance comme correspondant à l'assimilation de la confiance à une variable contrôlable. Ce peut être la vision des membres de l'exécutif pendant les « crises financières internationales », qui cherchent effectivement à gérer la confiance ou veulent son retour.

2.3.2 – Les deux types de confiance : la confiance assurée et la confiance décidée

Nous nous sommes arrêté plus haut sur la confiance interpersonnelle qui engage une forme de conscience et de choix de la part de l'individu qui décide de confier sa confiance à un autre. Toutefois, s'ajoute à cette forme de confiance décidée, la confiance assurée telle que la décrit N. Luhmann⁴²³. Dans cette seconde, les individus n'ont pas connaissance de l'acte de confiance qui se déroule dans leurs relations. C'est de manière « automatique » qu'ils confient leur confiance. Par exemple, en utilisant une monnaie, un individu sait que le cours légal donne aux bouts de papier qu'il possède une valeur supérieure à leur valeur intrinsèque. De la sorte, il pourra les utiliser dans n'importe quel type d'échanges économiques. Il fait donc inconsciemment confiance à la monnaie et, à l'inverse, il devrait sans cesse se requérir auprès des autorités publiques pour qu'elles l'assurent que le cours légal a toujours cours. Tout comme le cours légal

420 Pour R. Hardin, la confiance est acte qui repose des « intérêts encapsulés ». Voir ses principaux articles sur la question ; R. Hardin adopte une vision rationnelle des individus qui ont un intérêt particulier à coopérer et donc à avoir confiance les uns dans les autres. Voir HARDIN Russel, « Trust in Government », **IN** : BRAITHWAITE Valerie, LEVI Margaret (dir.), *Trust and Governance*. New York : Russell Sage Foundation, 1998, pp. 9-27 ; HARDIN Russel, « Do we want trust in Government ? », **IN** : WARREN Mark (dir.), *Democracy and Trust*. Cambridge : Cambridge University Presse, 1999, pp. 22-41 ; HARDIN Russel, « Trust and Society », **IN** : GALEOTTI Gianluigi, SALMON Pierre, WINTROBE Ronald (dir.), *Competition and Structure : The Political Economy of Collective Decisions : Essays in Honor of Albert Breton*. Cambridge : Cambridge Universit Presse, 2000, pp. 17-46.

421 QUÉRÉ Louis, *op. cit.*, 2001, p. 132

422 OGIEN Albert, « Éléments pour une grammaire de la confiance », **IN** : OGIEN Albert, QUÉRÉ Louis (dir.), *Les moments de la confiance : connaissance, affects et engagements*. Paris : Economica, p. 222 (Études sociologiques)

423 LUHMANN Niklas « Confiance et familiarité », **[Document en ligne] Réseaux**, 4, 2001, numéro 108, pp. 15-35. Disponible sur : www.cairn.info/revue-reseaux-2001-4-page-15.htm (consulté en janvier 2014)

d'une monnaie ne dépend pas d'un individu, la confiance assurée apparaît là où il y a un danger ne dépendant pas du choix des individus.

Alors la confiance décidée, elle, apparaît quand il est question de risque. Pour rester dans le même exemple, notre individu qui a une confiance assurée dans la monnaie peut très bien refuser de l'utiliser pour acheter un véhicule à un particulier parce qu'il considère que son interlocuteur n'est pas digne de confiance. Là où il y a un danger de la disparition de la monnaie, du fait de l'effondrement de l'État ou d'une situation financière très négative (hyperinflation par exemple), l'individu prend un choix quant à l'utilisation de son argent. Ainsi, les théories de N. Luhmann expriment clairement un élément important ; la confiance permet aux individus de diminuer la complexité de leur quotidien dans la mesure où s'ils devaient prendre en compte toutes les potentialités de risque dans leurs relations, ils seraient paralysés et ne pourraient pas faire de choix.

Comme le précise N. Luhmann, « un manque de confiance assurée et un besoin de confiance décidée peuvent former un cercle vicieux »⁴²⁴. Ces deux types de confiance sont interdépendants et s'instaurent entre eux, selon les situations, dans des dynamiques positives ou négatives. Les marchés boursiers offrent un exemple de ce lien. Les investisseurs ont une confiance assurée dans le système financier global – à comprendre dans le sens d'un ensemble de règles et de pratiques – qui leur permet de prospérer, et une confiance décidée qui pousse aux investissements. Ces investissements accroissent la confiance dans le système financier et les investisseurs sont d'autant plus encouragés à investir que tous font le choix de le faire. Quand les investisseurs commencent à avoir moins confiance parce que, par exemple, les risques deviennent trop grands ou que la croissance est en baisse, ils investissent moins. À un certain point, une panique s'instaure et les investisseurs perdront leur « confiance décidée » dans le système financier. Celui-ci en subira les conséquences avec des possibles remises en question de son fonctionnement et de son organisation. Il s'agit dans le premier cas d'un cycle spéculatif et dans le second d'un cycle de panique, les deux opérants par principe de mimétisme⁴²⁵. Les marchés boursiers illustrent donc le lien, comportant à la fois les causes et les effets, entre la confiance assurée et la confiance décidée. Les activités de communication auraient donc intérêt à maintenir une forme de confiance assurée, afin d'éviter des remises en question du système économique et financier.

424 *Ibid.*, 2001, p. 29

425 Voir sur ce point les théories de J. M. Keynes décrites dans SINAPI Christine *et al.*, « L'analyse des crises : Minsky, après Fisher et Keynes » **[Document en ligne]** *L'Économie politique*, 2010, 4, numéro 48, pp. 85-103. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2010-4-page-85.htm> (consulté en juin 2014).

2.3.3 – La confiance envers une institution

Après avoir traité, la confiance interpersonnelle et défini les deux types de confiance, il reste à aborder à la confiance qui concerne directement les institutions, qui en sont autant une source qu'un objet. Sur ce point il existe trois positions théoriques principales. La première que les auteurs, tels que R. Hardin ou L. Quéré, rattachent à T. Hobbes, le philosophe anglais du dix-septième siècle, consiste en des garanties – tant cognitives que pratiques – fournies par les institutions qui permettent la confiance entre individus. La deuxième est celle de J. Locke, également philosophe anglais du dix-septième siècle. Elle conçoit la possibilité d'une confiance des citoyens/des sujets envers leurs institutions. Enfin la dernière, que nous pouvons considérer comme étant plus libérale, que le sociologue étasunien R. Hardin représente bien, est une difficulté de confiance de la part des membres d'une société envers leur gouvernement. Nous les développerons ici brièvement avant de souligner que la communication de l'État contribue à la construction de la « réalité » en donnant des raisons d'avoir confiance dans le système économique et financier en « crise ».

A – La première approche de la confiance envers les institutions : les institutions permettent la confiance entre les individus

T. Hobbes, dans son ouvrage⁴²⁶ où il se penche sur les origines de la politique dans les sociétés civiles, explique que les institutions ou, pour reprendre sa terminologie, la « puissance souveraine »⁴²⁷, contient les craintes que les individus possèdent les uns par rapport aux autres. De ce fait, elle favorise le développement de la confiance. Sans nécessairement adhérer à son postulat de base⁴²⁸, la théorie du philosophe anglais est cohérente dans l'optique d'un État moderne, notamment en France. Celui-ci concentre différents capitaux et a en sa possession un nombre certain de moyens de coercition et de prévention pour assurer ses citoyens face au désagrément possible qui peut survenir dans un échange. À titre d'exemple, le droit français encadre les échanges commerciaux, sous forme de contrats encourageant les deux parties à respecter leurs engagements, sous peine de sanctions.

C. Offe, sociologue allemand, souligne que les institutions peuvent assumer le rôle de fournisseur de confiance dans la mesure où les citoyens connaissent les idées normatives et les

426 HOBBS Thomas, *op. cit.*

427 *Ibid.*, p. 14

428 Pour T. Hobbes, l'Homme en état de nature est en état de guerre. Il règne, dans cet état de nature, une liberté totale. En conséquence, des notions telles que propriété et interdiction n'existent pas. La confiance est donc difficile voire impossible entre les individus.

règles dont les institutions dépendent⁴²⁹. Les citoyens savent également qu'un nombre suffisant d'individus reconnaissent ces règles et les respectent. Trois raisons poussent alors à la confiance envers une institution. Les législateurs ne doivent pas négliger leur responsabilité et doivent assumer leur rôle. Les administrateurs ne doivent pas agir dans leurs propres intérêts. Les citoyens doivent obéir aux règles, même quand ils ont la possibilité d'y échapper. Selon nous, ces trois raisons ne concernent pas uniquement l'aspect cognitif de la confiance et se recoupe avec la vision de la confiance comme une action, supportant l'idée de L. Quéré⁴³⁰ que faire confiance ne peut être uniquement considéré comme une variable de connaissance. C. Offe suppose aussi que la confiance engendrée par les institutions dépend de la construction par les individus de cette confiance au travers de leurs relations au quotidien. Les individus peuvent se faire confiance les uns les autres car ils ont confiance en la capacité d'autrui de faire confiance aux institutions⁴³¹.

B – La deuxième approche de la confiance envers les institutions : les individus ont une confiance réelle dans les institutions

La deuxième approche de la confiance envers les institutions est celle de J. Locke. Dans son ouvrage il définit le gouvernement civil. Sa conception du gouvernement, où selon lui seul le bien public doit animer ses actions, le porte à imaginer un lien de confiance entre le gouvernement et les membres de la société civile. De cette façon, les hommes se réunissent en société civile pour leur « sécurité mutuelle »⁴³². La confiance pour J. Locke découle donc d'une forme politique orientée uniquement vers le peuple.

Pour L. Quéré, la confiance dans les institutions est aussi possible grâce aux dispositifs de confiance⁴³³. Ces derniers prennent le relais sur les citoyens en ce qui concerne le contrôle du

429 Comme il l'explique « « trusting institutions » [...] means knowing and recognizing as valid the values and form of life incorporated in an institution and deriving from this recognition the assumption that this idea makes sufficient sense to a sufficient number of people to motivate their ongoing active support for the institution and the compliance with its rules » ; OFFE Claus, « How can we trust our fellow citizens ? », IN : WARREN Mark (dir.), *Democracy and Trust*. Cambridge : Cambridge University Presse, 1999, p. 65. Disponible en ligne : <http://www.colbud.hu/honesty-trust/offe/pub01.PDF> (consulté en août 2014)

430 QUÉRÉ Louis, *op. cit.*, 2001

431 En complément, L. Quéré propose l'explication suivante. La confiance est relative au « sens commun » (QUÉRÉ Louis, *op. cit.*, 2001, p. 149), soit une composante « déjà donnée dans la vie sociale » (*Ibid.*, p. 150). Les individus ont la capacité de faire confiance en se fondant sur des attentes démontrant le caractère digne de confiance d'autrui. Par exemple, c'est le cas des normes sociales qui fournissent des attentes comportementales, dont certaines remplissent les canons servant la confiance, tels que l'honnêteté.

432 HOBBS Thomas, *op. cit.*, p. 63

433 QUÉRÉ Louis, « « Les dispositifs de confiance » dans l'espace public » **[Document en ligne]** *Réseaux*, 4, 2005, numéro 132, pp. 185-217. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-reseaux-2005-4-page-185.htm> (consulté en août 2014)

pouvoir car, ceux-ci ne peuvent pas participer à toutes les procédures (comme les enquêtes publiques) leur permettant une forme de surveillance, ne serait-ce que pour des raisons de limites physiques. Par ailleurs, et de façon paradoxale, ces dispositifs suscitent la confiance parce qu'ils instituent une méfiance, c'est-à-dire le droit de critiquer et d'exprimer des interrogations vis-à-vis du fonctionnement des institutions. L. Quéré écrit : « si [la méfiance] est institutionnalisée, c'est sous la forme de procédures et de dispositifs pour s'assurer de la crédibilité des engagements de ceux qui exercent le pouvoir. »⁴³⁴ La confiance dans les institutions découle ici, comme le note également L. Quéré, d'une idée normative, c'est-à-dire une projection des idéaux qui gouvernent une institution⁴³⁵. Et comme expliqué plus haut en faisant référence aux travaux de C. Offe, les citoyens auront confiance dans le gouvernement si ces agents respectent ces idéaux. Dans le cadre des activités de communication, l'impératif de respect des idéaux démocratiques se retrouve dans l'évitement des manières de faire ressemblant à la propagande.

C. Offe et L. Quéré s'accordent également sur un point. Ce que le second nomme des dispositifs de confiance agissant dans l'espace public, le premier y fait appel sous le nom d'une « auto-fondation discursive »⁴³⁶. C. Offe entend par là une légitimation opérée par les institutions elles-mêmes à travers un discours qui fait sens pour tout le monde puisqu'il s'appuie sur les valeurs promues et défendues par l'institution. De son côté, L. Quéré développe l'idée d'un dispositif de publicité qui permet à l'institution d'affirmer sa conformité à l'idée normative qui lui est attachée. Dès lors, selon L. Quéré, faire confiance à une institution c'est faire confiance « à sa volonté et à sa capacité de parler et d'agir au nom d'une idée normative et de standards impersonnels, qui revendiquent notre allégeance et à l'autorité desquels nous acceptons de nous soumettre »⁴³⁷.

C – La troisième approche de la confiance envers les institutions : les individus ne peuvent pas faire confiance aux institutions

R. Hardin soutient que les individus ne peuvent pas faire confiance au gouvernement. Bien qu'il dénonce les définitions normatives de la confiance⁴³⁸ comme étant réductrices, R. Hardin utilise

434 *Ibid.*, p. 189

435 Comme il l'écrit : « À quoi s'en remet-on dans le cas de la confiance dans une institution ? À sa volonté et à sa capacité de parler et d'agir au nom d'une idée normative et de standards impersonnels, qui revendiquent notre allégeance et à l'autorité desquels nous acceptons de nous soumettre. » ; *ibid.*, p. 204

436 *Ibid.*, p. 21

437 QUÉRÉ Louis, *op. cit.*, 2005, p. 204

438 HARDIN Russel, *op. cit.*, 1999, p. 27

aussi une définition normative. Plus exactement il ne s'appuie que sur la confiance paradigmatique, soit l'interpersonnelle, pour formuler ses théories. Dans ce sens, ses deux arguments principaux font sens. Une confiance interpersonnelle au niveau gouvernemental demanderait une connaissance de ses agents de manière personnelle ainsi qu'une connaissance des rôles qu'ils doivent respecter. Néanmoins au vu de la taille des gouvernements modernes, il est en pratique impossible pour un individu de connaître personnellement tous les agents ou de connaître tous les rôles qui composent le gouvernement. Alors, si confiance il y a dans le gouvernement, elle peut se percevoir au travers de l'action de leaders d'opinion, auprès desquels les individus non-intéressés dans le fonctionnement de la politique se renseignent pour se faire un avis. À nouveau, nous faisons référence à L. Quéré⁴³⁹, et le déroulement de la vie quotidienne en France lui donne raison. Le gouvernement par la représentation politique suggère qu'il n'est nul besoin de connaître le fonctionnement et le personnel d'une institution pour lui accorder sa confiance. Un autre exemple se trouve dans la justice. Les citoyens sont amenés à lui faire confiance sans connaître toutes les lois françaises ou tous les juges de France.

D – La confiance et la communication de l'État

Au total, la confiance est une composante indispensable des relations quotidiennes entre individus. Au niveau économique et financier, elle est d'autant plus centrale dans une société dite anonyme où les garanties attachées à des relations avec confiance sont plus compliquées à réunir. Les institutions publiques, dont l'État, deviennent alors les fournisseuses de la confiance en assurant à la fois que les contrevenants au bon déroulement d'une relation sont punissables et que leurs propres actions s'inscrivent dans les normes et valeurs correspondant à la « démocratie ». En contexte de « crise financière internationale », l'État assume pleinement cette fonction d'encadrement des relations entre citoyens en étant un « assureur de confiance en dernier ressort »⁴⁴⁰ – cette notion sera expliquée dans le chapitre 5. Un effort particulier est effectué, et se perçoit dans les activités de communications des membres de l'exécutif, pour garantir la confiance dans le système économique et financier. Dans la prochaine partie de justifier, cette proposition théorique sera justifiée avec les résultats de l'analyse du premier corpus, composé des activités de communication des membres de l'exécutif. Avançons déjà que la construction de l'événement de « crise financière internationale » par la communication

439 QUÉRÉ Louis, *op. cit.*, 2005

440 Cette expression s'inspire de l'expression de « prêteur en dernier ressort » de l'économiste étasunien H. Minsky.

correspond à une démonstration des capacités de gestion de l'État. Les membres de l'exécutif promeuvent leurs actions et ne disent jamais être dans l'incapacité de contrôler les effets négatifs de la « crise ».

Ainsi, la communication de l'État, prenant part au gouvernement de la société, constitue un moyen utilisé pour gérer une situation contrainte par le temps, comme une « crise ». La communication, en intervenant directement sur les représentations des citoyens et participant au maintien de la confiance, est tout sauf une façade ou un accompagnement. Elle est une politique à part entière, dans laquelle se confirment la domination et l'autorité de l'État. Bien entendu, la domination étatique ne signifie pas que les citoyens français subissent un contrôle total et que vivent dans un régime totalitaire, mais plutôt que la violence symbolique est partie prenante de cette domination, comprenant bien l'acceptation de celle-ci.

Dans ce deuxième sous-chapitre, nous avons exposé les capacités définitives de la « réalité » de l'État. Ces capacités supposent que la communication de l'État prend part à la construction de la « réalité ». En effet, nous avons rappelé, en utilisant les apports de l'herméneutique, que la mise en récit d'un événement constitue cet événement même. Les activités de communication sont donc capables de construire la « réalité » en la caractérisant. Ce travail s'effectue par une influence sur les représentations d'une « crise financière internationale ». Les membres de l'exécutif ont en effet la capacité de définir cet événement. Il est raisonnable de penser qu'ils en donnent même une des représentations dominantes. Cette représentation étatique n'est cependant une définition toute-puissante qui s'impose sans discussion. Avec la construction d'un problème public, les représentants de l'État participent à une lutte pour la définition d'un événement – nous détaillerons ces luttes ou plutôt ces relations pour la construction d'une « crise financière internationale » dans la deuxième partie de cette thèse. Enfin, ce maintien se rapporte à l'importance de la confiance dans le quotidien des individus et la reproduction de l'ordre social structurant ce quotidien. Nous avons vu que la communication de l'État se confirmait là encore comme n'étant pas uniquement une mise en public mais bel et bien une manière de gouverner.

Conclusion du chapitre 2

Ce deuxième chapitre concernait le gouvernement du social par la communication de l'État. Nous avons insisté tout au long du chapitre sur la conception de la communication comme politique à part entière, en suivant l'approche de C. Ollivier-Yaniv⁴⁴¹. La domination et l'autorité de l'État justifient que les activités de communication déterminent, en partie, la direction de la société. L'État est une institution entretenant des relations avec les individus et les groupes dans l'optique de maintenir l'ordre social qu'il domine. Il n'est pas un souverain absolu, car subissant critiques et oppositions, mais il est celui qui a le plus de pouvoir. C'est-à-dire celui qui a le plus de chances d'orienter les relations. En ce sens, la communication de l'État peut être définie comme un rapport symbolique violent. Ce rapport fait l'objet d'une acceptation par les citoyens, liée au développement de la violence symbolique, telle qu'elle est définie par P. Bourdieu. Les citoyens supportent la communication de l'État des membres de l'exécutif, dont la dimension symbolique souligne qu'elle est celle de l'État, même s'ils peuvent en critiquer le contenu. Il n'existe pas dans les trois « crises financières internationales » que nous avons analysées de contestation vis-à-vis de l'incarnation de l'État par les ministres et le Président de la République. Alors qu'ils peuvent, de fait et de droit, indiquer ce que la collectivité doit penser en définissant la « réalité ». C'est parce que l'État domine la société et possède une autorité sur les individus la composant qu'il est légitime et crédible à caractériser un « événement ». Et comme nous l'avons montré tout au long du chapitre 1, les membres de l'exécutif assument cette légitimité de l'État en l'incarnant. La dimension symbolique de la communication étatique est ainsi un acteur principal du gouvernement de la société française.

Nous pouvons dès lors aborder la construction de l'événement de « crise financière internationale » et son intérêt pour les sciences de l'information et de la communication. Cette première partie a consisté à fixer le cadre théorique en précisant, principalement, la manière dont nous approchons les mises en public de l'État – par la dimension politique et par la dimension symbolique de l'État – et notre définition de la communication de l'État. Nous nous dirigeons maintenant vers une meilleure compréhension de ce qu'est une « crise », et particulièrement une « crise financière internationale ». Également, nous aborderons ce que signifie la participation de la communication dans la construction de ces « crises ». En expliquant que les capitaux et les monopoles étatiques sont maniés par les membres de l'exécutif et en expliquant que l'État se définit dans ses relations aux individus et aux institutions, nous pouvons mieux saisir les relations qu'entretient l'État avec les autres acteurs

441 OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2000

prenant part à la construction de l'événement de « crise financière internationale ». Par ailleurs, nous pouvons aussi mieux saisir des processus sociaux généraux, comme la construction européenne. En effet, en se concentrant sur les relations que l'État peut avoir par l'intermédiaire de ses représentants – en ne résumant pas bien entendu l'État à ces seuls individus –, il est possible de relever l'engagement de l'État dans ces processus sociaux généraux. Les membres de l'exécutif sont pris dans des relations spécifiques, tournant autour de l'événement de « crise » et de sa construction, qui sont significatives à ce titre-là.

Partie 2 : Les « crises financières internationales » : la construction d'un événement international

Les « crises financières internationales » possèdent un intérêt proprement scientifique pour l'analyse de la communication de l'État. Elles ne constituent pas, de manière intrinsèque, une force de proposition déterminant les hypothèses de travail. Les « crises financières internationales » sont plutôt des phénomènes qui concentrent des processus sociaux généraux. Ces derniers sont structurants pour la société française. Pour n'évoquer qu'eux, la politique et le politique français constituent l'un des moteurs de l'organisation sociale en France, aussi bien en se déroulant dans une compétition pour la maîtrise des monopoles et capitaux étatiques, qu'en prenant part à la direction de la société. Plus spécifiquement, la politique française est une manifestation visible de luttes symboliques diverses. Le contexte de « crise financière internationale » se présente donc comme une configuration historique spécifique, dans laquelle s'étalent différents processus sociaux généraux. Sans pour autant tomber dans l'illusion d'une saisie de la réalité effective par le terrain⁴⁴², analyser ces « crises » présente un avantage pour les sciences de l'information et de la communication. Celui de pouvoir contextualiser historiquement des actes de gouvernement de la société française qui s'effectuent, en partie, par la communication de l'État. En d'autres termes, nous effectuons une prise en considération de cette communication à la fois comme un ensemble de pratiques d'acteurs en situation d'interdépendance – c'est-à-dire en relation contraignante – et comme dimensions symbolique et politique, inséparables l'une de l'autre et répondant à des logiques sociales.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de s'arrêter sur la notion de « crise » qui a déjà été mobilisée dans cette recherche sans définition préalable. Cette notion est utilisée dans les tentatives de compréhension des phénomènes sociaux. L'analyse d'E. Morin semble le mieux caractériser les risques de confusion qu'entraîne l'emploi sans réflexion de la prénotion de crise. Déjà en 1976, il souligne, « il n'est pas de domaine ou de problème qui ne soit hanté par l'idée de crise »⁴⁴³. Étymologiquement, le mot « crise » vient du grec *Krisis* qui veut dire décision,

442 Pour S. Olivesi, le terrain « se définit comme un mythe de l'objectivité au sens où il présuppose que, par l'investigation empirique, on parvienne à une connaissance rigoureuse de la réalité telle qu'elle est en elle-même » ; OLIVESI Stéphane, « Le terrain : une mythologie scientifique ? » **[Document en ligne]** *Questions de communication*, n°7, 2005, p. 181. Disponible sur : <https://questionsdecommunication.revues.org/4639> (consulté en décembre 2016)

443 MORIN Egard, « Pour une crisologie » **[Document en ligne]** *Communications*, n°1, 1976, volume 25, p. 149. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1976_num_25_1_1388 (consulté en décembre 2016)

« c'est le moment décisif, dans l'évolution d'un processus incertain, qui permet le diagnostic »⁴⁴⁴. De nos jours, la signification est inverse, il signifie indécision. D'après E. Morin, « le mot sert désormais à nommer l'innommable. Il renvoie à une double béance : béance dans notre savoir (au cœur même du terme de « crise ») ; béance dans la réalité sociale elle-même où apparaît la « crise » »⁴⁴⁵. En somme, l'indétermination d'un phénomène pousse à choisir la prénotion de « crise », prêt-à-penser de situation nécessitant un retour à la normale. Ces propos liminaires faisant appel aux théories d'E. Morin soulignent que l'ignorance des causes et des conséquences d'un phénomène social pousse à le qualifier de crise.

Toutefois, toutes les « crises » ne sont pas égales. Il existe des échelles différentes lorsqu'un phénomène est qualifié de « crise ». Un pays en crise n'est pas une entreprise en crise. Il ne sert à rien de recourir à cette notion de manière générale, au risque de retirer l'analyse du cadre socio-historique dans lequel un phénomène donné se situe toujours. Ici, les ouvrages portant sur la « communication de crise » seraient d'aucun secours car ils ne proposent aucune mise en parallèle avec la situation historique. Par exemple, T. Libaert⁴⁴⁶, chercheur en sciences de l'information et de la communication, procède seulement à une discussion de la « crise » tel un événement se présentant comme un danger pour une organisation, en l'occurrence les entreprises. Pourtant, comme le fait A. Mattelart⁴⁴⁷, la mise en relation avec le cadre historique est décisive dans la compréhension de ce qu'est une « crise » dans nos sociétés modernes. Il explique en effet que nos sociétés se développent dans une « globalisation ». Les entreprises multinationales et les institutions financières ont, dans celle-ci, un rôle central. Elles connaissent également un développement important de la « communication de crise » avec des tensions de plus en plus fortes et nombreuses (crise écologique, licenciements, scandale sanitaire, corruption, exploitation, etc.). La « crise », pour A. Mattelart, ne fait pas l'objet d'une communication exceptionnelle mais d'une communication normale car la crise a été « intériorisée »⁴⁴⁸. Ce constat est important dans la mesure où il insiste sur le fait qu'une « crise » n'est pas juste un phénomène de discontinuité mais, bien au contraire, fait partie d'une histoire où dominant des idéologies et des représentations du monde. Pour cette raison, les travaux portant sur la « communication de crise » ne seront pas utilisés. Une « crise financière internationale » ne peut être envisagée comme une simple « crise sectorielle ». Elle est plutôt une situation d'instabilité au centre de laquelle des relations, constituant une partie de la société,

444 *Ibid.*, p. 150

445 *Ibid.*

446 LIBAERT Thierry, *La communication de crise*. Paris : Dunod, 2010, 120 p. (Les Topos. Éco-gestion) ;

447 MATTELART Armand, *La mondialisation de la communication*. Paris : Presses universitaires de France, 2008, 126 p. (Que sais-je ?)

448 *Ibid.*, p. 90

connaissent un développement perçu comme anormal.

La « crise » entretient des rapports étroits avec la normalité. Un événement normal n'est pas en crise, quand bien même cela pourrait paraître anormal pour une autre société ou à une autre époque. La situation de « crise » correspond à des modèles de représentation d'une société sur soi. Comme le précise G. Canguilhem, philosophe français, le normal « est l'effet obtenu par l'exécution du projet normatif, c'est la norme exhibée dans le fait »⁴⁴⁹. Dès lors, une « crise financière internationale » est le constat de l'anormal dans le secteur financier mondial, signalé par des indicateurs boursiers, témoins continus d'une situation « normale » ou « anormale ». L'attachement des acteurs financiers au retour à la normale est fort, tout comme celui des acteurs politiques, dont les membres de l'exécutif, dans la mesure où ce « normal » est partie prenante du fonctionnement du système économique et financier.

G. Canguilhem ajoute que les normes sont associées à des valeurs. Pour le secteur financier, une des valeurs centrales est la rentabilité et son inverse la perte. Les normes ensemble forment un système et composent une partie de l'organisation sociale. Les « crises financières internationales » sont ainsi de véritables révélateurs de ce qui est considéré comme normal et anormal dans la société. C'est pour cela qu'elles sont un cadre socio-historique privilégié pour analyser les valeurs et les normes de la société française. Dans la prochaine partie sera développé l'attachement politique et médiatique envers le néo-libéralisme, qui est toujours figuré comme un retour paradoxal vers les normes du système financier et économique, qui sont elles-mêmes à l'origine des « crises ». En somme, la notion de « crise » est à rattacher à une période précise dans l'histoire et à des tissus de relations, dont l'État en est un des acteurs principaux et dominants. Il reste alors à préciser ce que sont les « crises financières internationales » dans leur contexte socio-historique, ce qui sera fait dans le premier chapitre de cette partie.

Les « crises financières internationales » font l'objet d'un travail de caractérisation de la part de l'État, usant de ses capacités définitoires pour donner aux citoyens, dans leur ensemble, une représentation commune de cette « crise ». Toutefois, l'État n'est pas la seule institution à définir la « crise financière internationale ». Afin de construire celle-ci, il entretient des relations avec d'autres acteurs, tout particulièrement les journalistes et des acteurs politiques français ou étrangers. Ce qui nous intéresse c'est surtout le rôle primordial joué par la communication de l'État dans cette construction. Comme vu dans le chapitre 2, les membres de l'exécutif peuvent

449 CANGUILHEM Georges, *Le normal et le pathologique*. Paris : Presses Universitaires de France, 1998, p. 180 (Quadrige)

légitimement construire la « crise » grâce au monopole du capital symbolique.

En utilisant les apports du constructivisme, nous analyserons la construction de l'événement de « crise financière internationale », en mettant l'accent sur les relations entretenues par l'État et les autres acteurs dans le cadre de cette construction. Il s'agira alors dans le troisième chapitre d'expliquer en quoi les sciences de l'information et de la communication tirent parti des théories constructivistes. Nous présenterons également l'approche d'un constructivisme nuancé. Celui-ci inclut les choses et les événements inconnus dans la définition de la « réalité », mais il souligne que cette réalité nécessite forcément une construction sociale. Nous finirons dans ce chapitre par mettre en lumière que les événements de « crise financière internationale » concentrent les relations que l'État entretient aux autres acteurs.

Dans le quatrième chapitre, nous verrons que les « crises financières internationales » mettent en lumière des processus sociaux généraux. Ces derniers sont même amplifiés par ces événements de crise. Dans la mesure où les membres de l'exécutif et les autres acteurs – journalistes et acteurs politiques en tête – multiplient les rencontres⁴⁵⁰ dans un temps court, les processus dans lesquels ils sont plongés apparaissent avec plus de clarté. Par exemple, dans les activités de communication, l'Union européenne occupe une place importante. Elles présentent notamment l'Europe politique comme une protection face aux conséquences négatives pendant la « crise asiatique de 1997-1998 ». Par ailleurs, les enjeux de ces processus font l'objet d'une redéfinition ou d'une accentuation étant donné que la « crise » les remet en cause. Par exemple, la libéralisation financière, partie prenante de la mondialisation économique et financière, a permis des comportements (comme la spéculation sur les monnaies) directement à l'origine des « crises ». Le chapitre 4 s'arrêtera en somme sur la cristallisation des processus sociaux généraux, entraînée par les « crises financières internationales », et la participation de la communication de l'État dans leur développement.

450 Les membres de l'exécutif et les journalistes se retrouvent dans des interviews et parfois même, des émissions spéciales comme le 05 février 2009, où le Président Nicolas Sarkozy est interrogé par trois journalistes pendant une heure et demie. Des sommets européens ou des rencontres entre les gouvernements et les présidences européens ont lieu aussi pendant une « crise financière internationale ». La gravité de la « crise » détermine si le sommet a été mis en place spécifiquement ou principalement pour elle, ou si elle est un sujet annexe. Pendant la « crise asiatique de 1997-1998 », les pays européens sont moins touchés et un sommet comme celui du 02 mai 1998 à Bruxelles n'aborde pas la « crise asiatique » comme un sujet principal. Nous pouvons citer enfin les sommets internationaux, dans lesquels la « crise » est discutée. Ici également la gravité détermine si elle est un sujet central. Au total, c'est surtout la « crise des subprimes de 2007-2008 », du fait de son degré de mise en danger du secteur financier et économique, qui cause des rencontres centrées uniquement sur elle – comme le G20 du 14 novembre 2008 à Washington.

Chapitre 3 : La représentation par l'État d'un événement de « crise financière internationale »

Ce chapitre traitera de la deuxième hypothèse portant sur la révélation des relations de l'État par l'intermédiaire de sa communication. Nous nous concentrerons sur la démonstration de ce rôle de la communication de l'État avant de voir, dans le chapitre suivant, les dynamiques paradoxales des relations étatiques démontrées par la communication. La deuxième hypothèse comporte en effet deux parties ; dans un premier temps la communication de l'État dévoile les relations de l'État et, dans un second temps, les objectifs de la communication étatique sont doubles dans la mesure où les relations de l'État sont situées dans une dynamique paradoxale. Au total dans cette partie nous verrons que la communication de l'État se déroule de manière complexe. Mais déjà dans le chapitre 3, nous montrerons que la communication est révélatrice des relations entretenues par l'État avec les autres acteurs de la construction et du règlement de la « crise ».

La construction de l'événement de « crise financière internationale » laisse voir le travail de représentation de l'État. Les activités de communication présentent publiquement ce que les membres de l'exécutif ont compris et pensent de la situation de « crise ». Dans ces activités sont expliquées les causes, les conséquences et les solutions. La construction d'une « crise financière internationale » correspond à la représentation par l'État de la situation de la société française et des processus sociaux qui la traversent. Les ministres et le Président de la République prennent position sur la construction de l'Union européenne, sur la libéralisation financière et sur la mondialisation économique et financière. Avant tout, il semble important d'éclaircir et de replacer dans le temps de l'histoire les expressions « krach boursier de 1987 », « crise asiatique de 1997-1998 » et « crise des *subprimes* de 2007-2008 » (1). Pour saisir la construction de ces « crises », l'approche constructiviste a été adoptée et ce choix sera justifié en revisitant les théories de P. Watzlawick et de N. Elias notamment (2). Nous pourrions ainsi saisir les relations entraînées par ces situations de « crise » (3), justement parce qu'elles les favorisent.

1 – La présentation des trois événements de « crise financière internationale »

Ci-après les trois « crises financières internationales » seront décrites. Pour ce faire, nous convoquons des théories en science économique, puisque celle-ci a pour objet de recherche, entre autres, le secteur financier. Ces travaux économiques éclairent les origines des événements de crise financière internationale ainsi que leurs causes. Nous avons choisi des auteurs aussi bien critiques que neutres envers le néo-libéralisme et la mondialisation afin d’avoir une vision générale de ces événements de « crise financière internationale ».

A. Orléan⁴⁵¹, économiste français, propose dans son ouvrage une analyse du secteur financier en tant que « pouvoir autonome »⁴⁵². Il s’intéresse au « krach boursier de 1987 » dans la mesure où celui-ci exemplifie le fonctionnement du secteur financier. J. Adda⁴⁵³, économiste français, se penche sur la mondialisation de l’économie, qu’il pense comme « synonyme de triomphe du principe concurrentiel à l’échelle mondiale, au détriment du principe d’organisation »⁴⁵⁴. Il aborde les « crises financières internationales » comme des marqueurs de rupture dans des politiques économiques et monétaires et de prise de conscience des acteurs politiques nationaux et internationaux vis-à-vis de l’inadaptation de leurs politiques. C. Bastidon-Gilles, J. Brasseul et P. Gilles⁴⁵⁵, tous trois économistes français, analysent le développement de la globalisation financière. Les « crises financières internationales » sont traitées comme des éléments découlant de la globalisation financière, que les acteurs politiques nationaux et internationaux essayent de contenir et de prévenir. J. Stiglitz⁴⁵⁶, économiste étasunien, définit la mondialisation comme un projet politique des pays développés occidentaux imposé aux pays en voie de développement. La « crise asiatique de 1997-1998 » est alors pour lui le résultat d’une inadaptation des politiques de déréglementation aux pays asiatiques et de la pression des institutions supranationales – le Fonds Monétaire Internationale (FMI) et le Banque Mondiale (BM) à la déréglementation et à la libéralisation. J. Sgard⁴⁵⁷, économiste français, s’intéresse aux « crises financières internationales » qui ont eu lieu dans les pays en voie de développement (Thaïlande, Mexique, Russie, etc.). Par l’expression « économie de la panique », J. Sgard désigne les

451 ORLEAN André, *Le pouvoir de la finance*. Paris : O. Jacob, 1999, 275 p.

452 *Ibid.*, p. 12

453 ADDA Jacques, *La mondialisation de l’économie. De la genèse à la crise*. Paris : La découverte, 2012, 344 p. (Grands Repères. Manuels)

454 *Ibid.* p. 243

455 BASTIDON GILLES Cécile, BRASSEUL Jacques, GILLES Philippe, *Histoire de la globalisation financière : essor, crises et perspectives des marchés financiers internationaux*. Paris : A. Colin, 2010, 376 p. (U. Histoire)

456 STIGLITZ Joseph E., *La Grande Désillusion*. Paris : Librairie générale française, 2003, 407 p. (Le livre de poche)

457 SGARD Jérôme, *L’économie de la panique : faire face aux crises financières*. Paris : La Découverte, 2002, 304 p. (Textes à l’appui/économie)

instabilités des secteurs financier et économique inhérentes à la « globalisation partielle », qui, pour l’auteur, « rend en fait les marchés internationaux beaucoup plus vulnérables aux défaillances et à la diversité des institutions locales »⁴⁵⁸. G. A. Akerlof et R. J. Shiller⁴⁵⁹, économistes étasuniens analysent la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » à l’aide du concept des esprits animaux de J. M. Keynes, qui sont des « schémas de pensée qui sous-tendent nos mécanismes intellectuels et affectifs »⁴⁶⁰.

1.1 – Le « krach boursier de 1987 »

À la suite d’une hausse durant vingt-et-un trimestres, le 19 octobre 1987, le Dow Jones (indice boursier étasunien) perd 22 %, soit 700 milliards de richesse disparus d’après A. Orléan⁴⁶¹. Dans la même journée, le Dow Jones connaît plusieurs phases de hausse et de baisse, correspondant à un mouvement de « mimétisme rationnel »⁴⁶² de la part des acteurs boursiers. Les acteurs financiers s’inquiètent en voyant d’autres acteurs financiers faire faillite. Le choix de vendre les actifs financiers est en conséquence rationnel puisque tous les acteurs vendent. Le « krach boursier de 1987 » est en fait une crise de liquidité. Les acteurs financiers doutent de la solvabilité des autres et les crédits se resserrent. Toutefois, selon J. Adda⁴⁶³, économiste français, les acteurs financiers ne sont pas les seuls responsables de cette crise qui n’est pas uniquement due à des facteurs endogènes au secteur financier. À cette époque, après l’effondrement de Bretton Woods⁴⁶⁴, qui garantissait une stabilité à l’ordre financier et économique mondial jusque-là, il existe un refus de coopération internationale au niveau des politiques économiques. Principalement, et les membres de l’exécutif français de l’époque se trouvent en accord avec cette idée (comme nous pouvons le voir dans les activités de communications de ceux-ci à cette période), l’Allemagne et les États-Unis ne parviennent pas à s’entendre sur les taux de change, malgré les Accords du Louvre de la même année⁴⁶⁵. Le dollar se retrouve à un taux de change ne

458 *Ibid.*, p. 272

459 AKERLOF George A., SHILLER Robert J., *Les esprits animaux : comment les forces psychologiques mènent la finance et l’économie*. Paris : Pearson, 2009, 293 p.

460 *Ibid.*, p. 9

461 ORLEAN André, *op. cit.*

462 *Ibid.*, p. 102

463 ADDA Jacques, *op. cit.*

464 Les accords de Bretton Woods sont des négociations entre différents États qui ont lieu en 1944 pour décider des règles et normes à adopter dans le cadre des échanges internationaux. Le système financier et économique mondial repose alors sur la monnaie étasunienne, le dollar, qui devient l’étalon monétaire, seule monnaie pouvant être converti en or. En conséquence, la monnaie étasunienne subit une inflation, ce qui pousse le président étasunien, Richard Nixon à mettre fin à la convertibilité dollar-or en 1971.

465 Les Accords du Louvre sont un accord sur les taux de change par les pays membres du G7, c’est-à-dire la France, l’Italie, l’Allemagne, le Canada, le Japon, les États-Unis et le Royaume-Uni. Ces accords sont destinés avant tout à renforcer la stabilité des taux de change.

correspondant plus à l'économie des États-Unis⁴⁶⁶, ce qui entraîne une réponse politique avec une hausse des taux d'intérêt.

À la lecture des activités de communication des membres de l'exécutif et des articles de presse de l'époque (qui constituent nos deux corpus principaux), nous comprenons qu'il était accordé par les médias et les acteurs politiques une importance primordiale aux déficits budgétaire et commercial étasunien ainsi qu'aux excédents commerciaux du Japon et de l'Allemagne. C'est le cas par exemple de Jacques Chirac, alors Premier ministre, dans une interview accordée au quotidien français *Le Figaro* le 19 novembre 1987, qui déclare « *il convient que les États-Unis réduisent leur déficit budgétaire [...]. En contrepartie, il faudrait que le Japon et l'Allemagne, dont chacun sait qu'ils ont des excédents commerciaux très importants, relancent l'activité chez eux par des mesures d'abaissement des taux d'intérêt ou d'allègement de la pression fiscale* »⁴⁶⁷. Il existait donc déjà une interdépendance très forte entre l'économie et les marchés boursiers puisque des mauvais résultats dans l'économie étasunienne ont entraîné, entre autres, des baisses sur les marchés boursiers français.

1.2 – La « crise asiatique » de 1997-1998

Cette « crise financière internationale » est due à la volonté des pays développés de l'époque d'imposer un modèle économique à des pays en voie de développement. Le Fonds Monétaire International (FMI) est fortement investi dans la mise en place d'une libéralisation financière selon J. Stiglitz⁴⁶⁸. Cette institution supranationale a notamment conseillé aux pays d'Asie du Sud-Est de déréglementer leur secteur financier et de limiter leur intervention dans celui-ci. Cette institution supranationale a pour objectif premier « *de veiller à la stabilité du système monétaire international, en d'autres termes, le système international de paiements et de change qui permet aux pays (et à leurs citoyens) de procéder à des échanges entre eux.* »⁴⁶⁹ La « crise asiatique de 1997-1998 » constitue alors un échec pour le FMI. La libéralisation financière incontrôlée a effectivement causé le développement de comportements dangereux pour la stabilité monétaire des pays de l'Asie du Sud-Est, comme la spéculation sur les monnaies.

La « crise asiatique » commence avec l'éclatement d'une « bulle financière » en Thaïlande⁴⁷⁰. Après une forte spéculation sur ses marchés à la fin de l'année 1996, la bourse thaïlandaise

466 BASTIDON GILLES Cécile, BRASSEUL Jacques, GILLES Philippe, *op. cit.*

467 Article lu dans les archives de la Documentation française

468 STIGLITZ Joseph E., *op. cit.*

469 Comme expliqué sur le site internet de l'institution ; <https://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/glancef.htm>

470 SGARD Jérôme, *op. cit.*

s'effondre alors que le pays est de plus en plus endetté. En conséquence, les capitaux fuient la Thaïlande et les investisseurs reportent leur méfiance sur d'autres pays de l'Asie du Sud-Est dont la capacité à rembourser leurs dettes est mise en question. Le FMI interviendra tout au long des différents épisodes de cette « crise asiatique », avec plus d'échecs que de succès. En Indonésie ou en Corée, selon J. Sgard, économiste français, cette institution supranationale a fait face à la perte de confiance des acteurs financiers et des investisseurs, ainsi qu'à la méfiance des autorités politiques locales envers des prêts étrangers pour tenter de « sauver » le système financier et économique.

Les activités de communication des membres de l'exécutif de l'époque indiquent une volonté de ne pas voir un « retour en arrière » concernant la libéralisation financière et économique. Par exemple, Jacques Chirac, le 29 octobre 1998, alors Président de la République, déclare lors d'un discours à Zurich, « *il ne s'agit pas de revenir sur la liberté des mouvements de capitaux et de vouloir cloisonner, en quelque sorte, de nouveau la vie économique. Il ne s'agit pas de rechercher un nouveau protectionnisme financier qui serait rapidement suivi par un nouveau protectionnisme commercial dont l'Europe serait évidemment la victime, car elle est le premier exportateur mondial.* »⁴⁷¹ Cette « crise asiatique » appuie l'idée que la mondialisation, voire la globalisation, est un projet politique. Dans ce sens, elle confirme que la libéralisation financière en Asie du Sud-Est a bien été le fait d'une politique des États, encouragée par les institutions supranationales, dont le FMI, qui peut conditionner les aides financières à l'adoption de politiques spécifiques⁴⁷².

1.3 – La « crise des subprimes » de 2007-2008

Cette « crise financière » est « absolument globale »⁴⁷³ d'après C. Bastidon Gilles *et al.*, malgré le fait qu'elle se déroule aux États-Unis dans un premier temps. C'est une nouvelle confirmation de l'interdépendance financière et économique croissante dans le monde, puisque même les pays émergents sont touchés par cette « crise ». Les *subprimes* sont des prêts immobiliers accordés à des personnes ayant peu, voire aucune, capacité financière de remboursement. Grâce à des techniques financières (titrisation, produits dérivés, credit default swaps, etc.)⁴⁷⁴, les banques

471 <http://discours.vie-publique.fr/notices/987000344.html>

472 Le FMI précise sur son site internet qu'il « met ses ressources à la disposition d'un pays membre, à sa demande, dans le cadre d'un « accord » de prêt, qui, selon l'instrument utilisé, *peut préciser les politiques et mesures économiques qu'il convient d'appliquer* » <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/IMF-Lending> ; c'est nous qui soulignons

473 BASTIDON GILLES Cécile, BRASSEUL Jacques, Philippe GILLES, *ibid.*, p. 284

474 ADDA Jacques, *op. cit.*

prêteuses peuvent se défaire du défaut de paiement des emprunteurs, ce qui cause une augmentation des prêts *subprimes*. Toutefois, lorsque de plus en plus d'emprunteurs n'ont plus la possibilité rembourser leurs prêts, les valeurs des maisons saisies baissent puisqu'elles sont de plus en plus nombreuses sur le « marché immobilier ». Par ailleurs, les organismes censés rembourser les banques en cas de défaut de paiement, les assureurs financiers, sont dans l'incapacité d'assurer les remboursements de la multiplication de ces défauts⁴⁷⁵.

Or, l'accès à la propriété d'une maison fait partie du programme politique de Georges W. Bush Junior (Président des États-Unis de 2001 à 2009). Huit ans avant lui, le fils de Martin Luther King met en avant que les minorités n'ont pas accès à la propriété⁴⁷⁶. En conséquence, des personnes avec peu de capacités financières s'endettent pour acheter des biens immobiliers. Quand ils ne peuvent plus rembourser, ils sont en situation de défaut de paiement. Ces situations se multiplient et les bourses mondiales connaissent une chute de leur cours. En Europe et aux États-Unis notamment, des plans de sauvetage sont mis en œuvre afin d'éviter la faillite des banques. En France, et dans toute l'Union européenne, le mois d'octobre 2008 fut le plus dangereux après la faillite de Lehman Brothers, grande banque étasunienne, intervenue mi-septembre 2008. Cette « crise » est considérée par les membres de l'exécutif comme la plus grave depuis celle de 1929, notamment par Nicolas Sarkozy, alors Président de la République, déclarant à Québec le 17 octobre 2008 « *mes chers amis, le monde est confronté à la plus grande crise économique et financière depuis la crise des années 1930* »⁴⁷⁷.

Ces trois « crises » sont donc bien des « crises financières internationales ». Elles touchent un ensemble de pays, sans cesse grandissant, avec la moins « étendue » géographiquement qui est le « krach boursier de 1987 » et la plus « étendue », la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Elles se situent dans un mouvement économique et social d'élargissement des relations entre États qui est nommé, au sens le plus simple, mondialisation ou globalisation selon les auteurs – ces notions seront définies plus loin dans le chapitre 4⁴⁷⁸. La gravité de ces « crises » est variable et il reste difficile d'évaluer clairement les conséquences sociales et économiques de celles-ci. Il existe cependant une différence principale entre la « crise asiatique de 1997-1998 » et les deux autres « crises financières internationales ». La « crise asiatique » concentre ses effets néfastes en Asie et a effectivement moins de conséquence en France que le « krach boursier de 1987 » et

475 À tel point d'ailleurs que le gouvernement étasunien est dans l'obligation de sauver AIG de la faillite, premier assureur étasunien, en octobre 2008.

476 AKERLOF George A., SHILLER Robert J., *op. cit.*, p. 213

477 <http://discours.vie-publique.fr/notices/087003240.html>

478 Chapitre 4, « 3.1.2 – Les définitions de la mondialisation et de la globalisation », p. 262

la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ».

Dans la première partie de ce chapitre ont été présentées les trois « crises financières internationales » choisies comme cadres historiques d'analyse. Il semblait important de préciser les expressions de « krach boursier de 1987 », de « crise asiatique de 1997-1998 » et de « crise des *subprimes* de 2007-2008 » dans l'objectif d'éviter une naturalisation de ces événements. Au total ce premier sous-chapitre permet d'exposer ce que désignent ces expressions. Dans le prochain sous-chapitre, nous préciserons la définition de la notion d'événement et nous la placerons dans le contexte nous intéressant, à savoir les « crises financières internationales ».

2 – L’approche constructiviste : la communication de l’État au prisme de la construction d’un événement

2.1 – La définition de l’événement

Les événements apportent aux individus une possibilité de comprendre et de saisir leur quotidien. Plus précisément, la construction de l’événement entraîne les individus dans un travail de compréhension et de représentation de leur environnement social. Nous verrons, donc dans un premier temps, que l’événement est une mise en histoire et en sens de la « réalité ». Nous aborderons, dans un second temps, les éléments constitutifs d’une « crise financière internationale », afin de souligner la spécificité qui qualifie ce type d’événement.

2.1.1 – L’événement comme mise en histoire et en sens de la « réalité »

L’événement est une prénotion, en cela il peut conduire à une erreur. Celle de laisser les idées et les savoirs premiers réfléchir à la place du chercheur. Comme l’indique S. Olivesi, il existe « la nécessité de développer une connaissance seconde »⁴⁷⁹ dans les sciences de l’information et de la communication. Cette connaissance seconde « vient dans un second temps par rapport à un savoir primaire »⁴⁸⁰ et « requiert donc une posture réflexive et distanciée par rapports aux savoirs impliqués dans des pratiques. »⁴⁸¹ Certaines notions utilisées de manière récurrente dans des pratiques qui ont lieu dans un champ social identifié, doivent s’accompagner, au niveau de la recherche scientifique, d’un travail de distanciation et de réflexion.

Il existe la forme journalistique de l’événement et la forme concernant le quotidien des individus. Les journalistes qualifient d’événements tout ce qui leur semble sortir de l’ordinaire mais aussi tout ce qui est attendu avec une ampleur importante (un sommet international par exemple). L’événement est, selon eux, extra-ordinaire. Les individus au quotidien célèbrent aussi des événements – mariage, naissance, anniversaire – pour leur qualité extra-ordinaire. Cependant, cette qualité, seule, n’indique rien sur ce qui constitue l’événement dans toute sa dimension sociale. Il faut donc faire l’effort de préciser ce que la notion d’événement signifie et, force est de constater, que les définitions ne manquent pas.

479 OLIVESI Stéphane, *Questions de méthode : une critique de la connaissance pour les sciences de la communication*. Paris : L’Harmattan, 2004, p. 132 (Communication)

480 *Ibid.*, p. 132

481 *Ibid.*, p. 132

La revue *Communications* y consacre un numéro entier en 1972 où elle est notamment abordée sous l'angle systémique, c'est-à-dire où un (trop) grand nombre de choses peut être conçu comme étant un événement, soit tout ce qui possède une temporalité finie (avec un début et une fin)⁴⁸². À ce pôle temporel, E. Morin en ajoute un autre ; est événement tout ce qui est « qui est improbable, singulier, accidentel »⁴⁸³. J. Arquembourg précise également qu'« un événement est avant tout une rupture dans un ordre des choses »⁴⁸⁴. Pour cette raison et pour reprendre l'exemple plus haut, la « crise financière » est un événement qui est surprenant pour une grande partie de la population⁴⁸⁵, anormal dans le fonctionnement habituel du secteur financier, du moins tel que les acteurs financiers et politiques le conçoivent.

Néanmoins, ce caractère extra-ordinaire, de survenue de l'inattendu mettant en danger – plus ou moins élevé – ou en question le déroulement du cours des choses, ne suffit pas à inscrire l'événement dans une analyse des relations sociales. M. Barthélémy et L. Quéré, sociologues français, le décrivent de leur côté comme une activité sociale, dont les caractéristiques dépendent du langage, « des systèmes de croyances, d'attitudes, de capacités (d'être affecté et d'intervenir) et de pratiques »⁴⁸⁶ ainsi que d'« une activité de constitution d'un sens »⁴⁸⁷. Il n'existe pas d'événement détaché de ses conditions sociales d'explicitation. Plus exactement, l'événement tel qu'il est perçu et discuté par une société spécifique dépend de tout ce qui fait cette société – son langage, sa culture, ses pratiques, ses traditions, ses schèmes explicatifs, etc. Il sert alors à cette société à se montrer en tant que société à travers la mise en forme et en sens d'un événement. Cette mise en forme est une manière pour la société d'exprimer ce qui la traverse, c'est-à-dire des événements qui situent et qui produisent son histoire. C'est la position de P. Ricoeur⁴⁸⁸, philosophe français, pour qui la série des événements qui se produisent et le récit de ces événements, reconstruits par ceux qui ne les ont pas vécus, constituent l'histoire. L'événement sous ces deux formes – c'est-à-dire l'événement en train de se faire et l'événement reconstruit – « réunit les deux significations majeures du mot histoire »⁴⁸⁹.

482 MORIN Edgar, « L'événement-Sphynx » **[Document en ligne]** *Communications*, 18, 1972, pp. 173-192. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/comm_0588-8018_1972_num_18_1_1273 (consulté en septembre 2014)

483 *Ibid*, p. 177

484 ARQUEMBOURG Jocelyne, *Le temps des récits médiatiques*. Bruxelles : De Boeck, 2003, p. 28 (Médias recherches. Série études)

485 Quoi que sur cet aspect, il y aurait des arguments à avancer contre cette proposition étant donné que la notion de « crise » est devenue tellement utilisée qu'elle en perdrait sa faculté à désigner l'inattendue dans le fonctionnement de l'économie.

486 BARTHÉLÉMY Michel, QUÉRÉ Louis, *op. cit.*, 1991, p. 7

487 *Ibid*, p. 7

488 RICOEUR Paul, « Le retour de l'événement » **[Document en ligne]** *Mélanges de l'École française de Rome. Italie Méditerranée*, n°1, 1992, volume 104, pp. 29-35. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mefr_1123-9891_1992_num_104_1_4195 (consulté en avril 2015)

489 *Ibid.*, p. 35

Un événement, selon P. Ricoeur, est un produit des êtres humains ou une manifestation qui les affectent, possédant un intérêt suffisant pour être retenu et une mise en intrigue « qui introduit un premier décalage épistémique entre l'événement tel qu'il est survenu et l'événement tel qu'il est raconté, enregistré, communiqué »⁴⁹⁰. Ici P. Ricoeur s'oppose à la conception de l'école des Annales, pour qui « l'événement est explosif »⁴⁹¹ et de courte durée. Les événements historiques survivent bien longtemps après leur survenue, notamment grâce à leur mise en intrigue ne cessant de les rappeler, souvent pour servir de « canon » de comparaison mais également de modèle explicatif. C'est le cas de la « crise de 29 », encore dans les mémoires et les récits à cause de sa gravité et de ses conséquences dramatiques comme la pauvreté, le chômage de masse ou la guerre. La « crise de 1929 » est en effet par exemple mentionnée dans les activités de communications des membres de l'exécutif, durant le « krach boursier de 1987 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Les « crises financières » sont de ce fait des événements s'inscrivant dans des contextes socio-historiques et prenant part à l'histoire des États. Ceux-ci y font référence pour comprendre les événements qu'ils traversent à l'aide de modèles où le travail de compréhension et de représentation a déjà été effectué. En effet, l'histoire, constituée d'événements, est une source explicative d'une société envers elle-même. Malgré le fait qu'elle peut entraîner des simplifications voire des incompréhensions, elle offre la possibilité de relever des tendances potentielles et non pas des lois immuables.

L'inscription des événements dans des contextes socio-historiques est possible grâce à un « stock social de connaissances »⁴⁹², notion introduite par P. Berger et T. Luckmann, dans l'étude de la réalité comme construction sociale. Ce stock social de connaissances est accumulé et constitue une base partagée par tous les membres d'une même communauté de langue. En se rapportant à lui, les individus sont capables de faire correspondre un événement à une signification. Cette dernière fait l'objet de luttes spécifiques pour sa détermination entre des acteurs aux intérêts différents voire opposés. Ce n'est pas une signification entière et non-disputée qui est donnée, mais des significations qui permettent aux individus de faire sens sur des événements afin de pouvoir agir dans une direction, qui leur apparaîtra comme la plus logique ou la plus conforme, par rapport à la situation. L'expression de stock social de connaissance met alors en lumière que la construction d'un événement répond à des logiques collectives. Un individu ne trouve pas une définition unique d'un événement et différente de

490 *Ibid.*, p. 29

491 BRAUDEL Fernand, COLIN Armand, « Histoire et Sciences Sociales : La longue durée » **[Document en ligne]** *Réseaux*, n° 27, 1987, p. 12. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/reso_0751-7971_1987_num_5_27_1320 (consulté en juillet 2016)

492 BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *op. cit.*, p. 61

toutes les autres définitions, qui seraient également uniques. Les individus sont insérés dans une société, de laquelle ils retirent des significations partagées par les autres membres de cette société.

2.1.2 – La spécificité de l'événement de « crise financière internationale »

Les « crises financières internationales » en tant qu'événement possède une caractéristique particulière. Ces « crises » surviennent en étant presque immédiatement annoncées et figurées par des chiffres. Il semble ne pas exister de possibilité de faire faillite dans l'ignorance totale dans le secteur financier, d'autant plus avec la présence d'un très grand nombre d'instruments de mesure – les indices boursiers (CAC 40, NASDAQ, Dow Jones, etc.). Ceux-ci calculent la performance des entreprises qui agissent dans ce secteur. Ces instruments de mesure diffusent, quasiment en temps réel, la situation chiffrée des marchés avec le cours de bourse des actions. Ainsi, la faillite de Lehman Brother, grande banque étasunienne, dans la nuit du 14 et 15 septembre 2008, qui déclencha la « crise des *subprimes* », est mise à jour dès le lendemain matin. Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, intervient le jour même à la radio française Europe 1 pour commenter la situation : « *c'est un choc, parce que Lehman Brothers était la quatrième banque d'investissement américaine, et que c'est un fleuron de l'industrie bancaire qui tombe. Alors, c'est un choc, en même temps, c'est un témoignage d'un certain équilibre, c'est que le Trésor américain ne peut pas constamment aller au sauvetage de ceux qui sont en mauvaise posture...* »⁴⁹³. Dans la presse quotidienne nationale, de nombreux articles sont publiés le 15 septembre⁴⁹⁴. Le secteur financier fait alors l'objet d'une attention particulière de la part des acteurs politiques et des médias, si bien des événements qui y surgissent sont relayés et discutés.

Plus généralement, une « crise » de cette ampleur n'est pas imposée par un agenda quelconque, qu'il soit politique ou médiatique. Une « crise financière internationale » est saisie rapidement par les différents agendas. En quelque sorte, elle « s'impose » presque dans la mesure où elle ne s'accompagne pas d'arguments visant à convaincre de son existence et de sa dangerosité. Les faillites d'institution financière, comme celle de Lehman Brothers, signalent sans discussion que le secteur financier rencontre des difficultés. Les « crises financières » constituent donc un

493 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083002816.html>

494 Par exemple, la base de donnée *Europresse* recense deux articles pour Le Monde, trois articles pour Les Échos et trois articles pour le Figaro. Nous avons retenu ces titres de presse car leurs productions sont analysées dans notre deuxième corpus.

événement qui ne procède pas d'une construction délibérée qui vise à déterminer un événement à partir de faits accentués. La gravité de ces « crises », compte-tenu des expériences passées et surtout de la « crise de 1929 » qui demeure encore aujourd'hui comme un modèle traumatisant à cause des effets désastreux qu'elle a eus sur le monde, n'ont aucun mal à s'imposer dans les champs médiatique et politique comme un sujet de première importance. L'événement de « crise financière » ne nécessite pas de lutte spécifique pour son imposition dans le débat public. Elle est un sujet d'importance, suscitant des réactions médiatiques et étatiques. Ces réactions doivent être analysées en tant que construction, ou plus exactement, en tant que co-construction des événements dont nous montrerons dans le prochain point quelle théorie paraît adaptée à leur analyse.

2.2 – Une approche constructiviste nuancée

Parler de constructivisme entraîne nécessairement une interrogation sur la « réalité ». Cette dernière, au quotidien, dépend de la culture d'une société et de ses références symboliques pour sa représentation. D'un point de vue théorique, le constructivisme relève l'usage de ces symboles quand les individus se représentent leur « réalité ». Le constructivisme radical considère que la « réalité » est seulement une construction sociale. Nous commencerons par discuter cette approche à l'aide de ses critiques, avant de détailler notre approche d'un constructivisme nuancé. Il s'agit dans ce point d'expliquer la nécessité pour les sciences de l'information et de la communication de déconstruire ce qui a été socialement et diversement construit à travers les moyens de communication, notamment par les membres de l'exécutif. Nous abandonnerons l'utilisation des guillemets dans l'écriture de la notion de réalité, par souci de rendre la lecture la plus fluide possible.

2.2.1 – Le constructivisme radical et ses critiques

Comme il existe des luttes pour définir la réalité, il existe en parallèle une pluralité de réalités. La capacité de l'État à construire la réalité est partie prenante de sa capacité à régler la situation de « crise ». Les « crises financières internationales » nécessitent donc une construction par des acteurs qui peuvent mobiliser assez de ressources techniques et symboliques, et de manière rapide, pour toucher le plus de personnes possible. Les membres de l'exécutif sont tout désignés pour cette tâche, grâce à la communication de l'État.

Pour analyser la construction d'une « crise financière internationale », nous partirons du même postulat – c'est-à-dire la réalité est construite socialement – que le constructivisme radical⁴⁹⁵, sans pour autant nous accorder avec le fait il n'y a de réalité que sociale. Pour E. Von Glasersfeld, psychologue et philosophe étasunien, le constructivisme « est alors radical parce qu'il rompt avec la convention, et développe une théorie de la connaissance dans laquelle la connaissance ne reflète pas une réalité ontologique « objective », mais concerne exclusivement la mise en ordre et l'organisation d'un monde constitué par notre expérience »⁴⁹⁶. En somme, le constructivisme radical établit une correspondance exacte entre le réel perçu et compris par les individus et le réel construit socialement.

C. Lemieux, sociologue français, souligne qu'une approche exclusivement constructiviste revient à « nier l'existence d'une extériorité au social »⁴⁹⁷. Il qualifie le constructivisme de « doctrine selon laquelle les phénomènes sociaux descriptibles dans le monde, qu'ils soient réputés ordinairement sociaux ou naturels, n'existent pas antérieurement et extérieurement au travail accompli pour les catégoriser »⁴⁹⁸. G. Gauthier⁴⁹⁹, chercheur en sciences de l'information et de la communication, opère une critique qui va dans le même sens. Partant d'un reproche fait à l'impossible objectivité des journalistes, il remonte au postulat du constructivisme radical, dont il considère qu'il ne tient pas parce qu'il existe une réalité brute, des faits bruts, sur laquelle la construction s'appuie.

Le débat entre le constructivisme radical et ses critiques portent en partie sur l'essence des choses, des phénomènes et de la réalité. Les critiques mettent en effet le constructivisme radical dans une impasse. Si la réalité est construite et non donnée, il faut qu'elle repose sur quelque chose, en l'occurrence une réalité de faits bruts. Pourtant, un événement peut être construit tout en reposant sur une réalité brute. Pour cette raison, cette thèse s'inscrit dans un constructivisme nuancé, qui pense la réalité comme étant une construction sociale où interviennent des éléments qui ne sont pas construits par les individus.

495 VON GLASERSFELD Ernst, « Introduction à un constructivisme radical », IN : WATZLAWICK Paul (dir.), *L'invention de la réalité : comment savons-nous ce que nous croyons savoir ? : contributions au constructivisme*. Paris : Éditions du Seuil, 1996, pp. 19-43 (Points. Essais)

496 *Ibid.*, p. 27

497 LEMIEUX Cyril, « Peut-on ne pas être constructiviste ? » **[Document en ligne]** *Politix*, 4, 2012, numéro 100, p. 174. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-politix-2012-4-page-169.htm> (consulté en janvier 2015)

498 *Ibid.*, p. 172

499 GAUTHIER Gilles, « Journalisme et réalité : l'argument constructiviste » **[Document en ligne]** *Communication et langages*, n° 139, 2004, pp. 17-25. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/colan_0336-1500_2004_num_139_1_3248 (consulté en octobre 2015)

2.2.2 – Le constructivisme nuancé

Les théories de N. Elias sont aussi utiles, en particulier son concept de « cinquième dimension »⁵⁰⁰. Ce dernier souligne que les individus saisissent la réalité à travers une dimension symbolique, sans pour autant nier l'existence d'une réalité qui ne dépend pas d'activités sociales. En l'occurrence, les quatre dimensions – les trois dimensions de l'espace et la dimension du temps – existent en dehors de toute intervention humaine. En revanche, leur signification n'est aucunement indépendante des symboles qui les traduisent dans la cinquième dimension. La dimension symbolique est celle du caractère unique de l'être humain et de sa pensée conceptuelle qui, grâce au langage, lui offre la possibilité de représenter symboliquement les objets mais aussi les dimensions spatio-temporelles. Ainsi, selon N. Elias, la cinquième dimension est « une aventure spécifiquement humaine, à savoir la création d'un univers social dans lequel la communication s'opère grâce à des symboles qu'on peut apprendre, améliorer et multiplier »⁵⁰¹.

Nous nous réclamons alors d'une approche constructiviste nuancée, où la matérialité du monde et de certains phénomènes sociaux inconnus ont des effets directs sur notre perception et notre construction de la réalité. Cette construction sera toujours sociale, donc jamais universelle selon les époques et les sociétés. Cependant ce qui demeure dans l'histoire, dans les discours, dans les institutions, quand il est question d'événement, ce sont bien des constructions. Ici se trouve l'intérêt de l'approche constructiviste qui consiste à s'éloigner de l'essentialisme, du naturalisme des événements, les présentant comme des faits à part du social, possédant un sens immanent et immédiatement discernables, comme si les événements pouvaient parler d'eux-mêmes et s'expliquer au monde. Un secteur en « crise » tel que le secteur financier où l'opacité règne⁵⁰² et où les mécaniques de fonctionnement sont complexes, doit être expliqué et décrit – donc construit – car un krach boursier par exemple n'est pas perceptible aussi directement qu'une tempête.

Nous nous intéressons ainsi aux réalités perçues, comprises et expliquées par l'intermédiaire des activités de communication dont nous considérons qu'elles sont socialement construites, tout en gardant à l'esprit que les matérialités du monde ont un effet sur ces réalités. Pour s'en

500 ELIAS Norbert, *Théorie des symboles*. Paris : Seuil, 2015, p. 79 (La Librairie du XXIe siècle)

501 ELIAS Norbert, *Du temps*. Paris : Fayard, 1996, pp. 66-67

502 C'est surtout le cas d'un ensemble de pratiques qui a été qualifié de *shadow banking*, ou système bancaire parallèle. D'après un livre vert de la Commission européenne, datant de 2012, le système bancaire parallèle peut être défini comme « le système d'intermédiation de crédit auquel concourent des entités et activités qui ne font pas partie du système bancaire classique. » ; COMMISSION EUROPÉENNE, *Livre vert : Le système bancaire parallèle [Document en ligne]*. Commission européenne, 2012, p. 2. Disponible sur : http://ec.europa.eu/internal_market/bank/docs/shadow/green-paper_fr.pdf (consulté en février 2017)

convaincre, il suffit de s'imaginer les problèmes que posent certaines ressources énergétiques limitées dans un système économique qui les utilise dans un objectif de croissance illimitée. L'approche constructiviste permet de comprendre dans notre recherche ce travail obligatoire des membres de l'exécutif de représentation des événements. La communication de l'État contribue donc à prendre part à la construction de l'événement. Une construction dont l'analyse dévoile les multiples relations entretenues entre les différents acteurs.

2.3 – L'analyse constructiviste : les relations de l'État aux autres acteurs de la construction d'une « crise financière internationale »

Dans les précédents chapitres, nous avons insisté sur la formation de l'État moderne, au travers de luttes pour la monopolisation de capitaux. Ces luttes sont formées de relations de concurrence et de collaboration. La communication de l'État y prend une part entière. Les théories constructivistes nous permettent justement de saisir les relations qui se nouent dans la construction d'un événement. Il s'agit de voir la construction en tant que telle et de l'analyser pour saisir les rapports de force qu'elle a cristallisés, et non pas simplement de dire que le réel se construit. Nous voulons déjà expliquer en quoi les théories constructivistes permettent une mise en avant des relations entretenues par les représentants-incarnant de l'État, c'est-à-dire les membres de l'exécutif.

La posture constructiviste n'implique pas que les acteurs construisent la « crise » par un discours unique et unilatéral. Les membres de l'exécutif ont le capital symbolique étatique pour s'assurer de l'effet de conviction de leur définition de l'événement, mais celle-ci sera toujours relative ou plutôt confrontée à d'autres définitions. Il ne faut pas oublier non plus la capacité d'interprétation des individus, en mesure de juger, avec plus ou moins de facilité en fonction de leurs connaissances sur le secteur financier, de la justesse des propos tenus par l'exécutif français. Par ailleurs, il existe une multitude d'acteurs qui proposent publiquement leur définition de l'événement de « crise financière internationale » ; les journalistes, les « experts », les hommes politiques élus et non-élus, les économistes, etc. Dans le cadre de notre thèse, nous avons saisi uniquement le travail de définition des journalistes à l'aide d'un corpus spécifique. Tout d'abord, il semblait impossible (en termes de faisabilité) de constituer un corpus pour chaque acteur construisant l'événement de « crise financière internationale ». Ensuite, le choix des journalistes et des médias s'est imposé dans la mesure où nous nous attardons à la construction publique de l'événement de « crise » par l'État. Il s'avère que les membres de

l'exécutif utilisent les médias justement pour pouvoir expliquer publiquement ce qu'ils font ou comptent faire pour gérer la « crise financière internationale ». Ainsi, nous avons cherché à comprendre précisément les relations entre les membres de l'exécutif et les médias – dans la troisième partie seront exposées ces relations qui transparaissent par l'intermédiaire des activités de communication des membres de l'exécutif (faisant l'objet d'un corpus spécifique) et des productions journalistiques (faisant l'objet d'un corpus spécifique).

En définitif, l'événement de « crise financière internationale » est le fruit des relations entretenues par les différents acteurs de sa construction. Leurs relations, notamment celles qui se traduisent par et dans des discours, parce que ceux-ci sont publics et publicisés, soulignent que cet événement construit ne peut pas l'être par un seul et unique acteur. C'est une configuration éliásienne⁵⁰³ qui se joue, où les différents acteurs ne peuvent contrôler entièrement les relations, car chacun dépend des actes d'autrui. Cette situation sociale aboutit à la perception de la « crise financière internationale », comme un ensemble de définitions en contradiction ou en harmonie, mouvantes et remises en question.

Le constructivisme donne de ce fait la possibilité d'insister sur les relations entre acteurs. La compréhension de la communication de l'État profite d'une approche constructiviste dans la mesure où les activités de communication sont situées socio-historiquement. Dans cette recherche, nous nous intéressons à trois « crises financières internationales ». La communication de l'État se comprend, en partie, en fonction de sa participation à la construction de ces événements. Elle devient en conséquence une action située dans un cadre précis, dans l'histoire et dans des groupes sociaux en interrelation. Ce serait presque un avantage heuristique puisqu'un cadre dégagé de cette façon, le « terrain » se dessine plus clairement. C'est pour cette raison que plus haut nous avons écrit que le constructivisme ne pouvait suffire à montrer que la réalité est construite. Il faut aller plus loin et chercher à analyser l'aspect pratique ouvert par le constructivisme, soit précisément là où se nouent les relations pour la construction d'un événement.

Dans ce deuxième sous-chapitre, nous avons vu quelle était la définition de l'événement mobilisée dans cette thèse. Cette définition appelle de façon plus ou moins directe un rapprochement avec le constructivisme. En effet, elle souligne le travail de construction causé par la mise en récit et en histoire d'un événement. L'approche constructiviste choisie pour

503 Pour un détail du concept de configuration voir particulièrement ELIAS Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?* La Tour-d'Aigues : Édition de l'Aube, 1993, pp. 154-161 (Monde en cours)

analyser l'événement de « crise financière internationale » relève d'une nuance des postulats du constructivisme radical. Les faits non-perçus et non-compris ont sans aucun doute leur incidence sur la réalité. Le constructivisme nuancé revient alors à inclure cette participation de l'inconnu dans la réalité, tout en reconnaissant que cette dernière ne peut être comprise, expliquée même saisie sans construction sociale. Enfin, le constructivisme permet d'insister sur les relations qui se déroulent dans la construction de la réalité. Puisqu'il démontre que ce travail de construction est partagé par tous les individus, il sous-tend que ces derniers peuvent effectivement entretenir des relations, nouées spécifiquement pour la construction de l'événement. Nous allons maintenant nous arrêter sur ces relations en détaillant les rapports entre l'État et les autres acteurs de la construction d'un événement de « crise financière internationale ».

3 – La concentration des relations de l’État avec les autres acteurs de la construction d’un « événement »

Dans ce troisième sous-chapitre du chapitre 3 seront expliqués les résultats de nos analyses des activités de communication des membres de l’exécutif français pendant le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Correspondant à ces trois « crises financières internationales », trois périodes ont été déterminées en fonction de la leur « apparition » et de leur « fin » ; du 01 octobre 1987 au 31 décembre 1988, du 01 juin 1997 au 31 décembre 1999 et du 01 juin 2007 au 01 mars 2009. Ces différentes activités de communication ont toute été analysées à l’aide d’une grille⁵⁰⁴. Un des objectifs de cette grille est de déterminer ce qui a été dit par les membres de l’exécutif vis-à-vis des « crises financières internationales ». Il est surtout de comprendre, à partir de leur construction de l’événement de « crise financière internationale » les liens qu’ils établissent avec d’autres acteurs de la construction ou du règlement de cette « crise ». Cet objectif est lié à la deuxième hypothèse, portant sur les relations de l’État aux autres acteurs dévoilées par la communication de l’État. Dans ce point, nous nous attacherons tout particulièrement à dévoiler ces relations.

En complément de cette méthode, des entretiens ont été menés avec trois types d’acteurs ; des journalistes, des acteurs politiques membres du parti politique l’Union pour un Mouvement Populaire (parti au pouvoir pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ») et des membres administratifs (comme des chargés de communication ou des membres du Service d’Information du Gouvernement). L’objectif principal de cette méthode est d’avoir une description, un avis et une représentation des acteurs vis-à-vis de ces activités de communication. Ces entretiens donnent aussi des éléments factuels quant au déroulement de ces activités et aux objectifs donnés par les acteurs.

3.1 – Les rapports de l’État avec le secteur financier en contexte de « crise financière internationale »

Comme indiqué plus haut dans ce chapitre, l’événement de « crise financière internationale » est construit en partie par les activités de communication des membres de l’exécutif. Ces activités mettent en lumière les relations que l’État entretient avec le secteur financier. C’est ce qui sera montré plus bas à partir de l’analyse du corpus composé des activités de communication des

504 Cf. « Annexe 2 : grilles d’analyse de corpus », pp. 6-18

membres de l'exécutif. Pour réfléchir sur ces relations dans la situation contemporaine, des notions comme libéralisation ou déréglementation sont utiles pour qualifier les décisions politiques mises en œuvre depuis les années 1980, c'est-à-dire depuis le « tournant libéral »⁵⁰⁵. Afin d'être plus précis, nous prendrons un premier temps pour définir ces différentes notions. Dans un deuxième temps, nous nous arrêterons sur la situation juridique et politique du secteur financier en France. Celui-ci a subi une déréglementation dans le cadre de politiques de libéralisation. Ces politiques expliquent en partie les activités de communication des membres de l'exécutif. Dans un troisième temps, nous présenterons nos résultats qui concernent l'analyse des activités de communication des membres de l'exécutif et dans lesquelles, nous retrouvons les relations entretenues entre l'État et le secteur financier. L'objectif est de démontrer que la communication de l'État, même si elle n'exprime pas de manière explicite les relations entre l'État et ce secteur, permet de saisir ces relations par la façon dont les membres de l'exécutif construisent une « crise financière internationale ».

3.1.1 – Les différentes notions pour réfléchir sur la situation française contemporaine : libéralisation, déréglementation et dérégulation

Les notions de libéral et de libéralisation, rattachées à celle de libéralisme mettent en lumière le contexte, politique et juridique, dans lequel se situent les activités de communication. Toutefois, prises telles quelles – sans effort de définition –, elles amènent plus de confusion que d'éclaircissement. Quelle différence existe-t-il entre la dérégulation et la déréglementation ? La libéralisation désigne-t-elle une liberté économique ou une liberté politique voire les deux ?

Le libéralisme a des contours flous et concerne même des contraires politiques selon les pays. P. Rosanvallon souligne que « l'adjectif « libéral » désigne aux États-Unis ce qui est rattaché à la « gauche » en France alors qu'il a, en France, une connotation plutôt de « droite » »⁵⁰⁶. Il existe en fait une distinction entre le libéralisme économique et libéralisme politique. Néanmoins, selon P. Rosanvallon, cette distinction fait l'impasse sur un point commun central ; que ce soit dans le libéralisme économique ou le libéralisme politique, « on reconnaît qu'il n'y a pas de

505 Certains auteurs datent le « tournant » dans les années 1960 avec l'arrivée d'un nouveau mode de pensée de l'économie, mettant l'accent sur les méthodes de calcul plutôt que la planification, et d'un personnel politico-administratif qui s'accorde avec les grandes entreprises françaises sur l'intérêt du principe de libre-concurrence et sur la nécessité de l'augmentation des profits dans les entreprises ; voir GAÏTI Brigitte, « L'érosion discrète de l'État-providence dans la France des années 1960 : retour sur les temporalités d'un « tournant néo-libéral » *Actes de la recherche en sciences sociales* », n° 201-202, 2014, pp. 58-70 ; BIRNBAUM Pierre, *Les sommets de l'État : essai sur l'élite du pouvoir en France*. Paris : Éditions du Seuil, 1994, 210 p. (Points. Essais)

506 ROSANVALLON Pierre, *Le libéralisme économique : histoire de l'idée de marché*. Paris : Éditions du Seuil, 1989, p. I (Points. Politique)

grand maître des hommes et des choses et qu'aucun pouvoir personnel de sujétion relie entre eux les individus »⁵⁰⁷. Cette conception est partagée par les différents grands penseurs du XVIIe et du XVIIIe siècles, que ce soit J. Locke ou A. Smith par exemple. Le libéralisme décrit par ceux-ci est un concept sociologique et politique où le marché est défini comme « le vrai régulateur de la société »⁵⁰⁸ dans son entier. Cette définition du marché est à retenir car elle fait écho aux politiques de déréglementation du secteur financier entreprises par l'État depuis les années 1980. La libéralisation financière est donc une décision politique déléguant au marché la régulation d'un secteur de la société auparavant géré par l'autorité étatique. J. Stiglitz en donne une définition très proche, soit une « suppression de l'intervention de l'État sur les marchés financiers et le démantèlement des entraves au commerce »⁵⁰⁹. Cette définition est intéressante car elle fait le lien entre la situation du secteur financier et la volonté de l'État de libéraliser ce secteur, c'est-à-dire de favoriser une concurrence libre entre les acteurs économiques.

Deux autres notions font traditionnellement l'objet de confusion. Il s'agit de la déréglementation et de la dérégulation. Les deux sont parfois utilisées indifféremment, peut-être à cause de l'indifférence effective de la langue anglaise où il n'existe que *deregulation*⁵¹⁰. Pourtant, en français, les deux termes ne désignent pas la même chose, même s'ils partagent la composante d'un détachement d'une autorité. Il faut se tourner vers le droit, dont la spécificité disciplinaire en fait le plus à même de fournir une définition précise et actuelle de l'activité des dispositifs législatifs. La réglementation concerne des règles étatiques et est forcément associée à une intervention de l'État, alors que la régulation, en France, n'appelle pas l'État⁵¹¹. Il s'agit d'un « dispositif qui permet de mener, dans des secteurs ouverts à la concurrence, une action permettant d'obtenir des résultats non produits par le marché »⁵¹² – en France c'est l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui est chargée de la régulation. La différence entre la régulation et la réglementation d'après le droit est l'intervention directe de l'État dans le contrôle du secteur financier. Il faut aussi noter que l'État est, quoi qu'il arrive, à l'origine de ce mouvement de déréglementation ou de libéralisation. Pour P. Bourdieu, l'État français a pris et prend part à des politiques qui le déposent des moyens d'agir. Cette « *politique de dépolitisation* [...] vise

507 *Ibid.*, p. VII

508 *Ibid.*, p. II

509 STIGLITZ Joseph E., *op. cit.*, p. 109

510 Il semblerait d'ailleurs que la *deregulation* anglaise soit notre déréglementation française, à savoir la suppression des règles étatiques dans un secteur particulier. Nous nous sommes appuyé sur la définition donnée par le dictionnaire en ligne de l'Université de Cambridge <http://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/deregulation>

511 BONNEAU Thierry, *Régulation bancaire et financière européenne et internationale*. Bruylant : Bruxelles, 2014, 467 p. (Droit de l'Union Européenne)

512 D'après les travaux cités de Marie-Anne Frison-Roche dans l'ouvrage de T. Bonneau ; BONNEAU Thierry, *ibid.* p. 7

à conférer une emprise fatale aux déterminismes économiques et en les *libérant* de tout contrôle et à obtenir la soumission des gouvernements et des citoyens aux forces économiques et sociales ainsi « libérées ». »⁵¹³ La déréglementation du secteur financier est le fruit d'une politique consciente, qui aboutit à retirer de l'État ses moyens de contrôle. Ainsi, sera utilisé en priorité le terme de libéralisation plutôt que celui de dérégulation et de déréglementation étant donné qu'il souligne, sans confusion possible, le travail politique de l'État et des différents exécutifs depuis les années 1980 dans la direction du libéralisme, en premier lieu économique.

3.1.2 – La situation juridique et politique du secteur financier en France

L'État entretient des relations avec les individus et les institutions par l'intermédiaire de la communication de l'État. Cette dernière n'est toutefois pas la seule manière par laquelle l'État entreprend de donner une direction à la société française. Les lois sont à ce titre un exemple éclairant du traitement politique adressé au secteur financier à travers ce qui a été désigné par la notion de libéralisation financière. Il importe par ailleurs de réinsérer la communication de l'État dans un contexte général de libéralisation qui a eu lieu en France depuis les années 1980. Ci-dessous les grandes lois et mesures politiques de cette libéralisation sont présentées. Dans le cadre de notre recherche, il est impossible de faire le tour de toutes les lois et directives encadrant les pratiques financières et boursières. Nous nous sommes plutôt concentré sur celles qui ont permis la libéralisation financière en France.

Quelques lois et décisions politiques paraissent importantes au regard de la libéralisation financière et concernant nos cadres historiques, allant environ des années 1980 aux années 2000⁵¹⁴. Tout d'abord, l'activité bancaire est définie par l'article L. 511-1 du code du droit

513 BOURDIEU Pierre, *Contre-feux 2. Pour un mouvement social européen*. Paris : Raisons d'agir, 2001, p. 57 ; c'est l'auteur qui souligne

514 Pour sélectionner ces lois, nous nous sommes appuyé à la fois sur des ouvrages de droit et de science économique, des travaux de professionnels du secteur financier (le détail se trouve ci-après) et des sites institutionnelles (comme celui de la Banque de France). L'idée consiste à la fois à vérifier ce que les professionnels considèrent comme fondamental, d'un point de vue législatif et politique, pour leurs activités et ce que la discipline du droit propose comme description des lois. Principalement, nous avons utilisé une liste dressée par la Fédération bancaire professionnelle (<http://www.fbf.fr/fr/contexte-reglementaire-international/cadre-juridique/les-principaux-textes-regissant-le-secteur-bancaire-francais>), qui est l'organisation représentant les banques françaises, et l'ouvrage d'Olivier Berruyer, actuaire français, qui est notamment engagé dans une critique du fonctionnement du système financier ; BERRUYER Olivier, *Les faits sont têtus*. Paris : Les Arènes, 2013, 326 p. En ce qui concerne le droit, nous avons recouru aux travaux de P. Neau-Leduc et de F. Dekeuwer-Défossez et S. Moreil ; DEKEUWER-DÉFOSSEZ Françoise, MOREIL Sophie, *Droit bancaire*. Paris : Dalloz, 2010, 198 p. (Mémentos Dalloz. Série droit privé) ; NEAU-MEDUC Philippe, *Droit bancaire*. Paris : Dalloz, 2015, 328 p. (Cours Dalloz. Série droit privé). Enfin, nous avons fait appel à un travail d'économistes sur les réformes bancaires en France ; BERTRAND Marianne, SCHOAR Antoinette, THESMAR David, « Banking deregulation and industry structure : Evidence from the French banking reforms of 1985 » **[Document en**

bancaire⁵¹⁵. L'importance de l'État se manifeste ici dans cette autorisation légitime et légitimante à exercer une fonction spécialisée dans la société. Le monopole de cette activité est fondé en droit dans l'article L. 511-5 C. Ce monopole connaît des exceptions au titre de la désintermédiation, qui autorise par exemple des entreprises à aller sur le marché monétaire sans passer par une banque. La première loi déterminante dans la libéralisation financière est celle du 24 janvier 1984. Elle enlève la distinction entre les banques d'affaire et les banques de dépôt. Les banques n'ont plus à être spécialisées dans une activité particulière – cela explique que le Groupe BPCE (issu de la fusion entre la Caisse d'épargne et la Banque populaire) soit à la fois un gestionnaire de l'épargne et un investisseur sur les marchés. Ensuite, en 1985, est mis fin à l'encadrement du crédit par l'État au profit du marché. L'année suivante, la loi du 02 juillet 1986 a entraîné la privatisation progressive d'un ensemble de banques. Cette loi se donne pour objectif d' « assurer aux entreprises une plus grande liberté de gestion et [de] définir un nouveau droit de la concurrence »⁵¹⁶. Elle est considérée comme la loi de déréglementation financière en ce qu'elle a causé la suppression du monopole des agents de change et du contrôle des capitaux financiers. En 1986 et 1987, respectivement, la création de la MATIF (Marché à Terme International de France) et de la MONEP (Marché des Options Négociables de Paris), deux marchés boursiers, répondent à l'objectif de moderniser les marchés financiers français, en offrant aux acteurs des possibilités de se protéger contre les risques. Ces mesures politiques et législatives sont poursuivies avec la loi du 22 janvier 1988 sur les bourses de valeur, qui contribue à « moderniser » le fonctionnement des marchés boursiers français, en renforçant le rôle des marchés dans l'économie. La même année, l'État français accepte une directive de l'Union européenne pour la libéralisation totale des capitaux d'ici le milieu des années 1990.

Au regard de ces lois et décisions politiques, l'État a mis en place une politique de déréglementation, supprimant un certain nombre de ses contrôles sur le secteur financier, surtout dans les années 1980. Celui-ci ne vit pourtant pas dans une liberté totale et doit observer certaines règles. Ces règles sont dites prudentielles pour les banques et un des mécanismes le plus connu et celui du comité de Bâle, rattaché à la Banque des règlements internationaux. L'objectif de ce comité est une « coopération régulière sur les sujets de supervision bancaire »⁵¹⁷ et sa première activité remonte à l'année 1988. Les principales recommandations du comité de

ligné] *The journal of Finance*, n°2, 2007, volume 62, pp. 597-628. Disponible sur : http://faculty.chicagobooth.edu/marianne.bertrand/research/papers/banking_deregulation_jf.pdf (consulté en décembre 2016)

515 <https://www.legifrance.gouv.fr/>

[affichCode.do;sessionId=A9043EBABD99E09A5B081820DB44D760.tpdila19v_3?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=A9043EBABD99E09A5B081820DB44D760.tpdila19v_3?)

[idSectionTA=LEGISCTA000006170506&cidTexte=LEGITEXT000006072026&dateTexte=20170518](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=A9043EBABD99E09A5B081820DB44D760.tpdila19v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006170506&cidTexte=LEGITEXT000006072026&dateTexte=20170518)

516 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000874702>

517 <https://www.bis.org/bcbs/index.htm?m=3%7C14%7C625>

Bâle portent sur les fonds propres des banques, surtout pour leur permettre de pouvoir supporter des situations de « crise »⁵¹⁸. Cette liberté relative n'est donc pas uniquement du ressort de l'État mais aussi d'institutions supranationales, qu'elles soient européennes (comme le Committee of European Banking créé en 2004) ou internationales (comme le comité de Bâle). En France, le contrôle du secteur financier est effectué par six organismes jusqu'en 2010 (aujourd'hui trois depuis la fusion de quatre d'entre eux dans l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)⁵¹⁹. Les autorités indépendantes ont des possibilités d'émettre des mesures contraignantes voire des sanctions pour l'AMF alors que la CCLRF est seulement consultative. La CECEI délivre quant à elle des autorisations.

En somme, il semble que l'État ait laissé la surveillance et le contrôle du secteur financier à des organismes indépendants et supranationaux. C'est pour cette raison qu'il faudrait plutôt parler de régulation puisque l'État n'est plus investi dans la maîtrise du secteur financier et que cette maîtrise est en fait plus un accompagnement qu'une direction ferme. Ce principe s'appelle en droit la *soft law*, c'est-à-dire un « ensemble de textes dégageant des règles ou principes dépourvus de valeur contraignante que l'on oppose au *hard law* qui est constitué des normes d'origine légale assorties d'une force obligatoire et dont le respect peut être imposé par la contrainte »⁵²⁰. Les différentes lois et mesures politiques adoptées au cours des années 1980 ont fortement contribué à détacher le secteur financier de l'État, sans pour autant réaliser l'idéal des philosophes libérales du XVIIIe, avec un marché gouvernant seul la société. L'État français à travers les décisions de l'exécutif est, d'un point de vue financier, libéral.

Ce libéralisme n'est en revanche pas absolu car l'État continue à surveiller du secteur financier avec un organisme consultatif et des autorités indépendantes, demeurant quoi qu'il arrive des représentants agissant au nom de l'État. Ce dernier intervient même quand la situation apparaît dangereuse pour la société française, mettant en question la libéralisation financière. Les « crises financières internationales » illustrent tout à fait cette situation de retour en arrière (limité) où l'État revient sur ses positions libérales, qu'il n'avait de toute façon pas entièrement investies – la figure de l'État libéral côtoyant celle de l'État providence.

518 En clair, le comité de Bâle demande aux banques de surveiller leur engagement par rapport à leur capacité effective de fonds. Il s'agit pour les banques de pouvoir supporter une crise en ayant assez d'argent, afin d'assumer leurs pertes éventuelles.

519 L'Autorité des marchés financiers (AMF), le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), la Commission bancaire (CB), le Comité des entreprises d'assurance (CEA), l'Autorité de contrôle des assurances mutuelles (ACAM) et le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières (CCLRF). Cet ensemble d'organismes forme un mélange entre autorités indépendantes (AMF, CEA, ACAM, CB) et autorités rattachées directement à l'État (CCLRF, CECEI)

520 BONNEAU Thierry, *op. cit.*, p. 9

Ainsi, la politique de libéralisation financière signifie clairement la relation entre le secteur financier et l'État. Celui-ci s'est destitué lui-même de sa position de dominant en offrant plus de liberté à ce secteur. Cela ne l'empêche pas d'intervenir d'autant plus que l'État, en France, a contribué au développement historique du capitalisme et de l'économie de marché. F. Braudel ajoute que capitalisme et économie de marché sont dépendants d'une participation de l'État. Comme il l'explique, « les grands marchands [...] disposent généralement des complicités de l'État »⁵²¹. Ainsi, selon F. Braudel, « rien d'étonnant qu'il y ait nécessairement à l'origine du marché national une volonté politique centralisatrice »⁵²². Les marchés nationaux sont dépendants de l'État, souverain sur un territoire ayant une volonté d'unifier les marchés régionaux

3.1.3 – Les relations entre l'État et le secteur financier au travers des activités de communication

L'hypothèse est posée que les relations de l'État apparaissent au travers de la communication de l'État. Dans le contexte de « crise financière internationale », les membres de l'exécutif incarnent l'État grâce à leurs activités de communication. Ces dernières leur servent aussi à construire l'événement de « crise financière internationale ». Les activités de communication, c'est-à-dire principalement les interviews, les discours et les conférences de presse (mais aussi les tribunes de presse et les communiqués) des ministres et du Président pendant les trois « crises financières internationales » mettent alors en lumière les relations que l'État entretient avec le secteur financier.

Nous verrons ci-dessous que ces relations sont traduites par les causes et les conséquences données de la situation de « crise » données par les membres de l'exécutif. Celles-ci situent l'État au niveau de sa compréhension (causes) de la « crise financière internationale » et de son intérêt (conséquence) pour celle-ci. Les causes et les conséquences indiquent donc ce que les membres de l'exécutif pensent de la « crise », ce qu'ils ont comme représentation de celle-ci et la représentation qu'ils en donnent au travers de leurs activités de communication. Nous verrons également la promotion de l'État et la promotion des institutions supranationales dans ces activités communicationnelles. Ces promotions renseignent sur les actions que l'État ou une institution supranationale mène et qui concerne le secteur financier. Elles précisent par ailleurs

521 BRAUDEL Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme : Xve-XVIIIe. 2, les jeux de l'échange*. Paris : Librairie générale française, 1993 (a), p. 472 (Le Livre de poche ; références)

522 BRAUDEL Fernand, *op. cit.*, 1993 (b), pp. 333-334

des volontés de reprise en main du secteur financier déréglementé. Elles affichent alors la façon dont les membres de l'exécutif perçoivent leurs relations avec ce secteur et ce qu'ils comptent mettre en œuvre dans la poursuite de ces relations. Les solutions que les membres de l'exécutif proposent dans leurs activités de communication s'inscrivent dans cette poursuite de relation. En donnant des solutions de sortie de « crise », ils précisent ce vers quoi ils comptent se diriger dans le cadre de leurs relations avec le secteur financier.

A – Les causes et les conséquences des « crises financières internationales » données par les membres de l'exécutif français

Les membres de l'exécutif français, à travers leurs activités de communication, précisent leur représentation de la « crise financière internationale ». Cette représentation se perçoit par l'intermédiaire des causes et des conséquences qu'ils attribuent aux « crises ». Les causes concernent les origines de la « crise financière internationale » fournies par les membres de l'exécutif. Nous comprenons qu'il est question de « cause » dans une activité de communication grâce à trois indicateurs. Le premier est le terme « cause » lui-même et l'adjectif « causal ». Le deuxième concerne des termes qui expliquent d'où vient la « crise » comme les ressorts, l'origine, la logique, le modèle, etc. Le troisième indicateur est un verbe qui consiste à qualifier l'essence de la « crise », comme le verbe « être », « relever (de) » ou « s'agir » par exemple. À partir de la lecture d'un corpus exploratoire, composé des activités de communication des ministres et du Président de la République, cinq catégories de cause et quatre catégories de conséquence ont été définies. Nous commençons par expliquer ce que ces catégories recouvrent vis-à-vis des causes.

La catégorie de cause « domaine économique » concerne des politiques adoptées par un ou plusieurs pays en matière économique. Cette catégorie se distingue dans une activité de communication quand le membre de l'exécutif fait référence à des types de politique économique comme la réglementation, la régulation, l'ouverture des marchés, le déficit budgétaire, la libéralisation, la dévaluation, etc. Par exemple, dans un discours de N. Sarkozy⁵²³, ce dernier explique que « *c'est un problème de régulation des marchés financiers qui a besoin davantage de transparence* » qui a causé la crise. La deuxième catégorie de cause est « marchés financiers », elle concerne l'organisation et le développement des marchés. Pour saisir la présence de cette catégorie dans une activité de communication, nous nous sommes appuyés sur les termes désignant des lieux physiques, des institutions ou des structures où le secteur financier agit ; la Bourse de Paris, la Bourse de Tokyo, le CAC 40, les hedge funds, les banques

523 <http://discours.vie-publique.fr/notices/087000314.html>

de crédit, etc. Des termes plus généraux, désignant parfois le secteur financier dans sa totalité, comme le système financier, les structures financières, la bourse, le marché, la finance, etc. constituent aussi des indicateurs. La troisième catégorie « acteurs financiers » concerne une pratique ou plusieurs pratiques des acteurs financiers. Dans ce cas, les causes indiquées ont un rapport avec le comportement des acteurs financiers car les membres de l'exécutif utilisent les termes qualifiant des individus plutôt que des institutions ; le spéculateur, le trader, certains (en parlant d'acteurs financiers), les opérateurs, les acteurs des marchés, etc. La quatrième catégorie de cause, la « coopération internationale », est l'absence de concertation entre les pays. Cette catégorie se perçoit dans l'utilisation par les membres de l'exécutif de termes désignant un pays ou un ensemble de pays, comme le Japon, les États-Unis, l'Asie du Sud-Est, etc. Elle se perçoit aussi grâce à des termes désignant des institutions qui rassemble des pays ou des institutions qui travaillent pour un ensemble de pays comme le FMI, l'ONU, le G7, etc. Des adjectifs comme international, mondial ou planétaire situe par ailleurs la cause à une échelle dépassant le cadre national. Enfin, la cinquième catégorie « situation sociétale » est un constat sur la société au niveau structurel et idéologique. Pour discerner cette catégorie nous nous sommes aidé des expressions utilisées par les membres de l'exécutif pour qualifier la société contemporaine, comme le capitalisme, le libéralisme, l'économie de marché, la globalisation ou la mondialisation.

Pour les conséquences, les catégories désignent ce que les membres de l'exécutif considèrent être un effet de la « crise financière internationale ». Différents indicateurs permettent de saisir quand il s'agit d'une conséquence dans une activité de communication des membres de l'exécutif. Le premier indicateur est le terme conséquence lui-même. Le deuxième indicateur repose sur des termes qui décrivent un mouvement ou un changement tel que l'effet, la réaction, le choc, les répercussions, l'incidence, les turbulences, le ralentissement, etc. Le troisième indicateur consiste en des verbes qui traduisent un effet comme « faire faire », « peser » (peser sur la croissance par exemple), « entraîner » ou « engendrer ».

Quatre catégories de conséquence ont été utilisées : les marchés financiers, la situation sociétale, la situation économique et la situation sociale. Pour les deux premières catégories, les indicateurs utilisés sont les mêmes que pour les catégories de cause. Nous précisons tout de même ce sur quoi portent ces catégories de conséquence. La première conséquence « marchés financiers » des marchés » est présente quand les membres de l'exécutif décrivent ou expliquent la situation des marchés boursiers (des baisses ou des hausses par exemple). La deuxième catégorie de conséquence « situation sociétale » évoque une remise en cause d'un modèle

idéologique de société – comme le néo-libéralisme ou l'économie de marché par exemple. La troisième catégorie « situation sociale » concerne les conséquences sur la population, comme le chômage et les sentiments de colère de la part de la population. L'adjectif « social » est l'indicateur principal de cette catégorie. Quand il est utilisé par les membres de l'exécutif, il souligne que ceux-ci se penchent sur les conséquences concernant la société en dehors du secteur économique et financier. La quatrième catégorie de conséquence « domaine économique » vise l'état actuel ou prévu du secteur économique. L'adjectif « économique », tout comme l'adjectif « social », montre quel secteur est décrit par les membres de l'exécutif. Plus particulièrement, des termes comme la croissance, la conjoncture, la consommation, les résultats ou l'investissement situent l'intérêt des membres de l'exécutif dans le secteur économique.

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats quant aux causes et aux conséquences d'une « crise financière internationale » données par les ministres et le Président français dans leurs activités de communication.

Krach boursier de 1987 (52)⁵²⁴	Indicateurs de cause présents	22 (42,5%)	Domaine économique	14 (63,5%/27%)⁵²⁵
			Marchés financiers	13 (59%/25%)
			Acteurs financiers	3 (13,5/6%)
			Coopération internationale	3 (13,5/6%)
			Situation sociétale	0 (0%/0%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	Indicateurs de cause présents	23 (26%)	Domaine économique	15 (65%/17%)
			Marchés financiers	12 (52%/13,5%)
			Acteurs financiers	5 (21,5%/5,5%)
			Situation sociétale	4 (17,5%/4,5%)
			Coopération internationale	1 (4,5%/1%)
Crise des subprimes de 2007-2008 (171)	Indicateurs de cause présents	40 (23,5%)	Marchés financiers	22 (52,5%/12,5%)
			Domaine économique	15 (37,5%/9%)
			Situation sociétale	9 (22,5%/5,5%)
			Acteurs financiers	9 (22,5%/5,5%)
			Coopération internationale	0 (0%/0%)

524 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport aux « causes données par les membres de l'exécutif dans leurs activités de communication ».

525 Le pourcentage devant la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication où le domaine économique est présenté comme cause par rapport au nombre d'activités de communication où une cause (peu importe laquelle) est présente. Le pourcentage derrière la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication dans lesquelles le domaine économique est présenté comme cause par rapport au nombre total d'activités de communication analysées. Cet exemple de lecture est valable pour les autres résultats de ce tableau.

Tableau 4 : conséquences données par les membres de l'exécutif dans leurs activités de communication					
Krach boursier de 1987 (52) ⁵²⁶	Indicateurs de conséquence présents	de	22 (42,5%)	Situation économique	17 (77,5%/32,5%)
				Marchés financiers	4 (18%/7,5%)
				Situation sociale	0 (0%/0%)
				Situation sociétale	0 (0%/0%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	Indicateurs de conséquence présents	de	57 (65%)	Situation économique	55 (96%/62,5%)
				Marchés financiers	9 (16%/10%)
				Situation sociale	6 (10,5%/7%)
				Situation sociétale	1 (2%/1%)
Crise des subprimes de 2007-2008 (171)	Indicateurs de conséquence présents	de	80 (47%)	Situation économique	51 (64%/30%)
				Marchés financiers	27 (34%/16%)
				Situation sociale	10 (12,5%/6%)
				Situation sociétale	1 (1,5%/0,5%)

Les trois premières causes (domaine économique, marchés financiers, comportements des acteurs financiers dans l'ordre) demeurent les mêmes pour l'ensemble des « crises », avec un changement d'ordre pour la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », où les marchés financiers sont évoqués comme la cause principale. Cette « crise » est en effet décrite par les membres de l'exécutif comme étant plus le fruit des actions des marchés que des politiques économiques d'un ou plusieurs États, étant donné qu'ils sont déréglementés depuis presque trente ans. À titre d'exemple, la ministre de l'Économie et des Finances, Christine Lagarde présente devant la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen, le 15 décembre 2008, son programme pour le Conseil ECOFIN⁵²⁷. Elle explique à ce propos que ce conseil « *tire également une leçon de la crise et notamment des dommages nés de la titrisation qui a conduit des banques à créer des titres dont elles mesuraient mal le risque et à les faire sortir de leur bilan.* »⁵²⁸

Dans les deux autres « crises », le domaine économique est présenté par les ministres et le Président comme origine de la chute des marchés. Durant la « crise asiatique de 1997-1998 », la politique économique est en effet critiquée à cause d'une libéralisation manquée par les pays de l'Asie du Sud-Est⁵²⁹. Pour le « krach Boursier de 1987 », le manque de coordination entre l'Allemagne et les États-Unis dans leur politique économique est désigné comme le moteur

526 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport aux « causes données par les membres de l'exécutif dans leurs activités de communication ».

527 Le Conseil ECOFIN est une institution européenne réunissant les ministres des Finances des États membres de l'Union européenne.

528 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083004020.html>

529 C'est ce que l'on a appelé les dragons – Taïwan, Hong Kong, Singapour et la Corée du Sud – et les tigres asiatiques – la Thaïlande, le Vietnam, la Malaisie et les Philippines.

principal des difficultés économiques et financières. Nous donnons un exemple pour chacune de ces « crises ». Le ministre de l'Économie et des Finances Dominique Strauss-Kahn déclare à Paris le 21 octobre 1998, lors du 20^e anniversaire du CEPII (centre d'études prospectives et d'informations internationales) : « *les crises récentes [...] illustrent les dangers d'une libéralisation non maîtrisée* »⁵³⁰. Le 29 octobre 1987, Édouard Balladur, ministre de l'Économie et des Finances, lors du Conseil économique et social, explique : « *Première cause, l'accumulation depuis plusieurs années de déficits et d'excédents considérables par les trois principaux pays industriels.* »⁵³¹

Globalement, les membres de l'exécutif mettent toujours les acteurs financiers au rang des causes principales pendant le « krach boursier de 1987 » et la « crise asiatique de 1997-1998 ». Dans les activités de communication des membres de l'exécutif sont principalement critiqués la spéculation, le manque de rationalité et l'aléa moral. Par exemple, Édouard Balladur, ministre des Finances et de l'Économie, donne comme cause au « krach boursier de 1987 » pendant la conférence sur les marchés financiers internationaux à Paris, le manque de rationalité, « *l'engouement excessif dont certains ont fait preuve pour des titres qui ne le méritaient pas toujours* »⁵³².

La situation sociétale est un peu discutée dans la totalité des activités de communications car, les membres de l'exécutif contestent très légèrement le néo-libéralisme durant ces situations de « crise ». Ces attaques de la part des ministres et du Président de la République demeurent peu nombreuses. Les « trois crises financières internationales » n'ont pas donné lieu à un autre projet de direction de la société française, malgré quelques critiques (surtout de la part du Président Nicolas Sarkozy) envers les « spéculateurs ». Par exemple, dans un discours donné à l'Assemblée nationale le 3 octobre 2007, Nicolas Sarkozy dénonce « *quelques spéculateurs [qui] ont conduit l'économie mondiale dans une forme d'impasse en faisant n'importe quoi, sans transparence, sans éthique, sans morale.* »⁵³³ Le même Président appelle pendant la « crise des subprimes de 2007-2008 » à « *refonder le capitalisme* »⁵³⁴ parce que sa « *conviction, c'est que la crise financière que nous traversons aujourd'hui n'est pas la crise du capitalisme ; c'est la crise d'un système qui s'est éloigné des valeurs les plus fondamentales du capitalisme. C'est la crise d'un système qui a progressivement donné la primauté au spéculateur sur*

530 <http://discours.vie-publique.fr/notices/983002685.html>

531 <http://discours.vie-publique.fr/notices/873251900.html>

532 <http://discours.vie-publique.fr/notices/883004100.html>

533 <http://discours.vie-publique.fr/notices/077003005.html>

534 <http://discours.vie-publique.fr/notices/087004103.html>

l'entrepreneur. »⁵³⁵ Cette déclaration concerne bien la situation de la société, analysée par le prisme de la notion de capitalisme par l'ancien Président de la République française.

Enfin, la coopération internationale disparaît comme cause dans les deux dernières « crises » étant donné que les institutions supranationales se sont beaucoup développées. Ces institutions, comme les sommets du « G », organisent des rencontres autour des « crises financières internationales » qui ont lieu. Par exemple, pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », se déroule le premier G20 à New-York le 15 novembre 2008 et porte sur les marchés financiers et l'économie mondiale⁵³⁶. Durant la « crise asiatique de 1997-1998 » se tient le G7 de Birmingham entre le 15 et le 17 mai 1998 – il y est notamment question, comme écrit dans la déclaration de fin du sommet, « de l'importance de développer et d'implanter des mesures afin d'assurer la résolution ordonnée et coopératives des futures crises »⁵³⁷.

Au niveau des conséquences, les membres de l'exécutif se soucient principalement de la situation économique et des marchés financiers. Les dégâts causés ou pouvant apparaître dans l'économie sont cependant bien plus traités que les dégâts sur les marchés boursiers. Peut-être parce que le devenir de l'économie concerne plus d'individus que le devenir des marchés boursiers et du CAC 40 par exemple. En tous cas, les membres de l'exécutif s'inquiètent de l'évolution des cours de bourse, mais cette inquiétude passe après celle concernant les effets de la « crise » sur les échanges et les investissements économiques en France. Une réponse de Nicolas Sarkozy à la question d'un journaliste lors d'une conférence de presse à Bruxelles le 7 novembre 2008 souligne la vigilance de l'État français quant aux conséquences de la « crise financière » : « *toutes les prévisions vont plus ou moins dans le sens d'une crise économique.* »⁵³⁸

Ainsi, dans les causes et les conséquences présentes dans les activités de communication des ministres et du Président, les relations de l'État au secteur financier apparaissent. L'État s'intéresse au comportement des acteurs financiers et sont parfois présentés comme étant à l'origine de la « crise ». Plus souvent, il désigne les politiques économiques menées par les États comme responsables de cette « crise ». Cela va dans le sens d'une libéralisation du secteur financier où les interventions de l'État sont limitées au profit de l'autonomie des marchés. Malgré tout, l'organisation et le fonctionnement des marchés sont aussi qualifiés en tant que

535 *Ibid.*

536 Comme indiqué sur le site du G20 <http://www.g20.utoronto.ca/2008/2008declaration1115.html>

537 À l'origine en anglais, il s'agit de notre traduction : « *the importance of developing and implementing measures to ensure the orderly and cooperative resolution of future crises [sic]* » <https://web.archive.org/web/19990220213430/http://birmingham.g8summit.gov.uk:80/docs/g7leader.pdf>

538 <http://discours.vie-publique.fr/notices/087003636.html>

cause de la « crise ». Au total, la communication de l'État met en lumière que l'État se soucie encore du secteur financier, même s'il est déréglementé. Pour cette raison, son intervention pendant une « crise financière internationale » apparaît justifié. Nous voyons ci-dessous la promotion de cette intervention par l'intermédiaire des activités de communication des membres de l'exécutif.

B – L'intervention de l'État et des institutions supranationales dans le secteur financier

Notre grille d'analyse vise également à saisir la promotion de l'État dans les activités de communication des membres de l'exécutif. Il s'agit de répondre à la question suivante ; est-ce que les membres de l'exécutif, quand ils parlent de la « crise financière internationale », font la promotion d'une intervention de l'État ou d'une institution supranationale (comme l'Union européenne par exemple) ? Cette question aide à réfléchir sur l'hypothèse émise dans le cadre de ce sous-chapitre. La communication de l'État traduit les relations que l'État entretient avec d'autres acteurs dans le cadre du règlement et de la construction d'une « crise financière internationale ». La dimension promotionnelle de la communication de l'État n'est pas explicitement une explication des relations étatiques. Toutefois, elle situe la position ou la volonté de positionnement de l'État et des institutions supranationales, par l'intermédiaire des activités de communication des membres de l'exécutif, par rapport au secteur financier. Plus précisément, les ministres et le Président de la République démontrent les capacités d'intervention de l'État et ses actions pour limiter les effets négatifs de la « crise ».

Ce qui aide à relever ces promotions sont les phrases où sont mises en avant les actions de l'État ou d'une institution supranationale ou une volonté d'action de l'État et de l'institution supranationale de la part des membres de l'exécutif pour régler la situation de « crise ». Cela se perçoit par l'utilisation d'un verbe d'action. Cela se perçoit également par des termes qui décrivent la fonction de l'État ou d'une institution supranationale tels que le rôle (moteur), la gestion, le soutien, la régulation ou la réglementation, la réforme, etc. Par exemple, le ministre de l'Économie et des Finances Dominique Strauss-Kahn le 17 décembre 1997 déclare pendant une réunion de l'Association française des Banques « *l'État a, dans certains cas, dû engager les finances publiques pour des établissements qui ne relevaient pas de sa responsabilité d'actionnaire.* »⁵³⁹ Ici, Dominique Strauss-Kahn explique devant une assemblée de professionnels du secteur financier que l'État est intervenu pour sauver des établissements

539 <http://discours.vie-publique.fr/notices/983000395.html>

bancaires⁵⁴⁰. La présence de ces promotions signifie une remise en question de la déréglementation. En effet, elle signale l'intervention d'une autorité politique sur un secteur censé s'auto-réguler et être libéré du contrôle de l'État ou d'une institution supranationale, c'est-à-dire libéré du contrôle du politique.

Nous montrons maintenant que les activités de communication des membres de l'exécutif servent à promouvoir l'État. Cette promotion peut être aussi bien une mention des capacités d'intervention de l'État (premier cas) qu'une description de ses actions pour régler la situation de « crise » (deuxième cas). Dans le premier cas, à titre d'exemple, Jacques Chirac, Président de la République, écrit dans une tribune, le 1er avril 1998 : « *lors du Sommet du G7 de Lyon en 1996, j'avais insisté sur la nécessité d'en renforcer la stabilité. Malgré de réels progrès, le système reste fragile car les règles du jeu demeurent insuffisantes dans un monde où la liberté de mouvement des capitaux s'est imposée.* »⁵⁴¹ Cette déclaration souligne les capacités du Président à modifier une situation. Selon ses propos, le système financier est passé d'une situation instable à une situation plus stable grâce à son « insistance ». Ce ne sont pas ses capacités effectives, mais celles dont le Président se dote qui apparaissent dans cette tribune. Dans le deuxième cas, à titre d'exemple, le Premier ministre François Fillon déclare devant l'Assemblée nationale le 7 octobre 2008 : « *dans ce contexte, la stratégie que le Président de la République et le Gouvernement ont décidé d'adopter est une stratégie simple et efficace : nous avons décidé de garantir complètement la continuité du système bancaire français.* »⁵⁴² Le Premier ministre explique ce que l'État effectue pour gérer la situation de « crise ». Toutefois, il s'agit d'une description valorisante qui se perçoit à travers les deux adjectifs « simple » et « efficace ». Le tableau ci-dessous présente la totalité des résultats concernant la promotion de l'État.

Tableau 5 : promotion de l'État dans les activités de communication des membres de l'exécutif	
Krach boursier de 1987 (52) ⁵⁴³	31 (59,5%)
Crise asiatique de 1997-1998 (88)	36 (41%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (171)	100 (58,5%)

Il ressort que les activités de communication promeuvent en majorité l'État et ses actions, à l'exception de la « crise asiatique de 1997-1998 ». Les résultats sont très proches entre le « krach boursier de 1987 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». L'écart avec la « crise

540 C'est le cas par exemple de la Banque Finindus ; https://www.lesechos.fr/28/11/1997/LesEchos/17532-087-ECH_le-credit-cooperatif-reprend-la-majeure-partie-de-la-banque-finindus-et-de-ses-filiales.htm

541 <http://discours.vie-publique.fr/notices/987000109.html> ; c'est nous qui soulignons

542 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083003094.html> ; c'est nous qui soulignons

543 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la catégorie « promotion de l'État de la part des membres de l'exécutif ».

asiatique » s'explique par l'origine de celle-ci. Au début, elle est confinée en Asie du Sud-Est avant de toucher le reste du monde. En conséquence, la crise asiatique pose moins de problèmes que les deux autres « crises » dans un premier temps. L'État français n'est donc promu comme étant dans la capacité d'intervenir puisqu'il n'y a pas danger immédiat.

Nous présentons les résultats concernant la promotion des institutions internationales dans les activités de communication des membres de l'exécutif français. Pour saisir la présence de cette promotion, nous nous sommes également appuyé les phrases où l'action décrite est présentée de façon positive. À nouveau, cette promotion peut concerner les capacités d'intervention d'une institution supranationale (premier cas) ou être une explication de ce qu'elle entreprend pour gérer l'événement de « crise » (deuxième cas). Dans le premier cas, à titre d'exemple, le Président de la République Nicolas Sarkozy, déclare le 27 août 2008 à Paris, dans un discours où il explique ce qu'il est nécessaire d'entreprendre pour surmonter les effets négatifs de la « crise financière » : « *c'est ainsi que l'Union apportera la contribution la plus efficace à l'effort qui doit être poursuivi de manière plus large avec ses partenaires pour corriger les défaillances et les lacunes du système financier international* »⁵⁴⁴. Dans cette déclaration, le temps verbal (le futur) est important car il souligne une certitude et un engagement de la part du Président français. Nicolas Sarkozy souligne que l'« effort européen » sera, pour lui, tout à fait adapté à une correction du fonctionnement du secteur financier. L'institution supranationale qu'est l'Union européenne est alors présentée comme étant en mesure d'intervenir. Dans le deuxième cas, à titre d'exemple, Christine Lagarde, ministre de l'Économie et des Finances, commente ainsi les actions de la Banque centrale européenne : « *j'observe que la Banque Centrale européenne a très bien fait son travail au cours des derniers dix jours. Et que, en particulier, les liquidités qu'elle a remises sur le marché, de manière decrescendo, en s'adaptant à la demande, ont été extrêmement efficaces et très coordonnées avec les autres Banques centrales mondiales* »⁵⁴⁵. La ministre française présente ici de manière valorisante l'action de cette institution supranationale. Le tableau⁵⁴⁶ ci-dessous présente les résultats vis-à-vis de la promotion des institutions supranationales.

544 <http://discours.vie-publique.fr/notices/087002620.html> ; c'est nous qui soulignons

545 <http://discours.vie-publique.fr/notices/073002478.html> ; c'est nous qui soulignons

546 Par souci d'économie de place, le tableau n'expose pas complètement les résultats en ce qui concerne les institutions supranationales mentionnées dans les activités de communication des membres de l'exécutif ; cf. « Annexe 2 : Grilles d'analyse de corpus », p. 12

Krach boursier de 1987 (52) ⁵⁴⁷	21 (40,5%)	G7	11 (52,5%/21%) ⁵⁴⁸
		Commission européenne	8 (38%/15,5%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	63 (71,5%)	Union européenne	43 (68,5%/49 %)
		FMI	22 (35%/25%)
Crise des subprimes de 2007-2008 (171)	70 (41%)	Union européenne	60 (85,5%/35%)
		BCE	6 (8,5%/3,5%)

Ce tableau montre une différence similaire entre la « crise asiatique » et les deux autres « crises ». Les institutions supranationales sont plus promues pendant la « crise asiatique de 1997-1998 ». Les résultats soulignent par ailleurs les institutions les plus promues par les membres de l'exécutif. L'Union européenne connaît à ce propos une nette progression entre la première « crise » et la dernière « crise ». Cela signifie sans doute que l'Union européenne est devenue l'institution supranationale la plus importante par rapport au règlement d'une « crise financière internationale ».

Pour vérifier si la promotion est au centre des activités de communication des membres de l'exécutif, nous nous sommes intéressé au registre de ces activités. Plusieurs registres ont été déterminés à partir du modèle proposé par Y. de la Haye⁵⁴⁹. Ce dernier souligne à propos des discours journalistiques que « le point de départ de l'analyse ne doit plus être l'individu, la personne ni même la fonction, mais le système des autorisations et des permissions, des occasions et des lieux, des thèmes et des domaines qui constituent le champ de l'information »⁵⁵⁰. Cette réflexion est tout à fait adaptée au champ politique où la légitimité d'un membre de l'exécutif à s'exprimer dépend effectivement de l'organisation politique.

Nous avons donc constitué une grille avec des registres inspirés de ceux d'Y. de la Haye. Le même objectif que celui-ci a été conservé pour les registres. Ceux-ci servent à faire la différence entre les messages selon la « nature et [les variations] des sources d'une part », et la « nature et [les variations] des éléments d'énonciation et d'adresse d'autre part ». Il est vrai que la question des sources est moins prégnante dans un discours politique que dans un discours journalistique.

547 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la catégorie « Promotion d'une institution supranationale de la part des membres de l'exécutif ».

548 Le pourcentage devant la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication où le G7 est promu par rapport au nombre d'activités de communication où une institution supranationale (peu importe laquelle) est promue. Le pourcentage derrière la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication où le G7 est promu par rapport au nombre total d'activités de communication analysées pour la catégorie. Cet exemple de lecture est valable pour les autres résultats de ce tableau.

549 de la HAYE Yves, *Journalisme, modes d'emploi : des manières d'écrire l'actualité*. Paris : L'Harmattan, 2005, 232 p. (Logiques sociales)

550 *Ibid.*, p. 166

Les journalistes sont forcément, et de manière explicite, confrontés aux sources puisque leur métier consiste, en partie, à rapporter des propos et faire parler des individus. Les hommes politiques n'ont pas cette mission principale de faire communiquer autrui mais ils engagent quand même des rapports avec des sources comme quand ils s'opposent à une critique qui leur est faite. En conséquence le modèle d'Y. de la Haye a été adapté en fonction de nos hypothèses de recherche mais aussi des discours politiques⁵⁵¹.

Un des objectifs des registres est de saisir le rôle de la communication de l'État, par laquelle les membres de l'exécutif incarnent l'État et entretiennent des relations avec d'autres acteurs. Le premier registre est le registre promotionnel. Il concerne l'individu qui s'exprime et le groupe auquel il est attaché. Il s'agit de présenter de façon valorisante les actions passées ou à venir. Dans le registre technique, le sujet s'efface derrière l'objet de l'activité de communication qui nécessite une attention particulière du fait de sa complexité. Les explications et le vocabulaire techniques prennent le pas sur la promotion car les propos techniques sont au centre et ne sont pas mis directement en rapport avec le sujet qui s'exprime dans l'activité de communication. Le registre technique est donc un langage d'initié dans la mesure où l'aspect technique n'est pas compréhensible par « ceux qui ne savent pas ». Le plus souvent, le membre de l'exécutif y a recours devant un public qui connaît le sujet des « crises financières internationales ». Au contraire, dans le registre pédagogique, le principal est d'être compris par le maximum de personne. Ce registre est présent dans les activités de communication dont l'objectif est de convaincre ou de s'adresser un public très large. Le registre polémique concerne une personne ou un groupe extérieur qui est attaqué à travers l'activité de communication. La critique consiste ici à dénoncer pour nuire et reprocher pour affaiblir. Le propos principal concerne autrui alors que dans le registre promotionnel, il s'agit de soi. Le registre prudentiel est le parti pris de la neutralité et, plus encore, celui de la prudence par rapport à l'événement de « crise ». Il s'agit de ne pas se prononcer sur ses conséquences et de ne pas donner son avis.

Ci-après nous donnons des exemples afin d'illustrer ces cinq registres et dévoiler leurs indicateurs. Les indicateurs du registre promotionnel sont les mêmes indicateurs (verbes d'action et les fonctions de l'État ou d'une institution supranationale) qui ont permis de déterminer si les activités de communication des membres de l'exécutif faisaient la promotion de l'État ou d'une institution supranationale). Cette promotion porte aussi sur les membres de l'exécutif eux-mêmes. Une interview du Président François Mitterrand accordée à *Forbes*

551 Y. de la Haye propose 5 registres ; politique, polémique, technocratique, prudentiel et révérenciel. Nous avons repris les registres prudentiel et polémique et remplacé les trois autres par les registres promotionnel, technique et pédagogique.

Magazine le 14 décembre 1987 représente bien le registre promotionnel⁵⁵². Lors de cette interview un journaliste demande à François Mitterrand ce qu'il pense à propos des différences de politiques économiques entre l'Allemagne et les États-Unis – ces différences sont considérées par le journaliste comme étant à l'origine du krach boursier de 1987. Le Président répond :

*« Je les avais avertis en 1982, lors du Sommet des sept pays industrialisés de Versailles, de la nécessité qu'il y avait d'organiser un système monétaire autour des trois pôles – dollar, yen, écu européen – et de mener des politiques économiques favorisant la croissance là où c'était possible, accompagnées d'une diminution des déficits et des taux d'intérêt. A Versailles, un groupe de travail international avait été chargé de ces questions sous la présidence de Jacques Delors. »*⁵⁵³

Dans ces phrases ressortent deux éléments qui mettent en avant l'État français et ses représentants. Tout d'abord, le Président souligne sa capacité à avoir prédit les problèmes du secteur financier. Il souligne donc le fait qu'il avait raison. Ensuite, il décrit une action entreprise en France afin d'éviter la survenue de ce problème. En somme, le Président de la République dégage l'État français de toute responsabilité dans la « crise », mais surtout il met en valeur les actions de l'État pour empêcher l'apparition d'une « crise financière internationale ».

Le registre technique se perçoit dans l'utilisation par les membres de l'exécutif de termes techniques concernant le secteur financier. Il est illustré par une intervention de Christine Lagarde, ministre de l'Économie et des finances, lors d'un colloque intitulé « Priorités européennes et propositions de l'industrie des services financiers » ayant eu lieu le 12 septembre 2008 à Nice⁵⁵⁴. L'intervention de la ministre comporte de nombreuses expressions techniques qui ne sont pas expliquées ; « choc d'inflation », « choc de change », « processus d'ajustement du marché immobilier », « opérations de titrisation », etc. Il y a tout lieu de penser que face à Christine Lagarde se trouve un public de spécialistes connaissant ses expressions. Il est donc inutile pour la ministre de les définir.

Le premier indicateur du registre pédagogique se retrouve dans un découpage de l'activité de communication pour de l'explication avec des termes comme « premièrement », « premier point », « dans un premier temps ». Le deuxième indicateur est le verbe « expliquer » et le mot « explication » ainsi que leurs synonymes. Enfin, le terme « pourquoi » montre une interrogation

552 <http://discours.vie-publique.fr/notices/887000900.html>

553 *Ibid.* ; c'est nous qui soulignons

554 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083002824.html>

des membres de l'exécutif à laquelle ils comptent répondre. Ce registre est en fait présent surtout dans les interviews où les membres de l'exécutif expliquent la « crise financière internationale ». Une interview accordée au *Nouvel Observateur* le 24 septembre 1998, le ministre de l'Économie et des Finances, Dominique Strauss-Kahn, démontre le registre pédagogique⁵⁵⁵. Un des journalistes s'interroge sur le fait que le ministre ne croit pas à « *aggravation de la crise* »⁵⁵⁶. Dominique Strauss-Kahn répond :

*« Il y a même des raisons de penser que l'on va vers une stabilisation dans une partie des pays aujourd'hui en récession. Regardons les zones de turbulences les unes après les autres. En Asie, on peut espérer que les pays qui ont été les plus touchés, comme la Corée, la Thaïlande et même l'Indonésie, vont progressivement se redresser avec aujourd'hui un coût social considérable et inacceptable. Le grand problème reste le Japon. Il est essentiel que ce grand pays prenne très rapidement les décisions qui s'imposent pour restructurer son système bancaire et relancer sa croissance. En revanche, je suis confiant en la Chine, qui, quelles que soient les difficultés, me paraît déterminée à éviter une dévaluation. »*⁵⁵⁷

La phrase « *Regardons les zones de turbulences les unes après les autres* » annonce une explication qui participe d'un effort de pédagogie. Le ministre prend le temps d'expliquer pourquoi il croit en une stabilisation des pays « en crise ». Le contexte de cette activité de communication est par ailleurs intéressant. Il s'agit d'une interview dans un hebdomadaire d'actualité français généraliste. Les propos sont en conséquence adaptés aux publics de ce magazine.

Le registre polémique se perçoit dans la critique avec des termes pointant une incompétence (se tromper) ou une attitude négative (mentir). Les adjectifs négatifs (être fermé par exemple) utilisés pour décrire l'adversaire sont aussi des indicateurs du registre polémique. Celui-ci est illustré par une intervention de François Fillon, Premier ministre, à l'Assemblée nationale le 1er octobre 2008. Le contexte est particulier ; la banque franco-belge Dexia vient de bénéficier d'une aide de l'État français afin d'éviter sa faillite. Le Premier ministre demande au chef de l'opposition, François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste, de s'accorder avec cette aide. Il s'exprime ainsi :

« Voilà la proposition que nous faisons. C'est maintenant votre responsabilité d'y répondre. Vous avez le choix : vous pouvez faire, comme vous avez fait pour la réforme

555 <http://discours.vie-publique.fr/notices/983002533.html>

556 *Ibid.*

557 *Ibid.* ; c'est nous qui soulignons

des institutions, c'est-à-dire dire « non » [...]. Ce sont des attitudes qui sont peut-être payantes du côté de Reims, mais je veux vous dire qu'elles ne sont pas utiles à la France. »⁵⁵⁸

François Fillon critique directement François Hollande en lui reprochant ces décisions passées et à venir qui « *ne sont pas utiles à la France* ». Dans cette déclaration, le sujet « premier ministre » n'est pas aussi important que l'objet de l'attaque « François Hollande » et, corrélativement, l'opposition en général. C'est à cette dernière que François Fillon s'en prend en montrant ce qui, selon lui, est nuisible à la société française.

Enfin, le dernier registre, le registre prudentiel, se démarque dans une interview de Christine Lagarde portant principalement sur l'« affaire Kerviel »⁵⁵⁹ le 28 janvier 2008. Christine Lagarde intervient à ce titre sur la chaîne de télévision française *France 2* afin d'expliquer la situation et les effets potentiels sur la Bourse de Paris⁵⁶⁰. Le journaliste essaye d'obtenir un avis tranché de la ministre mais elle demeure prudente : des phrases comme « *vous savez qu'il y a une enquête en cours* », « *Les travaux actuels le diront* » et « *Gardons-nous de tirer des conclusions hâtives* » mettent en lumière l'absence de prise de position de Christine Lagarde.

Le tableau ci-dessous présente les résultats concernant les registres des activités de communication :

Tableau 7 : registres des activités de communication des membres de l'exécutif		
Krach boursier de 1987 (52) ⁵⁶¹	Promotionnel	49 (94%)
	Technique	4 (7,5%)
	Pédagogique	4 (7,5%)
	Polémique	4 (7,5%)
	Prudentiel	1 (2%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	Promotionnel	87 (98%)
	Pédagogique	6 (7%)
	Technique	4 (4,5%)
	Prudentiel	1 (1%)
	Polémique	1 (1%)
Crise des subprimes de 2007-2008 (171)	Promotionnel	158 (92%)
	Polémique	15 (9%)

558 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083003036.html> ; c'est nous qui soulignons

559 Jérôme Kerviel est un ancien trader de la Société générale. En janvier 2008, il est accusé par la banque française de lui avoir perdu 4,9 milliards d'euro.

560 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083000306.html>

561 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la catégorie « registres ». Les pourcentages additionnés dépassent 100 % car il peut y avoir plusieurs registres dans une activité de communication.

	Technique	12 (6,5%)
	Pédagogique	10 (6%)
	Prudentiel	6 (4%)

Notre grille relève que le registre majoritaire est le registre promotionnel, c'est-à-dire le registre qui promeut l'État et ses représentants ou une institution supranationale. C'est ce résultat en particulier que nous présentons. Les activités de communication ont comme objectif principal de mettre en avant de façon valorisante ce que l'État ou une institution supranationale, comme le FMI ou l'Union européenne, entreprend pour la gestion et le règlement de la « crise financière internationale ». En somme, cette double promotion insiste sur les relations contraignantes entre l'État et le secteur financier. L'autorité politique représentée par l'État n'a pas quitté le secteur financier, malgré la déréglementation effective. Le contexte de « crise financière internationale » met en lumière que l'État intervient pour essayer de régler la situation. La communication de l'État signale donc un retour de l'autorité étatique ou, plus précisément, le rôle moteur que l'État joue toujours dans le secteur financier. Elle souligne les relations entretenues entre l'État et le secteur financier, relations qui s'orientent, pendant ce contexte de « crise », vers une surveillance directe de l'État.

C – Les solutions des membres de l'exécutif pour régler la situation de « crise »

Dans les activités de communications apparaissent les solutions proposées par les membres de l'exécutif français pour la gestion et le règlement de la crise. Elles portent sur les moyens, décrits dans les activités de communication des membres de l'exécutif, afin d'arrêter les effets de la « crise » ou de suggérer d'autres moyens pour éviter qu'une « crise » du même type se reproduise. Les solutions se distinguent par l'intermédiaire des synonymes et des mots à la signification proche de « solution » comme « moyen », « règlement », « réponse », « objectif », etc. Des verbes indiquant le dénouement d'un problème tels que « résoudre », « délier », « régler », etc. aident à saisir la présence d'une catégorie de solution. Également, les verbes « devoir » et « falloir » indiquent la présentation d'une solution. Enfin, ce sont plus généralement des expressions ou des termes qui traduisent le besoin ou la nécessité comme « il est nécessaire que » ou « le secteur financier a besoin de ».

Les catégories de solution suivantes, la coopération internationale, le domaine économique, les marchés financiers et la situation sociétale ont déjà été présentées plus haut et comportent les mêmes indicateurs. Nous détaillons tout de même ce qu'elles désignent plus précisément. La

première catégorie « coopération internationale » signifie que les membres de l'exécutif font appel à une action, entre la France et un autre pays ou par l'intermédiaire d'une institution supranationale, pour régler la crise. La solution passe par une collaboration volontaire entre différents États faisant délibérément appel à une « force politique » située en dehors de l'État français. La deuxième catégorie « domaine économique » souligne que le règlement de la « crise » est envisagé par le projet d'une ou plusieurs politiques économiques spécifiques, à mettre en œuvre au niveau étatique, interétatique ou au niveau d'une institution supranationale. La troisième catégorie « marchés financiers » concerne le fonctionnement et l'organisation des marchés. La solution correspond à une évolution que les marchés doivent effectuer. Enfin, la quatrième catégorie « situation sociétale » se rapporte à la société pensée comme une totalité effective. La solution se trouve dans un changement structurel de cette société. La cinquième catégorie « Union européenne » signifie que le règlement de la crise est relié au développement de l'Union européenne. La mention de la monnaie européenne, l'euro, constitue un indicateur de cette catégorie. La mention des institutions européennes comme la BCE et la Commission européenne est un autre indicateur. Certaines expressions comme « construction », « développement », ou « poursuite » indiquent que la continuité de l'Union européenne est une solution. La sixième catégorie « ouverture à l'international » se rapproche de la catégorie domaine économique. Toutefois l'accent est mis par les membres de l'exécutif français sur la nécessité de s'éloigner du protectionnisme. Elle apparaît comme un indicateur à part entière tant elle fait l'objet d'une insistance dans certaines activités de communication. La solution consiste donc à continuer l'ouverture de ses frontières pour un État. Elle se perçoit par l'intermédiaire des notions de « protectionnisme » et d'« ouverture ».

Nous présentons maintenant des exemples afin d'illustrer les catégories de solution. Le Président de la République François Mitterrand invoque la coopération internationale comme solution lors d'une interview accordée à *Radio Pékin* et au *Quotidien du peuple* « *je souhaite donc que l'on arrive à un accord entre les plus grandes monnaies pour essayer de limiter les marges de fluctuations, pour disposer de disponibilités et pour que les banques centrales interviennent d'une façon cohérente.* »⁵⁶² L'expression « *les plus grandes monnaies* » désignent les États dominants dans les secteurs économique et financier mondiaux. Dans cette déclaration, François Mitterrand montre que, selon lui, la coopération, l'« accord », entre les États est nécessaire.

562 <http://discours.vie-publique.fr/notices/877024000.html> ; c'est nous qui soulignons

Lors d'un discours à Buenos Aires le 8 décembre 2007, le Premier ministre François Fillon indique comme solution à la crise des *subprimes* « *la transparence des marchés financiers, leur réglementation et leur supervision constituent des objectifs essentiels, si nous voulons éviter des corrections massives.* »⁵⁶³ Le terme « réglementation » est sans équivoque quant à la politique à mener pour régler la situation de « crise ».

L'Union européenne est présentée comme solution pour gérer la situation de « crise », c'est-à-dire diminuer voire éviter ses effets négatifs. Une déclaration du Président Jacques Chirac illustre bien cela. Lors d'une conférence de presse à Paris le 16 avril 1998, il s'exprime ainsi : « *il y a une crise asiatique, nous la connaissons, elle a frappé l'Europe beaucoup moins qu'on ne l'avait craint lorsqu'elle a commencé. Si elle l'a frappé beaucoup moins, je crois qu'on peut dire que c'est justement à cause des perspectives de l'euro. L'euro a donné confiance.* »⁵⁶⁴ Le développement de l'Union européenne est donc dans ce cas un point positif pour la protection de la société française.

La catégorie de solution « ouverture à l'international » est démontré à nouveau par une déclaration de Jacques Chirac lors d'un déplacement en Inde le 24 janvier 1998. Il affirme « *la crise en Asie du Sud-Est ne doit pas remettre en cause l'ouverture nécessaire des économies. Nous avons tous profité de l'ouverture commerciale de nos pays. Elle a été l'une des clés des succès de l'Asie et naturellement elle le demeure.* »⁵⁶⁵ La pensée de Jacques Chirac est claire ; la sortie de « crise » de l'Asie passe par le maintien de l'ouverture de son économie. En ce sens, cette catégorie de solution est un rejet du protectionnisme.

La catégorie de solution « marchés financiers » se distingue dans une interview de la ministre de l'Économie et des Finances Christine Lagarde qu'elle a accordée à la chaîne de télévision française LCI le 29 janvier 2008. « *ce qui est certain, c'est qu'en matière de marchés financiers aujourd'hui [...], il y a, me semble-t-il, un besoin impératif de transparence à plusieurs niveaux* »⁵⁶⁶. Dans cette phrase le « besoin impératif de transparence » concerne une évolution que doit connaître le marché afin de régler et gérer la « crise ». La ministre désigne donc un changement au niveau de l'organisation et du fonctionnement des marchés financiers.

La dernière catégorie de solution se trouve dans un discours de Nicolas Sarkozy, prononcé à Paris le 31 décembre 2008 : « *la France a exigé des changements pour moraliser le capitalisme, promouvoir l'entrepreneur sur le spéculateur, sanctionner les excès inacceptables qui vous ont*

563 <http://discours.vie-publique.fr/notices/073003898.html>

564 <http://discours.vie-publique.fr/notices/987000122.html> ; c'est nous qui soulignons

565 <http://discours.vie-publique.fr/notices/987000035.html> ; c'est nous qui soulignons

566 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083000308.html> ; c'est nous qui soulignons

scandalisés à juste titre, pour redonner à la dimension humaine toute sa place dans l'économie. »⁵⁶⁷ La solution prônée par Nicolas Sarkozy va au-delà d'une politique économique ou qu'une évolution de marché, c'est un changement dans la société même, c'est-à-dire « redonner à la dimension humaine toute sa place dans l'économie ».

Le tableau ci-dessous présente les résultats concernant les catégories de solution :

Krach boursier de 1987 (52) ⁵⁶⁸	Indicateurs de solution présents	31 (59,5%)	Coopération internationale	24 (77,5%/46%) ⁵⁶⁹
			Domaine économique	12 (38,5%/23%)
			Union européenne	12 (38,5%/23%)
			Ouverture à l'international	6 (19,5%/11,5 %)
			Marchés financiers	3 (9,5%/6%)
			Situation sociétale	0 (0%/0%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	Indicateurs de solution présents	63 (71,5%)	Coopération internationale	38 (60,5%/43 %)
			Union européenne	28 (44,5%/32 %)
			Domaine économique	18 (28,5%/20,5%)
			Ouverture à l'international	10 (16%/11,5%)
			Marchés financiers	8 (12,5%/9%)
			Situation sociétale	0 (0%/0%)
Crise des subprimes de 2007-2008 (171)	Indicateurs de solution présents	137 (80%)	Domaine économique	101 (73,5%/59%)
			Coopération internationale	77 (56%/45%)
			Marchés financiers	34 (25%/20%)
			Union européenne	10 (7,5%/6%)
			Situation sociétale	2 (1,5%/1%)
			Ouverture à l'international	1 (0,5%/0,5%)

Les solutions données par les membres de l'exécutif français dans leurs activités de communication se dirigent de plus en plus vers les marchés financiers. Ils considèrent qu'un changement est nécessaire dans le secteur financier pour le règlement de la crise. C'est un changement qui doit s'opérer en lien avec des politiques de réglementation ou de régulation. Par exemple, François Fillon, Premier ministre, déclare le 08 décembre 2008 lors d'un voyage en Argentine : « *La transparence des marchés financiers, leur réglementation et leur supervision*

⁵⁶⁷ <http://discours.vie-publique.fr/notices/097000001.html> ; c'est nous qui soulignons

⁵⁶⁸ Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport aux « solutions données par les membres de l'exécutif dans leurs activités de communication ».

⁵⁶⁹ Le pourcentage devant la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication où la solution « coopération internationale » est utilisée par rapport au nombre d'activités de communication où une solution (peu importe laquelle) est présente. Le pourcentage derrière la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication dans lesquelles la solution « coopération internationale » est utilisée par rapport au nombre total d'activités de communication analysées pour la catégorie. Cet exemple de lecture est valable pour les autres résultats de ce tableau.

constituent des objectifs essentiels, si nous voulons éviter des corrections massives. »⁵⁷⁰ Ou Jacques Chirac, Président de la République, lors d'un déplacement à Tokyo le 27 avril 1998 : « *Nous devons, bien sûr, accroître l'efficacité du contrôle bancaire et prudentiel et augmenter la transparence de notre système financier. C'est-à-dire d'abord la transparence de l'information.* »⁵⁷¹ Cependant, la solution au niveau des marchés financiers n'est pas la solution la plus évoquée et même assez peu présente dans le « krach boursier de 1987 » et la « crise asiatique de 1997-1998 ». La nécessité d'un changement dans le fonctionnement du marché n'est donc pas présentée par les membres de l'exécutif comme la principale solution.

La politique économique et l'évolution du marché se conjuguent dans les activités de communication des membres de l'exécutif. Se trouve là une volonté interventionniste de la part de l'État dans le secteur financier qu'il a déréglementé. La politique économique apparaît d'ailleurs toujours plus comme une solution pour les ministres et le Président, en particulier dans la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » où elle est la solution la plus évoquée. Comme vu avec la promotion des actions de l'État dans le secteur financier, les activités de communication illustrent une volonté de re-réglementation, ou au moins une mise en avant de l'intervention de l'État dans ce secteur. Pourtant, dans les décisions politiques effectivement prises, le secteur financier demeure « libéralisé ». Par ailleurs, la solution « situation sociétale », qui appelle à un véritable changement dans les structures de la société est absente, sauf dans la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Cette quasi-absence souligne un engagement au long terme de la présidence et du gouvernement pendant les vingt ans de notre cadre historique. La communication de l'État, de 1987 à 2009, traduit l'investissement de l'État dans les politiques néo-libérales.

La communication étatique sert donc à mettre en avant les relations que l'État entretient avec d'autres institutions pendant une « crise financière internationale ». Les solutions données par les membres de l'exécutif insistent sur la nécessité de l'intervention de l'État pour régler la situation de « crise ».

La politique de libéralisation financière menée par l'État depuis les années 1980 apparaît dans les lois qu'il a promulguées. Un jugement un peu hâtif pourrait consister à inscrire la figure politique abstraite de l'État dans un libéralisme absolu, et justement au regard des dispositifs législatifs encadrant le secteur financier. Cependant, nos analyses des activités de communications des membres de l'exécutif démontrent que l'État intervient dans ce secteur

570 <http://discours.vie-publique.fr/notices/073003898.html>

571 <http://discours.vie-publique.fr/notices/987000152.html>

déréglementé grâce à sa communication. L'État libéral a toujours la possibilité de gérer la « crise », contredisant par là l'autorégulation du marché qui se constitue plus comme un mythe que comme un fait. Les différentes causes et solutions développées dans les activités de communication rappellent malgré tout un attachement au libéralisme économique de la part des représentants de l'État. La communication illustre ainsi les relations entretenues par l'État avec le secteur financier. Cela signifie que la communication est également ce par quoi passe les relations de l'État aux acteurs et aux institutions. Elle caractérise ses relations au secteur financier dans le sens d'une intervention étatique dans le secteur financier déréglementé. Plus globalement, la communication permet à l'État de se positionner dans ses rapports au secteur financier. Et cette position se perçoit à travers les causes, les conséquences, les solutions, la promotion de l'État se trouvant dans les activités de communication des membres de l'exécutif.

3.2 – Les liens entre la médiatisation et la construction de l'événement : entre l'État et la presse quotidienne nationale

Dans le précédent chapitre a été développé la légitimité de l'État à définir la réalité à l'aide de ses activités de communication. Les membres de l'exécutif agissent notamment sur les caractéristiques de cette réalité et participent aux comportements quotidiens des individus. Dans ce sens, ils peuvent construire l'événement de « crise financière internationale ». La construction étatique n'est toutefois pas la seule et l'État fait surtout face à la construction médiatique. Un événement est plutôt le fruit d'une lutte, entre les différents participant à sa construction, autour d'une définition ou une co-construction de définitions concurrentes pouvant s'accorder ou se contredire sur certains points. Les médias se saisissent donc des événements réels pour les reconstruire. Si bien que la construction d'un événement apparaît solidaire de sa médiatisation. Nous entendons par médiatisation l'interposition effectuée par un média journalistique entre un émetteur institutionnel et des publics. Ici la notion de média renvoie à la définition donnée par le sociologue français F. Balle, soit « l'aboutissement d'initiatives calculées, ayant chacune ses équipements techniques, ses professionnels attitrés et ses règles particulières, écrites ou non écrites. »⁵⁷² Les médias sont ici à comprendre dans le sens d'une « institution sociale »⁵⁷³ et non d'une technique.

L'analyse des relations entre l'État et la presse quotidienne nationale a été effectuée à partir des activités de communication des membres de l'exécutif français. Toutefois, cette analyse s'est

572 BALLE Francis, *Médias et sociétés : édition, presse, cinéma, radio, télévision*. Paris : LGDJ-Lextenso, 2013, p. 9 (Domat politique)

573 *Ibid.*, p. 9

heurtée au fait qu'il existe une forme d'invisibilité ou, plus exactement, de discrétion des rapports État/média dans ces activités de communication. Nous nous sommes donc tourné vers les productions journalistiques où ces relations ne sont pas discrètes ou dissimulées mais affichées par les pratiques des journalistes. C'est-à-dire que les journalistes citent les membres de l'exécutif et commentent les actions de l'État pendant une « crise financière internationale ». Les relations entre l'État et les médias apparaissent en conséquence. À l'inverse, les membres de l'exécutif ne citent pas les journalistes et ne commentent pas les médias pendant une « crise » de ce type. L'analyse du corpus constitué des productions journalistiques de *Libération*, des *Échos* et du *Monde* complète donc l'analyse du corpus constitué des activités de communication des membres de l'exécutif en ce qui concerne les relations entre l'État et la presse quotidienne nationale.

Dans un premier temps, seront donc traitées les citations des membres de l'exécutif dans les productions journalistiques. Nous verrons plus particulièrement l'utilisation de la parole des ministres et du Président par la presse quotidienne nationale durant le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Dans un second temps, nous approfondirons cette utilisation en la mettant en parallèle de la notion de « définisseur primaire », rôle que l'État joue pendant un événement de « crise financière internationale ».

3.2.1 – La citation des membres de l'exécutif par les journalistes

Afin de comprendre les relations entre l'État et les médias, nous nous intéressons à la construction des événements par les médias. Plus spécifiquement, notre deuxième corpus porte sur les productions journalistiques de trois titres de presse français, *Le Monde*, *Les Échos* et *Libération*. Afin de pas créer artificiellement la relation État-média, nous n'avons pas analysé uniquement des articles de presse où l'État est cité ou un membre de l'exécutif interviewé⁵⁷⁴. Comme expliqué en introduction, les articles présents dans ce corpus sont des productions journalistiques qui s'attachent aux « crises financières internationales » en tant que sujet principal de l'article. Les mêmes périodes ont été choisies pour chaque « crise financière » que pour le premier corpus sur les activités de communication – du 01 octobre 1987 au 31 décembre 1988 pour le « krach boursier de 1987 », du 01 juin 1997 au 31 décembre 1999 pour la « crise asiatique de 1997-1998 » et du 01 juin 2007 au 01 mars 2009 pour la « crise des *subprimes* de

574 Ce faisant, nous aurions pu aboutir à la conclusion que les médias utilisent toujours les définitions étatiques d'un événement.

2007-2008 ». L'objectif de ce corpus est d'analyser ce qui est dit sur la « crise » par des titres de presse. Il s'agit alors de saisir en parallèle si ces titres de presse utilisent effectivement des définitions de l'État quand ils décrivent la « crise ».

Pour ce faire, nous avons relevé à chaque fois qu'un journaliste reprenait les propos d'un membre de l'exécutif. Le tableau ci-dessous présente les résultats vis-à-vis du nombre de citations des membres de l'exécutif dans *Libération*, *Le Monde* et *Les Échos*.

	Média (nombre d'articles) ⁵⁷⁵	Nombre de citations (pourcentage)	Membres de l'exécutif cités	
			Nom	Citations (pourcentage média / pourcentage total)
Krach boursier de 1987	<i>Libération</i> (40) ⁵⁷⁵	8 (20%)	Édouard Balladur	4 (50%/10%) ⁵⁷⁶
			François Mitterrand	3 (37,5%/7,5%)
			Jacques Chirac	2 (25%/5%)
			Alain Juppé	1 (12,5%/2,5%)
	<i>Le Monde</i> (46)	13 (28,5%)	Édouard Balladur	8 (61,5%/17,5%)
			Jacques Chirac	6 (46%/13%)
			François Mitterrand	1 (7,5%/2%)
	<i>Les Échos</i> (45)	10 (22%)	Édouard Balladur	9 (90%/20%)
			Alain Juppé	1 (10%/2%)
Crise asiatique de 1997-1998	<i>Libération</i> (41)	8 (19,5%)	Dominique Strauss-Kahn	5 (62,5%/12%)
			Jacques Chirac	3 (37,5%/7%)
	<i>Le Monde</i> (48)	3 (6,5%)	Dominique Strauss-Kahn	2 (66,5%/4%)
			Lionel Jospin	1 (33,5%/2%)
			Jacques Chirac	1 (33,5%/2%)
	<i>Les Échos</i> (69)	11 (16%)	Dominique Strauss-Kahn	9 (82%/13%)
			Jacques Chirac	2 (18%/3%)
Martine Aubry			1 (9%/1,5%)	
Crise des subprimes de 2007-2008	<i>Libération</i> (74)	21 (28,5%)	Nicolas Sarkozy	16 (76%/21,5%)
			Christine Lagarde	8 (38%/11%)
			François Fillon	1 (5%/1,5%)
	<i>Le Monde</i> (126)	26 (20,5%)	Nicolas Sarkozy	19 (73%/15%)
			Christine Lagarde	6 (23%/5%)
			François Fillon	3 (11,5%/2,5%)
			Claude Guéant	1 (4%/1%)
			Éric Woerth	1 (4%/1%)

575 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total de productions journalistiques analysées par rapport à la catégorie « membre(s) de l'exécutif cité(s) »

576 Le pourcentage devant la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication où Édouard Balladur est cité par rapport au nombre d'activités de communication dans lesquelles un membre de l'exécutif (peu importe lequel) est cité. Le pourcentage derrière la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication où Édouard Balladur est cité par rapport au nombre total d'activités de communication analysées pour la catégorie. Cet exemple de lecture est valable pour les autres résultats de ce tableau.

	<i>Les Échos</i> (151)	31 (20,5%)	Christine Lagarde	16 (51,5%/10,5%)
			Nicolas Sarkozy	15 (48,5%/10%)
			François Fillon	5 (16%/3,5 %)
			Éric Woerth	1 (3%/0,5%)

Dans les trois titres de presse, *Le Monde*, *Les Échos* et *Libération*, pendant le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », les journalistes se réfèrent assez peu aux membres de l'exécutif. Cela peut s'expliquer par le fait que les médias ne sont aucunement les porte-paroles de la présidence et du gouvernement. La relation entre les médias et la source officielle qu'est l'État n'est donc pas systématique.

Par ailleurs, dans les productions journalistiques du *Monde*, des *Échos* et de *Libération*, nous avons cherché si des « experts » ou des acteurs politiques (hors exécutif français) étaient cités par les journalistes. Pour ce faire, nous avons relevé chaque reprise de propos d'un « expert » ou d'un acteur politique dans les productions journalistiques. Le tableau ci-dessous présente les résultats⁵⁷⁷.

Tableau 10 : citation des « experts » ou des acteurs politiques (hors exécutif français) dans les articles du <i>Monde</i>, de <i>Libération</i> et des <i>Échos</i>		
Krach boursier de 1987		
<i>Libération</i> (40) ⁵⁷⁸	Pas précisé ⁵⁷⁹	15 (37,5%)
	Ronald Reagan (Président des États-Unis)	4 (10%)
	Gerhard Stoltenberg (Ministre fédéral des Finances)	2 (5%)
	Pierre Bérégovoy (député au moment de la citation)	1 (2,5%)
<i>Le Monde</i> (46)	Pas précisé	10 (21,5%)
	Pierre Bérégovoy	2 (4,5%)
	James Baker (secrétaire du Trésor des États-Unis)	2 (4,5%)
	Jean Peyrelevade (haut fonctionnaire)	2 (4,5%)
<i>Les Échos</i> (45)	Pas précisé	9 (20%)
	Xavier Dupont (Président de la Société des bourses françaises)	1 (2%)
	Edmond Alphandéry (homme politique)	1 (2%)
	Edward Markey (homme politique étasunien)	1 (2%)
Crise asiatique de 1997-1998		
	Pas précisé	10 (24,5%)

577 Pour une raison d'économie de place, les résultats ne sont pas présentés dans leur totalité ; cf. « Annexe 2 : Grilles d'analyse de corpus », p. 35

578 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total de productions journalistiques analysées par rapport à la catégorie « citation des « experts » ou des acteurs politiques »

579 Le résultat « pas précisé » correspond aux citations d'acteurs dont le nom, le statut et l'institution ne sont pas précisés par le journaliste.

<i>Libération</i> (41)	Hans Tietmeyer (Président de la Bundesbank)	2 (5%)
	Alan Greenspan (Président de la FED)	2 (5%)
	Michel Camdessus (Directeur du FMI)	2 (5%)
<i>Le Monde</i> (48)	Pas précisé	8 (32%)
	Robert Rubin (Secrétaire du Trésor des États-Unis)	6 (16,5%)
	Michel Camdessus	5 (10,5%)
	Alan Greenspan	3 (6,5%)
<i>Les Échos</i> (69)	Pas précisé	13 (19%)
	Michel Camdessus	6 (8,5%)
	Fadhel Lakhouna (Économiste)	2 (3%)
	Christian de Boissieu (Économiste)	2 (3%)
Crise des subprimes de 2007-2008		
<i>Libération</i> (74)	Pas précisé	12 (16%)
	Christian de Boissieu	4 (95,5%)
	Philippe Waechter (Économiste)	3 (4%)
	Jean-Paul Fitoussi (Économiste)	3 (4%)
<i>Le Monde</i> (126)	Pas précisé	40 (31,5%)
	Ben Bernanke (Économiste)	7 (5,5%)
	Jean-Louis Mourier (Économiste)	6 (5%)
	Christian Parisot (Économiste)	6 (5%)
<i>Les Échos</i> (151)	Pas précisé	20 (13%)
	Jean-Claude Trichet (Président de la BCE)	6 (4,5%)
	Hank Paulson (Secrétaire du Trésor des États-Unis)	4 (2,5%)
	Charlie McCreevy (Commissaire européen)	3 (2,5%)

Dans ces résultats, il est clair que les « experts » et les acteurs politiques hors de l'exécutif français sont plus souvent cités que les membres de l'exécutif. Dans la totalité des productions journalistiques des *Échos*, du *Monde* et de *Libération*, le recours aux propos de ces acteurs dépasse toujours 50 %. Pourtant, il est possible d'aller au-delà de ces résultats et effectuer une comparaison entre l'« expert » ou l'acteur politique le plus cité et le membre de l'exécutif français le plus cité. Le tableau ci-dessous présente cette comparaison.

Tableau 11 : comparaison entre le membre de l'exécutif le plus cité et autre acteur le plus cité dans les articles du <i>Monde</i>, de <i>Libération</i> et des <i>Échos</i>	
« Krach boursier de 1987 »	
Libération (% sur 40 articles de presse)	Membre de l'exécutif le plus cité et autre acteur le plus cité : Édouard Balladur (10%) / Ronald Reagan (10%)
Le Monde (% sur 46 articles de presse)	Membre de l'exécutif le plus cité et autre acteur le plus cité : Édouard Balladur (17,5%) / Pierre Bérégovoy (7,5%)
Les Échos (% sur 45 articles de presse)	Membre de l'exécutif le plus cité et autre acteur le plus cité : Édouard Balladur (20%) / Xavier Dupont (1%)

« Crise asiatique de 1997-1998 »	
Libération (% sur 41 articles de presse)	Membre de l'exécutif le plus cité et autre acteur le plus cité : Dominique Strauss-Kahn (12%) / Hans Tietmeyer (5%)
Le Monde (% sur 48 articles de presse)	Membre de l'exécutif le plus cité et autre acteur le plus cité : Dominique Strauss-Kahn (4%) / Robert Rubin (12,5%)
Les Échos (% sur 69 articles de presse)	Membre de l'exécutif le plus cité et autre acteur le plus cité : Dominique Strauss-Kahn (13%) / Michel Camdessus (8,5%)
« Crise des subprimes de 2007-2008 »	
Libération (% sur 74 articles de presse)	Membre de l'exécutif le plus cité et autre acteur le plus cité : Nicolas Sarkozy (21,5%) / Christian e Boissieu (5,5%)
Le Monde (% sur 126 articles de presse)	Membre de l'exécutif le plus cité et autre acteur le plus cité : Nicolas Sarkozy (15%) / Ben Bernanke (5,5%)
Les Échos (% sur 151 articles de presse)	Membre de l'exécutif le plus cité et autre acteur le plus cité : Christine Lagarde (10,5%) / Jean-Claude Trichet (6%)

L'« expert » et ou l'acteur politique le plus cité (il n'y a qu'une exception pour *Le Monde* pendant la « crise asiatique de 1997-1998 ») ne l'est pas autant que le membre de l'exécutif le plus cité par *Les Échos*, *Le Monde* et *Libération*. D'après Y. de la Haye, la citation est un « instrument de signification capital, parce qu'elle permet de donner la parole, de tronquer la parole, de camoufler sa parole, de tenir à distance la parole »⁵⁸⁰. Il est donc significatif qu'un ministre ou le Président soit l'acteur le plus cité dans les productions journalistiques. Cela révèle que la parole des membres de l'exécutif est la plus mobilisée par les journalistes et que, en conséquence, la définition étatique d'une « crise financière internationale » est potentiellement la plus utilisée.

Cela amène à s'intéresser au rôle de « définisseur primaire » assumé par l'État pendant une « crise financière internationale ». Dans ce rôle, l'État se montre comme un acteur dominant de la définition de cet événement.

3.2.2 – La construction de l'événement par la presse quotidienne nationale : le rapport avec l'État comme « définisseur primaire »

La notion de « définisseur primaire » a été apportée par S. Hall et ses collaborateurs⁵⁸¹. Pour ces auteurs, les productions des journalistes ne décrivent pas l'événement en tant que tel qu'il est ou a été, mais ils proposent plutôt une interprétation de celui-ci. Ils fournissent une manière d'interpréter les événements ou les faits, qu'ils le veuillent ou non, car il est impossible de traiter un événement en temps réel – à l'exception des événements prévisibles et anticipés comme une rencontre sportive. La plupart de leur production se fait après coup et entraîne un travail de reconstitution du sens et des faits – n'étant par ailleurs pas à l'abri d'erreurs ou

580 de la HAYE Yves, *op. cit.*, 2005, p. 108

581 HALL Stuart *et al.*, *op. cit.*

d'incompréhensions. En évoquant les travaux en herméneutique de P. Ricoeur dans le chapitre précédent⁵⁸², a été évoqué le fait que la mise en récit constituait l'événement en lui-même. Raconter un événement c'est le construire dans cette perspective. De ce fait, le travail des médias dans leur production de nouvelles correspond au travail de communication des membres de l'exécutif. Ils contribuent tous les deux à construire l'événement. Bien entendu, ces constructions ne sont ni les mêmes, ni ne possèdent la même légitimité.

Selon S. Hall *et al.*, les nouvelles, formant un événement, sont le fruit d'un travail social qui s'appuie sur la « valeur de nouvelles » ou « news value »⁵⁸³. Ces valeurs de nouvelles ne sont pas écrites comme des règles mais sont des impératifs explicites de sélection. Il existe également trois aspects centraux dans la production sociale des nouvelles au sein d'un média. La bureaucratie impose une division précise du travail et une sélection des nouvelles. Ensuite, la structure des valeurs de nouvelles précise la sélection et le classement des nouvelles selon les catégories décidées. Enfin, le troisième aspect est la construction de la nouvelle elle-même. Cette étape de la production est déterminante car c'est à ce moment que le sens de l'événement est construit par les médias ; « un événement peut seulement faire sens s'il peut être localisé dans le cadre d'identifications sociales et culturelles connues »⁵⁸⁴. Les valeurs de nouvelles indiquent que les médias sélectionnent ce qui forme une nouvelle. La production sociale de l'information n'est donc en aucun cas la description de l'événement en lui-même. Elle est une opération qui vise à rendre compréhensible un événement dans une société.

Il se trouve là, à notre sens, un lien fort avec le « stock social de connaissances » de P. Berger et T. Luckmann⁵⁸⁵. En effet, ce stock permet aux individus de donner du sens à des événements et à se référer à une réalité objective. Les auteurs britanniques de leur côté évoquent des « cartes de sens » (« maps of meaning »)⁵⁸⁶ qui procèdent d'un consensus social de la production des nouvelles. Les journalistes rendent intelligible un événement aux lecteurs et aux consommateurs par ce processus social de production et à l'aide d'un consensus autour d'un schème interprétatif. Pour cette raison, le rôle des médias est primordial dans la construction des événements car « les médias définissent pour la majorité de la population quels événements

582 Cf., « 3 – Les capacités étatiques de la définition de la « réalité », p. 124

583 *Ibid.*, p. 54

584 HALL Stuart *et al.*, *op. cit.*, p. 54 ; « An event only « makes sense » if it can be located within a range of known social and cultural identifications »

585 BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *op. cit.*, p. 61

586 HALL Stuart *et al.*, *op. cit.*, p. 55

importants ont lieu, mais, aussi, ils offrent des interprétations puissantes sur la manière de comprendre ces événements »⁵⁸⁷.

Nous nous accordons en partie avec S. Hall *et al.*, pour qui les médias ne créent pas les événements mais se relient à des sujets créés par des sources institutionnelles. Néanmoins une « crise financière internationale » n'est en aucun cas créée par une institution. Il s'agit du même problème posé par rapport à la constitution d'un problème public. Les « crises financières internationales » ont une « force d'imposition » aux agendas des différents acteurs prenant part à sa construction. C'est un paradoxe qui s'explique par la dépendance essentielle d'un événement à des relations se nouant pour sa construction. En conséquence, un événement, même s'il est assez grave pour être saisi immédiatement par différents acteurs qui n'auront pas à l'imposer dans l'espace public, dépend toujours du résultat des rapports de force entre ces acteurs pour sa construction.

Les médias ne sont donc pas les seuls à prendre part à cette construction. En tant que « définisseur primaire » (« primary definers »⁵⁸⁸), l'État a aussi un rôle de première importance à jouer. Comme indiqué haut, la presse quotidienne nationale cite les membres de l'exécutif, mais elle ne cite pas ceux-ci. Pour aller plus loin dans la relation entre les membres de l'exécutif et les journalistes, au niveau de la construction de l'événement de « crise », nous avons cherché à vérifier les éléments et sujets abordés entre les deux lors d'une interview. Il s'agit de savoir si, lors d'un échange direct, les journalistes et les membres de l'exécutif discutent la définition de la « crise financière internationale ». Autrement dit, il s'agit de savoir si les journalistes et les membres de l'exécutif, lors d'une interview, confrontent leur définition de l'événement. Dans le corpus des activités de communication des membres de l'exécutif, il existe trois catégories qui mettent en avant le travail de construction de la « crise » lors d'une relation directe entre les membres de l'exécutif et les journalistes ; les catégories de cause, les catégories de conséquence et les catégories de solution. C'est par ceux-ci en effet qu'un ministre ou le Président explique l'origine de la « crise » (cause), ses effets sur la société française (conséquence) et les options de sortie de « crise » (solution). Le tableau ci-dessous montre les résultats concernant la définition et la discussion d'une « crise financière internationale ». Pour arriver à ces résultats, nous avons noté dans chaque interview, tirée du corpus des activités de communication des membres de l'exécutif, si les indicateurs de cause, de conséquence et de solution étaient présents.

Tableau 12 : définition de la « crise financière internationale » pendant une interview d'un

587 *Ibid*, p. 57 ; « the media define for the majority of the population what significant events are taking place, but, also, they offer powerful interpretations of how to understand these events »

588 *Ibid*, p. 57

membre de l'exécutif par un journaliste		
Krach boursier de 1987 (% sur 20 interviews)	Indicateur de cause présent	55 %
	Indicateur de conséquence présent	50 %
	Indicateur de solution présent	51 %
Crise asiatique de 1997-1998 (% sur 14 interviews)	Indicateur de cause présent	50 %
	Indicateur de conséquence présent	28,5 %
	Indicateur de solution présent	18,5 %
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (% sur 43 interviews)	Indicateur de cause présent	55 %
	Indicateur de conséquence présent	93 %
	Indicateur de solution présent	70 %

La « crise asiatique de 1997-1998 » se démarque à nouveau dans les résultats, concernant les conséquences et les causes. Comme cette « crise » ne se déroule pas directement en France, il est envisageable que ses effets et les options de sortie n'aient pas été évoqués pour cette raison. Plus globalement, la définition de l'événement de « crise » fait souvent partie des échanges entre journalistes et membres de l'exécutif. Dans les trois « crises financières internationales », ils s'arrêtent surtout sur les conséquences. Par exemple, la question de l'effet réel sur le déficit public des politiques de relance revient pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». D'un côté, les journalistes insistent sur le creusement du déficit et sur ce qui peut paraître comme un manque de maîtrise de celui-ci par le gouvernement français. Il s'agit ici d'une lutte autour de ce qui est réel, c'est-à-dire la conséquence de la « crise financière internationale » sur l'équilibre budgétaire de l'État. L'exemple typique de cette question du déficit et de la dette est fourni par une intervention d'Éric Woerth, ministre du Budget, sur la radio française RTL le 26 septembre 2009⁵⁸⁹. Durant l'interview, le journaliste Jean-Michel Apathie l'interpelle explicitement sur ses propos en évoquant des doutes : « *jusque-là, vous teniez un discours de vérité et là, tout à coup, on peut douter, E. Woerth.* » Ici, le rapport entre vérité et réalité est essentiel pour les acteurs de la construction de la « crise financière ». Ainsi, même s'il n'existe pas de réalité à part entière sans construction – ce qui n'empêche de défendre des positions –, ce n'est pas forcément l'avis des acteurs qui n'hésitent pas à attaquer ce qui contredit leur vérité, leur réalité.

La notion de définisseur primaire fait l'objet de critique, notamment de la part de P. Schlesinger⁵⁹⁰, professeur de politique culturelle à l'université de Glasgow. Premièrement, elle laisserait croire qu'il existerait une voix unique sans dispute chez le définisseur primaire. Deuxièmement, les journalistes seraient exclus de la possibilité d'être des définisseurs primaires. Troisièmement, cette notion oublierait une lutte pour l'obtention de ce titre. Au regard de ces

589 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083002962.html>

590 SCHLESINGER Philip, « Repenser la sociologie du journalisme : les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme ». *Réseaux*, n° 51, 1990, pp. 75-98

critiques, le travail de S. Hall *et al.* est à compléter sur sa dimension relationnelle. Il pêche par une simplification des rapports de force autour des discours autorisés, représentant la parole légitime dans un groupe. Dans une optique bourdieusienne, les discours apparaissent comme la traduction d'une position au sein d'un champ⁵⁹¹. Pour cette raison ils font l'objet d'une lutte spécifique. La communication de l'État est une lutte en soi car ce ne sont pas tous les membres d'un groupe qui peuvent tenir le même discours, étant avantagé celui qui s'impose et compose avec le plus de capitaux. P. Schlesinger précise en parlant des hommes politiques élus, « ces personnages « représentatifs » ne peuvent donc pas non plus être considérés comme bénéficiant d'une égale possibilité d'accès aux médias. »⁵⁹² C'est ici que se situe la lutte pour être définisseur primaire.

Nous gardons tout de même l'apport principal de la notion de définisseur primaire pour traduire l'intérêt réciproque de l'entretien de rapports entre les médias et l'État. S. Hall *et al.* ont oublié les luttes internes à un espace social pour devenir le porte-parole légitime – il ne s'agit pas là de la fonction mais plutôt du privilège de position entraînant une force performative plus forte pour définir ce qu'est le champ et quels en sont les limites et les caractéristiques. Cependant, ils démontrent que le travail de construction de la réalité est un travail faisant appel à différents acteurs. Ils démontrent également que les médias reprennent de façon symbolique les formes de domination dans la société. En revanche, nous ne reprenons pas le postulat « *unidirectionnel* »⁵⁹³ de S. Hall *et al.*, critiqué par P. Schlesinger, quant à l'influence du pouvoir politique sur les médias. Il est probable que les médias influencent eux aussi le pouvoir politique. Plus exactement, ce qui intéresse notre recherche, ce sont les relations de coopération et concurrence que se mènent les médias et les membres de l'exécutif dans la construction de l'événement de « crise financière internationale ».

En réalité, ce sont bien les liens d'interdépendance entre médias et État qui structurent en partie leurs relations et la production sociale d'informations. Ces liens se retrouvent dans le fait que, durant une « crise financière internationale », les membres de l'exécutif sont dans la contrainte, dans le but de maintenir la confiance, de diffuser leurs activités de communications au plus grand nombre de citoyens. Les médias semblent à ce titre l'institution la plus efficace du fait de leurs capacités de diffusion. De leur côté, se retrouvant dans une compétition commerciale entre eux, les médias doivent avoir des informations à donner – c'est-à-dire à vendre – à leurs publics. Cet événement de « crise » constitue de plus un sujet d'intérêt fort. À cette occasion, les

591 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2001 (b)

592 SCHLESINGER Philip, *op. cit.*, p. 82

593 *Ibid.*, p. 83 ; c'est l'auteur qui souligne

membres de l'exécutif, en tant que définisseurs primaires, sont mobilisés tout comme ils mobilisent les médias dans l'objectif de donner leur définition de la réalité.

En somme, nos analyses des productions journalistiques du *Monde*, de *Libération* et des *Échos* mettent en exergue que les journalistes de la presse quotidienne nationale utilisent de multiples sources pour décrire une « crise financière internationale ». L'État n'est donc pas le seul définisseur convoqué au cours du travail de construction de cet événement de « crise » par les médias. Pourtant, les membres de l'exécutif demeurent des définisseurs primaires car ils sont parmi les plus cités avec d'autres politiques nationaux ou d'autres institutions, comme le FMI. Nous relativisons la domination incontestée des membres de l'exécutif telle qu'elle peut être formalisée par l'intermédiaire de la notion de définisseur primaire définie par S. Hall *et al.*⁵⁹⁴. C'est d'ailleurs pour cela que cette recherche pose l'hypothèse suivante ; la communication de l'État est insérée dans des rapports de collaboration et de concurrence entre acteurs centraux ou dominants de leur champ pour la construction de la « crise ». Cela signifie que l'État, en tant que définisseur primaire, ne s'impose pas aux médias, qui seraient alors dans la contrainte de retraiter ses définitions sans les discuter. Plus exactement, l'État, en tant que définisseur primaire, bénéficie d'une position favorable pour accéder aux médias, dont la presse quotidienne nationale, et diffuser ses représentations de la « crise financière internationale ». Il doit tout de même affronter la définition des médias fournissant eux-mêmes leur description de l'événement de « crise ».

3.3 – Une politique de la visibilité et de la politisation

La communication de l'État pendant une « crise financière internationale » témoigne des relations que l'État entretient dans le cadre de la construction et du règlement de cette « crise ». Nous avons analysé les activités de communication des membres de l'exécutif dans l'objectif de saisir ces relations. Les analyses de ces activités mettent en avant que la communication de l'État contribue à rendre visible et politiser les relations de l'État. Nous entendons par politisation une volonté affichée de la part d'un individu ou d'une institution, en l'occurrence les membres de l'exécutif, de rendre politique un ensemble de relations et de l'insérer, explicitement ou implicitement, dans un rapport de force. Nous nous arrêterons dans un premier temps sur la mise en visibilité de l'État en donnant l'exemple de ses relations avec le niveau

594 HALL Stuart *et al.*, *op. cit.*

local. Les entretiens menés avec des acteurs politiques aideront ici à préciser les objectifs qui sont rattachés par ces acteurs à la communication de l'État. Dans un second temps, nous nous arrêterons sur la politisation de ses relations en donnant l'exemple de celles-ci avec les niveaux international et supranational.

3.3.1 – La mise en visibilité de l'État : l'exemple des relations entre l'État et le niveau local

D. Marchetti, travaillant sur l'information de l'État concernant la sécurité routière, définit la politique de l'invisible. Celle-ci consiste « à faire de la politique sans le dire et sans le montrer »⁵⁹⁵. Le pouvoir politique central de l'État utilise les services locaux, rattachés à son autorité, pour conduire ses politiques sans qu'elles n'apparaissent comme telles. Dans le contexte d'une « crise financière internationale », la situation est à l'opposé du fait de ses caractéristiques spécifiques. Tout d'abord, elle n'est pas locale, elle est internationale. De ce fait, les services locaux de l'État ne sont que très peu concernés par la gestion politique de ces crises. Non pas que les conséquences négatives d'une crise de ce type ne touchent pas les acteurs locaux, qu'ils soient politiques ou entrepreneuriaux. L'implication de ces services survient surtout lorsque des mesures sont mises en place pour lutter contre les effets négatifs après coup. Nous avons, le 5 octobre 2016⁵⁹⁶, interrogé sur ce point Patrick Devedjian, qui fut ministre chargé de la Mise en œuvre du plan de relance pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Nous voulions savoir avec quelles institutions locales (département, commune, région, etc.) il avait travaillé en tant que ministre et pour quelles raisons. Comme il l'explique, « *la communication était importante dans la mesure où elle avait pour objet d'inciter d'autres agents économiques à investir. C'est pour ça que nous avons une campagne de communication sur l'ensemble du pays mais qui était localisée.* »⁵⁹⁷ Les services locaux servent pour « relancer » l'économie dans la mise en œuvre d'investissements de la part de l'État. Comme le souligne D. Marchetti, il s'agit bien de politiques de l'État, décidées au niveau central, et imposées au niveau local. Toutefois, dans un contexte de « crise financière internationale », ces politiques ne sont pas rendues invisibles. Au contraire, elles font l'objet de campagnes de communication.

595 MARCHETTI Dominique, « Les logiques d'une information d'État. À propos de la circulation et de la sécurité routières dans les quotidiens régionaux », IN : MARCHETTI Dominique (dir.), *Communication et médiatisation de l'État : la politique de l'invisible*. Grenoble : Presse Universitaire de Grenoble, 2008, p. 155 (Communication, médias et sociétés)

596 Cf. « Annexe 3 : Entretiens », pp. 112-123

597 *Ibid.*, p. 113

L'événement de « crise financière internationale » justifie que les activités de communication des membres de l'exécutif aient rendu public les actions de l'État. En menant des entretiens, un de nos objectifs a été d'avoir une représentation des acteurs des activités communicationnelles. Nous nous sommes demandé comment ceux-ci conçoivent une activité de communication et quels objectifs ils lui confient. Nous avons alors rencontré, l'ancien porte-parole à la présidence, Pierre-Jérôme Hénin⁵⁹⁸, pendant la « crise des *subprimes* ». Selon lui, « *pour la crise financière il était important, et le Président l'a... traité avec efficacité, il était important de montrer qu'il y avait un pilote à bord du bateau...* »⁵⁹⁹. Pierre-Jérôme Hénin met en parallèle la communication de l'État et les autres politiques : c'est « *le diptyque traditionnel, faire et faire savoir [...] ; vous décidez d'un certain nombre de mesure pour préserver l'intégrité des banques, de certaines banques, vous décidez de concert avec vos partenaires européens, donc voilà vous faites puis vous faites savoir.* »⁶⁰⁰ Ce que signifie l'ancien porte-parole adjoint c'est en fait l'impératif de visibilité du politique pendant une situation de « crise financière internationale ». Pierre-Jérôme Hénin n'est pas le seul à préciser cela. Luc Chatel⁶⁰¹, porte-parole du gouvernement, Hervé Novelli⁶⁰², secrétaire d'État aux entreprises et au commerce extérieur, et Jean-Luc Tavernier⁶⁰³, directeur du cabinet d'Éric Woerth (ministre du Budget) disent aussi que l'objectif de la communication est de démontrer et d'expliquer les actions de l'État. L'État, par l'intermédiaire de ses représentants, doit alors démontrer qu'il s'occupe de la situation.

Notre grille d'analyse vise à saisir le rapport entre l'État et le niveau local afin de comprendre avec qui les membres de l'exécutif entretiennent des relations pendant une « crise financière internationale ». Si ces relations sont évoquées par l'intermédiaire des activités de communication, c'est qu'elles sont rendues visibles lorsqu'un membre de l'exécutif s'exprime. Il s'agit de répondre à la question suivante : est-ce que dans leurs activités de communication les membres de l'exécutif font référence au niveau local et si oui pour quelles raisons ? L'indicateur est la mention dans une activité de communication d'un acteur local ou d'une institution locale, c'est-à-dire un acteur ou une institution qui n'est pas situé de façon géographique ou sur

598 Nous avons rencontré Pierre-Jérôme Hénin le 26 septembre 2016.

599 Cf. « Annexe 3 : Entretiens », p. 104

600 *Ibid.*, p. 105

601 Nous avons interrogé Luc Chatel le 11 janvier 2016. Il explique son rôle de porte-parole de la manière suivante : « Il consistait à expliquer la politique du gouvernement, la façon dont elle était mise en œuvre » ; *ibid.*, p. 91

602 Nous avons interrogé Hervé Novelli le 7 septembre 2016. Pendant l'entretien, à la question « vous expliquiez ce que faisait l'État ? », il répond « absolument » ; *ibid.*, p. 110

603 Nous avons interrogé Jean-Luc Tavernier le 20 décembre 2016. Il déclare « donc la communication c'était surtout expliquer ce qu'on était en train de faire. » ; *ibid.*, p. 146

« l'échelle du pouvoir » au niveau central. Le tableau ci-dessous présente les résultats de ces mentions dans les activités de communication des membres de l'exécutif.

Tableau 13 : mention du niveau local dans les activités de communication des membres de l'exécutif			
Krach boursier de 1987 (52)⁶⁰⁴	3 (6%)	Institution politique locale (mairie, préfecture)	3 (100%/6%) ⁶⁰⁵
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	0 (0%)		
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (171)	1 (0,5%)	Chambre de commerce et d'industrie	1 (100%/0,5%)

Il apparaît dans les activités de communication des membres de l'exécutif analysées que le niveau local n'est presque pas du tout mentionné. La référence à ce niveau trouve même plutôt ses raisons dans des effets de contexte. En guise d'illustration, pendant le « krach boursier de 1987 », le Président François Mitterrand se réfère une fois aux institutions locales et aux acteurs politiques locaux. Mais il s'agit d'un déplacement dans la Loire, où le Président de la République de l'époque multiplie les interventions – quatre en une journée le 29 octobre 1987. François Mitterrand ne tient alors pas à expliquer que le niveau local est indispensable pour la résolution de la « crise financière ». Il fait en l'occurrence acte de politesse ou de convenance, en soulignant le rôle de tel ou tel acteur, de telle ou telle institution.

Cependant, ce n'est pas pour autant que les activités de communication mises en œuvre correspondent à une logique de transparence. Les rencontres intergouvernementales qui peuvent avoir lieu, au niveau de l'Union Européenne, pour prendre des décisions pertinentes par rapport au contexte de « crise », ne font pas l'objet d'une retransmission en directe, mais seulement de conférence de presse. Dans le même ordre d'idée, les rencontres entre les membres de l'exécutif et les plus hauts responsables du secteur financier ne sont pas publiques. Au total, la communication de l'État pendant une « crise financière » ne correspond pas à une campagne de communication publique pour la prévention routière par exemple. La différence principale et la plus évidente se perçoit dans la différence d'échelle. Dans le premier cas, elle est internationale et dans le second cas, elle est nationale. L'État n'agit plus en seul dominant. Il ne peut en conséquence dépolitiser un échange qui sera forcément stratégique. Une seconde différence avec une campagne de communication publique, non moins importante, se trouve dans les rapports

604 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la catégorie « mention du niveau local (institutions, acteurs, lieux) »

605 Le pourcentage devant la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication dans lesquelles une institution politique locale est mentionnée par rapport au nombre d'activités de communication où le niveau local (peu importe l'acteur) est cité. Le pourcentage derrière la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication dans lesquelles une institution politique locale est mentionnée par rapport au nombre total d'activités de communication analysées pour la catégorie. Cet exemple de lecture est valable pour les autres résultats de ce tableau.

avec le secteur financier qui apparaîtront comme faisant partie d'une confrontation politique. Dans l'idéal libéral, le politique est séparé de l'économie et celle-ci se déroule comme un ordre naturel. Pendant une « crise », cet idéal est sévèrement mis à mal, à tel point que les membres de l'exécutif interviennent et n'hésitent pas à affirmer leur autorité sur le secteur financier. Cela signifie que l'État affiche, grâce à la communication, le retour de son autorité sur ce secteur. Comme évoqué plus haut, les membres de l'exécutif font la promotion des interventions de l'État pendant une « crise financière internationale ».

La communication rend l'État visible dans ses actions et les relations qu'il entretient avec les individus et les institutions. Toutefois, nos analyses des activités de communication des membres de l'exécutif pendant le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » soulignent que le niveau local n'est pas mobilisé pour la construction de la « crise ». La mise en visibilité des actions de l'État, dans ses relations avec le niveau local, n'est pas présente dans les activités de communication des membres de l'exécutif. Malgré tout, en complétant avec nos entretiens, il apparaît que si les membres de l'exécutif ne font pas référence au niveau local dans leurs activités de communication, il n'en demeure pas moins que des campagnes de communication publique sont mises en œuvre pour promouvoir les actions de l'État et les rendre visibles. Pendant la « crise des *subprimes* », le ministre chargé de la Mise en œuvre du plan de relance, Patrick Devedjian, explique dans une courte vidéo l'objectif de la campagne⁶⁰⁶. Il est d'ailleurs intéressant de noter que Patrick Devedjian utilise, pour justifier cette campagne de communication publique, les expressions « démocratique » et « droit de savoir »⁶⁰⁷. La communication de l'État est bien ici reliée au régime politique français. Le ministre justifie également son plan de la manière suivante : « *l'économie c'est aussi de la psychologie et, par conséquent, il faut montrer aux acteurs économiques [...] que l'État investit, l'État s'engage, et que donc ils peuvent avoir confiance* »⁶⁰⁸. La communication de l'État au sens large, incluant les activités de communication des membres de l'exécutif et les campagnes de communication publique, rend donc visible les actions de l'État pendant une « crise financière internationale ».

606 La vidéo ayant été supprimée du site du gouvernement, nous sommes passé par un hébergeur de vidéo pour pouvoir la visionner à l'adresse suivante : www.dailymotion.com/video/xalhc4

607 À la sixième seconde et la quinzième seconde de la vidéo.

608 Entre la vingt-cinquième seconde et la quarantième seconde de la vidéo.

3.3.2 – La politisation des relations de l’État aux autres acteurs : l’exemple des relations avec les niveaux international et supranational

Les membres de l’exécutif sont dans l’obligation de montrer que l’État agit. Nous avons vu une politique de la visibilité des actions de l’État, où les négociations avec les différents partenaires politiques, aussi bien au niveau régional européen qu’international, sont affichées. Ce constat d’un impératif de la visibilité amène un autre aspect de la communication, en dehors de la politique de l’invisibilité relevée par D. Marchetti⁶⁰⁹. Dans l’ouvrage qu’il a dirigé, la politique est décrite comme un outil de gestion discret de l’État dans ses rapports avec les médias, les services locaux et les autres acteurs pouvant intervenir. Il existe dans ce cas un processus de dépolitisation, conduisant au maintien de la domination de l’État ou pour reprendre les termes de D. Marchetti, de « son exercice de maintien de l’ordre social et moral »⁶¹⁰. Selon le sociologue, le pouvoir politique central utilise le niveau local pour conduire ses politiques sans qu’elles n’apparaissent comme telles. En revanche, dans l’objectif de maintenir l’ordre social et moral, l’État souligne sa réaction face à la « crise financière internationale ». Il met également en avant ses projets de rectification des erreurs qui ont mené à la situation qui porte les dangers à la société. Il ne serait donc aucunement question de dépolitisation mais, au contraire, de politisation.

La communication de l’État sert ainsi à politiser les relations de l’État aux autres acteurs. Elle contribue à rendre politique des relations que les membres de l’exécutif entretiennent dans le cadre du règlement et de la construction de la « crise financière ». Dans ce sens, la question de l’adversité est pertinente. À l’occasion des formulations des solutions destinées à résoudre les « crises », les critiques existent, qu’elles soient de la part des journalistes, des experts ou des formations politiques dites de l’opposition. Mais aussi, ce sont bien les acteurs financiers eux-mêmes qui peuvent s’opposer aux décisions et manifester un désaccord. De cette façon, l’État fait face à des adversaires. Quand le gouvernement français communique dans le cadre de la prévention d’une maladie (sida, cancer) ou d’une cause humanitaire (soutien à un peuple en guerre, victimes d’une catastrophe naturelle), il ne se trouve pas un seul adversaire⁶¹¹. La communication de l’État est difficilement attaquant, car les causes défendues ne font pas l’objet de critiques. Ce n’est pas le cas des décisions prises par les membres de l’exécutif dans le cadre d’une « crise financière ». À notre connaissance, le plan de sauvetage des banques en

609 MARCHETTI Dominique, *op. cit.*, 2008 (b)

610 MARCHETTI Dominique, « Introduction », IN : MARCHETTI Dominique (dir.), *Communication et médiatisation de l’État : la politique de l’invisible*. Grenoble : Presse Universitaire de Grenoble, 2008, p. 10 (Communication, médias et sociétés)

611 DE OLIVEIRA Jean-Philippe, LAFON Benoît, *op. cit.*

2008, qui engageait des milliards prêtés par l'État ou les politiques de modernisation de la finance en 1987-1988, n'ont pas rencontré l'opposition des grandes banques françaises. Les adversaires de l'État ne sont en fait pas issus de secteur financier, mais plutôt des champs politique et médiatique, ainsi que des associations comme ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne) ou des collectifs de réflexions comme Les économistes atterrés⁶¹².

L'État dans ses relations avec le capitalisme financier doit également faire face aux activités de lobbysime du secteur financier. Le professeur d'études anglophones K. Dixon⁶¹³ a notamment démontré l'influence des think tank⁶¹⁴ la société de Mont-Pélerin (créée en 1947) et l'Institute of Economic Affairs (créé en 1955) dans l'imposition du néo-libéralisme au Royaume-Uni. Ils ont en effet contribué à fournir des arguments aux politiques libérales de Margaret Thatcher. La théorie monétariste, entre autres, fut utilisée pour justifier les coupes budgétaires, étant donné que, pour celle-ci, l'intervention de l'État augmente la masse monétaire et donc crée de l'inflation. Néanmoins, la visibilité du combat contre les maladies est toute positive pour les membres de l'exécutif, au contraire du combat contre le secteur financier, qui, en plus d'être potentiellement un échec flagrant (incapacité à re-réglementer, contradiction avec les politiques libérales, incohérence avec le fonctionnement de la régulation), répond à une vision de la société – l'État intervenant sur les marchés financiers – faisant moins consensus.

À cela s'ajoute la prise en compte de la position de la France dans les relations internationales. La France fait partie d'une institution supranationale, l'Union Européenne, et appartient à la zone euro⁶¹⁵. Elle ne peut conséquemment mettre en place des politiques économiques ou monétaires et se situe dans une négociation de sa place dans le processus décisionnel européen. Plus encore, avec l'existence d'organisations mondiales de gestion, telles que le sommet du « G », les membres de l'exécutif cherchent à placer l'État français dans les négociations qui démarrent, ou du moins, qui sont promises pour rectifier le fonctionnement du secteur financier. Il s'agit alors de ne pas promettre trop, c'est-à-dire que les membres de l'exécutif annoncent une décision politique dans un rayon d'actions possible, tout en gardant en tête la promotion de l'État dans une politique mondiale, visant la résolution de la « crise ». Les membres de l'exécutif font ainsi preuve non pas d'une rationalité, mais d'une raisonabilité. Pas au sens

612 Les Économistes atterrés sont un collectif engagé dans la critique du néo-libéralisme.

613 DIXON Keith, *Les évangélistes du marché*. Paris : Raisons d'Agir Éditions, 1998, 111 p.

614 K. Dixon définit les think tank comme des « vecteurs privilégiés de l'activisme politique de certains intellectuels, points d'appui essentiels pour influencer sur les champs économique et politique » ; *Ibid.*, p. 6

615 L'expression « zone euro » désigne l'ensemble des pays qui ont adopté l'euro comme monnaie.

bourdieusien, relié à l'habitus⁶¹⁶, d'une raisonnable correspondant à une restriction des objectifs en fonction des capitaux possédés par les individus selon leur origine sociale, parcours scolaire et professionnel, etc. Il s'agit plutôt ici d'une raisonnable contrainte par un horizon du possible et surtout du crédible, qui est lui contraint par la capacité de raisonnement des cibles des activités de communication.

Cette raisonnable se perçoit dans la manière dont les membres de l'exécutif présentent les solutions qu'ils souhaitent apporter à la « crise ». Plus haut ont été évoquées⁶¹⁷ les différentes catégories qui permettent de saisir les solutions présentes dans les activités de communication des membres de l'exécutif. Une de ces catégories est la coopération internationale, mentionnée comme direction à choisir pour régler la situation de « crise » ou empêcher qu'elle se reproduise. Cette solution apparaît souvent dans les activités de communication. Et le fait que ce soit une solution et non un projet en cours ou une politique qui serait mise en œuvre souligne que les membres de l'exécutif sont « raisonnables ». Ils ne déclarent pas être en mesure de changer du jour au lendemain et de façon unilatérale l'ordre économique et financier du monde. Pour cette raison aussi bien pendant le « krach bousier de 1987, la « crise asiatique de 1997-1998 » que pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », la refonte du système financier mondial, passant par la coopération internationale, dont parlent les membres de l'exécutif est présentée comme une solution à mettre en œuvre, et non pas comme une action étant en train d'être effectuée.

Les activités de communication font donc part d'un projet politique souhaité par les membres de l'exécutif au lieu d'une politique internationale effectivement mise en œuvre. Par exemple, à Roanne, le 29 octobre 1987, François Mitterrand annonce qu'un « *système, un ordre monétaire international est non seulement indispensable pour assurer le développement des pays riches, ou dits riches, parmi lesquels il y a beaucoup de pauvres, les grands pays industriels mais aussi pour les deux milliards et plus maintenant d'êtres humains qui appartiennent à l'autre monde, au « tiers monde », dont nous avons besoin pour nos propres échanges* »⁶¹⁸. À Londres, le 4 avril 1998, en répondant à une question d'un journaliste, Jacques Chirac explique : « *Vous savez, la spéculation n'est jamais une très bonne chose. Je vous répondrais plutôt sur le renforcement du Système monétaire international, ce qui est une manière positive de traiter ce problème. Nous constatons que plus le Système monétaire international est ouvert, plus sa*

616 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1980

617 Cf. chapitre 3, « 3.1.3 – Les relations entre l'État et le secteur financier au travers des activités de communication », p. 171

618 <http://discours.vie-publique.fr/notices/877023700.html>

fragilité devient un problème pour l'ensemble des pays »⁶¹⁹. Enfin, dans son discours de Toulon le 25 septembre 2008, Nicolas Sarkozy s'exclame : « *je suis convaincu que le mal est profond et qu'il faut remettre à plat tout le système financier et monétaire mondial, comme on le fit à Bretton-Woods après la Seconde Guerre Mondiale, afin de créer les outils d'une régulation mondiale que la globalisation et la mondialisation des échanges rendent désormais nécessaires* »⁶²⁰.

Ces trois exemples sont éclairants quant au caractère raisonnable des activités de communication des membres de l'exécutif. Ils montrent que les ministres et le Président ne sont pas en mesure de mentir ou, au moins, d'arranger la réalité comme ils le désirent. Comme le souligne le sémioticien français, Y. Delahaye, « les conditions même dans lesquelles se déroulent les relations internationales ne permettent guère la dissimulation, encore moins la simulation »⁶²¹. En effet, pour lui, « la tromperie dans le discours aurait un effet supplémentaire : outre le partenaire, c'est-à-dire les alliés et les amis, elle abuserait l'opinion publique de l'acteur lui-même, ce qu'il a [...] intérêt à éviter. »⁶²² L'analyse de Y. Delahaye s'intéresse aux textes produits dans le cadre des relations internationales. À cet effet il relève les contraintes qui pèsent sur les acteurs et les représentants concernant la production de leurs textes. Les membres de l'exécutif sont donc raisonnables quant à leur capacité à influencer l'organisation du système économique et financier. La catégorie de solution « coopération internationale » met en évidence que, dans les activités de communication, les membres de l'exécutif souhaitent ou estiment qu'une collaboration avec d'autres États est nécessaire pour changer le système économique et financier.

Comme exemple, il existe la nécessité continue pour les membres de l'exécutif de justifier leurs actions. Le registre promotionnel formant la très grande majorité des activités de communication des ministres et du Président de la République atteste cet état de fait de l'organisation et du fonctionnement politiques en France. La domination de l'État n'est donc pas absolue. Elle est omniprésente au quotidien et acceptée comme telle, mais elle ne peut aller contre les facultés de raisonnement des individus sur des événements ne dépendant pas entièrement de la construction étatique⁶²³. Plus encore, l'État n'a pas une main mise aussi ferme sur des éléments récents que sur des éléments qu'il maîtrise depuis des dizaines voire une

619 <http://discours.vie-publique.fr/notices/987000114.html>

620 <http://discours.vie-publique.fr/notices/087002958.html>

621 de la HAYE Yves, *op. cit.*, 1977, p. 57

622 *Ibid.*, p. 115

623 Une situation inverse pourrait donner le roman de George Orwell où le Parti, institution dominante de cet univers dystopique, peut changer d'ennemi en une seconde, pendant un discours, sans affronter d'opposition ; ORWELL George, 1984. Paris : Gallimard, 2005, 407 p. (Collection Folio)

centaine d'années ou plus. Par exemple, avec le secteur financier, des pratiques prennent leur justification dans des sphères idéologiques, comme celles se réclamant du néo-libéralisme, ne dépendant pas entièrement de l'État et qui sont même engagées dans une critique de celui-ci. Ces pratiques échappent ainsi à un contrôle de l'État contrairement à la production de monnaie qui fut pendant longtemps un monopole d'État. D'ailleurs, il y a fort à parier que l'acceptation de la frappe de monnaie uniquement par une institution privée serait très difficile en France. Pour F. Braudel, « la monnaie, en France, est bien la chose du Prince »⁶²⁴ – n'échappant pas pour autant à des contraintes de gestion, comme le respect de ratio. Les citoyens possèdent donc des attentes vis-à-vis de ce que l'État est capable de faire. Il peut battre monnaie et décider du cours légal de celle-ci – même si aujourd'hui il ne fait ni l'un ni l'autre. Mais il ne peut imposer une réalité sans la justifier et l'explicitier et n'est pas garanti qu'elle soit acceptée sans être critiquée et discutée.

Par la suite, le secteur financier et le secteur économique contemporains sont mondiaux voire globaux (pour le secteur financier cela est le cas) et déréglementés. Cela signifie qu'il ne peut y avoir de décisions unilatérales allant à l'encontre de la liberté d'entreprise. C'est dans la même optique que les membres de l'exécutif ne manifestent pas de changement de cette politique amorcée dès les années 1980, d'autant plus que la volonté semble aller vers plus de libéralisation, si ce n'est dans le secteur de la culture. De plus, les valeurs libérales et capitalistes font partie, plus globalement, de la culture économique de la France. Il est possible d'en déduire une attitude défensive d'une partie de la classe politique – en tous cas celle qui arrive au pouvoir – vis-à-vis de ces valeurs. En particulier, cette défense de la vision libérale des échanges au niveau international est apparue pendant la « crise asiatique de 1997-1998 », où le conseil de l'exécutif français était de maintenir une ouverture à l'international pour les pays touchés par les difficultés. La catégorie de solution concernée est celle de l'ouverture à l'international. Elle signifie que les membres de l'exécutif considèrent comme contraire à une sortie de « crise » de mettre en œuvre des solutions protectionnistes. Par exemple, lors d'un voyage en Amérique centrale, Jacques Chirac déclare le 12 novembre 1998 à Mexico :

« c'est pourquoi il serait dangereux de rechercher les solutions à la crise dans un nouveau protectionnisme financier qui serait à n'en pas douter, rapidement suivi par un nouveau protectionnisme commercial dont nous serions tous les perdants. Un monde ouvert, où une juste concurrence est garantie, est un atout majeur pour la compétitivité de nos

624 BRAUDEL Fernand, *op. cit.*, 1990, p. 1004

entreprises, pour la prospérité de nos populations, pour la croissance et donc l'emploi »⁶²⁵.

L'ouverture à l'international comme solution est toutefois (très) peu présente, surtout dans la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Peut-être est-ce parce que la mondialisation économique et financière s'est bien développée en tant que pratique et en tant qu'idée ?

La déclaration du Président Jacques Chirac ressemble presque à de la diplomatie économique, où il y est effectivement question d'un règlement, d'un ordre des rapports interétatiques. C'est ici, d'après nous, que la politisation des actions et des relations étatiques par la communication de l'État est distinctive de façon évidente. C'est dans cette configuration de relations interétatiques, où les relations ne sont pas entièrement maîtrisées par les acteurs mais où il existe tout de même des dominants et des dominés, que s'affirme la dimension hautement stratégique de la communication de l'État.

Avec la grille d'analyse, nous avons cherché à déterminer les références aux niveaux central/international/supranational présentes dans les activités de communication des membres de l'exécutif. Il s'agit de répondre à la question suivante : est-ce que dans leurs activités de communication les membres de l'exécutif font référence à un de ces trois niveaux et si oui pour quelles raisons ? Comme l'indique Y. Delahaye, « la mention du nom qu'il s'agisse de celui d'un acteur ou de celui d'un auteur, est souvent le signe de son importance dans les préoccupations du producteur du texte. »⁶²⁶ Plusieurs catégories de niveau international ont été déterminées. La première catégorie « zone géographique » est un pays, ou un ensemble de pays, ou une ville. La deuxième catégorie « institution internationale ou supranationale » est une institution dont l'action se déroule entre les nations ou au-dessus des nations. La troisième catégorie « acteur politique national » est un acteur qui agit sur le politique français et jouant dans le champ politique français. La quatrième catégorie « institution nationale » est une institution qui agit à l'intérieur de la nation. La cinquième catégorie « acteur politique étranger » est un acteur qui joue dans un champ politique situé à l'extérieur de la France – ce qui signifie qu'il peut être de nationalité française, comme le Président de la Commission européenne, Jacques Delors, pendant le « krach boursier de 1987 ». Enfin la sixième catégorie « acteur notable » est un acteur qui est reconnu pour ses connaissances, son expertise ou ses expériences. Pour relever ces mentions, a été noté seulement quand les membres de l'exécutif faisaient référence à une de

625 <http://discours.vie-publique.fr/notices/987000354.html>

626 DELAHAYE Yves, *L'Europe sous les mots : le texte et la déchirure*. Paris : Payot, 1979, p. 137 (Langages et sociétés)

ces catégories dans leurs activités de communication. Le tableau ci-dessous présente les résultats vis-à-vis de la mention des niveaux central/international/supranational⁶²⁷.

Tableau 14 : mention des niveaux central/internationale/supranational dans les activités de communication des membres de l'exécutif								
Krach boursier de 1987 (52) ⁶²⁸	50 (96%)	Zone géographique	35 (70%/67,5%) ⁶²⁹	États-Unis	28 (80%/54%) ⁶³⁰			
				Allemagne	27 (77%/52%)			
				Japon	15 (43%/29%)			
	Institution internationale/su pra-nationale	28 (56%/54%)			G7	14 (50%/27%)		
					Commission européenne	10 (35,5%/19%)		
					Communauté européenne	4 (14,5%/7,5%)		
	Acteur politique national	16 (32%/31%)			Édouard Balladur	10 (62,5%/19%)		
					François Mitterrand	3 (18,5%/6%)		
	Institution nationale	13 (26%/25 %)			Banque centrale d'Allemagne	7 (54%/13,5%)		
					Banque de France	6 (46%/11,5%)		
					Commission des opérations de bourse	3 (23%/6%)		
	Acteur politique étranger	12 (26%/23%)			Jacques Delors	6 (50%/11,5%)		
					James Baker	4 (33,5%/7,5%)		
					Ronald Reagan	2 (16,5%/4%)		
Acteur notable	6 (12%/11,5%)			Daniel Deguen	3 (50%/6%)			
				Antoine Pinay	2 (33,5%/4%)			
				Jacques Rueff	1 (16,5%/2%)			
Crise asiatique de 1997-1988	86 (97,5%)	Zone géographique	84 (97,5%/95,5%)	Asie	59 (68,5%/67%)			
				Russie	21 (24,5%/24%)			
				Europe	19 (22%/21,5%)			
		Institution internationale/su		66 (77%/75%)			FMI	41 (62%/46,5%)
							Union européenne	38 (57,5%/43%)

627 Les résultats ne sont présentés dans leur totalité. Se référer à l'annexe tous les résultats ; cf. « Annexe 2 : Grilles d'analyse de corpus », pp. 13-17

628 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la catégorie « mention du niveau central/international/supranational »

629 Le pourcentage devant la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication dans lesquelles une zone géographique est mentionnée par rapport au nombre d'activités de communication où le niveau central (peu importe l'acteur) est mentionné. Le pourcentage derrière la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication dans lesquelles une zone géographique est mentionnée par rapport au nombre total d'activités de communication analysées pour la catégorie. Cet exemple de lecture est valable pour les autres résultats de ce tableau.

630 Le pourcentage devant la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication où les États-Unis sont mentionnés par rapport au nombre d'activités de communication dans lesquelles une zone géographique (peu importe laquelle) est mentionnée. Le pourcentage derrière la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication dans lesquelles les États-Unis sont mentionnés par rapport au nombre d'activités de communication analysées pour la catégorie.

		pra-nationale		G7	37 (56%/42%)
		Acteur politique national	7 (8%/8%)	Dominique Strauss-Kahn	2 (28,5%/2,5%)
				Lionel Jospin	2 (28,5%/2,5%)
		Institution nationale	5 (6%/5,5%)	Banque de France	2 (2,5%/2,5%)
				Fed	1 (1%/1%)
				Assemblée nationale	1 (1%/1%)
		Acteur politique étranger	17 (20%/19,5%)	Michel Camdessus	6 (35,5%/7%)
				Bill Clinton	3 (17,5%/3,5%)
				Tony Blair	3 (17,5%/3,5%)
		Acteur notable	4 (4,5%/4,5%)	Oskar Lafontaine	2 (50%/2,5%)
				Lester Thurow	1 (25%/1%)
				Christian Bromberger	1 (25%/1%)
Crise des subprimes de 2007-2008	161 (95%)	Zone géographique	92 (57%/54%)	États-Unis	74 (80,5%/43,5%)
				Europe	10 (11%/6%)
				Allemagne	9 (10%/5,5%)
		Institution internationale/su pra-nationale	108 (67%/63%)	Union européenne	74 (68%/43,5%)
				FMI	27 (25%/16%)
				G20	22 (20,5%/13%)
		Acteur politique national	84 (52%/49%)	Nicolas Sarkozy	53 (63%/31%)
				Christine Lagarde	17 (20%/10%)
		Institution nationale	47 (29%/27,5%)	Dexia	18 (38,5%/10,5%)
				Lehman Brothers	15 (32%/9%)
				Fed	7 (15%/4%)
		Acteur politique étranger	46 (28,5%/27%)	Angela Merkel	20 (43,5%/11,5%)
				Manuel Barroso	15 (32%/9%)
				Gordon Brown	13 (28,5%/7,5%)
Acteur notable	11 (7%/6,5%)	Jérôme Kerviel	2 (18%/1%)		
		Tony Blair	2 (18%/1%)		
		Pierre Mariani	1 (9%/0,5%)		

Dans les trois « crises » analysées, les indicateurs des niveaux central/international/supranational présentes dans les activités de communications des membres de l'exécutif sont multiples. Parmi les catégories géographiques, ce sont les pays les plus importants d'un point de vue économique qui sont cités, comme les États-Unis, le Japon ou l'Allemagne. Les catégories des institutions supranationales concernent en premier lieu, et de plus en plus, les institutions européennes, sans doute parce que le politique s'affirme comme européen au fil des années. Le G7, le FMI et la Banque centrale européenne (pour la dernière crise) sont (très) souvent mentionnés. Les acteurs politiques étrangers sont eux presque toujours

membres d'un pays occidental ou d'une institution supranationale. Dans le « krach boursier de 1987 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », le Président de la Commission européenne est toujours cité dans les activités de communications des membres de l'exécutif. Au regard de l'absence d'une mention faite à Jacques Santer, Président de la commission européenne de 1995 à 1999, pendant la « crise asiatique », l'Union européenne est mentionnée surtout quand il est question d'un danger menaçant directement l'Europe politique et géographique.

Les différentes catégories des niveaux central/international/supranational sont ensuite importantes puisqu'elles aident à déterminer la situation géographique et institutionnelle des acteurs en présence dans les activités de communication. Dans ce sens, ces activités peuvent être comprises, en partie, comme des récits qui racontent la crise. Elles la situent de façon spatiale, temporelle et relationnelle. Ces trois critères définitoires de la situation d'une « crise financière internationale » sont assurément liés entre eux. L'espace géographique est le témoin d'une position dans l'espace social comme le signale P. Bourdieu dans ce qu'il appelle des « effets de lieu »⁶³¹. Pris isolément, ces critères sont aussi de simple indication sur la « crise financière ». Les activités de communications des membres de l'exécutif indiquent d'où est originaire la crise et dans quels lieux elle se poursuit. Elles bornent aussi le cadre temporel, en définissant le début, de manière floue, et la fin, de manière encore plus floue. Le début n'est en effet acté par aucun rite particulier qui le fixerait sans discussion possible. Il s'agirait plutôt d'un travail partagé entre les médias et l'exécutif français sur ce point. C'est également cette perspective commune, non-arbitraire et efficiente, fruit d'une schématisation dans une mise en récit, qu'évoquent M. Barthélémy et L. Quéré⁶³². Quant à la fin, elle est parfois évoquée, comme dans cet échange avec le public de L. Jospin, le 19 décembre 1998, au Canada, dans lequel il indique « *nous avons eu cette crise, partie d'Asie pour des raisons financières* »⁶³³. Toutefois, les processus sociaux n'étant pas distinctifs de façon claire, la « crise économique » ne tarde pas à se mélanger à la « crise financière ». Si bien que la fin d'une « crise financière » n'a pas le caractère saillant du début de la « crise financière internationale », encore moins le caractère saillant d'un événement borné comme un événement sportif (la fin d'un match de football par exemple). Les activités de communication des membres de l'exécutif indiquent enfin qui, individu ou institution, est en mesure de régler la situation.

Dans les catégories servant à l'analyse des références aux niveaux central/international/supranational, il apparaît distinctement que les différents acteurs

631 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1993 (a), p. 159

632 BARTHÉLÉMY Michel, QUÉRÉ Louis, *op. cit.*, 1991

633 C'est nous qui soulignons ; <http://discours.vie-publique.fr/notices/993000322.html>

mentionnés sont des acteurs dominants sur le plan politique et économique. Il s'agit ici de la politisation par la communication de l'État et son aspect stratégique. Ce dernier est déterminant pour comprendre les raisons qui poussent les ministres et le Président de la République à multiplier les références à ces niveaux. Dans le prochain chapitre sera d'ailleurs exposée plus en détails cette contrainte posée par une lutte interétatique pour l'hégémonie. Notons déjà qu'il est significatif, pour la compréhension de la situation de la France dans cette lutte, de voir exposer ses collaborateurs et ses concurrents. Dans la mesure où si les discours, d'après Y. de la Haye⁶³⁴, traduisent la position d'un individu dans un champ, les discours des membres de l'exécutif peuvent traduire la position de la France dans un champ de concurrence entre États.

Nous donnons ci-après deux exemples de ses relations qui se perçoivent par l'intermédiaire de la communication entre l'État et les acteurs dominants du règlement de la « crise financière internationale ». Le Premier ministre François Fillon déclare, pendant le forum économique mondial le 24 janvier 2008 : « avec nos partenaires européens, nos alliés du G8, les institutions financières internationales, nous devons renforcer la transparence des marchés et assurer la plus grande responsabilité de tous les acteurs intervenant sur les marchés financiers. »⁶³⁵ Le ministre des Affaires européennes, Pierre Moscovici, s'exprime ainsi à l'ASEM (Asia Europe Meeting) le 5 février 1998 :

« Je rappelle aussi que les pays européens membres du G7 ont mobilisé des moyens supplémentaires à hauteur de 5 milliards de dollars, soit autant que les États-Unis, en faveur de la Corée. Je dois aussi mentionner, car on l'oublie trop souvent, que les États membres de l'Union européenne contribuent à hauteur de 30% au capital du FMI, à comparer, par exemple, aux 18% que détiennent les États-Unis. »⁶³⁶

Ces exemples mettent en lumière que la communication de l'État est démonstrative de la volonté des membres de l'exécutif d'entretenir des relations avec un certain type d'acteurs, des acteurs dominants comme le G8 et l'Union européenne. Dans le deuxième exemple, l'État se fond même avec l'Union européenne dans une optique de comparaison avec un concurrent – sur le plan du financement des aides – dans le règlement de la « crise », les États-Unis.

Les activités de communication analysées pendant les « trois crises financières internationales » soulignent que la communication de l'État donne une tournure stratégique aux relations que l'État entretient avec les autres acteurs de la construction et du règlement de l'événement de

634 de la HAYE, *op. cit.*, 2005, p. 166

635 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083000289.html> ; c'est nous qui soulignons

636 <http://discours.vie-publique.fr/notices/983000772.html> ; c'est nous qui soulignons

« crise ». Ces activités bornent spatialement et temporellement les « crises financières internationales » et ces bornes donnent la possibilité de trouver avec quels acteurs et avec quelles institutions l'État entretient des rapports. En l'occurrence, ce sont des acteurs dominants sur le plan économique et politique au niveau international, comme certains pays (les États-Unis, l'Allemagne ou le Japon) et certaines institutions (le FMI, l'Union européenne ou les sommets des « G »). La communication de l'État est donc essentiellement ici politique ; elle situe l'État par rapport à des institutions et des acteurs dans l'optique de régler la « crise financière internationale ».

Dans ce troisième sous-chapitre, nous avons démontré que l'événement de « crise financière internationale » concentrait les rapports de l'État aux autres acteurs. La construction de cet événement met en lumière, dans les activités de communication, les rapports avec le secteur financier. Au travers des lois qui ont été promulguées par les différents exécutifs français depuis les années 1980, l'État s'affiche comme libéral d'un point de vue financier. Depuis ces années, il entretient une libéralisation financière où, de manière volontaire, il a détaché son autorité du secteur financier. Les trois « crises financières » analysées rappellent toutefois que l'État effectue un retour pour sauver ce secteur et l'économie nationale. L'État français est donc libéral mais pas de façon absolue et garde tout de même une possibilité d'intervention, qui apparaît absolument indispensable dans un contexte de « crise financière internationale ». Enfin, l'analyse des activités de communication des membres de l'exécutif pendant ce contexte particulier souligne la dimension politique de la communication de l'État. Elles contribuent clairement à une politique de visibilité des actions de l'État et de politisation des relations entre l'État et les autres acteurs de la construction de l'événement de « crise financière internationale ». En bref, la communication sert à l'État pour entretenir des relations avec les acteurs de la construction et du règlement d'une « crise financière internationale ».

Conclusion du chapitre 3

Ce chapitre avait pour objectif de souligner la représentation de l'État vis-à-vis d'une « crise financière internationale ». Celle-ci s'effectue au travers d'une construction par les activités de communication des membres de l'exécutif. Elle témoigne par ailleurs des relations qui se déroulent autour de cette construction et auxquelles prend part l'État. Pour comprendre cette construction, l'approche constructiviste apparaît comme la plus pertinente, puisqu'elle pose comme postulat le caractère constructible de la réalité. Nous avons toutefois voulu nuancer ce postulat en rappelant l'importance de ce qui n'est pas connu ou perçu. Cette approche constructiviste nuancée comporte alors à la fois la prise en compte de l'inconnu dans la réalité et l'indispensable construction de celle-ci pour être comprise. À l'aide des analyses de notre corpus portant sur les activités de communication, nous avons souligné que l'événement de « crise financière » concentrait les rapports de l'État aux autres acteurs. La communication de l'État sert à des fins de visibilité et de politisation. La communication de l'État, en construisant une « crise financière internationale », signifie les relations de l'État par rapport aux différents acteurs et processus qui sont impliqués dans cette « crise ».

Chapitre 4 : Les processus sociaux généraux dans l'événement de « crise financière internationale »

Dans ce chapitre sera traitée la deuxième hypothèse qui porte sur la double dynamique des objectifs de la communication étatique. La communication de l'État répondrait à des logiques paradoxales. Nous insisterons donc dans le deuxième sous-chapitre sur la dynamique de cette hypothèse concernant la promotion de l'Union européenne et la négociation de la position de la France au sein de cette institution supranationale. Dans le troisième sous-chapitre, nous nous arrêterons sur l'échelle mondiale de cette dynamique. Les membres de l'exécutif prennent part à la constitution d'un mode de gouvernement mondial tout en cherchant une position à la France.

La troisième hypothèse sera également abordée. Celle-ci montre l'insertion de la communication de l'État dans des rapports de concurrence et de collaboration entre les acteurs dominants et centraux de différents champs. Nous verrons dans ce chapitre ce que désignent ces relations par rapport au processus de l'intégration européenne et au processus de la mondialisation – avant, dans le chapitre suivant, d'analyser plus spécifiquement ses relations entre les acteurs dominants d'espaces sociaux spécifiques avec les concepts de configuration et de champs. La communication de l'État pendant une « crise financière internationale » met en exergue ces collaborations dans le cadre de la construction européenne et d'un mode de gouvernement mondial. Il souligne également la concurrence entre l'État français, les autres États et, dans une certaine mesure, les institutions supranationales.

Le précédent chapitre a mis en lumière que l'événement de « crise financière internationale » procédait d'une construction. Cette dernière concentre les relations de l'État aux autres acteurs de la construction de cette « crise ». L'analyse de ces relations dévoile en même temps que différents processus sociaux généraux sont à l'œuvre dans une « crise financière internationale ». Nous commencerons donc par voir que ces processus sont amplifiés par le fait qu'ils sont plus visibles (1). Nous nous concentrerons ensuite sur le processus d'intégration sociale globale vers l'Union européenne (2). Ce processus surtout mis en lumière du fait de sa promotion par les membres de l'exécutif. Enfin, nous aborderons la mondialisation et les luttes entre États (3). Celles-ci apparaissent dans les relations entre États pour régler la « crise » mais aussi au travers de leurs concurrences économiques et politiques permanentes. Ce chapitre montrera que la communication de l'État s'insère dans des processus sociaux généraux. Ce faisant, les membres de l'exécutif se positionnent et positionnent l'État dans ces processus par l'intermédiaire de leurs activités de communication.

1 – L'amplification des processus sociaux généraux

1.1 – Qu'est-ce qu'un processus social général ?

Nous expliquons ci-dessous ce que désigne un processus social général. Pour ce faire, nous commencerons par justifier le choix de la notion de processus par rapport à la notion de structure. Nous pourrions ainsi insister sur l'importance des dynamiques de relations dans les analyses. Ensuite, nous développerons les trois caractéristiques formant un processus social général : sa capacité à toucher l'ensemble de la société, sa durée sur le temps long et l'entretien de relations entre les différents processus sociaux généraux. L'objectif est ici de préciser une notion servant à réfléchir sur les relations qui se perçoivent dans les activités de communication des membres de l'exécutif.

1.1.1 – La notion de processus : traiter la dynamique des relations sociales

La notion de processus est utilisée pour deux raisons. Premièrement, elle met l'accent sur la dynamique des relations sociales. En effet, le social n'est pas fixe, malgré ses innombrables institutions et luttes qui tendent à vouloir naturaliser, donc à fixer l'ordre des relations sociales. C'est d'ailleurs le travail critique proposé par P. Bourdieu dans *La domination masculine*. Dans cet ouvrage, il souligne que la compréhension de la domination passe par la connaissance des agents et des institutions qui font un travail historique de « déshistoricisation »⁶³⁷. Il existe un processus effectif et de temps long, qui veut faire passer la « docilité » féminine pour une pratique naturelle et évidente. La notion de processus s'accorde mieux avec la volonté scientifique de comprendre le dynamisme du social, même s'il existe dans ce même social des forces dominantes qui désirent limiter cette potentialité au changement et au mouvement. L'histoire rappelle sans cesse les capacités plastiques de l'être humain et de sa nature sociale. Il convient alors de concevoir les relations de façon dynamique.

Secondement, c'est justement sur les relations que la notion de processus est la plus à même d'en saisir toute la complexité. Les configurations de relations sont en effet traversées par des paradoxes qui expliquent que la concurrence est une collaboration et *vice versa*. En s'accordant sur l'importance d'un sujet de discussion, l'État et les médias collaborent à sa promotion dans l'espace public. En revanche, ils peuvent s'opposer sur sa définition. Les relations sont ainsi processuelles et cette affirmation souligne, encore une fois, que le social est dynamique et non figé. Comme expliqué plus haut, les relations sociales se déroulent dans des institutions qui,

637 BOURDIEU Pierre, *La domination masculine*. Paris : Éditions du Seuil, 2014, p. 114 (Points. Essais)

elles, entretiennent des possibilités d'anticipation, précisément parce qu'elles évitent des contournements par rapport à des normes et des valeurs. Dans un échange économique, l'usage des billets est accepté et garanti par différentes institutions, dont l'État, alors même qu'il ne s'agit, intrinsèquement, que d'un morceau de papier. Le rôle de l'institution, sur ce point précis, est donc bien d'empêcher des changements, qui risqueraient de bloquer ces échanges. Pourtant, il existe toujours des rapports de force, constitués par les statuts et les positions des acteurs dans un espace social. Ils ne permettent pas de penser l'échange économique comme un simple mécanisme qui aurait toujours le même ordre et résultat. On pourrait opposer l'exemple des supermarchés où les échanges possèdent une similarité dans le temps et où les rapports de force sont absents, du moins en apparence. L'acte de consommation possède pourtant une dimension sociale et politique, comme l'explique J. Baudrillard. La définition de la consommation du philosophe français ne laisse aucun doute sur cette dimension : « système qui assure l'ordonnance des signes et l'intégration du groupe : elle est donc à la fois une morale (un système de valeurs idéologiques) et un système de communication, une structure d'échange »⁶³⁸. Elle indique que l'acte de consommer, au-delà de la simple transaction économique, répond à des logiques sociales. L'exemple des échanges économiques résume en somme la dynamique des rapports sociaux, insérés dans des luttes, plus ou moins fortes, et, plus généralement, des rapports symboliques.

Le politique français n'est pas le seul processus social général à transparaître dans une « crise financière internationale ». Le processus d'intégration sociale globale et la mondialisation sont eux aussi clairement discernables. Dans l'exposition des résultats de l'analyse de notre corpus portant sur les activités de communication des membres de l'exécutif dans le chapitre précédent, leur présence a été évoquée dans la construction tant du « krach boursier de 1987 », de la « crise asiatique de 1997-1998 » que de la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». L'Union européenne est un partenaire du règlement des « crises financières » et elle apparaît aussi comme le moteur des décisions qui sont ensuite mises en œuvre au niveau national. La mondialisation de l'économie et la globalisation du secteur financier sont des processus du temps long. Ces deux processus sont effectivement des engagements politiques, notamment de la part de l'État et des acteurs économiques dominants, qui durent depuis presque une centaine d'années, voire plusieurs siècles pour la mondialisation. Nous nous arrêterons sur ces différents processus

638 BAUDRILLARD Jean, *La société de consommation*. Paris : Gallimard, 2011, p. 109 (Collection Folio. Essais) ; nous noterons également dans cette définition l'usage des notions de système et de structure. Dans leur utilisation, elles servent à J. Baudrillard, non pas à relever une dynamique dans les relations, mais à mettre en avant une stabilité définitionnelle de la consommation dans l'histoire. Nous le comprenons quand J. Baudrillard nous dit « c'est la définition historique et structurelle de la consommation que d'exalter les signes sur la base d'une dénégation des choses et du réel » ; *Ibid.*, p. 148.

sociaux généraux dans les prochains sous-chapitres.

1.1.2 – Les caractéristiques d'un processus social général

Pour finir avec ce point, nous donnons les caractéristiques d'un processus social général. Premièrement, un processus social général concerne l'ensemble de la société, si bien qu'aucun individu, groupe ou institution ne peut y échapper. Ce n'est pas uniquement un projet politique globalisant mais plutôt une réalité structurante qui possède un véritable impact sur les relations entre individus, groupes ou institutions. Ce qui est qualifié de mondialisation ou de politique française n'est pas tant un projet clairement identifiable, avec ses représentants officiels, ses pratiques seulement attachées à elle ou lui, ses objectifs uniques visant seulement sa réalisation. C'est une configuration spécifique de rapports qui tend vers des situations qui sont qualifiées de mondialisation ou de politique française. Il s'agit au total d'un tissu de relations qui ne visent pas toutes explicitement le même objectif, mais se dirigent vers une mondialisation ou contribuer au politique français.

Une autre caractéristique de ces processus sociaux généraux est leur déroulement dans le temps long. Il est impossible de qualifier de général un échange économique périodique et ponctuel entre deux individus. Les processus sociaux généraux se déroulent depuis de nombreuses années et en cela ils ont une dimension historique. Il faut par ailleurs considérer le passé comme autre chose qu'une « somme de journées »⁶³⁹. Le passé est une forme particulière du temps social, se distinguant notamment de l'actualité, comme le notent F. Braudel et A. Colin, deux historiens français. Le temps long signifie dès lors que les processus sociaux généraux sont présents dans la société depuis un temps certain et, qu'à ce titre, ils concentrent de nombreuses relations qui ont su s'insérer profondément dans la société. Ensuite, et spécifiquement dans les cadres historiques qui nous intéressent, les processus sociaux généraux ont encore cours. Il existe en effet des processus sociaux généraux qui ont cessé d'exister, comme le dégageant de la féodalité dans l'Ancien régime, et d'autres qui ont toujours cours alors qu'ils ont plusieurs siècles, comme la pacification des mœurs. L'actualité des processus sociaux généraux est fondamentale pour leur discussion critique, si la critique est effectivement conçue dans l'optique d'une dialectique, comme le propose le chercheur en sciences de l'information et de la communication F. Granjon. Il écrit ainsi : la dialectique « est un moment épistémologique de saisissement des relations internes à un système [...], qui se prolonge dans la reconstruction

639 BRAUDEL Fernand, COLIN Armand, *op. cit.*, p. 7

intellectuelle de la réalité sociale constituée de ces liens d'interdépendance [...] et se termine dans une *praxis* qui vise à un agir conscient sur le monde à des fins de changements progressistes »⁶⁴⁰. La critique scientifique vise un changement effectif dans la société. Dans cette optique, le processus social général doit avoir cours pour être critiqué avec l'objectif d'un changement social.

Enfin, les processus sociaux généraux entretiennent des liens entre eux. Ils ne sont pas situés chacun de leur côté sans aucune interférence de la part de l'autre. Par exemple, le politique national et la construction européenne ont des effets l'un sur l'autre. La présidente du Front national, Marine Le Pen⁶⁴¹ promeut une sortie de la France de l'euro, voire se montrerait ouverte à une discussion à la sortie de la France de l'« Europe politique » – cette expression est issue des travaux de P. Aldrin *et al.*⁶⁴². La compétition politique en France laisse donc la possibilité d'un potentiel coup d'arrêt au processus d'intégration dans l'Union européenne. En outre, ce processus tend, lui, vers plus de mondialisation et de globalisation du secteur financier, favorisée par la libéralisation financière. Cette dernière correspond effectivement à la défense de la libre entreprise par l'Union européenne, inscrite dans un de ses textes fondateurs. Il est écrit dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui fait partie du Traité de Rome de 1957, les « États membres et l'Union agissent dans le respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre »⁶⁴³. Par ailleurs, nous avons déjà expliqué, dans le chapitre précédent, que l'exécutif français, pendant le « krach boursier de 1987 » et la « crise asiatique de 1997-1998 », avait défendu une ouverture économique à l'international et un refus du protectionnisme. Les processus sociaux généraux se répondent alors l'un à l'autre et contribuent à leur développement tout comme ils peuvent se freiner.

En bref, les processus sociaux généraux désignent des processus de temps long, qui touchent l'intégralité d'une population et qui entretiennent des relations entre eux.

640 GRANJON Fabien, « Codicile : la critique est-elle soluble dans les sciences de l'information et de la communication ? » In : GEORGE Éric, GRANJON Fabien (dir.), *Critique, sciences sociales, communication*. Paris : Mare & Martin, 2014, p. 340 (MediaCritic)

641 Elle écrit dans son programme pour les élections présidentielles françaises de 2017 : « une négociation sera engagée avec nos partenaires européens suivie d'un référendum sur notre appartenance à l'Union européenne » <https://www.marine2017.fr/programme/>

642 ALDRIN Philippe, HUBÉ Nicolas, OLLIVIER-YANIV Caroline, UTARD Jean-Michel (dir.), *Les médiations de l'Europe politique*. Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg, 2014, 371 p. (sociologie politique européenne)

643 Article 120 ; <https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&sqi=2&ved=0ahUKEwioyZbY5LzQAhVMOxQKHRadA2cQFgGiMAE&url=https%3A%2F%2Ffe-justice.europa.eu%2FfileDownload.do%3Fid%3D3f92c4d9-e9ac-4887-b625-2d813aa6ba36&usq=AFQjCNEbsH7htqtiUd-n-9F42GyDhhWDXA&bvm=bv.139250283,d.d24&cad=rja> (consulté en janvier 2017)

1.2 – Une temporalité riche en relations entre événements et en critiques

Dans le chapitre précédent a été souligné le fait que la construction de l'événement de « crise financière internationale » donnait lieu à une concentration de relations entre acteurs de cette construction. Nous n'insisterons donc pas sur cette capacité d'un événement à dévoiler ces relations. Il reste pourtant deux éléments que nous n'avons pas développés car ils correspondaient aux processus sociaux généraux. La temporalité de l'événement est riche en relations entre événements et en critiques. Les deux éléments qui manquaient dans le chapitre précédent et que nous développons ci-dessous, sont la temporalité de la « crise » et la présence, relative, de critiques dans celle-ci.

Dans un premier temps, nous aborderons la définition de la temporalité publique d'un événement à partir des travaux J. Arquembourg⁶⁴⁴. Cette définition permet de présenter quelques résultats du corpus composé des activités de communication des membres de l'exécutif, en rapport à la dimension relationnelle de l'événement. Dans un deuxième temps, nous évoquerons les critiques du secteur financier prononcées par les membres de l'exécutif. La temporalité publique de l'événement de « crise financière » permet aux membres de l'exécutif de se projeter dans l'avenir. Ce faisant ils rappellent à l'ordre, peu de fois, un secteur financier qui est organisé d'une façon qui ne leur convient pas. Les activités de communication mettent en lumière alors la représentation des membres de l'exécutif vis-à-vis de l'économie de marché et de la libéralisation.

1.2.1 – La temporalité publique d'un événement de « crise financière internationale »

La définition de temporalité utilisée sera celle de la temporalité publique de J. Arquembourg, soit le « fruit d'un travail collectif de maîtrise du passé dans la compréhension et de prise sur l'avenir par le contrôle d'actions publiques ou au travers de la mise en œuvre de projets »⁶⁴⁵. Cette définition rapporte la dimension collective de la temporalité et ne la laisse pas à la discrétion d'un seul acteur. C'est aussi un travail politique, dans le sens d'un gouvernement de la société, fondé sur l'analyse et la définition de l'histoire. De l'histoire se dégage une connaissance des actions adaptées à l'acte de gouverner. La temporalité d'une « crise financière » correspond donc à des connaissances collectives sur l'histoire mais aussi à une

644 ARQUEMBOURG Jocelyne, *op. cit.*, 2003

645 *Ibid.*, p. 62

constitution de connaissances sur l'événement qui se déroule et dont la temporalité, en quelque sorte, n'est pas finie.

La réflexion de J. Arquembourg sur les récits médiatiques et leurs rapports à l'événement peut se rapporter à la communication de l'État. Elle explique que le présent du direct des médias est un processus, c'est-à-dire une construction entre acteurs qui n'est pas le présent tel quel. Ce dernier n'est pas, dans une perspective newtonienne, cette chose naturelle qui ne cesse d'avancer (le temps d'écrire le mot présent, il est déjà fini), mais plutôt, dans une perspective constructiviste, une construction sociale qui sert justement à le percevoir. Pour N. Elias⁶⁴⁶ qui se situe d'abord entre les perspectives newtonienne et constructiviste, le temps est à la fois physique et social. Toutefois, il précise, en se rangeant finalement du côté des constructivistes sans renier l'aspect naturel du temps, que celui-ci nécessite une construction pour être perçu.

C'est ce que N. Elias a appelé la cinquième dimension – déjà évoquée dans le chapitre 3. Comme toutes représentations symboliques, le temps nécessite un apprentissage pour être compris et utilisé dans notre société moderne⁶⁴⁷. Pour N. Elias, le temps est en effet est un « étalon » ou une « échelle » ; il écrit « la détermination du temps repose ainsi sur la capacité humaine de mettre en relation deux ou plusieurs séquences différentes de transformations, l'une servant d'échelle de mesure du temps pour l'autre ou les autres. »⁶⁴⁸ En réalité, le temps prouve l'interdépendance entre les structures psychologiques et les structures sociales. Effectivement, il accompagne le processus de civilisation car sa conception participe d'une autodiscipline et d'une autorégulation qui doivent être constantes dans notre société contemporaine. En somme, d'après N. Elias, le temps « désigne symboliquement la relation qu'un groupe humain, ou tout groupe d'êtres vivants doués d'une capacité biologique de mémoire et de synthèse, établit entre deux ou plusieurs processus, dont l'un est normalisé pour servir aux autres de cadre de référence et d'étalon de mesure. »⁶⁴⁹

L'autre caractère du temps comme construction sociale est donc d'être relationnel. Pour N. Elias, le temps est « un symbole purement relationnel »⁶⁵⁰. Il ne s'agit pas ici tant des relations entre individus que des relations entre événements. Par exemple, la « crise de 1929 » est

646 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1996

647 Comme le précise N. Elias, « chaque enfant en grandissant devient en effet vite familier du « temps » en tant que symbole d'une institution sociale dont il éprouve très tôt le caractère contraignant. Si, au cours des dix premières années de son existence, il n'apprend pas à développer un système d'autodiscipline conforme à cette institution [...], il lui sera très difficile, sinon impossible, de jouer le rôle d'un adulte à l'intérieur de cette société. » (*Ibid.*, p. 16)

648 *Ibid.*, p. 81

649 *Ibid.*, pp. 52-53

650 *Ibid.*, p. 149

quelques fois utilisée par les membres de l'exécutif en guise de modèle de « crise financière ». Ils citent cette « crise » à titre de comparaison avec la « crise » en cours. C'est une des composantes des activités de communication que nous avons cherché à mesurer. Est-ce que les membres de l'exécutif comparent l'événement de « crise » en cours à un événement du passé ? L'objectif de ce repérage est de comprendre la temporalité des « crises financières internationales ». Comme le souligne J. Arquembourg⁶⁵¹, la temporalité suppose l'utilisation du « passé » pour contrôler l'« avenir ». Ainsi, nous nous intéressons à la mention de « crises financières » passées par les membres de l'exécutif pour comprendre l'utilisation qu'ils ont de celles-ci et ce qu'ils prévoient pour la suite de la « crise ». Afin de repérer ces comparaisons, ont été relevés les événements de « crise » passés cités par les ministres et le Président. Le tableau ci-dessous présente les résultats concernant les mentions des événements de « crise » passés.

Krach boursier de 1987 (52) ⁶⁵²	9 (17%)	Crise de 1929	9 (100%/17%) ⁶⁵³
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	13 (15%)	Crise mexicaine	8 (61,5%/9%)
		Krach boursier de 1987	4 (31%/4,5%)
		Crise de 1929	1 (7,5%/1%)
Crise des subprimes de 2007-2008 (171)	18 (10,5%)	Crise de 1929	12 (66,5%/7%)
		Crise asiatique	4 (22%/2,5%)
		Krach boursier de 1987	1 (6%/0,5%)

De fait, le nombre de références historiques présentes dans les activités de communication des membres de l'exécutif sont faibles – entre 10,5 % pour la « crise des subprimes » et 17 % pour le « krach boursier de 1987 ». Elles n'en demeurent pas moins une indication de la prise en considération de l'histoire pour formuler des connaissances sur le présent. Nous illustrons ce point avec des exemples. Le Président de la République François Mitterrand explique, le 29 octobre 1987, lors d'un déplacement dans la Loire :

« Aujourd'hui, une crise qu'on n'avait pas connue depuis 60 ans, frappe tout le secteur boursier, donc le secteur financier, bouscule déjà le secteur monétaire, semble annoncer une crise économique contre laquelle on peut encore se dresser. Il est des moyens, s'il est

651 ARQUEMBOURG Jocelyne, *op. cit.*, 2013, 116 p.

652 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la catégorie « comparaison à des événements de crise passés »

653 Le pourcentage devant la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication où la « crise de 1929 » est mentionnée par rapport au nombre d'activités de communication dans lesquelles une crise financière passée (peu importe laquelle) est mentionnée. Le pourcentage derrière la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication dans lesquelles la « crise de 1929 » est mentionnée par rapport au nombre d'activités de communication analysées pour la catégorie.

des volontés et la première de ces volontés, c'est d'associer ceux qui seront conduits à dresser le mur sur lequel se brisera cette crise. D'abord en France, par une meilleure entente des différents éléments qui construisent le pays. Ensuite en Europe, je vous l'ai dit, plus loin avec nos partenaires du système occidental « SME » et plus quelques autres comme le Japon. Un système, un ordre monétaire international est non seulement indispensable pour assurer le développement des pays riches, ou dits riches, parmi lesquels il y a beaucoup de pauvres, les grands pays industriels mais aussi pour les deux milliards et plus maintenant d'êtres humains qui appartiennent à l'autre monde, au « tiers monde », dont nous avons besoin pour nos propres échanges. S'ils ont le plus grand besoin, qu'on leur tende la main aujourd'hui, simplement pour vivre demain. »⁶⁵⁴

Dans cette déclaration, François Mitterrand part du constat que la gravité du « krach boursier de 1987 » est comparable à celle de la « crise de 1929 ». Ensuite il établit des possibilités de sortie de « crise » qu'il classe géographiquement. Enfin, il lie ses possibilités à l'avenir « *pour vivre demain* ».

Autre exemple : le ministre de l'Économie et des Finances, Dominique Strauss-Kahn, participe au Conseil économique et social qui se tient à Paris le 17 novembre 1997. Pendant ce conseil il explique, alors qu'il détaille les prévisions pour la croissance économique française :

« Je prends note de la dernière prévision de l'OCDE sur la France pour 1999. Un peu inférieure à l'estimation que nous faisons, sensiblement inférieure à celle faite par sa soeur aînée le FMI, je ne suis pas sûr que cette prévision prenne suffisamment en compte ce que nous savons de l'expansion de la demande interne française. La configuration actuelle présente de nombreux points communs avec celle de 1987 : turbulences boursières, difficultés dans les pays en développement (crise de la dette en 1987), relâchement des politiques monétaires, fort gains de termes de l'échange dans les pays développés, avec la chute du prix des matières premières. »⁶⁵⁵

Plus loin il ajoute que la « *performance française en termes d'emplois doit être soulignée car elle indique l'avance prise par la France sur ses partenaires européens dans la mise en œuvre de politiques de croissance favorables à l'emploi.* »⁶⁵⁶. En bref, Dominique Strauss-Kahn s'appuie sur une situation passée, l'année 1987 et, entre autres, ses « *turbulences boursières* » pour justifier une situation présente. Cela lui permet de montrer un « futur » valorisant par

654 <http://discours.vie-publique.fr/notices/877023700.html> ; c'est nous qui soulignons

655 <http://discours.vie-publique.fr/notices/983002885.html> ; c'est nous qui soulignons

656 *Ibid.*

rapport aux résultats de l'économie française. En somme ces deux exemples mettent en avant que les membres de l'exécutif, au travers de la communication de l'État, font parfois référence au passé. Dans ce cas, cette référence leur sert à fournir des éléments de compréhension sur une situation présente mais également à donner des explications ou des prédictions sur le futur grâce à la comparaison de deux événements de « crise financière internationale ».

La mise en relation des événements dans la temporalité va aussi dans le sens du constructivisme dans la mesure où elle confirme que les événements n'ont pas de sens intrinsèque. Le sens d'un événement procédera en partie d'une mise en relation avec d'autres événements jugés similaires ou différents. Les modèles référentiels ne sont pas toujours identiques, même s'il faut reconnaître à la « crise de 1929 » une permanence, sans doute du fait de son exemplarité en matière de conséquences négatives et de la causalité des problèmes financiers se répercutant aux niveaux économique et social. Pendant le « krach boursier de 1987 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », c'est donc bien la « crise de 1929 » qui est mobilisée pour parler de ces deux événements. En revanche, durant la « crise asiatique de 1997-1998 », c'est la « crise mexicaine » à laquelle font référence les membres de l'exécutif. Par exemple lors d'une conférence de presse, tenue à l'occasion de Sommet Asie-Europe le 4 avril 1998, Jacques Chirac affirme : « *vous savez, il y a une différence avec la crise mexicaine : sur la proposition de la France d'ailleurs à la réunion du G7 à Lyon, nous avons obtenu que les moyens du Fonds monétaire international soient sensiblement renforcés* »⁶⁵⁷. La « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise mexicaine » ont touché des pays en voie de développement et possèdent des causes communes, comme l'ancrage monétaire sur le dollar étasunien. C'est sans doute pour cette raison que la « crise mexicaine » est citée pendant la « crise asiatique ».

La communication de l'État pendant une « crise financière internationale » souligne au total que la connaissance du passé n'est pas primordiale. L'utilisation des « crises » passées est en effet assez faible dans notre corpus. Toutefois, quand elle est présente, cette utilisation montre que la communication de l'État établit des liens entre les événements. La communication étatique se présente donc parfois comme une manière de constituer un savoir et une explication des événements en cours à partir d'événements qui se sont déroulés dans le passé. La définition de J. Arquembourg de la temporalité – « fruit d'un travail collectif de maîtrise du passé dans la compréhension et de prise sur l'avenir par le contrôle d'actions publiques ou au travers de la mise en œuvre de projets »⁶⁵⁸ – porte sur le travail des médias quand ils prennent part à la constitution d'un événement. Elle relève que cette temporalité est une construction entre acteurs.

657 <http://discours.vie-publique.fr/notices/987000114.html>

658 ARQUEMBOURG Jocelyne, *op. cit.*, p. 62

Et « ce travail s'érige en réalité contre l'émergence inattendue d'authentiques événements dont la survenue bouleverse l'ordre des choses, nous laissant démunis face à l'incompréhensible et à l'incontrôlable ». ⁶⁵⁹ Au même titre que les médias, les activités de communication des membres de l'exécutif pendant une « crise financière internationale » participent à la construction d'un événement. Ce faisant, ils s'engagent dans l'explication de l'événement et du rôle des acteurs et des institutions dans sa survenue. C'est ce que nous allons voir avec les critiques qui sont adressées par les ministres et le Président de la République envers le secteur financier.

1.2.2 – Les critiques des membres de l'exécutif envers le secteur financier

Dans les activités de communication des membres de l'exécutif se trouvent des critiques adressées à la mondialisation ou la globalisation du secteur financier. Le tableau des résultats plus bas, illustrent que ces critiques sont au total peu nombreuses mais elles soulignent l'existence, chez les membres de l'exécutif français, d'une remise en question de l'ouverture mondiale du secteur financier. La critique dans les activités de communication des membres de l'exécutif se distingue dans les origines qu'ils donnent à la « crise » et dans les responsables qu'ils désignent. Les catégories de cause « marchés financiers » et « acteurs financiers » aident à reconnaître une mise en question concernant le secteur financier ⁶⁶⁰. La première catégorie concerne en effet l'organisation et le développement des marchés (avec comme indicateurs par exemple la Bourse de Paris, la Bourse de Tokyo, le CAC 40, etc.) et la deuxième concerne une pratique ou plusieurs pratiques des acteurs financiers (avec comme indicateurs par exemple, le spéculateur, le trader, l'opérateur, etc.). Quand les acteurs financiers sont cités comme cause, les membres de l'exécutif reprochent à ceux des comportements qui sont à l'origine des difficultés que traversent les marchés boursiers. Quand les marchés financiers sont cités comme cause, les membres de l'exécutif relèvent que, dans son organisation et son fonctionnement, les marchés ont amené la « crise ».

Nous donnons deux exemples correspondant à chacune de ces catégories de cause. Christine Lagarde, ministre de l'Économie et des Finances, pendant un colloque organisé à Paris le 24 novembre 2008, indique que « *la crise que nous traversons est une crise des excès [...]. Excès de complexité : la profession financière a joué l'apprenti-sorcier, allant jusqu'à perdre la maîtrise des outils qu'elle a créés. Excès de cupidité, avec des politiques de rémunération qui*

⁶⁵⁹ *Ibid.*, p. 62

⁶⁶⁰ Cf. chapitre 3, « 3.1.3 – Les relations entre l'État et le secteur financier au travers des activités de communication », p. 171

incitaient à saisir aujourd’hui des bonus faciles pour laisser demain des risques immodérés »⁶⁶¹. Christine Lagarde critique les acteurs financiers pour deux raisons. Elle pointe la « complexité » et la « cupidité » et relie ces deux termes à des expressions ne laissant pas de doute quant à la dimension critique ; la complexité repose sur un rôle d’« apprenti-sorcier » et la cupidité cause des « risques immodérés ».

Le Président de la République, Jacques Chirac, lors d’un déplacement en Suisse le 29 octobre 1998 souligne ce qui, pour lui, est à l’origine de la « crise » : « *l’absence de règles agréées par tous et mises en œuvre effectivement, l’absence de contrôle d’une très large partie des intermédiaires financiers, l’absence de régulation efficace, en un mot l’absence d’un « bon code de la route » de la circulation des capitaux rend notre système financier mondial vulnérable et instable, dangereux pour beaucoup.* »⁶⁶² Dans cette déclaration, Jacques Chirac résume les raisons qui font que les marchés boursiers ont évolué et sont devenues instables. Le tableau-ci dessous présente les résultats vis-à-vis de ces catégories de cause dans les activités de communication des ministres et du Président.

Krach boursier de 1987 (52) ⁶⁶³	Marchés financiers	13 (25%)
	Acteurs financiers	3 (6%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	Marchés financiers	12 (13,5%)
	Acteurs financiers	5 (5,5%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (171)	Marchés financiers	22 (12,5%)
	Acteurs financiers	9 (5,5%)

Il existe une diminution du nombre d’éléments (indicateurs de cause « marchés financiers » et « acteurs financiers ») de critique entre le « krach boursier de 1987 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Toutefois, en faisant le lien avec le tableau complet des catégories de « cause »⁶⁶⁴, nous constatons que les marchés financiers sont devenus, pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », la cause principale selon les membres de l’exécutif français de cette « crise ».

Notre grille vise aussi à saisir les désignations de responsable de la part des membres de l’exécutif. Pour ce faire, a été pris en note quand un ministre ou le Président considéraient qu’une institution ou un type d’acteurs était à l’origine de la « crise ». Cela permet de relever le rôle critique que peut remplir parfois la communication de l’État. Les indicateurs de

661 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083003825.html> ; c’est nous qui soulignons

662 <http://discours.vie-publique.fr/notices/987000344.html> ; c’est nous qui soulignons

663 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d’activités de communication analysées par rapport à la catégorie « causes dans les activités de communication des membres de l’exécutif »

664 Voir p. 150

responsabilité se distinguent dans des mots comme « responsable », « responsabilité », « faute », etc. Ces mots désignent une imputabilité à un acteur ou une institution vis-à-vis de la « crise financière internationale ». Un autre indicateur est une phrase où des actions d'acteurs, institutions ou un pays sont critiquées.

Krach boursier de 1987 (52)⁶⁶⁵	5 (9,5%)	Acteurs financiers	3 (60%/6%)
		États-Unis	2 (40%/4%)
		Allemagne	1 (20%/2%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	3 (3,5%)	Asie	3 (100 %/3,5%)
Crise des subprimes de 2007-2008 (171)	10 (6%)	Acteurs financiers	7 (40%/4%)
		Agences de notation	3 (30%/2%)
		Acteurs financiers américains	1 (10%/0,5%)
		Banques	1 (10%/0,5%)

Les responsables désignés sont, pour le « krach boursier de 1987 » et la « crise des subprimes de 2007-2008 », les acteurs financiers. Les États-Unis et l'Allemagne sont également désignés pendant le « krach boursier de 1987 ». Par exemple, Georges Chavanes, ministre chargé du Commerce de l'artisanat et des services, dans une interview accordée au journal quotidien *La Croix*, le 27 octobre 1987, explique que « *ce mouvement de hausse [des taux d'intérêt] résulte des interrogations des opérateurs sur l'évolution des déficits budgétaires et extérieurs des États-Unis* »⁶⁶⁶. Ici la critique est légère. En revanche, le Président Nicolas Sarkozy se montre plus direct par rapport aux membres de l'exécutif précédents. Devant le Parlement, le 3 octobre 2007, il s'exprime ainsi : « *il y a une crise financière, parce quelques spéculateurs ont conduit l'économie mondiale dans une forme d'impasse en faisant n'importe quoi, sans transparence, sans éthique, sans morale* »⁶⁶⁷. L'ancien Président de la République ne prononce pourtant pas que des paroles vives. Devant les parlementaires européens le 13 novembre 2007, il résume de la façon suivante la situation de l'Union européenne face à la crise :

*« Le capitalisme européen a toujours été un capitalisme d'entrepreneurs, un capitalisme de production plutôt qu'un capitalisme de spéculation et de rentes. Oui, je l'affirme, l'Europe a un rôle à jouer dans la nécessaire moralisation du capitalisme financier. Ce qui s'est passé avec la crise du subprime, avec quelques spéculateurs qui mettent en cause la concurrence mondiale, l'Europe ne peut pas l'accepter. »*⁶⁶⁸

665 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la catégorie « responsables désignés par les membres de l'exécutif »

666 <http://discours.vie-publique.fr/notices/873260600.html>

667 <http://discours.vie-publique.fr/notices/077003005.html>

668 <http://discours.vie-publique.fr/notices/077003459.html>

Au total, la désignation des responsables et la critique sont en retrait dans les activités de communication des membres de l'exécutif. Au vu de nos résultats, c'est loin d'être un rôle constant. Alors, coexistent dans la communication deux tendances paradoxales ; la critique de ce que la mondialisation a amené dans le secteur financier et le soutien de celle-ci. La citation plus haut de Nicolas Sarkozy illustre l'attitude paradoxale de l'« État libéral en partie », incarnée dans les activités de communication de l'exécutif pendant une « crise financière internationale ». La désignation des comportements financiers à l'origine de la « crise » ne prend pas le pas sur la volonté de poursuivre le projet politique de mondialisation. Cette volonté se souligne principalement dans deux éléments présents dans les activités de communication des membres de l'exécutif ; la promotion des institutions internationales et supranationales et la solution de sortie de « crise » par la coopération internationale qui ont été expliquées précédemment⁶⁶⁹. Par exemple, le G7 est désigné par les ministres et le Président comme étant dans la capacité d'intervenir. Au total, dans les trois « crises financières internationales » analysées, les institutions internationales ou supranationales sont vantées dans plus de 40 % des activités de communication. Concernant la solution de coopération internationale, les membres de l'exécutif l'évoquent dans le « krach boursier de 1987 » et la « crise asiatique de 1997-1998 » comme la principale solution et, dans la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », comme la deuxième solution.

Cependant, la mondialisation économique et financière demeure critiquée car selon l'exécutif français, elle a pris une mauvaise direction, dont les agissements des spéculateurs en sont la manifestation. Ainsi, l'État veut une libéralisation financière et s'accorde avec l'idée que le capitalisme de marché peut et doit être moral. Seulement, ce que font les acteurs financiers de leur liberté ne convient pas à l'État. Par exemple, le Premier ministre Lionel Jospin, dans un article dans *Le Nouvel Observateur* le 10 septembre 1998, explique que « *les marchés financiers sont trop souvent animés d'une logique de court terme qui les conduit à préférer le profit d'aujourd'hui à la croissance de demain.* »⁶⁷⁰ Dans une interview accordée au quotidien italien *Corriere della serra* le 30 novembre 2007, le Président Nicolas Sarkozy souligne : « *on ne peut plus laisser quelques dizaines de spéculateurs mettre par terre tout un système international, emprunter dans n'importe quelle condition, acheter à n'importe quel prix.* »⁶⁷¹ Ces causes désignées par les membres de l'exécutif soulignent que les agissements des acteurs financiers et

669 La promotion des institutions supranationales et internationales présente dans les activités de communication des membres de l'exécutif a été expliquée p. 180 et ses indicateurs sont des phrases où sont mises en avant des actions de ces institutions. La solution de « coopération internationale » a été expliquée p. 187 et ses indicateurs sont l'utilisation de termes désignant un pays ou un ensemble de pays ainsi que l'adjectif « international ».

670 <http://discours.vie-publique.fr/notices/983002383.html>

671 <http://discours.vie-publique.fr/notices/077003738.html>

l'organisation des marchés financiers sont mis en question par l'État. La liberté financière est, à notre avis, encore contrainte par l'idée de la main invisible. Cette notion désigne, selon les philosophes Adam Smith et Thomas Paine (qui reprend le premier), « une harmonie naturelle des intérêts »⁶⁷². Le mécontentement de l'État pourrait provenir de l'incapacité des acteurs financiers à confirmer cette vue de l'esprit des théories (néo-)libérales, bien illustrées par T. G. Palmer⁶⁷³, chercheur libéral étasunien. Pour ce dernier, le capitalisme est responsable du progrès de l'humanité dans l'ensemble. Plus encore, le « capitalisme, c'est l'érosion des systèmes de pouvoir, de domination et de privilèges établis de longue date »⁶⁷⁴. Pour l'auteur, les actions entreprises par les acteurs de ce capitalisme contribuent au bien-être général de la société. Ses propos sont éclairants quant à la défense qui accompagne le développement d'une vision particulière du monde. Les membres de l'exécutif ne vont cependant pas aussi loin dans l'apologétique du capitalisme, mais ils défendent et maintiennent l'idée que le capitalisme de marché est bénéfique.

Cependant, les acteurs de ce capitalisme commettent des erreurs qui ne leur conviennent pas. Les membres de l'exécutif attendent, idéalement, que la liberté des « entrepreneurs » servent le bien-être général. Le capitalisme de marché est ainsi le modèle de marché idéal. Cette idée se retrouve tout à fait dans une déclaration du Président de la République au moment où la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » remet le plus en question l'économie de marché et la libéralisation du secteur financier. Dans discours à Toulon le 25 septembre 2008, Nicolas Sarkozy « *le capitalisme c'est ce qui a permis l'essor extraordinaire de la civilisation occidentale depuis sept siècles* »⁶⁷⁵. Mais ce capitalisme et l'économie de marché ont été détournés de leur principe originale avec une « *primauté donnée au spéculateur* »⁶⁷⁶. En fait, l'« *économie de marché c'est le marché régulé, le marché mis au service du développement, au service de la société, au service de tous.* »⁶⁷⁷ Cette déclaration illustre la représentation du rôle du marché des membres de l'exécutif. Celui-ci doit servir l'intérêt général et non l'intérêt particulier de certains. La main invisible n'existe donc pas dans les faits et les membres de l'exécutif, s'ils défendent l'économie de marché, n'attendent pas moins une soumission de ces marchés au bien-être commun.

Pendant la « crise asiatique », l'« Asie » est désignée comme responsable, sans mention du rôle

672 ROSANVALLON Pierre, *op. cit.*, 1999, p. 157

673 PALMER Thomas G. (*dir.*), *La moralité du capitalisme : ce que vos professeurs ne vous diront pas*. Nice : Les Éditions Libréchange, 2016, 253 p. (Habeas Corpus)

674 *Ibid.*, p. 20

675 <http://discours.vie-publique.fr/notices/087002958.html>

676 *Ibid.*

677 *Ibid.*

des acteurs financiers dans l'instabilité des marchés financiers à cause des spéculations massives sur, entre autres, les monnaies des tigres et des dragons asiatiques. Par exemple, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, déclare lors d'une interview sur la chaîne de télévision *TF1*, le 28 octobre 1997 « *Le fond de l'affaire, chacun le connaît, c'est une crise qui a commencé en Asie à cause, sans doute, de politiques économiques un peu erratiques et qui, par les marchés, s'est transmise jusqu'à nous* »⁶⁷⁸. Ici aussi, les activités de communications des membres de l'exécutif pendant cette « crise » montrent une ressemblance vis-à-vis du processus social général de mondialisation ou globalisation du secteur financier. Les responsables sont pointés du doigt sans trop de virulence et le rôle du marché dans la propagation de la « crise » est reconnu. Les membres de l'exécutif ne s'orientent toutefois pas vers un changement dans la mondialisation, par exemple un retour vers les marchés nationaux et locaux. Au contraire, comme vu dans le chapitre précédent, les ministres et le Président de la République pendant la « crise asiatique » défendent la continuité de l'ouverture économique à l'international des pays touchés avec la solution de l'ouverture à l'international.

Malgré la critique de certaines pratiques des acteurs financiers, les membres de l'exécutif défendent la libéralisation financière et la mondialisation économique et financière. Un autre indicateur de cette défense se trouve dans la responsabilité. Comme indiqué plus haut, les activités de communication des membres de l'exécutif comportent peu de mention des responsables. Pour les membres de l'exécutif, pendant le « krach boursier de 1987 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », les acteurs financiers sont les premiers responsables, mais cette accusation est peu présente. Encore une fois, la critique est présente mais trop peu de fois pour laisser penser que les membres de l'exécutif opèrent un changement dans leur manière de concevoir l'organisation des échanges économiques et financier.

La communication de l'État durant ces trois « crises financières » fait montre au final de peu de critiques, que ce soit envers les responsables présents dans les activités communications ou le processus social général concerné. La critique des membres de l'exécutif démontre toutefois le paradoxe étatique qui s'illustre dans la participation au processus de mondialisation des secteurs économiques et financiers qui est critiqué et défendu en même temps. Le secteur financier a bénéficié de la mondialisation car, notamment, les marchés boursiers ont pu accueillir des capitaux financiers du monde entier. Les membres de l'exécutif français, à travers leurs activités de communication, remettent en question ce mouvement-là, sans pour autant proposer de changement radical ou l'abandon de la mondialisation du secteur financier. La communication

678 <http://discours.vie-publique.fr/notices/973145573.html>

étatique entretient donc la participation de l'État dans le processus de mondialisation non sans questionner les résultats de ce processus – c'est-à-dire le secteur financier et son organisation. Dans le prochain sous-chapitre les dynamiques paradoxales de la communication de l'État et son rôle dans les processus sociaux généraux seront détaillés.

Dans ce premier sous-chapitre, nous avons donné les caractéristiques d'un processus social général. Les processus sociaux généraux touchent l'ensemble de la société, c'est-à-dire chaque citoyen français est concerné par eux. Ils se déroulent dans le temps long et sont opposés sur ce point à un événement court, même si celui-ci peut leur correspondre et en découler. Enfin, ils entretiennent des relations entre eux. Les processus sociaux généraux n'ont pas lieu en parallèle sans s'influencer, se freiner ou se nourrir l'un de l'autre. Ces précisions sont importantes pour souligner l'intérêt d'analyser des processus spécifiques transparaissant tout particulièrement pendant une « crise financière internationale ». La temporalité de cette dernière constitue donc un moment favorable pour la compréhension des relations entre l'État français et le secteur financier, et, entre l'État français et les autres États. La communication de l'État est orientée vers une défense des politiques néo-libérales et une promotion de la mondialisation financière et économiques tout en critiquant celles-ci.

2 – Le processus d'intégration sociale globale dans la communication de l'État

2.1 – L'Union européenne, partenaire premier de la gestion étatique de la « crise financière internationale »

Les analyses des activités de communication des représentants-incarnant de l'État, pendant une « crise financière internationale », mettent en lumière le rôle spécifique de la communication étatique dans la construction européenne. L'objectif est de s'arrêter sur la deuxième hypothèse, en relevant la dynamique paradoxale que développe la communication de l'État en défendant la construction européenne tout en faisant la promotion de l'État. L'Union européenne n'est pas une réalité géographique comme un continent. Elle est une construction politique et, en ce sens, elle fait l'objet d'une promotion dans les activités de communication des membres de l'exécutif, qui soutiennent cette construction. En premier lieu, nous nous arrêterons sur les réflexions de N. Elias⁶⁷⁹ sur la construction de l'Europe politique à partir de la notion de processus d'intégration sociale globale. Cette notion relève la dynamique historique qui pousse à l'agrandissement des groupements sociaux. En second lieu, nous nous demanderons si l'intégration dans l'Union européenne de l'État français est inévitable, comme le pense le philosophe allemand J. Habermas⁶⁸⁰, à partir des analyses des activités de communication des ministres et du Président. Ces deux permettront donc de souligner l'implication de la communication de l'État dans un processus de temps long.

2.1.1 – La conception éliásienne de la construction européenne

Le processus d'intégration sociale globale a été défini par N. Elias dans son ouvrage *La société des individus*⁶⁸¹. Dans une étude sur les transformations de ce qu'il appelle l'équilibre « nous-je », il cherche à déterminer les rapports entre l'individuel et le social. Comprenant bien que les deux sont interrelations, l'équilibre de ces rapports qu'il explique est nécessaire pour saisir la place de l'individualité et des institutions garantissant la collectivité dans nos sociétés modernes. L'État, garant du « nous » en France, prend une place importante et est, selon N. Elias, le « nous » le plus fort de nos sociétés, devant même la famille. En France, il existe en somme un attachement n'étant pas partagé par l'entièreté des citoyens envers l'État. C'est surtout l'État

679 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1993

680 HABERMAS Jürgen, *op. cit.*, 2013

681 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1993

protecteur que P. Bourdieu désigne par la notion de « main gauche »⁶⁸² – désignant l'État-providence–, qui fait l'objet d'un attachement citoyen⁶⁸³.

N. Elias explique qu'avant la Seconde guerre mondiale, la société était distincte de l'État. Elle était enfermée dans les frontières de l'État et les sociologues analysaient les phénomènes sociaux à l'intérieur de celles-ci. C'est ici pourtant que le sociologue allemand constate un processus d'intégration sociale globale et selon lui, il faudrait prendre cette réunion, due à l'intégration, comme base de la compréhension du rapport individu/société. Le corollaire de ce processus d'intégration est l'éloignement sans cesse plus grand des centres du pouvoir vis-à-vis des citoyens. En outre, ces derniers n'ont aucun contrôle sur ce processus. De ces faits, découlent certainement la désaffection des citoyens des pays membres de l'Union européenne envers cette institution supranationale. Désaffection qui est combattue avec des activités de communication et le développement d'un dialogue entre la Commission européenne et les citoyens européens. En effet, le tournant délibératif dans l'Union européenne consiste en « l'instauration d'un dialogue avec les citoyens dits ordinaires »⁶⁸⁴. Mais au final, comme le notent J. Bonaccorsi et C. Ollivier-Yaniv, la promotion de cette initiative de la Commission européenne (par les images des débats par exemple) passe avant les débats eux-mêmes. Les difficultés de l'Union européenne à gagner une légitimité et un attachement auprès des citoyens des différents États membres prouvent que le processus d'intégration sociale globale ne peut se dérouler sans obstacles sociaux.

Pour réfléchir sur le processus d'intégration sociale globale, N. Elias propose la notion d'habitus social qui, selon lui, permet de mieux penser le rapport individu et société. L'habitus démontre en effet une empreinte laissée par la société sur le comportement et la personnalité des individus⁶⁸⁵. N. Elias recourt au concept d'habitus social pour expliquer l'attitude première de

682 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2011, p. 582.

683 Pour P. Bourdieu, il existe une distinction entre les ministères financiers et les ministères dépensiers. Ces derniers sont « les ministères de l'État-providence, [...] c'est le lieu où se sont déposés en quelque sorte les traces des conquêtes ». En somme, P. Bourdieu souligne que l'État-providence est l'objet d'une lutte au sein de la société (et des administrations d'État) pour son maintien ou pour sa régression.

684 BONACCORSI Julia, OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, p. 116

685 L'habitus bourdieusien et l'habitus eliasien sont proches mais il existe les deux différences principales. Dans un premier temps, N. Elias mobilise le concept d'habitus de façon historique, il relève les évolutions de celui-ci. P. Bourdieu se concentre plutôt sur la contemporanéité de l'habitus – bien que sa définition pourrait donner lieu à des comparaisons historiques. Dans son ouvrage *La distinction*, il applique ce concept aux goûts, ces « marqueurs privilégiés de la « classe » » (BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1979, p. II (sens commun)) pour analyser les différences entre les classes sociales mais aussi pour mettre à jour que les opérations de classement sont une composante essentielle de la distinction. Dans un second temps, N. Elias relie l'habitus à un niveau national. Il parle en effet de « l'habitus social d'un peuple » (DUNNING Eric, ELIAS Norbert, *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*. Paris : Pocket, 1998, p. 36 (Agora)) dans son ouvrage écrit en collaboration avec E. Dunning, sociologue anglais. N. Elias et E. Dunning s'intéressent à la pratique du sport dans le processus de civilisation et le contrôle de la violence. Ils démontrent qu'en Angleterre, le sport aida à canaliser les pulsions, surtout pour les personnes qui

rejet du processus d'intégration sociale globale. Alors que le nouvel habitus en construction se présente aux citoyens nationaux, il se manifeste un sentiment de menace vis-à-vis de l'habitus « ancien », renforçant l'attachement à celui-ci. Dans ce cas, N. Elias explique qu'il peut se produire un « effet de retardement »⁶⁸⁶, c'est-à-dire des groupes sociaux auxquels est imposé un habitus différent de leur tradition et qui finalement font cohabiter les deux. Aujourd'hui, il y aurait donc un « nous » européen qui pousse à l'intégration mais aussi un « nous » national qui subsiste et résiste à cette intégration. À la fin, le « nous » européen pourrait finir par s'imposer, d'où un effet retardement. Pour N. Elias, « le profond engagement national des individus qui se sentent liés à l'État national comme à leur identité du nous [contribue] bien plus largement parmi les obstacles à la formation d'une confédération post-nationale »⁶⁸⁷. Il demeure quoi qu'il arrive une résistance des « structures sociales de la personnalité des individus et en particulier les images du « je » et du « nous » à l'intérieur de ces structures »⁶⁸⁸.

Concernant l'association des États européens, N. Elias considère qu'elle est une obligation sinon les États ne pourront rester indépendants par rapport à la puissance des autres États dominants. Il notait en 1987 qu'il manquait un habitus européen parce que « l'habitus social national des ressortissants d'un État national et la représentation du nous ou l'idéal du nous qui va de pair avec cet habitus ont une opiniâtreté et une capacité de résistance propres »⁶⁸⁹. Mais avons-nous affaire à un effet de retardement ? Dans cent ans, y aura-t-il un habitus européen ? Cette situation entraîne une ambivalence pour l'État, qui demeure un « nous » national à grande portée affective mais qui est aussi destiné à s'intégrer dans une unité supranationale. Celle-ci est constitutive d'un nouveau « nous » qui nécessitera du temps pour fonctionner et qui entraînera des résistances nationalistes (au sens non-négatif du terme), surtout au regard de la perte d'une souveraineté nationale. N. Elias voit que l'unité de survie ne sera plus l'État mais une association d'États. Il anticipe aussi que cela se fera avec bien plus de résistance que le passage du « nous » du clan au « nous » national. Quarante ans plus tard, ses analyses sont toujours pertinentes. Nous avons déjà expliqué toutes les difficultés que rencontrait l'Union européenne, en manque de légitimité, en manque d'affection de la part des citoyens européens, et il ne semble pas non plus qu'il existe un habitus européen.

ressentaient des difficultés avec l'auto-contrainte. Le sport joue donc un rôle dans l'habitus national anglais. De son côté, P Bourdieu ne mentionne pas un habitus national mais parle d'un habitus de groupe, comme l'habitus de classe. Son utilisation de ce concept est plus cantonné à l'individu ou au groupe, quand celle de N. Elias s'attache à la description du comportement social d'une nation dans son ensemble.

686 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1991, p. 247

687 *Ibid.*, p. 285

688 *Ibid.*, p. 278

689 *Ibid.*, p. 286

La pensée de N. Elias aide à comprendre pourquoi la communication de l'État est prise dans une double dynamique. Avec son objectif de promotion de la construction européenne, elle participe au processus d'agrandissement des espaces politiques. Avec son objectif de promotion de l'État, elle correspond à la légitimité politique et à l'attachement dont fait l'objet l'État quand ce dernier prend part au gouvernement de la société française. En bref, la communication étatique souligne que l'État-nation français nécessite encore l'État pour lui dicter des directions mais, également, que l'Union européenne prend une place grandissante dans la formulation de ces directions.

2.1.2 – L'intégration dans l'Union européenne : destin inévitable de l'État français ?

J. Habermas reconnaît que l'intégration sociale est destinée à se poursuivre, mais qu'elle ne peut toutefois ignorer l'indépendance et la souveraineté de chaque membre⁶⁹⁰. Les difficultés économiques et les décisions d'austérité s'expliquent par la mondialisation et les actions limitées pour l'État-nation à cause du marché transnational. Ainsi le compromis trouvé par l'État social ne marche plus. Il faudrait que les fonctions sociales de l'État soient transférées à une unité politique plus haute. Cette position de J. Habermas justifie l'impossibilité d'une sortie de l'Union européenne à partir du constat que l'État-nation est incapable de faire face seul à la mondialisation économique – nous verrons ce qu'il en est pour la globalisation financière. Une institution supranationale est alors nécessaire pour permettre de transcender les intérêts nationaux qui se disputent le plus souvent au niveau économique. N. Elias et J. Habermas reconnaissent donc que l'État-nation est face à un processus social poussant à l'élargissement du territoire politique. Ils s'accordent aussi sur le fait que cet agrandissement rencontre des difficultés.

J. Habermas précise que l'État-nation n'est pas en mesure de faire face à la mondialisation économique. Il écrit : l' « éviction de la politique par le marché se traduit donc par le fait que l'État national perd progressivement sa capacité à recouvrer des impôts, à stimuler la croissance et à assurer par là les bases essentielles de sa légitimité »⁶⁹¹. L'État subit un déficit de légitimation qui affecte de plus en plus les processus de décisions, tout comme il est dans l'incapacité croissante d'assurer une régulation et une organisation créatrices de légitimité. De son côté, l'Union européenne n'arrive pas non plus à limiter les effets négatifs de cette

690 HABERMAS Jürgen, *op. cit.*, 2013

691 *Ibid.*, p. 76

mondialisation. La solution du philosophe allemand réside en conséquence dans la constitution d'un gouvernement mondial, capable d'actions politiques. Celui-ci nécessite que « les puissances capables d'agir à un niveau mondial jouent le jeu des procédures institutionnalisées par lesquelles on forme une volonté transnationale »⁶⁹². Ce gouvernement passera par la conception d'une légitimité démocratique hors de l'État. J. Habermas ajoute que « si les populations ne donnent aucune prime à une telle prise de conscience, on ne peut attendre des gouvernements qu'ils opèrent le changement de perspective par lequel on passe des « relations internationales » à une politique intérieure au niveau de la planète. »⁶⁹³ Le gouvernement mondial pourra se développer avec la conjugaison d'une volonté politique nationale et d'une volonté citoyenne. Celles-ci assureraient une légitimité à ce gouvernement de la planète.

Ce destin de l'État-nation anticipé par J. Habermas se retrouve en partie dans les activités de communication. Dans le précédent chapitre, a été évoquée la promotion des capacités d'intervention de l'Union européenne par les membres de l'exécutif. L'Union européenne est présentée, par les membres de l'exécutif comme la solution ou comme l'institution en mesure de sortir de la « crise » et/ou d'empêcher une autre de se produire. L'Union européenne connaît, à mesure que les « crises financières » passent, un gain de promotion par l'exécutif français. Notre grille d'analyse sert en effet à relever le nombre de fois que les membres de l'exécutif promeuvent l'Europe politique. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'Union européenne vis-à-vis de sa promotion dans les activités de communication des membres de l'exécutif français.

Krach boursier de 1987 (52) ⁶⁹⁴	Commission européenne	8 (15,5%)
	Communauté européenne	1 (2%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	Union européenne	43 (49 %)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (171)	Union européenne	60 (35%)
	BCE	6 (3,5%)

Pendant la « crise financière » de 1987, le G7 est même plus promu par les membres de l'exécutif que l'Union européenne, ou plus exactement la Commission européenne⁶⁹⁵ dans la

692 *Ibid.*, p. 126

693 *Ibid.*, p. 127

694 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la Progression de la promotion de l'Union européenne par les membres de l'exécutif

695 La commission européenne est l'institution en charge de « promouvoir l'intérêt général de l'Union européenne (UE) en proposant des textes législatifs et en veillant à leur application , ainsi qu'en mettant en œuvre les politiques et le budget de l'UE ». C'est ainsi que la commission européenne est décrite (https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/european-commission_fr) sur le site internet, Europa.eu, site web officiel de l'Union européenne.

mesure où l'Union européenne n'existait pas encore en ces termes. Pour la « crise asiatique de 1997-1998 », l'Union européenne devient l'institution supranationale dont l'intervention est la plus promue dans les activités de communication de l'État. Quant à la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », l'Union européenne et la Banque Centrale Européenne (BCE) sont les deux institutions supranationales les plus promues.

Les activités de communication des membres de l'exécutif en contexte de « crise financière internationale » mettent en exergue les relations entre l'État et l'Union européenne. Nous avons cherché avec le corpus composé des activités de communication des ministres et du Président pendant les trois « crises financières », à comprendre la manière dont cette institution supranationale était présentée. Il ressort que les difficultés de légitimité socio-politique de l'Union européenne sont absentes. C'est-à-dire le manque de confiance et d'attachement ressenti par une partie grandissante des citoyens français envers l'Europe politique n'est pas abordé ni même sous entendu. Au contraire, les membres de l'exécutif n'évoquent pas ces éléments. Le tableau ci-dessous montre le nombre de fois où l'Union européenne est présentée comme une solution⁶⁹⁶ pour le règlement ou l'empêchement d'une nouvelle « crise financière internationale » par les membres de l'exécutif français.

Tableau 19 : L'Union européenne donnée comme solution par les membres de l'exécutif dans leurs activités de communication	
Krach boursier de 1987 (52)⁶⁹⁷	12 (23%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	28 (32 %)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (171)	10 (6%)

L'Union européenne est moins donnée comme solution dans la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » que dans les autres deux autres « crises ». Peut-être est-ce dû au fait que la construction européenne a beaucoup avancé. Ci-dessous nous expliquons également à quoi correspond la promotion de l'Union européenne et la présentation de celle-ci comme solution dans les activités de communication des ministres et du Président.

La construction est mentionnée par les membres de l'exécutif comme solution dans les deux premières crises – et moins dans la dernière peut-être parce que la construction est beaucoup plus avancée. Dès le « krach boursier de 1987 », la monnaie unique est vantée comme facteur de stabilisation à l'intérieur de l'Europe afin d'éviter la concurrence entre monnaies étatiques. Cela est exprimé clairement par Alain Madelin, ministre de l'Industrie, des Postes et

696 L'Union européenne en tant que solution donnée par les membres de l'exécutif dans leurs activités de communication a été expliquée p. 187 et ces indicateurs sont la mention des institutions européennes et de termes (comme construction et développement) qui traduisent la volonté de poursuite de la construction européenne.

697 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à l'Union européenne comme solution proposée par les membres de l'exécutif

Télécommunications et du Tourisme, dans une interview accordée au titre de presse le *Quotidien de Paris* le 11 janvier 1988 : « *une monnaie européenne pourrait être un « plus » à la fois, pour la cohésion politique européenne, pour créer un espace plus homogène où le calcul économique pourra se faire clairement sans considération de localisation* »⁶⁹⁸. Pendant la « crise asiatique de 1997-1998 », l'euro est évoqué de façon explicite puisqu'il est déjà en circulation sur les marchés boursiers. Les membres de l'exécutif la créditent de l'évitement de la « crise financière » en Europe politique. Jacques Chirac déclare lors d'une conférence de presse le 16 avril 1998 qu' « *il y a une crise asiatique, nous la connaissons, elle a frappé l'Europe beaucoup moins qu'on ne l'avait craint lorsqu'elle a commencé. Si elle l'a frappé beaucoup moins, je crois qu'on peut dire que c'est justement à cause des perspectives de l'euro* »⁶⁹⁹.

En plus du rôle stabilisateur et protecteur de l'euro, du fait de l'anticipation de son introduction par les acteurs économiques et financiers, l'Europe politique est aussi présentée comme une perspective économique positive quand les échanges économiques mondiaux sont instables. Jacques Chirac le dit dans un discours à Paris le 07 janvier 1988 au Forum de l'expansion ; « *L'Europe représente, pour chacun des pays européens, une chance et un atout d'autant plus grands que l'Économie internationale est elle-même plus menacée* »⁷⁰⁰. Les membres de l'exécutif mettent ensuite en avant que l'Union européenne s'investit dans le règlement de la « crise », comme l'explique Christine Lagarde dans une interview donnée à *Publico*, quotidien espagnol, le 19 mai 2008 : « *l'Europe et le G7 ont appelé les banques internationales à faire rapidement toute la transparence sur les pertes liées aux prêts hypothécaires américains* »⁷⁰¹. Le rôle stabilisateur de l'Union européenne dans l'ordre mondial est également promu comme dans ce discours de Jacques Chirac le 27 août 1997 à Paris ; « *Lentement, mais sûrement, l'Union européenne s'affirme sur la scène mondiale comme un facteur d'équilibre et de paix* »⁷⁰².

L'Union européenne est également promue pour les actions qu'elle met effectivement en place et que les membres de l'exécutif relaient à l'aide de leurs activités de communication. Pendant le « krach boursier de 1987 », les membres de l'exécutif ne mettent pas tant en avant des actions particulières de l'Union européenne – elle n'existe pas encore sous ce nom par ailleurs – que la nécessité de coopération sur le plan européen. Jacques Chirac, Premier ministre à l'époque, s'exprime ainsi : « *Renforcer la construction européenne est, sans aucun doute, une nécessité. L'Europe représente, pour chacun des pays européens, une chance et un atout d'autant plus*

698 <http://discours.vie-publique.fr/notices/883094200.html>

699 <http://discours.vie-publique.fr/notices/987000122.html>

700 <http://discours.vie-publique.fr/notices/883053000.html>

701 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083001595.html>

702 <http://discours.vie-publique.fr/notices/977016640.html>

grand que l'Économie internationale est elle-même plus menacée. » Pendant la « crise asiatique de 1997-1998 », les membres de l'exécutif expliquent que l'Union européenne est à l'origine d'un soutien financier qui a permis à l'Asie de résister à des conséquences plus graves ; Jacques Chirac le souligne dans une tribune écrite à l'occasion du Forum Asie Europe le 01 avril 1998, « *Lorsque la crise est apparue, cette solidarité s'est immédiatement manifestée. L'Europe a pris toute sa part dans les plans de soutien, sans précédent, élaborés sous l'égide du FMI* »⁷⁰³. Enfin, pendant la « crise des subprimes de 2007-2008 », le plan de sauvetage des banques est présentée comme une décision politique décisive. Nicolas Sarkozy explique que « *pour la première fois dans l'histoire financière, ce sont des plans élaborés dans l'Union européenne qui ont inspiré les mesures prises dans d'autres pays du monde, y compris aux États-Unis.* »⁷⁰⁴ En bref, il n'existe pas uniquement une promotion des actions de l'État dans les activités de communication des ministres et du Président. L'Union européenne est aussi promue, au titre d'une institution politique qui met en œuvre des politiques de gouvernement. La communication étatique souligne à nouveau l'engagement de l'État dans l'Union européenne. Il souligne alors son propre rôle dans cette construction.

Nous pourrions fournir d'autres exemples, en abordant notamment la promotion de l'Europe politique dans son rôle moteur au niveau de la coopération internationale ou de la stabilité des relations interétatiques, ou encore de son action de surveillance de la « crise financière ». L'objectif n'est toutefois pas de faire une liste exhaustive des différentes actions politiques de l'Union européenne évaluées positivement par les membres de l'exécutif. Il importe de retenir ici que l'Union européenne est, dans les trois « crises financières », promue et que, en conséquence, la communication de l'État est engagée dans sa construction. Cette promotion de l'Union européenne n'est pas pour autant un acte politique de soumission de l'exécutif français à cette institution supranationale. Comme le souligne Y. Delahaye, « dans la construction de l'Europe, la France doit être à la fois présente en chaque lieu et dominante partout »⁷⁰⁵. Il formule ce constat à partir de l'analyse sémiotique d'une déclaration de Jacques Chirac, alors Premier ministre, le 5 juin 1974 à l'Assemblée nationale. La communication de l'État est en effet utilisée pour souligner la participation de l'État français à la construction européenne. Les membres de l'exécutif mettent surtout en avant le rôle « moteur » de l'État dans le développement de l'Europe politique. Les quelques exemples suivants illustrent ce point. Le Président de la République, Nicolas Sarkozy dans un discours donné à la conférence annuelle

703 <http://discours.vie-publique.fr/notices/987000109.html>

704 <http://discours.vie-publique.fr/notices/087003208.html>

705 DELAHAYE Yves, *op. cit.*, 1979, p. 63

des ambassadeurs à Paris, le 27 août 1998 résume la situation de la France dans l'Union européenne de la manière suivante : « aujourd'hui la France est à nouveau au coeur du jeu européen, et elle joue collectif ! »⁷⁰⁶. Le Premier ministre Lionel Jospin, dans une interview accordée à la radio française *Europe 1* le 5 juillet 1998, affirme « *demain D. Strauss-Kahn sera au Conseil de l'Euro qui va tenir sa deuxième réunion. Cette instance existe parce que la France l'a voulu, avec le nouveau Gouvernement, pour faire une instance de coordination des politiques économiques puisque nous aurons une monnaie unique.* »⁷⁰⁷ François Mitterrand, Président pendant le « krach boursier de 1987 » déclare le 29 octobre de la même année à Saint-Chamond :

*« la France a joué – et continue de jouer – un grand rôle, un rôle déterminant, dans la construction de l'Europe. Mais, il arrive que nous soyons facteur de frein, il arrive que nous hésitions, nous aussi, sur la route à prendre. Il s'est produit quelques événements depuis quarante ans qui nous ont mis dans le camp de ceux qui refusaient d'avancer. L'Europe est une nécessité. Il ne s'agit pas d'effacer ce que nous sommes puisque je proclame la nécessité d'une Europe où chacun des pays pourra mieux affirmer son identité nationale. »*⁷⁰⁸

Dans cet exemple, Mitterrand illustre plus précisément le paradoxe de la communication de l'État par rapport au processus de construction européenne. Il met en avant le rôle de la France dans l'Union européenne tout en reconnaissant qu'elle a ralenti celle-ci. Il décrit également l'Union européenne comme une nécessité, c'est-à-dire indispensable. La communication de l'État est ainsi prise dans une dynamique paradoxale où la promotion de l'État est face à une promotion de l'Union européenne. Plus encore, la promotion de l'État est parfois une mise en avant de l'action de l'État pour la construction européenne. Le tableau ci-dessous présente les résultats concernant la promotion de l'État et la promotion de l'Union européenne.

Tableau 20 : comparaison entre la promotion de l'État et la promotion de l'Union européenne dans les activités de communication des membres de l'exécutif		
Krach boursier de 1987 (52) ⁷⁰⁹	Promotion de l'État	59,5 %
	Promotion de l'Union européenne ⁷¹⁰	19 %
Crise asiatique de 1997-1988	Promotion de l'État	41 %

706 <http://discours.vie-publique.fr/notices/087002620.html>

707 <http://discours.vie-publique.fr/notices/983001876.html> ; c'est nous qui soulignons

708 <http://discours.vie-publique.fr/notices/877023600.html> ; c'est nous qui soulignons

709 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la promotion de l'État face à la promotion de l'Union européenne par les membres de l'exécutif français

710 Comme l'Union européenne n'existe pas sous cette appellation à cette époque, nous avons additionné le nombre de fois où la Commission européenne (8 fois), la Communauté européenne (1 fois) et le Conseil européen (1 fois) ont été promus.

(88)	Promotion de l'Union européenne	49 %
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (171)	Promotion de l'État	58,5 %
	Promotion de l'Union européenne	35 %

Ainsi, l'État demeure plus promu que l'Union européenne dans les activités de communication des membres de l'exécutif français pendant la première et la dernière « crise ». Cette institution connaît cependant un gain de promotion entre le « krach boursier de 1987 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Pendant la « crise asiatique de 1997-1998 », les actions et les capacités d'intervention de l'État sont mêmes moins mentionnées que celles de l'Union européenne. Il ne fait donc aucun doute que la communication de l'État supporte l'Union européenne tout en défendant l'importance de l'État. Pour résumé, les rapports entre la dynamique paradoxale dans la communication de l'État et le processus social général de construction européenne sont les suivants : d'un côté, les membres de l'exécutif français promeuvent l'Union européenne et les actions qu'elle entreprend pour régler la situation de « crise ». De l'autre côté, les membres de l'exécutif français promeuvent également l'État. Le paradoxe repose alors sur la double promotion de deux institutions souveraines. L'Union européenne est en mesure d'exiger de ses pays membres des politiques budgétaires⁷¹¹. En somme, l'Union européenne dispute quelques monopoles étatiques, quelques prérogatives des États comme la politique budgétaire. Cette promotion de l'Union européenne rencontre donc un paradoxe car les membres de l'exécutif donnent du crédit et de la légitimité à une institution qui, comme en témoigne sa construction, prend de plus en plus de « pouvoir » à l'État⁷¹². Et la communication de l'État continue, en même temps, à promouvoir l'État. Elle continue donc à assurer la légitimité étatique pour le gouvernement de la société française.

2.2 – La scène politique partagée au niveau européen

Dans notre corpus, composé des activités de communication des membres de l'exécutif, nous avons cherché à évaluer les relations entre l'Union européenne et l'État. Un des objectifs de la

711 Il s'agit du Pacte de Stabilité et de Croissance, exigeant une « discipline budgétaire » de la part des pays membres de la zone euro.

712 Comme l'explique N. Jabko, politologue français, l'Union économique et monétaire repose en partie sur « la logique politique de la souveraineté [qui] a abouti à un renforcement considérable des pouvoirs de l'Union européenne (au sens large) » (JABKO Nicolas, *L'Europe par le marché : histoire d'une stratégie improbable*. Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2009, p. 255 (Domaine Gouvernances)). Il montre dans son ouvrage que l'Europe politique profite du choix politique de l'orthodoxie économique (intervention réduite de la part des États) pour se développer – à la fois en neutralisant les concurrences nationales potentielles et assurant le soutien indispensable de l'Allemagne au projet de la construction européenne. Toutefois, il montre également que « l'orthodoxie n'est plus un impératif politique absolu » (*Ibid.*, p. 256). Les États ont donc des marges de manœuvre même s'ils prennent part à la construction d'une institution supranationale qui défend une vision néolibérale de l'économie et de la politique.

grille d'analyse est de déterminer la place que prend l'institution supranationale dans la communication de l'État. Plus spécifiquement, nous nous interrogeons, à partir de la deuxième hypothèse, sur l'aspect scénique de la dynamique paradoxale à laquelle prend part la communication de l'État. Nous verrons dans un premier temps la définition de la notion de scène politique partagée au niveau européen. Dans un second temps, nous expliquerons l'engagement de la communication de l'État dans le développement d'une scène de ce type à l'échelle européenne.

2.2.1 – La définition d'une scène politique partagée au niveau européen

Le politique est mis en scène dans un régime politique qualifié de démocratie représentative. Il ne suffit pas à l'exécutif de décider. Les ministres et le Président amènent publiquement ces décisions et les défendent, les promeuvent face aux éventuelles critiques de la part des journalistes, des autres hommes politiques ou des citoyens. C'est pour cette raison que le politique se mélange à la politique en France. Malgré une domination certaine de l'ordre socio-politique français, et le maniement monopolistique de capitaux spécifiques, les membres de l'exécutif mettent en œuvre des actions de publicisation pour justifier leurs décisions. Cependant, l'Union européenne est également contrainte, dans une mesure moins importante, de rendre publique ses décisions. C'est surtout depuis qu'a été prise en compte, par les institutions européennes, « la thèse de la sous-information des citoyens », c'est-à-dire « faute de posséder les clés pour comprendre le travail et les enjeux de l'Union européenne, une majorité d'entre eux s'en détourneraient »⁷¹³ que des activités de communication sont développées par l'Europe politique. De plus, toujours selon P. Aldrin, politologue français, l'idée d'un déficit de communication séduit autant « parce qu'elle permet d'occulter les causes plus profondes – sociales et peut-être idéologiques – du problème de l'opinion européenne. »⁷¹⁴ L'Union européenne met donc en œuvre des activités de communication pour s'adresser aux citoyens européens.

Ainsi, dans la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », transparait la constitution, renforcée d'une crise à l'autre, d'une scène politique partagée européenne comme nous l'exposerons avec nos résultats dans le point suivant. Le « krach

713 ALDRIN Philippe, « L'Union européenne face à l'opinion. Construction et usages politiques de l'opinion comme problèmes communautaires » [Document en ligne] *Savoir/Agir*, n° 7, 2009, volume 1 p. 15. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-savoir-agir-2009-1-page-13.htm> (consulté en septembre 2016)

714 *Ibid.*, p. 23

boursier de 1987 » ne connaît pas encore de scène politique partagée au niveau européen parce qu'à cette époque, l'Union européenne n'est pas encore autant instituée dans sa formulation de politiques économiques. C'est avec la création de l'euro que l'Union européenne se dote d'institutions en mesure d'influer sur les décisions politiques des États. Notamment en contexte de « crise », où l'urgence de la situation appelle à une réponse rapide de la part de l'État. En cela, la « crise des *subprimes* » apparaît comme un palier, en quelque sorte, dans la visibilité de la scène partagée européenne. L'euro a été adopté par la France, cette dernière ne peut plus formuler de politiques économiques et monétaires et doit impérativement respecter un équilibre budgétaire⁷¹⁵. Cette contrainte pousse en effet les membres de l'exécutif à chercher un accord au niveau européen. La notion de scène politique partagée au niveau européen désigne toute la politique dans l'Union européenne mise en scène, que cela soit les décisions prises, les différends exprimés de manière explicite ou non, les négociations en cours ou les idéologies sous-jacentes. La scène souligne l'existence d'un lieu détaché des nations – donc reconnu explicitement comme dépassant ce cadre national. C'est dans ce lieu que cette politique, à laquelle prennent part l'Union européenne et ses institutions supranationales, et l'État français et ses institutions nationales, se déroule de façon publique et cela principalement au travers des activités de communication et en présence des médias.

2.2.2 – L'émergence de la scène partagée européenne pendant la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 »

Nous abordons maintenant les éléments, concernant cette scène, qui sont apparus à l'analyse du corpus des activités de communication de l'exécutif français. L'État ne peut régler seul les « crises financières internationales ». Pour cette raison, les membres de l'exécutif évoquent la coopération internationale comme solution dans leurs activités de communication. Par ailleurs, l'Union européenne ne peut elle aussi régler seule ces « crises », et, en tant que gardienne des traités, et surtout du grand marché, elle doit surveiller les agissements des États. Ces derniers, pour résoudre la « crise », sont susceptibles d'avoir des attitudes qui nuiraient à la libre concurrence. Ce fut le cas par exemple pendant la « crise des *subprimes* » où le Président de la Commission européenne bloqua des plans de soutien aux banques au prétexte que cela porterait atteinte la libre concurrence dans le secteur bancaire. Il existe donc des rapports obligés en quelque sorte entre les l'État français et l'Union européenne pendant une « crise financière

⁷¹⁵ Par exemple, le « Six pack » adopté par le parlement européen et les États membres, en octobre 2011, contraint les gouvernements à maîtriser les déficits publics ; http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-11-898_fr.htm?locale=fr

internationale ». Du fait de cette coopération renforcée dans un temps rapproché, les rapports entre les deux peuvent apparaître sur la scène politique partagée au niveau européen. Dès lors, l'Union européenne fait partie du quotidien de la scène politique nationale, une tendance qui s'est renforcée. C'est un constat qui se dégage déjà dans le gain de promotion de l'Union européenne dans les activités de communication des membres de l'exécutif, entre le « krach boursier de 1987 » et les deux autres « crises », comme exposé plus haut.

La scène européenne partagée se distingue quand les membres de l'exécutif français effectuent leurs activités de communication dans un lieu spécifique dédié à la politique européenne. C'est le cas de villes « européennes » comme Bruxelles ou Strasbourg, mais aussi d'espaces dédiés à cette politique, appelés parfois « sommet européen ». Par exemple, pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » il existe effectivement des « sommets européens » ou des réunions pour sauver le système bancaire européen puis relancer la croissance européenne. Plus spécifiquement, durant cette « crise », il existe dans notre corpus, 20 rencontres sur une scène partagée européenne. La volonté de règlement de la « crise » se perçoit à travers la mention, par les membres de l'exécutif français, des solutions. Durant ces rencontres sur la scène politique partagée au niveau européen, la communication de l'État sert avant tout à maîtriser la situation de « crise » et à en empêcher une nouvelle plutôt qu'à la construire avec les catégories de cause et conséquence. Celles-ci donnent en effet à voir la description de la « crise financière internationale » des membres de l'exécutif. Dès lors la présence importante de solution en comparaison des causes et des conséquences met l'accent sur la volonté de règlement de la « crise » des membres de l'exécutif français. Le tableau ci-dessous représente les résultats vis-à-vis des solutions, des causes et des conséquences mentionnées par les membres de l'exécutif lors de leur présence sur la scène européenne partagée.

Cause	3 (15%)
Conséquence	4 (20%)
Solution	19 (95%)

Par ailleurs, le partage d'une scène politique implique la présence d'acteurs politiques issus de différentes origines nationales et institutionnelles. C'est ce que nous retrouvons dans nos analyses pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » où les membres de l'exécutif sont souvent accompagnés sur la scène politique partagée au niveau européen. C'est surtout le

⁷¹⁶ Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport aux causes, conséquences et solutions sur la scène politique partagée européenne pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 »

Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso qui accompagne un membre de l'exécutif français, le plus souvent Nicolas Sarkozy. Pendant la « crise des *subprimes* », les membres de l'exécutif effectuent également leurs activités de communication en compagnie d'acteurs politiques d'autres États membres de l'Union européenne. Le tableau ci-dessous résume les résultats quant à la présence d'acteur politique étranger avec les membres de l'exécutif français.

Oui : 15 (75%)	José Manuel Barroso (Président de la Commission européenne)	12 (60%)
	Gordon Brown (Premier ministre du Royaume-Uni)	5 (25%)
	Angela Merkel (chancelière fédérale d'Allemagne)	4 (20%)
	Romano Prodi (Président du Conseil des ministres d'Italie)	2 (10%)
	Silvio Berlusconi (Président du Conseil des ministres d'Italie)	2 (10%)
	Jean-Claude Juncker (Président de l'Eurogroupe et Premier ministre du Luxembourg)	2 (10%)
	Jean-Claude Trichet (Président de la BCE)	1 (5%)
	Hans-Gert Pöttering (Président du parlement européen)	1 (5%)
	Mirek Topolánek (Président du gouvernement de la République tchèque)	1 (5%)
	José Luis Zapatero (Président du gouvernement d'Espagne)	1 (5%)
	Dmitri Medvedev (Président de la Fédération de Russie)	1 (5%)
Jan Pieter Balkenende (Premier ministre des Pays-Bas)	1 (5%)	

Pour la « crise asiatique de 1997-1998 », dans notre corpus se trouvent 7 rencontres, du 1er juin 1997 au 31 décembre 1999, qui pour la plupart aborde le sujet de la « crise asiatique » de façon annexe. Le sujet principal est plutôt la présentation de la monnaie euro. Ce n'est que lors d'Asia Europe Meeting (ASEM), un sommet où sont présents la Commission européenne, les pays membres de l'Union européenne et 15 pays asiatiques, que la « crise financière » qui touche cette région du monde forme le sujet principal des discussions. En revanche, le partage n'est pas tout à fait effectif au sens où les activités de communication des membres de l'exécutif français n'ont pas lieu avec d'autres acteurs politiques européens ou d'autres nations européennes. Par exemple, le 16 juin 1998, le Président Jacques Chirac et le Premier ministre, Lionel Jospin, tiennent une conférence de presse à Cardiff, à la suite d'un conseil européen, sans la présence d'autres acteurs politiques. Ce n'est pas le cas de la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » où Nicolas Sarkozy et Manuel Barroso tiennent plusieurs conférences de presse conjointes. Concernant le « krach boursier de 1987 », il n'existe pas de rencontre sur la scène partagée européenne dans notre corpus.

⁷¹⁷ Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la présence d'un acteur politique européen avec le membre de l'exécutif français pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 »

Tableau 23 : présence d'un acteur politique européen avec le membre de l'exécutif français pendant la « crise asiatique de 1997-1998 » (7)⁷¹⁸

Oui : 0 (0/7)

Il est tout de même possible de parler de scène politique partagée au niveau européen car les membres de l'exécutif interviennent sur un lieu dédié à la politique européenne. Ils représentent l'État français à un endroit et à un moment où sont mis en scène les rapports entre les États membres de l'Union européenne et celle-ci.

Il semble ainsi y avoir émergence de la scène politique partagée au niveau européen, avec la nécessité pour la politique européenne (possédant sa propre scène) et la politique nationale (possédant sa propre scène) de se retrouver afin d'exprimer publiquement le gouvernement de l'Europe politique. D'un côté, l'exécutif français reçoit des consignes à mettre en œuvre de la part de l'Union européenne et les accords ou désaccords éventuels ne sont pas uniquement discutés au niveau national. Et d'un autre côté, l'exécutif européen ne peut faire de la politique « seule dans son coin », ne serait-ce que pour éviter les accusations d'autoritarisme. O. Le Saëc, chercheur en sciences de l'information et de la communication, résume ainsi les rapports entre États membres et Union européenne qui se développent dans la mise en œuvre de la communication européenne : « même si la Commission et les autres Institutions définissent en commun les messages de communication et développent des stratégies de communication pour des thèmes d'information prioritaires, [...] la politique de communication repose sur la complémentarité de l'action des Institutions européennes et des États membres »⁷¹⁹. Cela signifie que l'Union européenne entretient des relations avec les États nationaux pour effectuer des actions de communication. La scène partagée montre que l'inverse est vrai également pour l'État français. Pendant une « crise financière internationale », les membres de l'exécutif effectuent des activités de communication où figure la relation de l'État français à l'Union européenne pour le règlement de cette « crise ».

Nous avons déjà soulevé que les activités de communication pendant une « crise financière internationale » démontraient l'engagement politique de l'exécutif français dans la construction européenne. Cela se confirme dans les activités de communication sur la scène politique partagée au niveau européen avec une promotion de l'Union européenne par les membres de

718 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la présence d'un acteur politique européen avec le membre de l'exécutif français pendant la « crise asiatique de 1997-1998 »

719 LE SAËC Olivier, « La tentative de légitimation du projet constitutionnel européen par la communication de la commission européenne » **[Document en ligne]** *Communication et organisation*, n° 35, 2009, p. 163. Disponible sur : <http://communicationorganisation.revues.org/803> (consulté en septembre 2016)

l'exécutif. Pour relever ces promotions, nous avons procédé comme expliqué précédemment⁷²⁰, mais nous nous sommes concentré uniquement sur les activités de communication qui ont lieu sur la scène politique partagée. Le tableau ci-dessous résume les résultats vis-à-vis de la promotion de l'Union européenne par les membres de l'exécutif.

Tableau 24 : promotion de l'Union européenne par les membres de l'exécutif sur la scène politique partagée au niveau européen	
Crise asiatique de 1997-1988 (7)⁷²¹	7 (7/7)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (20)	6 (80%)

La scène politique partagée au niveau européen illustre la dynamique paradoxale des relations entre l'État français et l'Union européenne à laquelle la communication de l'État participe. D'un côté, l'Europe politique emprunte le capital symbolique étatique pour s'exprimer légitimement alors qu'elle est en mesure de prendre des décisions à la place des États membres – notamment dans le domaine budgétaire. D'un autre côté, les membres de l'exécutif français, à travers leurs activités de communication, contribuent au développement de l'Union européenne même si, ce faisant, ils donnent du crédit à une institution qui prend du « pouvoir » à l'État qu'ils représentent. Pourtant, nous avons démontré que la dimension promotionnelle de l'État était centrale dans les activités de communication des ministres et du Président.

Cet engagement des membres de l'exécutif dans la construction européenne se perçoit aussi dans le peu de promotion des capacités d'intervention de l'État. Le tableau ci-dessous montre les résultats par rapport à cette promotion.

Tableau 25 : promotion de l'État par les membres de l'exécutif sur la scène politique partagée au niveau européen	
Crise asiatique de 1997-1988 (7)⁷²²	3 (3/7)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (20)	3 (15%)

Ce processus social général de la construction européenne souligne donc la dynamique paradoxale à laquelle prend part la communication de l'État, pris entre la promotion de l'État national et la construction d'une institution supranationale qui vient disputer l'usage des capitaux étatiques. Cette dynamique se déroule en partie sur une scène politique partagée au

720 Nous avons défini, la notion de scène politique partagée au niveau européen comme suit : il s'agit de toute la politique dans l'Union européenne mise en scène, que cela soit les décisions prises, les différends exprimés de manière explicite ou non, les négociations en cours ou les idéologies sous-jacentes, et se déroulant dans un lieu détaché des États-nations.

721 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la promotion de l'Union européenne dans les activités de communication sur la scène politique partagée au niveau européen

722 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la promotion de l'État dans les activités de communication sur la scène politique partagée au niveau européen

niveau européen, soit la rencontre entre les acteurs politiques étatiques et les acteurs politiques européens dans une mise en scène commune de leurs relations.

2.3 – L'État « assureur de confiance en dernier ressort »

La confiance est nécessaire au fonctionnement du système économique et financier. Sans elle, les échanges entre les différents acteurs (entreprises, particuliers, banques, États, et.) sont difficiles voire impossibles. Dans un premier temps, nous évoquerons la signification de la mention de la confiance dans les activités de communication des membres de l'exécutif. Celle-ci souligne déjà la gravité de l'événement. Elle sert ensuite aux membres de l'exécutif à désigner la réalité dans laquelle il est possible d'avoir confiance. Enfin, elle vise à maintenir la confiance assurée dans le système économique et financier. Dans un deuxième temps, nous développerons le lien entre le rôle d'« assureur de confiance en dernier ressort » de l'État et son capital symbolique. Ce rôle accentue le contrôle étatique de son monopole symbolique malgré l'Union européenne qui lui dispute ses autres monopoles. Dans un troisième temps, nous insisterons sur ce rôle irremplaçable que joue l'État dans le maintien de la confiance. L'analyse des activités de communication des membres de l'exécutif montre, en somme, que la communication de l'État insiste sur les raisons d'avoir confiance dans le système économique et financier.

2.3.1 – La mention de la confiance dans les activités de communication des membres de l'exécutif

L'« assureur de confiance en dernier ressort » est une notion que nous reprenons, presque en entier, à l'économiste étasunien, H. Minsky⁷²³. Ce dernier parle de prêteur en dernier ressort. Pour H. Minsky, le système financier est instable de façon intrinsèque. Les acteurs financiers recherchent des profits sans cesse plus élevés et se portent vers des pratiques où la prise de risque est elle aussi de plus en plus élevée. Les « crises » dans ce système sont donc des corollaires de son organisation et du comportement des acteurs financiers. Pour le règlement des « crises », H. Minsky⁷²⁴ propose l'intervention d'un prêteur en dernier ressort, la « Big Bank »

723 Pour une exposition des théories de H. Minsky sur le fonctionnement du système financier et les raisons systémiques qui ont mené à la « crise des subprimes de 2007-2008 » voir SINAPI Christine *et al.*, « L'analyse des crises : Minsky, après Fisher et Keynes » [Document en ligne] *L'Économie politique*, 2010, 4, numéro 48, pp. 85-103. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2010-4-page-85.htm> (consulté en juin 2014).

724 Pour une exposition des théories de H. Minsky sur le prêteur en dernier ressort voir DIOP Samba, « Une analyse critique du traitement de la crise des subprimes par la Big Bank et le Big Government de Minsky » [Document en ligne] *Vie & sciences de l'entreprise*, n°185-186, 2010, volume 3, pp. 27-58. Disponible sur :

dont la fonction principale serait d'assurer la poursuite des prêts et la résistance des acteurs financiers face à une panique bancaire. Nous reprenons donc cette expression mais sans calquer les réflexions de l'économiste étasunien sur notre objet de recherche. Les remarques de J.-C. Passeron⁷²⁵, soulevées au chapitre 1, concernant la nécessité de ne pas laisser des concepts de science économique imposer une grille de lecture des faits sociaux, sont ici toujours valables. L'analogie qui sera établie entre le « prêteur en dernier ressort » et l'« assureur de confiance en dernier ressort » s'arrête à démontrer le rôle de l'État dans le maintien de la confiance en contexte de « crise financière internationale ». Il s'agit de souligner que quand aucune institution est en mesure d'apporter des garanties pour maintenir la confiance dans le système économique et financier, l'État, lui, le peut. Nous allons voir que la communication de l'État est indispensable dans cet objectif spécifique et qu'il souligne cette force symbolique étatique que l'Union européenne ne possède pas.

Dans le chapitre 2, deux types de confiance ont été expliqués ; la confiance assurée et la confiance décidée, définies par le sociologue allemand N. Luhmann⁷²⁶. La seconde implique une volonté de la part des individus, qui ont conscience d'avoir confiance ou pas dans une personne, une institution ou un système. Au contraire, la première ne nécessite pas une prise conscience des individus. C'est la différence en somme entre la confiance qu'un individu confie à une personne qui lui demande un prêt d'argent et le recours à l'argent pour un échange économique. En situation « normale », les individus ont une confiance assurée dans le système économique et financier. Ils ne questionnent pas son fonctionnement, ils sont assurés de la valeur de la monnaie et savent qu'un distributeur de monnaie sera capable de répondre à leur demande.

La confiance est donc une notion forte qui démontre le danger cristallisé par une « crise financière ». Dans ce contexte, si elle est évoquée par rapport au système économique et financier cela signifie que la situation est assez grave pour rappeler la catastrophe de la « crise de 1929 », où la perte de confiance des citoyens vis-à-vis des banques a accéléré les effets de la « crise ». Notre grille d'analyse vise à noter la mention de la confiance dans les activités de communication des membres de l'exécutif. À titre d'exemple, lors d'un discours à Paris le 18 janvier 2008, le Président Nicolas Sarkozy déclare : « 2008, enfin, sera une année de grande incertitude concernant l'évolution de l'économie mondiale, avec les effets cumulés de la crise des « *subprimes* » et de l'augmentation des prix des matières premières, notamment

http://www.caim.info/article.php?ID_ARTICLE=VSE_185_0027&DocId=157424&hits=22+20 (consulté en janvier 2015)

725 PASSERON Jean-Claude, *op. cit.*, 1982

726 LUHMANN Niklas, *op.cit.*, 2001

énergétiques. C'est une raison supplémentaire pour moi d'accélérer les réformes, en France et au niveau international, pour provoquer le retour de la confiance et de la croissance. »⁷²⁷ Le tableau ci-dessous présente les résultats quant à la présence de la confiance dans les activités de communication.

Tableau 26 : mention de la confiance dans les activités de communication des membres de l'exécutif	
Krach boursier de 1987 (52) ⁷²⁸	11 (21%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	22 (25%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (171)	62 (36,5%)

Au total, elle n'est pas toujours présente dans ces activités même si elle est de plus en plus utilisée dans les « crises financières internationales ». Cela peut être dû à la nécessité de ne pas insister sur ces dangers potentiels mais aussi, et tout simplement, que la « crise » n'est pas une menace imminente et continue. Il existe des pics de danger, comme les premiers jours ou certains événements, comme des faillites, qui augmentent les risques, mais les trois « crises financières internationales » analysées n'ont pas été des dangers du début à la fin. La « crise des *subprimes* de 2007-2008 » demeure la plus dangereuse des trois et c'est pendant celle-ci que la notion de confiance a été le plus utilisée. Le recours à cette notion par les membres de l'exécutif est donc un témoin du degré de gravité de l'événement de « crise ».

Dans ce sens, la confiance est aussi une définition de la réalité. L'État au travers de sa communication contribue, de façon dominante, à la construction de la réalité. De ce fait, quand un membre de l'exécutif désigne les caractéristiques lui permettant d'avoir confiance, il prend activement part à la définition du monde. Par exemple, le 29 octobre 1997, Jacques Chirac s'exprime ainsi à Paris, pendant le Congrès mondial de la comptabilité, « *A cet égard, je voudrais exprimer ma confiance dans la capacité des pays du Sud-Est asiatique à trouver les solutions adaptées aux difficultés auxquelles ils sont aujourd'hui confrontés.* » Pour souligner le lien entre la définition de la réalité et la notion de confiance, nous avons établi à l'aide de notre grille d'analyse une correspondance entre les catégories de cause, de conséquence et de solution et la mention de la confiance dans une activité de communication d'un membre de l'exécutif.

Tableau 27 : définition de la réalité et mention de la confiance dans les activités de communication des membres de l'exécutif		
Krach boursier de 1987	Présence d'indicateurs de cause	5 (5/11)

⁷²⁷ <http://discours.vie-publique.fr/notices/087000225.html>

⁷²⁸ Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la mention de la confiance dans les activités de communication des membres de l'exécutif

(11) ⁷²⁹	Présence d'indicateurs de conséquence	9 (9/11)
	Présence d'indicateurs de solution	6 (6/11)
Crise asiatique de 1997-1988 (22)	Présence d'indicateurs de cause	8 (36,5%)
	Présence d'indicateurs de conséquence	19 (86,5%)
	Présence d'indicateurs de solution	19 (86,5%)
Crise des subprimes de 2007-2008 (62)	Présence d'indicateurs de cause	22(35,5%)
	Présence d'indicateurs de conséquence	31 (50%)
	Présence d'indicateurs de solution	59 (95%)

Les membres de l'exécutif associent la confiance à la définition de la réalité en majorité. C'est surtout la proposition d'une solution qui apparaît dans leurs activités de communication. Un ministre ou le Président qui fait usage de la notion de confiance explique également la solution qu'il compte mettre en œuvre pour justifier cette confiance. La définition de la réalité par la communication de l'État appuie donc sur les raisons d'avoir confiance. Nous donnons des exemples sur cette justification au niveau des raisons d'avoir confiance par les membres de l'exécutif. Dans une interview accordée aux *Échos* le 20 novembre 1987, le ministre de l'Économie et des Finances, Édouard Balladur commente le développement des secteurs économique et financier français. Il déclare que « *ce qui compte vraiment, c'est à moyen terme la confiance que l'on a dans l'économie de son pays et dans la solidité financière des entreprises* ». ⁷³⁰ Durant l'interview, Édouard Balladur présente des solutions à mettre en œuvre ou ayant été mise en œuvre pour le règlement de la « crise financière internationale » et le maintien de la croissance française. Ainsi il explique : « *nous avons réalisé, le 5 novembre, par accord mutuel, une opération sans précédent de modification simultanée des taux d'intérêt à Paris et à Francfort* » ⁷³¹. Il s'agit de solutions au niveau du domaine économique (les taux directeurs) et de coopération internationale (Paris et Francfort). Au niveau des solutions à mettre en œuvre, le ministre indique « *l'Europe dans son ensemble doit tout faire pour éviter une réévaluation excessive de ses monnaies face au dollar.* » ⁷³² Devant le Sénat français le 15 octobre 2008, la ministre de l'Économie et des Finances Christine Lagarde présente le plan de relance de l'économie qui est un plan pour « *assurer le financement de l'économie et restaurer la confiance* » ⁷³³. Elle expose durant cette présentation le plan consistant principalement en la création d'une société de refinancement en charge de fournir des fonds aux banques françaises en difficulté. Il s'agit ici de solution au niveau du domaine économique. En bref, la

729 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées comportant la mention de la confiance et la définition de la réalité (cause, conséquence et solution)

730 <http://discours.vie-publique.fr/notices/883006000.html>

731 *Ibid.*

732 *Ibid.*

733 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083003224.html>

communication de l'État vise à maintenir la confiance et, pour ce faire, elle sert également à présenter des solutions pour régler la situation de « crise ».

2.3.2 – Le rôle d'« assureur de confiance en dernier ressort » et le capital symbolique de l'État français

Le rôle d'assureur de confiance en dernier ressort est également à relier avec le monopole symbolique de l'État par rapport au processus d'intégration sociale globale. Ce rôle signifie en quelque sorte que si l'État n'est pas en mesure de donner des raisons d'avoir confiance, comme en reliant la confiance à des solutions de sortie de « crise », la situation est « désespérée ». Il existe donc un lien entre le monopole symbolique de l'État et ce rôle.

Contrairement au monopole fiscal, ou pour être plus précis, contrairement à l'autonomie de l'État à formuler des politiques économiques, le monopole symbolique semble ne pas être en mesure de quitter les frontières nationales et l'autorité de l'État. Même si l'Union européenne participe de façon grandissante à la politique et au politique français, dans les trois « crises financières » analysées, elle ne peut toujours pas assurer seule le gouvernement des États-nations. Et dans la confiance figure un exemple typique de cette dépendance européenne envers le symbolique étatique. Les membres de l'exécutif français possèdent une certaine assurance ou certitude dans leurs activités de communications quand ils ont recours à la notion de confiance. À une question concernant le retour des entreprises dans la Bourse, lors d'une interview du journal dans le quotidien *Le Progrès* le 19 octobre 1988, Pierre Bérégovoy répond, « *la confiance va renaître avec l'amélioration des indices boursiers* ». C'est un des invariants que C. Le Bart⁷³⁴, politologue français, identifie dans les discours politiques. Cet invariant porte sur la maîtrise « des phénomènes sociaux »⁷³⁵ et nous ajouterions sur la connaissance de ces phénomènes. Pendant les « crises financières internationales », les membres de l'exécutif, acteurs politiques dominants, ne déclarent pas une seule fois être dans l'incapacité de gérer la situation de « crise » ou ne pas savoir ce qu'il se passe.

Par ailleurs, nous avons croisé la mention de la confiance à la mention de la capacité d'intervention de l'État ou d'une institution supranationale présentes dans notre corpus composé des activités de communication des membres de l'exécutif. L'objectif est de vérifier si quand les membres de l'exécutif français utilisent la notion de confiance, ils vantent également, dans le

734 LE BART Christian, *Le discours politique*. Paris : PUF, 1998, 128 p. (Que sais-je?)

735 *Ibid.*, pp. 70-71

même discours, l'État ou plutôt une institution supranationale. Il est aussi de vérifier si les membres de l'exécutif se rattachent à la légitimité de l'État ou d'une institution supranationale à gouverner, et donc à pouvoir agir sur un territoire, quand ils font usage de la notion de confiance. Pour ce faire, ont été relevées les activités de communication où les membres de l'exécutif utilisent la notion de confiance pour décrire l'événement de « crise » et où, dans la même activité, ils mettent en avant les capacités d'intervention de l'État ou d'une institution supranationale pour régler cette situation de « crise ».

Krach boursier de 1987 (11) ⁷³⁶	Promotion de l'État	7 (7/11)
	Promotion d'une institution supranationale	2 (2/11)
Crise asiatique de 1997-1998 (22)	Promotion de l'État	11 (50%)
	Promotion d'une institution supranationale	17 (77,5%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (62)	Promotion de l'État	46 (74%)
	Promotion d'une institution supranationale	30 (48,5%)

À nouveau, il existe une différence entre la « crise asiatique de 1997-1998 » et les deux autres. En effet, le « krach boursier de 1987 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » soulignent que la promotion de l'État s'accorde plus avec la mention de la confiance que la promotion d'une institution supranationale s'accorde avec la mention de la confiance. Le monopole symbolique, traduit par le rôle d'« assureur de confiance en dernier ressort », apparaît dans la mesure où la situation est grave à l'intérieur du territoire français. C'est donc à l'État d'intervenir pour gouverner sur son territoire. Dans le cas de la « crise asiatique », les conséquences ne sont pas menaçantes directement sur le territoire français. Le problème de la confiance ne se pose pas avec autant d'acuité à l'État français que pendant le « krach boursier de 1987 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Au contraire, dans la mesure où les menaces se portent en Asie du Sud-Est pendant la « crise asiatique de 1997-1998 », la confiance est plus mentionnée en même temps que s'effectue la promotion d'une institution supranationale par les membres de l'exécutif.

Deux éléments centraux se dégagent concernant la présence de la notion de confiance dans les activités de communication des membres de l'exécutif. Dans un premier temps, la confiance est nécessaire dans une situation de « crise », sans doute plus que dans une situation « normale ». Dans cette dernière, la confiance est bien entendue présente mais elle est plutôt du type assurée et se fait en conséquence plus discrète. Pendant une « crise financière internationale », la

⁷³⁶ Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la mention de la confiance et la promotion de l'État ou d'une institution supranationale

confiance est nommée et souhaitée. Elle est la cible d'une stratégie politique pour le maintien du fonctionnement du système économique et financier. Au quotidien, l'autorité étatique a recours à la confiance pour pouvoir exercer le gouvernement de la société. Pendant un contexte de « crise financière », cette confiance est mise en question et il lui faut réaffirmer les raisons pour les individus d'avoir confiance. La confiance ressort comme un élément qui sert à l'État pour gouverner. La communication de l'État intervient alors comme une manière de gouverner pendant une « crise financière », puisqu'il permet aux membres de l'exécutif d'essayer d'entretenir cette confiance.

Dans un second temps, le monopole symbolique étatique s'illustre justement dans ces éléments qui servent à gouverner, comme la communication de l'État. Il n'existe pas encore, à l'heure actuelle, de légitimité politique assez forte pour l'Union européenne, qui lui permettrait de régler une situation de « crise » sans utiliser les symboles de l'État. C'est à celui-ci que revient la tâche de conserver la confiance et cette action politique s'effectue avec le monopole symbolique. Ce monopole implique, de fait et de droit – si l'on s'appuie sur la Constitution française –, une légitimité pour l'État à gouverner la société française. Ainsi, l'autorité de l'État sur la société française se manifeste d'autant plus quand, pendant une « crise financière », ses représentants-incarnant indiquent qu'il faut avoir confiance car ils ont eux-mêmes confiance.

Il s'agit ici d'une « représentation performative »⁷³⁷ des actions politiques évoquée par P. Bourdieu. Les membres de l'exécutif, du fait de leur maniement des capitaux étatiques sont en mesure de produire ce type de représentation, sont en mesure de « produire et [d']imposer des représentations (mentales, verbales, graphiques ou théâtrales) du monde social qui [sont] capables d'agir sur ce monde en agissant sur la représentation que s'en font les agents »⁷³⁸. Si les représentations sociales ne sont pas tout à fait la réalité, elles en font partie puisqu'en les intériorisant, un individu va décider de la conduite à adopter ou non, de ce qu'il faut penser ou non. Il serait faux d'opposer les représentations sociales à la réalité, à laquelle, justement, elles contribuent. C'est ce que nous déduisons en constatant l'absence de « crise sociale » de l'ampleur de celle qu'ont connue les années 1930, après la crise de 1929. La communication de l'État a contribué à définir la réalité pendant les « crises financières internationales » depuis les années 1980. Elle a ainsi servi aux membres de l'exécutif à expliciter publiquement les raisons d'avoir confiance dans le système économique et financier.

737 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2001 (b), p. 196

738 *Ibid.*, p. 187

2.3.3 – Le rôle irremplaçable de l'État dans le maintien de la confiance

Quelle est la signification de l'expression d'assureur de confiance en dernier ressort ? Quand la notion de confiance est présente dans les activités de communication, elle souligne la gravité de la situation. Dans le quotidien d'une situation « normale », la confiance est plutôt un élément latent alors que dans une situation de « crise », elle est mise en avant. Elle est discutée et visée par une stratégie de maintien. La communication de l'État est un mode de gouvernement du social. Le rôle d'« assureur de confiance en dernier ressort » ne fait qu'insister là-dessus. Il relève également que le gouvernement de la France passe aussi par le maniement de symboles et n'est pas uniquement dépendant du monopole de violence physique. Pour C. Ollivier-Yaniv⁷³⁹, faisant usage du concept de « biopouvoir » de M. Foucault, le recours à la communication est à mettre en rapport avec les dispositifs de coercition que l'autorité étatique utilise. Elle s'intéresse, elle, aux campagnes de communication publique alors que nous nous penchons sur les activités de communication des membres de l'exécutif français. De ce fait, les trois modes d'articulation⁷⁴⁰ entre campagnes de communication et dispositif de coercition qu'elle relève ne sont pas tout à fait adéquats dans la mesure où ils ne s'attachent pas à la représentation-incarnation de l'État par les membres de l'exécutif, contrairement à notre recherche. Cependant, ils mettent en lumière, comme nos travaux, que les activités de communication servent à gouverner le social sans contraindre directement les citoyens. C. Ollivier-Yaniv précise que les « campagnes de communication gouvernementale constituent une technique qui vise à déterminer la conduite des individus en les renvoyant à eux-mêmes et aux interdépendances sociales, au travers de la mise en évidence des conséquences de leurs actions individuelles. »⁷⁴¹

La communication de l'État avec la présence des membres de l'exécutif, pendant une « crise financière internationale », vise les mêmes objectifs de gouvernement des individus. C'est pour cette raison que la mention de la confiance est importante. Elle signifie la volonté de maîtriser la situation de « crise » où les comportements des acteurs financiers et des individus en général peuvent empirer cette situation – par des mouvements de panique (vente des actions et retrait des épargnes notamment). Si comme le précise Y. de la Haye, la communication publique « participe du resserrement des liens entre l'État et la société civile »⁷⁴², la communication de l'État s'inscrit dans le même axe avec l'objectif, en contexte de « crise », de maîtriser le comportement des citoyens. Le thème de la confiance dans les activités de communication

739 OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2009

740 Les trois modes d'articulation sont les suivants : la communication comme complément du dispositif de coercition, comme substitution et comme composante de ce dispositif ; *Ibid.*, p. 94

741 *Ibid.*, p. 102

742 de la HAYE, *op. cit.*, 1984

pendant les « crises financières internationales » démontre que la communication de l'État est au service du gouvernement du social. La formule de « restaurer la confiance » utilisée par Christine Lagarde pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » est alors une volonté de maintenir l'ordre des relations dans le secteur économique et financier.

La communication de l'État comme mode de gouvernement qui ne s'exprime pas directement tel quel, qui ne se présente pas comme une contrainte effective, est mise en œuvre pendant les « crises financières » analysées. L'État est d'ailleurs la seule institution collective en mesure d'assumer un tel rôle pendant une situation de « crise ». C'est pour cette raison qu'il est assureur de confiance *en dernier ressort*. Si l'État avait déclaré être dans l'incapacité de gérer les déficits de financement de l'économie et les bilans négatifs des banques, cela aurait augmenté les difficultés causées par la « crise ». En conséquence, la domination de l'État s'affirme lorsqu'il apparaît comme étant le seul à pouvoir déclarer qu'il existe des raisons d'avoir confiance.

Dans ce deuxième sous-chapitre, nous avons exposé le processus d'intégration sociale globale tel qu'il apparaît au travers de la communication de l'État pendant les trois « crises financières internationales ». L'Union européenne est de plus en plus importante dans la gestion et le règlement de la « crise » depuis les années 1980. Les membres de l'exécutif français en apportent la preuve quand ils font la promotion de cette institution et de ses actions. D'un autre côté, ils promeuvent aussi l'État et leurs actions qui y sont rattachées. Ce processus social général souligne donc la dynamique paradoxale à laquelle prend part la communication de l'État, prise entre la promotion de l'État national et la construction d'une institution supranationale qui vient disputer l'usage des capitaux étatiques. Cette dynamique se déroule sur une scène politique partagée au niveau européen, soit la rencontre entre les acteurs politiques étatiques et les acteurs politiques européens dans une mise en scène commune de leurs relations. Cette scène politique partagée met en lumière le rôle de l'État dans la construction européenne et, en même temps, le rôle de l'Union européenne dans le gouvernement de la nation française. Enfin, le rôle d'« assureur de confiance en dernier ressort » de l'État, assumé en partie au travers de la communication, souligne que ce dernier possède encore le monopole symbolique et qu'il est absolument indispensable pour le contrôle des citoyens en situation de « crise ».

3 – La mondialisation et les luttes entre États dans la communication de l’État

3.1 – La mondialisation ou la globalisation du secteur financier et le rôle de la communication de l’État dans celles-ci

Pendant une « crise financière internationale », la communication de l’État est tournée vers une collaboration politique entre États pour le règlement de la « crise ». Cette collaboration ne doit pas pour autant cacher les luttes, notamment économiques, que se mènent les États entre eux. Il reste que le secteur financier n’est plus tout à fait national. Il quitte les frontières nationales et entretient des affaires dans différents pays. Il serait alors possible de parler de globalisation financière mais il faudrait déjà définir ce que les notions de globalisation et de mondialisation désignent. En outre, la communication – au sens large qui inclut aussi bien la dimension politique que la dimension économique et technique – a joué un rôle dans le développement des activités du secteur financier à l’échelle de la planète. Premièrement, nous évoquerons le rôle de la communication dans la globalisation à partir des différents travaux d’A. Mattelart. Deuxièmement, nous nous arrêterons sur les définitions de la mondialisation et de la globalisation. Ces définitions permettront, troisièmement, de souligner la participation déterminante de l’État dans la mondialisation et la globalisation par l’intermédiaire de la communication de l’État.

3.1.1 – La communication dans la mondialisation et la globalisation

La communication n’a pas été et n’est pas un terrain diminué d’enjeux concernant la dynamique des relations entre États. Ici la communication se comprend en tant que secteur de l’économie et moyen de diffusion des idées. Elle a toujours été hautement stratégique et la conception que les acteurs politiques et économiques ont d’elle répond justement à une vision correspondant à des objectifs déterminés. Ainsi, il est possible de parler de « communication-monde »⁷⁴³ comme le fait A. Mattelart, dans le sens où cette notion s’inscrit dans un processus international qui élargit le champ de la réflexion et de la pratique. Comme déjà indiqué dans le chapitre 1⁷⁴⁴, A. Mattelart détermine trois domaines, la guerre, le progrès et la culture, dans lesquels la communication répond à des stratégies d’acteurs économiques et politiques qui lui ont donné un corps précis. Ces stratégies ont contribué à structurer la société (par exemple la propagande utilisée durant les

743 MATTELART Armand, *op. cit.*, 1999

744 Cf. chapitre 1, « 1.1 – L’État et les sciences de l’information et de la communication », p. 39

années de guerre) et eurent des effets importants (tels que la libéralisation de la culture ou le développement des techniques de communication). Les sciences sociales ont eu un rôle très important à jouer, tout particulièrement aux États-Unis, où les sciences empirico-fonctionnalistes ont servi au gouvernement dans une optique de gestion de l'opinion publique. En somme pour A. Mattelart, la communication doit se penser « à travers une démarche croisée, en analysant les modalités de l'implantation des technologies et des réseaux qui depuis le XIXe siècle n'ont cessé de repousser les frontières des États-nations, tout en mettant en lumière les concepts, les doctrines, les théories et les controverses qui ont rythmé la construction d'un champ d'observation scientifique ayant pour objet la « communication internationale ». »⁷⁴⁵

Ensuite, c'est bien au niveau économique que la communication a servi à défendre deux idéologies différentes, avec deux projets de société en opposition. C'est à ce titre que dans les années 1970, donnant lieu à l'élaboration du rapport MacBride à l'Unesco, les États-Unis et l'URSS se sont retrouvés face à face ; les premiers prônaient un modèle libéral pour le monde, qui servait le développement de leurs propres entreprises, et les seconds un droit de maîtrise des entreprises par les pays, correspondant à la domination soviétique sur leur « empire ». Dans les années 1990, apparaît un imaginaire, emprunt de progrès et d'un projet de monde meilleur – plus rapproché, plus égalitaire – pour promouvoir les réseaux de télécommunications⁷⁴⁶. La communication sert donc à justifier une direction générale du monde, soit la globalisation, qui s'effectuerait déjà sur le plan économique et plus partiellement sur le plan politique. Comme le résume A. Mattelart, dans son ouvrage *La mondialisation de la communication*, « les réseaux de la communication en temps réel façonnent le mode d'organisation de la planète. »⁷⁴⁷ Il précise également : « élargissant progressivement la sphère de circulation des personnes ainsi que des biens matériels et symboliques, les dispositifs de communication ont hâté l'incorporation des sociétés particulières dans des ensembles de plus en plus vastes, et n'ont eu de cesse de déplacer les frontières physiques, intellectuelles et mentales. »⁷⁴⁸

La globalisation, pour A. Mattelart, commence dès les années 1980 avec « le fait que l'entreprise et la liberté d'entreprendre soient devenues le centre de gravité de la société [redistribuant] les hiérarchies, les priorités et le rôle des autres acteurs. »⁷⁴⁹ La globalisation a comme corollaire la vision que la réglementation n'est pas nécessaire puisqu'il y a une autorégulation des entreprises. En même temps, cette liberté d'entreprendre est un droit pour les

745 *Ibid.*, p. 5

746 MATTELART Armand, *op. cit.*, 2008

747 *Ibid.*, p. 3

748 *Ibid.*, p. 3

749 MATTELART Armand, *op. cit.*, 1999, p. 253

entreprises ; elles ont le droit d'investir où elles veulent et, *a priori*, elles le font bien puisque les marchés se gèrent eux-mêmes. Cette justification et cet imaginaire ont sans doute servi au secteur financier pour son développement. D'ailleurs, A. Mattelart⁷⁵⁰ souligne que la globalisation a commencé dans le secteur financier et lui a permis de se rendre finalement indispensable ou, du moins, primordial dans les opérations économiques. Toutefois, cette dépendance n'est pas sans risque car les mouvements spéculatifs des acteurs financiers peuvent avoir des répercussions sur le monde entier quand ils se muent en « crise ». A. Mattelart appelle ce mouvement de concentration du capital à l'échelle mondiale, le « capitalisme mondial intégré »⁷⁵¹. Cette expression met en lumière le fait que les acteurs du capitalisme mondial quittent les frontières nationales et souhaitent l'expansion de son modèle économique et de pensée. Le secteur financier est lui-même un modèle du capitalisme mondial intégré dans la mesure où l'interdépendance entre les Bourses mondiales est avérée et ne cesse de se vérifier. Les « crises financières internationales », bien entendu, soulignent que les difficultés dans un ou plusieurs pays en entraînent dans d'autres. Un des meilleurs exemples est la « crise asiatique de 1997-1998 ». Pendant celle-ci, l'Asie du Sud-Est se trouve face à l'impossibilité de gérer les spéculations sur ses monnaies, ce qui eut des répercussions jusqu'en France, en témoigne le saisissement de cette « crise » par la communication de l'État français.

La communication est donc un vaste domaine de la vie en société, autant un moyen de diffusion des idées qu'un secteur économique. Elle a en outre pris part à la globalisation de l'économie en fournissant un imaginaire légitimant. Il est important de noter qu'elle rentre en considération dans les politiques des acteurs en pouvoir – soit dans la capacité de prendre des décisions déterminantes dans le domaine économique et politique. Cela témoigne du fait que la communication est en réalité une politique à part entière. C'est pour cette raison que nous définissons la communication de l'État comme participant au gouvernement de la société française.

3.1.2 – Les définitions de la mondialisation et de la globalisation

En prenant appui sur les travaux d'A. Mattelart, nous avons utilisé la notion de globalisation. Pourtant chez d'autres auteurs, la notion de mondialisation est utilisée à la place de celle de globalisation. Par exemple, l'économiste étasunien J. Stiglitz définit cette notion comme l'« intégration plus étroite des pays et des peuples du monde qu'ont réalisée, d'une part, la

750 MATTELART Armand, *op. cit.*, 2008, p. 85

751 *Ibid.*, p. 85

réduction considérable des coûts du transport et des communications, et, d'autre part, la destruction des barrières artificielles à la circulation transfrontière des biens, des services, des capitaux, des connaissances et (dans une moindre mesure) des personnes »⁷⁵². Il s'agit plutôt ici de la définition de la mondialisation économique mais il importe de souligner que la mondialisation est avant tout un projet politique à visée économique. Sur le point politique, les deux sociologues français, P. Bourdieu et L. Wacquant, inscrivent leur définition de la mondialisation dans le travail, hautement politique, de l'impérialisme culturel. Pour eux, la mondialisation est une « notion fortement polysémique [...], qui a pour effet, sinon pour fonction, de noyer dans l'œcuménisme culturel ou le fatalisme économique les effets de l'impérialisme et de faire apparaître un rapport de force transnational comme une nécessité naturelle »⁷⁵³. Cette transformation des rapports de force en nature, de l'histoire en nature, sur laquelle P. Bourdieu s'étend particulièrement dans *La domination masculine*⁷⁵⁴, est une façon de légitimer l'état des rapports de force et de délégitimer les demandes de changement. L'idée sous-jacente est que la nature ne peut se changer, au contraire de l'histoire. Il convient donc pour les pays dominants de réifier des luttes en manifestations naturelles. La lecture de la mondialisation est ici assurément critique. P. Bourdieu et L. Wacquant s'arrêtent sur la volonté des États-Unis d'imposer leur culture comme un universel.

La volonté de faire une communauté mondiale est, à vrai dire, avant tout économique, ressemblant au fédéralisme économique présent dans l'Union européenne⁷⁵⁵. Le problème des États se pose à la communauté mondiale économique qui n'est pas en mesure de gouverner sans eux. Comme le précise S. Sassen, sociologue étasunienne, « l'État est toujours le garant primordial de l'autorité légitime au sein d'un espace territorialisé »⁷⁵⁶. S. Sassen, dont les travaux sont centrés sur la mondialisation ou plutôt la globalisation – mais la différence entre les deux notions n'existent pas en langue anglaise –, propose une approche originale sur les différents niveaux géo-politiques existant dans le monde. Elle comprend une dynamique dialectique où la globalisation se situe à un niveau supérieur de l'État et de ses frontières mais a tout de même besoin de lui pour s'implanter dans des territoires. L'État de son côté s'investit

752 STIGLITZ Joseph E., *op. cit.*, p. 38

753 BOURDIEU Pierre, WACQUANT Louis, « Sur les ruses de la raison impérialiste » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1998, volume 121-122, p. 110. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1998_num_121_1_3250 (consulté en mai 2015)

754 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2014

755 Sur ce point voir ROLAND Sébastien, « L'identification du fédéralisme économique dans l'Union européenne. Approche juridico-politique du fédéralisme économique » **In** : LA ROSA Stéphane, MARTUCCI Francesco, DUBOUT Édouard (dir.), *L'Union européenne et le fédéralisme économique : discours et réalités*. Bruxelles : Bruylant, 2015, pp. 31-58 (Droit de l'Union européenne. Colloques)

756 SASSEN Saskia, *La globalisation. Une sociologie*. Paris : Gallimard, 2009, p. 80 (NRF essais)

dans la globalisation pour garder le contact avec la constitution d'un mode de gouvernement quittant la stricte limite de ses frontières. Pour S. Sassen, il existe un niveau global qui est au-dessus de l'État sans qu'il soit clairement définissable. Le local national n'est plus tout à fait local car il sert notamment à l'élaboration de normes servant de standard à l'échelle mondiale.

Ainsi, une « dénationalisation partielle de l'État national »⁷⁵⁷ a lieu quand des institutions spécifiques d'ordre privé prennent des décisions pour un domaine habituellement public. C'est le cas par exemple du Comité de Bâle qui met au point des régulations pour le secteur financier mondial. Il existe de ce fait un lien entre la mondialisation ou globalisation et la libéralisation. L'abaissement voire la disparition de barrières étatiques a servi à l'établissement de pratiques politiques, économiques et sociales dépassant le cadre de l'État-nation. L'apport de S. Sassen paraît important car elle permet de comprendre que le territoire national n'est pas une catégorie forcément opposée à la formation d'une catégorie mondiale ou globale. Il souligne également que l'État s'engage dans la construction de cette catégorie même si cela ne lui bénéficie pas entièrement. Au contraire même, comme relevé en parlant de l'Union européenne, l'État français contribue à retirer son autorité de décisions concernant le gouvernement de la nation. Ce faisant, il contribue dans les faits à se priver de moyens d'action.

Au total, il paraît difficile de trancher sur la question de la mondialisation ou de la globalisation du secteur financier. S'agit-il plutôt de la première ou de la deuxième notion qui aurait cours dans ce secteur ? La mondialisation peut être discernée dans les mouvements d'individus et d'échanges (économiques et politiques) dès le XV^e siècle avec la sortie de l'Europe de ses frontières. Pourtant la mondialisation de cette époque n'est pas la même que la mondialisation actuelle. Quant à la globalisation, les auteurs anglophones, dont S. Sassen, ne font pas la différence avec la mondialisation. La définition du politologue étasunien, A. McGrew, utilisée par C. Bastidon-Gilles *et al.*, est en ce sens éloquent ; la globalisation a deux aspects la « multiplicité des liens et des interconnexions entre les États et les sociétés »⁷⁵⁸ et l'« intensification des interactions, des interconnexions et des interdépendances entre les États et les sociétés »⁷⁵⁹. Cette définition pourrait très bien être celle de la mondialisation.

Nous retiendrons que le secteur financier, bénéficiant d'une libéralisation, a quitté les frontières nationales pour développer des activités et favoriser la circulation des flux financiers dans le monde entier. Il demeure cependant attaché à l'État-nation quand il se trouve dans l'incapacité de faire face à des difficultés. Quand les membres de l'exécutif font la promotion des

757 *Ibid.*, p. 82

758 BASTIDON GILLES Cécile, BRASSEUL Jacques, Philippe GILLES, *op. cit.*, p. 141

759 *Ibid.*, p. 141

interventions de l'État dans le secteur financier, la communication de l'État contribue à rattacher ce secteur dans le cadre national. Les « crises financières internationales » sont la preuve, dans les faits, que le secteur financier n'existe pas sans participation des États. Qu'il s'agisse des politiques de libéralisation qui lui ont permis de quitter les frontières étatiques ou de l'intervention salvatrice des États, la puissance politique la plus légitime à l'heure actuelle, c'est-à-dire l'État agissant dans le cadre d'un territoire national, n'a pas cessé et ne cesse de jouer un rôle dans le devenir du secteur financier.

3.1.3 – L'engagement de l'État dans la mondialisation et la globalisation

Ce mouvement qui pousse les échanges économiques et financiers hors des frontières nationales procède d'une volonté politique et économique. La communication de l'État pendant les « crises financières internationales » met en lumière l'engagement de l'État dans ce sens. Dans un premier temps, en dehors de l'état de crise, le secteur financier a fait l'objet, dès les années 1980 comme vu dans le chapitre précédent, de politiques spécifiques destinées à le libéraliser. Dans le temps de « crise », le secteur fait l'objet d'une attention critique de la part de l'État. Cette attention ne se traduit pas, dans les trois « crises financières internationales », par des lois ou des décisions politiques allant contre cette libéralisation financière. Elle se traduit plutôt par une mise en doute, en interrogation voire, parfois, une volonté de changement. L'organisation et le fonctionnement du secteur financier ont été fortement modifiés par cette libéralisation qui est pour certains économistes français, la condition de la globalisation financière⁷⁶⁰. Ils sont alors visés directement par les membres de l'exécutif français dans la mesure où la situation de « crise » souligne les malfonctionnements et les comportements dangereux. C'est ce qui a été expliqué dans ce chapitre⁷⁶¹ en évoquant les critiques formulées par les membres de l'exécutif, à l'aide de leurs activités de communication, à l'encontre des acteurs financiers.

Malgré le nombre assez faible de critique, les activités de communication de ministres et Président de la République mettent en avant que la volonté financière n'est plus maîtrisée par la volonté politique. Et, comme le précise A. Mattelart, la déréglementation du secteur financier ne peut qu'amener des « crises » : l'« onde de choc du moindre faux pas se propage sur toute la planète, préfigurant les sources de crise inhérents à l'absence de mécanismes supranationaux de

760 Comme le souligne A. Orléan, la globalisation financière « a pour condition institutionnelle une libéralisation financière nationale et internationale » ; ORLEAN André, *op. cit.*, 1999, p. 225

761 Cf. chapitre 4, « 1.2.2 – Les critiques des membres de l'exécutif envers le secteur financier », p. 228

régulation. »⁷⁶² Dans l'absence de contrôle qui existe dans le secteur financier, les acteurs financiers adoptent des comportements risqués qui sont à l'origine de bulle spéculative et de pratiques qui contournent les normes juridiques non-contraignantes – la *soft law* décrite dans le chapitre précédent. Comme le démontrent le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », la spéculation – sur les dettes privées ou publiques notamment – demeure la principale raison de l'apparition d'un gonflement de la valeur de certains produits financiers, destinée à redescendre. Pourtant, il n'existe pas de remise en cause directe de la responsabilité des politiques néo-libérales. Même si les membres de l'exécutif formulent des critiques à l'encontre du secteur financier, ils renouvellent leur engagement dans la libéralisation financière à l'échelle mondiale, en particulier par leur refus du protectionnisme. C'est en ce sens que la communication de l'État est engagée dans la libéralisation du secteur financier, avec une dimension critique assez faible notamment.

L'engagement des membres de l'exécutif dans la globalisation et la mondialisation se perçoit également vis-à-vis des solutions et de la promotion des institutions supranationales et internationales présentes dans leurs activités de communication. Ces deux aspects, centraux dans ces activités des ministres et du Président, ont déjà été évoqués⁷⁶³. En bref, la solution met en exergue le rôle de la communication de l'État quant à la défense d'une sortie de crise par une coopération internationale. La promotion d'une institution supranationale ou internationale met en lumière le rôle de la communication étatique concernant la légitimation d'un mode de gouvernement dépassant les frontières de l'État-nation. Ces deux éléments – la solution de coopération internationale et la promotion d'une institution supranationale ou internationale – appuie l'idée que les membres de l'exécutif sont engagés dans la mondialisation et la globalisation.

Pour P. Musso, l'engagement de l'État est même si fort que « le corps sacré du Président est aujourd'hui le messenger et représentant de la compétition économique mondiale. »⁷⁶⁴ Reprenant la théorie des deux corps d'E. Kantorowicz, P. Musso considère que le corps de l'exécutif est dévoué au projet politique de mondialisation. Il propose dans son ouvrage une réflexion sur la manière de communiquer de Nicolas Sarkozy et Silvio Berlusconi au travers de la notion de « sarkoberlusconisme ». Il définit cette notion comme suit, « le Sarkoberlusconisme « représente » à la fois une part des sociétés italienne et française (son électorat), et il rend

762 MATTELART Armand, *op. cit.*, 2008, pp. 85-86

763 Cf. chapitre 3, « 3.1.3 – Les relations entre l'État et le secteur financier au travers des activités de communication », p. 171

764 MUSSO Pierre, *op. cit.*, p. 116

présente, dans ses mises en scène, une puissance symbolique : moins celle de l'État que celle de l'Entreprise imposée au politique. »⁷⁶⁵ Ce que P. Musso analyse sont les stratégies des deux politiciens italien et français faisant un usage politique de la communication. Cet usage fait la jonction entre la symbolique de l'État et la symbolique de l'entreprise. Il apporte au gouvernement l'importance de la valeur travail, découlant des visions managériales de la gestion en entreprise. C'est aussi un usage des techniques marketing qui promeut l'image d'un professionnel de la politique plutôt que celui de la fonction.

Les activités de communication de l'ancien Président du Conseil italien, Silvio Berlusconi, ne seront pas traitées ici. En revanche, quant à celles de l'ancien Président de la République, Nicolas Sarkozy, en contexte de « crise financière internationale » et à partir des deux éléments évoqués dans le paragraphe ci-dessus, il est clair que ses activités de communication sont effectivement tournées vers la mondialisation. Les techniques marketing sont par contre en retrait en respectant notamment ce que nous nommons des « routines de communication », que seront exposées dans le chapitre suivant. L'engagement est clair également envers la libéralisation financière et économique. P. Musso considère même que les stratégies de communication de N. Sarkozy participent d'une libéralisation du politique. C'est-à-dire, ses stratégies abattent, entre autres, les différences entre ce qui est de l'ordre du public et ce qui est de l'ordre du privé. Elles invitent aussi l'État et le secteur privé à se mélanger. Nous n'écrivons pas de libéralisation du politique car, aucun élément saillant dans nos analyses nous poussent vers cette conclusion. Nous nous sommes concentré sur une forme de communication concernant la représentation de l'État, plutôt que sur la promotion personnelle par l'intermédiaire d'activités de communication. Néanmoins, la communication de l'État défend la libéralisation financière et économique, alors qu'il se positionne, parallèlement, sur une critique mesurée des conséquences de celle-ci.

Se trouve ici un des problèmes politiques principal entraîné par le recours à la communication pour gouverner. Dans les cadres historiques des « crises financières internationales » analysées, les membres de l'exécutif promeuvent des changements à opérer sur le système économique et mondial. Ils critiquent les comportements des acteurs financiers et en appellent à des rectifications au niveau des normes ou au moins exigent qu'ils arrêtent certaines pratiques. Cette idée se retrouve quand l'évolution des marchés et les politiques économiques sont indiquées, dans notre corpus, comme des solutions pour régler une situation de « crise » et éviter sa

765 *Ibid.*, pp. 12-13

répétition – comme montré plus haut dans le chapitre 3⁷⁶⁶. Pourtant, force est de constater que les décisions politiques correspondant à ces volontés n’ont pas été prises. La spéculation, notamment sur les monnaies, n’a pas été interdite pendant les vingt années des trois « crises financières internationales ». Les marchés boursiers fonctionnent toujours sur la création *ex nihilo* de monnaie, soit l’argent prêté n’existe pas encore⁷⁶⁷. Concernant la Bourse, une cotation journalière, qui diminuerait la spéculation n’a pas été imposée. Enfin, le système monétaire international est encore marqué par des taux de change flottants, un déséquilibre des balances de paiement et l’institution du dollar comme monnaie de référence. L’économiste français M. Allais⁷⁶⁸ décrit, en 1999, ces différents fonctionnements des institutions financières et monétaires comme autant de raisons, encore valables aujourd’hui, qui justifient l’instabilité et l’irrationalité de ces institutions. La pensée de M. Allais est pertinente par rapport à notre propos car elle souligne que des solutions existent et qu’elles n’ont pas été mises en œuvre. Les raisons structurelles des « crises financières internationales » sont connues et n’ont pas été visées par des changements.

La communication de l’État perd ainsi en légitimité étant donné qu’elles se détachent d’une mise en action de ce qui a été annoncé par les membres de l’exécutif. Elle donne l’impression de n’être qu’une apparence et nourrit la critique en ce sens. En fait, la communication étatique pendant les « crises financières internationales » apparaît, avant tout mais pas uniquement, comme une manière de gouverner au court terme. Elle est attachée au règlement de la « crise financière internationale ». Il est nécessaire pour maintenir la confiance et assurer le fonctionnement du système économique et financier. Par ailleurs, l’engagement de l’État dans la protection voire le sauvetage, parfois financier comme dans la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », du secteur financier ne peut se passer de justification et de présentation. La communication de l’État sert alors, dans ce temps fort de la « crise », à gouverner la population française par l’intermédiaire de la construction de la « crise ». C’est dans celle-ci qu’apparaissent les capacités de maîtrise de l’État et les raisons d’avoir toujours confiance dans le système économique et financier.

En somme, d’un côté, comme expliqué dans le premier sous-chapitre de ce chapitre, le nombre assez faible de critiques met en avant un mécontentement latent des membres de l’exécutif. Ce

766 Cf. chapitre 3, « 3.1.3 – Les relations entre l’État et le secteur financier au travers des activités de communication », p. 171

767 C’est ce qui s’appelle les réserves fractionnaires. Par exemple lors d’un crédit contracté auprès d’une banque, l’entièreté de la somme prêtée n’est pas possédée par la banque. Elle peut en créer une partie à partir de rien.

768 ALLAIS Maurice, *La crise mondiale d'aujourd'hui : pour de profondes réformes des institutions financières et monétaires*. Paris : C. Juglar, 1999, 237 p.

mécontentement correspond à la manifestation de l'autorité qui agit, non sans morigéner les acteurs financiers fautifs de mauvais comportements. D'un autre côté, ce faible nombre de critique souligne son engagement dans la libéralisation financière. Ainsi, durant une « crise financière internationale », les activités de communication analysées renvoient dos à dos le fait que la communication est utilisée pour gouverner à court terme – la gestion des risques ou la justification des décisions diverses (lois, politiques, diplomatie) par exemple – mais aussi qu'elle sert à assurer le gouvernement à plus long terme sous l'idéologie néo-libérale, dont fait partie l'idée que la concurrence économique libre entre États est inévitable.

Le tableau ci-dessous résume l'engagement des membres de l'exécutif dans la mondialisation économique et financière.

« Krach boursier de 1987 » (% sur 52 activités de communication)	Causes : critiques en faible nombre des acteurs financiers et de l'organisation du secteur financier	Acteurs financiers (15,5%) marchés financiers (17%)
	Solution : promotion d'un mode de gouvernement dépassant les frontières de l'État-nation	Coopération internationale (46%)
	Promotion d'une institution supranationale ou internationale : promotion d'un mode de gouvernement dépassant les frontières de l'État-nation	40,5 %
« Crise asiatique de 1997-1998 » (% sur 88 activités de communication)	Causes : critiques en faible nombre des acteurs financiers et de l'organisation du secteur financier	Acteurs financiers (9%) Marchés financiers (10%)
	Solution : promotion d'un mode de gouvernement dépassant les frontières de l'État-nation	Coopération internationale (43%)
	Promotion d'une institution supranationale ou internationale : promotion d'un mode de gouvernement dépassant les frontières de l'État-nation	71,5 %
« Crise des subprimes de 2007-2008 » (% sur 171 activités de communication)	Causes : critiques en faible nombre des acteurs financiers et de l'organisation du secteur financier	Acteurs financiers (7,5%) Marchés financiers (11,5%)
	Solution : promotion d'un mode de gouvernement dépassant les frontières de l'État-nation	Coopération internationale (45%)
	Promotion d'une institution supranationale ou internationale : promotion d'un mode de gouvernement dépassant les frontières de l'État-nation	41 %

3.2 – L’interdépendance des États : entre concurrence et collaboration dans la communication de l’État

Au total, l’objectif est ici de comprendre ce que l’analyse des activités de communication révèle sur les relations de l’État et la participation de la communication de l’État dans les rapports de force entre États. Cet objectif correspond à la troisième hypothèse de ce travail de recherche. La communication de l’État est insérée dans des rapports de collaboration et de concurrence entre acteurs centraux de leur champ. Avant d’entrer plus en détails sur les relations entre les acteurs dominants d’espaces sociaux déterminés – dans la partie suivante –, nous nous arrêterons sur les relations interétatiques qui transparaissent pendant une « crise financière internationale » à l’aide des activités de communication des membres de l’exécutif français. L’analyse des activités de communication des membres de l’exécutif vise à saisir les relations de concurrence et de la collaboration entre l’État français et les autres États. Ces relations ont été pensées à l’aide du concept de « double lien »⁷⁶⁹. Ce concept sera présenté dans un premier temps. Dans un deuxième temps, nous présenterons les relations de collaboration dans la construction de la mondialisation entre l’État français et les autres États telles qu’elles apparaissent dans la communication étatique. Dans un troisième temps, nous parlerons des relations de concurrence.

3.2.1 – Le double lien éliasiens dans les rapports interétatiques

L’interdépendance des États n’est pas une évolution du XXe ou du XXIe siècles. Dès la désintégration féodale au Moyen Âge, le processus d’intégration sociale vers un État commence, avec l’accroissement de l’interdépendance comme corollaire. Les luttes aboutissent à la victoire de groupes puissants puis à un monopole étatique. Toutefois, comme expliqué dans le sous-chapitre précédent, si le contrôle des monopoles est achevé dans les différents pays, le processus vers leur contrôle à l’échelle internationale se poursuit. La concurrence libre se fait désormais entre États, avec comme conséquence un agrandissement progressif des instances de pouvoir, qui se perçoit dans les institutions supranationales (Union Européenne, Organisation des Nations Unies, Fonds Monétaire Internationale, Organisation du traité de l’Atlantique Nord...). La lutte pour l’imposition de leur famille entre les seigneurs féodaux s’est faite avec des associations entre eux pour l’éviction d’un ou plusieurs adversaires, mais celles-ci ne cachent pas néanmoins une concurrence latente entre associés. Il en va de même pour les pays qui, durant la guerre froide, se sont réunis dans un bloc pour faire front à un autre et qui, depuis la chute de l’URSS,

⁷⁶⁹ ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1995, p. 74

se sont trouvés non seulement d'autres adversaires – tant sur le plan économique que guerrier – mais s'affrontent désormais entre eux dans une économie mondiale voire globale.

Nous convoquons un concept développé par N. Elias⁷⁷⁰ ; le double lien qui explique la lutte pour les monopoles, et par la même occasion, l'engagement de l'État français dans cette lutte. Le double lien est un mécanisme social qui procède de l'appareil de contrainte des sociétés humaines. Cet appareil est composé de l'enchevêtrement des différents processus qui composent la vie d'un individu. De plus, il est rétroactif car il fonctionne de manière circulaire. Cet appareil de contrainte est particulièrement observable dans des processus critiques ; par exemple en cas de danger. Dans son ouvrage *Engagement et distanciation*, N. Elias explique que les hommes étaient auparavant très engagés dans leurs rapports avec la nature, c'est-à-dire qu'ils en avaient peur et qu'ils utilisaient la magie pour expliquer les phénomènes naturels. Mais, plus ils étaient engagés dans ces rapports, moins ils avaient la capacité de prendre du recul pour comprendre la nature et, moins ils la comprenaient, plus ils étaient engagés dans leurs rapports avec elle⁷⁷¹.

Pour les États, le double lien implique un manque de distanciation dans les rapports qu'ils entretiennent entre eux. Comme le souligne N. Elias à son époque, le plus grand risque était celui posé par la guerre atomique. Il précise que dans le domaine des relations interétatiques, « chaque centre de pouvoir, chaque État, se trouve entraîné dans une lutte concurrentielle avec les autres [...], que ses représentants le veuillent ou non. »⁷⁷² La possibilité de la guerre atomique démontre bien la force d'une configuration qui entraîne l'interdépendance structurant ces rapports. La menace posée par un pays provoque la réaction du pays menacé car si ce dernier ne réagit pas, il pourrait courir à sa perte. Dans le cas d'une guerre atomique, si un pays envoie des missiles armés de têtes nucléaires sur un autre, il aura le droit à une riposte avec les mêmes armes. Les relations interétatiques sont toujours assez violentes dans la mesure où rien n'empêche un État fort de prendre le dessus sur les autres, si ce n'est un État de force égale, alors qu'à l'intérieur d'un État, la loi empêche les forts d'exploiter les faibles⁷⁷³.

À l'heure actuelle, il existe bien l'Organisation des Nations Unies, dont le rôle est de gérer les rapports entre États, d'autant plus s'ils sont sujets à entraîner une guerre, mais l'histoire récente

770 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1995

771 N. Elias écrit qu'une « conséquence, et non des moindres, de cette approche plus objective [de la nature] a été de réduire la peur des hommes en ce domaine ; ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1995, p. 19

772 *Ibid.*, p. 127

773 Selon N. Elias, « un combat de boxe est surveillé par un arbitre qui veille au respect des règles. Actuellement, il n'existe sur terre aucune puissance capable de surveiller avec une semblable efficacité les combats entre des États puissants et de contraindre les deux parties au respect de certaines règles. » ; *ibid.*, p. 130

fournit des exemples où l'aval de l'ONU n'a pas été à l'origine d'une intervention militaire⁷⁷⁴. De ce fait, le double lien souligne une course au niveau économique, étant liée à une course pour l'hégémonie mondiale, que la fin de la guerre froide n'a pas calmé. N. Elias précise, dans les années 1980, que la lutte entre la Chine, l'URSS et les USA n'est pas tant une lutte idéologique qu'une lutte conduite par la configuration des relations entre États, poussant toujours vers l'avant, sinon c'est la défaite⁷⁷⁵. Il existe une ressemblance entre les modes de pensée des anciennes sociétés et les modes de pensée dans les relations inter-étatiques⁷⁷⁶. Dans les premiers, certaines pensées échappent aux contrôles de l'individu et dépendent de son groupe ou tout simplement de la nature. Mais également, dans les seconds, les individus formant une nation pensent en partie comme le fait cette nation. Ils y sont attachés comme expliqué dans le chapitre 2.

Le constat de N. Elias est le suivant : « sur le plan social se poursuit de plus belle le mouvement circulaire qui, en réaction aux dangers incontrôlables émanant des groupes humains, entretient une imprégnation affective relativement importante de la pensée et de l'action, et *vice versa*. »⁷⁷⁷ Les hommes des sociétés modernes n'ont pas de connaissances suffisantes sur leurs rapports sociaux, notamment ceux entre États, ce qui les engage sur la voie de la peur entretenant un manque de connaissances. Selon le sociologue allemand, ce dernier porte principalement sur le danger posé par les idéologies, « les armes idéologiques »⁷⁷⁸, empêchant l'Homme de « progresser », comme la distance prise avec la nature le lui a permis. Les idéologies sont donc des « religions sociales »⁷⁷⁹. Comme les religions, elles expliquent le monde et proposent un idéal et des valeurs correspondant à cet idéal, ainsi qu'une organisation sociale dépendant de ces éléments. Étant aussi structurantes pour l'Homme, les idéologies sont difficiles à dépasser et elles constituent de la sorte un potentiel danger.

En résumé, selon N. Elias, il existe bien une concurrence entre États qui découle d'une course aux monopoles et à l'hégémonie mondiale, pour les plus grandes puissances. Les autres pays

774 À titre d'exemple ; l'OTAN au Kosovo en 1999, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France en Afghanistan en 2001, les États-Unis, l'Angleterre et l'Espagne en 2003 en Irak...

775 La chute de l'URSS prouve ce fait avec une situation catastrophique d'un point de vue tant économique que social, notamment à cause d'une libéralisation forcée, pour la Russie ; sur ce point voir SAPIR Jacques, *Les économistes contre la démocratie : les économistes et la politique économique entre pouvoir, mondialisation et démocratie*. Paris : A. Michel, 2013, 268 p.

776 Selon N. Elias, « la structure volontariste des idéologies sociales et des théories sociologiques, donc la tendance prédominante à interpréter des processus sociaux non planifiés comme des processus conduisant finalement à la satisfaction des souhaits de l'un ou l'autre camp, au succès de ses espérances et de ses projets, présente à bien des égards une ressemblance frappante avec cette structure de la pensée et de l'action dans les sociétés du passé que nous qualifions d'animiste ou de magico-mythique. » ; ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1995, p. 150

777 *Ibid.*, p. 114

778 *Ibid.*, p. 148

779 *Ibid.*, p. 143

sont dans l'obligation de s'associer entre eux et aux pays dominants pour se maintenir dans cette course. En témoignent les démarches politiques prises sur le plan économique et financier afin de maintenir la présence de la France dans l'économie de marché mondiale – comme la libéralisation du secteur financier national. L'interdépendance des États est historique, elle a été voulue en même temps qu'elle répond à une orientation à l'international des échanges. Elle n'est donc en aucun cas un produit naturel qui correspondrait à un destin inévitable. Il existe toujours des choix de gouvernement favorisant le maintien voire le développement de certaines configurations de relations. L'État français a choisi un engagement dans la mondialisation économique et financière. Cela ne signifie pas qu'elle n'aurait pas eu lieu sans lui ou qu'il aurait pu y échapper. L'interdépendance de N. Elias s'accompagne de sa notion d'interpénétration. Les actions de l'État français ont des effets sur les autres États tout comme leurs actions ont des effets sur l'État français. C'est pour cela qu'au travers des configurations se jouent des résultats provisoires qui ne sont pas tout à fait voulus ou attendus. Le concept de double lien implique de chercher dans les activités de communication des membres de l'exécutif des éléments qui soutiennent l'engagement fort de l'État dans une lutte interétatique telle que la conçoit N. Elias, c'est-à-dire une lutte aussi bien concurrentielle et collaborative. Nous présenterons ci-dessous les éléments, présents dans les activités de communication des ministres et du Président, qui vont dans ce sens.

3.2.2 – Les relations de collaboration dans la construction de la mondialisation entre l'État français et les autres États

La communication de l'État démontre que l'interdépendance entre les États pendant une « crise financière internationale » n'est pas uniquement constituée de relations de concurrence mais sont aussi de relations de collaboration. C'est une des hypothèses de ce travail de recherche ; la communication de l'État s'insère dans des rapports de concurrence et de collaboration entre acteurs dominants de leur champ. Ce travail de recherche soutient également comme hypothèse que la communication vise des objectifs complexes où se côtoient des paradoxes. En l'occurrence, la promotion d'un mode de gouvernement supranational avec la promotion de l'État.

Les membres de l'exécutif français appellent à un règlement international des « crises », ce qui se perçoit au travers des catégories de solution « coopération internationale ». Ils défendent aussi l'Union européenne et font souvent la promotion de ses institutions. Témoin de la dimension

historique de la mondialisation économique et financière dans quelques activités de communication pendant le « krach boursier de 1987 » et la « crise asiatique de 1997-1998 », une des solutions proposées par l'exécutif français pour sortir de la situation de « crise » est l'ouverture à l'international. Le tableau ci-dessous résume les résultats quant aux solutions proposées par les membres de l'exécutif pendant une « crise financière internationale ».

Tableau 30 : solutions données par les membres de l'exécutif dans leurs activités de communication et rapport avec les autres États		
Krach boursier de 1987 (52)⁷⁸⁰	Coopération internationale	24 (46%)
	Union européenne	12 (23%)
	Ouverture à l'international	6 (11,5 %)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	Coopération internationale	38 (43 %)
	Union européenne	28 (32 %)
	Ouverture à l'international	10 (11,5%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (171)	Coopération internationale	77 (45%)
	Union européenne	10 (6%)
	Ouverture à l'international	1 (0,5%)

Il est intéressant de noter que les catégories de solution « Union européenne » et « ouverture à l'international » sont moins présentes pendant la « crise des *subprimes* ». De fait, la construction européenne est bien avancée à cette période et la mondialisation également. Potentiellement, les membres de l'exécutif ne pensent pas que ce sont encore des solutions de sortie de « crise ». En revanche, la coopération internationale est toujours proposée comme solution dans les trois « crises financières internationale ». Les membres de l'exécutif invitent à la mise en œuvre de politiques communes, comme le Président Nicolas Sarkozy lors d'un discours prononcé à Lisbonne le 19 octobre 2007 : « *les autorités compétentes dans différents pays doivent coopérer efficacement à travers les frontières pour échanger des informations, gérer les crises et la contagion.* »⁷⁸¹ Les membres de l'exécutif exposent la nécessité d'une concertation pour gérer le « système financier ». Par exemple, Nicolas Sarkozy s'exprime ainsi en présentant ses vœux aux corps diplomatique à Paris le 18 janvier 2008 : « *le moment est venu pour les principaux acteurs, anciens et nouveaux, d'une concertation étroite, peut-être discrète, pour traiter sérieusement les deux grandes faiblesses du système international actuel.* »⁷⁸² Les membres de l'exécutif soulignent aussi l'importance d'un rapprochement entre États pour la « réussite » de la mondialisation. Jacques Chirac déclare le 29 octobre 1997 au Congrès mondial de la comptabilité à Paris : « *comment ne pas souligner l'importance de l'harmonisation des règles*

780 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la catégorie « solutions données par les membres de l'exécutif et rapport avec les autres États »

781 <http://discours.vie-publique.fr/notices/077003198.html>

782 <http://discours.vie-publique.fr/notices/087000225.html>

comptables si l'on veut réussir la mondialisation. Si nous voulons encourager le développement des échanges et circonscrire les risques, il faut que les états financiers des entreprises soient comparables dans l'espace et dans le temps. »⁷⁸³ Ainsi, la communication de l'État est engagée dans des relations de collaboration entre États. Pour régler une « crise financière internationale » et pour empêcher la survenue d'une nouvelle, par l'intermédiaire de la communication, les membres de l'exécutif plaident pour une coopération entre États.

Nous avons également indiqué dans le chapitre précédent⁷⁸⁴ que les membres de l'exécutif français font le plus souvent mention à des acteurs politiques et économiques dominants de la mondialisation. Pour rentrer un peu plus dans les détails, pendant le « krach boursier de 1987 », les États-Unis, l'Allemagne et le Japon sont les trois pays les plus mentionnés. Au niveau des acteurs politiques étrangers, ce sont Jacques Delors, James Baker et Ronald Reagan, respectivement Président de la Commission européenne, secrétaire du trésor étasunien et Président des États-Unis qui sont les plus présents. Au niveau des institutions supranationales ou internationales, ce sont le G7, la Commission européenne et la Communauté européenne. Pendant la « crise asiatique de 1997-1998 », il s'agit de l'Asie, de l'Europe et de la Russie. Ensuite, ce sont Michel Camdessus, Bill Clinton et Tony Blair, respectivement directeur du FMI, Président des États-Unis et Premier ministre britannique. Enfin, il s'agit du FMI, de l'Union européenne et du G7. Pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », les pays les plus cités sont les États-Unis, l'Allemagne et l'Europe. Ensuite, concernant les acteurs politiques étrangers, il s'agit d'Angela Merkel, de Manuel Barroso et de Gordon Brown, respectivement chancelière allemande, Président de la Commission européenne et Premier ministre britannique. Enfin, il s'agit de l'Union européenne, du FMI et de la BCE.

Au travers de ces mentions, la collaboration visée par les membres de l'exécutif est une collaboration avec les États, les acteurs politiques étrangers et les institutions dominants sur le plan économique et politique. Afin de déterminer s'il s'agit véritablement de collaborateurs, quand les institutions, les États ou les acteurs ne sont pas mentionnés directement tels quels par les membres de l'exécutif, nous nous sommes appuyé sur la mention des projets en commun. Dans leurs activités de communication, les membres de l'exécutif exposent des plans, des projets, des politiques, bref des collaborations spécifiques que l'État français entretient avec d'autres acteurs pour le règlement de la situation de « crise ». Pour les relever, nous avons

783 <http://discours.vie-publique.fr/notices/977016740.html>

784 Cf. chapitre 3, « 3.3.2 – la politisation des relations de l'État aux autres acteurs : l'exemple des relations entre l'État et les niveaux international et supranational », p. 206

simplement noté les expressions utilisées par les membres de l'exécutif pour en parler. Le tableau ci-dessous présente ces expressions.

Tableau 31 : mention de projet ou politique en commun dans les activités de communication des membres de l'exécutif		
Krach boursier de 1987 (52)⁷⁸⁵	Accords du Louvre	20 (38,5%)
	Système monétaire européen	13 (25%)
	Monnaie unique	6 (11,5%)
	Accords franco-allemands	3 (6%)
	Marché unique	2 (4%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	Monnaie unique	39 (75%)
	G15	1 (1%)
	Système monétaire européen	1 (1%)
Crise des subprimes de 2007-2008 (171)	(Coordination dans) la politique économique européenne	23 (13,5%)
	Plan d'action du conseil ECOFIN	4 (2,5%)
	Bâle	3 (2%)
	Traité de Lisbonne	2 (1%)
	Plan d'action du G20	2 (1%)

Ces résultats illustrent qui sont les collaborateurs de l'État français mis en avant dans sa communication. Pour les trois « crises financières internationales », il apparaît que l'Union européenne est un des collaborateurs principaux. Plus généralement ce sont des acteurs dominants sur le plan économique et financier qui sont concernés par ces projets ou ces politiques en commun. En effet, les Accords du Louvre visent une entente sur les taux de change entre l'Allemagne, les États-Unis, le Canada, le Japon, le Royaume-Uni et la France. La monnaie unique et la coordination dans la politique économique européenne engagent les pays membres de l'Europe politique. La communication de l'État est de ce fait orientée pour entretenir des relations avec ces acteurs dominants. Les membres de l'exécutif sont sans doute conscients en ce sens de leur engagement dans la mondialisation. La dimension symbolique de la communication de l'État est mise au service de ce projet politique. Les membres de l'exécutif, qui incarnent l'État en communiquant, engagent celui-ci dans la mondialisation économique et financière. Sur ce point, nous nous accordons avec P. Musso Pour lui, le Président de la République représente et incarne la mondialisation économique⁷⁸⁶. L'État français est ainsi investi dans l'ouverture de son secteur financier et économique à l'international. Il en résulte, entre autres, une incapacité de contrôle, surtout due à la libéralisation, qui a mené aux « crises financières internationales ». Au total, d'un côté la mondialisation économique et financière est

785 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la catégorie « mention d'un projet ou d'une politique en commun par les membres de l'exécutif français »

786 MUSSO Pierre, *op. cit.*, p. 116

voulue par l'État malgré les conséquences qu'il ne maîtrise pas du fait de la déréglementation. De l'autre côté, la critique des acteurs de la mondialisation financière est présente. La communication de l'État prend ici part à deux logiques distinctes ; entre l'engagement dans la mondialisation et la mise en question de celle-ci.

3.2.3 – Les relations de concurrence dans la construction de la mondialisation entre l'État français et les autres États

L'État français n'en demeure pas moins dans une situation de concurrence. La promotion de ses capacités d'intervention est une constante dans les activités de communication. Celles-ci mettent paradoxalement en avant l'implication de l'État dans une collaboration plus étroite à l'échelle internationale. Par exemple, le Premier ministre François Fillon déclare le 01 octobre 2008 à l'Assemblée nationale :

« Les gouvernements doivent naturellement maintenant, et avec rapidité, agir pour donner un coup d'arrêt à cette crise de confiance. C'est ce que fait le gouvernement américain avec le plan qui est en cours de négociation au Parlement des Etats-Unis ; c'est le sens de l'initiative qu'a prise le Président de la République française en demandant la tenue dans les meilleurs délais d'un sommet du G8 élargi, c'est-à-dire à l'ensemble des grandes puissances industrialisées, pour refonder les institutions financières de Bretton Woods. »⁷⁸⁷

Le paradoxe réside dans la double dynamique dans laquelle s'insère la communication de l'État. D'un côté, les membres de l'exécutif promeuvent une collaboration entre États, que ce soit pour la construction européenne ou le développement du système économique et financier mondial. Mais de l'autre côté, cette collaboration ne doit se réaliser sans que l'État français en occupe une position centrale. Ce n'est pas une collaboration égalitaire qui est proposée, mais une collaboration servant avant tout la position de la France.

Nous illustrons par quelques exemples ce rôle de la communication de l'État. Le Premier ministre Jacques Chirac, lors d'une interview accordée au *Figaro* le 19 novembre 1987, s'arrête sur les conséquences économiques possibles de la « crise ». Pour les limiter, il évoque la nécessité de « *prendre ensemble des mesures pour une croissance plus forte* »⁷⁸⁸, c'est-à-dire des mesures entre pays européens. Il ajoute sur les actions de l'État, « *nous nous employons à développer la concertation européenne* ». Le 27 août 1997 devant l'assemblée annuelle des

787 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083003037.html> ; c'est nous soulignons

788 <http://discours.vie-publique.fr/notices/883004800.html>

ambassadeurs, Jacques Chirac fait le point sur la mondialisation. À ce propos il indique qu'« à l'initiative de la France, le Sommet de Lyon⁷⁸⁹ a engagé des travaux d'une grande importance pour mieux assurer la stabilité financière mondiale, dont les crises mexicaine et thaïlandaise notamment ont souligné la fragilité. »⁷⁹⁰ La ministre de l'Économie et des Finances, Christine Lagarde, pendant la conférence annuelle de l'OICV (Organisation internationale des commissions de valeurs) le 28 mai 2008, déclare : « j'aimerais vous dire quelques mots de la situation actuelle sur les marchés financiers, avant d'en venir aux diverses formes qu'a prises la coopération internationale, et le rôle que la France y joue. »⁷⁹¹ Elle précise plus loin dans sa déclaration, « Dès le début des turbulences financières à l'été 2007, la France a souhaité, sous l'impulsion du Président de la République Nicolas Sarkozy, que la communauté internationale se mobilise pour tirer rapidement les conséquences des dysfonctionnements sur les marchés. »⁷⁹²

Ces exemples montrent que la communication de l'État, même si elle met en avant une collaboration internationale, n'en reste pas moins au service du crédit de l'État. Elle soutient la position de l'État dans cette collaboration internationale. La communication de l'État comporte alors une double dynamique qui apparaît paradoxale ; deux dimensions promotionnelles pour l'État et pour les institutions supranationales qui, pourtant et de prime abord, semblent ne pouvoir gouverner ensemble le secteur financier. Ce dernier est déréglementé et mondial. Ainsi, soit l'État intervient et recadre le secteur financier dans le territoire national, soit la dimension internationale se maintient et ce sont les institutions supranationales qui sont chargées de contrôler le secteur financier. Dans les faits, c'est bien un mélange de ces deux possibilités qui arrive. Par exemple, pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » l'État prête de l'argent aux banques françaises en difficulté même si le secteur financier demeure déréglementé et détaché de l'autorité étatique. La communication de l'État développe donc cette dynamique paradoxale en garantissant la promotion de l'État et des institutions supranationales pour le règlement de la « crise ».

Pour aller plus loin dans la compréhension de la dynamique paradoxale dans laquelle se trouve la communication de l'État, nous avons cherché à comprendre si la promotion de l'État côtoyait, dans les activités de communication des membres de l'exécutif, la solution de coopération internationale. Autrement dit, est-ce qu'un membre de l'exécutif qui promeut une collaboration

789 Le Sommet de Lyon désigne la 22ème réunion du G7 qui s'est tenue à Lyon du 14 au 17 juin 1996.

790 <http://discours.vie-publique.fr/notices/977016640.html> ; c'est nous qui soulignons

791 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083001727.html> ; c'est nous qui soulignons

792 *Ibid.*

interétatique cherche systématiquement une position à la France par l'intermédiaire de son activité de communication ?

Tableau 32 : promotion de l'État et solution de « coopération internationale » dans les activités de communication des membres de l'exécutif	
Krach boursier de 1987 (24)⁷⁹³	18 (75%)
Crise asiatique de 1997-1988 (38)	24 (63%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (77)	44 (57%)

De fait, en majorité dans les activités de communication des membres de l'exécutif, le lien existe entre la promotion de l'État et la solution de « coopération internationale ». Toutefois, ce lien baisse en pourcentages de « crise en crise » ; il est de 75 % pour le « krach boursier de 1987 », 63 % pour la « crise asiatique de 1997-1998 » et de 57 % pour la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ».

Nous avons cherché le même pour les institutions supranationales. Le tableau ci-dessous résume les résultats.

Tableau 33 : promotion d'une institution supranationale et solution « coopération internationale » dans les activités de communication des membres de l'exécutif	
Krach boursier de 1987 (24)⁷⁹⁴	13 (54%)
Crise asiatique de 1997-1988 (38)	30 (79%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (77)	48 (62,5%)

Par rapport à la solution de « collaboration internationale » donnée par les membres de l'exécutif, la promotion de l'institution supranationale connaît un gain de promotion en comparaison de la promotion de l'État. Est-ce parce que les membres de l'exécutif se réfèrent de plus en plus à la légitimité d'une institution supranationale qu'à celle de l'État pour le règlement d'une « crise financière internationale ? Plus sûrement, ces deux tableaux donnent à voir la dynamique paradoxale dans laquelle la communication de l'État est insérée. Elle effectue à la fois la promotion des institutions supranationales et la promotion de l'État. Elle défend donc en même temps un mode de gouvernement dépassant les frontières de l'État et un mode de gouvernement classique, où l'État est le seul souverain du territoire national.

Par ailleurs, est-ce que cet engagement de l'État dans cette lutte interétatique, constitue l'*illusio* d'un jeu relationnel de pouvoir entre États ? P. Bourdieu définit l'*illusio* comme « cette forme viscérale de reconnaissance de tout ce qui fait l'existence du groupe, son identité, sa vérité et que le groupe doit reproduire pour se reproduire »⁷⁹⁵. Les membres de l'exécutif français, en

793 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la collaboration entre États et la promotion de l'État français.

794 Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la collaboration entre États et la promotion de l'Union européenne.

795 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1992, p. 80

défendant une collaboration et en négociant une position à la France dans cette collaboration, font acte de reconnaissance de l'interdépendance étatique. Ils lui attribuent une importance primordiale au regard de nos résultats, concernant la coopération internationale comme solution de sortie de « crise » ou d'évitement de sa répétition. L'*illusio* du jeu relationnel de pouvoir entre États n'est pas vraiment la reconnaissance du groupe, mais la reconnaissance de la configuration de relations. Les représentants-incarnant de l'État ont conscience d'être pris dans des échanges avec les États et négocient la place de la France pour lui obtenir une position dominante. Leur engagement dans la mondialisation économique et financière est aussi l'assurance que ces échanges sont pour eux essentiels dans le gouvernement du pays. La collaboration et la concurrence entre États, procédant de leur interdépendance et leur interpénétration, font ainsi l'objet d'un engagement conscient de la part des membres de l'exécutif français. Ces derniers participent à l'entretien de la configuration de relations entre les États. La reproduction de cette configuration, tournée en direction de la mondialisation économique et financière, profite de la communication étatique tout comme, en retour, cette dernière vise à donner à l'État une position dominante.

La communication de l'État participe ainsi à des rapports de concurrence et de collaboration dans les luttes interétatiques. Par son intermédiaire, les membres de l'exécutif font la promotion de la mondialisation économique et financière tout en promouvant les capacités de gestion de l'État. Cette double dynamique se traduit dans les activités de communication où un mode de gouvernement dépassant les cadres du territoire français est défendu en même temps qu'une position de la France dans ce mode de gouvernement. Les objectifs qui sont rattachés à la communication de l'État sont donc complexes. Ils tendent vers des directions paradoxales voire opposées. C'est notamment le cas dans les activités de communication où les membres de l'exécutif soulignent une sortie de « crise » par la coopération internationale tout en mettant en avant l'intervention et le rôle propre de l'État dans cette coopération, mais aussi dans le règlement de la « crise ».

Dans ce troisième sous-chapitre, nous avons parlé du processus social général de la mondialisation économique et financière, duquel découlent des luttes entre États. Le secteur financier a profité de cette mondialisation, tout comme il a servi cette mondialisation en inscrivant des pratiques dans le développement d'échanges en dehors des cadres nationaux. Comme l'explique A. Mattelart⁷⁹⁶, la communication a également joué en faveur de la

796 MATTELART Armand, *op. cit.*, 1999

mondialisation, en multipliant les échanges entre États et entreprises. L'État est également investi de manière forte dans la libéralisation du secteur financier et sa mondialisation. Les critiques que ses représentants-incarnant lui adressent sont faibles en nombre tandis que l'idéologie néo-libérale est bien présente dans les activités de communication. Dans ce sens, les activités de communication des membres de l'exécutif jouent en faveur de la concurrence et la collaboration entre États. Elles illustrent la prise en considération par l'exécutif français de l'interdépendance étatique, se déroulant dans des configurations de relations n'étant ni totalement maîtrisées par les participants, ni totalement ignorées par eux. Les membres de l'exécutif français visent donc la collaboration avec des pays, surtout dominants, et cherchent à négocier une position dominante à la France.

Conclusion du chapitre 4

Les « crises financières internationales » construites par la communication de l'État montrent la présence des processus sociaux généraux, en particulier le processus d'intégration sociale globale et la mondialisation économique et financière. Ces processus sociaux touchent l'ensemble de la société et entretiennent entre eux des relations particulières. L'Union européenne ne vise pas uniquement à développer des échanges économiques et financiers à l'intérieur de l'Europe politique et géographique. Elle a surtout contribué à favoriser ces échanges en dehors des frontières nationales. La libéralisation financière opérée en France depuis les années 1980 a conduit le secteur financier français à se porter à l'échelle mondiale, même si les situations de « crise financière » mettent en lumière qu'il appartient encore au niveau national. La communication de l'État est tournée vers l'entretien de cette libéralisation. Celle-ci soutient l'ouverture des secteurs économique et financier à l'échelle internationale et le retrait de l'État de celles-ci, dans la mesure où les marchés sont censés s'auto-réguler. Pourtant les « crises financières internationales » rappellent que cette autorégulation, si elle existe, cause de graves problèmes sociaux et économiques.

Dans les trois « crises financières internationales », une re-réglementation du secteur financier était envisageable, mais n'a pas été décidée par les membres de l'exécutif. Pourtant, dans les activités de communication des membres de l'exécutif se trouve une dimension critique, certes assez « faible » mais présente tout de même. Cette dimension critique met l'accent sur une remise en question de l'État envers les comportements des acteurs financiers. Elle souligne aussi la volonté étatique de changements dans le système économique et financier. Néanmoins, l'État français ne peut agir seul pendant une « crise financière internationale » et doit faire appel à un règlement interétatique. La communication étatique s'insère alors dans des rapports de force, entre collaboration et concurrence, entre l'État français et les autres États. L'objectif est double et paradoxal, surtout au niveau européen, dans la communication de l'État. Est promu par les membres de l'exécutif français un règlement de la crise avec la collaboration de différents États et, en même temps, est négociée la position de la France dans ce règlement. Également, la volonté politique semble être celle de l'instauration d'un mode de gouvernement échappant au contrôle de l'État et où l'Union européenne prend de plus en plus d'importance dans le politique. Les activités de communication de l'exécutif se déroulent sur la scène politique partagée au niveau européen. C'est sur cette dernière qu'apparaît l'importance de l'Union européenne dans le politique national et l'importance de l'État dans la politique européenne.

Nos analyses des activités de communication ont profité des apports du constructivisme pour saisir les relations entre l'État et les acteurs de la construction des « crises financières internationales ». Les trois événements de « crise » choisis, le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise de *subprimes* de 2007-2008 » sont des temporalités historiques privilégiées pour saisir à la fois les processus sociaux généraux qui structurent la société française et à la fois les rapports de force entre l'État et différents acteurs prenant part à la construction et au règlement de ces trois « crises ». L'événement de « crise financière internationale » gagne en compréhension s'il est mis en parallèle de sa construction. Dans cette dernière, la communication de l'État contribue à rendre visible et politique les relations étatiques. La promotion de l'action de l'État, par l'intermédiaire de ses représentants-incarnant, est effectivement un corollaire de la construction de la « crise ». Ses actions sont aussi fortement politisées. Le gouvernement et la présidence se saisissent, de manière ostentatoire et avec l'autorité légitime qui a trait à leur fonction, du règlement de la « crise financière internationale ».

Dans cette deuxième partie, l'État est apparu comme l'État complexe avant tout autre qualificatif. Par ses relations aux institutions et aux acteurs, qui transparaissent dans la communication étatique, il se développe sans cesse dans des rapports de force, avec un poids dominant, mais il n'avance pas sans opposition, de sa propre part même. C'est surtout dans différentes dynamiques paradoxales de la communication étatique que la complexité de l'État s'illustre le mieux. Nous en avons deux principalement qui ont pu être travaillées grâce à nos hypothèses de recherche ; l'État libéral d'un point de vue financier qui revient sur son propre détachement du secteur financier pour le soutenir et la participation de l'État à la constitution d'une institution supranationale qui vise à un transfert du contrôle de ses capitaux. La communication de l'État met en exergue ces paradoxes dans les objectifs qu'elle vise et, en même temps, dans les relations de concurrence et de collaboration auxquelles elle contribue.

En somme, la communication étatique tient un rôle déterminant dans le gouvernement de la société française. Ce rôle se montre aussi bien dans la gestion de la population que par le maintien de la confiance, que dans la construction de l'Europe politique par la promotion des institutions européennes. Il se montre également dans les politiques néo-libérales au travers la défense de l'ouverture internationale et de la libéralisation financière. Il reste maintenant à voir dans quelles configurations de champs sont prises la communication de l'État. Quelles sont les relations entretenues entre les médias et l'exécutif pendant une crise financière ? Quelles sont les contraintes apportées à l'exécutif du fait de leur participation à la politique nationale ? Les

analyses menées sur la construction de l'événement de « crise financière internationale » par les activités de communication des membres de l'exécutif n'ont pas abordé en détails les rapports entre les membres de l'exécutif et les autres acteurs sur la base de leur position individuelle. Par rapport à notre hypothèse portant sur les rapports de collaboration et de concurrence entre les acteurs dominants d'un champ, nous utiliserons dans la prochaine partie des concepts structurants pour analyser les dynamiques de ces rapports. L'introduction du concept éliasien, le double lien, a déjà permis de situer les rapports entretenus par la communication de l'État dans une dynamique relationnelle. Pour cette raison, dans la prochaine partie, nous nous arrêterons sur l'insertion de la communication de l'État dans ces rapports, à partir d'un concept, la « configuration de champs », mêlant les points forts de la configuration éliasienne et du champ bourdieusien.

Partie 3 : La communication de l'État dans des « configurations de champs »

Dans les parties précédentes, nous avons expliqué que la communication de l'État mobilisait des capitaux étatiques, notamment le capital symbolique. Ces capitaux assurent aux membres de l'exécutif une légitimité politique à leurs actions. Les ministres et le Président de la République incarnent l'État. Au travers de leurs activités de communication, ils font agir l'État. Nous avons vu également que la communication étatique construisait l'événement de « crise financière internationale ». Les membres de l'exécutif attribuent des conséquences, des causes et des solutions à ces « crises ». En parallèle d'autres acteurs en font autant, tout en discutant ou pas les réactions de l'État face à la « crise financière ». L'objectif de cette partie sera de développer le concept de « configuration de champs » pour comprendre plus spécifiquement les rapports entre les membres de l'exécutif et les autres acteurs dans la construction de l'événement de « crise financière internationale ». Cet objectif vise à répondre à notre troisième hypothèse portant sur les rapports de concurrence et de collaboration entre les acteurs dominants d'un champ. Il s'agira de saisir plus spécifiquement les rapports avec les journalistes et la participation de la communication étatique à la politique nationale. Nous expliquerons aussi dans le chapitre 5 ce qu'est une « configuration de champs ».

Cette troisième partie reviendra en somme à exposer les « configurations de champs » auxquelles participe la communication de l'État, pendant le contexte particulier de « crise financière internationale ». Dans le cinquième chapitre, la communication de l'État sera analysée au prisme de son intégration dans la politique nationale. Dans le sixième chapitre, seront exposées les relations entre les représentants-incarnant de l'État et les médias nationaux – les titres de presse nationale et les médias télévisuels nationaux. Il s'agira d'exposer les luttes communes aux trois « crises financières internationales » entre les journalistes et les membres de l'exécutif, où ces derniers recourent de façon stratégique et politique à la communication.

Chapitre 5 : L'intégration de la communication de l'État dans la politique nationale

Dans ce chapitre sera traitée la troisième hypothèse portant sur l'insertion de la communication étatique dans des rapports de collaboration et de concurrence entre acteurs centraux, c'est-à-dire des acteurs dominants dans leur champ respectif. Avec la configuration de champs administratif et politique, il sera expliqué que les membres de l'exécutif dépendent de la participation d'autres acteurs dans la mise en œuvre des activités de communication. Ces acteurs administratifs, membres de cabinet ministériel particulièrement, dépendent eux des membres de l'exécutif car ces derniers les nomment à leurs fonctions. L'apparente domination des membres de l'exécutif sur la société française s'accompagne alors d'une nuance. Dans l'organisation des activités de communication, ils ne peuvent se passer des acteurs du champ administratif. Il existe donc des rapports de collaboration entre acteurs centraux. La concurrence se portera surtout sur la position des membres de l'exécutif dans le champ politique national.

Sera également traitée la première hypothèse. La communication de l'État est en effet contrainte formellement par différents invariants – l'invariant de justification, l'invariant de désintéressement et l'invariant de répétition. L'objectif est de mettre en lumière les résultats de nos analyses, concernant le corpus des activités de communication des ministres et du Président, vis-à-vis des contraintes structurant la forme de ces activités.

Avant tout, nous définirons le concept de configuration de champs (1). Nous nous sommes arrêté dans la première et la deuxième parties du rôle de la communication de l'État dans l'organisation politique française, comme le montraient les activités de communication des membres de l'exécutif pendant une « crise financière internationale ». Nous insistons maintenant sur une dimension plus individuelle, touchant avant tout les membres de l'exécutif, à laquelle prend part la communication étatique. Cette dimension se manifeste déjà dans les propriétés de la politique nationale qui est d'abord et avant tout un jeu de « dominants assistés » (2). Ensuite, en lien avec ces propriétés, nous verrons que la communication de l'État apportent des invariants spécifiques à la politique nationale pour les membres de l'exécutif (3). Nous nous attarderons dans ce chapitre sur l'insertion de la communication de l'État dans des configurations de champs, auxquelles prennent part les membres des administrations et les autres acteurs politiques, élus et non élus. La communication est déterminante dans la participation des acteurs, dont les membres de l'exécutif, aux configurations de champs.

1 – Les apports de la « configuration de champs » dans l'analyse de la communication de l'État

Le concept de « configuration de champs » relève d'une volonté d'approfondir les concepts de champ de P. Bourdieu et de configuration de N. Elias. En profitant de la complémentarité des travaux de ces deux sociologues, nous comptons saisir les rapports de force dans lesquels s'insère la communication de l'État. Nous ne sommes pas les premiers à soulever les ressemblances entre les travaux des deux sociologues français et allemand. S. Olivesi souligne les similitudes dans la pensée de N. Elias et P. Bourdieu. Pour lui, « les individus (agents) n'existent pas en eux-mêmes mais au sein d'un espace de jeu les associant »⁷⁹⁷. Les deux sociologues définissent également le pouvoir de façon relationnelle et non substantialiste. Au total, l'objectif de ce sous-chapitre est de relever l'intérêt pour les sciences de l'information et de la communication d'utiliser un concept structurant pour l'analyse des rapports dans lesquels est située la communication de l'État. Ces mêmes rapports sont traduits et développés par la communication étatique. Le concept de configuration de champ permet ainsi de saisir les dynamiques, les paradoxes, les contradictions, les ententes et les concurrences entre acteurs membres de champs différents.

1.1 – Le « champ » et la « configuration »: apports et approfondissements

Nous exposons ci-dessous le concept de champ de P. Bourdieu et le concept de configuration de N. Elias en nous arrêtant sur leurs apports respectifs concernant l'analyse de la communication de l'État. Nous verrons également les aspects que ces deux concepts ne permettent pas de traiter vis-à-vis de cette communication mais qu'il est possible de combler grâce à leur complémentarité.

1.1.1 – Le concept de champ de P. Bourdieu

Le concept de champ a été élaboré en prenant l'approche structuraliste pour l'appliquer à la sociologie⁷⁹⁸. Il s'agit de conceptualiser la société au travers de relations formelles identifiables.

797 OLIVESI Stéphane, *op. cit.*, 2007, p. 233

798 BOURDIEU Pierre, « Séminaires sur le concept de champ, 1972-1975. Introduction de Patrick Champagne » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 200, 2013, p. 12. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2013-5-page-4.htm> (consulté en septembre 2015)

Le terme de relation doit se comprendre dans une optique s'opposant au naturalisme ou au fonctionnalisme ; le premier relève d'une modélisation non dynamique et généralisable des relations et le deuxième une réduction descriptive des seules fonctions. La conception bourdieusienne des relations à l'aide du champ concerne la participation des individus à des rapports de force. Tout comportement est dès lors une réaction en relation avec autrui. Il existe ici un lien très fort avec les théories de N. Elias et son concept de configuration, lui aussi intrinsèquement relationnel. Pour ces deux auteurs, les relations ne sont pas que des fonctions pour « faire tenir » la société ensemble mais une composante humaine du social ; les individus font société et la société fait les individus. Toutefois, P. Bourdieu identifie des espaces sociaux, qu'il nomme champ, autour duquel les relations existent et dans lequel elles se développent.

Le sociologue français reconnaît que son concept peut entraîner des difficultés car il donne lieu à des divisions⁷⁹⁹. La notion de frontière sert alors à soulever explicitement la possibilité pour les individus de circuler mais surtout la lutte que peut entraîner les frontières entre champs. Ici se retrouve l'idée forte – car obligeant à penser de manière non statique – d'une multi-dimensionnalité du champ. En effet, il existe des luttes à l'intérieur de celui-ci, mais également des luttes qui vont au-delà du champ lui-même. À titre d'exemple, les agents du champ communicationnel (des communicateurs) et du champ politique se disputent autour de l'activité politicienne. La frontière peut être mince et traversée par les conseillers en communication⁸⁰⁰, ce qui n'est pas sans poser des difficultés au niveau de l'adhésion au jeu du champ politique par des acteurs spécialisés en communication, ayant des comportements et des connaissances différentes des acteurs traditionnels.

Le concept de champ entraîne une recherche des lois générales des champs. En ce sens il répond à un des objectifs de la science donné par P. Bourdieu ; celui de trouver des lois tendancielle dans l'histoire des sociétés⁸⁰¹ avec une volonté critique servant à dénaturiser une situation socio-historique particulière. Dans cette dernière, l'ignorance des lois qui la composent par les dominés sert les dominants. Les lois générales des champs peuvent être spécifiques à un champ mais il en existe des communes. Elles sont des lois essentielles dans la constitution d'un champ, sans lesquelles il ne peut exister. Dans tous les champs il existe une lutte permanente, des enjeux et des intérêts constitutifs et incitatifs, une reconnaissance de la valeur du jeu et de ses règles

799 *Ibid.*, p. 18

800 Sur ce point voir, LEGAVRE Jean-Baptiste, « D'un groupe à l'autre. Le passage de l'expertise en communication à la pratique politique professionnelle » **[Document en ligne]** *Politix*, n° 35, 1996, volume 9, pp. 131-148. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polix_0295-2319_1996_num_9_35_1959 (consulté en août 2014)

801 BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*. Paris : Les Éditions de Minuit, 2002, pp. 44-45 (Reprise)

(pas toutes le sont explicitement). Au total, ce qui est en jeu dans un champ c'est sa structure, soit « un état du rapport de force entre les agents ou les institutions engagés dans la lutte »⁸⁰². Une précision doit être apportée sur le caractère implicite des règles. Reprenons les propos de P. Bourdieu ; « dans un champ, les règles sont des régularités implicites, une toute petite partie seulement des régularités étant portée à l'état explicite »⁸⁰³. S'il n'est fait mention directement de N. Elias, la pensée de ce dernier et la pensée de P. Bourdieu sont très proches. Pour N. Elias, les individus sont pris dans un « ordre invisible »⁸⁰⁴ qui contraint leurs comportements. P. Bourdieu, et son concept plus restreint au niveau de l'espace social, insiste, lui, sur la possibilité des agents de changer les règles, ce qui peut être une lutte en soi.

Les agents participant à un champ connaissent de façon consciente et inconsciente les règles constituant la lutte. Cette dernière se déroule au travers de moyens reconnus et possède une finalité considérée comme importante par les joueurs. Ce point est, en conséquence, important car il détermine l'existence d'un agent en tant que joueur : ne pas adhérer aux règles exclut du champ, et de façon plus globale ne pas adhérer aux règles fait d'un individu un marginal. Comme cela a déjà été indiqué, P. Bourdieu appelle *illusio* « cette forme viscérale de reconnaissance de tout ce qui fait l'existence du groupe, son identité, sa vérité et que le groupe doit reproduire pour se reproduire »⁸⁰⁵. La position de l'agent est donc un objectif consubstantiel à l'objet principal de la lutte. Plus encore, cette position est constitutive de la lutte. Il y a lutte parce qu'un certain nombre d'agents occupent des positions qui leur donnent des ressources et des capitaux différents. Toutefois, ces capitaux et leurs ressources ne sont pas des éléments transcendant l'histoire et la culture. Un des enjeux de la lutte consiste à définir les capitaux et les ressources désignant la position des agents. Cet enjeu s'élargit même aux moyens légitimes de mener la lutte. Les dominants ont intérêt à conserver les propriétés qui font leur position, alors que les dominés ont eux intérêt à les changer.

Pour résumer, le champ est un espace social fonctionnant avec des règles spécifiques et générales, qui sont reconnues explicitement et implicitement. Les agents du champ se retrouvent dans une lutte permanente à l'aide de capitaux et de ressources, définis par leur position. Ces capitaux et ressources sont eux-mêmes un des enjeux du champ, afin de fixer leur valeur dans la lutte. Globalement, les agents reconnaissent l'intérêt du jeu du champ et adhèrent aux enjeux de

802 *Ibid.* p. 114

803 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2011, p. 115

804 Selon N. Elias, l'individu « se trouve placé dès sa naissance dans un système de fonctionnement de structures très précises ; il doit s'y soumettre, s'y conforter et, le cas échéant, en poursuivre lui-même l'élaboration. » ; ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1991 (a), p. 49

805 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1992, p. 80

celui-ci. De ce fait, le concept de champ offre la possibilité de comprendre que la communication de l'État prend part, pour les membres de l'exécutif, à des rapports de force à l'intérieur du champ politique. C'est aussi un apport pour la compréhension de l'organisation des relations au sein d'espaces sociaux identifiés contribuant à la mise en œuvre d'une activité de communication – le champ administratif et le champ politique par exemple.

Toutefois, le concept bourdieusien est un outil de conceptualisation d'un espace social restreint, en tous cas plus restreint que le concept éliasien de configuration. De ce fait, il existe des frontières entre ces différents et nombreux espaces sociaux. Bien qu'identifiées, le sociologue français ne s'est pas étendu sur les frontières comme le relève S. Olivesi⁸⁰⁶. Sa théorie ne dit pas grand-chose sur ces frontières, ou plus précisément sur l'entre-deux de ces frontières et sur les luttes spécifiques dont il peut faire l'objet. Le concept du champ ne permet pas de saisir les rapports sociaux entre les agents des différents champs. Dans *La noblesse d'État*⁸⁰⁷, P. Bourdieu évoque bien le champ du pouvoir mais nous considérons, tout comme S. Olivesi⁸⁰⁸, qu'il est trop abstrait pour être utilisé et ne s'étend pas assez sur les lieux frontaliers et surtout trans-frontaliers de luttes. P. Bourdieu reconnaît bien que les prises de position d'un agent ne s'expliquent pas uniquement par les concurrences internes à un champ mais aussi par les concurrences dans un autre champ auxquelles prend part l'agent⁸⁰⁹. Il existe en somme des « emboîtements de champs »⁸¹⁰ qui expliquent les prises de position d'un agent. Les luttes externes au champ sont incluses dans la pensée du sociologue, mais la ressemblance entre le champ du pouvoir et les autres champs n'explique pas vraiment le fonctionnement du champ du pouvoir, ses spécificités, voire conduit à confondre les luttes d'un champ et les luttes du champ du pouvoir.

P. Bourdieu ne pose pas avec le champ du pouvoir un nouveau concept, mais plutôt traduit les effets sur la position d'un individu de sa lutte dans d'autres champs. Le champ du pouvoir serait donc déjà présent dans la définition du concept de champ lui-même. Ses propos rendent toutefois, d'après nous, les contours des champs encore plus flous en y ajoutant une sorte de « méta-champ », le champ du pouvoir. Ce dernier « est l'espace des rapports de forces entre des

806 OLIVESI Stéphane, *La communication selon Bourdieu. Jeu social et enjeu de société*. Paris : L'Harmattan, 2005, 88 p. (Communication)

807 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1989

808 S. Olivesi souligne que le champ du pouvoir « permet d'établir quelques rapports féconds [...], mais au prix d'une abstraction grandissante et de fluctuations conceptuelles » ; OLIVESI Stéphane, *op. cit.*, 2005, p. 34

809 Comme il l'explique à partir de l'analyse des intellectuels dans la production de l'idéologie conservatrice en Allemagne à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle, « il ne faut pas oublier la position objective qu'[un intellectuel] occupait à l'intérieur du champ qui, lui-même occupait une position dans un autre champ » ; BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2013, p. 28

810 *Ibid.*, p. 28

agents ou des institutions ayant en commun de posséder le capital nécessaire pour occuper des positions dominantes dans les différents champs »⁸¹¹. Il manque au champ du pouvoir une situation claire dans les espaces sociaux, c'est-à-dire qu'il lui manque l'identification de logiques sociales claires qui poussent aux luttes en dehors d'un champ. Il est vrai qu'il devient plus clair quand P. Bourdieu le rapporte à une lutte pour « le pouvoir sur l'État »⁸¹², mais le concept de champ du pouvoir n'en demeure pas moins un risque de « mise en abîme » des champs. Peut-il exister un champ supérieur au champ du pouvoir, où les participants à celui-ci viendraient essayer de déterminer leur position dans celui-ci, tout en voyant leur position dans leur champ « de base » dépendre, en partie, de leur position dans le champ du pouvoir ? Ou faut-il comprendre que le champ du pouvoir est un méta-champ national et étatique, auquel prennent part tous les champs de l'État-nation français ? Si c'est le cas, quid des rapports avec l'Union européenne, les institutions supra-nationales et internationales, avec mêmes d'autres États ? Existe-t-il un champ du pouvoir européen, ou un champ du pouvoir trans-national ou international ?⁸¹³ En bref, le champ du pouvoir ajoute une couche qui complexifie peut-être trop le concept de champ. Le concept de configuration de champs permet d'aborder la question des frontières qui n'a pas été approfondie par P. Bourdieu. Cet approfondissement donne la possibilité de traiter les rapports de force entre acteurs dominants de champs auxquels participe la communication de l'État.

1.1.2 – Le concept de configuration de N. Elias

N. Elias définit son concept comme une « figure globale toujours changeante que forment les joueurs ; elle inclut non seulement leur intellect, mais toute leur personne, les actions et les relations réciproques [; elle] forme un ensemble de tensions »⁸¹⁴. La ressemblance avec le concept bourdieusien va donc encore au-delà. Deux points sont similaires et méritent d'être soulevés. Premièrement, dans le champ comme dans la configuration, les acteurs doivent prendre part à un jeu, jeu dont ils doivent accepter les règles et les enjeux, et cette participation contribue à former leurs comportements et habitudes psychologiques. Deuxièmement, le jeu est

811 BOURDIEU Pierre, « Le champ littéraire » **[Document en ligne]** Actes de la recherche en sciences sociales, 1991, volume 89, p. 5. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1991_num_89_1_2986 (consulté en juin 2016)

812 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1993 (b), p. 52.

813 Sur les limites géographiques du champ voir SAPIRO Gisèle, « Le champ est-il national? La théorie de la différenciation au prisme de l'histoire globale » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 200, 2013, pp. 70-85. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2013-5-page-70.htm> (consulté en septembre 2015)

814 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1993, p. 157

formé d'un ensemble de luttes chez P. Bourdieu ou de tensions chez N. Elias, d'où le caractère mouvant des relations entre acteurs.

En revanche, N. Elias ne s'intéresse pas véritablement aux groupes institués et leur constitution mais à toute une variété de structures sociales dans lesquelles se retrouvent les individus. Pour lui une partie de football aussi bien qu'une nation obéissent à des configurations. N. Heinich, sociologue française, indique que ces dernières sont des outils pour conceptualiser les interactions vues « à hauteur d'individus »⁸¹⁵. N. Elias produit des réflexions où les individus sont pris comme point d'appui. Ils sont utilisés dans l'argumentation pour démontrer les effets de la configuration. Le sociologue allemand cherche également à dévoiler les effets de la configuration sur la psychologie des individus. Il conceptualise les sociétés sur la base d'un lien consubstantiel entre les structures sociales et les structures psychologiques. Par exemple, avec le développement de l'État et son monopole sur la violence légitime, les individus ont dû apprendre à contrôler leurs pulsions⁸¹⁶. Les individus forment alors une société obéissant à des normes qui sont intériorisées et qui sont à l'origine d'une économie psychique particulière, située socialement et historiquement⁸¹⁷.

Pour N. Elias, le travail de sociologue doit consister à fournir « des modèles de relation que l'observation des faits peut vérifier, corroborer et corriger »⁸¹⁸. Son ouvrage écrit en collaboration avec J. Scotson⁸¹⁹, sociologue anglais, démontre l'importance qu'il accorde à la vérification empirique. Avec une observation de trois ans et de nombreux entretiens, il construit avec J. Scotson le modèle de configuration établis-marginaux⁸²⁰. Il n'existe pas chez N. Elias de configuration sans application à un terrain. Ce n'est que par la vérification empirique que la configuration donne clairement sa capacité à expliciter les relations entre individus et leurs structures.

Les travaux de N. Elias reposent par ailleurs sur deux notions qualifiant les relations entre individus ; il s'agit des notions d'interdépendance et d'interpénétration. Ces deux notions sont essentiellement rattachées à l'importance de leur développement par rapport au terrain. Prises seules – soit de manière uniquement abstraite – elles signifient que les individus ne peuvent exister isolés, que leurs activités, leurs comportements et leurs manières de penser procèdent

815 HEINICH Nathalie, *La sociologie de Norbert Elias*. Paris : La découverte, 2010, p. 92 (Repères)

816 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 2003

817 Pour N. Elias, l'individu des sociétés modernes doit mettre en œuvre une économie psychique allant dans le sens d'« une régulation continue et uniforme de sa vie pulsionnelle » ; *ibid.*, p. 195

818 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1993, p. 58

819 ELIAS Norbert, SCOTSON John, *Logiques de l'exclusion*. Paris : Fayard, 1997, 278 p.

820 Ce modèle a été construit par N. Elias et J. Scotson dans l'objectif d'analyser et de comprendre les relations au sein d'un village, Winston Parva.

d'une intersubjectivité dans laquelle ils se construisent en tant qu'individus, membres d'une société. N. Elias souligne que l'interpénétration, comprise dans la configuration, est la rencontre de stratégies amenant un équilibre de tensions spécifique⁸²¹. Personne ne possède de pouvoir absolu et il n'existe pas de détermination fataliste. L'interdépendance est elle tout aussi structurante car, elle explique qu'une multitude d'individus forme une société. Chacune de leurs fonctions et actions sont tournées vers les autres. En somme, le concept de configuration n'est pas un concept qui structure tant *ex ante* la recherche qu'*ex post*, une fois que les rapports de force entre individus sont perçus comme découlant d'autant de liens affectifs et objectifs qui sont explicités et qui peuvent se comprendre au prisme de l'interdépendance et de l'interpénétration.

Les théories de N. Elias permettent de concevoir des relations dans une optique de collaboration et de concurrence. Elles soulignent que l'activité d'un individu a un effet sur les autres et *vice versa*, ainsi que la nécessaire présence d'autrui pour mener à bien ces activités. Concernant la communication de l'État, nous pouvons ainsi insister sur ces dynamiques et aussi les inscrire dans un rapport de champ à champ.

1.2 – La « configuration de champs » : apports complémentaires des concepts de N. Elias et P. Bourdieu

Dans ce point est développé le concept de « configuration de champs » à partir de la volonté de profiter des apports du champ de P. Bourdieu et de la configuration de N. Elias. Les apports principaux reposent sur une conception dynamique (non-unilatérale) des relations et sur l'existence de rapports de force au sein de ces relations. Cependant, nous souhaitons approfondir ces concepts afin de saisir les relations entre acteurs dominants de champs auxquelles participe la communication de l'État. P. Bourdieu a peu traité la question des relations aux frontières des champs et N. Elias s'est attardé sur les relations entre individu et société. La complémentarité de ces deux auteurs se trouve dans la conceptualisation des relations entre membres de champs. Dans un premier temps, nous ferons la distinction entre deux notions, le groupe institué et le champ. Cette distinction nous permettra de nous appuyer sur l'exemple des relations entre les journalistes des médias nationaux et les membres de l'exécutif. Au total, la « configuration de champs » est un concept qui appuie sur les différentes relations, avec les membres d'autres champs, auxquels prennent part les membres de l'exécutif quand ils construisent l'événement de « crise financière internationale » à l'aide de leurs activités de communication.

821 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1993, p. 158

1.2.1 – Le groupe institué et le champ : deux notions distinctes

Par la suite, nous utilisons deux notions qui ne sont pas synonymes ; le champ et le groupe institué. Le champ est à comprendre dans le sens donné par P. Bourdieu. Le groupe institué fait partie d'un champ. À titre d'exemple, l'exécutif français forme un groupe institué. Nous établirons alors la différence entre un groupe et un champ. Cette différence évite de faire agir le champ dans la totalité alors que nous parlons plutôt des acteurs dominants ou centraux, qui appartiennent à ces groupes institués. Un groupe institué est un groupe qui est reconnu comme tel par les autres (groupes, individus, institutions) mais aussi par les membres du groupe (ce sont des groupes à la fois en soi et pour soi) et qui possèdent une légitimité à se revendiquer comme tel. Dans le chapitre 6, nous parlerons de la configuration de champs médiatique et politique, en centrant plus particulièrement sur les relations entre les membres de l'exécutif et les journalistes des médias nationaux. Les groupes institués visés ici sont l'exécutif français et les médias nationaux (comme *TF1* ou *Les Échos*).

Dans ce cas, pourquoi parlons-nous de configuration de champs et non pas de configuration de groupes institués ? Il s'agit de garder en mémoire que ces groupes institués prennent part à des luttes à l'intérieur d'un champ. La notion de configuration de groupes institués pourrait laisser penser que les relations entre chaque groupe institué n'ont aucun effet sur les relations à l'intérieur de leur propre champ. Au contraire, la configuration de champs insiste sur le fait que les luttes qui se jouent en dehors du champ ont des effets à l'intérieur d'un champ. Par exemple, dans le contexte de « crise financière internationale », la lutte sur la construction de la réalité de cet événement permet aux membres de l'exécutif de se positionner comme acteurs dominants du champ politique. Comme il sera expliqué dans le prochain chapitre, la reprise de leurs propos et l'absence de remise en question de leurs actions de gouvernement par les journalistes soulignent l'état de fait des rapports de domination dans la société française. Les représentants-incarnant de l'État, les membres de l'exécutif, bénéficient donc de ce traitement médiatique. Il autorise un maintien, voire un accroissement de leur capital politique dans le champ politique.

La configuration de champs permet à la fois d'évoquer les relations entre les champs – avec l'interdépendance et l'interpénétration – et, à la fois, de dépasser le centrisme sur un groupe. Il constitue en somme une approche transversale des groupes. Par ailleurs, les discours et les déclarations des membres de l'exécutif sont toujours susceptibles d'être repris par des acteurs de différents champs, notamment des acteurs du champ médiatique. En revanche, les membres de l'exécutif, acteurs dominants du champ politique, occupent une position uniquement dans ce champ, comme le champ médiatique. Il est en conséquence nécessaire de tenter de dépasser le

champ bourdieusien et la configuration éliásienne, surtout dans une analyse des rapports de force entre champs et groupes institués, dans la mesure où la communication, servant au développement de ces rapports de force, amène les acteurs à entretenir des relations au-delà même des limites de leur champ respectif. Tout au long du développement de l'explication de la configuration de champs, comme exemple, nous nous intéresserons à la construction des événements de « crise financière internationale » au prisme des relations entre les acteurs de la communication de l'État et les acteurs médiatiques. À ce titre, il convient de percevoir les relations entre les différents acteurs prenant part à ce processus social de construction – journalistes, hommes politiques élus, représentants de l'État principalement – de manière dynamique et sans faire preuve de « centrisme » – médiatique ou étatique. La configuration de champs exprime ces relations dans une approche relationnelle dynamique qui cherche à mettre en lumière les luttes ou les tensions animant les rapports de force entre les différents champs.

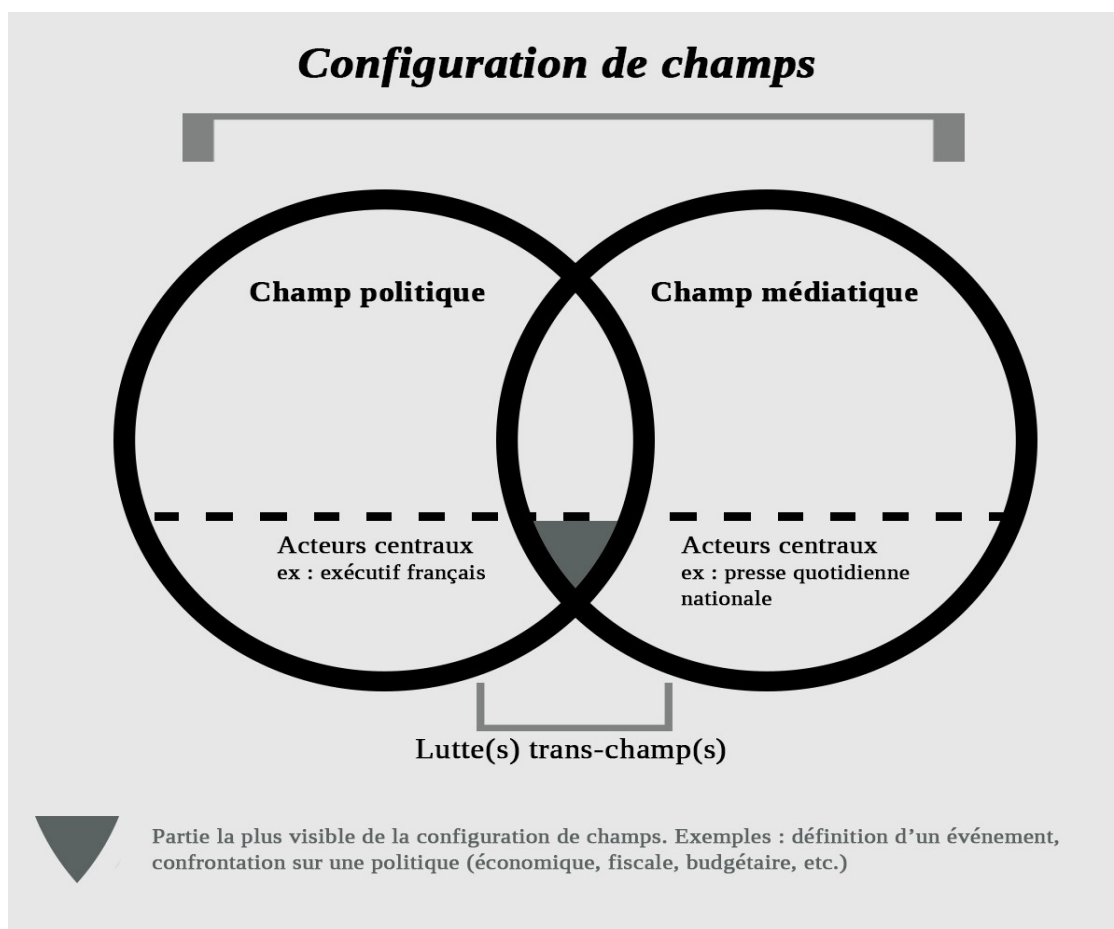
Ce travail commun – en l'occurrence de construction d'un événement ou de lutte pour une définition de la « réalité » – entre les membres de l'exécutif et les journalistes des médias nationaux s'exprime dans des liens d'interdépendance et des rapports d'interpénétration. Durant une « crise financière internationale », les membres de l'exécutif communiquent afin de maintenir la confiance dans le système économique et financier. Pour ce faire, les membres de l'exécutif interviennent dans les médias de diverses manières – interview à la télévision ou à la radio, conférence de presse, etc. Quant aux médias, les « crises financières internationales » constituant pour eux un sujet d'actualité faisant l'objet de nombreuses productions journalistiques, les membres de l'exécutif seront une source d'information importante. Par ailleurs, les conférences de presse sont destinées à organiser une rencontre entre les journalistes et les représentants de l'État. Elles constituent des temps forts de la démocratie représentative, c'est-à-dire la nécessité pour les représentants de l'État d'expliquer et de justifier leurs actions, l'action de l'État. C'est également un temps légitime et officiel de production d'informations venant des structures étatiques. Ainsi, dans un contexte de « crise financière internationale », les membres de l'exécutif tout comme les journalistes se mobilisent l'un et l'autre, ils sont dans une situation d'interdépendance mais plus encore, leurs stratégies développées pour répondre à leurs objectifs respectifs influent sur l'un et l'autre.

1.2.2 – La définition de la configuration de champ

La configuration de champs s'attarde sur les relations entre groupes institués, fruit d'une lutte entre ceux-ci, mais aussi de luttes internes au champ. Elle intègre la communication dans des rapports de force où elle est à la fois le témoin de ces rapports et une des façons par laquelle ces rapports se déroulent. Par l'analyse des activités de communication des membres de l'exécutif, il est possible de saisir ces rapports de force qui ont lieu lors des « crises financières internationales ». De plus, ces activités de communication signalent le positionnement des membres de l'exécutif vis-à-vis de la réglementation par exemple. Elles actualisent ce que pensent les membres de l'exécutif sur différents sujets et ce qu'ils comptent faire contre ou avec différents acteurs.

Le schéma ci-dessous présente le concept de configuration de champs. Il est centré sur les relations entre acteurs dominants, conformément à notre troisième hypothèse, portant sur l'insertion de la communication dans des rapports de force entre des acteurs dominants de champs. Soulignons que les champs ne sont pas composés uniquement par les acteurs les plus visibles, mais, au contraire, en fait partie une multitude d'acteurs et de groupes institués, aux capitaux et aux positions différents. Les luttes, comme la définition d'un événement de « crise financière internationale » ou la volonté politique pour l'engagement de la collectivité dans une direction, entre acteurs centraux constituent la partie la plus visible de la configuration de champs. Du fait de l'attention générale, à la fois de la part des médias et de la part des citoyens, accordée à ces acteurs centraux, les luttes qu'ils entretiennent à la frontière de leur champ respectif concentrent également les regards de l'ensemble des acteurs des deux champs et des acteurs extérieurs selon l'importance de l'objet de la lutte.

Schéma de la configuration des champs médiatique et politique



2 – La politique nationale française : un processus de « dominants assistés »

2.1 – Les membres de l'exécutif français : acteurs à la fin du processus des activités de communication

Les activités de communication existent parce que des acteurs se retrouvent dans des situations d'interdépendance et d'interpénétration. Toutefois, les acteurs qui prennent part au processus de mise en œuvre d'une activité de communication occupent des positions différentes concernant leur apparition et leurs actions dans cette chaîne. Nous commencerons par montrer que la production d'une activité de communication appelle plusieurs acteurs et nous insisterons sur la présence d'acteurs situés en dehors des ministères et du champ politique national. Ensuite, nous verrons en quoi la politique nationale justifie la position des membres de l'exécutif à la fin du processus des activités de communication. En somme, nous replacerons la communication de l'État dans la configuration de champs politique et administratif.

2.1.1 – La production d'une activité de communication : la présence de multiples acteurs au-delà des membres de l'exécutif

L'analyse des activités de communication peut laisser penser que les membres de l'exécutif français sont les seuls à prendre part à la production de ces activités. Ils sont en effet les plus visibles et font l'objet d'une attention toute particulière de la part des médias nationaux. Pourtant, il existe des acteurs bien moins visibles, comme les conseillers en communication et les membres d'un ministère, qui prennent part à la mise en œuvre d'une activité de communication. Il est vrai que les ambitions politiques de certains conseillers en communication les poussent à chercher une position à part entière dans le champ politique⁸²². Dans ce cas, ils interviennent dans les médias pour faire connaître leur opinion tout en jouant au porte-parole de leur client, le professionnel de la politique. Dans un autre cas, des conseillers en communication revendiquent une position particulière, du fait de leurs capitaux et de leur expérience qui leur confient une réputation et un savoir-faire légitimant leur prise de parole. Nous avons interrogé sur ce point T. Saussez⁸²³, directeur du Service d'information du gouvernement et délégué interministériel à la communication du gouvernement pendant la « crise des *subprimes* de 2007-

822 Sur ce point voir LEGAVRE Jean-Baptiste, *op. cit.*, 1996

823 Thierry Saussez a commencé sa carrière dans la publicité pour l'entreprise d'horlogerie Jaeger Lecoultré. C'est en 1972 qu'il rejoint la société de conseil en communication de Michel Bongrand avant de fonder sa propre société, Image et Stratégie, en 1982.

2008 ». À la question de savoir quelle était sa liberté d'action dans ses fonctions, il répond « *ma liberté j'y étais attaché et j'ai objectivement exercé cette fonction comme aucun de mes prédécesseurs ne l'a connu, y compris dans mon expression dans les médias. On pourrait dire oui liberté, on pourrait dire autorité, compte-tenu de ce job de délégué interministériel et troisièmement, avec plus de latitude, avec plus de moyens et de capacités d'intervention.* »⁸²⁴ Les fonctions spécifiques d'un acteur et la manière dont il occupe ses fonctions dépendent de son parcours professionnel et, plus généralement, de son parcours de vie, qui lui amènent une certaine crédibilité. En effet, Thierry Saussez est un des acteurs centraux de la communication politique en France, ayant notamment été collaborateur de Michel Bongrand, un des précurseurs de l'activité de conseil en communication en France.

Les activités de communication ne sont donc pas le fruit des seuls acteurs politiques. Ces derniers n'ont pas une autonomie du seul fait de leur très grande visibilité, tout particulièrement en période de « crise », et de leur position en bout de processus. Ce processus est à comprendre au sens éliasien. C'est-à-dire comme un ensemble de relations d'interdépendance et d'interpénétration, où les individus entretiennent des rapports, contribuant à maintenir la configuration dans laquelle sont situées leurs relations. D'ailleurs et plus généralement, la définition du pouvoir donnée par N. Elias exprime clairement qu'aucun individu ne peut s'échapper aux forces contraignantes de sa société ; « le pouvoir n'est dans le fond rien d'autre que l'expression d'une marge de décision individuelle particulièrement étendue qui va de pair avec certaines positions sociales et traduit à l'intérieur de la société des possibilités plus grandes d'influer sur la manière dont les autres dirigent leur vie et de commander en partie le destin des autres »⁸²⁵. La marge de décision individuelle se fait dans le sens d'une évaluation de ces rapports à autrui, ce qui signifie que même le Président de la République française, se situant au sommet de l'État, doit agir en considération de ses rapports à autrui.

Notre grille d'analyse vise à noter la présence d'autres acteurs lorsqu'un membre de l'exécutif communique dans l'objectif de noter la façon dans l'activité de communication se déroule. Les membres de l'exécutif français communiquent très souvent individuellement. Pour arriver à ce constat, nous avons relevé avec quel acteur (un autre membre de l'exécutif, un conseiller en communication, un directeur de cabinet, etc.) du processus d'une activité de communication un membre de l'exécutif s'exprime. Plus généralement, ces acteurs font partie d'un ministère ou du gouvernement. Le tableau ci-dessous montre les résultats vis-à-vis de la présence d'acteurs

824 Cf., « Annexe 3 : Entretiens », p. 118

825 ELIAS Norbert, *op. cit.*, 1997, p. 91

faisant partie du processus de la mise en œuvre d'une activité de communication lorsqu'un ministre ou le Président de la République communique.

Tableau 34 : présence d'acteurs faisant partie du processus de mise en œuvre d'une activité de communication	
Krach boursier de 1987 (52) ⁸²⁶	0 (0%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	3 (3,5%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (171)	0 (0%)

Il ressort qu'ils ne sont pas accompagnés par d'autres acteurs du processus des activités de communication, mais plutôt par des acteurs extérieurs à ce processus, comme et surtout les journalistes, les acteurs politiques étrangers ou les acteurs politiques nationaux hors gouvernement et hors ministère. Le tableau ci-dessous montre les résultats quant à la présence de ces acteurs extérieurs.

Tableau 35 : présence d'acteurs extérieurs au processus de mise en œuvre d'une activité de communication			
Krach boursier de 1987 (52) ⁸²⁷	26 (50%)	Journaliste	26 (100%/50%) ⁸²⁸
		Acteur politique national	1 (4%/2%)
		Acteur politique étranger	1 (4%/2%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	36 (41%)	Journaliste	32 (89%/36,5%)
		Acteur politique étranger	2 (5%/2,5%)
		Intervenant (anonyme posant une question)	2 (5%/2,5%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (171)	70 (41%)	Journaliste	61 (87%/35,5%)
		Acteur politique étranger	25 (35,5%/14,5%)

Ils sont plutôt accompagnés des acteurs politiques étrangers. C'est le cas par exemple des conférences de presse communes. Parfois interviennent d'autres acteurs au niveau des échanges, comme des conférences de presse où le ministre ou le Président répond à des questions de journalistes. Mais ces intervenants, journalistes comme acteurs politiques étrangers, ne participent à aucun moment, avant la prestation finale, aux activités de communication. Notons qu'ils sont importants quand même car ils reprennent, en critiquant ou pas, les propos des membres de l'exécutif. Ils jouent donc un rôle dans cette chaîne de production des activités de communication, mais ils arrivent *ex post*. Les objectifs qui sont fixés à ces activités sont d'autant

826 Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la présence d'acteurs de la production des activités de communication.

827 Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la présence des acteurs extérieurs au processus de production des activités de communication.

828 Le pourcentage devant la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication dans lesquelles un journaliste est présent par rapport au nombre d'activités de communication où un acteur extérieur (peu importe lequel) à la production des activités de communication est présent. Le pourcentage derrière la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication dans lesquelles la politique économique est présentée comme cause par rapport au nombre total d'activités de communication analysées. Cet exemple de lecture est valable pour les autres résultats de ce tableau.

plus complexes à atteindre que des acteurs extérieurs y prennent part. En effet, les journalistes de presse écrivent des articles à partir de la communication de l'État, décrivent les actions de celui-ci et fournissent des jugements. Ces productions journalistiques concourent à la façon dont les activités de communication peuvent être perçues par les citoyens. L'incarnation de l'État paraît alors le plus souvent comme un acte solennel où le membre de l'exécutif s'exprime de manière individuelle. Il ne peut toutefois échapper à la participation de certains acteurs extérieurs.

Ainsi, pendant les trois « crises financières » analysées, des acteurs extérieurs sont souvent présents lors de la communication des membres de l'exécutif. À l'aide de notre grille, nous avons, pour chaque activité de communication, saisi le statut de tous les acteurs, dont le membre de l'exécutif qui s'exprime – par exemple un Président, un journaliste ou un ministre.

Krach boursier de 1987 (52) ⁸²⁹	Ministre	30 (57,5%)
	Journaliste	16 (31%)
	Président de la République	13 (25%)
	Premier ministre	8 (15,5%)
	Journaliste économique	6 (11,5%)
	Journaliste politique	6 (11,5%)
	Journalistes	2 (4%)
	Chancelier allemand	1 (2%)
	Acteur politique national	1 (2%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	Ministre	43 (49%)
	Président de la République	23 (26%)
	Premier ministre	22 (25%)
	Journalistes	18 (20,5%)
	Journaliste	10 (11,5%)
	Journaliste politique	6 (7%)
	Journaliste économique	2 (2,5%)
Crise des subprimes de 2007-2008 (171)	Ministre	69 (40,5%)
	Président de la République	59 (34,5%)
	Premier ministre	43 (25%)
	Journaliste	27 (16%)
	Journaliste politique	20 (11,5%)
	Journalistes	17 (10%)
	Président de la commission européenne	15 (9%)
	Chancelier allemand	10 (6%)

829 Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport aux acteurs présents (dont le membre de l'exécutif) pendant l'activité de communication

	Premier ministre britannique	7 (4%)
	Premier ministre indien	2 (1%)
	Président du conseil des ministres	2 (1%)
	Président du conseil italien	2 (1%)

Les deux tableaux précédents montrent à la fois présence d'acteurs extérieurs et leur statut. C'est le cas pour les journalistes ou les acteurs politiques étrangers (la chancelière allemande, le Président du conseil italien, le Premier ministre britannique, etc.). Pour le « krach boursier de 1987 », des journalistes assistent, lors de conférence de presse ou d'interview, à l'activité de communication du membre de l'exécutif 50 % des fois où ceux-ci s'expriment. Durant la « crise asiatique de 1997-1998 » se trouvent des acteurs politiques étrangers. Ils sont d'ailleurs beaucoup plus présents dans la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » que la « crise asiatique de 1997-1998 ». Selon nous, il s'agit de l'installation progressive, au fur et à mesure des « crises », de lieux de rencontre où différents acteurs politiques nationaux issus de pays membres de l'Union européenne et des acteurs politiques européens se retrouvent pour construire et régler la situation de « crise ». C'est avec la notion de « scène politique partagée au niveau européen » que a été évoquée la rencontre entre les membres de l'exécutif français, d'autres acteurs politiques étrangers, membres de l'Union européenne, et des acteurs politiques européens (comme le Président de la commission européenne par exemple).

La présence d'acteurs extérieurs à la chaîne de production des activités de communication interrogent la domination de l'État sur la société française. Les membres de l'exécutif ne sont en effet pas en mesure de décider qui assiste à leurs expressions publiques. Les activités de communication se déroulent avec différentes contraintes. Nous pouvons en détailler au moins deux. La première est symbolique et impacte l'organisation de la prestation finale. L'incarnation de l'État possède un caractère solennel. Pour cette raison, les membres de l'exécutif de l'État communiquent seuls, sans leur conseiller en communication ou leurs différents services administratifs qui ont pris part à la formulation et la formalisation de l'activité de communication. Dans notre corpus, il n'existe pas d'activité de communication où le membre de l'exécutif est accompagné par le membre d'une administration. La deuxième contrainte est politique et concerne le gouvernement français. Il est nécessaire que l'État soit incarné pour que ses agissements apparaissent clairement. La présence des médias nationaux s'avère alors primordiale dans l'objectif d'une diffusion publique des activités de communication à une échelle nationale (voire au-delà). Il importe au final de prendre en considération la participation de ces autres acteurs et de ne pas se concentrer uniquement sur les acteurs des activités de communication les plus visibles. C'est l'intérêt du recours au concept de configuration de

champs. Celui-ci permet de concevoir les rapports entre des acteurs de différents champs et soulignent l'aspect à la fois contraignant (devoir passer par un intermédiaire pour communiquer) et utile de ces rapports (pouvoir diffuser l'activité de communication au plus grand nombre) se déroulant en partie par la communication.

2.1.2 – La politique nationale à l'origine de la position des membres de l'exécutif dans le processus des activités de communication

Les propriétés de la politique nationale expliquent les raisons pour lesquelles les membres de l'exécutif français se retrouvent au bout du processus de mise en œuvre d'une activité de communication et pas, par exemple, d'autres élus comme des députés ou des sénateurs. La représentation-incarnation de l'État, confiée aux ministres et au Président de la République, découle directement de notre régime politique et de sa compétition principale, les élections présidentielles. Au cours de celles-ci, est choisi à la majorité et au second tour par le vote des électeurs, une femme ou un homme qui sera le Président pour un mandat de cinq ans. Les élections présidentielles ont tous des rites d'institution telles que les définit P. Bourdieu, c'est-à-dire comme une opération sociale qui contribue à déterminer la réalité et sa représentation. Selon P. Bourdieu, les rites d'institutions ont une « efficacité symbolique ; c'est-à-dire le pouvoir qui leur appartient d'agir sur le réel en agissant sur la représentation du réel »⁸³⁰. Concernant les trois « crises financières internationales », une fois élus, François Mitterrand, Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy sont devenus Présidents. D'après P. Bourdieu, les rites sociaux instituent les différences entre les individus ; entre ceux qui ont passé le rite et ceux qui ne l'ont pas passé. D'un côté, le victorieux de la compétition électorale est le représentant-incarnant de l'État et il occupe une position unique. De l'autre côté, il doit entretenir son capital politique s'il veut pouvoir rejouer la prochaine compétition dans les meilleures conditions.

Le gouvernement de la société par l'État passe en partie par son incarnation au travers des membres de l'exécutif. Toutefois, en ce qui concerne, plus spécifiquement, la dimension moins symbolique et plus stratégique de la communication de l'État, les membres de l'exécutif se préoccupent de la promotion des actions étatiques. Ce n'est pas l'unique préoccupation bien entendu, seulement l'analyse des activités de communication de l'exécutif témoignent qu'ils mettent en avant, dans une très grande majorité, l'action de l'État, c'est-à-dire leurs propres actions puisqu'ils en sont les représentants-incarnant. Nous relevons dans nos résultats des

830 BOURDIEU Pierre, 2001 (b), p. 178

éléments qui mettent en lumière le recours stratégique à la communication pour la promotion de soi par les ministres ou le Président. Déjà, comme vu précédemment⁸³¹, le registre promotionnel est le plus utilisé des registres. Dans les trois « crises », son utilisation dépasse 90 % des activités de communication.

Ensuite, dans ces activités, sont mentionnés assez souvent, voire très souvent, les acteurs politiques nationaux dans la première et la troisième « crises financières ». Notre grille d'analyse vise en effet à saisir les références à d'autres acteurs politiques afin de comprendre les relations entre membres du champ politique. Il s'agit de répondre à la question suivante : à qui s'adressent nominativement les membres de l'exécutif dans leurs activités de communication ? Pour répondre à cette question, nous avons relevé les acteurs politiques auxquels les membres de l'exécutif font référence lorsqu'ils communiquent.

Krach boursier de 1987 (52) ⁸³²	14 (27%)	Édouard Balladur	10 (71,5%/19%) ⁸³³
		François Mitterrand	3 (21,5%/6%)
		Pierre Bérégovoy	2 (14,5%/4%)
		Michel Rocard	2 (14,5%/4%)
		Philippe Séguin	1 (7%/2%)
Crise asiatique de 1997-1998 (88)	5 (5,5%)	Dominique Strauss-Kahn	2 (40%/2,5%)
		Lionel Jospin	2 (40%/2,5%)
		Jacques Chirac	1 (20%/1%)
Crise des subprimes de 2007-2008 (171)	73 (42,5%)	Nicolas Sarkozy	53 (72,5%/31%)
		Christine Lagarde	17 (23,5%/10%)
		François Fillon	14 (19%/8%)
		Éric Woerth	2 (2,5%/1%)
		Patrick Devedjan	1 (1,5%/0,5%)

À nouveau, la « crise asiatique de 1997-1998 » est différente du fait de son effectivité en dehors du cadre national. En conséquence, les membres de l'exécutif français font plus référence à des acteurs politiques étrangers à la politique nationale, dans la mesure où le règlement de cette

831 Cf. chapitre 3, « 3.1.3 – Les relations entre l'État et le secteur financier au travers des activités de communication », p. 171

832 Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la mention d'un autre membre de l'exécutif français. Par ailleurs le total des résultats dans ce tableau dépasse 100 % car dans une activité de communication il peut y avoir plusieurs membres de l'exécutif mentionnés.

833 Le pourcentage devant la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication où Édouard Balladur est mentionné par rapport au nombre d'activités de communication dans lesquelles un membre de l'exécutif (peu importe laquelle) est mentionné. Le pourcentage derrière la barre oblique est calculé en fonction du nombre d'activités de communication dans lesquelles Édouard Balladur est mentionné par rapport au nombre total d'activités de communication analysées. Cet exemple de lecture est valable pour les autres résultats de ce tableau.

« crise » passera plutôt par des acteurs politiques situés dans d'autres pays. En entrant dans le détail de ces références, il apparaît que pour le « krach boursier de 1987 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » respectivement, les acteurs politiques nationaux les plus cités sont respectivement Édouard Balladur (ministre de l'Économie et des Finances), François Mitterrand (Président), Pierre Bérégovoy (ministre de l'Économie et des Finances) et Nicolas Sarkozy (Président), Christine Lagarde (ministre de l'Économie et des Finances), François Fillon (Premier ministre). Nicolas Sarkozy (Président) figure une différence avec les deux autres Présidents, François Mitterrand et Jacques Chirac. Au regard de nos résultats, il est un Président auquel ses ministres font très souvent référence. C'est d'ailleurs une tendance qui s'est modifiée puisque dans le « krach boursier de 1987 » et la « crise asiatique de 1997-1998 », les membres de l'exécutif les plus cités sont les ministres de l'Économie et des Finances, Édouard Balladur et Dominique Strauss-Kahn. Pour la « crise des *subprimes* », Christine Lagarde, alors ministre de l'Économie et des Finances, est le deuxième membre de l'exécutif le plus mentionné.

Nous donnons ci-dessous des exemples sur la manière dont les membres de l'exécutif font référence entre eux. Pendant un discours à Paris présentant, le 26 septembre 2008, le Projet de Loi de Finances pour l'année 2009, Christine Lagarde justifie de cette manière la politique fiscale et les rapports entre la hausse et la baisse de prélèvements obligatoires : « *le point principal, comme l'a dit hier le Président de la République, c'est que nous aurons procédé à des baisses supérieures de plus de 10 Md euros aux hausses de prélèvements en 2012.* »⁸³⁴ Dans cette déclaration, la référence au Président de la République sert presque comme un argument d'autorité, c'est-à-dire un argument où la véracité et la crédibilité du savoir sont rattachées à une figure d'autorité⁸³⁵, du fait de sa position hiérarchique ou des compétences qui sont rattachées à sa position. Durant une interview accordée au titre de presse *Quotidien de Paris* le 11 janvier 1988, Alain Madelin (ministre de l'Industrie et du Tourisme), explique la régulation des taux de changes et déclare : « *ce qui est plus que jamais à l'ordre du jour c'est la mise au point de ce mécanisme automatique, ainsi que vient de le souligner Édouard Balladur.* »⁸³⁶ Ici, la référence au ministre de l'Économie et des Finances signale l'accord avec les déclarations précédentes ou à venir d'un autre membre de l'exécutif. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'Économie et des Finances, dans une interview accordée au *Nouvel Observateur* le 24 septembre 1998, déclare : « *notre ambition : Lionel Jospin l'a définie dans votre journal, promouvoir un « nouveau Bretton Woods »* »⁸³⁷. Dans cet exemple, la référence au Premier ministre vise à

834 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083002975.html>

835 BRETON Philippe, *L'argumentation dans la communication*. Paris : La Découverte, 2007, p. 61 (Repères)

836 <http://discours.vie-publique.fr/notices/883094200.html>

837 <http://discours.vie-publique.fr/notices/983002533.html>

l'annonce d'un objectif général donné aux actions de l'exécutif par un autre membre du gouvernement. Plus généralement, en se citant entre eux, les membres de l'exécutif prouvent leur accord et soutien mutuels à leurs différentes actions. François Fillon, Premier ministre au Campus des Jeunes Populaires, le 07 septembre 2008, annonce : « *si demain les citoyens pourront faire appel à un défenseur des droits pour protéger leurs libertés individuelles, ce sera grâce à Nicolas Sarkozy et à la majorité, pas au Parti Socialiste.* »⁸³⁸ Dans ce cas, la référence est une promotion de l'autre, une promotion de soi car, en fait, c'est une promotion du groupe et de sa réussite.

La mention des membres de l'exécutif entre eux découle de l'organisation de la politique nationale. En assurant la promotion des actions d'un autre membre de l'exécutif, ils promeuvent le groupe dont ils font partie. C'est un bénéfice mutuel qui joue en faveur du maintien du capital politique des membres de l'exécutif. Ainsi, il existe une activité de promotion des membres de l'exécutif, non seulement d'eux-mêmes mais aussi des autres membres de l'exécutif. En quelque sorte, ils forment un groupe solidaire sur les actions et les résultats anticipés ou évalués de celles-ci. Il s'agit plutôt de la solidarité de collaborateurs proches dans la politique nationale et qui assument leur participation à un groupe institué. Ils partagent les résultats de leurs politiques économiques, sociales, budgétaires, culturelles, de santé, etc. et la manière dont ces résultats sont perçus par les citoyens passe par l'intermédiaire des activités de communication.

En somme, les membres de l'exécutif français sont les acteurs les plus visibles du processus de mise en œuvre de l'activité de communication. Cela correspond logiquement au fait que ce sont eux qui communiquent concrètement. Leurs activités de communication est par ailleurs une participation à la politique nationale, comme le montre notamment l'activité de référence entre eux. Ils se trouvent dans la contrainte de se montrer et d'entretenir voire d'augmenter leur capital politique, ce qui s'effectue par des activités de communication.

2.2 – L'organisation des activités de communication des membres de l'exécutif pendant une « crise financière internationale »

Les activités de communication sont le fruit de la participation de différents acteurs à un ensemble de relations. Elles répondent à une division du travail où chaque acteur occupe une fonction spécifique qui contribue à la production de ces activités. Premièrement, nous nous arrêterons sur une division du travail habituelle dans les activités de communication. Malgré le

838 <http://discours.vie-publique.fr/texte/083002738.html>

contexte de « crise financière », cette division ne change pas. Nous nous appuyons sur nos entretiens pour expliquer cette situation. Deuxièmement, nous évoquerons la signification de la présence des conseillers en communication dans ces activités. Troisièmement, enfin, nous parlerons des membres des services administratifs et de l'affirmation croissante de l'aspect professionnel et légitime des activités de communication des membres de l'exécutif.

2.2.1 – Une division du travail habituelle

Le choix des « crises financières internationales » impose une attention particulière à des changements potentiels apportés par ce contexte. Il est possible que les activités de communication subissent un changement dans leur organisation. Pour connaître cette dernière, des entretiens ont été menés avec des acteurs participant à la mise en œuvre de ces activités pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Un des objectifs de ces entretiens est d'avoir des éléments factuels sur le déroulement et l'organisation de ces activités.

Le caractère exceptionnel d'une « crise financière » renforce la charge de travail dont Hervé Novelli⁸³⁹, secrétaire d'État aux Entreprises et au Commerce extérieur, estime qu'elle est « *beaucoup plus importante* »⁸⁴⁰. La charge de travail est également accrue par les demandes des journalistes en information. Pierre-Jérôme Hénin parle même de « *contraintes d'information* », c'est-à-dire « *il y a des demandes très fortes des journalistes en permanence* »⁸⁴¹. Il n'y a que Dominique Paillé, membre du cabinet de la présidence qui estime que « *dans une communication en période normale, si elle est uniforme est inaudible. [...] donc là nous avons rompu et dramatiquement avec cette approche, et il y avait l'unanimité, c'est-à-dire unisson sur la manière de défendre la politique que nous avons affichée.* »⁸⁴² Les activités de communications changeraient de formes pour se réduire à une uniformité afin d'être le plus « audible » possible. Il est vrai que les arguments avancés par les membres de l'exécutif pendant la « crise des *subprimes* » se ressemblent concernant les solutions, les conséquences et les causes, mais aussi vis-à-vis de la promotion de l'État ou de l'Europe politique – comme vu dans le chapitre 3⁸⁴³. Cependant, l'organisation même des activités de communication n'est pas bouleversé par la survenue de la « crise ». Dans ce contexte, elles sont plus soumises à une

839 Nous avons interrogé Hervé Novelli le 7 septembre 2016.

840 Cf., « Annexe 3 : Entretiens », p. 109

841 *Ibid.*, p. 105

842 *Ibid.*, p. 97

843 Cf. chapitre 3, « 3.1.3 – Les relations entre l'État et le secteur financier au travers des activités de communication », p. 171

intensité et une répétition soutenues qu'à l'accoutumée, mais leur organisation est semblable à une période normale. En effet, les acteurs des activités de communication, que nous avons interrogés, ne relèvent pas de changements structurels et organisationnels dans ces activités (un nouvel acteur, une hiérarchie renversée, des nouveaux outils...). Au total, des entretiens ont été effectués avec six acteurs politiques et quatre membres de service administratif.

L'interdépendance structurant la société, les rapports que peuvent avoir les individus entre eux expliquent la division du travail dans les activités de communication de l'État. Cette division se retrouve dans la multiplicité des acteurs prenant part au processus de production d'une activité de communication. Dans ce processus, se trouvent les membres de l'exécutif, les spécialistes et conseillers en communication, d'autres acteurs politiques et les journalistes. Bien entendu, ces quatre ensembles d'acteurs ne seraient à eux seuls résumer la façon dont une activité de communication est produite. Il faut garder en tête l'interdépendance des différentes activités qui ont lieu dans une société. Dans cette optique, l'activité de communication finale répond à des pressions de lobbys, une prise en compte de la France dans les relations internationales et aux rapports de force entre les membres de l'exécutif et les autres acteurs politiques, en particulier ceux de l'opposition. Pour finir, la division du travail est inhérente à l'organisation du travail de notre société. Les tâches se sont spécialisées, faisant apparaître la nécessité d'une maîtrise grandissante des parties de chaque étape d'une production. Dans la communication de l'État, le processus de division du travail s'est accentué à partir des années 1960 avec une institutionnalisation naissante de l'information gouvernementale comme le précise C. Ollivier-Yaniv⁸⁴⁴. Différentes institutions apparaissent, comme le Service de liaison et d'information interministérielle (SIG) créé en 1964, avec le développement de l'information gouvernementale. Selon C. Ollivier-Yaniv, dans les années 1960, « le temps des expérimentations est ainsi sans nul doute celui de l'action et de la réalisation de l'information puis de la communication gouvernementales : les pratiques et les outils se multiplient et se diversifient, produits d'un processus de division du travail en matière d'information d'État. »⁸⁴⁵

Nous nous arrêtons ci-dessous sur l'intervention des deux types d'acteurs – les spécialistes et conseillers en communication et les membres de service administratif – que nous avons été en mesure d'interroger et dont nous avons saisi l'implication au travers de l'analyse des activités de communication. Concernant les conseillers en communication, nous n'avons pu interroger qu'un seul, Thierry Saussez. Il était également délégué interministériel à la communication du gouvernement et directeur du SIG de 2008 à 2010. Les conseillers en communication sont

844 OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2000, p. 96

845 *Ibid.*, p. 96

intégrés au service administratif et n'occupent pas qu'une fonction de spécialiste de la mise en scène du ministre ou du Président. C'est ici que s'opère une distinction entre la communication de l'État, destinée à gouverner pendant une période de « crise », et la communication purement promotionnelle pendant une période de campagne électorale. C'est le premier cas que nous avons abordé vis-à-vis du rôle des conseillers en communication. Nous ne parlerons donc pas de ceux-ci et de leurs fonctions pendant une campagne électorale.

2.2.2 – Les conseillers ou spécialistes en communication

Les conseillers ou spécialistes en communication agissent autant dans l'« ombre » – d'après l'expression de D. Georgakakis⁸⁴⁶, politologue français – que publiquement. Ils ont une double figure qui définit leur rôle en même temps qu'elle laisse planer un flou sur leurs missions précises. Pour D. Georgakakis, politologue français, cette double figure est à mettre en relation avec la conception de la démocratie. Dans un premier temps, les critiques des conseillers ou spécialistes en communication mettent en avant que ceux-ci viennent s'insérer entre le peuple et ses représentants et, de ce fait, ne respectent pas l'ordre habituel de la démocratie représentative. En bref, « les communicateurs feraient écran entre le peuple et ses représentants, détruiraient de la sorte le lien de confiance [...] et réduiraient la définition de l'intérêt général aux impératifs d'un marché financier »⁸⁴⁷. En réalité, la profession naissante de conseiller en communication est prise dans un conflit d'intérêt avec d'autres groupes institués depuis plus longtemps. Les critiques sont portées par les intellectuels qui voyaient d'un mauvais œil l'arrivée d'un nouvel acteur dans la politique nationale. De plus, les journalistes se rangèrent derrière ces critiques pour les mêmes raisons. Cette relégation dans les coulisses crée une réputation d'hommes discrets et manipulateurs aux spécialistes de la communication, qui correspond à la fois à leurs succès mais, également, à la définition normative de la démocratie. Pour résumer, « l'ombre leur profite mais rend difficiles leurs prestations publiques »⁸⁴⁸.

Dans un second temps, avec la campagne électorale de François Mitterrand en 1981, dont la communication est gérée par Jacques Séguéla, les conseillers apparaissent dans l'organisation des activités de communication. Ce passage « des coulisses à la scène » est favorisé par une

846 GEORGAKAKIS Didier, « La double figure des conseils en communication politique : mises en scène des communicateurs et transformations du champ politique » **[Document en ligne]** *Sciences Contemporaines*, 1995, numéro 24, pp. 77-94. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/socco_1150-1944_1995_num_24_1_1475 (consulté en août 2014)

847 *Ibid.*, p. 81-82

848 *Ibid.*, p. 86

transformation dans le secteur de la publicité, avec l'avènement de la publicité créative et des nouveaux praticiens tels que Jacques Séguéla, armés de nouveaux savoirs. De surcroît, les médias y contribuent fortement en écrivant des articles sur ces techniques qui auraient fait gagner François Mitterrand. L'attribution de la victoire du candidat socialiste au travail de son communicateur participe de leur légitimité à amener des pratiques publicitaires dans la communication de l'État. Elle donna aussi une visibilité à cette profession dans l'espace public. Selon D. Georgakakis, cette mise en public des communicateurs témoigne d'une redéfinition de la démocratie, avec les médias pour centre. C'est en participant personnellement et visiblement à la nécessité pour le professionnel de la politique d'avoir une image que les communicateurs prennent part « à la construction de ressources politiques »⁸⁴⁹. Leur participation à la forme médiatique de la démocratie reste moindre en comparaison d'autres acteurs, notamment les élus. Les médias jouent par ailleurs un rôle dans la promotion des conseillers en communication. Cette promotion est toutefois intéressée comme le souligne D. Georgakakis : « présenter les [conseillers] – fût-ce en les critiquant ou en les présentant avec ironie – revient pour les journalistes à s'instituer, pour ainsi dire deux fois, en piliers de la démocratie : en faisant valoir leur vigilance sur les « coulisses du pouvoir », en soulignant toute l'importance d'une image médiatique des hommes politiques dont ils sont par ailleurs les principaux relais sinon les inventeurs. »⁸⁵⁰

Afin de comprendre le rôle des spécialistes en communication concernant la communication étatique servant au gouvernement de la société française en contexte de « crise financière internationale », nous avons donc rencontré Thierry Saussez. Ce dernier conseillait la communication du gouvernement : « *le délégué interministériel par ses attributions discute directement avec les membres du gouvernement de leur stratégie de communication* »⁸⁵¹. Concernant la communication du Président, Thierry Saussez précise que « *le directeur du SIG n'a pas vocation à rencontrer le Président de la République toutes les semaines.* » Toutefois, il participe au comité stratégique de Nicolas Sarkozy, dans lequel sont discutés « *les orientations et les différents messages, les conditions d'expression* » du Président. Il intervenait aussi régulièrement dans les médias. Sans considérer que Thierry Saussez est représentatif de tous les conseillers en communication, son expérience est intéressante en ce qu'elle fait écho aux propos de D. Georgakakis. Thierry Saussez avait bien cette double-figure, homme de l'ombre et homme public. Plus précisément, Thierry Saussez était à la fois un conseiller pour les activités de

849 *Ibid.*, p. 86

850 *Ibid.*, p. 90

851 Cf., « Annexe 3 : Entretiens », p. 118

communication des membres de l'exécutif et, à la fois, l'acteur de ses propres activités de communication. En effet, Thierry Saussez précise au cours de l'entretien qu'il intervient lui-même dans les médias durant la « crise des *subprimes* ». Ces interventions toutefois ne sont pas destinées à défendre l'image de Thierry Saussez. Comme il l'explique : « *d'abord j'interviens dans le cadre de mes fonctions, je n'interviens pas comme militant, je ne fais pas d'analyse politique, je donne mon sentiment éventuellement sur l'actualité et j'essaie de mettre en avant éventuellement l'action du gouvernement.* » La communication ici aussi, même s'il ne s'agit pas de la communication des membres de l'exécutif, est quand même au service du crédit du gouvernement.

2.2.3 – Les membres de services administratifs

Il existe aussi un autre type d'acteur dans les activités de communication. Les services administratifs d'État soutiennent les membres de l'exécutif à chaque instant. Dans les activités de communication, ce sont surtout les membres de cabinet⁸⁵² spécialisés dans la communication qui s'en chargent. L'organisation des cabinets de ministre comporte donc toujours un membre ou plusieurs membres chargés de celle-ci. Parfois il s'occupe aussi des rapports avec les journalistes. Afin de déterminer la situation des membres des services administratifs dans la production d'une activité de communication, nous nous sommes appuyé sur un document des archives du Premier ministre, portant sur un état thématique des versements⁸⁵³. Ce document a été travaillé de façon simple, c'est-à-dire que nous avons relevé les détails (les fonctions, les missions, le nombre d'individus en charge de la communication, la durée de leur contrat, etc.) de la composition des cabinets du Premier ministre. Nous illustrons leur situation à partir de l'exemple des cabinets du Premier ministre pendant le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Le tableau ci-dessous fait le point sur la composition des cabinets de Jacques Chirac et Michel Rocard, de Lionel Jospin et de François Fillon.

852 D'après le site de vie-publique.fr, site d'information étatique, le cabinet ministériel « a pris une importance grandissante dans le fonctionnement politique et administratif du Gouvernement. » ; <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/administration/organisation/etat/centrale/quoi-sert-cabinet-ministeriel.html>.

853 Ce document nous a été envoyé par la Mission des archives rattachée aux services du Premier ministre. Il détaille l'organisation du cabinet du Premier ministre ainsi que son évolution au fil du mandat de celui-ci. On trouvera un descriptif de la Mission des archives à la page suivante ; <http://www.gouvernement.fr/mission-des-archives>. MISSION DES ARCHIVES, *Cabinet du Premier ministre : État thématique des versements conservés aux Archives nationales*. Secrétariat du Gouvernement, 2016, 221 p.

Tableau 38 : état de versement du cabinet des premiers ministres Jacques Chirac et Michel Rocard

Cabinet du Premier ministre	Nom	Intitulé de la fonction	Durée de l'occupation de la fonction
Jacques Chirac (1986-1988)	Christine Albanel de Lagarde	Officiellement déléguée aux affaires religieuses, aux droits de l'homme et à l'action humanitaire, officieusement « plume » ⁸⁵⁴	1986-1988
	Philippe Reinhard	Conseiller technique chargé des relations avec la presse : fonction non-officielle	1988-1991
Michel Rocard (1988-1991)	Pierre Zémor	Conseille pour la communication	1988
	Jacqueline Chabridon	Conseillère technique en charge des relations avec la presse	1988-1989
	Gérard Grunberg	Chargé de mission puis conseiller technique en charge de l'opinion publique	1988-1991
	Sylvie Hubac	Chargée de communication puis conseillère technique en charge de la communication	1988-1991
	André Larquier	Conseiller technique en charge de la culture et de la communication	1988-1989
	Christophe Delbacq	Chargé de mission relations avec la presse	1991
	Marie Bertin	Chargée de mission relations avec la presse	1988
	Denise Mairey	Chargée de mission relations avec la presse	1988

Tableau 39 : état de versement du cabinet du Premier ministre Lionel Jospin

Cabinet du Premier ministre	Nom	Intitulé de la fonction	Durée de l'occupation de la fonction
Lionel Jospin	Gérard Le Gall	Conseiller en charge des institutions et de l'opinion	1997-2002
	Manuel Valls	Conseiller en charge de la communication et de la presse	1997-2001
	Yves Colmou	Conseiller en charge de la communication et de la presse	2001-2002
	David Kessler	Conseiller en charge de la culture et de la communication	1997-2001
	Olivier Courson	Conseiller en charge de la culture et de la communication	2001-2002
	Aquilino Morelle	Conseiller en charge des discours et des textes politiques	1997-1998
	Philippe	Conseiller en charge des discours et des	1998-2000

⁸⁵⁴ Lors d'une interview accordée à la radio française *Radio Classique*, le 09 mars 2009, Christine Albanel de Lagarde affirme, en parlant de Jacques Chirac, « j'étais aussi une plume – enfin, je lui ai écrit un certain nombre de discours » ; <http://discours.vie-publique.fr/notices/093000711.html>

(1997-2002)	Martinet	textes politiques	
	Marie Bertin	Conseillère technique en charge des relations avec la presse	1997-2000
	Marie d'Ouince	Conseillère technique en charge des relations avec la presse et de la communication	2001-2002
	Henri Petitgrand	Chargé de mission relations avec la presse	1997-2002
	Jean-Michel Grau	Chargé de mission relations avec la presse	2001-2002
	Aurélien Colson	Chargé de mission discours	1999-2002
	Marie-Anne Toledano	Chargée de mission discours	2001-2002
	Pauline Peretz	Chargée de mission discours	2001-2002
	Nathalie Mercier	Chargée de la communication de l'image du Premier ministre	2002

Tableau 40 : état de versement du cabinet du Premier ministre François Fillon			
Cabinet du Premier ministre	Nom	Intitulé de la fonction	Durée de l'occupation de la fonction
François Fillon (2007-2012)	Myriam Lévy	Conseillère en charge de la communication du Premier ministre	2007-2012
	Delphine Peyrat-Stricker	Conseillère en charge des relations avec la presse	2007-2009
	Guillemette Rolland	Conseillère en charge des relations avec la presse	2009-2012
	Isabelle de Lacharrière	Conseillère technique presse	2007-2012
	Lorène Thiebaut	Conseillère technique presse	2010-2012
	Louis-Gonzague Adam	Conseiller technique déplacements de la presse	2010-2012
	Séverin Naudet	Conseiller technique presse	2007-2010
	Vincent Fleurot	Conseiller technique déplacements de la presse	2007-2012
	Anne Dorsemame	Conseillère technique presse	2012
	Matthieu Labaume	Chargé de mission déplacements de la presse	2007-2010
	Jean-Dominique Langlais	Conseiller technique pour les discours	2007-2009
	Olivier Babeau	Conseiller technique pour les discours	2009
	Maël Renouard	Conseillère technique pour les discours	2009-2012
	Yorick de Mombynes	Conseiller technique pour les discours	2007-2009
	Marie-Doha Besancenot	Chargée de mission discours	2009-2012

Certaines personnes exercent leur fonction à titre non officiel. Il est en conséquence difficile d'avoir un état tout à fait exact des membres des cabinets du Premier ministre et de leurs fonctions. En outre, malgré les fonctions déterminées qui ont trait à la communication, les membres du cabinet en charge des rapports avec la presse peuvent également s'occuper des activités de communication. Il existe enfin une difficulté supplémentaire dans la définition précise des fonctions de communication. Certains chargés de mission ou conseillers technique ne sont pas clairement en charge de la communication et s'occupent d'autres missions. En somme, l'organisation des cabinets, qui est déterminée et fixée par des arrêtés de nomination, n'empêche pas une certaine mobilité et opacité dans les actions effectuées par les membres des services administratifs. Par exemple, comme indiqué dans l'état de versements du cabinet du Premier ministre François Fillon, l'organisation du cabinet de celui-ci « est marquée par une certaine souplesse, certains membres pouvant intervenir en fonction des circonstances sur des sujets hors de leur champ de compétence officielle. »⁸⁵⁵

La revue de l'organisation des trois cabinets des premiers ministres concernés par les trois « crises financières » démontre une progressive professionnalisation de l'activité de communication en même temps qu'une transparence des fonctions directement rattachées aux activités de communication. Les conseillers et les chargés de mission sont nommés officiellement pour s'occuper des discours, de la communication du chef du gouvernement ou des relations avec la presse. Ils gagnent aussi en nombre, passant de deux pendant le mandat de Jacques Chirac, à entre sept et douze pendant le mandat de François Fillon. Chez le Premier ministre Jacques Chirac – qui occupa ses fonctions entre 1986 et 1988 –, les fonctions ayant trait aux activités de communication ne sont pas précisément nommées et il n'existe pas de personne s'occupant exclusivement de celles-ci. Plus globalement, cet état de versement des cabinets du Premier ministre s'accorde avec les propos de C. Ollivier-Yaniv⁸⁵⁶, qui voit dans les campagnes d'information organisées par la Direction générale de l'information au cours des années 1970, une professionnalisation et une reconnaissance des activités de communication.

Par ailleurs, ces différents membres administratifs ne sont pas présents pendant que le membre de l'exécutif communique. À vrai dire les missions des membres administratifs ne sont pas destinées à effectuer ses activités mais à prendre part à leur préparation. Thierry Saussez, directeur du SIG le précise : « on a été plus fournisseur d'enquêtes, d'idées, on a été, le cas échéant, conseil sur la communication d'un membre du gouvernement. »⁸⁵⁷ Pendant le « krach

855 *Ibid.*, p. 165

856 OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2000

857 Cf., « Annexe 3 : Entretiens », p. 120

boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », l'organisation des activités de communication n'est pas différente. Les mêmes acteurs y sont présents et y participent selon leurs fonctions et compétences. Les membres de l'exécutif demeurent ceux qui prononcent les discours ou donnent les interviews. Dans notre corpus composé des activités de communication, il n'existe pas de conseillers en communication, accompagnant visiblement un membre de l'exécutif. D'après notre corpus des activités de communication des membres de l'exécutif, ils ont été fidèles à leur description d'homme de l'ombre ou au moins de personne discrète – ce qui ne les empêche pas de communiquer eux-mêmes, sans le membre de l'exécutif, comme Thierry Saussez.

Ce résultat correspond aux travaux de C. Ollivier-Yaniv, pour qui les communicants gouvernementaux, « chargés de la préparation et de la mise en œuvre des stratégies de discours et d'image des représentants et des organisations politiques »⁸⁵⁸, sont réduits au secret. Néanmoins, « loin d'une quelconque transparence ou proximité, les spécialistes du maniement des signes participent ainsi à une économie politique du discours, en tant que celle-ci consiste précisément à constamment articuler ce qui va être rendu visible et ce qui ne va pas l'être, ce qui va être dit et ce que va être tu. »⁸⁵⁹ C. Ollivier-Yaniv montre que la participation des membres des services administratifs aux activités de communication est une participation politique à double titre. Elle s'insère, d'un côté, dans une sélection de la mise en scène de l'État et du gouvernement. En effet, les membres des cabinets prennent part à la construction des activités de communication, ils concourent à la mise en œuvre de la politique étatique. D'un autre côté, elle prend part à l'instauration de rapports de domination ou au moins à l'instauration d'une barrière entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ; et ce savoir est d'importance puisqu'il concerne le gouvernement de la société française. Comme le souligne C. Ollivier-Yaniv, il existe « ceux à qui l'information est refusée : les citoyens »⁸⁶⁰.

En outre, les membres de l'exécutif français sont les acteurs situés au bout du processus de mise en œuvre des activités de communication. Les membres de cabinet ou les membres du SIG, même s'ils travaillent pour ces activités ne sont pas accrédités de manière visible à celles-ci. Ils ont donc sans doute été présents dans celles-ci, aucun élément pousse à penser le contraire. Véronique Réfalo⁸⁶¹, directrice du service « études et sondages » au SIG pendant la « crise des

858 OLLIVIER-YANIV Caroline, « Les communicants gouvernementaux au secret : croire et faire croire à la transparence politique » **[Document en ligne]** *Quaderni*, n°1, 2003, volume 52, p. 106. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/quad_0987-1381_2003_num_52_1_1584 (consulté en avril 2015)

859 *Ibid.*, p. 113-114

860 *Ibid.*, p. 113

861 Nous avons effectué un entretien avec Véronique Réfalo le 22 novembre 2016.

subprimes », précise que le travail effectué par les membres du SIG pour un ministre n'est pas assuré d'être repris : « *on peut parfois du bout des doigts, lancer dans une note en conclusion en disant que les Français ont besoin d'être rassurés sur tel et tel point, sous-entendu, communiquez là-dessus mais après c'est dans les mains, et de la direction du SIG, et des cabinets de... d'écrire concrètement les éléments de langage.* »⁸⁶² En réalité, les membres des services administratifs ne sont pas censés prendre part à la formulation de solution ou donner des directives à l'exécutif français. C'est plutôt la fonction d'un membre de cabinet, notamment concernant les activités de communication où, comme expliqué précédemment, certains sont chargés de la rédaction des discours. Le SIG est en outre sûrement investi dans les activités de communication avec ses missions de surveillance des médias et des sondages, ses propres commandes de sondages et son évaluation de la réception des activités de communications de l'exécutif et de ses politiques. Dans nos entretiens, les membres des services administratifs et des cabinets expliquent notamment participer à la veille de la réception des activités de communication, à l'accompagnement des relations avec la presse et à la veille de l'actualité. Aurélie Hertz, chargée de communication du ministre du Budget Éric Woerth, précise que son rôle à « *une grosse part de veille sur l'actualité [et] la préparation des événements comme des déplacements, des conférences de presse, des dossiers de presse, des interviews, etc.* »⁸⁶³ Véronique Réfalo explique que « *dès qu'il se passait un événement un peu fort, qu'il y avait un discours, des mesures qui étaient prises, typiquement dans les 48 heures qui suivaient on faisait une note d'analyse sur la manière dont ces mesures avaient été perçues par l'opinion et par les médias.* »⁸⁶⁴ Danielle Carrassik⁸⁶⁵, responsable du département « Médias et réseaux sociaux » du SIG pendant la « crise des *subprimes* », indique « *on produit des documents d'analyse un peu plus fouillés pour expliquer une controverse médiatique par exemple, les jugements des médias sur tel ou tel sujet, par exemple quand il y a une réforme.* »⁸⁶⁶ En bref, s'ils ne participent à la rédaction finale d'un discours, les membres de service administratif fournissent des éléments de connaissances qui permettent cette rédaction.

En somme, les « crises financières internationales » ne bouleversent pas l'organisation des cabinets ministériels, ni la structure de la politique nationale française. Elles n'ont alors aucune raison de bouleverser l'organisation des activités de communication. En revanche, elles apportent quelques changements en accélérant le temps, les contraintes et les enjeux. Ces

862 Cf., « Annexe 3 : Entretiens », p. 137

863 *Ibid.*, p. 125

864 *Ibid.*, p. 137

865 Nous avons effectué un entretien avec Danielle Carrassik le 09 décembre 2016.

866 *Ibid.*, p. 141

changements vont porter principalement sur la charge de travail. Cette dernière augmente parce que les relations avec les médias croissent et qu'il existe, avec une intensité plus forte, une volonté de la part de l'exécutif français de s'adresser aux citoyens.

2.3 – Une acceptation partagée des activités de communication

Les activités de communication des membres de l'exécutif dépendent de la participation des autres acteurs, conseillers en communication et membres des services administratifs notamment. Cette participation invite à se poser la question de l'acceptation des acteurs des activités de communication. Pourquoi est-ce le processus de production de ces activités bénéficie-t-il de la participation de plusieurs acteurs ? Existe-t-il une reconnaissance partagée de l'importance de ces activités ? Ces questions concernent la troisième hypothèse et les rapports de collaboration auxquels prend part la communication de l'État. Nous nous arrêterons sur différents acteurs, autant ceux qui prennent part à la mise en œuvre des activités de communication que ceux qui y sont extérieurs, pour prouver cette acceptation commune. Il s'agit de montrer que la communication de l'État fonctionne aussi, de façon pratique, parce qu'elle bénéficie de cette acceptation.

2.3.1 – L'acceptation des activités de communication de la part des acteurs politiques

Commençons par rappeler la définition de la politique nationale utilisée dans le chapitre 2 ; il s'agit de relations entretenues par différents acteurs, issus de différents champs (politique, médiatique, administratif), tournant autour de la maîtrise des représentations dominantes de la société, en vue, principalement, d'obtenir un soutien dans les opinions publiques. Dans une conception plus restreinte de la politique nationale, où seuls les acteurs politiques y prennent part, et non pas les journalistes ou les conseillers en communication, il existe une inévitable confrontation entre l'exécutif français et leur opposition politique. Plus généralement, les élus comme les députés, les sénateurs, ou les membres des grands partis politiques forment les acteurs dominants du champ politique. Ils ont une volonté affichée et consciente d'accéder aux fonctions occupées par les membres de l'exécutif, ce qui constitue en réalité le principal objectif de la compétition politique française. En conséquence, les membres de l'exécutif doivent faire face à des acteurs politiques dont une des stratégies consiste à diminuer leur capital politique

pour leur propre bénéfice. Pendant le « krach boursier de 1987 », l'opposition au gouvernement critique les politiques de privatisation, dont ils considèrent qu'elles ont encouragé la forte baisse des marchés boursiers. Les membres de l'exécutif de l'époque répondent aux critiques sur ce point. Par exemple le ministre de l'Économie et des Finances Édouard Balladur, s'exprime ainsi pendant le Conseil économique et social le 29 octobre 1987 : « *certains ont tenté, il y a quelques jours, d'établir un lien entre la crise mondiale des marchés que nous traversons en ce moment et le programme de privatisation mis en œuvre depuis en an environ par le gouvernement. Il s'agit à l'évidence d'un faux débat.* »⁸⁶⁷ Au cours de la « crise des subprimes de 2007-2008 », le plan de sauvetage des banques est soumis au vote des parlementaires en octobre 2008. Les membres du Parti socialiste s'abstiennent, sans fournir de véritables raisons d'un point de vue économique et politique. Les membres de l'exécutif de l'époque s'en prennent aux socialistes pour cette décision. Le Premier ministre François Fillon déclare le 13 novembre 2008 devant l'Assemblée nationale : « *monsieur Carrère⁸⁶⁸, je voudrais terminer en vous disant que, non seulement vous n'avez pas soutenu ce plan de soutien des banques, alors que dans tous les autres pays européens il y a un eu un élan national en faveur des banques* ». ⁸⁶⁹ Les acteurs politiques dominants, en dehors des membres de l'exécutif, forment donc une menace permanente pour ceux-ci.

Dans notre grille d'analyse nous avons cherché à déterminer les différents registres de discours. Un de ces registres, le registre polémique vise à saisir si les membres de l'exécutif répondent aux critiques de l'opposition et s'ils les critiquent à leur tour. Ce registre sert donc à attaquer autrui, à nuire à sa crédibilité afin de diminuer la portée de ses arguments comme nous l'avons indiqué⁸⁷⁰ en nous appuyant sur les travaux d'Y. de la Haye⁸⁷¹. Le tableau ci-dessous expose le nombre de fois où le registre polémique est présent dans les activités de communication des membres de l'exécutif français.

Krach boursier de 1987 (52)	4 (7,5%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	1 (1%)
Crise des subprimes de 2007-2008 (171)	15 (9%)

867 <http://discours.vie-publique.fr/notices/873251900.html>

868 Jean-Louis Carrère était sénateur des Landes et conseiller régional d'Aquitaine pendant la « crise des subprimes de 2007-2008 ». Il est également membre du Parti socialiste.

869 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083003546.html>

870 Le registre polémique a été expliqué p. 184 et ses indicateurs sont des termes (se tromper, mentir) traduisant des fautes ou des erreurs commises par l'adversaire du membre de l'exécutif.

871 de la HAYE Yves, *op. cit.*, p. 172

Les membres de l'exécutif pendant les trois « crises financières internationales » ont très peu de fois eu recours à ce registre pour défendre leurs solutions à la crise, surtout pour la « crise asiatique de 1997-1998 ». Ce recours à l'attaque de l'adversaire laisse penser que la gravité d'une « crise financière » peut également influencer le degré de critiques polémiques engagées par les membres de l'exécutif envers leurs opposants. La très grande majorité de registre promotionnel dans les trois « crises financières » laisse aussi penser que les activités de communication servent à l'entretien du capital politique des membres de l'exécutif plutôt que la baisse du capital de leurs adversaires. Elles ont comme rôle de promouvoir leurs actions.

La communication est la manière principale pour l'opposition de mener une lutte de manière visible contre les membres de l'exécutif. Du côté de ces derniers, les activités de communication sont politiques – au sens de gouverner. Il existe une différence entre un professionnel de la politique qui communique mais qui ne peut pas gouverner et un professionnel de la politique qui gouverne, en partie, en communiquant. Les activités de communication permettent aux membres de l'exécutif de gouverner en même temps qu'ils mènent une lutte interne au champ politique. Elles sont aussi la seule façon, acceptable dans notre régime politique, de répondre publiquement aux critiques de l'opposition ou de tout autre acteur politique. Le recours à la violence physique est totalement exclu de la politique nationale. Il reste alors, pour les membres de l'exécutif, le maniement du capital symbolique de l'État pour tenter d'imposer ou défendre leurs visions et leurs décisions. La politique nationale dans un État-nation où il n'existe pas de groupe assez fort pour pouvoir contraindre à l'acceptation sans luttes ou critiques favorise le recours aux activités de communication. C'est à travers elles que les luttes se développent et c'est pour cette raison qu'elles font l'objet de tant d'investissement en capitaux, autant politiques que financiers. Les acteurs politiques dominants, faisant partie de l'exécutif croient donc à l'importance des activités de communication. Si ce n'est une acceptation volontaire, il s'agit au moins d'une acceptation forcée puisqu'elles constituent la façon légitime de lutter.

Pour cette raison, comme le souligne C. le Bart, « l'impuissance d'un décideur peut être dénoncée par ses adversaires politiques, mais comme incapacité à endosser un rôle. C'est le titulaire du rôle qui est impuissant (il n'est « pas à la hauteur »), non le rôle lui-même. »⁸⁷² Cela signifie que l'opposition critique celui qui endosse le rôle de membre de l'exécutif mais non pas ce rôle et son usage de la communication. Ainsi, les acteurs politiques acceptent les activités de communication des membres de l'exécutif dans la mesure où c'est par leurs propres activités de communication qu'ils concourent à la politique nationale.

872 LE BART Christian, *op. cit.*, p. 84

2.3.2 – L'acceptation des journalistes (et des sondeurs)

P. Champagne⁸⁷³ qualifie la politique nationale de « jeu politique » dans un article où il questionne le recours aux sondages par les journalistes et les effets de ce recours. Il élargit ainsi la conception des rapports de force politique en France en incluant les médias et les instituts de sondage. Dans ce que P. Champagne appelle le « cercle politique », se déroulent des relations entre plusieurs acteurs, dont les journalistes et les experts politiques. Les journalistes et les experts politiques ne sont pas que des commentateurs des affaires publiques, ils prennent activement part au jeu politique. P. Champagne accorde aux sondages un caractère central dans les questions des journalistes, qui se fonderaient quasiment toutes sur un sondage présent ou passé. Les hommes politiques seraient obligés, même en ayant un œil distant, de prendre en compte ces sondages et l'opinion publique qu'ils construisent. L'opinion publique devient une préoccupation de première importance pour les hommes politiques et les journalistes.

En outre, précise P. Champagne, les sondages, en fabriquant l'opinion, qui mesure la notoriété des hommes politiques, fabriquent aussi leurs « images publiques »⁸⁷⁴. La lutte politique pour le maniement des monopoles d'État n'est plus une fois tous les cinq ans, mais quotidiennement où l'image doit être entretenue. Il existe une croyance « aujourd'hui largement partagée par la quasi-totalité du champ politique, selon laquelle « faire de la politique », c'est, entre autres grâce à une « bonne communication », se situer le plus haut possible dans les cotes de popularité. »⁸⁷⁵ Alors, la « logique circulaire »⁸⁷⁶ de P. Champagne est l'action des sondages, qui cherchant à mesurer la popularité d'un professionnel de la politique la fabrique car les actions politiques visent à influencer les opinions publiques effectives. Celles-ci sont incommensurables mais résolument fabriquées par les sondages. Les activités de communication construisent l'image politique servant à séduire cette opinion publique artificielle.

La notion de logique circulaire de P. Champagne illustre le rôle des médias et de leurs invités, les experts en politique, dans l'entretien de l'importance des activités de communication. Premièrement, les médias maintiennent l'effet de croyance dans les sondages. Ils maintiennent aussi la croyance dans le fait que l'opinion publique doit être prise en compte à tout prix dans le régime représentatif français. Ils renforcent l'idée que non seulement l'opinion publique au singulier existe, et donc qu'il y a toujours une majorité qui s'accorde sur tous sujets, mais en

873 CHAMPAGNE Patrick, « Le cercle politique : usages sociaux des sondages et nouvel espace politique » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, 71-72, 1988, pp. 71-97. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1988_num_71_1_2407 (consulté en août 2014)

874 *Ibid.*, p. 85

875 *Ibid.*, p. 85

876 *Ibid.*, p. 84

plus que cette opinion est mesurable avec justesse. Dans ce cas, les membres de l'exécutif se doivent de convaincre voire séduire l'opinion publique à l'aide de stratégies communicationnelles. Deuxièmement, ils encouragent les réactions des ministres et du Président, que ce soit par des sollicitations à la sortie d'un sommet ou des demandes d'interview. Les activités de communication sont tournées vers un passage dans les médias, comme en témoignent les chargés de relations presse présents dans les ministères et la présidence ou les conférences de presse qui sont organisées régulièrement.

À l'aide de notre grille d'analyse, nous avons mesuré le taux de présence des journalistes à chaque activité de communication. Il s'agit de relever à chaque fois qu'un journaliste est présent lors d'une activité de communication du ministre ou du Président. Toutefois, nous l'avons noté seulement quand cette présence des journalistes était explicite. En effet, certaines activités de communication (comme les discours) n'indiquent pas si les médias sont présents. Il faut qu'il y ait une indication dans l'activité de communication du membre de l'exécutif – c'est-à-dire une phrase faisant référence à la présence des journalistes dans l'auditoire. Au lieu de présumer que les médias étaient tout le temps présents lors des activités de communication, nous avons privilégié une indication précise et sans ambiguïté – de ce fait « pas précisé » dénote les éléments du corpus où il était impossible de savoir si un média était présent ou pas lors de l'expression du ministre ou du Président de la République.

Tableau 42 : présence des journalistes pendant une activité de communication d'un membre de l'exécutif		
Krach boursier de 1987 (52)⁸⁷⁷	Présent(s)	27 (52%)
	Absent(s)	2 (4%)
	Pas précisé	23 (44%)
Crise asiatique de 1997-1998 (88)	Présent(s)	36 (41%)
	Absent(s)	4 (4,5%)
	Pas précisé	48 (54,5%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (171)	Présent(s)	70 (41%)
	Absent(s)	12 (7%)
	Pas précisé	89 (52%)

Il apparaît que les journalistes sont présents dans la moitié des interventions de l'exécutif pour le « krach boursier de 1987 », à 41 % pour la « crise asiatique de 1997-1998 », à 41 % pour la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Afin d'approfondir la place des journalistes dans les activités de communication, nous avons également calculé la part de conférence de presse et

⁸⁷⁷ Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la présence des journalistes pendant une activité de communication d'un membre de l'exécutif.

d'interview dans la totalité des activités de communication des membres de l'exécutif dans chaque « crise ».

Krach boursier de 1987 (52)	Interview	20 (38,5%)
	Conférence de presse	5 (9,5%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	Conférence de presse	19 (21,5%)
	Interview	14 (16%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (171)	Interview	43 (25%)
	Conférence de presse	19 (11%)

Le tableau ci-dessus souligne la place des journalistes dans les activités de communication. Les journalistes motivent la prise de parole des représentants de l'État. Ils entraînent des activités de communication en interviewant les membres de l'exécutif et en participant à des conférences de presse. L'acceptation des journalistes des activités de communication est donc sans doute liée au fait que ces activités constituent pour les médias une source d'information. Cécile Cornudet⁸⁷⁸, journaliste politique aux *Échos* pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » explique : « moi ce qui m'intéressait c'était de savoir comment [les membres de l'exécutif] réagissaient, comment ils appréhendaient » la « crise financière ». En revanche, les journalistes financiers et économiques sont moins intéressés par les activités de communication des membres de l'exécutif que les journalistes économiques. Nous avons interrogé principalement des journalistes produisant des articles sur le secteur financier et ils ne citent pas les ministres et le Président comme sources, mais plutôt les économistes de banque, les économistes universitaires et des professionnels du secteur financier. Sur les cinq journalistes interrogés, seule Cécile Cornudet utilise les membres de l'exécutif comme sources d'information et s'intéresse principalement et de façon récurrente à leurs déclarations. En outre, Benjamin Masse-Stamberger⁸⁷⁹, journaliste économique à *L'Express* pendant la « crise des *subprimes* », expliqua être désintéressé par les déclarations des membres de l'exécutif. Selon lui, « honnêtement les ministres ce ne sont pas des gens qui connaissent très bien les sujets la plupart du temps. C'est-à-dire que ce sont des représentants... ils incarnent quelque chose mais ils connaissent pas toujours très bien les sujets. »⁸⁸⁰ Les journalistes peuvent donc juger l'importance des déclarations des membres de l'exécutif, au-delà leurs actions de représentation de l'État, aux connaissances de ceux-ci sur le domaine financier. De manière plus générale, ils acceptent les activités de communication car celles-ci sont une source d'information. Ils mettent également en

878 Nous avons interrogé Cécile Cornudet le 4 et 5 avril 2016.

879 Nous avons interrogé Benjamin Masse-Stamberger le 24 février 2016.

880 Cf., « Annexe 3 : Entretiens », p. 69

place des dispositifs, comme les interviews et les conférences de presse, pour que les membres de l'exécutif s'expriment.

2.3.3 – L'acceptation des conseillers en communication

Les conseillers en communication sont des acteurs très susceptibles d'accepter les activités de communication puisque leur métier dépend de la croyance attachée à celles-ci. Ils entretiennent également des liens d'autant plus forts que certains d'entre eux possèdent une volonté de devenir eux-mêmes des hommes politiques. Comme l'indique Jean-Baptiste Legavre, « des « fondateurs » comme Michel Bongrand (conseiller entre autres de Jean Lecanuet en 1965), Denis Baudouin (conseiller entre autres de Georges Pompidou), Pierre Zémor (conseiller de Michel Rocard), ont essayé, d'une façon ou d'une autre, de faire de la politique de façon professionnalisée. »⁸⁸¹ Les communicateurs ont donc des justifications d'ordre personnel expliquant leur rangement derrière la vision de la politique pratiquée, celle qu'ils contribuent à façonner mais également celle à laquelle ils veulent se destiner. Les communicateurs désirant effectuer une carrière politique doivent intérioriser les normes du nouveau groupe désiré et vanter le rôle qu'ils veulent avoir, comme pour justifier leur volonté d'y accéder⁸⁸². Cette perméabilité entre le métier du conseil en politique et le métier de la politique explique une correspondance entre les visions de la démocratie des deux groupes et le partage de définitions communes sur la société et son fonctionnement. De plus, comme indiqué dans le premier point à l'aide des travaux de D. Georgakakis⁸⁸³, les conseillers en communication se retrouvent parfois sur le devant de la scène. Ils jouent donc le rôle de porte-parole ou simplement de personnage notable dont l'opinion compte, entraîne un passage dans les médias. De façon générale, les conseillers en communication encouragent le développement des activités de communication, que ce soit par leur propre usage de celles-ci ou pour la défense de leur métier. Dans nos entretiens, un des exemples est celui de Thierry Saussez, conseiller en communication de Nicolas Sarkozy, délégué interministériel à la communication du gouvernement et directeur du SIG. D'après ses propos, il parlait souvent aux médias pour « *[donner] [s]on sentiment éventuellement sur l'actualité et [essayer] de mettre en avant éventuellement l'action du gouvernement* »⁸⁸⁴. Le métier de conseiller en communication ne possède pas de fonctions définies très précisément. Promoteur dans l'ombre ou la lumière du professionnel de la politique

881 LEGAVRE Jean-Baptiste, *op. cit.*, 1996, p. 132

882 *Ibid.*, p. 143

883 GEORGAKAKIS Didier, *op. cit.*, 1995

884 Cf., « Annexe 3 : Entretiens », p. 122

pour qui il travaille, il peut aussi agir de son propre chef pour préparer son entrée dans le champ politique en tant que joueur à part entière. Au total, les conseillers en communication acceptent les activités de communication car ce sont par elles qui leur est possible d'accéder à la politique nationale et, plus simplement, leur métier consiste à façonner ces activités.

Par ailleurs, il existe une « subordination structurale qui relie les communicateurs aux professionnels de la politique et contribue à faire des premiers des agents de domination dominés de l'ordre politique »⁸⁸⁵. Les conseillers en communication possèdent une autorité qui est le fruit d'une délégation et sont dans l'obligation constante de prouver l'utilité de leurs compétences⁸⁸⁶. Il existe structurellement une forme de domination des conseillers en communication dans l'organisation politique et ils l'acceptent s'ils veulent participer à cette organisation. Par ailleurs, comme l'indique D. Memmi, politologue et sociologue française, la position des conseillers en communication est située dans un « rapport de force spécifique » ; cette position est « celle qu'adopte le communicateur face à un interlocuteur puissant mais à la recherche d'une apparence, c'est-à-dire, et plus généralement, la position de celui qui se trouve en situation plus ou moins contrainte d'aider un dominant à assumer son rôle. »⁸⁸⁷ Les conseillers en communication interviennent dans le fonctionnement et l'organisation des activités de communication. Ce rôle implique un rapport de domination accepté – si nous postulons que l'existence d'un rapport de domination sous-tend l'existence d'une acceptation de cette domination – et, plus pratiquement, une acceptation des activités de communication comme pratique des membres de l'exécutif.

2.3.4 – L'acceptation des membres des services administratifs

Lors des entretiens menés avec les membres des services administratifs, nous nous sommes intéressé aux représentations des acteurs vis-à-vis de leurs pratiques mais aussi de la communication étatique. Véronique Réfalo est la seule à montrer des doutes et des interrogations concernant la communication. Elle reconnaît « *je trouve très sincèrement aujourd'hui que la communication de l'État, je ne sais pas où elle est... Elle est un peu diffuse,*

885 RIUTORT Philippe, « Quand les conseillers en communication produisent des professionnels de la politique à leur image : le « cas » Bernard Tapie », **IN** : COHEN Antonin, BERNARD Lacroix, RIUTORT Philippe (dir.), *Les formes de l'activité politique : éléments d'analyse sociologique XVIIIe-XXe siècle*. Paris : Presses d'Université française, 2006, p. 404

886 *Ibid.*, p. 404

887 MEMMI Dominique, « Rendre puissant : de quelques postures (de communicateurs) au service de la domination », **IN** : Centre universitaire de recherches administratives et politiques, *La communication politique*. Paris : Presses universitaires de France, 1991, p. 145 (Publication Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie)

confuse. »⁸⁸⁸ Les autres membres des services administratifs n'abordent pas la communication de l'État sous l'angle de l'interrogation critique. Pour Aurélie Herz, chargée de communication de ministre du Budget Éric Woerth, la communication de l'État correspond à « *tout le maillage de l'État déconcentré qui vont relier un plan sur la grippe aviaire, sur les alertes attentats* »⁸⁸⁹. Les autres membres administratifs ne commentent pas la communication de l'État.

Les activités de communication servent les dominants du champ politique, pris dans des configurations avec les acteurs d'autres champs. Cette acceptation et cette croyance dans ces activités leur sont donc nécessaires. Celles-ci traduisent la dépendance des membres de l'exécutif aux autres acteurs pour la production des activités de communication. Par ailleurs, l'acceptation est d'autant plus primordiale qu'elle correspond à l'acceptation du dominé de son statut et une complicité de sa part dans la reproduction des rapports de domination. Tout d'abord en tant que citoyen, les membres d'un cabinet et les conseillers en communication demeurent dépendants de l'autorité de l'État. Ensuite, en ce qui concerne les rapports de domination à l'intérieur du champ, les activités de communication soulignent que seuls les acteurs dominants du champ politique incarnent l'État. C'est donc toujours un jeu de relations complexes qui se déroulent dans une configuration de champs, entre champ politique et champ administratif. Dans cette configuration de champs, les rapports de force et rapports de domination rappellent la dépendance des dominants aux dominés et la participation de ces derniers dans le maintien de la position des premiers. À l'inverse, il ne faudrait pas croire que les dominés ne sont pas dépendants des dominants. Pour des raisons institutionnelles, les acteurs du champ politique occupent des positions hiérarchiques supérieures aux acteurs du champ administratif. Ils peuvent en conséquence distribuer des capitaux, lesquels pourront déterminer la carrière de chacun. Il importe alors pour les membres des services administratifs et les conseillers en communication de prouver leur acceptation ou au moins de manifester leur participation aux activités de communication, même si, au final, elles contribueront à la reproduction des rapports de domination.

Ainsi est-ce que les activités de communication, dans le champ politique, font partie intégrante de l'*illusio*⁸⁹⁰ de ce champ ? Plus encore, font-elles partie intégrante d'un *illusio* commun dans les configurations de champs ? Pour la première question, la communication dans le champ politique seul est un enjeu en soi. En effet, pendant les « crises financières internationales »,

888 Cf., « Annexe 3 : Entretiens », p. 135

889 *Ibid.*, p. 131

890 Nous avons repris l'*illusio* proposé par P. Bourdieu : « cette forme viscérale de reconnaissance de tout ce qui fait l'existence du groupe, son identité, sa vérité et que le groupe doit reproduire pour se reproduire » ; BOURDIEU Pierre *op. cit.*, 1992, p. 80

seuls les membres de l'exécutif peuvent tenir certains discours en maniant les capitaux étatiques. Leur travail sur le maintien de la confiance est éclairant dans ce sens. Les ministres et le Président qui interviennent pendant une « crise financière internationale », en usant de leurs capacités définitives, contribuent à déterminer les raisons de faire confiance au système économique et financier. Et ils le peuvent parce qu'ils ont une légitimité et une crédibilité politiques que d'autres acteurs du champ politique n'ont pas. Quand la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » est à son plus haut point, aux mois de septembre et d'octobre 2008, la gravité de la situation impose une intervention de la part de l'exécutif français. Un député par exemple n'aurait pas suffi pour assurer l'engagement de l'État dans le règlement de la « crise ». Quant à la question portant sur la participation des activités de communication à un *illusio* des configurations de champs, il est difficile d'apporter une réponse définitive. Si les activités de communication permettent au champ politique de tenir en maintenant les rapports de domination entre les différents acteurs, elles ont certainement les mêmes fonctions dans une configuration de champs. Maintenant, il reste à savoir s'il existe un *illusio*, un droit d'entrée pour participer à une configuration de champs. Il semble plutôt que la participation à une configuration de champs dépend avant tout de la participation à un champ. Dès lors, l'*illusio* d'une configuration de champs correspondrait à la double forme de l'*illusio* de chaque champ – c'est-à-dire reconnaître à la fois l'utilité des enjeux de son champ et de celui de l'adversaire/collaborateurs.

Dans ce deuxième sous-chapitre, nous avons exposé que les membres de l'exécutif se trouvaient au bout du processus de mise en œuvre des activités de communication. Cette position spécifique s'explique par leur participation à la politique nationale. Il leur importe en conséquence de conserver voire d'augmenter leur capital politique à l'aide des activités de communication. Ensuite, la position en bout de chaîne procède de l'organisation politique française, où l'État est incarné par les membres de l'exécutif. Généralement, les activités de communication répondent à une organisation similaire, malgré le contexte de « crise financière internationale ». La contrainte supplémentaire porte sur la charge de travail qui augmente du fait du temps pressant et des demandes de réaction de la part des journalistes. L'organisation des activités de communication correspond donc à des routines spécifiques. Enfin, nous avons vu que les activités de communication faisaient l'objet d'une adhésion partagée. Les membres de l'exécutif y tiennent car elles permettent de reproduire les rapports de domination à leur avantage. Les conseillers en communication font de ces pratiques leur métier. Ils ont un intérêt certain à les voir occuper une place importante dans le gouvernement de la société française.

Enfin, les membres des services administratifs acceptent les activités de communication car des membres de l'exécutif dépendent leur position. Ils ne sont pas en mesure de disputer la position de dominants des membres de l'exécutif. Ils acceptent les logiques organisationnelles qui reproduisent les rapports de domination en participant à la configuration de champs. En somme, ce premier sous-chapitre met en lumière que les rapports entre champs administratif et politique tournent à l'avantage des membres de l'exécutif. Toutefois, la position de dominants des membres de l'exécutif n'empêche pas une dépendance vis-à-vis des acteurs du champ administratif.

3 – Les invariants de la communication de l'État

3.1 – Les invariants et les routines : composantes centrales de la communication de l'État

Ce point servira à expliquer les notions d'invariant et de routine avant, dans les points suivants, de détailler nos résultats qui illustrent ces notions. Pour ce faire, nous détaillerons ci-dessous ces deux notions. Dans un premier temps, nous expliquerons la notion d'invariant de C. Le Bart⁸⁹¹. Dans un second temps, nous expliquerons en quoi les routines mettent en lumière une homogénéité des activités de communication des membres de l'exécutif pendant le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ».

3.1.1 – Les invariants de la communication de l'État

La communication de l'État offre aux membres de l'exécutif des avantages par rapport aux autres participants du champ politique français. Ils peuvent en effet manipuler le capital symbolique de l'État et décider d'une réalité, possédant une certaine force de conviction. Ils font aussi l'objet d'une attention particulière avec une surveillance de leurs activités de communication, notamment par les journalistes qui reprennent les propos d'un ministre ou du Président. La communication étatique sert donc la position dominante des membres de l'exécutif dans la politique nationale. En revanche, elle se déroule dans trois invariants détaillés plus loin dans ce sous-chapitre.

Nous reprenons la notion d'invariant que C. Le Bart⁸⁹² utilise pour décrire les discours politiques. Le premier invariant concerne la réalité sociale transparente. Les hommes politiques sont en mesure de comprendre les phénomènes sociaux et de les expliquer. Le deuxième invariant porte sur la légitimité de l'autorité politique. C. Le Bart précise que cette légitimité du champ politique tend à le naturaliser. Le troisième invariant est celui de la maîtrise des phénomènes sociaux. Malgré le fait que la réalité démente cet invariant⁸⁹³, les hommes politiques sont dans la contrainte de se penser et de se dire en mesure d'avoir des effets sur la réalité. Pour C. Le Bart, les rapports de force entre les opposants de la politique nationale les poussent à ne pas se reconnaître impuissants. Le quatrième invariant se trouve dans l'idée que

891 LE BART Christian, *op. cit.*

892 *Ibid.*

893 *Ibid.*, p. 70

« l'addition des citoyens forme une communauté »⁸⁹⁴. Il sert la construction des identités tout comme il sert la fonction de professionnel de la politique ; « le représentant fait le groupe qui fait le représentant »⁸⁹⁵. Au total, d'après C. Le Bart, ces invariants maintiennent le mythe à l'origine de l'ordre social. Dans l'analyse du discours politique, C. Le Bart s'intéresse aux « croyances qui jettent les bases culturelles d'un univers politique légitime. »⁸⁹⁶ Les invariants contribuent à cet univers en répétant les éléments faisant le mythe à l'origine de cet univers.

Les invariants reprennent la forme contraignante des invariants décrits par C. Le Bart. Ils reprennent également l'engagement dans le gouvernement de la France. Toutefois, ils s'attardent plus sur la communication de l'État en le rattachant à la participation de l'exécutif à la politique nationale. Les ministres et le Président de la République seront plus analysés ici du point de vue de leur rôle de participant au champ politique français que du point de vue symbolique, duquel ils incarnent l'État.

3.1.2 – L'homogénéité des activités de communication des membres de l'exécutif

Une autre notion servira à exposer les résultats de nos analyses de corpus concernant les invariants. Il s'agit de la notion de routine. À la lecture de nombreuses activités de communication, il apparaît que celles-ci possèdent une ressemblance certaine, aussi bien dans leur déroulement, dans leurs objectifs que dans leurs contraintes. Les routines de communication sont donc des habitudes entraînant une maîtrise et une certaine rationalité ou plutôt une raisonnabilité dans les pratiques.

Comme indiqué dans le chapitre 3, dans lequel nous avons analysé les solutions demandées par les membres de l'exécutif français pour sortir de la « crise financière internationale »⁸⁹⁷. À ce titre, il apparaît que les membres de l'exécutif font preuve d'un caractère raisonnable. Ils prônent une solution faisant appel à la coopération internationale. Les solutions qu'ils proposent obéissent à ce qu'il leur est ou semble possible d'effectuer vis-à-vis du secteur financier mondial et déréglementé. Ils ne peuvent en effet changer, seuls, le fonctionnement de ce secteur. Pour S. Olivesi, le caractère raisonnable des acteurs correspond aussi à des logiques sociales dans la communication. Comme il l'exprime, dans un ouvrage où il discute les apports des théories de P.

894 *Ibid.*, pp. 70-71

895 *Ibid.*, p. 88

896 *Ibid.*, p. 58

897 Cf. « Tableau 29 : solutions données par les membres de l'exécutif dans leurs activités de communication et rapport avec les autres États », p. 274

Bourdieu pour la compréhension de la communication : « parce qu'il se définit comme un être produit d'une socialisation antérieure, l'agent social, agit, non pas exclusivement en réaction à un environnement, mais conformément à une compréhension spontanée, impliquée dans l'action, de ce qu'il est possible et raisonnable de faire ou de ne pas faire. »⁸⁹⁸ La raisonnable des membres de l'exécutif se traduit ainsi dans leurs activités de communication. C'est au travers de celles-ci qu'ils montrent leur compréhension des rapports de force dans lesquels ils sont situés, mais aussi leur compréhension de leur position – et de ce qu'elle autorise ou n'autorise pas.

Par ailleurs, comme l'indique Y. de la Haye, « dans tous les métiers dont la base technique est assurée pour une bonne part avec du langage, les *formes de prises de position* sont fortement socialisées. »⁸⁹⁹ La manière dont les rapports de force se déroulent sont contraints par des attentes. Celles-ci sont formées autant par les autres acteurs du champ, que les acteurs des configurations de champs, que par les individus en général. La profession d'homme ou de femme politique est concernée par des représentations communes nombreuses et exigeantes. À titre d'exemple, les hommes politiques doivent travailler pour le bien commun. Les membres de l'exécutif sont à ce titre raisonnables pour correspondre aux attentes rattachées à leur profession respective. Nous pouvons parler ici d'habitus avec Y. de la Haye, pour qui cette notion « désigne l'intériorisation de savoir-faire professionnels sous forme de schémas plus ou moins maîtrisés et plus ou moins transposables. »⁹⁰⁰

De plus, d'après C. Le Bart, le « discours politique est rarement improvisé »⁹⁰¹. Les discours des hommes politiques sont préparés et répétés sans « pour autant s'apparenter à la simple récitation d'un texte prérédigé »⁹⁰². Il existe une véritable vigilance des acteurs du champ politique en ce qui concerne leur parole. L'improvisation est donc réduite au minimum et dépend du talent oratoire du professionnel de la politique. Cette absence ou presque d'improvisation peut s'expliquer pour une autre raison. Il ne s'agit pas uniquement d'une question de gestion de son image par les membres de l'exécutif. Bien entendu, il ne fait aucun doute qu'ils sont très soucieux de la manière dont ils peuvent être perçus par les médias et les électeurs. Pourtant, ils retirent, en grande partie, leur capital politique de leur position institutionnelle et, pour le Président de la République, de son statut d' élu. C'est bien le fait d'être un membre de l'exécutif qui détermine leur position dans le champ politique. Si donc un membre de l'exécutif

898 OLIVESI Stéphane, *op. cit.*, 2005, p. 19 ; c'est nous qui soulignons

899 de la HAYE Yves, *op. cit.*, 2005, p. 168 ; c'est l'auteur qui souligne

900 *Ibid.*, p. 168

901 *Ibid.*, p. 44

902 *Ibid.*, p. 44

n'improvise pas, ou très peu, c'est parce que son activité communicationnelle est située dans une institution où la maîtrise est omniprésente. La communication de l'État répond à des manières de faire spécifiques, c'est-à-dire des routines de communication d'État. Ces routines instaurent des normes et des pratiques qui existaient avant qu'un ministre ou le Président prenne ses fonctions et qui existeront encore après.

Les routines de communication soulignent donc le caractère raisonnable de la communication de l'État. D'un côté, cette communication correspond à des attentes de la part des acteurs extérieurs au champ politique et de la part des citoyens. L'absence d'improvisation est due à une préparation très poussée qui vise à satisfaire ces attentes. C'est la première hypothèse de cette recherche, qui porte sur les contraintes formelles de la communication de l'État. De l'autre côté, la communication étatique est un ensemble d'habitudes formalisées pour les acteurs prenant part à la mise en œuvre des activités de communication. La raisonnable des membres de l'exécutif quant à leurs activités communicationnelles s'explique alors pour ces deux raisons. Premièrement, les ministres et le Président de la République communiquent à l'intention de nombreuses cibles. Celles-ci ont des attentes particulières, notamment vis-à-vis de ce qu'ils considèrent comme être de la « bonne communication » ou de la communication autorisée dans une « démocratie ». Deuxièmement, il existe des contraintes internes qui sont tout simplement des manières de faire, auxquelles les acteurs des activités de communication sont habitués. P. Bourdieu a identifié le lien entre le caractère raisonnable des pratiques des agents d'un champ et ce qu'il appelle l'« espace des possibles »⁹⁰³. Ce dernier est un « un ensemble de contraintes probables qui sont la condition et la contrepartie d'un ensemble fini d'usages possibles. »⁹⁰⁴ Il apparaît ici que les contraintes entraînent des pratiques spécifiques qu'un agent doit respecter quand il prend part à un champ⁹⁰⁵. N. Elias et E. Dunning ont eux aussi mis en avant la tendance du travail professionnel à « se routiniser »⁹⁰⁶. Selon eux, ils se forment des « actions routinières »⁹⁰⁷, c'est-à-dire « des canaux périodiques d'actions mis en application en interdépendance avec d'autres actions et qui imposent à l'individu un degré relativement élevé de régularité, de fermeté et de contrôle émotionnel dans sa conduite tout en bloquant d'autres

903 BOURDIEU Pierre, « Le champ littéraire » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1991, volume 89, p. 36. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1991_num_89_1_2986 (consulté en juin 2016)

904 *Ibid.*, p. 36

905 À ce titre, P. Bourdieu précise que même les originalités et les volontés de pratiques avant-garde doivent être raisonnables : « pour que les audaces les plus folles de la recherche d'avant-garde aient quelques chances d'être conçues, il faut qu'elles aient des chances d'être reçues, c'est-à-dire acceptées et reconnues comme « raisonnables » » ; *ibid.*, p. 36

906 DUNNING Eric, ELIAS Norbert, *op. cit.*, p. 134

907 *Ibid.*, p. 134

canaux d'actions, même s'ils correspondent mieux à son humeur, à ses sentiments et à ses besoins émotionnels du moment. »⁹⁰⁸ Les notions de routine et d'invariant soulignent que les membres de l'exécutif sont contraints d'adopter certaines pratiques en devenant les dominants d'un champ, et que ces pratiques, ces habitudes et ces manières de faire ressemblantes forment des routines.

Les routines et les invariants se rapportent également au fait que la communication de l'État est prise dans des configurations de champs. La parole du membre de l'exécutif n'est jamais destinée à avoir uniquement des effets dans le champ politique. Déjà, les citoyens, certes membres d'aucun champ, sont des décideurs de première importance pendant les compétitions électorales. Le champ médiatique joue également un rôle en rapportant et en traduisant dans son langage les activités de communication. Le champ politique européen est attentif aux rapports de force qui se déroulent au travers de ces activités. En bref, les invariants mettent en lumière les contraintes imposées par la communication de l'État. Dans le même temps, ils montrent que les rapports entre les différents champs ont des effets sur la manière dont se déroulent les activités de communication. Nous identifions trois types d'invariants dans les activités de communication des ministres et du Président de la République pendant une « crise financière internationale ». L'invariant de répétition correspond au fait que les membres de l'exécutif doivent s'assurer que leurs messages ont été compris par tous. L'invariant de désintéressement souligne que les actions de l'exécutif doivent être dirigées uniquement vers les intérêts nationaux. Enfin, l'invariant de justification se caractérise par des discours promotionnels avec une organisation bien établie.

3.2 – L'invariant de justification

Les membres de l'exécutif sont dans la contrainte d'expliquer ce qu'ils comptent faire et ce qu'ils font pour régler la situation de « crise financière internationale ». Dans un premier temps, nous exposerons l'organisation de ces justifications en expliquant quels membres de l'exécutif s'expriment le plus pendant ce travail de justification en contexte de « crise financière internationale ». Dans un deuxième temps, nous verrons que la justification se déroule au travers d'un recours aux médias, ce qui traduit les relations des journalistes et des membres de l'exécutif. Enfin, dans un troisième temps, nous montrerons que l'invariant est utilisé de façon stratégique par les membres de l'exécutif qui maintiennent une promotion de leurs décisions et de l'Union européenne.

908 *Ibid.*, p. 134

3.2.1 – Une organisation de la justification des décisions en contexte de « crise financière internationale »

La justification apparaît comme une évidence pour le travail au quotidien des membres de l'exécutif. Ne serait-ce que dans le fonctionnement de la Cinquième république, l'exécutif doit travailler avec le Parlement pour prendre certaines décisions. Les membres de l'exécutif doivent également se justifier par rapport aux autres participants de la politique nationale. En effet, cette dernière ne se déroule pas sans alliance et opposition, qui en font même partie intégrante.

Toutefois, pour confirmer si les membres de l'exécutif, au travers de leurs activités de communication, justifient leurs décisions et leurs actions, plusieurs catégories ont été utilisées. L'objectif de ces catégories est d'établir s'il existe une congruence entre la construction de la réalité de la part des membres de l'exécutif et la présentation des solutions qu'ils donnent. En premier lieu, la promotion de l'État et le registre promotionnel, dans lesquels se trouvent les actions de l'État incarné, donc des membres de l'exécutif, mises en valeur. Nous l'avons vu, la promotion de l'État sert à présenter de façon valorisante les actions de gouvernement. En second lieu, les catégories de cause, de conséquence et de solution, portant sur la définition de la réalité, replacent l'action des membres de l'exécutif en fonction de la construction de l'événement de « crise financière internationale ». Ces catégories soulignent une cohérence entre les actions présentées et la réalité telle qu'elle est construite par les membres de l'exécutif au travers de la communication. Le tableau ci-dessous résume les résultats vis-à-vis de la présence de ces catégories dans les activités de communication.

Pour rappel⁹⁰⁹, les catégories de cause désignent les origines de la « crise financière internationale » données par les membres de l'exécutif dans leurs activités de communication. Les catégories de conséquence concernent les dégâts causés par la « crise » et décrits par les membres de l'exécutif. Les catégories de solution correspondent aux actions données par les ministres et le Président pour sortir de la « crise » ou éviter la survenue d'une nouvelle.

Krach boursier de 1987 (52)⁹¹⁰	Registre promotionnel	49 (94%)
	Promotion de l'État	31 (59,5%)
	Catégories de cause	22 (42,5%)
	Catégories de conséquence	22 (42,5%)

909 Les catégories de cause, les catégories de conséquence et les catégories de solution sont respectivement décrites en détails et leurs indicateurs présentés p. 148, pp. 149-150 et p. 164.

910 Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la construction de l'événement de « crise financière internationale » et la promotion de l'État et des membres de l'exécutif.

	Catégories de solution	16 (40%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	Registre promotionnel	87 (98%)
	Promotion de l'État	36 (41%)
	Catégories de cause	23 (26%)
	Catégories de conséquence	57 (65%)
	Catégories de solution	16 (21,5%)
Crise des subprimes de 2007-2008 (171)	Registre promotionnel	162 (94%)
	Promotion de l'État	100 (58,5%)
	Catégories de cause	40 (23,5%)
	Catégories de conséquence	80 (47%)
	Catégories de solution	17 (37,5%)

Au total, il apparaît que la justification est une composante centrale des activités de communication. En effet, la promotion de l'État et la définition de la réalité sont des composantes centrales dans les activités de communication des membres de l'exécutif. Ces différents critères indiquent que les membres de l'exécutif font correspondre leur description de la « crise » avec les actions qu'ils promeuvent.

Ensuite nous nous arrêtons sur la manière dont cet invariant de justification se déroule pendant les « crises financières internationales ». Quel membre de l'exécutif s'exprime en priorité ? De quelles façons ? Avec quels acteurs de quels autres champs s'exprime-t-il ? Quels registres de discours mobilise-t-il dans son activité communicationnelle ? Ces questions orientent vers la prise en compte d'une organisation interne dans les activités de communication au niveau de l'exécutif français. Le sujet étant financier, il est logique que le ministre de l'Économie et des Finances est désigné pour le traiter. Tout comme les modifications qui ont trait au budget de l'État concernent d'abord le ministre du Budget. Toutefois, est-ce que la situation de « crise » apporte un changement par rapport à cette attribution par compétences et fonctions ? La grande majorité des acteurs des activités de communication que nous avons interrogés n'ont pas ressenti de changements dans leurs manières de travailler. Les routines de communication pendant les vingt années que nous avons analysées leur donnent raison.

Nous avons effectivement relevé quel membre de l'exécutif s'exprimait à chaque activité de communication pendant les trois « crises ». Le tableau ci-dessous montre le résultat vis-à-vis de quel type de membre de l'exécutif s'exprime dans les activités de communication.

Tableau 45 : membre de l'exécutif s'exprimant		
Krach boursier de 1987 (52)⁹¹¹	Ministre de l'Économie et des Finances	24 (46%)

911 Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport au membre de l'exécutif s'exprimant.

	Président de la République	13 (25%)
	Premier ministre	9 (17,5%)
	Ministre du Budget	3 (6%)
	Ministre du Commerce extérieure	1 (2%)
	Ministre de l'Industrie	1 (2%)
	Ministre de la Justice	1 (2%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	Ministre de l'Économie et des Finances	25 (28,5%)
	Président de la République	23 (26%)
	Premier ministre	22 (25%)
	Ministre des Affaires étrangères	9 (10%)
	Ministre des Affaires européennes	4 (4,5%)
	Ministre délégué à la coopération et à la francophonie	4 (4,5%)
	Ministre délégué du Budget	1 (1%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (171)	Président de la République	59 (34,5%)
	Premier ministre	47 (27,5%)
	Ministre de l'Économie et des Finances	40 (23,5%)
	Ministre du budget	14 (8%)
	Ministre des Affaires étrangères et européennes	5 (3%)
	Ministre de la Défense	4 (2,5%)
	Ministre de l'Écologie	1 (0,5%)
	Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé	1 (0,5%)

Le ministre de l'Économie et des Finances, respectivement Édouard Balladur et Dominique Strauss-Khan, est en effet le membre de l'exécutif le plus actif pendant le « krach boursier de 1987 » et la « crise asiatique de 1997-1998 ». Ce n'est que pour la dernière crise, la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », où le Président de la République, Nicolas Sarkozy, s'exprime plus. Une des explications peut se trouver dans l'affirmation de la scène politique partagée au niveau européen – définie dans le chapitre 4⁹¹². Les rapports de coopération et de concurrence entre l'État français et l'Union européenne sont en effet plus portés de façon publique pendant la « crise financière de 2007-2008 ». La présidence française de l'Union européenne⁹¹³ a donc amené le Président français à s'exprimer très souvent sur cette scène. Notons également l'apparition d'un nouveau membre de l'exécutif dans les activités de communication mises en œuvre pendant la « crise des *subprimes* ». Il s'agit du ministre du Budget, Éric Woerth, dont la présence s'explique avant tout par une modification au niveau de l'organisation des ministères. Auparavant, le portefeuille du ministère de l'Économie et des Finances comportait le Budget,

912 Cf. p. 245

913 Le Traité de Lisbonne, entré en vigueur en 2007 introduit une présidence de l'Union européenne, c'est-à-dire une présidence du Conseil de l'Union européenne (constitué des ministres des États membres) pour une durée de six mois.

avant que le gouvernement Fillon de 2007 attribue un ministère spécifique à ce portefeuille. Est-il possible de voir ici un gain d'importance en ce qui concerne la question du déficit budgétaire ? L'existence d'un ministère qui est dédié à la gestion du Budget plaide en la faveur de cette interprétation. Néanmoins, le budget et sa gestion sont déjà discutés pendant le « krach boursier de 1987 » et doit faire l'objet d'une justification. Le 03 décembre 1987, Jacques Chirac, alors Premier ministre, déclare devant l'assemblée nationale, « *nous avons montré, lors du débat budgétaire au Parlement, qu'il n'y avait aucune raison objective de modifier la loi de finances pour 1988 qui, par la réduction du déficit et des charges fiscales qu'elle comporte, est mieux que jamais adaptée à la conjoncture.* »

La question du Budget est en fait fortement reliée à celle de la croissance mesurée en PIB. La justification porte alors sur ce que les prévisions de croissance autorisent en matière d'investissement et de déficits éventuels. Pour le gouvernement en entier et pour le ministère de l'Économie et des Finances particulièrement, voire celui du Budget quand il est un ministère à part entière, il importe de donner des raisons sur l'état prévu des dépenses de l'État. Par exemple, Dominique Strauss-Khan déclare le 22 juillet 1998 « *la prévision de 3 % pour 1998 sera, au minimum, respectée. L'INSEE annonce 3,2 %. Nous établirons notre propre prévision début septembre, elle sera peut-être légèrement supérieure à 3 %. Nous prenons notre temps pour avoir, comme en 1997, la prévision la plus fiable possible.* »⁹¹⁴ Pendant la « crise des subprimes de 2007-2008 », la question est encore plus ardemment discutée, étant donné que cette « crise financière internationale » a été plus dure dans ses effets que les deux autres. Éric Woerth, ministre du Budget, lors d'une interview donnée à la radio RMC le 16 septembre 2008, faisant face à un journaliste qui essaye de connaître précisément les raisons qui justifient les prévisions de croissance, explique : « *on affichera notre fourchette de croissance au moment du budget, donc ce sera une prévision évidemment réaliste* »⁹¹⁵.

Dès lors, pour les membres de l'exécutif, il devient impératif de justifier les dépenses qu'il a entreprises ou qu'il compte entreprendre. Cette justification se réalise en parallèle d'une prise en compte de la croissance anticipée. Le savoir d'État se signale dans ce sens comme une composante essentielle de la caractérisation de la réalité. Par exemple, l'Institut National des Statistiques et des Études Économiques (INSEE) joue ce rôle très fort, d'un point de vue symbolique et politique, de définition des richesses qui seront probablement gagnées par la France. Cet institut, rattachée au ministère de l'Économie et des Finances, contribue en effet à « élaborer[r] régulièrement des diagnostics et des prévisions sur la situation économique de la

914 <http://discours.vie-publique.fr/notices/983001794.html>

915 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083002836.html>

France »⁹¹⁶. Ainsi, le savoir d'État souligne la légitimité que peuvent mobiliser les ministres et le Président de la République quand ils construisent un événement de « crise financière internationale » et, notamment, ses conséquences. La légitimité est bien là un capital politique qui peut-être utilisé. Et en l'occurrence ce capital sert à agir sur la représentation de la réalité. Les membres de l'exécutif savent quelle est la situation économique de la France et quel est son taux de croissance anticipé pour l'année en cours. Ils contribuent à définir dans ce cas la réalité économique de la France en congruence avec les solutions qu'ils comptent mettre en œuvre pour répondre à la situation de « crise ».

3.2.2 – La justification et le recours aux médias nationaux de la part des membres de l'exécutif

Afin d'approfondir notre analyse des relations entre les journalistes et les membres de l'exécutif, un troisième corpus a été constitué. Celui-ci est composé principalement d'interviews des ministres et du Président dans la télévision française. L'objectif est de saisir la façon dont se déroulent les rapports entre les journalistes des médias centraux ou dominants (comme *TF1* ou *France 2*) et les membres de l'exécutif. Nous nous sommes attaché à déterminer si ces rapports avaient lieu par la pratique d'interview, par la reprise de leur propos (la transmission en direct ou en différé d'un discours filmé), ou par la tenue d'une émission dédiée à la parole du membre de l'exécutif. Ce corpus a été formé à partir du visionnage des archives de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) et les différents éléments de ce corpus ont été analysés à l'aide d'une grille spécifique⁹¹⁷. Le tableau ci-dessous détaille la présence des membres de l'exécutif dans les médias télévisuels pendant les trois « crises financières internationales » dans l'objectif de savoir quel membre de l'exécutif s'exprime dans les médias télévisuels nationaux, quel membre de l'exécutif entretient le plus de relations avec les médias nationaux télévisuels pendant une « crise financière internationale ». Il renseigne également sur l'organisation de la justification.

Krach boursier de 1987 (16) ⁹¹⁸	Ministre de l'Économie et des Finances	11 (68,5%)
	Président de la République	3 (18,5%)
	Premier ministre	2 (12,5%)
Crise asiatique de	Ministre de l'Économie et des Finances	5 (5/7)

916 <https://www.insee.fr/fr/information/1303532>

917 Cf. « Annexe 2 : Grilles d'analyse de corpus », pp. 42-46

918 Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'échanges entre journalistes télévisuels et membres de l'exécutif analysés par rapport au type de membre de l'exécutif intervenant dans ces échanges.

1997-1988 (7)	Premier ministre	2 (2/7)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (24)	Ministre de l'Économie et des Finances	10 (35,5%)
	Ministre du Budget	6 (21,5%)
	Président de la République	5 (18%)
	Premier ministre	3 (10,5%)
	Ministre des Affaires étrangères et européennes	2 (7%)
	Ministre de l'Éducation nationale	1 (3,5%)
	Ministre du Travail	1 (3,5%)

Dans ce troisième corpus, le Président de la République est très peu présent. Les activités de communication de l'exécutif, pendant « trois crises financières internationales », se déroulent dans les médias télévisuels nationaux avec les ministres et surtout le ministre de l'Économie et des Finances. La situation des rencontres entre les membres de l'exécutif et les journalistes des médias télévisuels a également été notée afin de savoir si le déroulement de ces rencontres a connu une évolution. Le tableau ci-dessous présente ces contextes. Avant tout nous précisons la définition de quelques termes. L'interview décalée est une interview qui n'a pas lieu en direct et sur le plateau de télévision. Le discours décalé est la retransmission d'un discours d'un membre de l'exécutif qui n'a pas lieu en direct.

Krach boursier de 1987 (16)⁹¹⁹	Interview décalée	6 (37,5%)
	Discours décalé	5 (31,5%)
	Interview	4 (25%)
	Débat	1 (6%)
Crise asiatique de 1997-1988 (7)	Interview	5 (71,5%)
	Interview décalée	1 (14,5%)
	Interview décalée (physique)	1 (14,5%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (24)	Interview	21 (75%)
	Interview décalée	2 (7%)
	Conférence de presse	1 (3,5%)
	Interview décalée (physique)	1 (3,5%)
	Discours décalé	1 (3,5%)
	Débat	1 (3,5%)
	Discours	1 (3,5%)

La pratique de l'interview télévisuelle se développe surtout dans la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Pour le « krach boursier de 1987 », les médias télévisuels ont plus recours aux interviews décalées, qui ne sont pas en direct, et à la diffusion de discours décalés. Les rapports entre les pratiques des journalistes et les activités de

919 Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'échanges entre journalistes télévisuels et membres de l'exécutif analysés par rapport à la situation des rencontres entre le membre de l'exécutif et le journaliste.

communication seront discutés dans le prochain chapitre. Soulignons déjà que les acteurs des activités de communication mettent au point des activités significatives quant à la façon dont ils perçoivent leurs relations avec les médias télévisuels. Les routines de communication portent aussi sur le recours à la figure du Président de la République. Il s'agit d'exercice très ritualisé, comme les vœux du Président chaque année, où l'État est mis en scène de façon visible. Ainsi, le faible nombre d'apparition du Président de la République à la télévision peut s'expliquer par la nécessité de ne pas trop user la figure du plus haut représentant de l'État. Dans notre corpus composé des activités de communication des membres de l'exécutif, Nicolas Sarkozy s'exprime plus que ces prédécesseurs, pourtant son expression dans les médias télévisuels demeure la même que François Mitterrand vingt ans plus tôt. Il s'agit peut-être là d'un indice sur l'importance de l'apparition du Président à la télévision, c'est-à-dire sur la nécessité du chef de l'État d'intervenir dans des médias télévisuels à un moment précis (un événement fragilisant les secteurs économique et financier). Pendant une « crise financière internationale », le Président de la République fait peu d'apparition à la télévision, pour s'exprimer sur la situation de « crise ». Durant la « crise asiatique de 1997-1998 », le Président de l'époque, Jacques Chirac, fait aucune intervention dans les médias télévisuels pour parler des difficultés financières et boursières auxquelles le secteur financier français est confronté.

Les activités de communications montrent donc l'utilisation de la figure du Président. Quand l'événement de « crise » atteint une gravité certaine, le Président de la République intervient en direct sur une chaîne de télévision. Il existe seulement un exemple dans notre corpus. Les autres interventions de Nicolas Sarkozy et de François Mitterrand sont des discours décalés, qui ne sont retransmis en direct à la télévision (et une conférence de presse pour le premier). Pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », l'émission télévisée le 5 février 2009 illustre la communication présidentielle pendant une « crise financière internationale ». Il s'agit d'une longue interview, d'une durée d'une heure et demie, et intitulée « Face à la crise »⁹²⁰. Quatre journalistes de différents médias sont chargés d'interroger le Président⁹²¹. De plus, l'émission en direct est diffusée sur trois chaînes télévisées, M6, TF1 et France 2 à une heure dite de grande écoute ou en *prime time*, à 20h15. Pendant une heure et demie donc, Nicolas Sarkozy explique les politiques économiques de relance, la gestion de la crise financière par le plan de sauvetage des banques, les réponses apportées aux inquiétudes des Français, etc. Cette émission est un exemple typique de l'exercice de justification auquel doivent se prêter les membres de

920 Interview visionnée dans les archives de l'INA.

921 Il s'agit de Laurence Ferrari pour TF1, David Pujadas pour France 2, Alain Duhamel pour RTL et Guy Lagache pour M6.

l'exécutif. Les relations avec les médias renforcent cet invariant en questionnant précisément les raisons qui ont poussé les membres de l'exécutif à mettre en œuvre tels ou tels politiques. Par exemple, Guy Lagache, qui interviewe Nicolas Sarkozy durant l'émission « Face à la crise », le questionne sur le plan de relance ; il demande : « *en plus de votre plan de relance via l'investissement [...] vous allez aller plus loin sur des mesures sociales, que vous chiffrez à combien ?* »⁹²². Il s'agit ici d'un rapport de force, joué discrètement, où les journalistes essaient d'orienter l'échange avec le Président dans un certain sens. De son côté, Nicolas Sarkozy ne fait pas autre chose en rappelant les sujets et les faits qu'il considère comme importants. En répondant à la question de Guy Lagache, il inscrit les politiques « sociales » dans la continuité des actions de l'État en déclarant, « *même quand il y avait de la croissance mondiale, et de la croissance en France, un certain nombre de nos compatriotes ne s'en sortaient pas [...] Et partant je suis bien obligé de réfléchir à ce que doit être une politique sociale adaptée à la situation de crise d'aujourd'hui* »⁹²³. La figure du Président dans sa dimension symbolique témoigne donc du rôle primordial du chef de l'État en ce qui concerne la communication de l'État. Il intervient dans les médias télévisuels avec parcimonie, et à des moments cruciaux pour justifier les solutions apportées par le gouvernement et la présidence à la situation de « crise ».

3.2.3 – La promotion des membres de l'exécutif et de l'Union européenne

Dans les discours des membres de l'exécutif, nous avons déjà rapporté que le registre promotionnel était le registre le plus utilisé. Très loin devant le registre technique, pédagogique, prudentiel et polémique, le registre promotionnel montre la mise en avant de façon positive les actions de l'État. Il montre également que les membres de l'exécutif soulignent le travail qu'ils effectuent de manière valorisante. Les routines de communication soulignent la promotion de l'État et de l'exécutif français. Il s'agit de l'invariant de maîtrise des phénomènes sociaux défini par C. Le Bart⁹²⁴. Le lien qui existe entre la promotion et la justification apparaît dans la congruence entre la réalité construite par les activités de communication et les actions des membres de l'exécutif, décrites et expliquées de façon valorisante par ceux-ci. Les ministres et le Président de la République se montrent toujours dans la capacité de gérer la situation de « crise ». Ils prennent les décisions adaptées à la réalité, réalité qu'ils contribuent eux-mêmes à définir. Comme expliqué tout au long dans le chapitre 1, l'État est incarné par les membres de

922 26min52

923 27min30

924 LE BART Christian, *op. cit.*

l'exécutif. Ainsi, logiquement la promotion de ses actions est une promotion des actions des ministres et du Président. Nous donnons deux exemples afin d'illustrer cela en rapport avec le travail de justification opéré par les membres de l'exécutif, au travers de leurs activités de communication. Le 27 octobre 1987 pendant une interview accordée à la radio française *Europe 1*, le Premier ministre Jacques Chirac explique, en réponse aux interrogations du journaliste qui souligne les risques entraînés par la « crise financière » : « *je vous dis que la politique conduite par le gouvernement se traduit actuellement par les critères [d'emploi, des échanges économiques et de l'inflation]⁹²⁵ que je viens d'évoquer qui sont positifs [...]. Je ne vois pas pourquoi ça ne continuerait pas à l'être.* »⁹²⁶ Le Premier ministre François Fillon déclare le 9 décembre 2008 à l'Assemblée nationale : « *depuis le début de cette crise, nous avons démontré que ce qui était important, c'était d'agir massivement, d'agir vite et d'agir le plus possible de façon coordonnée au plan européen.* »⁹²⁷ Ces exemples mettent en lumière que la promotion s'accompagne d'une justification dans les activités de communication. Cette justification se traduit par une explication des agissements du gouvernement ou de la présidence.

L'utilisation du registre promotionnel souligne que l'invariant de justification s'impose mais pas sans réaction de la part des acteurs des activités de communication. Ils ne subissent pas cet invariant sans mettre au point des stratégies qui permettent de profiter de la contrainte pour leur propre bénéfice. Nous insistons ici sur les marges de manœuvre que les invariants laissent aux membres de l'exécutif. Ces derniers ne peuvent y échapper mais il leur reste la possibilité de contourner les contraintes induites par les invariants. Dès lors, la dimension stratégique de la communication de l'État se présente comme un avantage pour les membres de l'exécutif. Non seulement elle assure à chaque instant la prise en compte de leur participation à la politique nationale, mais en plus elle permet de profiter des contraintes pour renforcer la position des membres de l'exécutif dans le champ politique.

Le registre promotionnel souligne par ailleurs les rapports entre les membres de l'exécutif et les acteurs du champ politique européen. Dans les chapitres de la deuxième partie il a été expliqué que les membres de l'exécutif expliquaient, en communiquant, leur volonté de poursuivre la construction européenne. Les « crises financières internationales » constituent des temps forts pour rappeler la protection apportée par l'appartenance de la France à l'Europe politique ou le rôle de celle-ci en tant que nouveau pôle de stabilité dans la mondialisation économique et financière par exemple. Le champ politique national et le champ politique européen se

925 Ici Jacques Chirac fait référence aux critères de l'emploi, des échanges économiques et de l'inflation.

926 <http://discours.vie-publique.fr/notices/883351900.html>

927 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083003869.html>

retrouvent sur une « scène politique partagée » au niveau européen. Nous avons pu voir que cette scène émergeait surtout à partir de la « crise asiatique de 1997-1998 » et occupe une place encore plus grande dans la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Dès lors, les routines de communication n'empêchent pas des changements dans la communication de l'État, au niveau des relations qu'elle entretient avec les acteurs politiques européens. En mettant dans son contexte historique la communication étatique, nous nous apercevons que l'engagement de l'État dans la construction européenne a contribué à porter de plus en plus les activités de communication sur une scène politique partagée. La « crise des *subprimes* » voit par exemple la négociation de la signature du Traité de Lisbonne. Celui-ci est d'autant plus décisif que l'Union européenne est dite « en crise » après le rejet de la Constitution européenne en 2005⁹²⁸.

L'engagement de la communication de l'État dans la construction européenne s'est alors renforcée à mesure que la configuration du champ politique national et du champ politique européen se renforçait elle-même. En 1987, l'Union européenne n'existe pas encore sous cette dénomination. Pourtant, les acteurs politiques nationaux vantent le « Grand marché » à venir en 1992 avec le traité de Maastricht. Le « krach boursier de 1987 » suit tout juste la signature de l'Acte unique européen en 1986, préparant l'Union Économique et Monétaire (UEM). Pour la « crise asiatique de 1997-1998 », la grande échéance est sans aucun doute la monnaie commune, l'Euro. Les membres de l'exécutif rappellent que la monnaie unique a protégé la France des conséquences de la « crise financière ». À mesure que la construction institutionnelle de l'Europe politique s'étend et reprend des compétences autrefois seulement aux mains des États, le champ politique national et champ politique européen⁹²⁹ se rapprochent. L'invariant de justification se reporte ainsi sur la scène politique partagée. La communication va servir à l'État à justifier ces décisions. Ces dernières correspondent aussi bien à l'idéologie néo-libérale qui anime en partie la construction européenne qu'aux traités européens contraignants les politiques budgétaires et économiques et qu'aux rapports de force entre la France et les autres pays. Nous avons vérifié la présence de la justification dans les activités de communication des membres de

928 Sur ce point voir MAGNETTE Paul, WEYEMBERGH Anne, « Introduction » **IN** : MAGNETTE Paul, WEYEMBERGH Anne (dir.), *L'Union européenne : la fin d'une crise ?* Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008, pp. 7-12 (Institut d'Études Européennes)

929 L'expression « champ politique européen » correspond à ce que désigne D. Georgakakis par l'expression « eurocratie ». Cette dernière désigne le « nouveau centre de pouvoir qu'incarnent les institutions européennes. L'eurocratie défini par D. Georgakakis comprend également le rôle des agents dans leurs institutions. Il s'agit de ne pas réifier l'Union européenne dans un espace unifié où des institutions homogènes représentent un pouvoir – celui de l'Union européenne, mais plutôt de comprendre les rapports de force au sein de cet espace entre agents, se réclamant de différentes institutions, aux crédits et à la légitimité divers ; GEORGAKAKIS Didier, « L'Eurocratie : du sens commun à l'analyse du champ » **IN** : GEORGAKAKIS Didier (dir.), *Le champ de l'eurocratie : une sociologie politique du personnel de l'UE*. Paris : Economica, 2012, p. 2 (Études Politiques)

l'exécutif qui se déroulent sur la scène partagée européenne en utilisant la catégorie de solution. Cette catégorie met en lumière la justification des membres de l'exécutif par rapport à leurs actions ou de leur volonté d'actions pour régler la situation de « crise ». Dans les faits, comme le montre le tableau ci-dessous, les catégories de solution sont présentes en grande majorité quand un membre de l'exécutif s'exprime sur une scène de ce type.

Tableau 48 : promotion de l'Union européenne et solutions données par les membres de l'exécutif sur la scène politique partagée au niveau européen		
Crise asiatique de 1997-1988 (7)⁹³⁰	Promotion de l'Union européenne	7 (7/7)
	Catégories de solution	5 (5/7)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (20)	Promotion de l'Union européenne	16 (80%)
	Catégories de solution	19 (95%)

La communication de l'État est donc prise dans une configuration de relations entre les représentants de l'État et les acteurs politiques européens. Les membres de l'exécutif sont les acteurs dominants des rapports de force politiques à l'échelle nationale. Ils le sont sûrement moins vis-à-vis des rapports de force politiques à l'échelle européenne. Ces rapports de force joués à travers les activités de communications dans cette configuration de champ sont encore plus agités car incertains. Et pourtant, ils sont dissimulés derrière la coopération entre États clairement exprimée dans les activités de communication, notamment de la coopération internationale présentée comme une solution. Les rapports de force entre l'État français, les autres États et l'Union européenne ne sont pas discutées de façon aussi explicites que les solutions de la « crise financière internationale ». Dans l'analyse, les propos apparents ne doivent pas cacher les stratégies entraînées par la configuration de champs.

L'invariant de justification est en somme lié à la communication de l'État. En utilisant la communication pour gouverner dans une démocratie représentative, les membres de l'exécutif se contraignent à devoir expliquer ce qu'ils font. Pendant une « crise financière internationale », ils justifient les solutions qu'ils mettent en œuvre pour régler la situation. L'utilisation du registre promotionnel révèle les rapports de force entre le champ politique national et le champ politique européen quand il s'agit de montrer que l'État est à l'initiative dans la construction européenne. La promotion de la construction de l'Europe politique procède de la configuration de ces deux champs. C'est dans celle-ci que les membres de l'exécutif négocient leur position. Comme ils ne peuvent se dégager des relations avec le champ politique européen, d'autant plus qu'ils sont visiblement engagés dans la construction de l'Europe politique, ils prennent part à

930 Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la promotion de l'Union européenne et les solutions données par les membres de l'exécutif sur la scène politique partagée au niveau européen.

des rapports de force, à l'aide de leurs activités de communication, avec les acteurs politiques européens. En conséquence, la communication de l'État permet aux ministres et au Président français de mettre au point des stratégies où l'invariant de justification apparaît bénéfique. Pourtant, ils doivent faire avec l'invariant de désintéressement qui, pendant une « crise financière internationale », éloigne toute tentative trop visible de bénéfice aux capitaux politiques des membres de l'exécutif français.

3.3 – L'invariant de désintéressement

Le désintéressement dans la communication de l'État correspond à une contrainte pour les membres de l'exécutif. Cette contrainte porte sur la manière dont ils présentent leurs décisions. Celles-ci apparaissent comme étant mises en œuvre pour défendre l'intérêt universel de l'État-nation français et en aucun cas comme une défense des capitaux politiques des différents membres de l'exécutif. En exposant les théories de P. Bourdieu⁹³¹ sur le désintéressement, nous expliquerons, en premier lieu, que cet intérêt universel correspond en fait aux intérêts particuliers des membres de l'exécutif. En défendant l'intérêt universel explicitement, ils peuvent garantir les rapports de domination et leur position de dominant. En second lieu, nous verrons que le contexte de « crise financière internationale » renforce la nécessité du désintéressement dans les activités de communication.

3.3.1 – L'intérêt universel comme intérêts particuliers au maintien des rapports de domination : le rôle de la communication de l'État

Les élections constituent une compétition centrale dans une démocratie représentative. Elles mettent les participants élus de la politique nationale « en sursis », même si le bipartisme garantit aux partis dit de droite et de gauche une légère assurance dans l'obtention de postes. Malgré tout, il importe aux membres de l'exécutif de maintenir, voire d'augmenter, leur capital politique en vue de se faire réélire. Tous les cinq ans alors, ces capitaux sont remis en jeu et soumis à la sanction citoyenne lors des élections présidentielles, sans oublier les autres élections. Ces échéances d'élections soumettent les membres de l'exécutif à un invariant de désintéressement. La communication de l'État les pousse à affirmer sans cesse leur soumission à l'intérêt général. Selon C. Le Bart, « un des invariants les plus indiscutables du discours

931 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1993 (b)

politique [est] de toujours gommer l'intérêt qui est au principe de sa genèse. »⁹³² Pour les ministres et le Président de la République, la capacité d'incarner l'État revient à devoir, en contrepartie, se manifester comme incarnation de l'universalité imposée par l'État. P. Bourdieu souligne qu'il faut prendre en compte « les effets bien réels de la référence obligée aux valeurs de neutralité et de dévouement au bien public qui s'impose avec une forte croissance aux fonctionnaires d'État à mesure qu'avance l'histoire du long travail de construction symbolique au terme duquel s'invente et s'impose la représentation officielle de l'État comme lieu de l'universalité et du service de l'intérêt général. »⁹³³

Pour P. Bourdieu, l'État a un monopole de la formation de l'universel. Il décide de ce qui est naturel et partagé par tous les citoyens. Ce monopole de l'universel implique deux éléments centraux dans son maniement. D'un côté, des intérêts particuliers ont été à l'origine d'un travail politique de légitimation de ceux-ci, en les transformant en intérêts universels. P. Bourdieu écrit que « l'unification et l'universalisation relative qui est associée à l'émergence de l'État a pour contrepartie la monopolisation par quelques-uns des ressources universelles qu'il produit et procure »⁹³⁴. C'est pour cette raison que les membres de l'exécutif peuvent être qualifiés de manipulateurs de monopoles et capitaux étatiques. À titre d'exemple, la communication de l'État correspond à des maniements du monopole du capital symbolique avant tout. D'un autre côté, « ce *monopole de l'universel* ne peut être obtenu qu'au prix d'une soumission (au moins apparente) à l'universel et d'une reconnaissance universelle de la représentation universaliste de la domination, présentée comme domination légitime, désintéressée. »⁹³⁵ Les membres de l'exécutif sont dans la contrainte de souligner qu'ils agissent pour le bien commun, qu'ils n'ont pas en tête leurs propres intérêts ou des intérêts privés. L'État incarné par la communication travaille avant tout pour la société dans son ensemble.

3.3.2 – Le renforcement de l'invariant de désintéressement en contexte de « crise financière internationale »

À nouveau, la notion de routine permet de mettre en lumière l'invariant imposé aux membres de l'exécutif par la communication de l'État. Les propos de P. Bourdieu sur le désintéressement laissent entendre que cet invariant se déroule dans chaque activité de communication. Peu importe si le contexte est de « crise », les membres de l'exécutif sont dans la contrainte

932 LE BART Christian, *op. cit.*, p. 48

933 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1993 (b), p. 61

934 *Ibid.*, p. 61

935 *Ibid.*, p. 61 ; c'est l'auteur qui souligne

d'affirmer leur travail de défense de l'intérêt général. Toutefois, le contexte de « crise financière internationale » renforce l'invariant de désintéressement. Les routines de communication sont donc dédiées, contre les intérêts strictement personnels du statut de participant à la politique nationale des ministres et du Président, à la manipulation du monopole de l'universel. Ce dernier tire, en apparence, les activités de communication du côté du bien commun. En réalité, nous avons déjà souligné que les acteurs des activités de communication savaient contourner ces contraintes et les utiliser à leurs avantages, même s'ils ne pouvaient y échapper.

À l'aide de notre grille d'analyse, nous avons déterminé la situation dans laquelle avait lieu l'activité de communication. L'objectif est de trouver dans quelle situation, c'est-à-dire dans quels types d'exercice oral, les activités de communication se déroulent le plus souvent afin de comprendre, dans un contexte de « crise financière internationale, ce qui est motivé la tenue d'une activité de communication. Six catégories de situation ont été choisies. La première catégorie « discours » est une intervention d'un membre de l'exécutif durant laquelle il s'exprime oralement devant un auditoire. La deuxième catégorie « interview » est une situation dans laquelle le membre de l'exécutif est interrogé par un journaliste. La troisième catégorie « communiqué » est un texte destiné au plus grand nombre qui ne porte pas forcément de signature précise mais qui se revendique de la légitimité et de l'autorité d'un membre de l'exécutif. La quatrième catégorie « conférence de presse » est une situation qui mélange le plus souvent des discours de l'exécutif et des interrogations de journalistes. La cinquième catégorie « débat » est une situation où le membre de l'exécutif discute et argumente avec d'autres intervenants sur un sujet. La sixième catégorie « article » est un texte écrit par le membre de l'exécutif et publié dans un titre de presse. Le tableau ci-dessous présente les résultats vis-à-vis de la situation.

Krach boursier de 1987 (52) ⁹³⁶	Discours	21 (40,5%)
	Interview	20 (38,5%)
	Communiqué	5 (9,5%)
	Conférence de presse	5 (9,5%)
	Débat	1 (2%)
	Article	0 (0%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	Discours	49 (55%)
	Conférence de presse	19 (21,5%)
	Interview	14 (16%)

⁹³⁶ Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'activités de communication analysées par rapport à la situation des activités de communication des membres de l'exécutif dans les médias télévisuels.

	Communiqué	3 (3,5%)
	Article	3 (3,5%)
	Débat	0 (0%)
Crise des subprimes de 2007-2008 (171)	Discours	94 (55%)
	Interview	43 (25%)
	Conférence de presse	19 (11%)
	Communiqué	10 (6%)
	Article	5 (3%)
	Débat	0 (0%)

La situation de discours est de fait le plus présent dans les activités de communication. La régularité de la tenue des discours renforce l'homogénéité de ces activités qui se ritualiseraient presque. En d'autres termes, l'apparition d'un membre de l'exécutif est accompagné de la prononciation d'un discours par celui-ci.

Afin de préciser la situation des activités de communication, quatre catégories s'ajoutent. Elles portent sur les raisons de la tenue de l'activité de communication. La première catégorie « fonction » est une situation générale qui répond aux obligations de l'exercice du pouvoir de l'exécutif – par exemple formuler un discours lors d'un déplacement dans la France. La deuxième catégorie « actualité » est un contexte où le membre de l'exécutif est invité à s'exprimer sur ce qui fait « événement ». C'est surtout le cas lorsqu'un journaliste interroge un ministre ou le Président sur un événement particulier. La troisième catégorie « visite officielle » est un contexte où le membre de l'exécutif se déplace dans un pays à l'étranger. Cette catégorie se rapproche de la première (« fonction ») mais elle se différencie principalement par le fait que l'activité de communication se déroule à l'étranger dans le cadre d'une visite d'État. La quatrième catégorie « célébration d'un événement » est un contexte où le membre de l'exécutif fête l'anniversaire d'une institution ou d'un événement. Cela fait aussi partie de la fonction mais il existe un aspect rituel bien plus prononcé dans la mesure où le membre de l'exécutif représente une sanction étatique qui définit l'importance d'un événement qui a lieu à intervalle régulier et à date fixe.

Tableau 50 : précision sur les situations des activités de communication		
Krach boursier de 1987 (52)	Fonction	26 (50%)
	Actualité	20 (38,5%)
	Visite officielle	4 (7,5%)
	Célébration d'un événement	2 (4%)
Crise asiatique de 1997-1988 (88)	Fonction	45 (51%)
	Visite officielle	24 (27,5%)
	Actualité	14 (16%)

	Célébration d'un événement	4 (4,5%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (171)	Fonction	107 (62,5%)
	Actualité	45 (26,5%)
	Visite officielle	10 (6%)
	Célébration d'un événement	9 (5,5%)

Nous avons donc cherché à comprendre quelle raison principale avait motivé la tenue d'une activité de communication. Est-ce l'actualité qui pousse les membres de l'exécutif à la réaction ? Est-ce une visite officielle dans un autre pays ? Est-ce la célébration d'un événement (un anniversaire par exemple) ? Ou est-ce tout simplement une activité de communication qui découle de la fonction d'un ministre ou du Président ? Souvent à la fin d'une réunion ou lors d'un déplacement dans une ville, un membre de l'exécutif tient un discours. Ce qui apparaît au niveau des situations, c'est que la fonction est en majorité la raison principale qui est à l'origine de l'activité de communication. Autant dans le « krach boursier de 1987 », dans la « crise asiatique de 1997-1998 » que dans la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », les membres de l'exécutif communiquent principalement pour assumer leurs fonctions.

La situation de fonction renforce la routine et les attentes vis-à-vis de communication de l'État. En ayant une homogénéité au niveau du contexte de ces activités, il se crée des habitudes concernant celles-ci. À la fin d'une réunion entre les différents exécutifs des pays membres de l'Union européenne, les activités de communication se dérouleront dans une conférence de presse. Lors d'une visite officielle, le ministre ou le Président de la République tiendra un discours pour incarner l'État. Il annoncera peut-être quelques mesures politiques ou fera part de l'histoire commune entre la France et le pays visité. Mais globalement, il est surtout là pour incarner l'État. Les journalistes français et peut-être les citoyens, c'est-à-dire tous les individus attentifs aux déclarations des membres de l'exécutif, développent donc des attentes vis-à-vis des activités de communication. Les acteurs de ces activités, eux aussi, ont des attentes sur la façon et le moment dont ils doivent les mettre en œuvre. Nous avons déjà souligné que les acteurs interrogés dans nos entretiens ne percevaient pas par ailleurs de changement radical malgré la survenue de la « crise financière internationale ».

C'est une dimension double de ces routines qui se distingue dans la communication de l'État. D'un côté, elles renforcent la domination de l'État. De multiples acteurs attendent les activités de communication, à des moments particuliers et d'une façon précise, pour être informés des actions de l'État. Toutefois, pour être informés par les membres de l'exécutif sur les agissements étatiques, ils acceptent que les membres de l'exécutif incarnent l'État. Ils acceptent aussi que l'État prend des décisions qui engagent la collectivité et qu'il doit les tenir informés. D'un autre

côté, comme expliqué précédemment, la communication de l'État s'effectue avec un invariant de justification. Les membres de l'exécutif doivent donner des raisons pour expliquer leurs décisions. Avec l'invariant de désintéressement, ils doivent en plus mettre en forme ces justifications en ne laissant pas apparaître une éventuelle défense d'intérêts personnels.

Pour comprendre si les activités de communication sont dirigées vers les intérêts des membres de l'exécutif (principalement la défense de leur position dans le champ politique), le registre polémique est utile. Pour rappel, ce dernier souligne que le membre de l'exécutif s'attaque à un adversaire dans le but de lui nuire et d'augmenter ou conserver son capital politique. Les indicateurs de ce registre sont des critiques adressées aux adversaires politiques sous des termes négatifs⁹³⁷. Dans les activités de communication pendant les trois « crises financières internationales », le registre polémique est très peu utilisé par les ministres et le Président dans leurs activités de communication. Il est parmi les moins présents dans le « krach boursier de 1987 » et la « crise asiatique de 1997-1998 ». Ce n'est que dans la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » qu'il est en deuxième position des registres, loin derrière le registre promotionnel. Peut-être est-ce dû à la gravité de la « crise des *subprimes* » entraînant des relations plus tendues entre les partis politiques ? En tous cas, la faible présence de ce registre dans les activités de communication souligne l'existence de l'invariant de désintéressement. En effet, autrui, c'est-à-dire l'adversaire dans le champ politique, est peu visé dans ces activités. Le champ politique implique pourtant la critique de l'autre et le positionnement face aux positions de l'adversaire. Le registre polémique, comme le souligne Y. De La Haye⁹³⁸, se porte sur l'autre avant tout. La critique est formulée pour nuire mais, dans le même temps, elle dépend du discours de l'autre. Il s'agit de se placer face à lui. C'est un élément typique du champ politique où les positions négociées dans les discours sont une manifestation centrale de ses luttes – comme le précise P. Bourdieu, « les partis, comme les tendances au sein des partis, n'ont d'existence que relationnelle et il serait vain d'essayer de définir ce qu'ils sont et ce qu'ils professent indépendamment de ce que sont et professent leurs concurrents au sein du même champ. »⁹³⁹ La politique nationale est elle aussi constituée de la dénonciation de ce que l'adversaire a fait et mal fait. Cela permet, de façon sous-entendue ou pas, à celui qui tient le discours de dire qu'il n'agit pas comme son adversaire ou qu'il pourrait faire mieux.

937 Pour plus d'explications sur ce registre voir chapitre 3, « 3.1.3 – Les relations entre l'État et le secteur financier au travers des activités de communication », p. 171

938 de la HAYE Yves, *op. cit.*, 2005, p. 172

939 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1981, p. 9

Dans les « crises financières internationales », la question de la position des membres de l'exécutif face à autrui est reléguée à l'arrière-plan. Elle est dissimulée derrière la prise en compte explicite de l'intérêt général et implicite des intérêts privés des membres de l'exécutif. La dénonciation d'autrui ne compte plus autant que la promotion de soi, dissimulée derrière la défense de la nation, la protection de la France et de ses citoyens. Le registre promotionnel est bien un recentrement de la parole sur le sujet qui parle. Il s'agit de mettre en avant ce qu'il fait, même si, en apparence, il semble parler du groupe auquel il appartient ou d'une institution. Par exemple, le Président Jacques Chirac, devant l'Assemblée annuelle des ambassadeurs le 27 août 1997, déclare « *pour préserver ce rang et défendre au mieux ses intérêts, la France doit s'engager. En affirmant une vision claire des objectifs à atteindre, la France entraîne. En proposant des solutions aux problèmes de notre temps, dans la fidélité à ses valeurs de liberté, de paix et de solidarité, la France convainc.* »⁹⁴⁰ Jacques Chirac assume l'incarnation de l'État et le fait que ses décisions servent à « *défendre au mieux ses intérêts* », soit les intérêts universels de l'État-nation français. Un autre exemple de ce type est présent dans un discours de Christine Lagarde devant le Sénat. Le 15 octobre 2008 elle explique, « *d'autres pays ont fait le choix de garantir directement la dette de leurs banques. Nous avons fait en France [sic] d'une solution tout aussi efficace et plus protectrice des intérêts du contribuable.* »⁹⁴¹ La solution qu'elle présente est une solution de défense des « *intérêts du contribuable* ». Il est sous-entendu que le gouvernement a fait le bon choix. François Mitterrand offre un exemple encore plus clair du monopole de l'universel que les membres de l'exécutif manient. Lors d'une visite en commun le 20 octobre 1987 entre l'exécutif français et l'exécutif de la République fédérale d'Allemagne à Aix-la-Chapelle, il annonce : « *on ne peut pas laisser des millions et des millions d'êtres humains qui dépendent de nos décisions aux hasards des ambitions, des spéculations, des intérêts particuliers, des volontés de puissance ou de rapports de force. A cela, mesdames et messieurs, je pense que la construction européenne devrait être capable de répondre.* »⁹⁴² La phrase de François Mitterrand affiche la complexité de la communication de l'État dans ses dimensions multiples. L'invariant de désintéressement est bien présent puisque le Président affiche qu'il défend l'intérêt général contre les « *intérêts particuliers* ». Toutefois, il parle de l'engagement de l'État dans la construction européenne. C'est cette dernière qui est censée défendre l'intérêt de la nation française et de la nation allemande (ou au moins une partie avant la réunification). François Mitterrand promet donc ses actions en tant que Président et cherche à maintenir son capital politique. Il peut justement le faire que parce qu'il dissimule tout

940 <http://discours.vie-publique.fr/notices/977016640.html>

941 <http://discours.vie-publique.fr/notices/083003224.html>

942 <http://discours.vie-publique.fr/notices/877022000.html>

gain personnel derrière cette décision. Il n'avoue pas non plus que sa décision est une parmi d'autres et qu'il est tout à fait envisageable que l'intérêt universel n'est qu'une construction politique temporaire, répondant à des objectifs et des représentations, autant subjectives qu'objectives. La communication de l'État est là un gouvernement par l'ostentation de l'intérêt général et par dissimulation de toute forme d'intérêt particulier de la part du membre de l'exécutif. C. Ollivier précise également que les campagnes de communication gouvernementale se défendent parce qu'elles « sont censées permettre à l'État de remplir certaines de ses missions vis-à-vis des citoyens : elles se trouvent ainsi justifiées par le devoir d'informer les citoyens de leurs propres droits et devoirs, mais encore de modifier les attitudes et les comportements des individus en société pour le bien commun. »⁹⁴³ La communication gouvernementale répond ici à des conceptions d'acteurs, mettant en œuvre cette communication, concernant les comportements à adopter afin de garantir l'intérêt général de la société. La communication de l'État incarné par les membres de l'exécutif reprend cette justification par l'intérêt général. C'est bien alors un rapport symbolique violent qui se joue dans la communication de l'État. Dans la mesure où les membres de l'exécutif peuvent, au prétexte d'un désintéressement, décider de l'engagement de l'État-nation français, ils affirment leur domination sur la société française. Mais c'est une domination contrainte, qui se déroule tout en nuance. Les membres de l'exécutif ne peuvent pas tout faire. C'est pour cela qu'ils se réclament de l'intérêt universel.

La communication de l'État se déroule alors dans un invariant de désintéressement. Les membres de l'exécutif participent à la politique nationale sans cesser de se réclamer de la défense de l'intérêt général. Cet invariant met en lumière différents rapports de force auxquels prend part la communication de l'État. À nouveau, un invariant se mêle avec les routines de communication, signalant que les acteurs des activités de communication connaissent leurs contraintes. La position de dominant, beaucoup moins claire avec les acteurs politiques européens, des membres de l'exécutif dans les relations qu'ils entretiennent est soumise aux contraintes de justification et désintéressement. Par ailleurs, les membres de l'exécutif refoulent presque la dimension polémique du champ politique nationale, en se concentrant surtout sur la promotion de l'État et d'eux-mêmes. La communication étatique, pendant une « crise financière internationale », dissimule les luttes internes au champ politique – ce qui n'implique pas que les luttes sont absentes comme en témoigne la présence importante du registre promotionnel.

943 OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2000, p. 205

3.4 – L’invariant de répétition

Les routines de communication se distinguent tout particulièrement dans l’invariant de répétition. Ce dernier force l’homogénéité des activités de communication. Il existe en effet une ressemblance dans ces différentes activités au niveau de la construction de la « crise » (les causes et les solutions par exemple), au niveau de l’engagement des membres de l’exécutif dans l’Union européenne et au niveau de leur promotion.

3.4.1 – La répétition des arguments des membres de l’exécutif dans la définition de la réalité

Les routines de communication des « crises financières internationale » indiquent que la manipulation, si elle existe, est véritablement très cachée. Ce qui est manipulé, ce sont plutôt des arguments et des explications répétés de nombreuses fois. Chaque « crise » par exemple possède des explications sur ses origines données par les membres de l’exécutif. Le corpus qui porte sur les activités de communication des membres de l’exécutif témoigne de cette répétition des causes. Le même constat est valable pour les conséquences et les solutions présentes dans les activités de communication des membres de l’exécutif. Pour rappel, les catégories de cause correspondent aux origines des « crises financières internationales » données par les membres de l’exécutif (avec, par exemple, comme indicateurs le verbe « relever (de) » ou l’adjectif « causal »). Les catégories de conséquence désignent les effets des « crises » donnés par le ministre et le Président de la République (avec, par exemple, comme indicateurs le verbe « entraîner » ou le terme « conséquence »). Les catégories de solutions indiquent les actions ou les volontés d’action de la part des membres de l’exécutif pour limiter les effets des « crises » ou empêcher la survenue de nouvelles « crises » (avec, par exemple, comme indicateurs les synonymes ou termes proches de « solution » ou le verbe « régler »). Le tableau ci-dessous résume les résultats vis-à-vis de la répétition dans les activités de communication des ministres et du Président.

Tableau 51 : répétition des catégories de cause, de conséquence et de solution	
Krach boursier de 1987 (% sur 52 activités de communication)	Cause : domaine économique (27%)
	Conséquence : situation économique (32,5%)
	Solution : coopération internationale (46%)
(% sur 22 activités de communication comportant une cause)	Domaine économique (63,5%)
(% sur 23 activités de communication comportant une solution)	Coopération internationale (77,5%)

(% sur 31 activités de communication comportant une conséquence)	Situation économique (74%)
Crise asiatique de 1997-1998 (% sur 88 activités de communication)	Cause : domaine économique (17%)
	Conséquence : situation économique (62,5%)
	Solution : coopération internationale (43%)
(% sur 23 activités de communication comportant une cause)	Domaine économique (60%)
(% sur 57 activités de communication comportant une conséquence)	Situation économique (96,5%)
(% sur 63 activités de communication comportant une solution)	Coopération internationale (60,5 %)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (% sur 171 activités de communication)	Cause : évolution des marchés (12,5%)
	Conséquence : situation économique (30%)
	Solution : coopération internationale (45%)
(% sur 40 activités de communication comportant une cause)	Évolution des marchés (50%)
(% sur 82 activités de communication comportant une conséquence)	Situation économique (62%)
(% sur 137 activités de communication comportant une solution)	Coopération internationale (56%)

Pour le « krach boursier de 1987 », ce sont les déficits budgétaire et commercial des États-Unis et le manque de coopération entre ce pays et l'Allemagne vis-à-vis de leurs politiques économiques. Pour la « crise asiatique de 1997-1998 », la libéralisation financière n'a pas été suffisamment maîtrisée par les pays d'Asie du Sud-Est. Leurs déficits budgétaires trop élevés ont aggravé le manque de maîtrise sur l'économie et le secteur financier. Pour la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », la chute du marché immobilier étasunien a eu des répercussions dans les Bourses mondiales. Autre exemple, la coopération internationale est toujours indiquée comme solution. Respectivement, dans le « krach boursier de 1987 », dans la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », le taux de répétition est de 46%, de 43 % et 45 %. Les membres de l'exécutif répètent qu'il faut agir pour apporter des changements dans le système économique et financier qui a amené la situation de « crise ».

Quant aux conséquences, les membres de l'exécutif font preuve d'honnêteté et insistent sur le fait que des difficultés économiques sont à prévoir à cause de la situation de crise. Il est d'ailleurs plus souvent question des impacts négatifs sur l'économie que sur le secteur financier. Respectivement, dans le « krach boursier de 1987 », dans la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », le taux de répétition est de 32 %, de 62,5 % et de 30 %. L'invariant de répétition se manifeste donc sur les explications de l'origine de la crise, sur ses conséquences ou encore sur les solutions de sortie de crise.

Pour mieux comprendre ces pourcentages, il importe de souligner que pas toutes les activités de communication comportent des causes, des solutions et des conséquences. La répétition se traduit alors aussi dans un pourcentage en rapport avec les activités de communication comportant une catégorie de solution, de cause ou de conséquence précis, sur les activités de communication comportant des catégories de solution, de cause ou de conséquence, peu importe lesquelles. Dans ce cas, la catégorie de cause « domaine économique » est présente à 63,5 % et à 60 %, respectivement pour le « krach boursier de 1987 » et la « crise asiatique de 1997-1998 ». La catégorie de cause « évolution des marchés » est présent 50 % pour la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». La catégorie de conséquence « situation économique » est présente à 74 %, à 96,5 % et à 62 %, respectivement pour le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». La catégorie de solution « coopération internationale » est présente à 77,5 %, à 60,5 % et à 73,5 %.

Dans les activités de communication des membres de l'exécutif se distinguent des répétitions vis-à-vis des causes, des conséquences et des solutions. Les ministres et le Président de la république construisent la « crise financière internationale » de façon assez rapprochée dans le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Il s'agit en conséquence d'un invariant dans la communication de l'État dans la mesure où les activités de communication des ministres et du Président se ressemblent. Cette ressemblance peut être due au contexte particulier dans lequel est plongé le secteur financier depuis les années 1980, c'est-à-dire depuis les politiques de libéralisation de ce secteur. En effet, le secteur financier, entre le « krach boursier de 1987 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », n'a pas connu d'évolutions structurelles. Celles-ci ont lieu avant avec le désengagement de l'autorité étatique et le développement de pratiques non-réglées pour les acteurs financiers. Les membres de l'exécutif français décrivent donc une situation de « crise », avec des causes, des conséquences et des solutions qui n'ont pas nécessairement changé, d'où une ressemblance dans leurs activités de communication.

3.4.2 – La répétition de l'engagement dans l'Union européenne

Notre grille d'analyse vise à saisir les relations de l'État au travers des activités de communication des membres de l'exécutif. Des rapports entre les membres de l'exécutif et les acteurs politiques européens apparaissent dans l'invariant de répétition. Les membres de l'exécutif sont engagés dans la construction européenne. Ils soutiennent les acteurs politiques

européens et leur insertion progressive dans le champ politique national. Plus exactement, ils acceptent le partage d'une scène politique où chaque membre de son champ respectif peut avoir des effets sur le champ de l'autre. Cette scène partagée accueille des négociations entre membres de l'exécutif et acteurs politiques européens. Ces négociations impactent en retour le champ politique de l'un et de l'autre, même si sur certains points, comme la politique budgétaire ou monétaire, les acteurs politiques européens ont plus de « poids » dans les décisions prises. La répétition sert la construction européenne et il existe un rapport de coopération sur ce point entre les membres de l'exécutif français et les acteurs politiques européens. La répétition n'est donc pas dirigée uniquement vers les citoyens pour les convaincre d'adopter tel type de comportement. Elle agit également pour l'engagement de l'État dans la construction de l'Europe politique.

Dans le corpus portant sur les activités de communication, les membres de l'exécutif soutiennent la construction de l'Union européenne. Ils présentent cette dernière comme une solution, dans leurs activités de communication comportant une solution, respectivement pour le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », à hauteur de 21 %, 32 % et 6 %. La faible présence de la promotion de l'Union européenne par les membres de l'exécutif comme solution dans la dernière « crise » peut s'expliquer par le fait que l'Europe politique a effectivement été beaucoup développée. Cette explication se justifie dans un autre résultat relevé à l'aide de notre grille d'analyse. Dans les activités de communication des ministres et du Président de la République, nous avons cherché les mentions de projet ou plan en commun dans les activités de communication des membres de l'exécutif⁹⁴⁴. L'Union européenne est ainsi toujours au premier rang des collaborateurs de l'État français, sauf pendant le « krach boursier de 1987 » où ce sont les Accords du Louvre qui correspondent au projet politique en commun le plus mentionné. Par exemple, le ministre des affaires étrangères pendant la « crise asiatique de 1997-1998 », Hubert Védrine, déclare à l'Assemblée générale du Mouvement des entreprises de France, le 24 novembre 1998 : « *L'Europe économique et monétaire contribue déjà à la stabilité et à la croissance.* »⁹⁴⁵

Les relations qui se dessinent dans les activités de communications témoignent ici d'une coopération entre les membres de l'exécutif et les acteurs politiques européens pour le développement de l'Europe politique. Durant les « crises financières internationales », l'Union européenne est le centre de décision que ce soit en aidant financièrement les pays en difficultés

944 Cf. « Tableau 30 : mention de projet ou politique en commun dans les activités de communication des membres de l'exécutif », p. 276

945 <http://discours.vie-publique.fr/notices/983003121.html>

ou en mettant au point des politiques économiques pour sauver le secteur financier ou encore en favorisant la coopération entre différents États au niveau de leurs politiques économiques. Toutefois, cette promotion de la construction européenne par les membres de l'exécutif, ne s'effectue pas sans négociation concernant la position de la France. Une déclaration de Jacques Chirac, Président de la République pendant la « crise asiatique de 1997-1998 », le 16 avril 1998 lors d'une conférence de presse, illustre cette dynamique dans les relations entre les membres de l'exécutif et les acteurs politiques européens. Jacques Chirac déclare :

« 1998 sera une grande année pour l'Europe. Une Europe à laquelle les Français ont pris depuis très longtemps toute leur part. Bien sûr des personnalités éminentes ont rêvé, voulu, construit l'Europe, notamment le Général de Gaulle qui a imposé la mise en oeuvre du Traité de Rome, mais aussi bien sûr tous ses successeurs, dans une remarquable continuité. Mais rien n'aurait pu se faire, cela va de soi, sans l'adhésion et la volonté de nos compatriotes. L'engagement européen de la France a transcendé les querelles partisans et les clivages politiques. »⁹⁴⁶

Dans cette déclaration, Jacques Chirac montre que les membres de l'exécutif ont la volonté de poursuivre le développement de l'Union européenne. Mais il souligne en même temps le rôle de la France dans la construction européenne. Comme expliqué dans le chapitre 4, l'objectif de la communication de l'État possède souvent deux faces. La construction européenne est décrite comme positive pour l'avenir de l'Europe. Elle contribuera et contribue déjà à protéger les pays membres des effets négatifs de la « crise ». Cependant, l'intérêt particulier de la France est visé pour lui assurer une position dominante. Les membres de l'exécutif incarnent l'État et bénéficient donc d'un capital institutionnel. Si l'État français est en position dominante, leur capital institutionnel est plus important dans les rapports de force européen. Cela ne signifie pas que la défense de l'intérêt général de l'État-nation français est *in fine* la défense de l'intérêt particulier des membres de l'exécutif, participants de la politique nationale. Il s'agit plutôt, encore une fois, de comprendre que les membres de l'exécutif savent utiliser les contraintes pour leurs propres bénéfices.

3.4.4 – La répétition de la promotion des membres de l'exécutif

La répétition se manifeste aussi dans le registre de promotion. Il est présent de façon très majoritaire dans le corpus composé de leurs activités de communication. Nous avons vu de

⁹⁴⁶ <http://discours.vie-publique.fr/notices/987000122.html> ; c'est nous qui soulignons

nombreuses fois que la promotion des actions de l'État et des membres de l'exécutif constituait un objectif central de ces activités. Le taux de répétition des capacités d'intervention de l'État pour respectivement, le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », est près de 60 %, près de 40 % et près de 60 %.

L'invariant de répétition est alors important à la fois pour la domination de l'État et pour la participation des membres de l'exécutif à la politique nationale. D'un côté, il permet d'insister sur les actions mises en œuvre par l'État pour gérer la situation de « crise ». Il fait de l'État l'acteur central du politique en France. C'est par lui que des décisions cruciales sont prises pour éviter toute aggravation des « crises financières » et pour limiter les conséquences négatives. De l'autre côté, le capital politique des représentants-incarnant de l'État bénéficie de la promotion de ces actions. La répétition de cette promotion vise à renforcer leur capital. Se trouve là l'idée qu'un invariant est maîtrisé par les acteurs des activités de communication pour essayer d'en tirer bénéfice. Par son intégration dans des routines, qui formalisent des manières de faire et des habitudes, paraissant comme étant les plus rationnelles possibles, la répétition en vient à servir les membres de l'exécutif.

Au total, l'invariant de répétition concerne la manière dont le « produit final » des activités de communication se présente. Comme souligné plus haut, avec nos entretiens effectués auprès d'acteurs des activités de communication que ceux-ci ne percevaient presque pas de changement dans leurs pratiques. Les routines s'imposent donc aux acteurs des activités de communication, même si la situation de « crise » est par essence extraordinaire. De plus, le seul acteur qui perçoit un véritable changement, Dominique Paillé, considère que ce changement porte sur « *l'unisson [des membres du gouvernement et de la présidence] de la manière de défendre* »⁹⁴⁷. Au niveau donc des conséquences, des solutions, des causes et de la promotion, les activités de communication partagent beaucoup d'éléments en commun. Les politiques économiques, la situation économique, la coopération internationale et les actions de l'État sont des routines constitutives des activités de communication dans leur forme. Les mêmes arguments ou des arguments assez proches sont utilisés pour décrire les conséquences ou pour annoncer les solutions. Les routines de communication révèlent dans ce sens une ressemblance assez frappante en vingt années de discours prononcés pendant les « crises financières internationales ».

La description de ces trois invariants permet d'identifier les rapports de force dans lesquels s'insèrent les membres de l'exécutif. Le recours à la communication de l'État pour gouverner

947 Cf. « Annexe 3 : Entretiens », p. 97

impose des manières de faire, respectant tout aussi bien le régime politique français que les attentes de différents acteurs vis-à-vis du gouvernement de la société française. L'invariant de justification contraint les ministres et le Président de la République à justifier leurs décisions. L'invariant de désintéressement oblige les membres de l'exécutif à se revendiquer comme défenseurs de l'intérêt général. L'invariant de répétition les pousse à insister pour mieux convaincre leurs publics mais aussi négocier, au final, la place de la France dans la construction européenne. Les membres de l'exécutif et les autres acteurs des activités de communication sont cependant capables de contourner ces contraintes. Ils peuvent tirer bénéfice de ces invariants pour leur capital politique. Les invariants sont formalisés dans des routines qui n'ont connu comme évolution marquante que le renforcement de la scène politique partagée.

Conclusion du chapitre 5

Ce chapitre met en lumière les contraintes qui pèsent sur les membres de l'exécutif français lorsqu'ils recourent à la communication pour gouverner. Ils sont les acteurs dominants de la vie politique et de la société françaises. Le concept de configuration de champs invite à éviter tout déterminisme dans l'analyse de cette position dominante. La configuration des champs administratif et politique montre que les membres de l'exécutif dépendent d'autres acteurs, comme les membres administratifs et les conseillers en communication pour la mise en place des activités de communication. La configuration du champ politique national et du champ politique européen souligne que les membres de l'exécutif affirment avec insistance leur engagement dans la construction européenne. Ils négocient également la position de la France dans cette construction. Il reste à analyser dans le prochain chapitre les contraintes apportées par la configuration des champs médiatique et politique. Les configurations de champs soulignent également les raisons du maintien de la domination des membres de l'exécutif dans le champ politique mais aussi dans la société française. En recourant aux notions de routine et d'invariant, nous expliquons les contraintes qui pèsent sur eux. Toutefois, les acteurs des activités de communication ont su développer des pratiques et des habitudes qui permettent finalement aux membres de l'exécutif de bénéficier de ces contraintes. L'exemple le plus démonstratif demeure la présence majoritaire du registre promotionnel dans les activités de communication. Par ailleurs, le caractère extraordinaire des « crises financières internationales » ne change pas dans les routines de communication. L'analyse des activités de communication dans ce contexte témoigne donc de la participation des membres de l'exécutif à la politique nationale. Cette participation est discrète du fait de l'invariant de désintéressement. Néanmoins, nous discernons le rôle de communication de l'État dans la politique nationale. Les membres de l'exécutif se préoccupent de leur capital politique et le double objectif de la communication étatique est partie prenante de l'organisation politique française. D'un côté, elle sert à gouverner, à limiter les risques d'aggravation de la « crise » et à empêcher un mouvement de panique pendant une « crise financière internationale ». De l'autre, elle vise la réélection et le maintien de la position dominante des membres de l'exécutif dans le champ politique. Au total, le concept de configuration de champs illustre ce qui caractérise la communication de l'État en France. Cette communication comporte une série de contraintes, se manifestant notamment sous formes d'invariants. Toutefois, les membres de l'exécutif contournent ces contraintes, en promouvant leurs actions et l'État. En conséquence, l'organisation des activités de communication se déroule avec des contraintes mais autorise des contournements de celles-ci.

Chapitre 6 : Les luttes entre membres de l'exécutif et journalistes pendant une « crise financière internationale »

Dans le chapitre 2, nous nous sommes arrêté sur les capacités définitives de l'État. Celui-ci donne des caractéristiques à la réalité, constituant la « crise financière internationale », par l'intermédiaire des activités de communication des membres de l'exécutif. Ainsi, ils gouvernent la société française en manipulant le capital symbolique étatique. Ce maniement assure aux membres de l'exécutif une position de dominants non seulement dans la société mais aussi dans le champ politique. Ils ont aussi toute une organisation institutionnelle qui les soutient. Dans le chapitre précédent, nous avons parlé de dominant assisté en faisant référence à la situation des membres de l'exécutif. Cette expression souligne notamment que dans les activités de communication, les membres de l'exécutif sont dépendants d'une organisation pour la mise en œuvre de ces activités. Les membres de l'exécutif ne sont donc aucunement des dominants tout puissants.

La configuration du champ politique et du champ médiatique illustre ce fait. Les membres de l'exécutif et les journalistes de médias nationaux entretiennent des relations étroites pendant les « crises financières internationales ». Nous avons insisté dans la partie 2 sur les relations entretenues par l'État, dans l'optique de la construction de l'événement de crise financière internationale, avec les autres acteurs de cette construction. Dans le chapitre 3, la construction de l'événement a été traitée comme procédant, en partie, des relations entre l'État et les médias. Nous abordons, à l'aide du concept de configuration de champs, la situation d'interdépendance et d'interpénétration de ces acteurs dominants de leur champ respectif. Les membres de l'exécutif nécessitent la diffusion au plus grand nombre de citoyens de ses activités de communication. Les médias utilisent ces activités étant donné qu'elles constituent une source d'information importante. Nous avons souligné, avec les théories de S. Hall *et al.*⁹⁴⁸, que l'État était un définisseur primaire. Ce statut implique une prépondérance politique et symbolique dans la construction d'un événement. Ce qui n'empêche pas l'État, définisseur primaire, de dépendre des médias dans le déroulement des activités de communication mises en œuvre pendant une « crise financière internationale », ni de devoir affronter d'autres définisseurs – comme les médias eux-mêmes.

948 HALL Stuart *et al.*, *op. cit.*

Les luttes auxquelles nous nous intéressons concernent les acteurs centraux, ou dominants, des deux champs. Dans le champ politique et le champ médiatique respectivement, les membres de l'exécutif et les journalistes de presse quotidienne nationale et de la télévision en sont des acteurs centraux. Pour cette raison, les corpus analysés seront ceux portant sur les articles de cette presse durant les trois « crises » et le corpus complémentaire, centré sur les relations entre les membres de l'exécutif et les journalistes dans les médias télévisuels. Les luttes ne sont pas uniquement effectuées par des acteurs centraux. Tous les acteurs de différents champs sont engagés dans des luttes entre eux. Un professionnel local de la politique entretient des rapports de force avec la presse locale. Pourtant, la partie la plus visible d'une configuration de champs est l'ensemble des luttes entre les acteurs centraux. Ils font en effet l'objet d'une attention particulière. Les luttes entre les acteurs centraux des champs médiatique et politique visent différentes composantes de la société française. Aussi bien politiques que symboliques, elles s'attardent à essayer de définir la réalité et ce qui est juste pour l'avenir de la France.

Dans ce chapitre sera aussi traitée la troisième hypothèse qui porte sur la collaboration et la concurrence entre acteurs centraux dans la construction et le règlement de la « crise ». Les « crises financières internationales » se construisent et font l'objet de luttes sans la présence des acteurs locaux comme un maire ou un journaliste d'un titre de presse régional. C'est effectivement la partie la plus visible de la configuration de champs qui transparait pendant ces « crises ». L'absence du niveau local dans le règlement de la « crise financière » met en lumière une hiérarchie entre le niveau local et le niveau central. En outre, l'interdépendance des acteurs centraux des champs médiatique et politique expliquent les logiques sociales de concurrence et de collaboration présentes dans leurs relations. Nous verrons également une correspondance avec les contraintes formelles de la communication étatique. Les médias se présentent comme des acteurs importants dans une démocratie. De plus, l'exécutif français ne contrôle plus les médias comme ils pouvaient le faire avant l'éclatement de l'Office de Radiodiffusion-Télévision Française (ORTF). La communication de l'État ayant recours aux médias correspond ainsi à une contrainte démocratique. L'État accepte que ses informations ne soient pas diffusées et contrôlées exclusivement par lui. C. Ollivier-Yaniv précise qu'avec le démantèlement de l'ORTF, « se trouvent réunies les conditions d'une redéfinition de la médiation entre gouvernants et société, processus au sein duquel l'information puis la communication gouvernementale vont occuper une place d'autant plus nécessaire. »⁹⁴⁹ Les rapports entre médias et État sont donc significatifs quant au rôle de la communication et sa correspondance avec des

949 OLLIVIER-YANIV Caroline, *op. cit.*, 2000, pp. 136-137

pratiques moins autoritaires sur le plan de la gestion des informations produites par l'État.

Nous verrons que les luttes entre les membres de l'exécutif et les journalistes centraux correspondent à des logiques relationnelles de coopération et de concurrence (1). L'interdépendance entre les médias centraux et les membres de l'exécutif est apparente dans le contexte de « crise financière internationale ». Ces logiques relationnelles répondent également à une histoire et une « rationalité » qui ont installé des routines (2). Les membres de l'exécutif mais aussi les médias fonctionnent avec des routines. Ce chapitre aura deux objectifs. Tout d'abord, il servira à nouveau à éviter toute forme de déterminisme dans la description de la communication de l'État. Les membres de l'exécutif sont contraints et entretiennent des rapports de force avec les acteurs du champ médiatique. Ensuite, il visera à expliciter les relations entre les journalistes des médias centraux (titre de presse nationale et télévision) et les membres de l'exécutif à l'aide du concept de configuration de champs. En somme, la configuration de champs médiatique et politique permet de saisir la communication de l'État vis-à-vis des relations auxquelles elle prend part et autorise le développement.

1 – La coopération et la concurrence entre les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux

1.1 – La faible présence du niveau local : journalistes locaux et acteurs politiques locaux

Le niveau local dans la configuration des champs médiatique et politique est composé des journalistes locaux (membre d'un titre de presse régionale par exemple) et des acteurs politiques locaux (un maire par exemple). La différence entre le niveau central et le niveau local est une différence géographique mais celle-ci traduit également une différence de position sociale, de dominant à dominé dans des rapports de force dans une configuration de champs. Dans un premier temps, nous nous arrêterons avec les travaux de P. Bourdieu⁹⁵⁰ sur la signification sociale de la différence dans une position géographique. Dans un second temps, nous verrons que cette différence dans les positions sociales se traduit, pendant une « crise financière internationale », dans la configuration des champs médiatique et politique par des rapports de force tenus en majeure partie entre acteurs centraux. Cette configuration se perçoit dans les activités de communication des membres de l'exécutif et dans les productions des journalistes de médias centraux.

1.1.1 – La position géographique comme position sociale

Notre utilisation des notions de central et de local ne dépend pas d'une métaphore organique, où il y aurait un niveau central, le cerveau, et des niveaux locaux, les autres organes. Ce n'est pas non plus une métaphore mécanique où le niveau central d'une machine domine totalement les niveaux locaux. Par l'utilisation des notions de central et de local, nous reconnaissons l'existence des différences de position, par rapport à la géographie et par rapport au pouvoir. Dans ce qu'il nomme des effets de lieu, P. Bourdieu⁹⁵¹ souligne la correspondance entre la position géographique et la position hiérarchique dans un espace social. En effet, il écrit « la capitale est [...] au moins dans le cas de la France, le lieu du capital, c'est-à-dire le lieu de l'espace physique où se trouvent concentrés les pôles positifs de tous les champs et la plupart des agents qui occupent ces positions dominantes »⁹⁵². La localisation des sièges sociaux de titres de presse analysés (*Les Échos*, *Libération* et *Le Monde*) et la localisation des membres de l'exécutif sont de ce point de vue très significatives. Tous se situent à Paris.

950 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1993

951 *Ibid.*

952 *Ibid.*, p. 162

Les contextes de « crise financière » démontrent l'existence de rapport de force dans l'orientation des relations, qui se traduit par la position géographique. Le niveau local a beaucoup moins de chances, voire aucune, d'influencer le règlement de la « crise ». Dans la représentation des journalistes et des hommes politiques, il est inscrit une différence entre le niveau local et le niveau central. Par exemple, Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », indique pendant un entretien⁹⁵³ avoir travaillé avec des institutions régionales, dans le cadre de l'accompagnement des PME locales. En revanche, à aucun moment il indique que les acteurs politiques locaux sont à l'initiative du règlement de la « crise ». Quant aux médias, nous avons interrogé des journalistes pour connaître leur vision de l'organisation locale/centrale des médias en France. Selon eux, les médias construisent localement la « crise financière internationale », mais en reprenant les informations des médias centraux. Pour Laura Raim, journaliste à *L'Express.fr* pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », la presse locale explique la crise économique, c'est-à-dire « *montrer sur le terrain, la réalité sociale, comment ça se transmet sur l'économie réelle, dans la vie de tous les jours, des salariés, des chômeurs, etc.* »⁹⁵⁴ De plus, selon Benjamin Masse-Stamberger, journaliste à *L'Express* pendant la même « crise », « *ce n'est pas que c'est pas du tout les compétences des personnes locales, c'est que c'est plus difficile pour un média local d'avoir des informations parce que les décideurs, les gens qui sont dans les grandes banques, à l'Élysée, etc. ils vont parler à cinq six médias parisiens.* »⁹⁵⁵

Cette idée correspond à celle de P. Champagne pour qui « l'information importante (et, par là, dominante) est celle qui est considérée comme telle par l'ensemble des supports de presse, et qui, en même temps, est reprise par les journaux les plus en vue »⁹⁵⁶. P. Champagne signale que les médias dominants créent une information perçue comme étant dominante. La presse locale reprend alors les informations de ces médias étant donné qu'elles bénéficient d'une image prestigieuse et qu'elles sont reprises par tous. C'est la double légitimité du champ médiatique définie par P. Champagne⁹⁵⁷ ; soit la légitimité du journalisme jouissant d'un prestige certain et la légitimité du nombre pour un journalisme qui fait de l'audience ou qui est beaucoup lu ou regardé.

953 Cf. « Annexe 3 : Entretien », p. 59

954 *Ibid.*, p. 71

955 *Ibid.*, p. 71

956 CHAMPAGNE Patrick, « La double dépendance : quelques remarques sur les rapports entre les champs politique, économique et journalistique » **[Document en ligne]** *Hermès*, n° 17-18, 1995, p. 228. Disponible sur : http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/15218/HERMES_1995_17-18_215.pdf (consulté en septembre 2015)

957 *Ibid.*

1.1.2 – Les rapports de force d’acteurs centraux à acteurs centraux

Les rapports de force imposent aux acteurs de la configuration de champs un échange d’acteurs centraux à acteurs centraux. Sans doute parce qu’il y a proximité géographique, mais aussi parce qu’il y a proximité de « pouvoir ». Les membres de l’exécutif trouvent chez les médias centraux une capacité plus forte de diffusion de l’information. Et les médias centraux trouvent chez les membres de l’exécutif des informations certaines sur les actions de l’État. Dans notre premier corpus, composé des activités de communication des membres de l’exécutif pendant les trois « crises financières », pas une seule fois il est fait mention d’un média local. Dans le second corpus, composé des productions journalistiques de *Libération*, *Le Monde* et *Les Échos*, nous avons analysé les reprises d’informations créées par d’autres médias. Nous avons simplement noté quand un média était mentionné ou cité directement par un journaliste. Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats vis-à-vis de cette reprise d’information dans les médias⁹⁵⁸.

Tableau 52 : reprise d’informations d’autres médias par les journalistes		
Krach boursier de 1987		
<i>Libération</i> (40) ⁹⁵⁹	Europe 1	2 (5%)
	New York Times	2 (5%)
	Wall Street Journal	2 (5%)
<i>Le Monde</i> (46)	Europe 1	4 (8,5%)
	Rmc	1 (2%)
	Times magazine	1 (2%)
<i>Les Échos</i> (45)	Europe 1	1 (2%)
Crise asiatique de 1997-1998		
<i>Libération</i> (41)	L’expansion	1 (2,5%)
	Presse asiatique	1 (2,5%)
	Financial times	1 (2,5%)
<i>Le Monde</i> (48)	Herald Tribune	2 (4%)
	New York Times	1 (2%)
	TF1	1 (2%)
<i>Les Échos</i> (69)	Nihon keizai shimbun	1 (1,5%)
	The nation	1 (1,5%)
	Europe 1	1 (1,5%)
Crise des subprimes de 2007-2008		
<i>Libération</i> (74)	New York Times	2 (2,5%)
	Wall street journal	1 (1,5%)

958 Pour la totalité des résultats, voir « Annexe 2 : Grilles d’analyse de corpus », pp. 31-32

959 Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total de productions journalistiques analysées par rapport à la reprise d’informations d’autres médias.

	Trader monthly	1 (1,5%)
Le Monde (126)	Financial times	4 (3%)
	France 2	3 (2,5%)
	Handelsblatt	2 (1,5%)
Les Échos (151)	Wall street journal	4 (2,5%)
	Financial times	4 (2,5%)
	Handelsblatt	2 (1,5%)

La presse quotidienne nationale travaille plutôt seule. Ses journalistes font peu souvent référence à l'information donnée par un autre média et, quand c'est le cas, il s'agit d'un titre de presse prestigieux à l'étranger comme le *Financial Times*, le *Wall Street Journal* ou *Handelsblatt*. Il n'existe pas une seule la reprise d'informations créées par un média local. Dès lors que les journalistes des médias locaux n'entretiennent pas de rapports directs avec les acteurs centraux, que ce soit les médias centraux ou les membres de l'exécutif. Les premiers constituent sûrement une source de laquelle les médias locaux retirent l'assurance d'une information crédible et légitime. Ils n'échangent pourtant pas d'informations ni ne travaillent ensemble sur un sujet.

Quant aux rapports entre presse locale et membres de l'exécutif, l'analyse de notre corpus souligne qu'il n'y a pas de rapports directs et visibles. Aucun média local n'est mentionné par les ministres ou le Président. Nous reprenons l'idée d'Y. de la Haye⁹⁶⁰, qui constate l'inadaptation de la presse quotidienne régionale (PQR) dans son rôle de pivot de la communication locale. Il explique que « l'information locale est le produit d'une configuration socio-politique définie nationalement »⁹⁶¹. Le rôle que joue la presse locale dans le gouvernement de la société française est le fruit d'une politique ou, au moins, d'une volonté de l'État. Pendant la Troisième et la Quatrième Républiques, l'information locale est « un élément central dans l'articulation du local au national »⁹⁶². Néanmoins, Y. de la Haye note que la PQR n'occupe plus ce rôle central, avec l'apparition d'une nouvelle organisation du processus de légitimation de l'État. La fin du parlementarisme donne moins d'importance aux députés, qui entretiennent des relations étroites avec la PQR. L'État cherche alors à remplacer le couple presse/parlement qui perd en efficacité. D'après Y. de la Haye, c'est pour cette raison qu'émerge la communication publique. Celle-ci complète le dispositif d'information existant. La communication publique s'appuie également sur un usage généralisé des méthodes publicitaires par les administrations et le gouvernement. Ainsi, la communication se développe en même temps que la légitimation de l'État rencontre des difficultés dans un contexte de difficultés socio-économiques après la Seconde guerre mondiale.

960 de laHAYE Yves, *op. cit.*, 1984

961 *Ibid.*, p. 76

962 *Ibid.*, p. 77

L'analyse des activités de communication pendant une « crise financière internationale » s'accorde avec ce constat de Y. de la Haye. La PQR semble ne pas faire partie des routines de communication. Les membres de l'exécutif interviennent toujours dans des médias centraux. Notons toutefois que les acteurs des activités de communication peuvent très bien, à leur tour, s'exprimer dans les médias locaux. C'est le cas par exemple de Dominique Paillé, membre du cabinet de la présidence pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », qui explique : « *j'ai beaucoup parlé avec les journalistes locaux et puis sur des radios mais le discours était le même.* »⁹⁶³ Les membres de l'exécutif, eux-mêmes, ne se dirigent pas principalement vers la PQR pour leurs activités de communication, sans pour autant pouvoir empêcher une utilisation de celles-ci par les journaux de PQR. C'est la différence entre les volontés et les objectifs de ces activités et la reprise et les usages qui en sont faits. Les membres de l'exécutif peuvent très bien préférer les médias centraux pour leur capacité à toucher le plus de lecteurs possibles. Pourtant, leurs propos seront également repris par les médias locaux. La configuration de champs indique l'incapacité des membres de l'exécutif à maîtriser totalement le devenir de leurs activités de communication. Elle permet également de comprendre que la PQR est reléguée au second plan dans les stratégies des membres de l'exécutif.

Le faible nombre de rapports entre les acteurs politiques centraux et les acteurs politiques locaux est plus net pendant les trois « crises financières internationales ». Nous avons mené des entretiens avec des acteurs politiques en fonction pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » afin de connaître leurs relations avec le niveau politique local. Seuls deux d'entre eux affirment avoir travaillé avec ce niveau. Il s'agit plutôt de collaboration circonstancielle qu'une collaboration permanente. Par exemple, Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », précise fonction explique que cette collaboration se faisait « *en fonction des centres d'intérêts que je pouvais avoir* »⁹⁶⁴. Le ministre chargé de la Mise en œuvre du plan de relance, pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », Patrick Devedjian indique : « *j'ai travaillé avec toutes les institutions locales, les grandes villes, mêmes les petites villes* »⁹⁶⁵. Il précise également qu'il prenait contact avec les médias locaux, « *quand on lançait un projet dans tel département sur quelque chose qui était connu parce que préparer depuis longtemps et qui était enfoui dans un tiroir, et... que nous on mettait l'argent sur la table, on prévenait la presse locale, la presse régionale et on leur*

963 Cf. « Annexe 3 : Entretiens », p. 99

964 *Ibid.*, p. 111

965 *Ibid.*, p. 116

expliquait. »⁹⁶⁶ La fonction de Patrick Devedjian est importante quant à nos propos. Il était chargé de contrer les effets négatifs de la « crise financière » devenue « crise économique ». Il y a eu un phénomène de « contagion », où les difficultés du secteur financier se sont transmises au secteur économique. C'est d'ailleurs ce que dit Hervé Novelli, « *j'ai eu la chance ou en tous cas une écoute peut-être, les entrepreneurs de terrain que j'avais rencontrés chez moi, au cours des réunions amicales chez des entrepreneurs. Il y avait pas mal, des dizaines d'entrepreneurs qui sont venus me voir en disant « ils se passent quelque chose on n'a plus de crédits des banques* ». »⁹⁶⁷ Patrick Devedjian et Hervé Novelli ont entretenu des relations avec les niveaux locaux médiatique et politique pour le règlement de la « crise économique » et non pas pour le règlement de la « crise financière », c'est-à-dire qu'ils s'occupent des acteurs économiques locaux (comme les entreprises) et non pas des acteurs financiers internationaux (comme les grandes banques).

Est-ce que la « crise financière internationale » entraîne uniquement des relations entre acteurs dominants dans la configuration des champs politique et médiatique ? Ce contexte témoigne que la gestion par l'État de la « crise » s'effectue sans le niveau local. Il faut attendre que la crise devienne, en quelque sorte, économique, pour que le niveau local trouve un rôle plus important. Le secteur financier est bien un jeu mondial. Plus précisément, les grandes banques françaises interviennent sur les marchés boursiers mondiaux. En cas de problème mettant en cause le fonctionnement du système économique et financier, elles font appel à l'État pour un soutien financier. Alors quand une « crise financière » se déclare à l'étranger, elles sont forcément en difficulté. Ces difficultés se répercutent à l'ensemble du secteur financier national car les prêts interbancaires ralentissent. Les grandes banques françaises préfèrent garder leurs liquidités pour faire face aux complications entraînées par la « crise financière ». En conséquence, les PME ont plus difficilement accès aux crédits dans les succursales des grandes banques. Le secteur financier entraîne des effets sur le niveau local, mais la logique de « contagion » indique que l'origine est internationale. Pour cette raison, ce sont les acteurs centraux en premier, prenant en charge la construction et le règlement de la « crise financière internationale », qui entretiennent des relations.

Ainsi, même si la présence des acteurs locaux n'est pas totalement éliminée, il n'en demeure pas moins que, pendant une « crise financière internationale », les acteurs dominés des champs sont relégués au second plan. Dans le corpus des activités de communication des membres de l'exécutif, ont été relevées les mentions au niveau local – qu'il s'agisse d'acteurs, d'institutions

966 Cf. « Annexe 3 : Entretiens », p. 115

967 *Ibid.*, p. 107

ou de groupe⁹⁶⁸. Elles sont de fait très faibles voire inexistantes, comme dans le cas de la « crise asiatique de 1997-1998 ». Dans le corpus des productions journalistiques du *Monde*, des *Échos* et de *Libération*, nous avons relevé les acteurs et les institutions qui étaient mentionnés ou cités par les journalistes. Il n'est pas possible de reproduire dans sa totalité le tableau des résultats concernant les acteurs et les institutions qui sont cités dans les productions journalistiques. Le tableau ci-dessous présente donc uniquement les résultats vis-à-vis des acteurs les plus cités dans chaque titre de presse pendant les trois « crises financières internationales »⁹⁶⁹.

Tableau 53 : deux acteurs (hors membres de l'exécutif français) les plus cités dans les productions journalistiques		
Krach boursier de 1987		
<i>Libération</i> (40) ⁹⁷⁰	Ronald Reagan	4 (10%)
	Gerhard Stoltenberg	2 (5%)
<i>Le Monde</i> (46)	Pierre Bérégovoy	2 (4,5%)
	James Baker	2 (4,5%)
<i>Les Échos</i> (45)	Kiichi Mirayawa	1 (2%)
	Robert Birnbaum	1 (2%)
Crise asiatique de 1997-1998		
<i>Libération</i> (41)	Hans Tietmeyer	2 (5%)
	Alan Greenspan	2 (5%)
<i>Le Monde</i> (48)	Robert Rubin	6 (16,5%)
	Michel Camdessus	5 (10,5%)
<i>Les Échos</i> (69)	Michel Camdessus	6 (8,5%)
	Jean-Claude Trichet	2 (3%)
Crise des subprimes de 2007-2008		
<i>Libération</i> (74)	Christian de Boissieu	4 (5,5%)
	Hank Paulson	3 (4%)
<i>Le Monde</i> (126)	Ben Bernanke	7 (5,5%)
	Jean-Louis Mourier	6 (5%)
<i>Les Échos</i> (151)	Jean-Claude Trichet	6 (4,5%)
	Hank Paulson	4 (2,5%)

Ici aussi, le niveau local n'est pas mentionné. Ces acteurs sont pour la plupart des acteurs politiques (Ronald Reagan et Gerhard Stoltenberg par exemple) mais il y a aussi, par exemple, un politologue de l'Université de Paris, Christian de Boissieu, et un économiste d'Aurel BCG (une entreprise de courtage en bourse dont le siège social était situé à Paris en 2008), Jean-Louis Mourier.

968 Voir « Tableau 12 : mention du niveau local dans les activités de communication des membres de l'exécutif » p. 204.

969 On trouvera des résultats plus complets dans le tableau 10 p. 182.

970 Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total de productions journalistiques analysées par rapport aux acteurs (hors membre de l'exécutif français) les plus cités dans les productions journalistiques.

Dans la configuration de champs médiatique et politique se joue donc une question de pouvoir au niveau central, c'est-à-dire concernant la société à une échelle plus grande que le fait le niveau central. Ce n'est pas une question de contrôle de la nation mais une lutte politique au sens bourdieusien, qui est pour une part « une lutte pour le pouvoir proprement symbolique de faire voir et de faire croire, de prédire et de prescrire, de faire connaître et faire reconnaître »⁹⁷¹. L'autre part est la lutte pour le contrôle du « monopole de l'utilisation des instruments de pouvoir objectivés »⁹⁷². Pour P. Bourdieu, la lutte politique, par essence symbolique, est d'un côté une lutte pour les représentations et, de l'autre côté, une lutte pour le contrôle des moyens de gouverner, par l'utilisation des monopoles étatiques ou des institutions publiques, comme les ministères. La lutte que décrit le sociologue français est la lutte des professionnels du champ politique.

Dans le cas de la configuration des champs politique et médiatique, la lutte concerne seulement les représentations dominantes de la société. Les médias ne peuvent en effet exercer un contrôle des monopoles de l'État, contrairement aux membres de l'exécutif. Ils ont, en revanche, un rôle à jouer dans la façon dont les individus perçoivent un événement et quel événement ils perçoivent. Les médias centraux entretiennent avec les membres de l'exécutif des rapports de force autour des représentations en cours dans la société française. C'est une lutte politique et symbolique dans la mesure où il s'agit d'essayer d'influencer à la fois le comportement et la pensée des citoyens. Cette lutte a alors des effets sur le gouvernement de la société française même si elle ne prend pas part directement à ce gouvernement. Elle ne dicte pas les mesures ou les solutions à mettre en œuvre, mais elle contribue à la décision de ces solutions. Ainsi, la lutte pour les représentations dominantes est une lutte primordiale dans la société française. La configuration de champs médiatique et politique démontre que les acteurs centraux de cette configuration ont des rapports de force qui concernent la manière dont l'événement de « crise financière » doit être perçue. C'est une concurrence qui découle notamment des différences de champs.

1.2 – Des concurrences découlant des différences de champs

Les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux font partie de deux champs différents. En conséquence, ils ont des contraintes et participent à des luttes qui ne sont pas les mêmes. Plus précisément, ils prennent part à un jeu qui n'est pas strictement le même. Le jeu du champ politique et le jeu du champ médiatique partagent une structure identique. D'après la

971 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 1981, p. 8

972 *Ibid.*, p. 8

définition de champ de P. Bourdieu⁹⁷³, il est question de lutte de position à partir de capitaux spécifiques. Dans les deux cas, les acteurs dominants du champ politique et les acteurs dominants du champ médiatique cherchent à maintenir leur position. Mais il n'existe pas de dispute entre ces deux acteurs sur leur position dominante dans la mesure où chacun joue dans son propre champ. En revanche, les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux entretiennent une relation de concurrence. Cette relation n'existe pas forcément comme telle de façon objective. Il ne s'agit pas, pour l'un comme pour l'autre, de chercher des avantages qui auront comme objectif principal de gêner l'autre dans sa position de dominant. Nous pensons que la participation à des luttes internes au champ ne donne pas lieu à la formulation de stratégie destinée à provoquer un bouleversement dans les rapports de domination de l'autre champ. Comme cela sera expliqué dans le point suivant avec la collaboration, les acteurs centraux de la configuration de champs médiatique et politique jouent en la faveur du maintien de la position de dominant de l'autre. Les concurrences découlant des différences de champs soulignent que les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux peuvent se gêner, mais il s'agit d'un corollaire de la participation à la configuration de champs.

Nous verrons donc en premier lieu la concurrence entre les journalistiques des médias centraux et les membres de l'exécutif portant sur la parole politique. En second lieu, nous aborderons la concurrence qui concerne les solutions proposées ou mises en œuvre pour le règlement de la situation de « crise ».

1.2.1 – La concurrence entre les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux vis-à-vis de la parole politique

La première concurrence est une concurrence sur la parole politique. Cette dernière met en lumière que la communication de l'État fait l'objet d'une lutte. Il a déjà indiqué que les acteurs du champ politique s'affrontaient pour pouvoir pratiquer la communication de l'État. Ce ne sont pas tous les acteurs politiques qui incarnent l'État avec leurs activités communications. La parole politique des membres de l'exécutif est une parole politique centrale et dominante non seulement dans le champ politique, mais aussi dans la société française. Toutefois, les médias, en sollicitant tous types d'acteurs politiques, rendent publique une parole politique éclatée, qui n'est pas uniquement celle de l'exécutif français. Bien entendu, les titres de presse analysés, *Les*

973 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2013

Échos, *Le Monde* et *Libération*, ne sont pas des médias dépendant de l'autorité étatique. Pourtant, il faut noter que même les médias dans ce cas sont normalement indépendants de l'exécutif et de l'État. Les journalistes ne sont pas ses représentants ou ses porte-paroles. La différence de champ ici est donc que les journalistes n'ont pas forcément à jouer en la faveur des membres de l'exécutif. À l'inverse, le champ politique est solidaire de l'organisation des partis politiques. Dès lors, les rapports de force à l'intérieur du champ politique penchent clairement en la faveur des acteurs dominants que sont les membres de l'exécutif, à la différence des rapports de force dans le champ médiatique.

Nous avons formé notre grille d'analyse des productions journalistiques avec l'objectif, parmi d'autres, de comprendre la ou les paroles politiques que les journalistes contribuent à construire. À quel acteur ou institution politique font-ils appel pour parler d'une « crise financière internationale » ? Qui mettent-ils en avant pour la prise de décision dans le cadre du règlement de cette « crise » ? Ce sont les deux questions qui ont motivé le recueil de mentions de différents acteurs et institutions dans les productions journalistiques des *Échos*, du *Monde* et de *Libération*. Le tableau ci-dessous résume les trois institutions politiques et les trois acteurs politiques (hors exécutif français) les plus cités par les journalistes de ces trois titres de presse.

Tableau 54 : institutions et acteurs politiques les plus cités		
Krach boursier de 1987		
<i>Libération</i> (40) ⁹⁷⁴	Acteurs politiques	
	Ronald Reagan (Président des États-Unis)	4 (10%)
	Gerhard Stoltenberg (Ministre fédéral des Finances)	2 (5%)
	Pierre Bérégovoy (député)	1 (2,5%)
	Institutions politiques	
	Gouvernement étasunien	5 (12,5%)
	Assemblée nationale	2 (5%)
	Gouvernement japonais	2 (5%)
<i>Le Monde</i> (46)	Acteurs politiques	
	Pierre Bérégovoy (Député et Ministre de l'Économie et des Finances)	2 (4,5%)
	James Baker (secrétaire du Trésor des États-Unis)	2 (4,5%)
	Gerhard Stoltenberg	2 (4,5%)
	Institutions politiques	
	Gouvernement allemand	5 (11%)
	Gouvernement étasunien	5 (11%)

974 Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total de productions journalistiques analysées par rapport aux acteurs politiques (hors membre de l'exécutif français) et aux institutions politiques les plus cités dans les productions journalistiques

	Parti socialiste	3 (6,5%)
<i>Les Échos</i> (45)	Acteurs politiques	
	Kiichi Mirayawa (Ministre des Finances japonais)	1 (2%)
	Edward Markey (Homme politique étasunien)	1 (2%)
	Bruno Durieux (Député)	1 (2%)
	Institutions politiques	
	INSEE	3 (6,5%)
Crise asiatique de 1997-1998		
<i>Libération</i> (41)	Acteurs politiques	
	Hans Tietmeyer (Président de la Bundesbank)	2 (5%)
	Alan Greenspan (Président de la FED)	2 (5%)
	Michel Camdessus (Directeur du FMI)	2 (5%)
	Institutions politiques	
	FMI	4 (10%)
	Gouvernement étasunien	3 (7,5%)
	Gouvernement chinois	3 (7,5%)
<i>Le Monde</i> (48)	Acteurs politiques	
	Robert Rubin (Secrétaire du Trésor des États-Unis)	6 (16,5%)
	Michel Camdessus	5 (10,5%)
	Alan Greenspan	3 (6,5%)
	Institutions politiques	
	Gouvernement étasunien	7 (14,5%)
	FMI	5 (10,5%)
	Caisse des dépôts et consignations	3 (6,5%)
<i>Les Échos</i> (69)	Acteurs politiques	
	Michel Camdessus	6 (8,5%)
	Jean-Claude Trichet (Gouverneur de la Banque de France)	2 (3%)
	Hans Tietmeyer	2 (3%)
	Institutions politiques	
	FMI	5 (7%)
	Gouvernement thaïlandais	4 (5,5%)
	Gouvernement étasunien	4 (5,5%)
Crise des subprimes de 2007-2008		
<i>Libération</i> (74)	Acteurs politiques	
	Hank Paulson (Secrétaire du Trésor des États-Unis)	3 (4%)
	François Hollande (Président de la République)	2 (2,5%)
	George Bush (Président des États-Unis)	2 (2,5%)
	Institutions politiques	
	Gouvernement français ⁹⁷⁵	6 (8%)
	Parti socialiste	4 (5,5%)

	Gouvernement étasunien	4 (5,5%)
<i>Le Monde</i> (126)	Acteurs politiques	
	Ben Bernanke	7 (5,5%)
	Manuel Barroso (Président de la Commission européenne)	4 (3%)
	Jean-Claude Trichet (Président de la BCE)	4 (3%)
	Institutions politiques	
	FED	13 (10,5%)
	Commission européenne	7 (5,5%)
	BCE	6 (5%)
<i>Les Échos</i> (151)	Acteurs politiques	
	Jean-Claude Trichet	6 (4,5%)
	Hank Paulson	4 (2,5%)
	Charlie McCreevy (Commissaire européen)	3 (2,5%)
	Institutions politiques	
	BCE	7 (4,5%)
	Gouvernement allemand	6 (4%)
Gouvernement étasunien	6 (4%)	

Les journalistes des trois titres de presse font dès lors appel à la parole d'acteurs politiques hors de l'exécutif français. Ils sollicitent la parole politique des acteurs politiques étrangers – la chancelière allemande, le Président du conseil italien, le Premier ministre japonais, etc. – ou des institutions supranationales ayant un rôle de décision – le FMI, la BCE, etc. Dans ce sens, les journalistes ne sont pas les porte-paroles des membres de l'exécutif. Ils ne sont pas non plus des participants directs au champ politique. Ils ont un rôle en permettant à tel type d'acteur de s'exprimer publiquement, mais ils ne négocient pas leur position dans ce champ. Cela se perçoit dans l'analyse des productions journalistiques puisqu'ils ne cherchent pas systématiquement à se positionner face à la parole politique des participants du champ politique. Pour saisir ce positionnement par rapport aux membres de l'exécutif, nous avons relevé la posture du journaliste vis-à-vis de l'action présentée par les ministres ou le Président. Nous avons cherché si le journaliste faisait la critique de cette action, ou s'il restait neutre, ou si, encore, il la promouvait. Dans une très grande majorité, les journalistes sont neutres et rapportent seulement les propos des membres de l'exécutif sans commentaire. Nous présenterons ces résultats dans le point suivant. Ce non-positionnement indique en tous cas que, comme les journalistes ne prennent pas part au champ politique, ils citent des acteurs politiques français ou étrangers, sans avoir à donner leur position de manière explicite par rapport à ces propos.

975 Les acteurs cités dans ce cas font partie du gouvernement français sans être des membres de l'exécutif car il s'agit de membres de ministère – comme un secrétaire d'État par exemple.

Les médias ne cherchent pas explicitement à améliorer la crédibilité des membres de l'exécutif. Au contraire même quand ils interrogent les membres de l'opposition qui, eux, ont pour objectif de critiquer le travail de l'exécutif. Les médias n'ont donc pas forcément une parole politique à part entière, mais ils contribuent à en former plusieurs qui concurrencent celle de l'État. Il n'existe pas de partis politiques des journalistes, constitués uniquement par eux. Ils peuvent très bien, d'un point de vue personnel, être engagés, même si cela serait mal vu pour l'idéal de neutralité de leur profession. En tous cas, il apparaît, en comparant le corpus des activités de communication et le corpus des articles, que les discours des membres de l'exécutif et les discours des journalistes sont proches – nous détaillerons ces ressemblances dans la suite de ce chapitre. Est-ce qu'il existe une connivence entre les deux acteurs centraux de la configuration de champs ? Les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux se côtoient très souvent, ce qui peut contribuer à créer un rapprochement dans les idées. Ce rapprochement n'empêche pas pourtant les journalistes des titres de presse nationale de participer à la publicisation de paroles politiques concurrentes à celle des ministres et du Président de la République.

Ces paroles politiques concurrentes ne répondent pas nécessairement à des volontés claires de nuire ou de gêner la parole politique d'un ministre ou du Président. Les journalistes des médias centraux ne veulent pas nécessairement prendre part à une opposition aux membres de l'exécutif. Ce constat correspond à ce que E. Saitta a relevé en parlant d'une « dépolitisation » des journalistiques politiques⁹⁷⁶. En France, à partir des années 1980, arrivent une génération de journalistes politiques qui se montrent distante par rapport aux sources politiques. Ce que souligne par ailleurs la configuration de champs, c'est une interpénétration des activités. Et ces interpénétrations peuvent avoir comme conséquence de concurrencer les acteurs dominants de l'autre champ, sans pour autant que cela soit voulu. Les pratiques des journalistes ont des effets sur les pratiques des membres de l'exécutif. Pendant les « crises financières internationales », les journalistes n'interrogent pas que ceux-ci. Comme cela a déjà été souligné, les journalistes interrogent d'autres acteurs politiques en plus des membres de l'exécutif. Ainsi, ils contribuent à mettre en avant différentes paroles politiques qui concurrencent celles des membres de l'exécutif. En multipliant les interrogations d'acteurs politiques, les médias contribuent à éclater la parole politique ; la parole politique des membres de l'exécutif, celle de l'opposition, celle des acteurs politiques des autres pays, celle des institutions supra-nationales, etc. La pratique

976 SAITTA Eugénie, « Le désenchantement des journalistes politiques. Une comparaison France/Italie », IN : COHEN Antonin, BERNARD Lacroix, RIUTORT Philippe (dir.), *Les formes de l'activité politique : éléments d'analyse sociologique XVIIIe-XXe siècle*. Paris : Presses d'Université française, 2006, p. 388

journalistique favorise l'éclatement de la parole politique et une mise en concurrence de celle des membres de l'exécutif.

1.2.2 – La concurrence des solutions

La prochaine concurrence est fondée sur une contrainte imposée par la position des membres de l'exécutif. L'invariant de justification va de pair avec la nécessité pour les membres de l'exécutif de trouver des solutions en cas de « crise ». Ces solutions sont non seulement promues mais également présentées par ceux-ci comme sûres en ce qui concerne leur efficacité. En quelque sorte, il s'agit d'un impératif de champ où l'exécutif, en charge du gouvernement de la société française, doit proposer des solutions. Comme les membres de l'exécutif incarnent l'État, ils ont un intérêt particulier à ce que la solution proposée soit présentée comme la « bonne ». En revanche, les journalistes des médias centraux n'ont eux pas de compte à rendre vis-à-vis du règlement de la « crise financière ». Ils peuvent donc mettre en doute ces solutions ou en proposer d'autres. À l'aide de notre grille d'analyse, ont été relevées les solutions proposées par les journalistes. Comme expliqué dans le chapitre 3, nous avons repris les mêmes indicateurs pour déterminer les solutions que pour les activités de communication des membres de l'exécutif. Pour déterminer les solutions présentes dans les productions des journalistes des *Échos*, de *Libération* et du *Monde*, nous nous sommes aidés des mêmes catégories et indicateurs que pour les activités de communication des membres de l'exécutif – expliqués dans le chapitre 3.

Tableau 55 : concurrence au niveau des solutions de sortie de « crise »	
Krach boursier de 1987	
<i>Libération</i> (% sur 40 articles de presse)	Politique économique (32,5%)
	Coopération internationale (15%)
	Construction européenne (5%)
<i>Le Monde</i> (% sur 46 articles de presse)	Politique économique (22%)
	Coopération internationale (22%)
	Construction européenne (4,5%)
<i>Les Échos</i> (% sur 45 articles de presse)	Politique économique (33,5%)
	Coopération internationale (15,5%)
Membres de l'exécutif (% sur 52 activités de communication)	Coopération internationale (46%)
	Politique économique (22%)
	Construction européenne (22%)
Les journalistes et les membres de l'exécutif ne s'accordent pas sur la solution principale.	

Crise asiatique de 1997-1988	
Libération (% sur 41 articles de presse)	Politique économique (24,5%)
	Coopération internationale (5%)
	Ouverture à l'international (5%)
Le Monde (% sur 48 articles de presse)	Politique économique (16,5%)
	Coopération internationale (12,5%)
Les Échos (% sur 69 articles de presse)	Politique économique (23%)
	Coopération internationale (14,5%)
Membres de l'exécutif (% sur 88 activités de communication)	Coopération internationale (43%)
	Construction européenne (32%)
	Politique économique (20,5%)
Les journalistes et les membres de l'exécutif ne s'accordent pas sur la solution principale et sur la construction européenne comme solution.	
Crise des subprimes de 2007-2008	
Libération (% sur 74 articles de presse)	Politique économique (50%)
	Coopération internationale (21,5%)
	Évolution des marchés (4%)
Le Monde (% sur 126 articles de presse)	Politique économique (31,5%)
	Coopération internationale (12,5%)
	Situation sociétale (1,5%)
Les Échos (% sur 151 articles de presse)	Politique économique (32,5%)
	Coopération internationale (22,5%)
	Évolution des marchés (3,5%)
Membres de l'exécutif (% sur 171 activités de communication)	Politique économique (59%)
	Coopération internationale (45%)
	Évolution des marchés (20%)
Les journalistes et les membres de l'exécutif s'accordent sur les solutions dans l'ensemble.	

Les solutions proposées dans les productions journalistiques et dans les activités de communication sont assez proches. Elles ne sont pas radicalement opposées, même s'il existe des différences dans les solutions principales à adopter. Pendant la « crise asiatique de 1997-1998 » la solution « construction européenne » n'est pas mentionnée par les journalistes. La « crise des *subprimes* de 2007-2008 » montre en revanche des similitudes claires au niveau des solutions.

Toutefois, il existe, surtout dans les articles de commentaire, des solutions qui sont clairement opposées à celle des membres de l'exécutif. Par exemple⁹⁷⁷, Éric Le Boucher, journaliste économique, écrit le 10 septembre 2007 dans un article intitulé « Crise financière ou scandale

977 Nous reprenons uniquement les exemples du *Monde* parce qu'au moment où nous écrivons (mars 2017) nous n'avons plus accès aux articles écrits par *Les Échos* et *Libération*. Il faut tout de même considérer que les exemples sont très représentatifs et nous n'avons pas noté de différence flagrante entre les trois titres de presse.

bancaire ? », à propos des banquiers qui ont perdu beaucoup d'argent : « *Des gens si bien payés ont fait des bêtises, ils ne méritent aucune impunité. Ils doivent nettoyer leurs écuries, estimer dès maintenant l'ampleur de leurs pertes, le dire, reprendre les crédits normaux à l'économie réelle et prendre les moyens pour s'interdire de recommencer. Sinon, il faudra le leur imposer.* » Cette solution dirigiste et autoritaire s'oppose évidemment à la négociation entre les membres de l'exécutif, surtout Christine Lagarde, ministre des Finances et de l'Économie, et les grandes banques françaises.

Les solutions peuvent aussi être proches. Les journalistes des titres de presse nationale ne sont pas toujours en contradiction avec les membres de l'exécutif, bien loin de là. Ils s'accordent surtout sur la nécessité d'une coopération internationale pour le règlement de la « crise ». De plus, certaines productions d'auteurs ne proviennent pas des journalistes. Comme il s'agit d'une « crise financière », les professeurs d'économie, entre autres, sont sollicités. Ces derniers ont alors le choix de critiquer ou non les membres de l'exécutif. Par exemple, dans un article daté du 17 novembre 1987, Jean Matouk, professeur d'économie à l'université de Montpellier-I, écrit « *la bonne Bourse est aussi une Bourse régulée, c'est-à-dire lissée le plus possible des mouvements d'ensemble* », ce qui va contre la politique de déréglementation du secteur financier opérée par le gouvernement Chirac à l'époque, avec notamment la loi du 22 janvier 1988 sur les bourses de valeur. Au contraire, Christian de Boissieu et Sandrine Rol, respectivement professeur d'économie à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne et chargée d'études au Centre d'Observation Économique, soulignent, dans un article intitulé « *Comment sortir par le haut des crises asiatiques ?* », que « *l'Europe et l'euro vont avoir une carte à jouer dans la zone asiatique.* » Ils reconnaissent, avec les membres de l'exécutif de l'époque, même s'ils n'en font pas mention, que l'Union européenne (et non pas l'Europe pour être exact) est une solution de sortie de crise.

L'interpénétration des activités se perçoit aussi dans la concurrence des solutions. Les journalistes des titres de presse nationale s'expriment sur l'événement de « crise financière internationale ». Quotidiennement, ils commentent l'actualité ou rapportent les informations sur cet événement. Ils en viennent donc à contredire ou à approuver les propos des membres de l'exécutif. De plus, quand des acteurs qui ne sont pas des journalistes écrivent, ces derniers laissent une certaine liberté de ton. Par exemple dans le corpus de productions journalistiques, les articles de commentaire sont souvent écrits par des acteurs qui ne sont pas des journalistes. Les journalistes des médias centraux apparaissent bien ici comme n'étant pas des porte-paroles

de l'exécutif, ni leurs adversaires directs dans la politique nationale. Pourtant, nous avons vu que les pratiques des journalistes avaient des effets sur les pratiques des membres de l'exécutif.

La porosité des champs médiatique et politique s'analyse avec le concept de configuration des champs. Celui-ci permet de saisir ces rapports dans les frontières, ces luttes qui ne sont pas forcément des luttes conscientes et pensées comme telles. La configuration éliásienne suppose que les individus n'ont pas nécessairement conscience de participer à celle-ci. Par contre, du fait de l'interdépendance et de l'interpénétration qui se développent dans leurs relations, ils n'échappent pas à cette configuration. Ce peut être le cas dans la concurrence de solutions qui survient dans le contexte d'une « crise financière internationale ». Les membres de l'exécutif voient opposer à leur voie de sortie de « crise » des solutions, qui n'auront aucune chance d'influencer la décision qu'ils ont prise ou ont à prendre. Par exemple, les journalistes des médias centraux n'ont eu aucune possibilité de prendre part aux votes de l'Assemblée nationale pour l'approbation du plan de sauvetage des banques en octobre 2008. Ils pouvaient ne pas être d'accord mais ne pouvaient forcer une autre solution. En somme, si la lutte autour des solutions est une lutte discrète et non nécessairement consciente entre les acteurs centraux des champs médiatique et politique, c'est en quelque sorte parce que le « victorieux » a déjà été décidé. Les membres de l'exécutif mettront en œuvre leur solution quoi qu'il arrive dans leurs rapports avec les titres de presse nationale.

Dans les concurrences dans cette configuration de champs, il apparaît que c'est plutôt le travail des journalistes qui concurrence les membres de l'exécutif et non l'inverse. Cela ne signifie pas que les journalistes des médias centraux dominent les membres de l'exécutif. Les membres de l'exécutif sont en fait plus contraints dans leurs activités de communication que les journalistes dans leurs productions journalistiques. Les activités de communication sont plus surveillées, elles suscitent plus de réactions. Les journalistes commentent plus ces activités que les membres de l'exécutif ne commentent les productions journalistiques. Ensuite, les productions journalistiques sont bien plus nombreuses en quantité que les activités de communication. Un discours d'un ministre sera repris plusieurs fois par différents médias. Il existe plus de chance de pénétration de la pratique journalistique chez les membres de l'exécutif que l'inverse.

Les deux concurrences, concernant les solutions et la parole politique des membres de l'exécutif, sont des luttes concernant les champs politique et médiatique. Discrètes et pas forcément conscientes, ces luttes n'en demeurent pas moins présentes dans les relations entre les acteurs centraux des champs médiatique et politique. Par ailleurs, les journalistes des titres de presse nationale ne remettent pas en question la communication de l'État. Ils ne critiquent pas le

recours à la communication des membres de l'exécutif pour le gouvernement de la société française. Ils s'attachent toujours à la critique, l'analyse ou le rapportage du contenu des activités de communication. La domination de l'État, représentée par les membres de l'exécutif, n'est jamais interrogée par les journalistes des titres de presse nationale.

1.3 – Des collaborations de fonctionnement et de position

Au-delà des concurrences dans la configuration des champs médiatique et politique, les journalistes des médias centraux et les membres de l'exécutif entretiennent des collaborations. Ces collaborations découlent des fonctions de ces deux acteurs et de leur position dominante dans leur champ respectif. C'est ce que nous développerons dans deux points successifs.

1.3.1 – Des collaborations de fonctionnement

Les fonctionnements des champs médiatique et politique poussent les acteurs centraux de ces deux champs à entretenir des relations récurrentes, voire quotidiennes. Les membres de l'exécutif utilisent les médias pour diffuser leurs activités de communication. Les journalistes des médias centraux utilisent les activités de communication pour produire de l'information. Cette interdépendance s'explique avec la prise en considération du fonctionnement propre de chaque champ. Pour le gouvernement de la société française et pour leur participation à la politique nationale, les membres de l'exécutif s'adressent aux autres participants et aux citoyens français dans leur ensemble. Ils expriment publiquement leurs solutions et les justifient. En conséquence, ils entretiennent des relations avec des journalistes. En outre, en vue des élections, ils doivent également convaincre les électeurs de leurs qualités en tant que gouvernants et des points faibles de leurs adversaires en tant que gouvernants potentiels. Pour accomplir leurs fonctions, les journalistes des titres de presse centraux publient des informations destinées à éclairer leurs publics sur une situation. C'est leur travail même, informer leurs publics afin de leur vendre un produit, c'est-à-dire l'exemplaire du titre de presse ou un abonnement à celui-ci. Il existe en effet une concurrence commerciale entre les différents titres de presse. Pour P. Bourdieu, la principale sanction ou évaluation des performances des journalistes vient des marchés⁹⁷⁸. Les titres de presse sont pris dans une logique de marché, à la recherche de sources

978 BOURDIEU Pierre, « l'emprise du journalisme » [Document en ligne] *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1994, volume 101-102, p. 5. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1994_num_101_1_3078 (consulté en

d'information susceptibles de rencontrer un « succès », c'est-à-dire de susciter l'envie d'acheter l'information produite par le titre de presse. É. Neveu ajoute qu'une « orientation rédaction commerciale » implique aussi une forme d'anticipation et de mimétisme sur les verdicts de marché et les modes au sein de chaque rubrique. »⁹⁷⁹ L'information produite a alors des chances de se ressembler d'un journaliste à l'autre, compte-tenu des logiques commerciales qui poussent à l'imitation et l'anticipation d'une demande collective. Toutefois, il existe des médias opposés à « ce journalisme de marché », dont l'objectif est de « préserver l'autonomie de la logique d'information »⁹⁸⁰ – É. Neveu cite les exemples d'*Alternatives économiques* et du *Canard enchaîné*, deux titres de presse qui ont fait le choix de réduire la part des recettes publicitaires dans leur fonctionnement. Les trois titres de presse analysés dans le deuxième corpus correspondent donc au journalisme de marché.

Dans le corpus constitué des productions des *Échos*, du *Monde* et de *Libération* pendant les trois « crises financières internationales », des pratiques particulières se distinguent pour citer les activités de communication des membres de l'exécutif. Pour analyser ces citations, nous avons eu recours à l'appareil terminologique et méthodologique d'Y. de la Haye⁹⁸¹. Pour Y. de la Haye, les citations traduisent le travail des journalistes vis-à-vis de la parole d'acteurs qu'ils reprennent. Elles servent à situer les journalistes par rapport à l'acteur qu'ils citent. Y. de la Haye définit quatre types de citations. La « citation reprise » ne comporte pas de guillemets, elle reprend et range le journaliste derrière le message de l'émetteur. Elle est un « moyen d'alignement discret sur un front d'opinions personnelles proches »⁹⁸². La « citation pincette » comporte l'usage des guillemets. Elle introduit un décalage entre l'émetteur citant et l'émetteur cité. Le premier ne veut montrer aucun rapport avec le second, il rapporte seulement l'information. La « citation camouflage » comporte aussi les guillemets mais elle est à mi-chemin entre la distance et l'engagement. Elle donne l'impression de l'objectivité tout en mettant en valeur l'opinion citée. Enfin, la « citation tronquée » consiste « à extraire une partie d'un texte sans faire état des conditions de sa production »⁹⁸³. Cela signifie que le lecteur ne sait pas d'où viennent les propos ni quand et pour quelles raisons ils ont été prononcés. Au total, comme cela a déjà été souligné, les membres de l'exécutif sont peu cités dans les productions journalistiques analysées, mais ils demeurent les acteurs les plus cités en nombre.

juin 2015)

979 NEVEU Érik, *Sociologie du journalisme*. Paris : La Découverte, 2013, p. 40 (Repères)

980 *Ibid.*, p. 40

981 de la HAYE Yves, *op. cit.*, 2005

982 *Ibid.*, p. 108

983 *Ibid.*, p. 190

Tableau 56 : forme des citations des membres de l'exécutif		
Krach boursier de 1987		
<i>Libération</i> (40) productions où membre de l'exécutif cité (8)	Citation tronquée	4 (50%/10%) ⁹⁸⁴
	Citation pincette	3 (37,5%/7,5%)
	Citation reprise	2 (25%/5%)
<i>Le Monde</i> (46) productions où membre de l'exécutif cité (13)	Citation pincette	11 (84,5%/24%)
	Citation tronquée	2 (15,5%/4,5%)
<i>Les Échos</i> (45) productions où membre de l'exécutif cité (10)	Citation pincette	6 (60%/13,5%)
	Citation tronquée	2 (20%/4,5%)
	Citation reprise	2 (20%/4,5%)
Crise asiatique de 1997-1998		
<i>Libération</i> (41) productions où membre de l'exécutif cité (8)	Citation pincette	4 (50%/10%)
	Citation reprise	3 (37,5%/7%)
	Citation tronquée	1 (12,5%/2,5%)
<i>Le Monde</i> (48) productions où membre de l'exécutif cité (3)	Citation pincette	2 (66,5%/4%)
	Citation tronquée	1 (33,5%/2%)
	Citation camouflage	1 (33,5%/2%)
<i>Les Échos</i> (69) productions où membre de l'exécutif cité (11)	Citation pincette	6 (54,5%/8,5%)
	Citation tronquée	4 (36,5%/6%)
	Citation reprise	1 (33,5%/2%)
Crise des subprimes de 2007-2008		
<i>Libération</i> (74) productions où membre de l'exécutif cité (21)	Citation tronquée	12 (57%/16%)
	Citation pincette	11 (52,5%/15%)
<i>Le Monde</i> (126) productions où membre de l'exécutif cité (26)	Citation pincette	17 (65,5%/13,5%)
	Citation tronquée	9 (34,5%/7%)
	Citation reprise	1 (4%/1%)
<i>Les Échos</i> (151) productions où membre de l'exécutif cité (31)	Citation pincette	21 (67,5%/14%)
	Citation tronquée	7 (22,5%/4,5%)
	Citation reprise	5 (16%/3,5 %)

Les journalistes précisent d'où ils tiennent les propos des membres de l'exécutif par l'utilisation de citation pincette. La neutralité dans le rapportage des propos des membres de l'exécutif est donc majoritaire. Les journalistes des titres de presse commentent très peu souvent les propos du membre de l'exécutif cité. Cela s'explique par le nombre important d'articles d'information en comparaison des articles de commentaire. Dans les premiers, l'information donnée demeure neutre. Dans les seconds, l'information donnée est accompagnée d'un avis du journaliste.

984 Le pourcentage devant la barre oblique est calculé en fonction du nombre de productions journalistiques où la citation est une citation tronquée par rapport au nombre de productions journalistiques dans lesquelles une citation (peu importe le type) d'un membre de l'exécutif est utilisé. Le pourcentage derrière la barre oblique est calculé en fonction du nombre de productions journalistiques dans lesquelles la citation est une citation tronquée par rapport au nombre total de productions journalistiques analysées. Cet exemple de lecture est valable pour les autres résultats de ce tableau.

Également, la distinction entre les champs médiatique et politique joue un rôle dans ce rapportage en majorité neutre. Les journalistes des titres de presse nationale ne font pas de la politique. L'objectif pour leurs articles est de rencontrer un « succès » commercial. Il ne s'agit donc pas pour eux de se positionner obligatoirement et tout le temps par rapport aux discours des hommes politiques. Le fonctionnement du champ médiatique n'oblige pas les journalistes à prendre position contrairement aux acteurs du champ politique.

Il s'agit ici un lien avec l'idéal de neutralité et d'objectivité rattaché à la profession des journalistes. Comme l'explique É. Neveu :

« Le modèle américano-anglais de journalisme institutionnalise peu à peu un ensemble de règles d'écriture, intériorisées par les journalistes, contrôlées par les rédacteurs en chef. Il s'agit de l'objectivité au sens de revendication d'un récit vérifié et neutre des faits, séparation du fait et du commentaire. »⁹⁸⁵

Ce faisant, ils contribuent à légitimer les propos des membres de l'exécutif auxquels, en grande majorité dans nos résultats, ils n'opposent aucune critique (au sens de mise en question). Un exemple typique est fourni dans un article de Babette Stern, journaliste économique au *Monde*, intitulé « *Le G7 est réuni à Londres pour tirer les leçons de la crise financière asiatique* »⁹⁸⁶. Dans cet article, la journaliste explique quelles solutions ont été adoptées pour contrer la possibilité d'une nouvelle crise financière. Elle écrit alors : « *dès le début de la semaine, Dominique Strauss-Kahn avait adressé à l'ensemble de ses collègues une lettre les exhortant à inventer ensemble « une nouvelle régulation mondiale » dont les pays industrialisés comme les pays émergents ont besoin.* » Au travers de cette citation pincette du ministre de l'Économie et des Finances est présentée la solution dont « *les pays émergents ont besoin.* » Il s'agit d'un rapport à l'événement de « crise », tel qu'il est décrit par Dominique Strauss-Kahn par l'intermédiaire d'une citation. La solution décrite dans l'article de Babette Stern est non seulement pertinente (puisque qu'elle correspond à ce « *dont les pays industrialisés comme les pays émergents ont besoin* »), mais en plus de cela dépend d'une volonté du ministre de l'Économie et des Finances, Dominique Strauss-Kahn. Dans cet exemple il apparaît que la journaliste économique n'est pas la porte-parole du ministre et encore moins son conseiller en communication pourtant, son article joue en la faveur de Dominique Strauss-Kahn.

De leur côté, les membres de l'exécutif prévoient cet avantage que peuvent leur apporter les journalistes. Aurélie Herz, chargée de communication de ministre du Budget Éric Woerth,

985 NEVEU Érik, *op. cit.*, 2013, p. 65

986 Article publié dans l'édition du 22-23 février 1998.

montre dans son entretien que les relations avec les journalistes sont entretenues voire recherchées. Elle explique que la préparation de dossiers de presse, accompagnant les activités de communication, constituent une part importante du travail effectué par les chargés de communication :

« le rôle d'un communicant d'un ministre, sans parler de la crise, c'est d'accompagner la personnalité politique quand elle a décidé de faire une conférence de presse pour annoncer des mesures, de faire une émission de télé à un 20 heures pour expliquer qu'on a décidé de faire ci ou ça... de préparer un dossier de presse qui va avec, que les journalistes viennent, que les bons journalistes soient conviés. »⁹⁸⁷

Également pour Luc Chatel, porte-parole du gouvernement pendant la « crise des subprimes de 2007-2008 », « vous pouvez, vous devez contacter régulièrement les journalistes pour les nourrir, leur offrir... envoyer des communiqués, leur faire un décryptage, les réunir pour expliquer ce qu'il se passe. »⁹⁸⁸ Patrick Devedjian, ministre chargé de la Mise en œuvre du plan de relance pendant la même « crise », précise aussi qu'il prenait contact avec les médias pour leur annoncer ce qu'il entreprenait comme action⁹⁸⁹. Alors, en plus des dossiers de presse, la prise de contact avec les journalistes fait aussi partie du travail du « communicant ». Les activités de communication sont donc préparées pour correspondre aux journalistes et les toucher. Il s'agit ici une question de routines dans les relations entre journalistes et membres de l'exécutif. Notons déjà que les membres de l'exécutif sont soucieux d'entretenir des relations avec les médias. Ils leur accordent des interviews à des heures de grande écoute. Dans notre corpus constitué des activités de communication, il n'existe pas d'interview dans un média local, tel un titre de presse régionale. Les réunions des membres de l'exécutif français, avec des hommes politiques étrangers ou des acteurs économiques, donnent lieu à l'organisation de conférence de presse. Les annonces de chiffres clés dans le gouvernement de la société, comme le PIB ou le budget, sont elles aussi l'occasion de conférence de presse.

En somme, les relations entre les journalistes des titres de presse nationale et les membres de l'exécutif s'entretiennent dans des dynamiques de collaboration. La parole politique des membres de l'exécutif comprend toujours un temps dédié aux médias. La communication de l'État est, dans son fonctionnement, tournée en partie vers les médias. Cela indique que les médias centraux ont un rôle propre à jouer dans le gouvernement de la société française. Le fait que les acteurs dominants de la vie politique se soucient des productions journalistiques souligne

987 Cf. « Annexe 3 : Entretiens », p. 129

988 *Ibid.*, p. 94

989 *Ibid.*, p. 114

l'importance des journalistes des médias centraux dans le champ politique. Les collaborations des membres de l'exécutif mettent en lumière que des acteurs extérieurs prennent part à la communication étatique. Celle-ci n'est pas isolée, mise en œuvre sans prise en compte des rapports de force, de collaboration ou de concurrence. Au cours de leur production, les activités de communication anticipent les relations avec les acteurs extérieurs au champ politique, et surtout celles avec les journalistes des titres de presse nationale.

1.3.2 – Des collaborations de position

Les journalistes des titres de presse nationale et les membres de l'exécutif font partie des acteurs dominants de leur champ. L'homogénéité de position est beaucoup moins claire chez les journalistes en revanche. Il est tout à fait envisageable que les médias centraux fassent appel à des pigistes. Toutefois, ces médias sont composés également de journalistes attitrés. Par ailleurs, dans les trois titres de presse dont les articles ont été analysés, il apparaît que le « prestige » de l'institution médiatique compte ; *Le Monde* ne jouit pas de la même réputation que le titre de PQR *Le Dauphiné Libéré*. C'est pour cette raison que nous parlons de champ médiatique plutôt que de champ journalistique, contrairement à P. Champagne⁹⁹⁰ par exemple. L'institution dans laquelle les journalistes travaillent compte dans la manière dont ils sont perçus et la manière dont leurs productions sont perçues. Comme souligné dans ce chapitre avec P. Champagne⁹⁹¹, ces productions sont l'information importante et dominante. Les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux collaborent alors du fait de leur position dominante dans leur champ. Ils contribuent par là à renforcer leur position respective dans un travail de légitimation. Les membres de l'exécutif renforcent le prestige des titres de presse ou des médias télévisuels en donnant des interviews chez elle. Les journalistes des médias centraux renforcent le capital politique des ministres et du Président de la République en diffusant sans cesse leurs activités de communication. C'est un travail de légitimation qui s'instaure dans la configuration de champs. Les relations de collaboration entre acteurs centraux contribuent à la position de dominant de chacun parce qu'ils soulignent, à de nombreuses reprises, l'importance de chacun.

Il apparaît une collaboration de position qui est tout à fait habituelle. Le caractère extraordinaire de la « crise financière » n'empêche pas le maintien de relations qui confortent les positions dominantes des membres de l'exécutif et des médias centraux. Dans le troisième chapitre il a été souligné que les ministres et le Président de la République mentionnaient principalement des acteurs centraux. C'est-à-dire des institutions, des pays ou des acteurs politiques ayant un

990 CHAMPAGNE Patrick, *op. cit.*, 1995

991 *Ibid.*

« poids » certain dans le règlement de la situation de « crise », comme le FMI, les États-Unis ou la chancelière allemande Angela Merkel par exemple. Du côté des journalistes des *Échos*, du *Monde* et de *Libération*, cette pratique de référencement des acteurs dominants est la même. Nous l'évaluons par l'intermédiaire de la grille d'analyse, en relevant les différents acteurs et institutions mentionnés dans les productions journalistiques⁹⁹².

Nous donnons des exemples de ces mentions et citations d'acteurs dominants. Pendant le « krach boursier de 1987 », dans *Libération* les acteurs politiques les plus cités, hors exécutif français, sont Ronald Reagan, Président des États-Unis, et Gerhard Stoltenberg, ministre fédéral des Finances allemand. Pendant la Crise asiatique de 1997-1998, les acteurs politiques les plus cités dans *Le Monde*, hors exécutif français, sont Robert Rubin, secrétaire du Trésor aux États-Unis, Michel Camdessus, directeur du FMI, et Alan Greenspan, président du conseil de la Réserve fédérale des États-Unis. Pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », les acteurs politiques les plus cités, hors exécutif français dans *Les Échos*, sont Jean-Claude Trichet, président de la BCE, Hank Paulson, secrétaire du Trésor aux États-Unis, et Charlie McCreevy, commissaire européen au Marché intérieur et aux Services. Ces exemples soulignent que les acteurs cités sont des acteurs d'importance, occupant une position politique et symbolique forte.

Que signifient alors ces citations d'acteurs de la part des journalistes des médias centraux et de la part des membres de l'exécutif ? Pourquoi ces citations occupent-elles un rôle de légitimation auprès des acteurs dominants des différents champs ? Le rôle de légitimation découle d'un jeu de référencement où les dominants se citent mutuellement. Ils se montrent dès lors comme indispensables dans le règlement et la construction de la « crise financière ». Plus spécifiquement pour les journalistes des médias centraux et les membres de l'exécutif, il est question de la temporalité publique, telle qu'elle est définie par J. Arquembourg⁹⁹³, de ces événements de crise. Comme elle l'indique, la temporalité publique renvoie à un travail collectif qui s'appuie sur la connaissance du passé et qui sert à définir des actions qui décideront de l'avenir. En ce sens, la collaboration entre membres de l'exécutif et journalistes est importante pour le gouvernement de la société française. Les médias centraux participent au renforcement de la domination étatique. Dans les productions journalistiques, les membres de l'exécutif sont mis en avant pour leur capacité à gouverner, à prendre des décisions et à mettre en œuvre des solutions engageant la collectivité. Dès lors, il existe un engagement indirect des médias dans le gouvernement de la société française. Ils contribuent à mettre en place des conditions favorables d'une reproduction de la domination de l'État.

992 Voir les tableaux 10 et 52 respectivement p. 194 et p. 369

993 ARQUEMBOURG Jocelyne, *op. cit.*, 2003, p. 62

C'est ensuite au niveau des critiques qu'existe un rapport de collaboration entre les journalistes des médias centraux et les membres de l'exécutif. Dans l'analyse du corpus des productions journalistiques, nous avons cherché à déterminer si les journalistes des *Échos*, du *Monde* et de *Libération*, critiquaient les décisions des membres de l'exécutif pendant une « crise financière internationale » – les résultats sont dans le tableau plus bas. Les journalistes en général ne se positionnent pas par rapport aux membres de l'exécutif. Pour arriver à ce constat, plusieurs catégories qualifiant la posture du journaliste ont été utilisées. La catégorie de posture « critique » est une mise en question profonde des actions des ministres et/ou du Président ou le développement d'une polémique les concernant. Elle se distingue dans des mots qui questionnent les actions du membre de l'exécutif comme « responsabilité », « compétence », « crédibilité ». Elle se distingue également dans des verbes qui traduisent une action négative pour le capital politique du membre de l'exécutif « échouer », « perdre », « se tromper ». Plus généralement, la posture critique se trouve dans des phrases qui contredisent l'action des membres de l'exécutif. Par exemple, Érik Izraelewicz, journaliste du *Monde*, écrit le 30 octobre 1987 dans un article intitulé « Optimisme et crédibilité », « *les propos du Premier ministre français [...] amènent à s'interroger une nouvelle fois sur la responsabilité des hommes politiques en matière économique* ». Plus haut dans l'article, il souligne que le Premier ministre Jacques Chirac s'est trompé en se montrant optimiste quant aux risques de crise financière.

À l'inverse, la catégorie de posture « partisane » correspond à un support explicite témoigné envers les membres de l'exécutif. Des mots comme « succès » et « gain » soulignent cette posture. Il s'agit aussi de phrases qui approuvent la politique mise en place par le gouvernement et la présidence. Il n'existe pas d'exemple de cette catégorie utilisée par les journalistes. Ce sont des acteurs qui ne sont pas des journalistes qui soutiennent les membres de l'exécutif dans les articles qu'ils écrivent. Par exemple, Hubert Védrine, ancien ministre dans le gouvernement Lionel Jospin en 1997, écrit un article intitulé « La bataille de la régulation » dans l'édition du *Monde* du 6 novembre 2008. Il écrit : « *Nicolas Sarkozy a raison, sur la lancée des réunions de crises récentes, de vouloir mettre à profit jusqu'à la dernière minute sa présidence européenne pour impliquer dans ce mouvement l'administration américaine sortante* ».

La catégorie de posture « nuancée » reprend un peu de deux premières postures. Le journaliste peut critiquer une action d'un membre de l'exécutif tout en reconnaissant la justesse d'une autre. Cette posture se démarque par un mélange des indicateurs de la posture critique et de la posture partisane. Elle est aussi un accord discret ou une critique discrète, dissimulé derrière l'avis d'autres acteurs – autrement dit ici le journaliste ne donne pas directement son avis mais fait

appel à une parole extérieure ou une « autorité » extérieure pour le livrer tout de même. Dans un article publié dans *Le Monde* intitulé « quatre questions sur la tempête financière » le 18 août 2007, le journaliste économique Pierre-Antoine Delhommais écrit : « *Christine Lagarde, a au contraire indiqué, jeudi, qu'elle « maintenait » la prévision de croissance du gouvernement pour 2007 et ne craignait pas que la crise boursière actuelle « contamine » l'économie réelle en France. Peu d'experts partagent son optimisme* ».

Enfin, la catégorie de posture « prudente » est simplement l'absence de posture manifestée dans la production. Elle correspond au registre prudentiel défini par Y. de la Haye, un énoncé qui a pour fonction « par rapport à une situation donnée et à des agents qui y sont confrontés, de ne rien dire qui puisse clairement être assigné à un point de vue »⁹⁹⁴. C'est au total une posture qui se manifeste dans l'effacement du journaliste dans la manière de s'exprimer. Il n'y a pas d'indicateurs à proprement parler ou plutôt il existe trop d'indicateurs qui qualifient une position prudente. Il s'agit de phrases ou de questions informatives et descriptives.

Tableau 57 : posture du journaliste vis-à-vis du membre de l'exécutif cité		
Krach boursier de 1987		
<i>Libération</i> (7) ⁹⁹⁵	Prudente	6 (6/7)
	Critique	1 (1/7)
<i>Le Monde</i> (13)	Prudente	12 (92,5%)
	Prudente	1 (7,5%)
<i>Les Échos</i> (10)	Prudente	10 (100%)
Crise asiatique de 1997-1998		
<i>Libération</i> (8)	Prudente	8 (8/8)
<i>Le Monde</i> (3)	Prudente	3 (3/3)
<i>Les Échos</i> (11)	Prudente	11 (100%)
Crise des subprimes de 2007-2008		
<i>Libération</i> (21)	Prudente	17 (81%)
	Nuancée	2 (9,5%)
	Critique	1 (5%)
	Partisane	1 (5%)
<i>Le Monde</i> (26)	Prudente	20 (77%)
	Critique	5 (19%)
	Nuancée	1 (4%)
<i>Les Échos</i> (31)	Prudente	26 (84%)
	Nuancée	3 (9,5%)
	Critique	2 (6,5%)

994 de la HAYE Yves, *op. cit.*, 2005, p. 176

995 Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total de productions journalistiques dans lesquelles un membre de l'exécutif est cité et, en conséquence, où nous pouvons analyser la posture du journaliste.

Dans une grande majorité des cas, les articles des trois titres de presse ne citent pas les membres de l'exécutif. Ce constat renvoie les relations entre ceux-ci et les journalistes à un niveau indirect. C'est le cas par exemple d'un journaliste qui propose ses solutions de sortie de crise, critiquant ou soutenant indirectement celles des membres de l'exécutif. Et quand ces derniers sont effectivement cités, la posture du journaliste est dans une très grande majorité prudente. Ils n'ont aucune posture en particulier et rapporte seulement les propos du ministre ou du Président. Cela est sans aucun doute à relier au fait que la plupart des articles produits sont des articles sans commentaire de la part du journaliste. Les postures critiques ou partisans sont alors rares dans nos articles de presse quotidienne nationale. Elles ont lieu le plus souvent dans des articles dédiés à l'exposition de l'opinion, comme les éditos. Cette prudence dominante (dans le nombre) se retrouve au niveau de l'utilisation des citations pincettes, présentes en très grand nombre⁹⁹⁶. Derrière elles, se trouvent les citations tronquées, qui ne précisent pas le contexte de la production du discours. Elles non plus ne prennent pas position face aux membres de l'exécutif. C'est ici un idéal d'objectivité qui se déroule en parallèle d'une délégitimation du « modèle d'excellence professionnelle porté par le journalisme politique »⁹⁹⁷. E. Saitta, chercheuse en sciences de l'information et de la communication, relève une dynamique commerciale et professionnelle chez les journalistes qui favorise le recours à la neutralité et l'objectivité. À partir des années 1980 se produit un « désenchantement partisan des quotidiens nationaux »⁹⁹⁸ entraînant un recul des pratiques de commentaire politique chez les journalistes.

En ce qui concerne les membres de l'exécutif, il n'existe pas dans le premier corpus de critique sur le travail des médias. À vrai dire, hormis pendant les interviews et les conférences de presse, les membres de l'exécutif ne s'adressent pas aux journalistes. Pour cette raison, la tenue d'entretien avec des acteurs des activités de communication permet de relever l'avis et la représentation de ceux-ci concernant le rôle des médias. Dans ces entretiens donc, lorsque nous posons la question du rôle des médias, il ressort la pédagogie et la mise en public liées aux productions journalistiques. Pour Patrick Devedjian, ministre chargé de la Mise en œuvre du plan de relance pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », les médias ont eu « *un rôle pédagogique, ils expliquaient ce que le gouvernement faisait pour combattre la crise.* »⁹⁹⁹ Plus généralement, d'après Luc Chatel, le rôle des médias était « *d'abord d'informer sur un sujet qui était horriblement complexe.* » En revanche pour Hervé Novelli, il n'« *y avait pas de facteur*

996 Voir plus haut le « tableau 55 : forme des citations des membres de l'exécutif », p. 382

997 SAITTA Eugénie, « Les journalistes politiques et leurs sources. D'une rhétorique de l'expertise critique à une rhétorique du « cynisme » » [Document en ligne] *Mots. Les langages du politique*, n°87, 2008, p. 124
Disponible sur : <http://mots.revues.org/12722> (consulté en juin 2015)

998 *Ibid.*, p. 124

999 Cf. « Annexe 3 : Entretiens », p. 115

pédagogique lié à la presse, par contre elle était très ponctuelle. Elle avait besoin de réponse ponctuelle, plus que de développement théorique. » Pourtant Hervé Novelli explique également avoir organisé des conférences de presse « *très souvent sur des sujets majeurs.* » Les explications multiples opérées par les médias durant les trois « crises financières internationales » ont servi de relais aux activités de communication ainsi que de promotion des actions de l'État, puisque la dimension critique des productions journalistiques était très faible.

Il existe donc un entretien mutuel de la position de dominant par l'absence d'une dimension critique dans les rapports entre journalistes des médias centraux et membres de l'exécutif. La critique du rôle ou du fonctionnement de l'un par l'autre est très peu présente. De même, lorsqu'ils remplissent leurs fonctions, les acteurs dominants des champs médiatique et politique se soutiennent et démontrent un intérêt l'un envers l'autre. Au final, dans ces relations de collaboration, grâce aux analyses des corpus des activités de communication et des productions journalistiques, s'illustre une légitimation des pratiques des journalistes centraux et des membres de l'exécutif. Les membres de l'exécutif orientent leurs activités de communication vers les médias et ces derniers rapportent leurs propos. L'absence ou presque de critiques renforce les collaborations dans la mesure où elles soulignent une entente, plutôt implicite. Elle se perçoit aussi dans les relations et les routines de chaque acteur comme nous allons le souligner dans le prochain sous-chapitre.

Ce premier sous-chapitre montre que la configuration des champs politique et médiatique fonctionne avec des luttes entre les membres de l'exécutif et les journalistes des titres de presse nationale. Ces luttes sont plus symboliques que politiques. Elles concernent surtout les représentations dominantes dans la société française. Il existe également des concurrences découlant des différences de champs. La concurrence portant sur la parole politique montre que les membres de l'exécutif doivent se positionner toujours dans le champ politique par rapport à leurs adversaires. Cette lutte du champ politique les oblige à se promouvoir, à chercher à maintenir leur position de dominant. De leur côté, les journalistes des médias centraux n'ont pas à se positionner, ils ne font pas partie du champ politique. Dans leurs articles, ils font parfois appel à des paroles politiques qui viennent concurrencer celle des membres de l'exécutif. C'est en quelque sorte une concurrence indirecte. Ensuite, l'autre lutte porte sur les solutions. Les membres de l'exécutif sont dans la contrainte d'agir pendant une situation de « crise », ils proposent des solutions. Leur position de dominant dans le champ politique implique le maniement des monopoles d'État. Ce n'est pas du tout le cas des journalistes des médias

centraux qui peuvent critiquer ou soutenir, directement ou indirectement, les solutions de l'exécutif français. Les luttes de concurrence portent sur la parole politique et sur les solutions.

La configuration des champs politique et médiatique met par ailleurs en lumière les collaborations entre les acteurs dominants de ces deux champs. Les deux se critiquent très peu et ne remettent surtout pas en question leur rôle respectif. Les routines de leurs relations soulignent la légitimation qu'ils opèrent l'un envers l'autre. Les membres de l'exécutif se soucient de la reprise de leurs activités de communication par les médias et cherchent à entretenir des relations avec eux. Les journalistes des médias centraux rapportent ces propos et, le plus souvent, ils font mention indirecte du travail de gouvernement, et donc de domination, de l'exécutif français. Leur travail de construction de l'actualité et de l'information, durant une « crise financière internationale », passe par le rappel que le règlement de cet événement sera une décision de l'État. La communication étatique est en conséquence engagée dans une configuration de champs dans laquelle se déroulent des relations de concurrence et de collaboration entre les membres de l'exécutif et les journalistes des titres de presse nationale.

2 – Les routines : la démonstration d'un *statu quo* entre l'État et les médias ?

2.1 – Les routines de production journalistique pendant trois « crises financières internationales »

Nous voyons ci-dessous à partir de du corpus composé des articles du *Monde*, des *Échos* et de *Libération*, les routines de production journalistique pendant le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Au total, 640 articles de ces titres de presse ont été analysés – 155 pour *Libération*, 265 pour *Les Échos* et 220 pour *Le Monde*. Dans un premier temps, nous évoquerons l'organisation de ces productions. Dans un second temps, nous aborderons des relations qui transparaissent dans celles-ci. L'objectif de ce point est de comprendre les routines de productions des journalistes du *Monde*, des *Échos* et de *Libération*. C'est dans ces routines que se distingue l'usage effectué par les titres de presse nationale de la communication de l'État. En conséquence, nous saisissons – à partir de ces routines – les logiques relationnelles dans lesquelles s'insère la communication de l'État.

2.1.1 – Une organisation similaire dans les productions journalistiques

Dans le chapitre précédent les routines ont été présentées comme étant des habitudes entraînant une maîtrise et une certaine rationalité dans les pratiques. Les routines dans les pratiques d'acteurs impliquent le renouvellement dans les manières de faire qui s'institutionnalisent. Les activités de communication des membres de l'exécutif illustrent que les routines mobilisent les mêmes acteurs et des relations ressemblantes pour la mise en œuvre d'une activité. Les journalistes ont donc eux aussi leurs routines. Pendant les « crises financières internationales », ils ne ressentent pas de changement dans leur manière de travailler, comme ils le disent dans les entretiens que nous avons menés. Ces entretiens ont été effectués dans l'objectif de comprendre la représentation d'un journaliste vis-à-vis de son travail pendant une « crise financière internationale ». Ressent-il des changements particuliers ? Est-il plus contraint ou plus libre dans l'écriture de ses articles ? Comment se positionne-t-il face à cet événement (polémique, neutralité, remise en question...) ? Les journalistes que nous avons interrogés n'ont pas connu de changement dans l'organisation de leur travail. Pour Cécile Cornudet, journaliste politique aux *Échos*, la « crise des *subprimes* » n'a pas changé ces habitudes. Malgré le contexte de

« crise », elle pouvait toujours rencontrer des hommes politiques¹⁰⁰⁰. Jean-Marc Vittori, éditorialiste aux *Échos* pendant la « crise des *subprimes* », indique que la « crise » n'a pas modifié sa façon de travailler¹⁰⁰¹. Les autres journalistes ne font pas écho dans leurs réponses à nos questions d'un changement apporté par la « crise » dans le mode fonctionnement et d'organisation des titres de presse dans lesquels ils travaillaient. En revanche, ils sont plusieurs à avoir eu l'impression ou avoir effectivement eu des réflexions plus critiques sur le secteur financier et la société en général. Benjamin Masse-Stamberger précise que, dans un contexte de « crise financière internationale », « *c'est plus difficile de ne pas faire un minimum de travail critique* »¹⁰⁰². Cécile Cornudet rapporte aussi « *je suis toujours assez critique par définition... sur la course folle aux profits, à la spéculation, sur tout ça mais bon... là c'était intéressant de voir que tout le monde avait envie de réfléchir.* » Ce n'est pas pour autant que ces réflexions se traduisent explicitement dans leurs productions. Par exemple, Julien Gautier, qui était journaliste financier à Boursorama pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », explique « *j'avais une certaine liberté mais dans le fond Boursorama c'est la Société Générale.* »¹⁰⁰³ Il ne pouvait donc se montrer trop « critique » envers le secteur financier.

Les « crises financières internationales » ne changent pas l'organisation de la production des informations. Comme pour les activités de communication, ce constat soulève deux éléments dans les pratiques journalistiques. En premier lieu, les journalistes sont attachés à leurs routines, leurs manières de faire. L'organisation des rédactions est d'ailleurs basée sur ces routines, avec une division en services, qui s'appuie sur une hiérarchie commune aux différentes institutions médiatiques. Les journalistes que nous avons interrogés décrivent leur structure de façon similaire. Les titres de presse dans lesquels ils travaillaient sont divisés en service correspondant à des secteurs de la société. Par exemple Cécile Cornudet raconte avoir travaillé pour le service société : « *à l'époque effectivement, ça s'appelait société et c'était toutes les questions qui étaient politiques et qui n'étaient pas économiques stricto sensu.* »¹⁰⁰⁴ Toute la rédaction du titre est réunie dans un bâtiment, même si elle est divisée en services s'occupant des deux versions du titre de presse. C'était le cas de *L'Express/L'Expansion* comme le raconte Laura Raim, journaliste à *L'Express.fr* pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » : « *en fait l'Express.fr on était tous dans le même bâtiment, avec à un étage l'Express papier et un étage en dessous, l'Express.fr.* »¹⁰⁰⁵ La hiérarchie est également la même avec un directeur de la

1000Cf. « Annexe 3 : Entretiens », p. 64

1001*Ibid.*, p. 85

1002*Ibid.*, p. 72

1003*Ibid.*, p. 76

1004*Ibid.*, p. 62

1005*Ibid.*, p. 55

rédaction et des chefs de service. Cette organisation correspond étalement à la hiérarchie classique décrite par É. Neveu¹⁰⁰⁶, avec des rédactions composées de plusieurs directeurs (de rédaction et de publication), d'un secrétaire de rédaction et des chefs de service en charge des différentes rubriques composant le titre de presse.

En second lieu, cet attachement suppose une capacité à faire face à l'extraordinaire ou l'exceptionnel. Si vraiment les routines des journalistes étaient inefficaces ou trop bornées, il ne fait aucun doute qu'ils les auraient abandonnées. En guise d'exemple, les médias portent les articles sur internet. Ils ne restent pas fondamentalement, et strictement, attachés au format papier. Ils ont su faire évoluer leurs manières de travailler mais, l'événement de « crise financière internationale » n'est pas de nature à renverser les routines de la production des articles. Nous exposons ci-après les routines des articles pendant le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Nous nous appuyerons sur les résultats de l'analyse du corpus constitué des articles de presse du *Monde*, de *Libération* et des *Échos* pendant les périodes suivantes : du 01 octobre 1987 au 31 décembre 1988, du 01 juin 1997 au 31 décembre 1999 et du 01 juin 2007 au 01 mars 2009.

2.1.2 – Les journalistes en charge de la rédaction des articles concernant une « crise financière internationale »

Notre grille d'analyse vise à relever le type de journaliste qui s'occupe de la rédaction d'un article concernant la « crise ». Est-ce un journaliste économique, un journaliste politique, un journaliste généraliste, un éditorialiste, un acteur extérieur (acteur financier, professeur d'université, économiste, etc.) ?

Tableau 58 : type de journaliste ou d'acteur extérieur produisant l'article ¹⁰⁰⁷		
Krach boursier de 1987		
<i>Libération</i> (40) ¹⁰⁰⁸	Économique	26 (65%)
	Politique	7 (17,5%)
	Généraliste	5 (12,5%)
	Éditorialiste	3 (7,5%)
	Économiste	2 (5%)
	Acteur financier	2 (5%)

1006NEVEU Érik, *op. cit.*, 2013, pp. 44-47

1007Ce tableau présente les principaux résultats. L'intégralité des résultats est disponible en annexe ; cf. « Annexe 2 : Grilles d'analyse de corpus », pp. 18-20

1008Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total de productions journalistiques analysées par rapport au type de journaliste.

<i>Le Monde</i> (46)	Économique	21 (45,5%)
	Pas précisé ¹⁰⁰⁹	8 (17,5%)
	Politique	7 (15%)
	Généraliste	2 (4,5%)
<i>Les Échos</i> (45)	Pas précisé	21 (46,5%)
	Économique	16 (35,5%)
	Généraliste	4 (9%)
Crise asiatique de 1997-1998		
<i>Libération</i> (41)	Économique	24 (58,5%)
	Politique	12 (29,5%)
	Généraliste	5 (12%)
	Professeur	3 (7,5%)
	Pas précisé	3 (7,5%)
<i>Le Monde</i> (48)	Économique	33 (68,%)
	Généraliste	8 (16,5%)
	Politique	5 (10,5%)
	Économiste	3 (6%)
<i>Les Échos</i> (69)	Économique	43 (62,5%)
	Politique	21 (30,5%)
	Éditorialiste	2 (3%)
	Acteur financier	2 (3%)
	Pas précisé	2 (3%)
Crise des subprimes de 2007-2008		
<i>Libération</i> (74)	Économique	21 (28,5%)
	Politique	18 (24,5%)
	Généraliste	13 (17,5%)
	Économiste	12 (16%)
	Professeur	12 (16%)
	Acteur politique	6 (8%)
<i>Le Monde</i> (126)	Économique	77 (61%)
	Politique	17 (13,5%)
	Pas précisé	12 (9,5%)
	Éditorialiste	6 (5%)
	Généraliste	6 (5%)
	Acteur financier	3 (2,5%)
	Sociologue	2 (1,5%)
	Notable	2 (1,5%)
<i>Les Échos</i> (151)	Économique	91 (60,5 %)

1009« Pas précisé » concerne les articles ne concernant pas de signature. Il est en conséquence impossible de savoir le type de journaliste qui a rédigé l'article.

	Généraliste	19 (12,5%)
	Politique	14 (9,5%)
	Professeur	11 (7,5%)
	Économiste	10 (6,5%)
	Acteur politique	9 (6%)
	Acteur financier	9 (6%)
	Pas précisé	6 (4%)
	Éditorialiste	4 (2,5%)

Ce sont principalement les journalistes économiques qui rédigent les articles. La seule exception apparaît chez *Libération* où les journalistes politiques ont rédigé presque autant d'articles que leurs homologues économiques pour la dernière « crise ». Il existe également des modes de fonctionnement qui ont évolué. Pour *Les Échos* notamment, la présence importante d'articles non-signés en 1987 et 1988 a fortement diminué dans les deux périodes suivantes. Au global, les trois titres de presse montrent une spécialisation dans le traitement de l'information avec des journalistes spécialisés dans un secteur qui produisent des articles. É. Neveu attribue l'existence de cette spécialisation à plusieurs raisons : « montée des qualifications, technicisation des dossiers, reconversion dans le journalisme de rapports militants ou passionnés à des enjeux (écologie, informatique). »¹⁰¹⁰ Les journalistes que nous avons interrogés ont tous effectués des études (principalement à sciences po). Le secteur financier est en outre complexe avec de nombreux termes techniques (souvent en anglais) et nécessitant par là une connaissance approfondie. Il est donc logique que ce soit des journalistes économiques qui rédigent principalement les articles sur l'événement de « crise financière internationale ». Par ailleurs, la spécialisation répond au travail de rubricage opéré par les titres de presse¹⁰¹¹.

Il existe également une légère augmentation du nombre de participants différents, surtout pour *Les Échos*. Dans ce résultat apparaît l'importance des routines, étant donné que les journalistes économiques sont les premiers à traiter du secteur financier. C'est sans doute un sujet dont ils sont familiers. Apparaît aussi la capacité d'évolution sans bouleversement de ces routines. L'intégration de participants qui ne sont pas des journalistes dans les productions des médias ne causent pas de changement radical. Les trois titres de presse, pour les trois « crises financières », possèdent une organisation homogène de leur production.

1010 NEVEU Érik, *op. cit.*, 2013, p. 48

1011 *Ibid.*, p. 48

2.1.3 – Le travail de rubricage

La grille d'analyse des articles donne également la possibilité de se pencher sur le travail de rubricage. Le tableau ci-dessous résume les principaux résultats¹⁰¹².

Tableau 59 : rubriques des productions journalistiques			
Krach boursier de 1987			
<i>Libération</i> (40) ¹⁰¹³	Nombre de rubriques au total : 4	L'événement	16 (40%)
		économie	11 (27,5%)
		idées	7 (17,5%)
<i>Le Monde</i> (46)	Nombre de rubriques au total : 8	Économie	33 (76%)
		Débats	4 (9,5%)
		Revue des valeurs	3 (7%)
<i>Les Échos</i> (45)	Nombre de rubriques au total : 5	La bourse – les finances	27 (60%)
		Domaine économique	9 (20%)
		Première page	6 (13,5%)
Crise asiatique de 1997-1998			
<i>Libération</i> (41)	Nombre de rubriques au total : 4	Économie	26 (63,5%)
		Événement	9 (30%)
		Débats	4 (10%)
<i>Le Monde</i> (48)	Nombre de rubriques au total : 6	International	18 (37,5%)
		Entreprises	17 (35,5%)
		Horizons – analyses et débats	5 (10,5%)
<i>Les Échos</i> (69)	Nombre de rubriques au total : 18	Internationale	36 (52%)
		Idées	9 (13%)
		Le choc sur la conjoncture économique internationale	5 (7%)
Crise des subprimes de 2007-2008			
<i>Libération</i> (74)	Nombre de rubriques au total : 12	Économie	16 (21,5%)
		Rebonds	12 (16%)
		Événement	12 (16%)
<i>Le Monde</i> (126)	Nombre de rubriques au total : 21	Économie et entreprises	30 (27%)
		Première page	15 (13,5%)
		La crise financière	15 (13,5%)
<i>Les Échos</i> (151)	Nombre de rubriques au total : 13	Idées	65 (44%)
		Marchés	21 (14,5%)
		International	20 (13,5%)

D'après Y. de la Haye, « la division du traitement de l'information en rubriques n'est pas seulement le fait d'un classement rationnel établi à partir d'une convention professionnelle pour

1012Seules les trois premières rubriques sont présentes. Pour la totalité des résultats voir « Annexe 2 : Grilles d'analyse de corpus », pp. 20-22

1013Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total de productions journalistiques analysées par rapport aux rubriques.

un plus grand confort de lecture, elle est le produit d'une sédimentation. »¹⁰¹⁴ Le travail de rubricage informe sur ce qui est considéré comme faits importants à une époque. Il renseigne aussi sur les sensibilités nouvelles qui émergent au sein d'une société. Y. de la Haye perçoit également dans les rubriques des stratégies d'institutions : « les institutions, les organisations, les administrations qui tantôt conduisent des politiques de relations publiques et courtisent les médias, tantôt agissent en vertu de stratégies de divulgation, tantôt pratiquent la rétention absolue ». L'augmentation du nombre de rubriques concernant le secteur financier correspond alors à un intérêt grandissant des médias envers ce secteur mais aussi à une relative transparence de celui-ci. Par ailleurs, comme le note E. Saitta, l'idéal d'objectivité s'exprime dans les titres de presse de façon « formelle »¹⁰¹⁵, avec « la séparation physique des faits et des commentaires »¹⁰¹⁶. Cela se retrouve par exemple dans le *Monde* avec des rubriques pour les articles de commentaire comme « Horizons – analyses et débats » ou dans *Les Échos* avec des rubriques comme « Idées ».

Au total, dans *Libération*, le « krach boursier de 1987 » est traité dans les rubriques « L'événement », « Économie », « Idées » et « finance ». Dans *Le Monde*, la « crise asiatique de 1997-1998 » est traitée dans les rubriques « International », « Entreprises », « Horizon – analyses et débats », « Horizon – analyses » et « Horizon – débats » – les trois dernières rubriques sont les mêmes et dépendent du contenu de l'édition. Enfin, dans *Les Échos*, la Crise des *subprimes* de 2007-2008 est traitée dans les rubriques « Idées », « Marchés », « International », « Finance », « La crise financière mondiale », « France », « La crise financière », « Enquête », « La crise » et « L'entretien du lundi ». Ce qui est perceptible dans ces exemples, c'est l'augmentation du nombre de rubriques. Toutes les rubriques correspondent à une catégorie de la réalité concernant une « crise financière internationale ». Que ce soit « l'économie », « l'international » ou « Marché », sont désignés des espaces sociaux dans lesquelles la « crise » se déroule. Toutefois, le nombre de rubrique a augmenté, surtout pour *Le Monde*. Du « krach boursier de 1987 » à la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », il passe respectivement pour *Libération*, *Le Monde* et *Les Échos*, de quatre à cinq, de quatre à dix-huit et de douze à treize. Plusieurs explications possibles se distinguent. Premièrement, les routines de productions journalistiques ont connu une division du travail de connaissance au niveau des rubriques. Cette division a peut-être participé à un affinement des catégories pour définir et traiter du secteur financier et du secteur économique en général. Par exemple, dans le cas du

1014de la HAYE Yves, *op. cit.*, 2005, p. 72

1015SAITTA Eugénie, *op. cit.*, 2008, p. 125

1016*Ibid.*, p. 125

Monde, la rubrique « Économie », utilisée pendant le krach boursier de 1987, a été divisée par la suite en « Économie et entreprises », « Marchés » et « Économie et finances ». Il semble alors que *Le Monde* a opéré une avancée de ses connaissances sur le secteur financier. Deuxièmement, ce dernier a évolué en tant que catégorie, comprise comme un savoir collectif. Son influence est perçue comme plus étendue, ce qu'il expliquerait qu'elle est mise en relation avec plus de domaines et de secteurs. Troisièmement, il peut s'agir d'une évolution dans le travail des journalistes, avec un traitement plus important accordé à l'événement. Il bénéficie alors de rubriques spéciales, comme « La crise financière » dans *Les Échos*. É. Neveu indique que « la compétence professionnelle des journalistes consiste aussi dans des savoir-faire qui permettent une anticipation au moins partielle jusque sur l'imprévisible. »¹⁰¹⁷ La tenue récurrente de conférence de rédaction facilite les réactions rapides de la part des journalistes face à un événement extra-ordinaire. L'organisation du travail des journalistes en rapport avec le traitement informationnel du secteur financier a pu alors changer dans la mesure où ce secteur est sensible aux événements de « crise ». Sans doute les journalistes économiques surveillent de près l'évolution des cours des Bourses mondiales et, en cas de « crise », mettent en place une rubrique spéciale pour traiter cet événement.

2.1.4 – Le type d'articles rédigés par les journalistes du *Monde*, des *Échos* et de *Libération*

Les types d'article rédigés pendant les « crises financières » démontrent aussi une routine. Pour distinguer les différents types nous nous sommes aidé d'un manuel rédigé par Y. Agnès¹⁰¹⁸, ancien journaliste et directeur du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes. Le choix s'est porté sur un manuel rédigé par un professionnel afin de saisir les modèles utilisés par les journalistes dans leur travail de rédaction. Ces modèles illustrent particulièrement la distinction entre le fait et le commentaire et entre les articles produits par les journalistes et les articles produits par les acteurs extérieurs aux titres de presse. Dans son ouvrage, Y. Agnès détaille cinq grands types d'articles. Les articles d'information sont « écrits à partir de données de base communiquées au journaliste, avec ou sans le truchement des agences de presse, et qu'il complète par un travail personnel. »¹⁰¹⁹ Les récits sont des articles où le « journaliste raconte »¹⁰²⁰, la subjectivité est présente. Les études consistent en « la recherche des faits

1017NEVEU Érik, *op. cit.*, 2013, p. 53

1018AGNES Yves, *Manuel du journalisme : l'écrit et le numérique*. Paris : La Découverte, 2015, 477 p.

1019Ibid., p. 203

1020Ibid., p. 204

propres »¹⁰²¹. Les opinions extérieures sont des interventions d'individus ne faisant pas partie du média. Le journaliste peut s'effacer totalement ou partiellement derrière la parole de l'invité. Les commentaires demandent une connaissance et une bonne plume. Pour Y. Agnès, la « tradition du journalisme polémique rejaillit ici »¹⁰²².

Le premier grand type, les articles d'information, sont divisés en trois sous-types. La brève « énonce un fait d'actualité en répondant partiellement ou totalement aux questions de référence »¹⁰²³. Ces articles ont été exclus du corpus de productions journalistiques car ils sont trop courts et, en conséquence, ne permettent pas d'analyser assez les relations qui peuvent se tisser entre les journalistes et d'autres acteurs *via* leurs productions. Le filet est un « article court sur une actualité, strictement informatif, titré »¹⁰²⁴. La synthèse « présente l'événement ou la situation de manière aussi complète que possible ».¹⁰²⁵ Le deuxième grand type, les récits, sont divisés en quatre sous-types. Le reportage, qui est un travail de terrain où le journaliste « fait la récolte qui lui servira dans sa narration ».¹⁰²⁶ Le portrait consiste à « raconter un personnage pour le faire mieux connaître à ses lecteurs ».¹⁰²⁷ Le compte rendu est un « récit d'un événement auquel le journaliste a assisté »¹⁰²⁸. L'article historique est une façon de faire revivre le passé, il s'attache aux faits. Le troisième grand type, les études, est divisé en trois sous-types. L'analyse est un article qui « tient de la synthèse parce qu'il s'appuie sur les faits, mais sur un mode plus personnel »¹⁰²⁹. L'enquête est le travail le plus exigeant, elle approfondit un sujet et y apporte des réponses. Le dossier est un « ensemble d'articles sur un même sujet, qui n'ont pas donné lieu au travail de recherche poussée propre à l'enquête »¹⁰³⁰. Le quatrième grand type, les opinions extérieures, est divisé en trois sous-types. L'interview est un article dans lequel le journaliste interview presque autant que la personne interrogée. Il choisit les questions et les interviewés. Le micro-trottoir consiste à recueillir des témoignages dans la rue. La tribune libre « consiste à permettre à une personnalité extérieure au journal [...] d'exprimer son opinion »¹⁰³¹. Le dernier grand type, les commentaires, est divisé en deux sous-types. L'édition est un article qui « doit

1021Ibid., p. 207

1022Ibid., p. 212

1023Ibid., p. 203

1024Ibid., p. 203

1025Ibid., p. 204

1026Ibid., p. 207

1027Ibid., p. 207

1028Ibid., p. 207

1029Ibid., p. 207

1030Ibid., p. 209

1031Ibid., p. 209

être en prise sur l'actualité, clair, court »¹⁰³². Le billet est un article qui n'engage que le rédacteur. Le tableau ci-dessous présente les résultats vis-à-vis des types d'article¹⁰³³.

Tableau 60 : types d'article				
Krach boursier de 1987				
<i>Libération</i> (40) ¹⁰³⁴	Article d'information	23 (57,5%)	Filet	13 (32,5%)
	Commentaire	7 (17,5%)	billet	7 (17,5%)
	Opinion extérieure	4 (10%)	Tribune libre	3 (7,5%)
	Étude	4 (10%)	Analyse	4 (10%)
	Récit	2 (5%)	Compte-rendu	2 (5%)
<i>Le Monde</i> (46)	Article d'information	27 (57,5%)	Filet	22 (48%)
	Commentaire	8 (17,5%)	billet	8 (17,5%)
	Opinion extérieure	8 (17,5%)	Tribune libre	8 (17,5%)
	Étude	0 (0%)		
	Récit	3 (6,5%)	Compte-rendu	3 (6,5%)
<i>Les Échos</i> (45)	Article d'information	37 (82%)	Filet	35 (78%)
	Commentaire	3 (6,5%)	billet	2 (4,5%)
	Opinion extérieure	1 (2%)	Interview	1 (2%)
	Étude	4 (9%)	Analyse	3 (6,5%)
	Récit	0 (0%)		
Crise asiatique de 1997-1998				
<i>Libération</i> (41)	Article d'information	22 (53,5%)	Filet	19 (46,5%)
	Commentaire	2 (5%)	billet	2 (5%)
	Opinion extérieure	8 (19,5%)	Interview	4 (10%)
	Étude	3 (7,5%)	Analyse	3 (7,5%)
	Récit	4 (10%)	Compte-rendu	4 (10%)
<i>Le Monde</i> (48)	Article d'information	36 (75%)	Filet	25 (52%)
	Commentaire	4 (8,5%)	billet	2 (4%)
	Opinion extérieure	4 (8,5%)	Interview	2 (4%)
	Étude	3 (6%)	Analyse	3 (6%)
	Récit	1 (2%)	Compte-rendu	1 (2%)
<i>Les Échos</i> (69)	Article d'information	47 (68%)	Filet	35 (50,5%)
	Commentaire	7 (10%)	billet	7 (10%)
	Opinion extérieure	6 (8,5%)	Tribune libre	4 (6%)

1032Ibid., p. 212

1033Ce tableau présente les principaux résultats, à savoir le type d'articles et le principal sous-type. Pour voir l'intégralité des résultats, voir « Annexe 2 : Grilles d'analyse de corpus », pp. 22-24

1034Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total de productions journalistiques analysées par rapport au type d'article.

	Étude	8 (11,5%)	Analyse	8 (11,5%)
	Récit	0 (0%)		
Crise des subprimes de 2007-2008				
<i>Libération</i> (74)	Article d'information	34 (46%)	Filet	30 (40,5%)
	Commentaire	3 (4%)	billet	3 (4%)
	Opinion extérieure	29 (39%)	Tribune libre	20 (27%)
	Étude	5 (7%)	Analyse	5 (7%)
	Récit	3 (4%)	Compte-rendu	3 (4%)
<i>Le Monde</i> (126)	Article d'information	65 (51,5%)	Filet	53 (42%)
	Commentaire	14 (11%)	billet	13 (10,5%)
	Opinion extérieure	39 (31%)	Tribune libre	26 (20,5%)
	Étude	3 (2,5%)	Enquête	2 (1,5%)
	Récit	5 (4%)	Compte-rendu	4 (3%)
<i>Les Échos</i> (151)	Article d'information	65 (43%)	Filet	60 (39,5%)
	Commentaire	34 (22,5%)	billet	34 (22,5%)
	Opinion extérieure	37 (24,5%)	Tribune libre	28 (18,5%)
	Étude	10 (6,5%)	Analyse	4 (2,5%)
	Récit	5 (3,5%)	Compte-rendu	5 (3,5%)

Les productions journalistiques sont majoritairement des articles d'information, soit des articles qui excluent le travail de commentaire. Le plus souvent il s'agit de filet, des courts articles qui présentent quelques aspects de la « crise financière ». Les récits et les études sont rares, alors que les articles faisant appel à une opinion extérieure se sont développées dans les trois titres de presse. Une part conséquente est laissée aux tribunes libres. Les productions journalistiques ont gagné en diversité, sans pour autant perdre leur rôle informatif premier. En effet, les articles de commentaire n'ont pas pris le pas sur les articles d'information, et les tribunes libres demeurent moins nombreuses que ceux-ci.

De plus, dans notre grille d'analyse, les registres utilisés dans les productions journalistiques ont été relevés à partir des travaux d'Y. de la Haye¹⁰³⁵. Le registre politique est un type d'énoncé où « le « nous » de l'appropriation collective du discours s'oppose au « ils » antagonistes »¹⁰³⁶. Ce registre vise la promotion de soi et la disqualification de l'autre, de l'opposant à soi. Le registre polémique vise seulement à critiquer l'autre. L'énoncé se calque sur celui qui critique car l'opposant « fixe le terrain de l'antagonisme »¹⁰³⁷. Il s'agit pour l'énonciateur se poser en face de son opposant à partir de ses positions. Le registre révérenciel consiste en la reprise du discours

1035de la HAYE Yves, *op. cit.*, 2005

1036Ibid., p. 172

1037Ibid., p. 174

d'autrui. La citation de ce discours est utilisé à des fins de « reconnaissance, d'adhésion, de filiation, de soumission »¹⁰³⁸. Le registre technocratique « convie ceux qui commandent les lois de la technique à prendre les leviers de commande »¹⁰³⁹. Le registre prudentiel peut être présent tout le temps. Il s'agit d'afficher une neutralité continue et de ne pas donner son point de vue. Le tableau ci-dessous présente les résultats vis-à-vis des registres présents dans les productions journalistiques du *Monde*, des *Échos* et de *Libération*.

Tableau 61 : registres dans les productions journalistiques		
Krach boursier de 1987		
<i>Libération</i> (40) ¹⁰⁴⁰	Prudentiel	29 (72,5%)
	Technique	6 (15%)
	Critique	5 (12,5%)
	Technocratique	1 (2,5%)
<i>Le Monde</i> (46)	Prudentiel	30 (65%)
	Technique	7 (15%)
	Technocratique	6 (13%)
	Révérénciel	2 (4,5%)
	Politique	1 (2%)
<i>Les Échos</i> (45)	Prudentiel	42 (93,5%)
	Critique	3 (6,5%)
	Technocratique	1 (2%)
Crise asiatique de 1997-1998		
<i>Libération</i> (41)	Prudentiel	31 (75,5%)
	Technique	6 (14,5%)
	Critique	4 (10%)
<i>Le Monde</i> (48)	Prudentiel	39 (81%)
	Technocratique	3 (6%)
	Polémique	3 (6%)
	Technique	3 (6%)
	Critique	2 (4%)
<i>Les Échos</i> (69)	Prudentiel	57 (82,5%)
	Technique	6 (8,5%)
	Critique	4 (6%)
	Technocratique	2 (3%)
Crise des subprimes de 2007-2008		
<i>Libération</i> (74)	Prudentiel	49 (66%)
	Technique	17 (23%)

1038Ibid., p. 174

1039Ibid., p. 175

1040Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total de productions journalistiques analysées par rapport aux registres.

	Technocratique	5 (7%)
	Polémique	4 (5,5%)
<i>Le Monde</i> (126)	Prudentiel	76 (60,5%)
	Polémique	20 (16%)
	Technocratique	19 (15%)
	Technique	12 (9,5%)
	Révérénciel	3 (2,5%)
	Politique	1 (1%)
<i>Les Échos</i> (151)	Prudentiel	85 (56,5%)
	Technique	36 (24%)
	Technocratique	18 (12%)
	Polémique	12 (8%)
	Révérénciel	1 (0,5%)

Ainsi, dans ces résultats, le registre prudentiel est resté majoritaire. Les productions journalistiques sont sans avis et se veulent objectives, ce qui correspond à la progression des idéaux de neutralité et d'objectivité, à partir des années 1980, identifiée par E. Saitta¹⁰⁴¹. Nous notons toutefois une progression du registre technique, sans doute lié à l'appel à des acteurs extérieurs plus spécialisés sur le sujet financier. Ils ont un vocabulaire plus technique, à l'origine même de leur participation aux productions journalistiques, où l'expertise est recherchée.

2.1.5 – Les causes, les conséquences et les solutions

Tout comme l'analyse des activités de communication vis-à-vis des causes, des conséquences et des solutions, l'analyse des productions journalistiques des *Échos*, du *Monde*, et de *Libération* souligne une ressemblance notable d'une crise à l'autre. Notre grille d'analyse reprend les mêmes catégories concernant les causes, les conséquences et les solutions expliquées dans le chapitre 3. Les tableaux ci-dessous présentent vis-à-vis des causes, des conséquences et des solutions. Ces catégories ont été identifiées dans les articles des journalistes avec les mêmes indicateurs que pour les activités de communication.

Tableau 62 : causes des « crises financières internationales » dans les productions journalistiques		
Krach boursier de 1977		
<i>Libération</i> (40)	Domaine économique	18 (82%/45%)
	Acteurs financiers	3 (13%7,5%)
	Situation sociétale	3 (13%7,5%)
	Marchés financiers	3 (13%7,5%)

1041SAITTA E., *op. cit.*, 2008

	Coopération internationale	2 (9%/5%)
	Situation économique	2 (9%/5%)
	Situation sociale	1 (4,5%/2,5%)
<i>Le Monde</i> (46)	Domaine économique	7 (46,5%/54%)
	Marchés financiers	7 (46,5%/54%)
	Situation économique	3 (20%/6,5%)
	Acteurs financiers	2 (13,5%/4,5%)
	Situation sociétale	1 (6,5 %/2%)
	Situation sociale	0 (0%/0%)
	Coopération internationale	0 (0%/0%)
<i>Les Échos</i> (45)	Domaine économique	8 (44,5%/18%)
	Marchés financiers	7 (39%/15,5%)
	Acteurs financiers	5 (28%/11%)
	Situation sociétale	1 (7%/2%)
	Coopération internationale	0 (0%/0%)
	Situation sociale	0 (0%/0%)
	Situation économique	0 (0%/0%)
Crise asiatique de 1997-1998		
<i>Libération</i> (41)	Domaine économique	7 (58,5%/17%)
	Marchés financiers	6 (50%/14,5%)
	Acteurs financiers	2 (16,5%/5%)
	Coopération internationale	1 (8,5%/2,5%)
	Situation économique	1 (8,5%/2,5%)
	Situation sociétale	0 (0%/0%)
	Situation sociale	0 (0%/0%)
<i>Le Monde</i> (48)	Domaine économique	14 (63,5%/29%)
	Marchés financiers	11 (50%/23%)
	Acteurs financiers	7 (32%/14,5%)
	Situation économique	2 (9%/4%)
	Situation sociétale	2 (9%/4%)
	Coopération internationale	0 (0%/0%)
	Situation sociale	0 (0%/0%)
<i>Les Échos</i> (69)	Domaine économique	12 (60%/17,5%)
	Marchés financiers	10 (50%/14,5%)
	Situation sociétale	6 (30%/8,5%)
	Acteurs financiers	2 (10%/3%)
	Coopération internationale	0 (0%/0%)
	Situation sociale	0 (0%/0%)
	Situation économique	0 (0%/0%)
Crise des subprimes de 2007-2008		
	Marchés financiers	22 (73,5%/29,5%)

<i>Libération</i> (74)	Domaine économique	8 (26,5%/11%)
	Acteurs financiers	4 (13,5%/5,5%)
	Situation sociétale	3 (10%/4%)
	Situation sociale	1 (3,5%/1,5%)
	Situation économique	0 (0%/0%)
	Coopération internationale	0 (0%/0%)
<i>Le Monde</i> (126)	Marchés financiers	27 (66%/21,5%)
	Acteurs financiers	17 (41,5%/13,5%)
	Domaine économique	12 (29,5%/9,5%)
	Situation sociétale	5 (12%/4%)
	Situation économique	1 (2,5%/1%)
	Coopération internationale	0 (0%/0%)
<i>Les Échos</i> (151)	Marchés financiers	39 (67%)
	Domaine économique	21 (36%)
	Acteurs financiers	16 (27,5%)
	Situation sociétale	3 (5%)
	Situation économique	2 (3,5%)
	Situation sociale	1 (1,5%/0,5%)
	Coopération internationale	0 (0%/0%)

Le domaine économique, les marchés financiers et les acteurs financiers constituent toujours le « trio de tête » des causes désignées par les journalistes comme étant à l'origine des « crises financières internationale » – à l'exception des *Échos* pendant la « crise asiatique de 1997-1998 » où la situation sociétale remplace les acteurs financiers.

Tableau 63 : conséquences des « crises financières internationales » dans les productions journalistiques		
Krach boursier de 1977		
<i>Libération</i> (40)	Marchés financiers	22 (55%)
	Situation économique	13 (32,5%)
	Domaine économique	6 (15%)
	Situation sociétale	2 (5%)
	Acteurs financiers	2 (5%)
	Situation sociale	1 (2,5%)
	Coopération internationale	0 (0%)
<i>Le Monde</i> (46)	Situation économique	12 (26%)
	Marchés financiers	10 (21,5%)
	Domaine économique	4 (8,5%)
	Situation sociale	0 (0%)
	Coopération internationale	0 (0%)
	Situation sociétale	0 (0%)

	Acteurs financiers	0 (0%)
<i>Les Échos</i> (45)	Marchés financiers	24 (53,5%)
	Situation économique	10 (22%)
	Domaine économique	8 (18%)
	Situation sociale	2 (4,5%)
	Acteurs financiers	1 (2%)
	Coopération internationale	1 (2%)
	Situation sociétale	0 (0%)
Crise asiatique de 1997-1998		
<i>Libération</i> (41)	Marchés financiers	20 (49%)
	Situation économique	18 (44%)
	Domaine économique	10 (24,5%)
	Situation sociale	8 (19,5%)
	Situation sociétale	2 (5%)
	Acteurs financiers	0 (0%)
	Coopération internationale	0 (0%)
<i>Le Monde</i> (48)	Marchés financiers	31 (64,5%)
	Situation économique	16 (33,5%)
	Domaine économique	9 (19%)
	Situation sociale	3 (6,5%)
	Situation sociétale	1 (2%)
	Acteurs financiers	1 (2%)
	Coopération internationale	0 (0%)
<i>Les Échos</i> (69)	Marchés financiers	31 (45%)
	Situation économique	24 (35%)
	Domaine économique	16 (23%)
	Situation sociale	2 (3%)
	Situation sociétale	2 (3%)
	Coopération internationale	1 (2)
	Acteurs financiers	0 (0%)
Crise des subprimes de 2007-2008		
<i>Libération</i> (74)	Marchés financiers	33 (44,5%)
	Domaine économique	15 (20,5%)
	Situation économique	12 (16%)
	Situation sociale	4 (5,5%)
	Acteurs financiers	4 (5,5%)
	Situation économique	1 (1,5%)
	Coopération internationale	1 (1,5%)
	Marchés financiers	65 (51,5%)
	Situation économique	34 (27%)
	Domaine économique	25 (20%)

<i>Le Monde</i> (126)	Situation sociétale	8 (6,5%)
	Acteurs financiers	7 (5,5%)
	Situation sociale	6 (4,5%)
	Coopération internationale	1 (1%)
<i>Les Échos</i> (151)	Marchés financiers	70 (46,5%)
	Domaine économique	33 (22%)
	Situation économique	26 (17%)
	Acteurs financiers	6 (4%)
	Situation sociale	5 (3,5%)
	Situation sociétale	3 (2%)
	Coopération internationale	0 (0%)

Quant aux conséquences, il s'agit des marchés financiers, de la situation économique et du domaine économique. Les « crises financières » sont décrites par rapport à leurs effets négatifs sur les marchés boursiers. Elles causent des baisses plus ou moins grandes du cours des actions. Elles sont aussi décrites par rapport aux ralentissements qu'elles entraînent dans les échanges économiques, au niveau de l'investissement et de la croissance. Enfin, ce sont les politiques économiques mises en œuvre pour le règlement de la situation de « crise » qui sont abordées. Elles apparaissent vraiment comme des conséquences car, les journalistes établissent un lien de causalité entre l'apparition de la « crise financière » et l'établissement des politiques économiques.

Tableau 64 : solutions des « crises financières internationales » dans les productions journalistiques		
Krach boursier de 1977		
<i>Libération</i> (40)	Domaine économique	13 (81,5%/32,5%)
	Coopération internationale	6 (37,5%/15%)
	Construction européenne	2 (12,5%/5%)
	Ouverture à l'international	1 (6,5%/2,5%)
	Marchés financiers	0 (0%/0%)
	Situation sociétale	0 (0%/0%)
<i>Le Monde</i> (46)	Domaine économique	10 (62,5%/21,5%)
	Coopération internationale	10 (62,5%/21,5%)
	Construction européenne	2 (12,5%/4,5%)
	Marchés financiers	1 (6,5%/2%)
	Situation sociétale	0 (0%/0%)
	Ouverture à l'international	0 (0%/0%)
<i>Les Échos</i> (45)	Domaine économique	15 (88%/33,5%)
	Coopération internationale	7 (41%/15,5%)
	Marchés financiers	1 (6%/2%)
	Ouverture à l'international	1 (2%)

	Construction européenne	0 (0%)
	Situation sociétale	0 (0%)
Crise asiatique de 1997-1998		
<i>Libération</i> (41)	Domaine économique	10 (24,5%)
	Coopération internationale	2 (5%)
	Construction européenne	1 (2,5%)
	Ouverture à l'international	1 (2,5%)
	Marchés financiers	0 (0%)
	Situation sociétale	0 (0%)
<i>Le Monde</i> (48)	Domaine économique	8 (16,5%)
	Coopération internationale	6 (12,5%)
	Marchés financiers	0 (0%)
	Situation sociétale	0 (0%)
	Construction européenne	0 (0%)
	Ouverture à l'international	0 (0%)
<i>Les Échos</i> (69)	Domaine économique	16 (23%)
	Coopération internationale	10 (14,5%)
	Marchés financiers	0 (0%)
	Situation sociétale	0 (0%)
	Construction européenne	0 (0%)
	Ouverture à l'international	0 (0%)
Crise des subprimes de 2007-2008		
<i>Libération</i> (74)	Domaine économique	37 (50%)
	Coopération internationale	16 (21,5%)
	Marchés financiers	3 (4%)
	Situation sociétale	0 (0%)
	Ouverture à l'international	0 (0%)
	Construction européenne	0 (0%)
<i>Le Monde</i> (126)	Domaine économique	37 (29,5%)
	Coopération internationale	16 (12,5%)
	Situation sociétale	2 (1,5%)
	Construction européenne	1 (1%)
	Marchés financiers	1 (1%)
	Ouverture à l'international	1 (1%)
<i>Les Échos</i> (151)	Domaine économique	49 (32,5%)
	Coopération internationale	34 (22,5%)
	Marchés financiers	5 (3,5%)
	Situation sociétale	1 (0,5%)
	Ouverture à l'international	1 (0,5%)
	Construction européenne	0 (0%)

Les solutions sont les mêmes pour les trois titres de presse dans les trois « crises financières

internationales ». Le domaine économique et la coopération internationale sont présentés comme des voies de sortie de crise. Il existe une différence entre le domaine économique comme conséquence et le domaine économique comme solution. Dans le premier cas, les journalistes rapportent des actions passées, en cours ou annoncées par des acteurs politiques « au pouvoir ». Dans le second cas, ils proposent des solutions eux-mêmes ou par l'intermédiaire de citation de spécialistes, d'universitaire, de professionnel de la politique non-élu ou autre. Le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » sont donc décrites de façon semblable par les journalistes des trois titres de presse. Il existe là une routine distinctive dans les productions journalistiques. É. Neveu souligne le poids des routines dans le travail des journalistes ; une routine qui leur permet même de s'adapter aux imprévus¹⁰⁴².

2.1.6 – Les relations au prisme des productions journalistiques

Le corpus des productions journalistiques a été formé avec l'objectif principal de saisir les relations qui transparaissent dans ces productions. Les relations concernent aussi bien les membres de l'exécutif, que d'autres acteurs politiques – nationaux ou étrangers – ou d'autres titres de presse – nationaux ou étrangers, ou encore des « experts ». Elles se distinguent notamment dans les citations qui, comme déjà indiqué avec Y. de la Haye¹⁰⁴³, témoignent du travail effectué par les journalistes sur leur parole ou celle d'autrui. Elles indiquent en conséquence la position des journalistes par rapport à ses acteurs dont ils reprennent la parole mais aussi leur propre position par rapport à l'événement de « crise financière internationale ». Pour rappel, la « citation reprise » est une citation sans guillemet et établit une correspondance totale entre le journaliste et l'émetteur. La « citation pincette » est utilisée avec des guillemets et distingue le journaliste de l'émetteur. La « citation camouflage » est également utilisée avec des guillemets mais se situe entre l'engagement et la distance par rapport à l'émetteur. La « citation tronquée » est une citation qui n'est pas contextualisée et incomplète. Le tableau ci-dessous résume les formes de citation des acteurs mobilisés par les journalistes dans leurs articles :

1042NEVEU Érik, *op. cit.*, 2013, pp. 50-51

1043de la HAYE Yves, *op. cit.*, 2005, p. 108

Tableau 65 : formes des citations¹⁰⁴⁴		
Krach boursier de 1987		
<i>Libération</i> (40)	Citation tronquée	22 (55%)
	Citation pincette	6 (15%)
	Citation reprise	2 (5%)
<i>Le Monde</i> (46)	Citation tronquée	9 (19,5%)
	Citation pincette	7 (15%)
	Citation reprise	4 (8,5%)
	Citation camouflage	3 (6,5%)
<i>Les Échos</i> (45)	Citation tronquée	13 (29%)
	Citation reprise	8 (18%)
	Citation pincette	3 (6,5%)
Crise asiatique de 1997-1998		
<i>Libération</i> (41)	Citation tronquée	19 (73%/46,5%)
	Citation pincette	9 (34,5%/22%)
	Citation reprise	7 (27%/17%)
<i>Le Monde</i> (48)	Citation tronquée	14 (43,5%/29%)
	Citation pincette	12 (37,5%/25%)
	Citation camouflage	4 (12,5%/8,5%)
<i>Les Échos</i> (69)	Citation tronquée	32 (64%/46,5%)
	Citation pincette	14 (28%/20,5%)
	Citation reprise	12 (24%/17,5%)
Crise des subprimes de 2007-2008		
<i>Libération</i> (74)	Citation tronquée	30 (73%/40,5%)
	Citation pincette	9 (22%/12%)
	Citation reprise	5 (12%/7%)
	Citation camouflage	1 (2,5%/1,5%)
<i>Le Monde</i> (126)	Citation tronquée	55 (64%/43,5%)
	Citation pincette	23 (26%/18,5%)
	Citation camouflage	5 (6%/4%)
	Citation reprise	4 (4,5%/3%)
<i>Les Échos</i> (151)	Citation tronquée	46 (54%/30,5%)
	Citation reprise	32 (37,5%/21%)
	Citation pincette	30 (35,5%/20%)
	Citation camouflage	4 (4,5%/2,5%)

Au global, les formes de citation dominante sont les « citations pincettes » et les « citations tronquées ». Les premières indiquent une prudence et les secondes une absence de précision sur le contexte des propos cités.

¹⁰⁴⁴Les pourcentages des formes citations et les pourcentages concernant les acteurs et les institutions cités par les journalistes ne coïncident pas dans la mesure où dans un article de presse, si une forme de citation est utilisée plusieurs fois pour différents acteurs nous l'avons compté qu'une seule fois.

Concernant la citation des membres de l'exécutif dans les productions journalistiques, nous avons déjà indiqué qu'elles en comportaient globalement assez peu – entre 6,5 % pour *Le Monde* pendant la « crise asiatique » et 28,5 % pour *Libération* pendant la « crise des subprimes ». Pour plus de clarté, nous reproduisons en partie le tableau 9 :

Krach boursier de 1987	<i>Libération</i> (40) ¹⁰⁴⁵	Édouard Balladur	4 (10%)
		François Mitterrand	3 (7,5%)
		Jacques Chirac	2 (5%)
		Alain Juppé	1 (2,5%)
	<i>Le Monde</i> (46)	Édouard Balladur	8 (17,5%)
		Jacques Chirac	6 (13%)
		François Mitterrand	1 (2%)
	<i>Les Échos</i> (45)	Édouard Balladur	9 (20%)
		Alain Juppé	1 (2%)
	Crise asiatique de 1997-1998	<i>Libération</i> (41)	Dominique Strauss-Kahn
Jacques Chirac			3 (7%)
<i>Le Monde</i> (48)		Dominique Strauss-Kahn	2 (4%)
		Lionel Jospin	1 (2%)
		Jacques Chirac	1 (2%)
<i>Les Échos</i> (69)		Dominique Strauss-Kahn	9 (13%)
		Jacques Chirac	2 (3%)
	Martine Aubry	1 (1,5%)	
Crise des subprimes de 2007-2008	<i>Libération</i> (74)	Nicolas Sarkozy	16 (21,5%)
		Christine Lagarde	8 (11%)
		François Fillon	1 (1,5%)
	<i>Le Monde</i> (126)	Nicolas Sarkozy	19 (15%)
		Christine Lagarde	6 (5%)
		François Fillon	3 (2,5%)
		Claude Guéant	1 (1%)
		Éric Woerth	1 (1%)
	<i>Les Échos</i> (151)	Christine Lagarde	16 (10,5%)
		Nicolas Sarkozy	15 (10%)
		François Fillon	5 (3,5 %)
		Éric Woerth	1 (0,5%)

Ce résultat confirme que les journalistes des titres de presse nationale ne sont pas des porte-paroles des ministres ou du Président de la République. Les membres de l'exécutif cités sont toujours les mêmes. Il s'agit du ministre de l'Économie et des Finances, le plus cité, le Président

¹⁰⁴⁵Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre total de productions journalistiques analysées par rapport à la catégorie « membre(s) de l'exécutif cité(s) dans les articles du Monde, de Libération et des Échos »

de la République et le Premier ministre. Il existe toutefois une inversion de position dans nos résultats. Le Président de Nicolas Sarkozy devient le membre de l'exécutif le plus cité. Alors, il a été un Président plus « présent » dans les activités de communication de l'exécutif ou a suscité plus d'intérêt de la part des journalistes des titres de presse nationale que ses prédécesseurs. Globalement, les membres de l'exécutif sont cités sans prise de position de la part des journalistes.

Au niveau des autres citations, seuls les acteurs dominants de leur propre champ sont présents. Nous avons déjà évoqué – dans le point 1.3.2 de ce chapitre – les acteurs politiques, hors exécutif français plus haut, mais la situation est pareille pour les institutions ». Par exemple dans *Libération* pendant le « krach boursier de 1987 », les trois institutions les plus citées sont le gouvernement étasunien, l'Assemblée nationale et le gouvernement français. Dans *Le Monde*, pendant la « crise asiatique », les trois institutions les plus citées sont le gouvernement étasunien, le FMI et la Caisse des dépôts et des consignations. Enfin dans *Les Échos* pendant la « crise des *subprimes* », les trois institutions les plus citées sont Morgan Stanley (une banque étasunienne), la BCE et le gouvernement étasunien. Ces exemples montrent que l'événement de « crise financière internationale » est un événement de dominants dans les productions journalistiques. En témoigne le statut, relevé avec notre grille d'analyse, des acteurs cités, c'est-à-dire des présidents (d'État ou d'entreprise), des directeurs (de service ou d'entreprise), des experts, des analystes, des économistes, etc. Ces acteurs ont tous un rôle d'importance dans la construction ou le règlement de la « crise financière ».

Par ailleurs, dans les articles le recours à l'anonymat ou l'absence de précision sur l'acteur cité sont récurrents. Bien entendu, elle peut être due à la volonté de l'acteur interrogé ou parce que l'information rapportée est elle-même incomplète. Quoi qu'il en soit, il est parfois difficile d'obtenir des informations complètes sur les acteurs cités à la lecture des productions journalistiques. Voici un exemple tiré d'un article du *Monde*¹⁰⁴⁶, intitulé « Le système bancaire mondial est affecté par la crise de l'immobilier américain », écrit par Claire Gatinois, journaliste économique. Dans celui-ci elle écrit : « « Le marché surréagit, c'est certain », assure-t-on à la *Société générale*. »¹⁰⁴⁷ Il n'est pas possible de savoir qui a prononcé cette phrase. Plus loin elle écrit, « « Quelle que soit leur origine géographique, les banques y sont exposées dans une proportion méconnue jusqu'à ce que les difficultés soient avérées », s'alarme un analyste. »¹⁰⁴⁸ Ici, ni l'auteur de la phrase, ni l'institution dans laquelle il travaille ne sont identifiables,

1046 Article publié dans l'édition du 3 août 2007

1047C'est nous qui soulignons

1048C'est nous qui soulignons

seulement sa fonction. L'« incomplétude » de l'information donnée, vis-à-vis des acteurs cités, est donc une habitude qui se garde dans les productions journalistiques. Le tableau ci-dessous démontre cela avec l'élément « pas précisé ».

Tableau 66 : imprécision concernant les acteurs ou les institutions cités		
Krach boursier de 1987		
<i>Libération</i> (40) ¹⁰⁴⁹	Pas précisé ¹⁰⁵⁰	15 (37,5%)
<i>Le Monde</i> (46)	Pas précisé	10 (21,5%)
<i>Les Échos</i> (45)	Pas précisé	9 (20%)
Crise asiatique de 1997-1998		
<i>Libération</i> (41)	Pas précisé	10 (24,5%)
<i>Le Monde</i> (48)	Pas précisé	8 (19%)
<i>Les Échos</i> (69)	Pas précisé	13 (19%)
Crise des subprimes de 2007-2008		
<i>Libération</i> (74)	Pas précisé	12 (16%)
<i>Le Monde</i> (126)	Pas précisé	40 (31,5%)
<i>Les Échos</i> (151)	Pas précisé	20 (13%)

Les routines de production journalistique en apprennent plus aussi sur les rapports entre journalistes des médias centraux et membres de l'exécutif. Il est possible de retenir deux éléments, par rapport aux analyses des productions du *Monde*, de *Libération* et des *Échos*. Dans un premier temps, les relations avec les membres de l'exécutif ne forment pas les seules relations que les journalistes des médias centraux entretiennent. Dans le cadre de leurs productions de l'information, ils rencontrent différents acteurs, dont des analystes ou des spécialistes du secteur financier, des universitaires ou des acteurs politiques étrangers au champ politique français. Parmi ces derniers, certains sont même parfois plus cités que les ministres ou le Président de la République. C'est le cas par exemple¹⁰⁵¹ de Robert Rubin, secrétaire du Trésor des États-Unis, dans *Le Monde* pendant la « crise asiatique de 1997-1998 ». C'est le cas aussi de Jean-Claude Trichet, président de la BCE, plus cité que François Fillon dans *Les Échos* pendant la « crise des subprimes de 2007-2008 ». Malgré tout, les membres de l'exécutif demeurent généralement les acteurs les plus cités. La construction de la « crise » par la presse quotidienne nationale ne se fait pas uniquement au moyen des membres de l'exécutif. Elle convoque toutefois, de façon principale, les ministres et le Président de la République.

1049Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total de productions journalistiques analysées par rapport à la présence de l'élément « pas précisé ».

1050« pas précisé » désigne les acteurs cités dont l'identité n'est pas précisée.

1051Pour plus détails voir « Tableau 11 : comparaison entre le membre de l'exécutif le plus cité et autre acteur le plus cité dans les articles du *Monde*, de *Libération* et des *Échos* », p. 195

Dans un deuxième temps, ces relations se déroulent majoritairement sans critique, sans mise en question du travail politique des membres de l'exécutif. C'est un rappel des relations de collaboration entre les journalistes des titres de presse nationale et les membres de l'exécutif. Les premiers ne s'engagent pas dans un positionnement face aux ministres et au Président. Ils ne rentrent pas non plus dans un commentaire de l'actualité et de l'information qu'ils contribuent à former. Dès lors, le fonctionnement du champ médiatique et la manière de travailler des journalistes expliquent le faible nombre de critiques.

Il se dégage ainsi de nos résultats des routines de production journalistique pendant les « crises financières internationales ». Les articles possèdent en effet un contenu assez similaire. Dans leur description des « crises », les journalistes insistent sur les conséquences négatives au niveau des marchés et de l'économie. Les solutions proposées concernent le travail politique des différents gouvernements et des changements à apporter dans le fonctionnement du secteur financier. Les journalistes citent des acteurs dominants, qui peuvent avoir une influence sur le règlement de la « crise » ou qui servent à la construire. Le contenu des productions journalistique est donc ressemblant. Il n'existe pas de changement radical ou surprenant dans les vingt années d'articles analysés. Les routines contribuent sans doute à conserver une manière de faire journalistique. Il existe toutefois quelques différences. Nous retiendrons surtout la diversité des auteurs en augmentation, avec un appel grandissant à des auteurs extérieurs. Nous retiendrons également l'affinement dans le rubricage. Il laisse penser que la presse quotidienne nationale a opéré une division des connaissances plus approfondie au fil des années.

2.2 – Les échanges routiniers entre les journalistes des médias télévisuels et les membres de l'exécutif pendant trois « crises financières »

Nous nous arrêtons maintenant sur les relations entre les journalistes des médias télévisuels et les membres de l'exécutif. Le corpus mobilisé ici est un corpus d'approfondissement. Il s'appuie sur les résultats trouvés dans les deux premiers corpus, portant sur les activités de communication des membres de l'exécutif et les productions journalistiques du *Monde*, des *Échos* et de *Libération*. À partir d'un manque spécifique, concernant les relations directes entre ces deux acteurs, un nouveau corpus a été constitué. Celui-ci est formé principalement par les interviews télévisuelles des membres de l'exécutif pendant les trois « crises financières internationales ». Ces interviews ont pour sujet ces « crises ». Le troisième corpus a donc pour objectif principal de saisir les relations effectives lorsque les journalistes et les membres de

l'exécutif se rencontrent directement afin de mieux connaître les dynamiques de concurrence et de collaboration. L'interview constitue d'ailleurs une situation privilégiée pour l'analyse. Dans la mesure où il s'agit d'un temps où les deux acteurs centraux de la configuration des champs médiatique et politique échangent sans intermédiaire, leurs luttes sont plus visibles. Et comme nous pourrions le voir, ce corpus met en lumière des routines dans les échanges entre les journalistes des médias télévisuels et les membres de l'exécutif.

Nous commencerons par situer au niveau géographique les échanges entre les journalistes et les membres de l'exécutif, en expliquant que ceux-ci se déroulent bien dans le cadre national. Ensuite, nous verrons plus précisément dans quel lieu, au niveau de la production journalistique, se développent ces échanges. Puis, nous parlerons des principaux éléments de communication – au sens de parole, geste et attitude – qui composent les rencontres entre les journalistes et les membres de l'exécutif. Enfin, nous nous arrêterons sur les implications de ces rencontres sur les rapports de domination dans la société. L'objectif est de voir à quelles routines correspond la communication de l'État dans les rapports de force avec les journalistes et ce que ces routines révèlent au niveau du rôle de la communication de l'État.

2.2.1 – Des échanges situés en France entre les journalistes et les membres de l'exécutif

Quasiment l'intégralité des interviews et des discours retransmis se déroulent en France. Les journalistes ne quittent donc presque jamais le territoire français. Plusieurs questions se présentent par rapport à ce résultat. Est-ce que les médias télévisuels n'ont pas les moyens, financiers et techniques, d'interviewer les membres de l'exécutif à l'étranger ? Est-il seulement intéressant pour eux d'avoir une telle pratique ? En effet, pourquoi aller, par exemple, aux États-Unis alors que la crise financière se déroule également en France ? Ce résultat souligne surtout, de façon logique, que la politique nationale a lieu surtout en France. Pour cette raison, les médias se portent très peu à l'extérieur des frontières concernant leurs pratiques d'interview.

Les membres de l'exécutif ont aussi intérêt à mobiliser les médias nationaux en France plutôt que les médias étrangers. Le nombre grandissant d'interviews du « krach boursier de 1987 » à la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » soulignent le fait que les acteurs des activités de communication saisissent cet intérêt. Pour la première « crise », dix interviews ont lieu, pour la seconde six et pour la dernière vingt-quatre. Encore une fois, la « crise asiatique de 1997-1998 » se distingue dans les résultats. Sa gravité étant moins élevée, les membres de l'exécutif se sont

moins exprimés dans les médias audiovisuels. Nous constatons une augmentation du nombre d'interviews, tout comme nous avons constaté une augmentation du nombre d'activités de communication de « crise en crise » avec notre premier corpus. Ce résultat renforce l'idée que la communication de l'État gagne en prégnance dans le gouvernement de la société. Les routines de communication se sont multipliées sur différents supports. Il faudrait également prendre en compte les réseaux sociaux numériques pour l'analyse. Les membres de l'exécutif semblent donc se porter de plus en plus sur les médias audiovisuels. En témoigne leur présence accrue dans des émissions télévisuelles dédiées à leur parole. En 1987 et 1988, Édouard Balladur intervient dans quatre émissions dans lesquelles il parle du « krach boursier »¹⁰⁵². Son successeur, Pierre Bérégovoy, participe, lui, à une émission¹⁰⁵³. Durant la « crise asiatique de 1997-1998 », Dominique Strauss-Kahn prend part à quatre émissions¹⁰⁵⁴. Le Premier ministre Lionel Jospin participe, lui, à deux émissions¹⁰⁵⁵. Enfin, pendant la « crise des *subprimes* », Christine Lagarde intervient en tout dans huit émissions¹⁰⁵⁶. Le Président Nicolas Sarkozy participe à quatre émissions¹⁰⁵⁷. Éric Woerth prend part à six émissions¹⁰⁵⁸. Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, participe à une émission¹⁰⁵⁹. Xavier Bertrand, ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, participe lui aussi à une seule émission¹⁰⁶⁰. François Fillon intervient dans deux émissions¹⁰⁶¹. Enfin, Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, participe à une seule émission¹⁰⁶².

1052 Dans le journal de 20 heures de TF1 le 26 octobre 1987, dans un débat face à Michel Rocard sur TF1 le 29 novembre 1987, dans l'émission « L'heure de vérité » sur Antenne 2 le 06 janvier 1988 et dans le journal de TF1 de 13 heures le 04 février 1988.

1053 Il s'agit de l'émission « Les quatre vérités » le 19 octobre 1988 sur Antenne 2.

1054 Sur TF1, le 28 octobre 1997 dans le journal de 20 heures, le 30 novembre 1997 sur France 2 dans l'émission « Polémiques », le 14 janvier 1998 dans l'émission « France Europe Express » sur France 3 et le 06 décembre 1998 au journal de 20 heures de TF1

1055 Le 14 janvier 1998 au journal de 20 heures de TF1 et le 08 octobre 1998 au journal de 20 heures de France 2.

1056 Le 16 août 2007 au journal de 20 heures de France 2, le 14 août 2008 au journal de 20 heures de TF1, le 06 octobre 2008 sur France 3 dans l'émission « Soir 3 journal », le 26 septembre 2009 au journal de 20 heures de TF1, le 08 octobre 2008 au journal de 20 heures de France 2, le 06 novembre 2008 au journal de 20 heures de France 2, le 16 novembre 2008 au journal de 20 heures de France 2, le 29 janvier 2009 sur LCI.

1057 Le 24 avril 2008 sur France 2 dans une émission spéciale intitulée « En direct de l'Élysée », le 18 octobre 2008 sur LCI, le 31 décembre 2008 lors de l'émission consacrée aux vœux du Président sur France 2 et le 05 février 2009 dans une émission spéciale intitulée « Face à la crise », diffusée sur TF1, France 2 et M6

1058 Le 26 septembre 2008 au journal de 20 heures de France 2, le 29 septembre 2008 sur Canal + dans « La Matinale », le 30 septembre 2008, aussi sur Canal + dans le « Grand journal de Canal+ », le 10 octobre 2008 dans l'émission « Soir 3 journal » sur France 3, le 23 octobre 2008 dans l'émission « Les quatre vérités » sur France 2 et le 26 octobre 2008 au journal de 13 heures de France 2,

1059 Le 10 octobre 2008 dans l'émission « Comme un vendredi » sur France 3.

1060 Un débat sur France 2 le 12 octobre 2008 face à Manuel Valls, député du Parti socialiste.

1061 Le 13 octobre 2008 au journal de 20 heures de TF1 et le 04 décembre 2008 au journal de 20 heures de TF1.

1062 Le 20 octobre 2008 au journal de 20 heures de France 2.

2.2.2 – Les émissions et les interviews : principaux lieux d'échanges

P. Leroux et P. Riutort, chercheurs en sciences de l'information et de la communication, définissent deux types d'émissions avec un invité politique. Les émissions argumentatives sont « des émissions politiques traditionnelles fondées sur l'échange d'arguments »¹⁰⁶³. Le second type sont les émissions conversationnelles, « dont l'organisation générale constitue un cadre *a priori* défavorable à la tenue d'un discours politique au sens où on l'entendait jusqu'alors »¹⁰⁶⁴ et mettant l'accent sur les dimensions personnelles de la politique nationale¹⁰⁶⁵. Pendant une « crise financière internationale », nous expliquerons ci-dessous que les émissions télévisuelles se situent à mi-chemin entre ces deux types, les relations entre journalistes et membres de l'exécutif ne sont pas aussi des débats argumentatifs formels, sans pour autant verser dans les discussions personnelles et le désenchantement total des stratégies politiques. Les émissions correspondent ainsi à des échanges face-à-face entre le journaliste et le membre de l'exécutif sur un plateau télévision. Il ne s'agit pas d'une interview décalée où un ministre est interrogé à la sortie d'une réunion ou d'une conférence de presse. Il s'agit vraiment de l'inclusion de la parole du membre de l'exécutif dans la production journalistique, avec un espace à part entière, physique et temporel, qui lui est dédié. A. Le Foulgoc, chercheur en sciences de l'information et de la communication, considère que la télévision « est aujourd'hui un élément constitutif du système politique, elle agit aussi bien sur les modalités de recrutement des responsables politiques que sur l'ensemble de leurs stratégies de communication. »¹⁰⁶⁶ L'analyse des rencontres entre les membres de l'exécutif et les journalistes à la télévision pendant les émissions télévisuelles s'avère donc utile pour saisir les implications de la communication de l'État dans l'organisation politique en France.

Toutefois, la parole politique n'a pas toujours eu le même traitement à la télévision du fait d'évolutions particulières qui ont traversé le métier des journalistes et l'organisation et le fonctionnement des médias télévisuels. P. Leroux et P. Riutort évoquent une « rupture » à la fin des années 1990 « lorsque des chaînes publiques et privées confient à des animateurs la conception de programme de « divertissement », proposant une réception régulière de personnalités politiques »¹⁰⁶⁷. Auparavant la parole politique « se déploie encore principalement au sein de cadres solennels »¹⁰⁶⁸. C'est une nouvelle façon d'aborder la communication des

1063 LEROUX Pierre, RIUTORT Philippe, *La politique sur un plateau : ce que la télévision fait à la représentation*. Paris : Presses universitaires de France, 2013, p. 32

1064 *Ibid.*, p. 32

1065 *Ibid.*, p. 191

1066 LE FOULGOC Aurélien, *Politique & Télévision : extension du domaine politique*. Bry-Sur-Marnes : INA Éditions, 2010, pp. 12-13 (Médias essais)

1067 LEROUX Pierre, RIUTORT Philippe, *op. cit.*, p. 1

1068 *Ibid.*, p. 1

professionnels de la politique qui se développe. Pourtant, comme nous l’expliquerons, pendant les « crises financières internationales », les membres de l’exécutif qui participent à des émissions télévisuelles font plutôt face à une retenue et une « ambiance » détendue, et ce depuis la première « crise ».

Les émissions apparaissent donc comme un choix de plus en plus opté par les membres de l’exécutif. Les résultats évoqués plus haut soulignent une augmentation du nombre d’émissions, où les membres de l’exécutif répondent à des questions concernant la « crise financière internationale ». De respectivement cinq et six pendant le « krach boursier de 1987 » et la « crise asiatique de 2007-2008 », nous passons à vingt-trois participations à des émissions pendant « la crise des *subprimes* ». Les routines de communication ont intégré les émissions. Certaines émissions sont en effet dédiées entièrement à leur parole. Les membres de l’exécutif sont l’invité principal et l’interview est d’une longue durée. Dans d’autres émissions, les journaux télévisés surtout, la parole de l’exécutif est insérée à côté d’autres. Elle apparaît alors comme une information égale (ou presque) aux autres et il n’y a pas en apparence une mise en valeur excessive par rapport à autres types d’informations. Plus généralement, l’information sur l’État et de l’État s’affirme surtout au sommet de la « crise » avec des interviews en direct.

Le nombre en augmentation d’interview en direct souligne aussi que les médias sont plus présents dans les routines de communication. Dans la première « crise », il existe plus d’interviews décalées dans le temps, c’est-à-dire une interview retransmise *a posteriori*, alors que dans les deux autres « crises », ce sont des interviews en direct – dont une qui présente l’originalité d’un éloignement physique, où Dominique Strauss-Kahn n’est pas présent sur le même plateau que la journaliste. Dans le « krach boursier de 1987 », il s’agit aussi souvent de discours décalés, c’est-à-dire des discours portant sur la « crise » mais pas adressés directement aux journalistes. Cette pratique diminue clairement dans les deux autres « crises » où les interviews en direct sont privilégiées. Ce résultat souligne encore une fois l’intégration accrue des médias dans les routines de communication et l’intégration des activités de communication dans des émissions des médias audiovisuels. Pour plus de clarté, nous reproduisons le tableau 47 qui présente ces résultats :

Krach boursier de 1987 (16)¹⁰⁶⁹	Interview décalée	6 (37,5%)
	Discours décalé	5 (31,5%)
	Interview	4 (25%)

1069Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d’échanges entre journalistes télévisuels et membres de l’exécutif analysés par rapport à la situation des rencontres entre le membre de l’exécutif et le journaliste.

	Débat	1 (6%)
Crise asiatique de 1997-1988 (7)	Interview	5 (71,5%)
	Interview décalée	1 (14,5%)
	Interview décalée (physique)	1 (14,5%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (171)	Interview	21 (75%)
	Interview décalée	2 (7%)
	Conférence de presse	1 (3,5%)
	Interview décalée (physique)	1 (3,5%)
	Discours décalé	1 (3,5%)
	Débat	1 (3,5%)
	Discours	1 (3,5%)

L'analyse des relations entre les membres de l'exécutif et les médias télévisuels centraux confirme le rôle de chaque membre de l'exécutif pendant une « crise financière internationale ». Comme expliqué en parlant de l'invariant de justification dans le chapitre précédent¹⁰⁷⁰, le ministre de l'Économie et des Finances présente les solutions pendant ces contextes. Dans les médias audiovisuels, c'est principalement ce ministre qui s'exprime. Pendant la « crise des *subprimes* », le portefeuille du Budget ayant un ministère propre, Éric Woerth est aussi présent dans les médias audiovisuels. L'intervention spécifique de certains ministres dans ces médias souligne ensuite que la scène politique nationale ne se partage pas avec des acteurs politiques étrangers, ni même européen. Un ministre français ne communique pas sur la « crise » pendant une interview de France 2 avec son homologue allemand ou le Président de la Commission européenne par exemple.

2.2.3 – La retenue, la promotion et la pédagogie dans les échanges entre des acteurs familiers

Une de nos hypothèses porte sur les contraintes formelles de la communication de l'État. L'une de ces contraintes s'attarde sur la retenue, c'est-à-dire l'absence de mise en scène trop visible, d'une promotion de l'État et des membres de l'exécutif ostentatoire et, plus généralement, d'un contrôle de son comportement par un membre de l'exécutif. Dans le troisième corpus, nous avons cherché à évaluer cette retenue à partir des activités de communication des membres de l'exécutif et notamment les éléments extra-ordinaires, comme une insulte, un énervement, un discours dithyrambique ou explicitement mensonger (pour le bénéfice du membre de l'exécutif). Il n'existe presque pas d'activité de communication sortant de la routine. Voici un exemple d'un échange inhabituel entre journaliste de la télévision et membre de l'exécutif. Éric Woerth,

¹⁰⁷⁰Voir 3.2 l'invariant de justification)

ministre du Budget pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » intervient dans l'émission « La Matinale » de la chaîne de télévision *Canal +* le 29 septembre 2008. L'extrait¹⁰⁷¹ suivant résume le trait d'humour d'Éric Woerth alors qu'il est interrogé sur les actions de la présidence et du gouvernement par la journaliste politique Caroline Roux.

Caroline Roux : *C'est une phrase qu'on a trouvée, « je souhaite développer », c'est N. Sarkozy qui parle, « je souhaite développer le crédit hypothécaire pour les ménages. Je propose que ceux qui ont des rémunérations modestes puissent garantir leur emprunt par la valeur de leur logement ». C'est les subprimes.*

Éric Woerth : *Ca a marché pendant très longtemps, pendant des années et des années. Donc cet exemple avait été connu. Donc il y avait, effectivement, dans les différents partis politiques – mais N. Sarkozy l'avait noté – en face d'une demande de logements, d'un besoin de relance de l'immobilier, il y avait des possibilités.*

Caroline Roux : *C'est dans ce sens-là qu'il voulait aller alors ?*

Éric Woerth : *Je vous ferai juste remarquer, c'est qu'on ne l'a pas fait. On aurait pu le faire dès l'élection du Président, on ne l'a pas fait pour un certain nombre de raisons.*

Caroline Roux : *Pourquoi ? Parce que c'était une mauvaise idée, en fait, du candidat Sarkozy ?*

Éric Woerth : *Non. Heureusement que les campagnes sont faites pour qu'il y ait des débats. S'il y a bien un moment donné pour ça...*

Caroline Roux : *Pour dire des trucs qu'on ne fait pas.*

Éric Woerth : *J'ai l'impression qu'on fait plutôt des trucs qu'on a dit et ça, on nous le dit quand même très souvent.*

Maitena Biraben : *J'en étais à « on fait des trucs qu'on n'a pas dit », je ne comprenais plus là.*

Éric Woerth : *On dit des trucs... enfin on fait des trucs qu'on a dit. Ne m'embrouillez pas à 7 heures 30 du matin.*

Le ministre du Budget finit sa phrase sous un ton humoristique « *Ne m'embrouillez pas à 7 heures 30 du matin* » alors que la journaliste souligne que son discours manque de sens. Dans cet échange, la journaliste et le ministre entretiennent une relation détendue et assez peu formelle en plaisantant. C'est une situation assez rare dans les rencontres entre les journalistes et

¹⁰⁷¹L'émission a été visionnée dans sa totalité dans les archives de l'INA. Nous nous sommes par ailleurs aidé d'une retranscription écrite de l'émission disponible à l'adresse suivante : <http://discours.vie-publique.fr/notices/083002991.html>

les membres de l'exécutif pendant une « crise financière internationale ». Le tableau résume les résultats vis-à-vis de la présence d'éléments extra-ordinaires dans la rencontre entre les journalistes et les membres de l'exécutif.

Krach boursier de 1987 (16)¹⁰⁷²	Aucun	12 (75%)
	Humour	3 (18,5%)
	Discussion personnelle	1 (6%)
Crise asiatique de 1997-1998 (7)	Aucun	7 (100%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (28)	Aucun	24 (85,5%)
	Humour	2 (7%)
	Rire fort à la fin	1 (3,5%)
	Langage non-soutenu	1 (3,5%)

Dans le troisième corpus, se trouvent, proportionnellement, plus d'éléments qui sortent de la routine, comme de l'humour ou des discussions personnelles. Toutefois, dans une large majorité, les activités communicationnelles demeurent également dans une forme contrainte, donc maîtrisée et solennelle. La retenue dans les déclarations et les comportements découle d'une anticipation de la part des membres de l'exécutif et des journalistes. Comme le précisent L. Bolz, J. Charbonneaux et V. Jeanne-Perrier, chercheuses en sciences de l'information et de la communication, « l'exercice de l'interview est encadré par des visions idéelles du travail, et ce avant même qu'il ne soit performé par les journalistes et leurs interlocuteurs politiques. »¹⁰⁷³ Les professionnels de la politique et les journalistes se préparent pour leur rencontre, ce qui se traduit par un engagement physique et psychique dans l'interview¹⁰⁷⁴.

Selon P. Leroux et P. Riutort, un nouveau dispositif se déploie dans les émissions télévisuelles à partir des années 1990. Il s'agit de l'émission conversationnelle qui met en œuvre « un cadrage de la politique autour de préoccupations « boutique » [...] et d'ambitions personnelles »¹⁰⁷⁵. Pourtant, dans le troisième corpus, les discussions personnelles et les polémiques se font rares¹⁰⁷⁶. Les émissions télévisuelles, pendant le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » se ressemblent dans la façon dont les activités

1072Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'échanges entre journalistes télévisuels et membres de l'exécutif analysés par rapport aux éléments extra-ordinaires.

1073BOLZ Lisa, CHARBONNEAUX Juliette, JEANNE-PERRIER Valérie, « L'interview politique : une négociation d'autorité ? Frontières et imaginaires d'une pratique journalistique », IN : WRONA Adeline, SEIGNOBOS Émeline (dir.), *La fabrique de l'autorité : figures des décideurs en régime médiatique*. Paris : Les petits matins, 2017, p. 112

1074Ibid., p. 112

1075LEROUX Pierre, RIUTORT Philippe, *op. cit.*, p. 191

1076Pour plus de détails sur le registre polémique voir, « Tableau 66 : registres des activités de communication dans les médias télévisuels », p. 424

de communication se déroulent. Il est possible que le contexte de « crise » renforce l'aspect solennel et sérieux de ces émissions. Une comparaison serait assez précieuse sur ce point pour savoir si le dispositif décrit par P. Leroux et P. Riutort concerne les médias seulement en période « normale ». Sans doute, les « crises financières internationales » renforcent l'attention des journalistes sur l'événement en lui-même, mettant en second plan les luttes politiques. P. Leroux et P. Riutort notent également que les journalistes procèdent à un dévoilement des stratégies politiques, mais ils ajoutent que cette action concerne surtout les professionnels de la politique qui occupent « une position de second plan »¹⁰⁷⁷. Les membres de l'exécutif dans les émissions analysées ne sont en effet pas « démasqués » dans leurs stratégies.

Il existe alors une retenue dans ce qui est perceptible au niveau explicite. Les membres de l'exécutif et les journalistes entretiennent des relations formelles, limitant la possibilité de situation sortant de l'ordinaire. Les comportements et les discours sont en conséquences maîtrisés avec l'absence (ou presque) d'énervement, d'euphorie, d'humour ou de menace par exemple.

Toutefois, la promotion occupe une place centrale dans les activités de communication des membres de l'exécutif. Cette promotion se distingue dans les registres des activités indiquant la façon dont le membre de l'exécutif communique. Pour rappel, le registre promotionnel désigne une mise en avant positive des membres de l'exécutif et de l'État. Le registre technique concerne un discours complexe qui rentre dans les détails. Le registre pédagogique est au contraire un registre pour le « plus grand nombre ». Le registre polémique correspond à une attaque envers les adversaires des membres de l'exécutif. Le registre prudentiel est celui de l'absence de prise de position. Le tableau ci-dessous présente les résultats vis-à-vis des registres.

Krach boursier de 1987 (16) ¹⁰⁷⁸	Promotionnel	14 (87,5%)
	Pédagogique	2 (12,5%)
	Technique	1 (6%)
	Polémique	1 (6%)
	Prudentiel	1 (6%)
Crise asiatique de 1997-1988 (7)	Promotionnel	6 (6/7)
	Pédagogique	3 (3/7)
	Technique	1 (1/7)
Crise des subprimes de 2007-2008 (28)	Promotionnel	26 (93%)

¹⁰⁷⁷*Ibid.*, p. 194

¹⁰⁷⁸Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'échanges entre journalistes télévisuels et membres de l'exécutif analysés par rapport aux registres des activités de communication.

	Pédagogique	4 (14,5%)
	Technique	2 (7%)
	Polémique	2 (7%)
	Prudentiel	1 (3,5%)

Dans ce troisième corpus, le registre promotionnel est le plus utilisé par les membres de l'exécutif. Ces derniers ont comme objectif principal de mettre en avant de façon positive l'action du gouvernement et de la présidence, ainsi que des institutions supranationales, surtout celles de l'Union européenne. Cette routine promotionnelle correspond aux enjeux du champ politique. Les membres de l'exécutif se promeuvent pour garder leur position mais aussi celle de leur groupe. De plus, l'invariant de désintéressement leur impose de cacher ce bénéfice personnel derrière une défense de l'intérêt général. Toutefois, un des principes fondateurs du système représentatif consiste en la tenue d'élections. La transmission du pouvoir de l'exécutif se réalise par une désignation de la part du peuple et non par une désignation de la part d'une minorité ou par hérédité. Les membres de l'exécutif anticipent donc les élections à venir en se promouvant sans cesse.

Le registre pédagogique est également plus présent dans les activités de communication qui ont lieu dans les médias audiovisuels – dans le premier corpus des activités de communication le registre pédagogique est moins présent en effet¹⁰⁷⁹. La télévision se prête plus facilement à un exercice de communication à grande échelle. Il est de ce fait envisageable que les membres de l'exécutif cherchent à être le plus compréhensible possible. En outre, les médias audiovisuels généralistes (*TF1* ou *France 2* par exemple) ne sont pas aussi spécialisés que certains titres de presse comme les *Échos*. La parole de l'exécutif possède en conséquence des propos moins techniques. Pour vérifier cette vocation pédagogique de certaines activités de communication, nous avons cherché s'il existait des comparaisons avec d'autres événements de « crise financière internationale ». Les comparaisons permettent d'exemplifier l'événement en cours par rapport à un événement passé.

Krach boursier de 1987 (16)¹⁰⁸⁰		
Crise asiatique de 1997-1998 (7)	Krach boursier de 1987	1 (14,5%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (28)	Crise de 1929	1 (3,5%)

Il existe seulement une référence au « krach boursier de 1987 » pendant la « crise asiatique de 1997-1998 », et à la « crise de 1929 » pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». Les

1079 Voir « Tableau 7 : registres des activités de communication des membres de l'exécutif », p. 185

1080 Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'échanges entre journalistes télévisuels et membres de l'exécutif analysés par rapport à la comparaison à des événements de « crise » passés.

routines de communication n'évoluent pas sur ce point. Comme nous l'avons exposé dans le chapitre 4, les membres de l'exécutif, dans leurs activités de communication tous supports confondus, font peu appel aux événements de « crise » passés pour définir la « crise » en cours.

2.2.4 – Les rapports routiniers dans les productions journalistiques

Pour comprendre les rapports qui traversent la configuration des champs médiatique et politique, nous souhaitons savoir si les membres de l'exécutif sont remis en question par les journalistes dans leur incarnation de l'État et dans leur gouvernement de la société au travers de la communication. Il s'agit de saisir si, dans les faits, la position dominante des ministres et du Président est explicitement questionnée quant à leur capacité de gérer la situation de « crise » par l'intermédiaire de la communication étatique.

Les analyses du troisième corpus mettent en lumière que les journalistes ne s'engagent pas dans le champ politique ni dans la critique des membres de l'exécutif. Pour déterminer cela, notre grille d'analyse se penche sur la manière dont les journalistes se positionnent face aux propos des membres de l'exécutif. Également, nous nous sommes intéressés à la manière dont les journalistes orientent la discussion ; vers quelle direction le journaliste souhaite-t-il faire aller le ministre ou le Président qu'il interroge, vers quel sujet souhaite-t-il l'entendre parler et de quelle façon ? Cette orientation de la discussion se traduit dans les questions que les journalistes posent. En effet, les questions permettent de situer le journaliste dans son échange avec le ministre ou le Président de la République. Elles illustrent en particulier ce que le journaliste attend de la part du membre de l'exécutif.

La catégorie de « neutralité » suggère une curiosité sans représentation clairement définie sur l'avenir de la « crise ». Les indicateurs sont ici très nombreux et concernent, plus spécifiquement, les questions et les phrases où il n'existe aucun sous-entendu. Par exemple, le journaliste Jean Boissonnat demande au ministre de l'Économie et des Finances le 6 janvier 1988 sur la chaîne de télévision *Antenne 2* : « *est-ce que vous avez été complètement surpris par ce qui s'est passé dans les marchés financiers mondiaux au mois d'octobre dernier, ou est-ce qu'il y avait pour vous quelques signes annonciateurs dans le déroulement de la vie des bourses, pas simplement de la bourse française, depuis quelques mois ?* ».

La catégorie de « pessimisme », au contraire, contient une représentation négative de la « crise ». Les questions sont alors orientées vers les « dégâts » causés par la « crise », que ce soit

au niveau du chômage, des chutes sur les marchés boursiers ou sur la croissance. Les indicateurs de cette catégorie sont des phrases ou des questions où les effets négatifs de la « crise financière internationale » sont précisés ou sous-entendus. Ce sont également des phrases ou des questions où des erreurs sont montrées. Des mots comme « grave », « risque », « impact », « corrections », « inquiétude », « danger », « tourmente » et des verbes comme « souffrir », « aggraver », « endurer » témoignent de la présence de cette catégorie. Lors d'une interview de Christine Lagarde, le 29 janvier 2008 sur la chaîne de télévision LCI, Christophe Barbier, journaliste et éditorialiste, demande : « *c'est là, au niveau de la Banque de France, qu'il y a un manque de transparence, qu'on peut progresser dans le contrôle et la transparence du système ?* »

Enfin, la catégorie d'« optimisme » est une représentation positive qui tend à diminuer les conséquences possibles de la « crise ». Les questions sont tournées sur le caractère essentiellement inoffensif ou résolument résoluble de l'événement de « crise ». Un mot comme « espoir » et un verbe « relancer » marquent l'optimisme dans la question des journalistes. Par exemple, Roland Sicard, durant une interview sur la chaîne de télévision française *France 2*, demande à la ministre de l'Économie et des Finances, Christine Lagarde, « *Sur le plan économique, B. Obama a un programme. Avez-vous le sentiment que ce programme économique, c'est un programme qui peut changer la donne, relancer l'économie, nous faire sortir – les États-Unis, le monde – de la crise économique et financière ?* ».

Tableau 70 : orientation de la discussion des journalistes		
Krach boursier de 1987 (8)¹⁰⁸¹	Neutralité	6 (75%)
	Pessimisme	2 (25%)
	Optimisme	0 (0%)
Crise asiatique de 1997-1998 (6)	Neutralité	3 (3/6)
	Pessimisme	3 (3/6)
	Optimisme	0 (0/6)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (23)	Pessimisme	12 (52%)
	Neutralité	10 (43,5%)
	Optimisme	1 (4,5%)

Au niveau des questions qu'ils posent, les journalistes des médias audiovisuels centraux manifestent une absence de prise de position correspondant à l'idéal d'objectivité. En effet, dans le « krach boursier de 1987 » et la « crise asiatique de 1997-1998 », ils demeurent neutres. En revanche, les routines de production journalistique subissent un changement sur ce point.

¹⁰⁸¹Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'échanges entre journalistes télévisuels et membres de l'exécutif analysés par rapport à l'orientation de la discussion de la part des journalistes. Il fallait pour cela que les journalistes soient présents à l'écran et s'expriment oralement.

L'orientation neutre de la discussion cède sa place peu à peu au pessimisme. Peut-être est-ce dû à une volonté des journalistes de rendre dramatique la situation de « crise » ?

Cette possible théâtralisation se fait cependant sans exagération. Cela se traduit au travers des résultats concernant le ton des journalistes employé envers les membres de l'exécutif et inversement. Il s'agit de prendre en compte la position du journaliste et du membre de l'exécutif pour comprendre la façon dont ils s'expriment et non pas de privilégier le caractère ou la personnalité pour expliquer un type de ton (même si ceux-ci jouent un rôle). Nous nous accordons avec Y. de la Haye pour qui « les tons et les registres utilisés dépendent moins des sentiments d'un individu que de la position qu'il occupe, du groupe qu'il représente, de la situation qu'il crée, du contexte dans lequel il intervient et de ceux à qui il s'adresse. »¹⁰⁸²

Pour saisir le ton, les catégories ont été définies au préalable. Le ton désigne est la façon dominante avec laquelle s'exprime le journaliste. La catégorie de « ton formel » est celui du respect, il se traduit par des phrases avec les titres et le statut, le vouvoiement, la déférence, tout cela sans pour autant se montrer obséquieux ou cynique. La catégorie de « ton agressif » est celui de la colère non-maîtrisée, il se traduit par une voix élevée, un coupage de parole, des gestes brusques, tant et si bien qu'il est en irrespectueux. La catégorie de « ton agacement » désigne une position ferme face à une contrariété provoquée par l'interlocuteur. La catégorie de « ton satisfaction » est celui du plaisir éprouvé du fait de l'orientation de la discussion. Il se traduit par une disposition positive (sourire, loquacité, propos fluides, etc.).

Krach boursier de 1987 (8)¹⁰⁸³	Formel	8 (100%)
Crise asiatique de 1997-1988 (6)	Formel	6 (100%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (23)	Formel	22 (96,5%)
	Agressif	1 (3,5%)

Ainsi dans nos résultats, le ton formel est quasiment toujours présent, si ce n'est un ton agressif de la part de Christophe Barbier dans une interview sur la chaîne de télévision française *Canal +* d'Éric Woerth le 30 septembre 2008. Au cours de cette interview, Christophe Barbier coupe souvent la parole du ministre du Budget et répète avec insistance les questions auxquels il considère que le ministre n'a pas répondu.

Ces deux derniers éléments – l'orientation de la discussion et le ton – analysés grâce à la grille d'analyse ont été reportés sur les activités de communication des membres de l'exécutif. Cela

1082de la HAYE Yves, *op. cit.*, 2005, p. 166

1083Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'échanges entre journalistes télévisuels et membres de l'exécutif analysés par rapport au ton envers les membres de l'exécutif de la part des journalistes. Il fallait pour cela que les journalistes soient présents à l'écran et s'expriment oralement.

permet d'effectuer une comparaison et de saisir dans sa globalité la relation entre le journaliste d'un média audiovisuel dominant et le membre de l'exécutif dans leurs échanges télévisuels.

Les membres de l'exécutif cherchent en grande majorité à orienter la discussion vers l'optimisme – il n'y a que dans le « krach boursier de 1987 » que l'orientation se fait plus neutre.

Tableau 71 : orientation de la discussion des membres de l'exécutif		
Krach boursier de 1987 (10)¹⁰⁸⁴	Neutralité	9 (9/10)
	Optimisme	4 (4/10)
Crise asiatique de 1997-1988 (7)	Optimisme	7 (7/7)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (24)	Optimisme	20 (83,5%)
	Neutralité	3 (12,5%)
	Pessimisme	1 (4%)

Les membres de l'exécutif adoptent presque toujours un ton formel envers les journalistes. Il existe toutefois relevé quelques situations d'agacement et de satisfaction. Dans les cas d'agacement, la discussion est orientée vers le pessimisme par le journaliste. Nous verrons dans le prochain point que ces échanges laissent penser à l'instauration d'un *statu quo* dans les rapports de force entre les médias et les membres de l'exécutif. Nous pouvons déjà souligner que le ton formel montre que les membres de l'exécutif ne se sentent pas menacés ou, au moins, dans une situation de mise en question quand ils communiquent sur un média télévisuel. Ce type de ton adopté des membres de l'exécutif met en lumière qu'ils interviennent dans un lieu où ils restent calmes.

Tableau 72 : ton envers le journaliste		
Krach boursier de 1987 (10)¹⁰⁸⁵	Formel	10 (10/10)
	Agacement	2 (2/10)
	Satisfaction	1 (1/10)
	Agressif	0 (0/10)
Crise asiatique de 1997-1988 (7)	Formel	6 (6/7)
	Agacement	2 (2/7)
	Agressif	0 (0/7)
	Satisfaction	0 (0/7)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (24)	Formel	24 (100%)
	Satisfaction	1 (4%)
	Agacement	1 (4%)

1084Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'échanges entre journalistes télévisuels et membres de l'exécutif analysés par rapport à l'orientation de la discussion de la part des membres de l'exécutif.

1085Le chiffre entre parenthèse correspond au nombre total d'échanges entre journalistes télévisuels et membres de l'exécutif analysés par rapport au ton envers le journaliste de la part des membres de l'exécutif.

	Agressif	0 (0%)
--	----------	--------

Pour préciser ce constat d'un lieu favorable à la communication des membres de l'exécutif, nous avons cherché la réaction des journalistes face aux activités de communication des membres de l'exécutif. Les quatre catégories – partisane, prudente, nuancée, critique – utilisées pour analyser la posture des journalistes dans les productions du *Monde*, des *Échos* et de *Libération*¹⁰⁸⁶ ont été reprises.

Tableau 74 : position des journalistes par rapport à l'activité de communication		
Krach boursier de 1987 (8)	Prudente	5 (5/8)
	Critique	3 (3/8)
Crise asiatique de 1997-1988 (6)	Prudente	6 (6/6)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (23)	Prudente	13 (56,5%)
	Nuancée	7 (30,5%)
	Critique	3 (13%)

Les journalistes adoptent principalement une position prudente par rapport à l'activité de communication des membres de l'exécutif. En conséquence, les journalistes des médias audiovisuels adoptent principalement une attitude objective, c'est-à-dire la posture journalistique à la recherche de faits. Ils n'adoptent pas de discours ou de comportements destinés à les faire formuler des commentaires vis-à-vis des politiques ou des discours des membres de l'exécutif.

2.2.5 – La raisonnable chez les membres de l'exécutif et les journalistes des médias télévisuels dans leurs relations

Les rapports de force se ressemblent d'une « crise » à l'autre dans les postures et les dispositions des membres de l'exécutif et les journalistes des médias audiovisuels centraux. Ces deux acteurs se montrent respectueux l'un envers l'autre et ouverts à la discussion. Ce constat se croise avec les résultats sur le respect des impératifs de champ. Un impératif de champ est une pratique, disposition ou habitude que le participant du champ doit intérioriser et manifester à chaque instant s'il désire prendre part au champ. C'est en quelque sorte une mise en pratique de l'*illusio* bourdieusien. Nous nous appuyons sur trois impératifs qu'un membre d'un champ doit respecter. Le premier impératif porte sur la déontologie professionnelle, soit la capacité d'agir en respectant la représentation idéale des pratiques rattachées à leur profession par les journalistes et les membres de l'exécutif. Il se perçoit notamment dans les activités de communication des membres de l'exécutif quand ceux-ci parlent comme s'ils étaient l'État (en annonçant des

¹⁰⁸⁶Voir plus haut le « tableau 55 : forme des citations des membres de l'exécutif », p. 382

politiques particulières et en décidant des actions étatiques par exemple) et quand ils défendent leur position dans le champ politique. Chez les journalistes, l'impératif de déontologie professionnelle se distingue quand ils appliquent l'attitude d'un intervieweur ; ils posent principalement des questions, ils parlent moins que le membre de l'exécutif et ne cherchent pas à se positionner face à lui (en défendant à tout prix leur point de vue). Le deuxième impératif concerne la représentation du groupe, soit l'obligation de parler au nom du groupe et de le défendre. Cet invariant se démarque quand un membre de l'exécutif défend les autres membres et quand il explique ce fait le gouvernement dans son ensemble et la présidence. Chez les journalistes, il se démarque quand ils défendent leur profession et justifie le rôle des médias en général. Le troisième vise le respect de la position, soit la prise en compte par le participant de sa position dans le champ et de ce qu'elle lui permet, ou contraint, de faire et de ne pas faire. Chez les membres de l'exécutif, ce respect de la position se trouve en parallèle des missions liées au portefeuille de leur ministère – un ministre de l'Économie et des Finances ne parlera pas des actions à entreprendre dans le domaine de l'écologie par exemple. Il se trouve aussi quand les membres de l'exécutif assument les responsabilités qui découlent de leur statut de ministre ou de Président. Les journalistes respectent leur position quand ils posent des questions aux membres de l'exécutif sans hésitation. Aussi quand ils assument la légitimité du média dans lequel ils travaillent.

Tableau 75 : respect des impératifs de champs		
Journalistes des médias télévisuels		
Krach boursier de 1987 (8)	déontologie professionnelle	8 (8/8)
	respect de la position	8 (8/8)
	Représentation du groupe	0 (0%)
Crise asiatique de 1997-1988 (6)	déontologie professionnelle	6 (6/6)
	respect de la position	6 (6/6)
	Représentation du groupe	0 (0%)
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (23)	déontologie professionnelle	23 (100%)
	respect de la position	23 (100%)
	Représentation du groupe	1 (4,5%)
Membres de l'exécutif		
Krach boursier de 1987 (10)	déontologie professionnelle	10 (10/10)
	respect de la position	10 (10/10)
	Représentation du groupe	3 (3/10)
Crise asiatique de 1997-1988 (7)	déontologie professionnelle	7 (7/7)
	respect de la position	7 (7/7)
	Représentation du groupe	3 (3/7)

Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (24)	déontologie professionnelle	24 (100%)
	respect de la position	24 (100%)
	Représentation du groupe	22 (91,5%)

Dans le chapitre 3, a été évoqué la raisonnable des acteurs, comme des contraintes posées par un horizon du possible et du crédible. Les acteurs, aussi bien les journalistes que les hommes politiques, agissent avec des attentes concernant ce qu'ils sont capables et en droit de faire. Comme l'indique Y. de la Haye, les « savoirs professionnels »¹⁰⁸⁷ sont reliés à un habitus, c'est-à-dire une véritable intériorisation de pratiques et de dispositions liées à une profession. Les membres de l'exécutif et les journalistes des médias télévisuels sont donc raisonnables.

Les membres de l'exécutif et les journalistes des médias télévisuels font preuve de raisonnable. Malgré leur position dominante qui pourrait leur confier plus de marge de liberté, ils demeurent très attachés aux routines et aux manières de faire habituelles. C'est sans doute parce que leur maîtrise de ces routines et manières de faire est à l'origine de leur obtention de cette position dominante. C'est parce qu'ils se sont montrés « raisonnablement doués » qu'ils ont pu accéder à cette position et se maintenir dans celle-ci. Comme l'explique Y. de la Haye, à propos de la justesse des tons à employer dans la langue française, « l'habileté de ceux qui sont toujours dans les temps, dans les tons, en conformité aux lieux tranche avec la malhabileté de ceux qui « gaffent » tout le temps et sont à contre-ton »¹⁰⁸⁸. Ainsi, la déontologie professionnelle et le respect de la position sont strictement observés par les journalistes des médias audiovisuels centraux et les membres de l'exécutif dans leurs échanges. Un irrespect de cette déontologie aurait pu être, pour les premiers, une critique fondée sur un avis militant présenté comme tel. Pour les seconds, c'eut été l'affirmation de l'incapacité de gérer la situation de « crise ». Quant à l'irrespect de la position pour les journalistes, il s'agirait de refuser de poser des questions au prétexte de ne pas être un journaliste assez « prestigieux ». Pour les membres de l'exécutif, l'irrespect aurait pu être la prétention de ne pas être responsables vis-à-vis des politiques économiques menées par leur gouvernement. En revanche, en ce qui concerne la représentation du groupe, les journalistes ne l'effectuent presque jamais. L'exercice de l'interview favorise la mise en question du groupe des membres de l'exécutif et non celui des journalistes. Tout simplement, ce sont ces derniers qui posent les questions. En conséquence, les membres de l'exécutif sont dans la contrainte de défendre leur groupe face aux critiques des journalistes. D'ailleurs, pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », l'impératif de champ de représentation du groupe est d'autant plus respectée par les membres de l'exécutif alors qu'en

1087de la HAYE Yves, *op. cit.*, 2005, p. 168

1088*Ibid.*, p. 165

parallèle, les journalistes mettent en avant les dangers potentiels causés par l'événement de « crise ».

Enfin, la « réclamation vis-à-vis des citoyens » informe sur la dimension politique des échanges entre les journalistes des médias télévisuels et les membres de l'exécutif. Les journalistes font « face à la légitimité que donnent à l'élu les urnes »¹⁰⁸⁹. C'est pour cette raison, comme l'indique É. Neveu, que l'usage des sondages permet aux journalistes de mobiliser une légitimité rattachée à l'opinion publique ainsi mesurée. Nous cherchons alors dans les rencontres entre journalistes et membres de l'exécutif si ces deux acteurs font appel à une source de légitimité extérieure, à savoir les citoyens. Il s'agit concrètement d'une lutte sur la légitimité d'un de ces acteurs à s'exprimer pour la société dans son ensemble. Pour déterminer s'il y avait un appel aux Français entre le journaliste et le membre de l'exécutif, nous nous sommes appuyé sur la dénomination explicite de ceux-ci ; par exemple « les Français », « les épargnants », les « électeurs », etc.. Les phrases où les « Français » est sujet sont un indicateur. Par exemple, lors de l'émission « L'heure de vérité » sur la chaîne de télévision française *Antenne 2*, le ministre de l'Économie et des Finances, Édouard Balladur réagit par rapport aux questions du journaliste François Henri de Virieu, cherchant à comprendre s'il ne craint pas un « vote sanction » de la part des « petits actionnaires » à cause des politiques économiques du gouvernement. Il répond : « *je crois que les Français comprennent que nous sommes devant des événements mondiaux et qu'ils sont tout à fait décidés, ayant fait un investissement à moyen terme* ». Autrement dit, Édouard Balladur justifie les politiques économiques du gouvernement en les rattachant à la compréhension des Français.

Tableau 76 : réclamation, représentation des citoyens français			
Journalistes des médias télévisuels			
Krach boursier de 1987 (8)	Les Français	2	2/8
Crise asiatique de 1997-1988 (6)			
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (23)	Les Français	3	13 %
Membres de l'exécutif			
Krach boursier de 1987 (10)	Les Français	2	2/10
Crise asiatique de 1997-1988 (7)	Les épargnants	1	1/7
Crise des <i>subprimes</i> de 2007-2008 (24)	Les Français	1	3,5 %

Les journalistes représentent plus souvent les « Français » que les membres de l'exécutif. Cette représentation leur permet de se positionner de façon légitime dans leurs échanges avec un ministre ou le Président. Ce résultat est étonnant dans la mesure où les membres de l'exécutif

1089NEVEU Érik, « Médias et construction de la « Crise de la représentation » : le cas français [Document en ligne] *Communication*, n°1, 1993, volume 14, p. 32. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/comin_1189-3788_1993_num_14_1_1620 (consulté en mars 2016)

ont été élus dans ce but précis, on pourrait donc s'attendre à ce qu'ils fassent plus régulièrement appel aux électeurs.

Au total, dans le troisième corpus, les membres de l'exécutif se réclament quatre fois des acteurs extérieurs, trois fois des Français en général et une fois des épargnants. Le troisième corpus marque une distance entre les dominants, que sont les membres de l'exécutif, et les dominés, que sont les citoyens. La violence symbolique de la communication de l'État se montre dans cette quasi-absence voire quasi-exclusion des citoyens. Les citoyens sont presque absents des rapports politiques, qu'il soit question du gouvernement de la société française ou de l'établissement des représentations dominantes de la réalité. Ils ne participent pas, comme les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux, à la définition de l'événement de « crise financière internationale », ni à la formulation de solutions de sortie de « crise ». Les rapports de domination de la société sont bien conservés par les échanges entre les journalistes des médias centraux audiovisuels et les membres de l'exécutif. La manière dont ces deux acteurs discutent et construisent la « crise » ne présente aucune orientation vers un changement dans ces rapports de domination. La configuration des champs médiatique et politique, cristallisée dans ces échanges télévisuels, souligne une collaboration implicite pour le maintien de la domination de l'État. Comme le notent L. Bolz, J. Charbonneaux et V. Jeanne-Perrier, l'interview est donc « un processus de coconstruction des figures d'autorité qui dépasse les frontières et s'avère légitimant »¹⁰⁹⁰.

À quoi correspondent donc les échanges routiniers entre les journalistes des médias télévisuels et les membres de l'exécutif pendant le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 » et que signifient-ils ? Au fil de ces « crises », les rapports entre ces deux acteurs se multiplient. Le nombre d'interviews augmente, ce qui souligne le rapprochement des journalistes de l'audiovisuel et des membres de l'exécutif. Les échanges routiniers ont par ailleurs lieu en France. Le champ politique national est donc solidaire d'une pratique journalistique qui reste à l'intérieur des frontières françaises. Sur ce point, les membres de l'exécutif sont dépendants des productions journalistiques pour la communication de l'État. Ces échanges se déroulent ensuite dans une retenue qui se traduit par un caractère formel. Les membres de l'exécutif et les journalistes des médias audiovisuels centraux présentent un respect évident l'un envers l'autre. La critique est presque absente de leurs rapports. Pourtant, il faut noter que les membres de l'exécutif ont la contrainte de se déplacer chez les journalistes, alors que leurs relations avec eux se développent dans les médias

1090BOLZ Lisa, CHARBONNEAUX Juliette, JEANNE-PERRIER Valérie, *op. cit.*, p. 123

audiovisuels. C'est une conséquence directe de la configuration des champs médiatique et politique. Les ministres et le Président subissent la contrainte de l'interdépendance qu'ils entretiennent avec les médias. Néanmoins, cette contrainte leur donne la possibilité de se promouvoir. Les activités de communication se déroulant dans les médias audiovisuels conservent l'objectif principal de promotion de l'État et de l'exécutif. La configuration de champs n'est donc pas uniquement faite de contraintes pour l'exécutif français. Plus précisément, les acteurs des activités de communication savent profiter des contraintes pour le bénéfice du capital politique des membres de l'exécutif. Le troisième corpus démontre à nouveau que ces activités ne visent aucunement une discussion avec les citoyens. Ces derniers ne sont pas non plus, ou si peu, représentés par les membres de l'exécutif dans les interviews audiovisuelles. Enfin, les échanges routiniers mettent en lumière la raisonnable des journalistes des médias centraux audiovisuels et des membres de l'exécutif. Ces deux acteurs respectent les impératifs de leur champ respectif, surtout la déontologie professionnelle et leur position.

En bref, les membres de l'exécutif et les journalistes des médias audiovisuels centraux semblent, en quelque sorte, « bien s'entendre » et trouver des bénéfices dans leurs échanges. Leurs pratiques respectives sont complémentaires et les deux se recherchent dans la construction de la « crise financière internationale ». Les routines qu'ils développent s'entrecroisent et se nourrissent. En conséquence, ils ne se gênent pas du tout dans le maintien de leur position dominante dans leur champ respectif. Tout au contraire, les critiques sont rares et les échanges formels. La domination des membres de l'exécutif se maintient dans les médias audiovisuels avec une présentation des solutions en grande majorité sans critique et sans opposition. Dans les prochaines pages sera traitée la question de la stabilisation des rapports de force entre les acteurs dominants du champ médiatique et du champ politique. Pour finir sur ce point, le concept de configuration de champs aide à la compréhension des relations entre les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux audiovisuels. L'interpénétration et l'interdépendance de leurs pratiques se retrouvent dans leurs routines respectives. Ce concept indique surtout que la communication de l'État prend part à la reproduction de la domination étatique et à la reproduction de l'organisation politique en France, avec les membres de l'exécutif comme acteurs dominants. La communication de l'État se déroule en effet des routines, notamment dans les relations avec les journalistes, qui permettent aux membres de l'exécutif d'avoir des pratiques sans être menacés sur leur statut de dominant dans les relations aux autres acteurs politiques ou médiatiques.

2.3 – Des rapports de force stabilisés entre les acteurs dominants des champs médiatique et politique ?

Le *statu quo* entre les journalistes et les membres de l'exécutif dans leurs rapports est une notion qui s'est dévoilée à l'analyse des deux premiers corpus, portant sur les activités de communication des membres de l'exécutif et sur les productions des journalistes des *Échos*, du *Monde* et de *Libération*. Avec le troisième corpus, qui s'attache principalement à l'analyse des échanges en face à face entre les membres de l'exécutif et les journalistes des médias audiovisuels centraux, nous avons cherché à confirmer ou à infirmer cette notion de *statu quo*. Dans ce chapitre, les rapports de concurrence et de collaboration entre les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux. Les échanges entre ces deux sont par ailleurs formels et exempts de critique. En somme, les acteurs dominants des champs médiatique et politique coopèrent plus qu'ils ne sont en concurrence dans leurs pratiques et dans leurs échanges. Ceux-ci se déroulent dans des routines contribuant à maintenir leur position dominante. Les activités de communication et les productions journalistiques pendant les « crises financières internationales » éclairent les rapports de force qui paraissent stabilisés entre ces deux acteurs dominants de leur propre champ et, pour les membres de l'exécutif, de la société française. Ainsi la communication de l'État participe à des rapports de force dont l'équilibre a été trouvé et dont les acteurs – les journalistes et les membres de l'exécutif – ont intérêt au maintien.

Dans un premier temps, nous expliquerons que les relations entre acteurs centraux des champs médiatique et politique forment une lutte politique à l'aide des travaux de M. Dagnaud, sociologue française¹⁰⁹¹. Il est donc toujours possible de parler de configuration de champs, et non simplement de relations, parce qu'il existe toujours une lutte. Dans un deuxième temps, nous montrerons les ressemblances existantes dans les activités de communication des membres de l'exécutif et les productions journalistiques. Ces ressemblances se portent au niveau de la description de la « crise financière internationale » et de la défense commune du néolibéralisme. Dans un troisième temps, nous nous arrêterons sur l'entente mutuelle pour un maintien des rapports de domination dans les champs médiatique et politique.

1091 DAGNAUD Monique, *L'État et les médias fin de partie*. Paris : Éditions Odile Jacob, 2000, 246 p.

2.3.1 – La configuration de champs médiatique et politique : une lutte politique

Pour M. Dagnaud, « la relation médias/politique [...] est un rouage essentiel à la construction de la cohésion sociale, un lieu où se forge l’imaginaire et où se définissent les orientations d’un pays, mais aussi un instrument d’hégémonie qui incline à rendre acceptable un ordre établi. »¹⁰⁹²

M. Dagnaud a écrit un ouvrage sur les rapports entre l’État et les médias après avoir été membre du Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) pendant neuf ans, de 1991 jusqu’à 1999. Son travail est presque de nature ethnologique dans la mesure où elle fait part de ses observations, après avoir été plongée dans les relations entre la politique et les médias. Ses propos sont intéressants pour nous car ils offrent une description de ces relations en dehors de celles filmées et retransmises à la télévision. Pour elle les relations se déroulent dans une entente apparente sans pour autant empêcher des affrontements pour les positions de ce que M. Dagnaud appelle les gestionnaires de l’audiovisuel. L’aspect théâtral de ces affrontements atteint un paroxysme à l’approche des nominations dans les instances de l’audiovisuel.

La configuration des champs politique et médiatique dépend de la participation d’un troisième champ, le champ administratif. Comme l’indique M. Dagnaud, « le sommet des médias, devenue une terre convoitée par l’élite administrative, est traversé par une guerre de positions entre les prétendants, les énarques et les légitimes, ou ceux qui pensent l’être, les professionnels de l’audiovisuel, journalistes en tête. »¹⁰⁹³ Dans le chapitre 5, il a été expliqué les membres de l’exécutif étaient des dominants assistés. Les membres des services administratifs s’investissent dans la production des activités de communication que les membres de l’exécutif sont dans l’incapacité de mettre en œuvre seuls. Les propos de M. Dagnaud permettent d’ajouter que « l’élite administrative » investit également des positions fortes dans l’organisation et la production médiatiques. Ainsi, la configuration des relations entre les membres de l’exécutif et les journalistes des médias centraux gagnent en intensité si elle est aussi investie par des membres du champ administratif qui se transfèrent en partie dans le champ médiatique.

Dans cette configuration des champs médiatique et politique se jouent des luttes politiques et symboliques. Les représentations communes dominantes y sont construites ainsi que le gouvernement de la société, par l’annonce de solutions, y est mis en œuvre. Les relations filmées traduisent les logiques internes à la configuration des champs médiatique et politique mais aussi des logiques sociales plus générales, comme le gouvernement par la communication ou les contraintes politiques qui pèsent sur les membres de l’exécutif. Nous nous accordons

¹⁰⁹²*Ibid.*, pp. 13-14

¹⁰⁹³*Ibid.*, p. 15

donc avec les propos de M. Dagnaud – pour qui les rapports de force entre médias et politique mettent en jeu des représentations et un mode de gouvernement – et nos analyses de corpus peuvent les approfondir. Dans les analyses de ce troisième corpus, en mettant l’accent sur les échanges routiniers, il apparaît une mise en scène, tout en retenue comme nous l’avons expliqué plus haut. Elle n’en demeure pas moins l’indice de rapports de force. Toutefois ces rapports de force semblent stabilisés. Le *statu quo* dans la configuration de champs implique un fonctionnement où chaque acteur dominant trouve un bénéfice à sa participation. La configuration des champs médiatique et politique permet non seulement aux membres de l’exécutif et aux journalistes des médias centraux de conserver leur position, mais en plus de faire face aux contraintes qui pèsent sur eux. Nous détaillons ci-après les éléments qui tendent à confirmer le *statu quo* entre les membres de l’exécutif et les journalistes des médias centraux. Précisons que ces rapports stabilisés n’impliquent pas l’absence de concurrence et de luttes. Dans ce chapitre relevé quelques-unes de ces concurrences ont été relevées, notamment celles portant sur les solutions et la parole politique. Ils n’impliquent pas non plus la disparition des enjeux dans les luttes. La lutte symbolique est centrale dans la configuration des champs médiatique et politique. Elle est primordiale pour la maîtrise ou au moins des chances de maîtrise plus élevées des représentations communes.

2.3.2 – Les ressemblances entre les activités de communication et les productions journalistiques

A – La description de la « crise financière internationale »

Tout d’abord, il existe une ressemblance entre les activités de communication et les productions journalistiques dans la manière dont ils décrivent la « crise ». Les membres de l’exécutif et les journalistes des titres de presse centraux s’accordent sur la description des causes, conséquence et, voire en général, des solutions de l’événement de « crise financière ». Au niveau des solutions, ils s’accordent sur le fait que la coopération internationale et les politiques économiques permettront de dessiner une voie de sortie et un empêchement de répétition d’une « crise ». Pour le « krach boursier de 1987 » et la « crise asiatique de 1997-1998 », les médias insistent plus sur la politique économique des États que les membres de l’exécutif. Ces derniers mettent plus en avant certains projets politiques, comme les coopérations internationales (les sommets de G par exemple) et la construction européenne. Au niveau des causes, le « diagnostic » de la part des membres de l’exécutif et des journalistes des titres de presse

centraux est vraiment le même. Le domaine économique, les marchés financiers dans leur organisation et leur fonctionnement ainsi que les acteurs financiers forment les trois principales causes. Les productions journalistiques et les activités de communication partagent même le changement de cause dans les trois « crises financières », avec l'évolution du marché qui remplace les politiques économiques. Enfin, au niveau des conséquences, les membres de l'exécutif et les journalistes des titres de presse centraux s'intéressent à la situation économique, à l'évolution des marchés vis-à-vis de leurs cours et à la situation sociale. Toutefois, les journalistes commentent plus les modifications de ces cours que les risques de chômage ou de baisse de croissance. Les membres de l'exécutif, eux, s'arrêtent plus souvent sur la conséquence économique, qui la préoccupe principalement. La description du « krach boursier », de la « crise asiatique » et la « crise des *subprimes* » se ressemblent donc dans les activités de communication et les productions journalistiques. Le tableau ci-dessous montre les résultats quant à la comparaison au niveau de ces différentes catégories :

Tableau 77 : comparaison des causes, conséquences et solutions données par les membres de l'exécutif et les journalistes			
Krach boursier de 1987			
	Causes	Conséquences	Solutions
<i>Libération</i> (40) ¹⁰⁹⁴	Domaine économique (45%)	Marchés financiers (55%)	Domaine économique (32,5%)
	Acteurs financiers (6%)	Situation économique (25%)	Coopération internationale (15%)
	Situation sociétale (6%)	Domaine économique (11,5%)	Union européenne (5%)
<i>Le Monde</i> (46)	Domaine économique (15%)	Situation économique (26%)	Domaine économique (25%)
	Marchés financiers (15%)	Marchés financiers (21,5%)	Coopération internationale (25%)
	Situation économique (6,5%)	Domaine économique (8,5%)	Union européenne (4,5%)
<i>Les Échos</i> (45)	Domaine économique (17,5%)	Marchés financiers (53,5%)	Situation économique (32,5%)
	Marchés financiers (15,5%)	Situation économique (22%)	Marchés financiers (7,5%)
	Acteurs financiers (11%)	Domaine économique (17,5%)	Domaine économique (2%)
Membres de l'exécutif (52)	Domaine économique (27%)	Domaine économique (33,5%),	Coopération internationale (46%)
	Marchés financiers (17,5%)	Coopération internationale (15,5%)	Domaine économique (21%)
	Acteurs financiers (15,5%)		construction européenne (21%)

1094Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre de productions journalistiques ou d'activités de communication analysés pour effectuer la comparaison.

Crise asiatique de 1997-1998			
<i>Libération</i> (41)	Domaine économique (17%)	Marchés financiers (49%)	Domaine économique (24,5%)
	Marchés financiers (14,5%)	Situation économique (44%)	Coopération internationale (5%)
	Acteurs financiers (5%)	Domaine économique (24,5%)	Ouverture à l'international (5%)
<i>Le Monde</i> (48)	Domaine économique (29%)	Marchés financiers (64,5%)	Domaine économique (16,5%)
	Marchés financiers (23%)	Situation économique (33,5%)	Coopération internationale (12,5%)
	Acteurs financiers (14,5%)	Domaine économique (18,5%)	
<i>Les Échos</i> (69)	Domaine économique (17,5%)	Marchés financiers (45%)	Domaine économique (23%)
	Marchés financiers (14,5%)	Situation économique (35%)	Coopération internationale (14,5%)
	Situation sociétale (8,5%)	Domaine économique (23%)	
Membres de l'exécutif (88)	Domaine économique (17%)	Situation économique (62,5%)	Coopération internationale (43%)
	Marchés financiers (10%)	Marchés financiers (17,5%)	Union européenne (32%)
	Acteurs financiers (9%)	Situation sociale (7%)	Domaine économique (20,5%)
Crise des subprimes de 2007-2008			
<i>Libération</i> (74)	Marchés financiers (29,5%)	Marchés financiers (44,5%)	Domaine économique (50%)
	Domaine économique (11%)	Domaine économique (20,5%)	Coopération internationale (21,5%)
	Acteurs financiers (5,5%)	Situation économique (16%)	Marchés financiers (4%)
<i>Le Monde</i> (126)	Marchés financiers (21,5%)	Marchés financiers (51,5%)	Domaine économique (31,5%)
	Acteurs financiers (13,5%)	Situation économique (27%)	Coopération internationale (12,5%)
	Domaine économique (9,5%)	Domaine économique (20%)	Situation sociétale (1,5%)
<i>Les Échos</i> (151)	Marchés financiers (26%)	Marchés financiers (46,5%)	Domaine économique (32,5%)
	Domaine économique (14%)	Domaine économique (22%)	Coopération internationale (22,5%)
	Acteurs financiers (10,5%)	Situation économique (17%)	Marchés financiers (3,5%)
Membres de l'exécutif (171)	Marchés financiers (11,5%)	Situation économique (30%)	Domaine économique (59%)
	Domaine économique (8,5%)	Marchés financiers (16%)	Coopération internationale (45%)
	Acteurs financiers (7,5%)	Situation sociale (6%)	Marchés financiers (20%)
	Causes	Conséquences	Solutions

Les noms donnés aux événements de « crise financière internationale » montrent également un rapprochement au fil des « crises » dans les manières dont les membres de l'exécutif et les journalistes des titres de presse centraux se représentent cet événement. Nos grilles d'analyse pour les deux premiers corpus visent à relever les expressions utilisées dans les activités de communication et les productions journalistiques pour désigner la « crise ». L'objectif est de savoir quelles catégories les deux acteurs utilisent quand ils pensent l'événement de « crise financière internationale ». Cette « crise » est-elle pour eux un événement lié spécifiquement au secteur financier, une « crise financière », ou un événement d'ordre général et typique, une « crise », ou encore un événement spécifique et presque naturalisé, le « lundi noir », la « crise asiatique », « la crise des *subprimes* » ?

Tableau 78 : noms des crises financières dans les activités de communication et les productions journalistiques		
Krach boursier de 1987		
<i>Libération</i> (% sur 40 articles de presse)	Krach	14 (35%)
	Lundi noir	6 (15%)
	Crise boursière	6 (15%)
<i>Le Monde</i> (% sur 46 articles de presse)	Crise financière	9 (19,5%)
	Crise boursière	8 (17,5%)
	Krach	8 (17,5%)
<i>Les Échos</i> (% sur 45 articles de presse)	Crise	9 (20%)
	Krach d'octobre	7 (15,5%)
	Crise boursière	6 (13,5%)
Membres de l'exécutif (% sur 52 activités de communication)	Crise boursière	20 (38,5%)
	Crise financière	8 (15,5%)
	Crise	6 (11,5%)
Crise asiatique de 1997-1998		
<i>Libération</i> (% sur 41 articles de presse)	Crise asiatique	15 (36,5%)
	Crise financière	13 (32%)
	Crise	4 (10%)
<i>Le Monde</i> (% sur 48 articles de presse)	Crise financière	22 (46%)
	Crise asiatique	7 (14,5%)
	Crise financière asiatique	4 (8,5%)
<i>Les Échos</i> (% sur 69 articles de presse)	Crise asiatique	28 (40,5%)
	Crise financière	13 (19%)
	Crise	8 (11,5%)
Membres de l'exécutif (% sur 88 activités de communication)	Crise asiatique	38 (43%)
	Crise financière	27 (30,5%)
	Crise	13 (15%)

Crise des subprimes de 2007-2008		
<i>Libération</i> (% sur 74 articles de presse)	Crise financière	38 (51,5%)
	Crise des <i>subprimes</i>	18 (24,5%)
	Crise	3 (4%)
<i>Le Monde</i> (% sur 126 articles de presse)	Crise financière	70 (55,5%)
	Crise	22 (17,5%)
	Crise des <i>subprimes</i>	16 (12,5%)
<i>Les Échos</i> (% sur 151 articles de presse)	Crise financière	69 (45,5%)
	Crise du <i>subprime</i>	37 (24,5%)
	Crise	26 (17%)
Membres de l'exécutif (% sur 171 activités de communication)	Crise financière	88 (51,5%)
	Crise	23 (13,5%)
	Crise des <i>subprimes</i>	18 (10,5%)

Pendant le « krach boursier de 1987 », les expressions « lundi noir » ou « krach d'octobre » sont utilisées par les journalistes. En revanche, elles ne sont pas présentes dans le premier corpus portant sur les activités de communication. Durant cette « crise », les expressions partagées sont « crise boursière », « crise financière » et « crise ». Dans la « crise asiatique de 1997-1998 », ce sont les expressions « crise asiatique », « crise financière » et « crise ». Enfin, pendant la « crise des *subprimes* », les expressions partagées sont « crise financière », « crise des *subprimes* » et « crise ». Dans les deux dernières « crises », l'expression consacrée pour désigner l'événement – « crise asiatique » et « crise des *subprimes* » – sont communes aux membres de l'exécutif et aux journalistes des médias centraux. Faut-il en déduire qu'un rapprochement entre journalistes et hommes politiques se traduirait par ce partage du même vocabulaire et des mêmes catégories ? Il est intéressant que ces deux acteurs partagent l'expression consacrée. Tout comme la prégnance de la notion de « crise » chez les deux est significative vis-à-vis d'une représentation de l'événement de « crise financière internationale ». Dans le premier et le deuxième corpus, elle est centrale dans la désignation de l'événement de « crise ». Les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux s'accordent pour donner à cet événement le nom de « crise ». Ils reconnaissent que ces événements sont anormaux et contredisent les valeurs centrales de la société française.

B – La défense commune du néo-libéralisme

Ce rapprochement dans les descriptions laisse en conséquence voir un rapprochement dans les pensées, c'est-à-dire une entente sur certaines représentations. Par exemple, en ce qui concerne les causes, les journalistes des médias centraux et les membres de l'exécutif trouvent tous les deux que les marchés financiers sont à l'origine de la situation de « crise ». Plus encore, pendant

la « crise des *subprimes* », ils la désignent comme la cause principale. Les marchés déréglementés et dérégulés ont favorisé le développement de pratiques dangereuses et non-maîtrisées. La critique du néo-libéralisme est donc latente, mais peu présente (d'après les pourcentages) dans les productions journalistiques et dans les activités de communication.

Cette ressemblance dans la description des causes souligne une double correspondance entre les activités de communication et les productions journalistiques. Premièrement, la remise en question des politiques et de l'idéologie néo-libérales était tout à fait envisageable. La désignation des problèmes d'organisation était présente mais en faible nombre. C'est donc, dans un premier temps, une correspondance dans une critique de surface, une critique qui s'arrête à des éléments apparents et posant des questions amenant des réponses constituées de descriptions. D'où, par exemple, dans les conséquences, sont avant tout mis en lumière une description des dégâts causés au niveau financier et économique, plutôt qu'une éventuelle remise en cause d'une idéologie de société. Dans notre grille d'analyse, la situation sociétale – catégorie de conséquence qui désigne le questionnement d'un modèle de société entraînée par la survenue de la « crise » – n'est pas présente dans les activités de communication et très peu dans les productions journalistiques.

Deuxièmement pendant les trois « crises financières internationales », les journalistes des médias centraux tout comme les membres de l'exécutif n'ont pas franchi le pas de la remise en question fondamentale du néo-libéralisme. Le souci partagé des conséquences économiques et financières, devant les conséquences sociales, souligne que les membres de l'exécutif et les journalistes des titres de presse nationale se préoccupent en priorité de la reproduction du système économique et financier. En effet, dans le premier corpus, composé des activités de communication des membres de l'exécutif, et le deuxième corpus, composé des articles des journalistes du *Monde*, de *Libération* et des *Échos*, les conséquences décrites dans les activités de communication et les productions journalistiques se portent peu voire très peu sur la situation sociale. Par ailleurs, Le terme même de « crise » met en avant que les deux acteurs dominants des champs médiatique et politique souhaitent un retour vers le normal. Sinon, ils auraient pu parler de « fin » plutôt que de « crise ». Il s'agit donc, dans un deuxième temps, d'une correspondance dans l'absence de critique forte du néo-libéralisme.

Il est vrai que les journalistes créent des liens avec les institutions pour construire la « crise financière ». De ce fait, en rapportant sans donner leur avis, les propos d'acteurs et d'institutions engagées dans des politiques et des pratiques néo-libérales – par exemple le FMI, l'Union européenne, des traders, des économistes de banques d'investissements, les membres de

l'exécutif, etc. – ils contribuent au maintien l'idéologie néo-libérale. Il existe en outre un idéal de l'objectivité chez la profession des journalistes. E. Saitta¹⁰⁹⁵, chercheuse en sciences de l'information et de la communication, le relie à un processus de dépolitisation de cette profession à partir des années 1980. Les journalistes doivent tout de même faire face à des contraintes, surtout de type économique où le travail critique ne correspond pas à l'impératif commercial. À défaut de pouvoir mener à bout leur « rhétorique cynique » – c'est-à-dire pour E. Saitta, une « posture d'écriture [qui] recouvre la dimension de désabusement et d'impudence »¹⁰⁹⁶ vis-à-vis du champ politique –, ils sont forcés de se tourner vers les définitions des sources accréditées – définitions qui, elles, ne sont pas forcément et uniquement objectives. S. Hall *et al.* précisent que « les médias [...] tendent, fidèlement et impartialement, à reproduire symboliquement la structure existante de pouvoir dans les positions institutionnelles de la société »¹⁰⁹⁷. Les médias, en entretenant les schèmes réflexifs qui justifient la pensée néo-libérale, contribuent ainsi à sa promotion.

Comme le souligne J. Duval, sociologue français, « en relayant une vision économique du monde, les médias ont participé, dans les années 1980 et 1990, à la montée en puissance d'une pensée libérale dans le débat politique, en offrant certes des tribunes à des éditorialistes particulièrement militants, mais aussi en assurant l'intériorisation d'un mode de pensée. »¹⁰⁹⁸ Ses travaux montrent donc que les journalistes économiques entretiennent des schèmes réflexifs justifiant la pensée néo-libérale. Dans leur manière de travailler, les journalistes favorisent les réflexions situées à l'intérieur du système économique et financier. Ils vont rapporter les difficultés boursières et les politiques économiques à mettre en œuvre ou mises en œuvre pour le règlement de la situation de « crise ». Ils ne vont pas chercher les raisons historiques et structurelles de l'événement de « crise financière internationale ». Ils ne vont pas non plus évaluer les conséquences sociales d'une résolution de la « crise ». Pourtant, la poursuite de la libéralisation du secteur financier a conduit à la reproduction des situations de « crise ». Alors, les productions journalistiques n'encouragent pas les remises en question de l'idéologie néo-libérale. J. Duval perçoit un rapprochement des journaux économiques et de la société néo-libérale. Pour le sociologue français, ce rapprochement découle de la volonté des journaux, notamment de « gauche », de séduire les publics à fort capital économique. Les analyses de nos

1095SAITTA Eugénie, *op. cit.*, 2008

1096*Ibid.*, p. 119

1097HALL Stuart *et al.*, *op. cit.*, p. 58 ; « The media thus tend, faithfully and impartially, to reproduce symbolically the existing structure of power in society's institutional positions »

1098DUVAL Julien, *Critique de la raison journalistique : les transformations de la presse économique en France*. Paris : Éd. du Seuil, 2004, p. 314 (Collection Liber) ; c'est nous qui soulignons

corpus renforcent cette idée de J. Duval¹⁰⁹⁹. Les journalistes des médias centraux ne clament pas que le néo-libéralisme est le plus adapté pour la « croissance » et le « bien-être » de la société. Plutôt, ils ne lui opposent pas d'alternative et ne questionnent pas son existence. Ils ne montrent pas que le néo-libéralisme est le fruit de luttes historiques et politiques. Ils contribuent à ce que P. Bourdieu¹¹⁰⁰ appelle une « déshistoricisation » et une transformation de l'histoire en nature. Nous reviendrons sur cet aspect plus loin.

Les membres de l'exécutif effectuent le même travail que les journalistes des médias centraux. Nous avons déjà relevé qu'ils critiquaient de manière peu récurrente le secteur financier¹¹⁰¹. Il est encore plus rare de trouver une critique du néo-libéralisme. Au contraire même, pendant la « crise asiatique de 1997-1998 », les membres de l'exécutif conseillent aux pays d'Asie du Sud-Est de continuer à ouvrir leur frontière. Ils soutiennent alors la mondialisation économique et financière, liée aux politiques néo-libérales. L'engagement de l'État, soit l'engagement de ses représentant-incarnant, est conséquent dans le néo-libéralisme. C'est un projet politique qui a été partagé par l'ensemble des gouvernements et des présidences en fonction pendant les trois « crises financières internationales ».

Les membres de l'exécutif tout comme les journalistes des médias centraux prennent part à une déshistoricisation et une transformation de l'histoire en nature. La configuration de champs leur permet de défendre le néo-libéralisme, que cela soit volontaire ou pas. Dans la mesure où cette configuration leur assure une domination, ils continuent à développer les représentations dominantes vis-à-vis du néo-libéralisme. Celui-ci est décrit comme une conséquence naturelle de l'évolution des sociétés, comme le stade final des caractères sociaux et économiques d'une société. Les alternatives sont alors des « retours vers le passé ». Une déclaration de Jacques Chirac le 29 octobre 1998, lors d'un déplacement à Zurich, illustre la logique antagoniste passé/futur dans la défense du néo-libéralisme. Ainsi, pour le Président de l'époque, il faut « éviter [...] de recourir à des solutions archaïques et inadaptées. Même si la libéralisation des marchés a été désordonnée, ce qui ne fait aucun doute, même si les systèmes bancaires n'ont pu pleinement assurer la tâche qu'on attendait d'eux, ce n'est pas du côté de la frilosité, du repli sur soi ou d'approches dépassées que nous trouverons la voie. »¹¹⁰²

De plus, le néo-libéralisme et la libéralisation sont présentés comme une forme de progrès qu'il est nécessaire d'accomplir pour régler et pour éviter les « crises financières internationales ». La

1099 Sur l'implication des productions journalistiques dans la propagation et l'entretien du mode de pensée libérale lire particulièrement ; *Ibid.*, « Journaliste économique et société néo-libérale », pp. 222-230

1100 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2014, p. 14

1101 Voir chapitre 4, 1.2 – Une temporalité riche en relations et en critiques

1102 <http://discours.vie-publique.fr/notices/987000344.html> ; c'est nous qui soulignons

notion de « modernisation » attachée à la loi sur les bourses de valeurs, adoptée en 1988 par le gouvernement Chirac, est significative. Ainsi, Édouard Balladur déclare devant le Conseil économique et social le 29 octobre 1987 : « *tourner le dos à la réalité, revenir au protectionnisme économique et financier, ce serait la fin de la liberté économique, ce serait aussi la fin de tout espoir de prospérité et c'est tout le contraire de ce qu'il faut faire.* »¹¹⁰³. Au plus fort de la « crise des subprimes de 2007-2008 », le Président de la République, Nicolas Sarkozy, dans un discours donné à Toulon le 20 septembre 2008, critique vivement les spéculateurs et « *l'idée de la toute-puissance du marché qui ne devait être contrarié par aucune règle, par aucune intervention politique, était une idée folle.* »¹¹⁰⁴ Il apparaît donc ici une attaque vive envers le néo-libéralisme et la libéralisation. Pourtant, Nicolas Sarkozy ajoute que « *ce système, il faut le dire parce que c'est la vérité, ce n'est pas l'économie de marché, ce n'est pas le capitalisme.* »¹¹⁰⁵ Même la critique est remplacée en dernier lieu par une défense et par l'affirmation du maintien de la volonté d'une société néo-libérale et capitaliste.

Dès lors, comme le souligne P. Bourdieu¹¹⁰⁶, le néo-libéralisme tient son efficacité et son caractère universel du fait qu'il est lié à une organisation sociale. Le sociologue français reprend l'expression d'encastrement à K. Polanyi¹¹⁰⁷, économiste hongrois. Dans son ouvrage, *La grande transformation*, K. Polanyi parle de l'encastrement de l'économie dans toutes les sociétés. Ce n'est que dans la société de marché que l'économie est désencastrée du social¹¹⁰⁸. Pour l'économiste hongrois, l'idéologie néo-libérale contribue à défendre la vision d'un marché capable de s'auto-réguler, sans aucune intervention de quelque nature qu'elle soit. P. Bourdieu poursuit le fil de cette idée et souligne, au contraire des théories néo-libérales, que l'économie doit sa forme spécifique « au fait qu'elle est immergée, *embedded*, dans une société particulière, c'est-à-dire enracinée dans un système de croyances et de valeurs, un *ethos* et une vision morale du monde, bref, un *sens commun économique*, lié, en tant que tel, aux structures sociales et aux structures cognitives d'un ordre social particulier. »¹¹⁰⁹ Deux postulats découlent de l'idéologie néo-libérale selon P. Bourdieu. Premièrement, l'économie est « un domaine séparé gouverné par des lois naturelles et universelles que les gouvernements ne doivent pas contrarier par des

1103<http://discours.vie-publique.fr/notices/873251900.html>

1104<http://discours.vie-publique.fr/notices/087002958.html>

1105 *Ibid.* ; c'est nous qui soulignons

1106 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2000, p. 23

1107 POLANYI Karl, *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris : Gallimard, 2009, 467 p. (Tel)

1108 K. Polanyi souligne que le modèle du marché auto-régulé bouleverse l'organisation de la société : « Au lieu que l'économie soit encadrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encadrées dans le système économique. » ; *ibid.*, p. 104

1109 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2000, p. 23 ; c'est l'auteur qui souligne

interventions intempestives »¹¹¹⁰. Deuxièmement, « le marché est le moyen optimal d'organiser la production et les échanges de manière efficace et équitable dans les sociétés démocratiques. »¹¹¹¹ Les travaux de K. Polanyi et P. Bourdieu permettent d'insister sur l'engagement des journalistes et des membres de l'exécutif dans le maintien d'une idéologie particulière, plaçant le marché auto-régulé au centre de l'organisation de la société.

L'attachement des membres de l'exécutif à la libéralisation et la mondialisation financières exprime la convergence de leur point de vue avec les conceptions néolibérales de l'économie de marché globalisé. Dans leurs activités de communication et dans leurs politiques économiques, ils agissent pour rendre effective cette description du monde, pensée comme étant universelle. Alors, le néo-libéralisme est défendu parce que l'économie de marché est présentée comme naturelle, sans alternative crédible, et que les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux contribuent à sa reproduction. D'après nous, cette entente idéologique exprime les rapports stabilisés entre ces deux acteurs. Il n'existe justement pas de lutte idéologique, qui peuvent être très violentes tant sur le plan physique que symbolique. Nous reprenons la définition de l'idéologie de C. Castoriadis, philosophe français, qui s'inspire des travaux de K. Marx, c'est-à-dire un « ensemble d'idées qui se rapporte à une réalité non pas pour l'éclairer et la transformer, mais pour la voiler et la justifier dans l'imaginaire, qui permet aux gens de dire une chose et d'en faire une autre, de paraître autres qu'ils ne sont. »¹¹¹² Cette définition éclaire le travail de justification dont fait l'objet une idéologie. Celle-ci dépend d'un investissement politique et symbolique qui vise à imposer une définition de la réalité plutôt que sa description critique. En conséquence, les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux s'accordent sur le fond, la structure, sur ce qui fait cet « ordre social particulier » d'après l'expression de P. Bourdieu¹¹¹³. Les critiques sont quasiment absentes chez l'un et l'autre envers le néo-libéralisme mais, surtout, elles sont absentes envers l'un et l'autre. Leur fonction et rôle respectifs dans la société ne sont pas remis en question. Il n'y a pas d'opposition politique et symbolique forte entre les acteurs dominants des champs médiatique et politique, ce qui favorise une entente entre ces deux acteurs.

1110 *Ibid.*, pp. 23-24

1111 *Ibid.*, p. 24

1112 CASTORIADIS Cornelius, *L'institution imaginaire de la société*. Paris : Éditions du Seuil, 1975, p. 15 (Esprit)

1113 BOURDIEU Pierre, *op. cit.*, 2000, p. 24

2.3.3 – Le maintien des rapports de domination dans les champs médiatique et politique

Ces échanges routiniers témoignent de ce *statu quo*, où membres de l'exécutif et journalistes des médias centraux ne visent pas à dominer l'autre ou à faire perdre la position dominante dans le champ de chacun. Ils s'entendent et leurs relations se déroulent dans un cadre formalisé qui limitent les surprises. Il n'existe pas d'éléments extra-ordinaires pendant les interviews, si ce sont quelques situations où le membre de l'exécutif fait preuve d'humour. Il n'y a ni colère, ni réprimande, ni attaque vive. Les tons formels attestent de l'entente entre journalistes des médias centraux et membres de l'exécutif. La réception d'un membre de l'exécutif, représentants-incarnant de l'État, sur leur plateau de télévision constitue symboliquement un rite important. Il serait alors possible que la déférence prendrait le pas sur les autres attitudes. De leur côté, les membres de l'exécutif ne se sentent pas menacés quand ils interviennent dans un média audiovisuel. Ils peuvent promouvoir leurs actions sans rencontrer d'opposition marquée. Ainsi, comme vu dans le point 2.2, les échanges formels forment presque l'intégralité des échanges entre les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux.

Leurs échanges apparaissent alors comme autant contraints que bénéfiques. Ils se déroulent dans une retenue comme expliqué plus haut. Pour les membres de l'exécutif, la communication de l'État doit correspondre aux normes de la démocratie représentative. Ils ne communiquent pas comme s'ils gouvernaient dans un régime autoritaire. En conséquence, dans leurs relations avec les journalistes des médias centraux, les membres de l'exécutif agissent dans le but de respecter cette contrainte politique. Quant aux journalistes, ils respectent l'idéal de neutralité et d'objectivité. Ils n'apparaissent pas comme étant des soutiens des membres de l'exécutif. Ainsi, dans le troisième corpus, il n'existe pas de posture partisane de la part d'un journaliste ou de ton agressif et de menace envers le journaliste de la part d'un membre de l'exécutif. Les échanges routiniers, formalisés autour d'une retenue, mettent en lumière des contraintes particulières à respecter pour les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux.

Au-delà de ces contraintes, indéniables et structurant les relations, des bénéfiques sont aussi présents. Ils mettent en lumière que la configuration des champs offre aux membres de l'exécutif et aux journalistes centraux des avantages clairs dans le maintien des rapports de force tels qu'ils sont. Ces différents avantages et bénéfiques ont été abordés plus en profondeur dans le point 2.2. Nous les rappelons ci-dessous. Premièrement, l'un et l'autre participent à la position de dominant de l'autre. En contexte de « crise financière internationale », cette domination de leur champ respectif est rappelée par des temps forts, comme les interviews. Ces temps forts

sont l'occasion de mettre en avant le gouvernement de la société par les membres de l'exécutif. Elles sont également l'occasion de mettre avant le rôle de transmission et de production des représentations communes par les médias. Deuxièmement, liée à ce maintien de la domination, se trouve la possibilité pour les membres de l'exécutif et les journalistes centraux de continuer leur participation à leur champ respectif. Et ils le peuvent avec un avantage certain. D'un côté, les membres de l'exécutif se promeuvent sans difficulté. De l'autre côté, les journalistes tirent profit de la réception de la parole politique de l'exécutif français. Troisièmement, leurs relations sont arrangées de manière idéale pour que chacun puisse remplir ses fonctions. Les membres de l'exécutif peuvent plus facilement gouverner grâce aux médias. Ces derniers permettent à leurs activités de communication d'être perçues par un grand nombre de citoyens. Les journalistes des médias centraux créent de l'information à partir de leur rencontre avec un membre de l'exécutif. En somme, la configuration des champs médiatique et politique présentent trois bénéfices principaux pour les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux ; elle maintient leur position de dominants, elle permet leur participation à leur champ respectif pour, justement, le maintien de cette position et, enfin, elle leur offre la possibilité de simplifier le remplissage de leurs fonctions.

L'analyse des activités de communication pendant les trois « crises financières internationales » a permis de mieux saisir les relations que l'État entretient. Avec le concept de configuration de champs, les relations entre les médias centraux et les membres de l'exécutif se comprennent plus en détails. Les rapports de force sont donc stabilisés entre ces deux acteurs pour toutes les raisons indiquées dans le paragraphe précédent. Plus précisément, ils sont pris dans une configuration de relations qui ne permet pas le renouvellement des acteurs dominants. Les positions de domination sont allouées au même type d'acteurs, avec les mêmes capitaux. Il n'y a pas eu dans les trois « crises financières internationales » de Président de la République qui n'était pas issu d'un parti politique ou qui n'avait pas effectué d'études supérieures, tout comme il n'y pas eu d'intervieweur d'un membre de l'exécutif sur un média local à une heure de grande écoute. Il semble, pour conclure, que les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux n'ont aucun intérêt à voir des changements dans la configuration de leurs relations. Pour cette raison centrale, leurs rapports de force sont pris dans un *statu quo*. La communication de l'État est en somme partie prenante du maintien de rapports spécifiques entre les journalistes et des membres de l'exécutif.

Ce sous-chapitre illustre que les échanges routiniers entre les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux répondaient à des rapports de force stabilisés. Nous avons commencé par analyser les routines de production journalistique pendant le « krach boursier de 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », à partir du deuxième corpus, portant sur les productions journalistiques du *Monde*, de *Libération* et des *Échos*. Nous en retiendrons surtout les relations qui s'y dessinent entre les journalistes de ces trois titres de presse et les membres de l'exécutif. Les premiers se présentent comme n'étant pas les porte-paroles des ministres ou du Président de la République. Ils convoquent d'autres discours que les activités de communication des membres de l'exécutif. Comme vu dans le sous-chapitre précédent, c'est la concurrence sur la parole politique qui s'opère comme une lutte dans la configuration de champs médiatique et politique. En revanche, les membres de l'exécutif sont plus cités dans les productions du *Monde*, de *Libération* et des *Échos* que d'autres acteurs politiques, institutionnelles, financiers ou économiques. Le travail de construction de la « crise financière internationale » est donc bien dépendant, en grande partie, des activités de communication des ministres et du Président. De plus, l'appel à ceux-ci demeure en grande majorité sans critique. Les routines de production journalistique soutiennent donc la position de dominant de l'exécutif français, d'autant plus que ces critiques ne portent jamais sur la légitimité de l'exécutif à gouverner, mais plutôt sur ses choix de gouvernement (comme une politique économique).

Ensuite, nous avons approfondi ces résultats tirés du deuxième corpus et les complétant avec le troisième corpus portant, de manière spécifique, sur les relations des membres de l'exécutif et des journalistes des médias audiovisuels centraux. Nous avons démontré que leurs pratiques respectives se complétaient lors de la construction d'une « crise financière internationale ». La configuration de champs médiatique et politique leur permet de remplir leurs fonctions sans leur apporter de gêne conséquente. Ils demeurent dominants dans leur champ respectif et mettent en œuvre leurs pratiques avec plus de facilité dans le cadre des activités de communication ou des productions journalistiques. L'entente de ces deux acteurs centraux dans la configuration de champs médiatique et politique se traduit par des échanges formels lors de leurs rencontres en face-à-face. Il n'existe aucune forme de « menace », qui les poussent à être sur la défensive et les réactions extrêmes, comme la colère, sont absentes.

Tous ces éléments amènent à défendre l'idée d'un *statu quo* entre les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux. La dynamique de la configuration de champs, où les relations sont autant contraintes que bénéfiques, illustre cette situation. Les rapports de force

sont bien présents. Toutefois, ils ne constituent en aucun cas une menace pour la position de dominants. La configuration de champs permet aux membres de l'exécutif et aux journalistes des médias centraux de prendre part au jeu de leur champ respectif et de maintenir leur position dominante. En outre, elle simplifie les pratiques de ces deux acteurs centraux étant donné que les échanges sont routiniers. Ils possèdent dans leurs rapports des habitudes et des manières de faire qui satisfont les deux parties. En somme, c'est parce que leurs rapports de force apportent bien plus d'avantages que d'inconvénients qu'ils sont pris dans un *statu quo*. La communication de l'État n'est ainsi pas engagée dans une critique des médias ou une attaque vis-à-vis des acteurs en situation de domination dans le champ médiatique. Elle est plutôt utilisée par les membres de l'exécutif pour gouverner tout en utilisant les médias à cette fin mais également pour défendre leur position de dominants dans le champ politique (par la promotion et la défense de leurs actions).

Conclusion du chapitre 6

Ce chapitre avait pour but de présenter les luttes entre les membres de l'exécutif et les journalistes pendant une « crise financière internationale » dans lesquelles est insérée la communication de l'État. Plus précisément, nous nous sommes arrêté sur les échanges routiniers dans la configuration des champs médiatique et politique pendant le « krach boursier 1987 », la « crise asiatique de 1997-1998 » et la « crise des *subprimes* de 2007-2008 ». L'analyse des relations entre les deux acteurs centraux de cette configuration met en lumière que les rapports de force sont autant des collaborations que des concurrences. Ces dernières découlent de différences de champs. Il s'agit principalement du fait que les journalistes des médias centraux n'ont pas à se positionner face aux membres de l'exécutif dans le champ politique. De ce fait, ils peuvent très bien faire appel à différentes paroles politiques, sans se soucier exclusivement de celle des membres de l'exécutif. En outre, comme ils ne sont pas les porte-paroles de ces derniers, ils n'ont aucune difficulté, dans leurs modes de fonctionnement, à rapporter les paroles opposées à celle des ministres et du Président. Quant aux membres de l'exécutif, ils sont fortement attachés à leur capital politique, duquel ils doivent leur position dans le champ politique. Ils cherchent donc à imposer leur parole politique. L'autre forme de concurrence, la concurrence de solution, confirme que les différences de champ instaurent des concurrences. Alors que les membres de l'exécutif se justifient et répètent leurs arguments, ils mettent en œuvre des solutions. Ces dernières passeront par des activités de communication. Les journalistes des médias centraux, eux, n'ont pas à proposer de solutions. Ils ne sont pas dans la contrainte de se justifier ou de se ranger derrière une solution, comme le font les membres de l'exécutif. Ils convoquent donc différentes opinions pour évoquer des solutions. Celles-ci peuvent s'opposer aux solutions des membres de l'exécutif.

Ces concurrences se déroulent en parallèle des collaborations de position et de fonctionnement. Les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux sont les acteurs dominants de leur champ. La configuration de champs médiatique et politique leur permet de maintenir cette position. En effet, ils se mobilisent l'un et l'autre pendant une « crise financière internationale » et soulignent à cette occasion leur importance. Également, ils se montrent très peu critiques l'un et envers l'autre et il n'existe surtout pas de remise en cause de leurs fonctions et de leur rôle. À aucun moment, les journalistes ne reprochent aux membres de l'exécutif leur recours à la communication pour gouverner. Tout comme les membres de l'exécutif ne critiquent pas les journalistes quand ils cherchent à avoir des informations.

Il apparaît, et c'est que nous avons défendu dans le point 2.3, que les avantages sont supérieurs aux inconvénients dans la configuration de champs médiatique et politique. Pour cette raison, les rapports de force se sont stabilisés. L'analyse des relations directes, lors des émissions et des interviews, entre les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux soulignent le « calme » routinier qui habite leur rapport de force. La retenue dans les discours et les comportements des journalistes et des membres de l'exécutif est en effet la composante principale de ces relations. Les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux profitent en conséquence de cette configuration pour assurer leur position dominante. Le niveau local, que ce soit les presses locales ou les acteurs politiques locaux, est aussi faiblement présent dans la construction et le règlement de la « crise financière internationale ». Ils sont surtout en position de retrait dans la lutte politique et symbolique autour des représentations dominantes. C'est à travers elle que se situe la perception de la « crise financière » par les acteurs et les citoyens en général. Cette lutte aura ensuite un effet sur le politique car, en y prenant part, les membres de l'exécutif démontrent leur défense du néo-libéralisme. Les journalistes des médias centraux affichent également leur défense de cette idéologie pendant les trois « crises financières internationales ». Cet élément est primordial pour comprendre l'entente et la correspondance entre les deux acteurs centraux de la configuration de champs médiatique et politique. Il indique qu'il n'existe pas de lutte idéologique entre eux. Une lutte de ce type aurait toutes les raisons de déstabiliser les rapports de domination de chaque camp. Son absence conditionne, en partie alors, le maintien des rapports de domination, où il n'existe pas de « nouveaux » dominants amenant une vision et des représentations différentes du monde. L'entente est au total claire entre les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux. Il s'agit d'une entente idéologique d'abord. Ensuite, il est question d'une entente structurelle. Le fonctionnement de leur champ respectif permet l'établissement de rapports de force dans une configuration spécifique. Le fait que cette configuration autorise le maintien de leur position de dominantes la renforce. Les routines témoignent d'un *statu quo*. Il s'agit enfin d'une entente politique. Les rapports de domination aussi bien dans la société française, que dans chaque champ, se reproduisent grâce – et pas uniquement – à cette configuration de champs.

La communication de l'État se montre, dans cette configuration de champs politique et médiatique, comme partie prenante de l'institutionnalisation de l'État. De façon récurrente, les membres de l'exécutif l'incarnent et gouvernent la société française. Plus spécifiquement dans les relations avec les journalistes, ils affichent une entente entre l'État et les journalistes

dominants du champ médiatique. En bref, l'État apparaît de manière régulière et ritualisée dans les médias afin de démontrer qu'il contrôle l'ordre de la société française.

Pourquoi avons-nous parlé de configuration de champs dans les relations entre les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux ? Nous passons en revue les caractéristiques de ce concept telles qu'elles apparaissent au travers de l'analyse des relations entre les membres de l'exécutif et les journalistes. Ces caractéristiques ont été corrigées, reformulées, au fil du travail théorique et de terrain – car comme le précise J. De Bonville, chercheur en sciences de l'information et de la communication, « la recherche met en branle un processus dialectique complexe, va-et-vient constant entre observation et théorie, dont le bilan ne peut être dressé qu'à la fin »¹¹¹⁴.

1° La configuration de champs s'appuie sur des luttes qui dépassent les limites des champs. Les relations du champ médiatique et du champ politique se déroulent autour de concurrences concernant les solutions et la parole politique. Ces luttes motivent la tenue des rapports de force et s'expliquent aussi par l'interpénétration des pratiques. Elles dévoilent en conséquence les rapports entre des groupes institués situés à l'intérieur de champs différents.

2° Les rapports de force procèdent de concurrences et de collaborations. Il s'agit de relations dynamiques sans dominant absolu. Les concurrences procèdent en partie de l'appartenance des acteurs à des espaces sociaux distincts. Les collaborations peuvent correspondre à la position de dominants des acteurs centraux dans leurs champs respectifs. Ils s'entendent, consciemment ou pas, sur le fait de ne pas empêcher l'autre de maintenir sa position dominante.

3° Il n'existe pas de relations *sui generis*. Elles obéissent à une normalisation et des cadres qui sont institués. Les relations entre champs s'inscrivent dans une histoire, ayant permis le développement d'habitudes entraînant un déroulement « normal » et normé ainsi qu'un ensemble variant mais attendu de dispositions et de réactions. Les relations se déroulent alors dans des routines.

4° Les traces des relations entre les acteurs centraux d'une configuration sont nombreuses. Par exemple, même dans une période relativement limitée comme un contexte de « crise financière internationale », il n'est pas difficile de regrouper des moments d'échange entre journalistes de médias centraux et membres de l'exécutif. Plus globalement, les médias jouent un rôle central dans la diffusion des relations entretenues entre acteurs centraux.

1114DE BONVILLE Jean, *L'analyse de contenu des médias : de la problématique au traitement statistique*. Bruxelles : De Boeck, 2006, p. 18 (Culture & Communication)

5° Les membres d'un champ agissent dans une rationalité limitée car formalisée. La notion de raisonnabilité souligne le caractère rationnel et raisonnable des membres d'un champ. Il existe des attentes concernant les comportements et les discours qu'un acteur peut avoir, que ça soit à l'intérieur ou à l'extérieur de son champ. En outre, la notion de routine met en exergue la représentation des acteurs de leurs propres pratiques, comme étant les plus efficaces et adaptées aux rapports de force. Les routines formalisent donc des habitudes et des manières de faire qui paraissent aux acteurs comme étant rationnelles car, notamment, adaptées à la configuration de relations avec des acteurs provenant d'un champ différent.

6° Les membres d'un groupe peuvent et doivent parfois occuper une « fonction représentante de corps » – de préférence ceux qui ont été désignés comme les porte-paroles ou ceux qui ont une position supérieure comme les directeurs. En effet, un groupe institué fait corps, il constitue une collectivité basée sur une activité – professionnelle ou pas – et/ou une qualité distinctive – être d'origine hispanique, être joueur de tennis, etc. La fonction représentante de corps est donc la fonction qui sert à un membre d'incarner le corps politique du groupe, de parler en son nom et de le défendre comme si chaque membre s'exprimait de la même voix. Nous avons vu que la fonction représentante de corps concernait plus les membres de l'exécutif que les journalistes. Cette caractéristique n'est pas tout à fait une caractéristique partagée par tous les groupes participant à une configuration de champs. Cette caractéristique semble surtout dépendre de la nature des relations. Dans le cadre d'une interview, les contraintes pesant sur les membres de l'exécutif et les journalistes des médias centraux ne sont pas les mêmes. L'invariant de justification pousse à la défense du groupe et à sa promotion par le recours à cette fonction représentante de corps.

À partir de ces caractéristiques, nous proposons la définition suivante du concept de configuration de champ ; *une configuration de champs représente une dynamique des relations entre champs qui donne lieu à des luttes spécifiques, où s'organise un équilibre des rapports de force, selon les capitaux différents dont disposent les groupes, dans un rapport de concurrence et de collaboration, et faisant en partie l'objet d'une mise en scène publique, la plus souvent visible dans les médias.*

Au total, la configuration de champs permet l'analyse des relations entre des acteurs provenant de différents champs. Elle intègre l'interdépendance et l'interpénétration des pratiques des acteurs centraux. Cette intégration autorise un décentrement du seul champ et une analyse des

luttres qui ont lieu au-delà des frontières des champs. Comme les acteurs sont plongés dans ces relations, il importe de relever que celles-ci ont des effets sur les relations à l'intérieur du champ. Nous avons montré en effet que la configuration des champs médiatique et politique contribuait à maintenir les rapports de domination dans chacun de ces champs. Le concept de configuration permet donc d'approfondir les connaissances sur un champ. Par ailleurs, ce concept insère l'individu dans un groupe institué. Il comprend que sa participation à ce groupe, puis à un champ explique ses pratiques. La configuration des relations des individus gagne en profondeur avec l'intégration d'un individu dans un groupe et un champ. En mettant à profit la complémentarité des concepts de champ et de configuration, la configuration de champs offre une alternative aux deux concepts de P. Bourdieu et N. Elias. Elle dépasse leurs limites tout en usant de leurs avantages dans l'optique de dévoiler les relations dynamiques dans lesquelles est engagée la communication de l'État.

Pour les sciences de l'information et de la communication, le concept de configuration de champs se présente comme une aide pour la compréhension des rapports de force dans lesquels est plongée la communication de l'État. Les membres de l'exécutif qui en communiquant, incarnent l'État, entretiennent des relations de concurrence et de collaboration avec différents acteurs. Le concept de configuration de champs s'applique à soulever ces jeux de relation et, ainsi, dévoiler le rôle de la communication dans ceux-ci. De façon générale, la communication sert à entretenir ces rapports car la violence physique est exclue des relations entre acteurs de champs différents. Le concept de configuration de champs permet, plus spécifiquement, de noter les objectifs défendus au travers de la communication et de qualifier les pratiques (neutres, engagées dans la critique du statut de dominant d'un des acteurs, défensives quant à cette position) vis-à-vis des acteurs que la communication vise.

Conclusion générale

Les « crises financières internationales » figurent des moments-clés dans la communication de l'État. Cette dernière contribue au gouvernement de la société française par les membres de l'exécutif. L'événement de « crise financière internationale » renforce cette réalité de l'organisation politique en concentrant dans un temps relativement court (à l'échelle de l'histoire de la démocratie représentative en France) des relations entre les membres de l'exécutif et d'autres acteurs. Ces acteurs prennent part à la construction de l'événement de « crise financière internationale » ainsi qu'à son règlement pour les acteurs politiques. Cet événement constitue donc un temps privilégié pour l'analyse de la communication de l'État et la compréhension des implications de son recours par un certain groupe professionnel pour le gouvernement du social en France. Ci-dessous, nous résumons les apports de notre thèse pour l'objet de recherche « communication de l'État », entendu comme moyen de gouverner pour des acteurs légitimes et dominants de l'organisation politique.

Dans un premier temps, la dimension symbolique de la communication de l'État est une des composantes centrales de notre thèse. Elle procède tout d'abord d'une réflexion méthodologique sur la manière d'analyser la communication de l'État, étant donné que l'État n'est pas une figure anthropomorphique. La représentation de l'État par des acteurs spécifiques est en conséquence un point d'appui pour la réflexion et, pratiquement, l'analyse à mener. Les choix que nous avons opérés pour analyser la communication de l'État se justifient par la légitimité des membres de l'exécutif à effectuer cette action de représentation. Les ministres et le Président de la République investissent des positions particulières leur permettant de manipuler les monopoles et capitaux de l'État. C'est de ces positions que découle leur légitimité à incarner l'État et à gouverner à l'aide de la communication. C'est aussi une correspondance avec la démocratie représentative. Des élus sont désignés pour contrôler une partie de l'État et représenter les électeurs. Les activités de communication des membres de l'exécutif sont dès lors symboliques à deux niveaux. Premièrement, elles sont une incarnation de l'État en action et en train de prononcer un discours. Secondement, elles sont une représentation d'une souveraineté déléguée, celle des citoyens, souverains de la Cinquième République. Cependant, ces possibilités de représentation s'accompagnent de contraintes pour les membres de l'exécutif. Outre la retenue pendant une « crise financière internationale », qui relègue en arrière plan les effets de mise en scène et entretient une formalité dans les relations publiques entre membres de l'exécutif et autres acteurs, c'est dans des invariants que les contraintes se manifestent. Nous en avons repéré

trois ; un invariant de justification, un invariant de désintéressement et un invariant de répétition. Ceux-ci illustrent les limites de la domination des représentants de l'État et les éléments auxquels ils n'échappent pas lorsqu'ils communiquent pendant une « crise financière internationale ». Toutefois, l'organisation des activités de communication durant ce contexte permet le contournement de ces contraintes, ce qui est un avantage pour le maintien de la domination de l'État et de ceux qui l'incarnent.

Dans un deuxième temps, nous avons insisté tout au long de cette thèse sur le rôle proprement politique de la communication étatique. Il est logique que des activités de communication mises en œuvre en partie par des professionnels de la politique soient politiques. Néanmoins, elles ne sont pas uniquement politiques dans le sens d'une participation à une compétition partisane pour l'obtention du contrôle des monopoles et des capitaux étatiques. Elles concourent aussi à la gestion d'une situation de « crise » et, plus généralement, à la reproduction de la domination de l'État. Nous nous sommes donc inscrit avec cette thèse dans la perspective des travaux d'Y. de la Haye¹¹¹⁵. La dimension promotionnelle des activités de communication, mettant en avant de façon positive l'État et les actions des membres de l'exécutif, participe au maintien de la position dominante de l'État et de ses représentants. En contexte de « crise financière internationale », elle rappelle de manière récurrente la justesse des interventions étatiques et illustre que c'est bien l'État qui prend les décisions pour sauver le système économique et financier français. Au final, le recours à la communication pour maintenir la domination étatique correspond au régime politique français. La communication évite la violence physique et la propagande, associées à des pratiques de régime autoritaire. Pourtant l'objectif reste le même, le maintien d'une configuration politique à l'avantage d'une institution et de ses membres. Cette domination n'est toutefois pas toute-puissante et les membres de l'exécutif font face, pendant une « crise financière internationale », à différents acteurs (les journalistiques, les acteurs politiques européens, etc.).

Dans un troisième temps, nous avons proposé au cours de la troisième partie un concept pour l'analyse des relations qui se tissent par l'intermédiaire de la communication de l'État. Le concept de configuration de champs repose sur une complémentarité des concepts de configuration et de champ de N. Elias et P. Bourdieu. L'objectif est de concevoir les relations dans des dynamiques qui sortent d'espaces sociaux définis. Les activités de communication des membres de l'exécutif sont mises en œuvre publiquement et parfois avec la présence d'acteurs extérieurs à la production de ces activités, comme les journalistes. La configuration de champs

1115En particulier dans son ouvrage de la HAYE Yves, *Dissonances : critique de la communication*. Grenoble : La pensée sauvage, 1984, 191 p. (Collection media discours)

est donc un concept qui porte son attention sur des relations entre groupes institués appartenant à des champs différents. Plus spécifiquement, elle s'attarde sur les rapports que les membres de l'exécutif entretiennent à travers la communication.

C'est donc, dans un quatrième temps, en partie à l'aide du concept de configuration de champs, que nous avons relevé les dynamiques paradoxales ou les logiques doubles auxquelles prend part la communication de l'État. Les principaux paradoxes s'illustrent dans les relations avec le secteur financier et l'Union européenne. Dans les années 1980, l'État français a mis en œuvre des politiques de libéralisation du secteur financier. En conséquence, il a détaché son autorité de ce secteur. Le contexte de « crise financière internationale » montre cependant que l'État demeure l'autorité devant intervenir pour maintenir le secteur financier. La libéralisation de celui-ci est donc incomplète ou alors opposée à cette possibilité d'intervention de l'État. Ce paradoxe fait écho à l'idéologie néo-libérale qui apparaît dans les activités de communication des ministres et du Président de la République. Même si celles-ci comportent une dimension critique (assez faible en nombre) à l'égard de l'organisation du secteur financier et des pratiques des acteurs financiers, les membres de l'exécutif conservent des représentations correspondant à l'idéologie néo-libérale. Durant le « krach boursier de 1987 », le ministre de l'Économie et des Finances, Édouard Balladur, assure la promotion de la loi sur les bourses de valeur (confiant à des entreprises privées l'organisation des marchés boursiers français). Pendant la « crise asiatique de 1997-1998 », les membres de l'exécutif évoquent la nécessité pour les pays d'Asie du Sud-Est d'éviter des politiques protectionnistes. Pendant la « crise des *subprimes* de 2007-2008 », les ministres et le Président réclament une régulation du secteur financier reposant sur des institutions supranationales. Cette volonté des membres de l'exécutif s'inscrit dans le mouvement de mondialisation économique et financière voire politique, puisque les institutions régulatrices encadrent le développement des échanges financiers et économiques mondiaux. Ensuite, et dès le « krach boursier de 1987 », la construction de l'Union européenne est promue par les membres de l'exécutif. Elle est présentée par ces derniers comme une solution pour éviter les effets négatifs de la « crise » et encourager la stabilité monétaire dans le système économique et financier mondial. Cette promotion de l'Europe politique constitue un objectif apparent des activités de communication des ministres et du Président de la République. Cependant, comme la construction européenne se déroule dans une stratégie d'intégration, elle procède au transfert de compétences appartenant à l'État vers l'Union européenne – c'est le cas par exemple de la politique monétaire. La communication de l'État est donc engagée par les membres de l'exécutif dans le développement d'une institution politique supranationale, dont

une des étapes de construction constitue une reprise des pouvoirs étatiques. Les membres de l'exécutif contribuent, en promouvant l'Union européenne au travers de leurs activités de communication, à se désavantager dans leurs rapports de force avec les acteurs politiques européens. Enfin, la communication de l'État est prise dans une double logique de concurrence et de collaboration. Les relations dont elle permet l'entretien concordent avec la position de dominants non-absolus des membres de l'exécutif. Par exemple, dans leurs relations avec les journalistes, ils sont en concurrence sur les solutions proposées pour sortir de la « crise financière internationale » mais ils collaborent avec eux pour que leurs activités de communication soient diffusées.

Par ailleurs, notre thèse comporte deux limites qui se présentent comme des perspectives afin de poursuivre les réflexions entamées dans ce travail et d'approfondir les résultats concernant la communication de l'État.

La première limite concerne la politique nationale et la participation des membres de l'exécutif à celle-ci. Les luttes politiques entre les membres de l'exécutif et les autres acteurs politiques ne sont pas suffisamment traitées en profondeur. Le contexte de « crise financière internationale » n'arrête certainement pas les luttes politiques entre les membres de l'exécutif et ceux qui aspirent à prendre leur position. Une perspective possible est donc de traiter ces luttes avec plus de détails et les stratégies de communication mises en œuvre pour maintenir le capital politique des membres de l'exécutif. La constitution d'un corpus ciblant spécifiquement la dimension polémique des activités de communication servirait à confirmer si les luttes politiques sont vraiment reléguées au second plan. En parallèle, il faudrait former un corpus pour comprendre les activités de communication des prétendants aux positions des membres de l'exécutif. Une question à se poser pourrait être celle de la remise en question qu'ils opèrent vis-à-vis de l'exécutif en place. Critiquent-ils uniquement celui qui occupe la position et non la position elle-même ? Cette perspective interrogerait l'*illusio* du champ politique. Est-ce que la possibilité d'incarner l'État par la communication constitue un élément incritiquable de ce champ ? En outre, cette perspective aborderait les dynamiques concurrentielles et collaboratives entre les membres de l'exécutif et les acteurs politiques aspirant à le devenir. Évoquons brièvement une collaboration et une concurrence possible. La première concerne le maintien de l'idée sous-jacente que la communication est indispensable et légitime pour l'incarnation de l'État et le gouvernement de la société française. La seconde est tout simplement la concurrence pour obtenir la position de membre de l'exécutif.

La seconde et principale limite à notre travail de thèse se rapporte à un aspect de la communication de l'État qui n'a pas été traité. Nous avons défini la communication de l'État comme un rapport symbolique violent. Elle illustre la domination des membres de l'exécutif sur les citoyens. Cette domination se manifeste particulièrement dans la possibilité pour les membres de l'exécutif d'incarner l'État et de prendre des décisions engageant la collectivité dans son ensemble. Pourtant, si la communication de l'État est un rapport, notre thèse s'est arrêtée sur un côté de ces rapports. Une des perspectives serait de porter l'analyse et la réflexion du côté des récepteurs des activités de communication des membres de l'exécutif. Plus précisément, nous aimerions traiter l'hypothèse suivante. Il existe en France chez une partie des électeurs et des citoyens une critique de la communication utilisée par les acteurs politiques prenant des décisions. Cette critique, même si elle s'arrête sur des dimensions apparentes de la communication politique (paroles trompeuses et promesses nombreuses, distinction entre action et parole, perte de temps causée par la tenue de moments dédiés aux activités de communication, etc.), est une remise en question par essence politique. La critique de la communication de l'État est une critique de l'organisation politique en France. En somme, la critique sociale de la communication de l'État renseigne-t-elle sur la perception des citoyens de la démocratie représentative ? Afin de traiter cette question, il faudrait commencer par effectuer un questionnaire dans l'objectif de confirmer si cette critique existe vraiment et dans quelles mesures. Ensuite, des entretiens avec des personnes remettant en question la communication de l'État serviraient à préciser les liens éventuels entre cette critique et la critique de la démocratie représentative. Cette perspective est au global un approfondissement de l'interrogation concernant la participation de la communication à la reproduction de la domination étatique.

À l'issue de cette thèse, nous proposons la notion de « communication de gouvernement » pour signifier le recours à la communication pour gouverner et l'incarnation de l'État par des acteurs légitimes. La communication de l'État est une notion ambiguë principalement parce que l'État est difficilement définissable. Il est à la fois un appareil politico-administratif, un ensemble de valeurs, une histoire, des institutions, etc. La communication de gouvernement présente l'avantage de situer immédiatement le rôle de la communication dans la gestion du social en France. Elle insiste également sur les acteurs du gouvernement – incluant la présidence. Au total, la communication de gouvernement renvoie aux rapports de domination dans l'organisation politique française, à la légitimité de certains acteurs à prendre des décisions qui engagent la collectivité, ainsi qu'aux implications politiques de la communication.

Bibliographie

Ouvrages

ACHARD Guy, *La communication à Rome*. Paris : Éditions Payot & Rivages, 1994, 298 p. (Petite bibliothèque Payot)

ADDA Jacques, *La mondialisation de l'économie. De la genèse à la crise*. Paris : La découverte, 2012, 344 p. (Grands Repères. Manuels)

AKERLOF George A., SHILLER Robert J., *Les esprits animaux : comment les forces psychologiques mènent la finance et l'économie*. Paris : Pearson, 2009, 293 p.

ALDRIN Philippe, HUBÉ Nicolas, OLLIVIER-YANIV Caroline, UTARD Jean-Michel (dir.), *Les mondes de la communication publique : Légitimation et fabrique symbolique du politique*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014, 189 p.

ALLAIS Maurice, *La crise mondiale d'aujourd'hui : pour de profondes réformes des institutions financières et monétaires*. Paris : C. Juglar, 1999, 237 p.

ARQUEMBOURG Jocelyne, *Le temps des récits médiatiques*. Bruxelles : De Boeck, 2003, 116 p. (Médias recherches. Série études)

ARQUEMBOURG Jocelyne, *L'événement et les médias : Les récits médiatiques des tsunamis et les débats publics (1755-2004)*. Paris : Édition des Archives contemporaines, 2011, 191 p.

AUSTIN John Langshaw, *Quand dire, c'est faire. How to do things with words*. Paris : Éditions du Seuil, 1991, 202 p. (Points. Essais)

BALLE Francis, *Médias et sociétés : édition, presse, cinéma, radio, télévision*. Paris : LGDJ-Lextenso, 2013, 875 p. (Domat politique)

BASTIDON GILLES Cécile, BRASSEUL Jacques, GILLES Philippe, *Histoire de la globalisation financière : essor, crises et perspectives des marchés financiers internationaux*. Paris : A. Colin, 2010, 376 p. (U. Histoire)

BAUDRILLARD Jean, *La société de consommation*. Paris : Gallimard, 2011, 318 p. (Collection Folio. Essais)

BENVENISTE Émile, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes. 2, pouvoir, droit, religion*. Paris : Édition de Minuit, 1969, 339 p. (Le Sens commun)

BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*. Paris : A. Colin, 1996, 288 p. (Références : sociologie)

BIRNBAUM Pierre, *Les sommets de l'État : essai sur l'élite du pouvoir en France*. Paris : Éditions du Seuil, 1994, 210 p. (Points. Essais)

- BLONDIAUX Loïc, *La fabrique de l'opinion : une histoire sociale des sondages*. Paris : Le Seuil, 1998, 601 p. (Science politique)
- BONNEAU Thierry, *Régulation bancaire et financière européenne et internationale*. Bruylant : Bruxelles, 2014, 467 p. (Droit de l'Union Européenne)
- BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1979, 670 p. (sens commun)
- BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1980, 474 p. (Le sens commun)
- BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard, 1982, 244 p.
- BOURDIEU Pierre, *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1989, 569 p. (Le sens commun)
- BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*. Paris : les Éditions de Minuit, 1992, 317 p.
- BOURDIEU Pierre, *Contre-feux. Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néolibérale*. Paris : Liber-Raisons d'agir, 1998, 125 p.
- BOURDIEU Pierre, *Les structures sociales de l'économie*. Paris : Éditions du Seuil, 2000, 289 p. (Liber)
- BOURDIEU Pierre, *Contre-feux 2. Pour un mouvement social européen*. Paris : Raisons d'agir, 2001 (a), 108 p.
- BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Éditions du Seuil, 2001 (b), 423 p. (Points : essais)
- BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*. Paris : Les Éditions de Minuit, 2002, 277 p. (Reprise)
- BOURDIEU Pierre, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*. Paris : Seuil : Raisons d'agir, 2011, 656 p. (Cours et travaux)
- BOURDIEU Pierre, *La domination masculine*. Paris : Éditions du Seuil, 2014, 177 p. (Points. Essais)
- BRAUD Philippe, *Le suffrage universel contre la démocratie*. Paris : Presses Universitaires de France, 1980, 246 p.
- BRAUDEL Fernand, *L'identité de la France*. Paris : Flammarion, 1990, 1181 p. (Milles & une pages)
- BRAUDEL Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme : Xve-XVIIIe. 2, les jeux de l'échange*. Paris : Librairie générale française, 1993 (a), 855 p. (Le Livre de poche ; références)

- BRAUDEL Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme : Xve-XVIIIe. 3, le temps du monde*. Paris : Librairie générale française, 1993 (b), 921 p. (Le Livre de poche ; références)
- BRETON Philippe, *L'utopie de la communication : le mythe du village planétaire*. Paris : La Découverte, 1997, 171 p. (La Découverte-Poche. Essais)
- BRETON Philippe, *La parole manipulée*. Paris : La Découverte, 2004, 220 p. (poche/Essais)
- BRETON Philippe, *L'incompétence démocratique. La crise de la parole aux sources du malaise (dans la) politique*. Paris : Éditions La Découverte, 2006, 262 p. (Cahiers libres)
- BRETON Philippe, *L'argumentation dans la communication*. Paris : La Découverte, 2007, 121 p. (Repères)
- CANGUILHEM Georges, *Le normal et le pathologique*. Paris : Presses Universitaires de France, 1998, 224 p. (Quadrige)
- CASTORIADIS Cornelius, *L'institution imaginaire de la société*. Paris : Éditions du Seuil, 1975, 503 p. (Esprit)
- CHAMPAGNE Patrick, *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique*. Paris : les Éd. De Minuit, 1990, 311 p. (Le sens commun)
- CHARAUDEAU Patrick, *Le discours politique : les masques du pouvoir*. Paris : Vuilbert, 2005, 255 p.
- CLASTRES Pierre, *La société contre l'État*. Paris : Les Éditions de Minuit, 2011, 185 p.
- COTTERET Jean-Marie, *Gouverner, c'est paraître*. Paris : Presses Universitaires de France, 1991, 136 p. (Politique d'aujourd'hui)
- DACHEUX Éric, *Les stratégies de communication persuasive dans l'Union européenne*. Paris : L'Harmattan, 1994, 283 p. (Logiques sociales)
- DAGNAUD Monique, *L'État et les médias fin de partie*. Paris : Éditions Odile Jacob, 2000, 246 p.
- DE BONVILLE Jean, *L'analyse de contenu des médias : de la problématique au traitement statistique*. Bruxelles : De Boeck, 2006, 451 p. (Culture & Communication)
- DEBRAY Régis, *L'État séducteur*. Paris : Gallimard, 1993, 200 p. (Folio. Essai)
- DEKEUWER-DÉFOSSEZ Françoise, MOREIL Sophie, *Droit bancaire*. Paris : Dalloz, 2010, 198 p.
- DELAHAYE Yves, *La frontière et le texte : pour une sémiotique des relations internationales*. Paris : Payot, 1977, 252 p. (Langages et sociétés)
- DELAHAYE Yves, *L'Europe sous les mots : le texte et la déchirure*. Paris : Payot, 1979, 200 p. (Langages et sociétés)

DELPORTE Christian *La France dans les yeux : une histoire de la communication politique de 1930 à nos jours*. Paris : Flammarion, 2007, 490 p.

DESROSIERES Alain, *Prouver et gouverner : une analyse statistique des politiques publiques*. Paris : La Découverte, 2014, 284 p.

de la HAYE Yves, *Dissonances : critique de la communication*. Grenoble : La pensée sauvage, 1984, 191 p. (Collection media discours)

de la HAYE Yves, *Journalisme, modes d'emploi : des manières d'écrire l'actualité*. Paris : L'Harmattan, 2005, 232 p. (Logiques sociales)

DIXON Keith, *Les évangélistes du marché*. Paris : Raisons d'Agir Éditions, 1998, 111 p.

DURKHEIM Émile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. Paris : CRNS Éditions, 2007 (a), 638 p. (Biblis. Sociologie)

DURKHEIM Émile, *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses Universitaires de France, 2007 (b), 149 p. (Quadrige. Grands textes)

DURKHEIM Émile, *De la division du travail social*. Paris : Presses Universitaires de France, 2013, 416 p. (Quadrige)

DURKHEIM Émile, *Leçons de sociologie*. Paris : Presses Universitaires de France, 2015, 360 p. (Quadrige)

DUNNING Eric, ELIAS Norbert, *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*. Paris : Pocket, 1998, 392 p. (Agora)

DUVAL Julien, *Critique de la raison journalistique : les transformations de la presse économique en France*. Paris : Éd. du Seuil, 2004, 366 p. (Collection Liber)

ELIAS Norbert, *La société des individus*. Paris : Pocket, 1991 (a), 301 p. (Agora)

ELIAS Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?* La Tour-d'Aigues : Édition de l'Aube, 1993, 222 p. (Monde en cours)

ELIAS Norbert, *Engagement et distanciation*. Paris : Pocket, 1995, 258 p. (Agora)

ELIAS Norbert, *Du temps*. Paris : Fayard, 1996, 223 p.

ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*. Paris : Pocket, 2002, 509 p. (Agora)

ELIAS Norbert, *La dynamique de l'occident*. Paris : Presses pocket, 2003, 320 p. (Agora)

ELIAS Norbert, *L'utopie*. Paris : La Découverte, 2014, 151 p. (Laboratoire des sciences sociales)

ELIAS Norbert, *Théorie des symboles*. Paris : Seuil, 2015, p. 79 (La Librairie du XXIe siècle)

ELIAS Norbert, SCOTSON John, *Logiques de l'exclusion*. Paris : Fayard, 1997, 278 p.

FLICHY Patrice, *Une histoire de la communication moderne : espace public et vie privée*. Paris : La Découverte, 2004, 280 p. (La Découverte-poche. Sciences humaines et sociales)

- FORET François, *Légitimer l'Europe. Pouvoir et symbolique à l'ère de la gouvernance*. Paris : Sciences po, les Presses, 2008, 290 p. (Sciences po. Fait politique)
- FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France, 1977-1978*. Paris : Gallimard, 2004, 435 p. (Hautes Etudes)
- GALBRAITH John Kenneth, *La crise économique de 1929 : anatomie d'une catastrophe financière*. Paris : Payot, 2011, 283 p. (Petite bibliothèque Payot)
- GAXIE Daniel, *Le cens caché : inégalités culturelles et ségrégation politique*. Paris : Éditions du Seuil, 1978, 268 p. (sociologie politique)
- GEORGE Éric, GRANJON Fabien (dir.), *Critique, sciences sociales, communication*. Paris : Mare & Martin, 2014, 359 p. (MediaCritic)
- GEORGAKAKIS Didier, *La République contre la propagande. Aux origines perdues de la communication de l'État en France (1017-1940)*. Paris : Economica, 2004, 289 p. (Études politiques)
- GODELIER Maurice, *Au fondement des sociétés humaines : ce que nous apprend l'anthropologie*. Paris : Albin Michel, 2007, 292 p. (Bibliothèque Albin Michel Idées)
- GUSFIELD Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*. Paris : Economica, 2009, 354 p. (Études sociologiques)
- HABERMAS Jürgen, *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*. Paris : Pluriel, 2013, 154 p.
- HALL Stuart *et al.*, *Policing the crisis : mugging, the State, and Law and Order*. Londres : The macmillan press ltd, 1982, 425 p.
- HEINICH Nathalie, *La sociologie de Norbert Elias*. Paris : La découverte, 2010, 125 p. (Repères)
- HOBBS Thomas, *Le citoyen ou les fondements de la politique* [Ouvrage en ligne] 1649. Disponible sur : http://classiques.uqac.ca/classiques/hobbes_thomas/le_citoyen/le_citoyen.pdf (consulté en septembre 2014)
- HUXLEY Julian, *L'Homme, cet être unique*. Paris : O. Zeluck, 1947, 372 p.
- JABKO Nicolas, *L'Europe par le marché : histoire d'une stratégie improbable*. Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2009, 288 p. (Domaine Gouvernances)
- JOBERT Bruno, MULLER Pierre, *L'État en action : politiques publiques et corporatisme*. Paris : Presses universitaires de France, 1987, 242 p. (Recherches politiques)
- KANTOROWICZ Ernst Hartwig, *Les deux corps du roi*. Paris : Gallimard, 1989, 638 p. (Bibliothèque des histoires)
- LEROUX Pierre, RIUTORT Philippe, *La politique sur un plateau : ce que la télévision fait à la représentation*. Paris : Presses universitaires de France, 2013, 263 p.

- LE FOULGOC Aurélien, *Politique & Télévision : extension du domaine politique*. Bry-Sur-Marnes : INA Éditions, 2010, 331 p. (Médias essais)
- LIBAERT Thierry, *La communication de crise*. Paris : Dunod, 2010, 120 p. (Les Topos. Éco-gestion)
- LOCKE John, *Traité du gouvernement civil* [Ouvrage en ligne] 1795. Disponible sur : http://classiques.uqac.ca/classiques/locke_john/traite_du_gouvernement/traite_du_gouver_civil.html (consulté en septembre 2014)
- LUHMANN Niklas, *La confiance : un mécanisme de réduction de la complexité sociale*. Paris : Economica, 2006, 123 p. (Études sociologiques)
- LE BART Christian, *Le discours politique*. Paris : PUF, 1998, 128 p. (Que sais-je?)
- MAGNETTE Paul, *Le régime politique de l'Union européenne*. Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2009, 318 p. (Références. Gouvernances)
- MANENT Pierre, *Histoire intellectuelle du libéralisme : dix leçons*. Paris : Hachette littératures, 1997, 250 p. (Pluriel)
- MANIN Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*. Paris : Flammarion, 1996, 320 p. (Champs essais)
- MATTELART Armand, *La communication-monde : histoire des idées et des stratégies*. Paris : La découverte, 1999, 356 p. (La Découverte-Poche. Sciences humaines et sociales)
- MATTELART Armand, *La mondialisation de la communication*. Paris : Presses universitaires de France, 2008, 126 p. (Que sais-je ?)
- MATTELART Armand, *L'invention de la communication*. Paris : La Découverte, 2011, 386 p. (La Découverte-Poche)
- MENDEL Gérard, *La société n'est pas une famille : de la psychanalyse à la sociopsychanalyse*. Paris : Éditions La Découverte, 1992, 305 p. (Textes à l'appui. Série psychanalyse et société)
- MENDEL Gérard, *Une histoire de l'autorité : permanences et variations*. Paris : La découverte, 2003, 285 p. (La Découverte poche. Essais)
- MENDEL Gérard, *Pourquoi la démocratie est en panne : construire la démocratie participative*. Paris : La Découverte, 2003, 235 p.
- MIEGE Bernard, *La société conquise par la communication. 1, logiques sociales*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 1996, 226 p. (Communication, Médias et Sociétés)
- MULLER Pierre, SUREL Yves, *L'analyse des politiques publiques*. Paris : Montchrestien, 1998, 156 p.
- MUSSO Pierre, *Sarkoberlusconisme : la crise finale ?* La Tour d'Aigues : Éditions de l'aube, 2011, 170 p. (L'aube poche essai)

NEAU-MEDUC Philippe, *Droit bancaire*. Paris : Dalloz, 2015, 328 p. (Cours Dalloz. Série droit privé)

NEVEU Érik, *Une société de communication ?* Paris : Monschretien, 1994, 158 p. (Clefs/Politique)

NEVEU Érik, *Sociologie du journalisme*. Paris : La Découverte, 2013, 128 p. (Repères)

OLIVESI Stéphane, *Questions de méthode : une critique de la connaissance pour les sciences de la communication*. Paris : L'Harmattan, 2004, 148 p. (Communication)

OLIVESI Stéphane, *La communication selon Bourdieu. Jeu social et enjeu de société*. Paris : L'Harmattan, 2005, 88 p. (Communication)

OLLIVIER-YANIV Caroline, *L'État communicant*. Paris : Presses universitaires de France, 2000, 323 p. (La Politique éclatée)

ORLEAN André, *Le pouvoir de la finance*. Paris : O. Jacob, 1999, 275 p.

PAILLIART Isabelle, *Les territoires de la communication*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1993, 279 p. (Communication, médias et sociétés)

PALMER Thomas G. (dir.), *La moralité du capitalisme : ce que vos professeurs ne vous diront pas*. Nice : Les Éditions Libréchange, 2016, 253 p. (Habeas Corpus)

PASSERON Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique : un espace non poppérien de l'argumentation*. Paris : Albin Michel, 2006, 666 p. (Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité)

POLANYI Karl, *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris : Gallimard, 2009, 467 p. (Tel)

QUERMONNE Jean-Louis, *Le système politique de l'Union européenne*. Paris : Montchrestien – Lextenso, 2010, 158 p. (Clefs. Politique)

RICOEUR Paul, *Temps et récit. Tome I : l'intrigue et le récit historique* Paris : Éditions du Seuil, 1983, 322 p. (l'ordre philosophique)

RICOEUR Paul, *Temps et récit. Tome III : Le temps raconté*. Paris : Éditions du Seuil, 1984, 426 p. (l'ordre philosophique)

RIUTORT Philippe, *Sociologie de la communication politique*. Paris : La Découverte, 2013, p. 6 (Repères. Sciences politiques-droit)

ROLLAND Denis, CHASSIN Joëlle (dir.), *Pour comprendre la crise argentine : [actes d'un débat public organisé en mai 2002 sur le thème de la crise en Argentine]*. Paris : L'Harmattan, 2003, 278 p. (Horizons Amériques latines)

ROSANVALLON Pierre, *Le libéralisme économique : histoire de l'idée de marché*. Paris : Éditions du Seuil, 1989, 237 p. (Points. Politique)

ROSANVALLON Pierre, *L'État en France : de 1789 à nos jours*. Paris : Éditions du Seuil, 1990, 369 p. (l'Univers historique)

- ROSANVALLON Pierre, *La crise de l'État-providence*. Paris : Éditions du Seuil, 1992, 183 p. (Points. Essais)
- ROSANVALLON Pierre, *Le capitalisme utopique : histoire de l'idée de marché*. Paris : Éditions du Seuil, 1999, 251 p. (Essais)
- ROSANVALLON Pierre, *Pour une histoire conceptuelle du politique : leçon inaugurale au Collège de France faite le jeudi 28 mars 2002*. Paris : Éditions du Seuil, 2003, 60 p.
- ROSANVALLON Pierre, *Le modèle politique français : la société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*. Paris : Éditions de Seuil, 2004, p. 432 (Histoire)
- ROSANVALLON Pierre, *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité*. Paris : Éditions du Seuil, 2008, 367 p. (Les livres du nouveau monde)
- SAPIR Jacques, *Les économistes contre la démocratie : les économistes et la politique économique entre pouvoir, mondialisation et démocratie*. Paris : A. Michel, 2013, 268 p.
- SASSEN Saskia, *La globalisation. Une sociologie*. Paris : Gallimard, 2009, 341 p. (NRF essais)
- SFEZ Lucien, *La critique de la communication*. Paris : Éditions du Seuil, 1992, 520 p. (Points. Essais)
- SGARD Jérôme, *L'économie de la panique : faire face aux crises financières*. Paris : La Découverte, 2002, 304 p. (Textes à l'appui/économie)
- STIGLITZ Joseph E., *La Grande Désillusion*. Paris : Librairie générale française, 2003, 407 p. (Le livre de poche)
- VERNANT Jean-Pierre, *Les origines de la pensée grecque*. Paris : Presses Universitaires de France, 1988, 133 p. (Quadrige)
- WATZLAWICK Paul, *La réalité de la réalité : confusion, désinformation, communication*. Paris : Éditions du Seuil, 1978, 237 p.
- WATZLAWICK Paul et al., *Une logique de la communication*. Paris : Seuil, 1972, 280 p. (Points Essais)
- WEBER Max, *Le savant et le politique*. Paris : 10-18, 2002, 221 p. (Bibliothèque)
- WEBER Max, *La domination*. Paris : La découverte, 2013, 426 p. (Politique et sociétés)
- WOLTON Dominique, *Penser la communication*. Paris : Flammarion, 1997, 401 p. (Champs. Essais)
- ZARKA Jean-Claude, *L'essentiel des institutions de l'Union européenne*. Issy-les-Moulinoux : Gualino-Lextenson, 2014, 158 p. (Les Carrés. Droit, science politique)

Chapitres d'ouvrage

BOLZ Lisa, CHARBONNEAUX Juliette, JEANNE-PERRIER Valérie, « L'interview politique : une négociation d'autorité ? Frontières et imaginaires d'une pratique journalistique », **IN** : WRONA Adeline, SEIGNOBOS Émeline (dir.), *La fabrique de l'autorité : figures des décideurs en régime médiatique*. Paris : Les petits matins, 2017, pp. 109-124

BONACCORSI Julia, OLLIVIER-YANIV Caroline « Le « tournant » délibératif de la politique de la communication de l'UE entre 2005 et 2009 et ses paradoxes : Le cas des Consultations Citoyennes Européennes », **IN** : ALDRIN Philippe, HUBÉ Nicolas, OLLIVIER-YANIV Caroline, UTARD Jean-Michel (dir.), *Les médiations de l'Europe politique*. Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg, 2014, pp. 115-136 (sociologie politique européenne)

BOUGNOUX Daniel, « Les sciences du langage et la communication », **IN** : BERTHELOT Jean-Michel, *Épistémologie des sciences sociales* (dir.). Paris : Presses Universitaires de France, 2012, pp. 149-201 (Quadrige Manuels)

BOURDIEU Pierre, « Effets de lieu », **IN** : BOURDIEU Pierre (dir.), *La misère du monde*. Paris : Éditions du Seuil, 1993 (a), pp. 159-167 (Libre examen)

BRETTON Phillippe, « La démocratie, matrice de la propagande ? », **IN** : OLLIVIER-YANIV Caroline, RINN Michael (dir.), *Communication de l'État et gouvernement du social : pour une société parfaite ?* Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2009, pp. 39-47 (Communication, Médias et Sociétés)

CASSESE Sabino, WRIGHT Vincent, « La restructuration des États en Europe occidentale », **IN** : CASSESE Sabino, WRIGHT Vincent (dir.), *La recomposition de l'État en Europe*. Paris : Éditions La Découverte, 1996, pp. 7-18 (Recherches)

CHARAUDEAU Patrick, « Il n'y a pas de société sans discours propagandistes », **IN** : OLLIVIER-YANIV Caroline, RINN Michael (dir.), *Communication de l'État et gouvernement du social : pour une société parfaite ?* Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2009, pp. 19-38 (Communication, Médias et Sociétés)

CHUPIN Ivan, NOLLET Jérémie, « Jalons pour une sociologie historique des interdépendances du journalisme à d'autres univers sociaux », **IN** : CHUPIN Ivan, NOLLET Jérémie, *Journalisme et dépendances*. Paris : L'Harmattan, 2006, pp. 15-36 (Cahiers Politiques)

GAXIE Daniel, « À propos des attitudes des citoyens à l'égard de l'« Europe » : ce que nous savons et ce que nous ne savons pas encore », **IN** : GAXIE Daniel, HUBÉ Nicolas, de LASSALLE Marine, ROWELL Jay (dir.), *L'Europe des Européens : enquête sur les perceptions de l'Europe*. Paris : Economica, 2011, pp. 7-26 (Collection. Études Politiques)

GEORGAKAKIS Didier, « L'Eurocratie : du sens commun à l'analyse du champ » **IN** : GEORGAKAKIS Didier (dir.), *Le champ de l'eurocratie : une sociologie politique du personnel de l'UE*. Paris : Economica, 2012, pp. 1-12 (Études Politiques)

JOBERT Bruno, THÉBERT Bruno « France : la consécration républicaine du néo-libéralisme », **IN** : JOBERT Bruno (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe*. Paris : L'Harmattan, 1994, pp. 21-86

GINGRAS Anne-Marie, « Introduction », **IN** : GINGRAS Anne-Marie (dir.), *La communication politique : état des savoirs, enjeux et perspectives*. Sainte-Foy : Presse de l'Université du Québec, 2003, pp. 7-17

GRANJON Fabien, « Codicille : la critique est-elle soluble dans les sciences de l'information et de la communication », **IN** : GEORGE Éric, GRANJON Fabien (dir.), *Critique, sciences sociales, communication*. Paris : Mare & Martin, 2014, pp. 291-355 (MediaCritic)

HARDIN Russel, « Trust in Government », **IN** : BRAITHWAITE Valerie, LEVI Margaret (dir.), *Trust and Governance*. New York : Russell Sage Foundation, 1998, pp. 9-27

HARDIN Russel, « Do we want trust in Government ? », **IN** : WARREN Mark (dir.), *Democracy and Trust*. Cambridge : Cambridge University Presse, 1999, pp. 22-41

HARDIN Russel, « Trust and Society », **IN** : GALEOTTI Gianluigi, SALMON Pierre, WINTROBE Ronald (dir.), *Competition and Structure : The Political Economy of Collective Decisions : Essays in Honor of Albert Breton*. Cambridge : Cambridge Universit Presse, 2000, pp. 17-46

JOBERT Bruno, « Introduction : Le retour du politique », **IN** : JOBERT Bruno (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe*. Paris : L'Harmattan, 1994, pp. 9-20

KARPIK Lucien, « Pour une conception substantive de la confiance », **IN** : OGIEN Albert, QUÉRÉ Louis (dir.), *Les moments de la confiance : connaissance, affects et engagements*. Paris : Economica, pp. 110-120 (Études sociologiques)

MAGNETTE Paul, WEYEMBERGH Anne, « Introduction », **IN** : MAGNETTE Paul, WEYEMBERGH Anne (dir.), *L'Union européenne : la fin d'une crise ?* Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008, pp. 7-12 (Institut d'Études Européennes)

MARCHETTI Dominique, « Introduction », **IN** : MARCHETTI Dominique (dir.), *Communication et médiatisation de l'État : la politique de l'invisible*. Grenoble : Presse Universitaire de Grenoble, 2008, pp. 5-22 (Communication, médias et sociétés)

MARCHETTI Dominique, « Les logiques d'une information d'État. À propos de la circulation et de la sécurité routières dans les quotidiens régionaux », **IN** : MARCHETTI Dominique (dir.), *Communication et médiatisation de l'État : la politique de l'invisible*. Grenoble : Presse Universitaire de Grenoble, 2008, pp. 131-156 (Communication, médias et sociétés)

MEMMI Dominique, « Rendre puissant : de quelques postures (de communicateurs) au service de la domination », **IN** : Centre universitaire de recherches administratives et politiques, *La communication politique*. Paris : Presses universitaires de France, 1991, pp. 143-162 (Publication Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie)

- OFFE Claus, « How can we trust our fellow citizens ? », **IN** : WARREN Mark (dir.), *Democracy and Trust*. Cambridge : Cambridge University Presse, 1999, 33 p. Disponible en ligne : <http://www.colbud.hu/honesty-trust/offe/pub01.PDF> (consulté en août 2014)
- OGIEN Albert, QUÉRÉ Louis, « Introduction », **IN** : OGIEN Albert, QUÉRÉ Louis (dir.), *Les moments de la confiance : connaissance, affects et engagements*. Paris : Economica, pp. 1-5 (Études sociologiques)
- OGIEN Albert, « Éléments pour une grammaire de la confiance », **IN** : OGIEN Albert, QUÉRÉ Louis (dir.), *Les moments de la confiance : connaissance, affects et engagements*. Paris : Economica, pp. 219-233 (Études sociologiques)
- OLIVESI Stéphane, « le travail du concept : théories, modèles, catégories », **IN** : OLIVESI Stéphane (dir.), *Introduction à la recherche en sic*. Presse universitaire de Grenoble : Grenoble, 2007, pp. 221-240
- OLLIVIER-YANIV Caroline, « La communication publique : communication d'intérêt général et exercice du pouvoir. », **IN** : OLIVESI S. (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006 (a), pp. 97-112
- OLLIVIER-YANIV Caroline, « « Propagande » et « Communication gouvernementale » : les enjeux d'une transformation démocratiquement correcte (France et Grande-Bretagne) », **IN** : ROLLAND Denis, GEORGAKAKIS Didier, DÉLOYE Yves, *Les Républiques en propagande : pluralisme politique et propagande, XIXe-XXe siècles*. Paris : L'Harmattan, 2006 (b), pp. 381-393 (Inter-national)
- OLLIVIER-YANIV Caroline, « La communication gouvernementale en matière de sécurité : gouvernement de soi et gouvernement du social », **IN** : OLLIVIER-YANIV Caroline, RINN Michael (dir.), *Communication de l'État et gouvernement du social : pour une société parfaite ?* Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2009, pp. 87-102 (Communication, Médias et Sociétés)
- OLLIVIER-YANIV Caroline, « Conclusion générale », **IN** : ALDRIN Philippe, HUBÉ Nicolas, OLLIVIER-YANIV Caroline, UTARD Jean-Michel (dir.), *Les médiations de l'Europe politique*. Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg, 2014, pp. 339-346 (sociologie politique européenne)
- PAILLIART Isabelle, « Territoires, identités et communication », **IN** : OLIVESI Stéphane (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006, pp. 113-128
- ROLAND Sébastien, « L'identification du fédéralisme économique dans l'Union européenne. Approche juridico-politique du fédéralisme économique », **IN** : LA ROSA Stéphane, MARTUCCI Francesco, DUBOUT Édouard (dir.), *L'Union européenne et le fédéralisme économique : discours et réalités*. Bruxelles : Bruylant, 2015, pp. 31-58 (Droit de l'Union européenne. Colloques)

SAITTA Eugénie, « Le désenchantement des journalistes politiques. Une comparaison France/Italie », **IN** : COHEN Antonin, BERNARD Lacroix, RIUTORT Philippe (dir.), *Les formes de l'activité politique : éléments d'analyse sociologique XVIIIe-XXe siècle*. Paris : Presses d'Université française, 2006, pp. 385-402

VON GLASERSFLED Ernst, « Introduction à un constructivisme radical », **IN** : WATZLAWICK Paul (dir.), *L'invention de la réalité : comment savons-nous ce que nous croyons savoir ? : contributions au constructivisme*. Paris : Éditions du Seuil, 1996, pp. 19-43 (Points. Essais)

Articles

ARQUEMBOURG Jocelyne, « Comment les récits d'information arrivent-ils à leurs fins ? » **[Document en ligne]** *Réseaux*, n°132, 2004, volume 4, pp. 27-50. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-reseaux-2005-4-page-27.htm> (consulté en octobre 2015)

BARTHÉLÉMY Michel, QUÉRÉ Louis, *La mesure des événements publics. Structure des événements et formation de la conscience publique* **[Document en ligne]** *Centre d'Étude des Mouvements sociaux*, 1991, 86 p. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00542618> (consulté en avril 2015)

BERLIVET Luc, « Naissance d'une politique symbolique : l'institutionnalisation des « grandes campagnes » d'éducation pour la santé » **[Document en ligne]** *Quaderni*, n° 33, 1997, pp. 99-117. Disponible sur : http://www.persee.fr/docAsPDF/quad_0987-1381_1997_num_33_1_1208.pdf (consulté en août 2016)

BERTHELOT-GUIET Karine, OLLIVIER-YANIV Caroline, « « Tu t'es vu quand t'écoutes l'État » : réception des campagnes de communication gouvernementale. Appropriation et détournement linguistiques des messages » **[Document en ligne]** *Réseaux*, 108, volume 4, pp. 155-178. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-reseaux-2001-4-page-155.htm> (consulté février 2014)

BERTRAND Marianne, SCHOAR Antoinette, THESMAR David, « Banking deregulation and industry structure : Evidence from the French banking reforms of 1985 » **[Document en ligne]** *The journal of Finance*, n°2, 2007, volume 62, pp. 597-628. Disponible sur : http://faculty.chicagobooth.edu/marianne.bertrand/research/papers/banking_deregulation_jf.pdf (consulté en décembre 2016)

BESSIERES Dominique, « La définition de la communication publique : des enjeux disciplinaires aux changements de paradigme organisationnels » **[Document en ligne]** *Communication & organisation*, n°35, 2009, pp. 14-28. Disponible sur : <http://communicationorganisation.revues.org/686> (consulté en mars 2016)

BOURDIEU Pierre, « L'opinion publique n'existe pas » **[Document en ligne]** *Questions de sociologie*, 1973, pp. 1292-1309. Disponible sur :

<http://www.homme-moderne.org/societe/socio/bourdieu/questions/opinionpub.html> (consulté en octobre 2014)

BOURDIEU Pierre, « Le langage autorisé [Note sur les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel] **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°5-6, 1975, volume 1, pp. 183-190. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1975_num_1_5_2488 (consulté en avril 2017)

BOURDIEU Pierre, « la représentation politique [éléments pour une théorie du champ politique] » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37, 1981, pp. 3-24 . Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1981_num_36_1_2105 (consulté en août 2014)

BOURDIEU Pierre, « Le champ littéraire » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1991, volume 89, pp. 3-46. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1991_num_89_1_2986 (consulté en juin 2016)

BOURDIEU Pierre, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1993 (b), volume 96-97, pp. 49-62. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1993_num_96_1_3040 (consulté en mars 2015)

BOURDIEU Pierre, « De la maison du roi à la raison d'État [Un modèle de la genèse du champ bureaucratique] » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1997, volume 118, pp. 55-68. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1997_num_118_1_3222 (consulté en mars 2015)

BOURDIEU Pierre, WACQUANT Louis, « Sur les ruses de la raison impérialiste » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1998, volume 121-122, pp. 109-118. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1998_num_121_1_3250 (consulté en mai 2015)

BOURDIEU Pierre, « Le mystère du ministère [Des volontés particulières à la « volonté générale »] » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2001 (c), volume 140, pp. 7-11. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_2001_num_140_1_2831 (consulté en septembre 2016)

BOURDIEU Pierre, « Séminaires sur le concept de champ, 1972-1975. Introduction de Patrick Champagne » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 200, 2013, pp. 4-37. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2013-5-page-4.htm> (consulté en septembre 2015)

BRAUDEL Fernand, COLIN Armand, « Histoire et Sciences Sociales : La longue durée » **[Document en ligne]** *Réseaux*, n° 27, 1987, pp. 7-37. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/reso_0751-7971_1987_num_5_27_1320 (consulté en juillet 2016)

CAHIER Bernard, « Actualité de Nibert Elias : réception, critiques, prolongements » **[Document en ligne]** *Socio-logos*, n°1, 2006. Disponible sur : <http://socio-logos.revues.org/30> (consulté en novembre 2015)

CHAMPAGNE Patrick, « Le cercle politique : usages sociaux des sondages et nouvel espace politique » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, 71-72, 1988, pp. 71-97. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1988_num_71_1_2407 (consulté en août 2014)

CHAMPAGNE Patrick, « La double dépendance : quelques remarques sur les rapports entre les champs politique, économique et journalistique » **[Document en ligne]** *Hermès*, n° 17-18, 1995, pp. 215-229. Disponible sur : http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/15218/HERMES_1995_17-18_215.pdf (consulté en septembre 2015)

CHARTIER Roger, « Le sens de la représentation » **[Document en ligne]** *La vie des idées*, 2013. Disponible sur : <http://www.laviedesidees.fr/Le-sens-de-la-representation.html#page> (consulté en mai 2016)

COHEN Antonin *et al.*, « Esprits d'État, entrepreneurs d'Europe » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-1677, 2007, volume 1, pp. 5-13. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2007-1-page-5.htm> (consulté en septembre 2016)

COMBY Jean-Baptiste, « La contribution de l'État à la définition dominante du problème climatique » **[Document en ligne]** *Les Enjeux de l'information et de la communication*, n°1, 2009, pp. 17-29. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-lacommunication-2009-1-page-17.htm> (consulté en janvier 2017)

DE OLIVEIRA Jean-Philippe, LAFON Benoît, « Le cancer et la maladie d'Alzheimer, des chantiers présidentiels » **[Document en ligne]** *Communication*, 2012, volume 30, 14 p. Disponible sur : <http://communication.revues.org/2863> (consulté en juillet 2014)

DE OLIVEIRA Jean-Philippe, « De la légitimité de l'État à communiquer sur la sexualité : Le cas des campagnes de prévention du sida entre 1987 et 2007 » **[Document en ligne]** *Hermès, La Revue*, n° 69, 2014, volume 2, pp. 155-159. Disponible en ligne sur : <http://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2014-2-page-155.htm> (consulté en janvier 2016)

DIOP Samba, « Une analyse critique du traitement de la crise des subprimes par la Big Bank et le Big Government de Minsky » **[Document en ligne]** *Vie & sciences de l'entreprise*, n°185-186, 2010, volume 3, pp. 27-58. Disponible sur : http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=VSE_185_0027&DocId=157424&hits=22+20 (consulté en janvier 2015)

GAÏTI Brigitte, « L'érosion discrète de l'État-providence dans la France des années 1960 : retour sur les temporalités d'un « tournant néo-libéral » *Actes de la recherche en sciences sociales* », n° 201-202, 2014, pp. 58-70

GAUTHIER Gilles, « Journalisme et réalité : l'argument constructiviste » **[Document en ligne]** *Communication et langages*, n° 139, 2004, pp. 17-25. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/colan_0336-1500_2004_num_139_1_3248 (consulté en octobre 2015)

GEORGAKAKIS Didier, « La double figure des conseils en communication politique : mises en scène des communicateurs et transformations du champ politique » **[Document en ligne]** *Sciences Contemporaines*, 1995, numéro 24, pp. 77-94. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/socco_1150-1944_1995_num_24_1_1475 (consulté en août 2014)

GERSTLÉ Jacques, FRANÇOIS Abel, « Médiatisation de l'économie et fabrication de la popularité du président français (2007-2010) » **[Document en ligne]** *Revue française de science politique*, 2, 2011, volume 61, pp. 249-281. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-sciencepolitique-2011-2-page-249.htm> (consulté en février 2014)

GRANJON Fabien, « La critique est-elle indigne de la sociologie ? » **[Document en ligne]** *Sociologie*, n°1, 2012, volume 3. Disponible sur : <https://sociologie.revues.org/1176> (consulté en décembre 2016)

HEINICH Nathalie, « Pour une neutralité engagée » **[Document en ligne]** *Questions de communications*, n°2, 2002, pp. 117-127. Disponible sur : <http://questionsdecommunication.revues.org/7084> (consulté en décembre 2016)

HOFMANN Hasso *et al.*, « Le concept de représentation : un problème allemand ? » **[Document en ligne]** *Raisons politiques*, n°50, 2013, volume 2, pp 79-96. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2013-2-page-79.htm> (consulté en mai 2016)

KAHN Sylvain, « Les fondements nationaux de la construction européenne ». *Questions internationales*, n° 51, 2011, pp. 64-72

LEGAVRE Jean-Baptiste, « D'un groupe à l'autre. Le passage de l'expertise en communication à la pratique politique professionnelle » **[Document en ligne]** *Politix*, n° 35, 1996, volume 9, pp. 131-148 Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polix_0295-2319_1996_num_9_35_1959 (consulté en août 2014)

LEMIEUX Cyril, « Peut-on ne pas être constructiviste ? » **[Document en ligne]** *Politix*, 4, 2012, numéro 100, pp. 169-187. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-politix-2012-4-page-169.htm> (consulté en janvier 2015)

LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis, « De la science politique » **[Document en ligne]** *Annales*, 1989, vol 37, pp. 97-120. Disponible sur : http://classiques.uqac.ca/contemporains/loubet_del_bayle_jean_louis/de_la_science_politique/de_la_science_politique_texte.html (consulté en octobre 2015)

LUHMANN Niklas « Confiance et familiarité », **[Document en ligne]** *Réseaux*, 4, 2001, numéro 108, pp. 15-35. Disponible sur : www.cairn.info/revue-reseaux-2001-4-page-15.htm (consulté en janvier 2014)

LE SAËC Olivier, « La tentative de légitimation du projet constitutionnel européen par la communication de la commission européenne » **[Document en ligne]** *Communication et organisation*, n° 35, 2009, pp. 159-169 Disponible sur : <http://communicationorganisation.revues.org/803> (consulté en septembre 2016)

MORIN Edgar, « L'événement-Sphynx » **[Document en ligne]** *Communications*, 18, 1972, pp. 173-192. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/comm_0588-8018_1972_num_18_1_1273 (consulté en septembre 2014)

MORIN Egard, « Pour une crisologie » **[Document en ligne]** *Communications*, n°1, 1976, volume 25, pp. 135-152. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1976_num_25_1_1388 (consulté en décembre 2016)

NEVEU Érik, « Médias et construction de la « Crise de la représentation » : le cas français **[Document en ligne]** *Communication*, n°1, 1993, volume 14, pp. 20-54. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/comin_1189-3788_1993_num_14_1_1620 (consulté en mars 2016)

OLIVESI Stéphane, « Le terrain : une mythologie scientifique ? » **[Document en ligne]** *Questions de communication*, n°7, 2005, pp. 161-184. Disponible sur : <http://questionsdecommunication.revues.org/4639> (consulté en décembre 2016)

OLIVESI Stéphane, « Présentation du dossier. Du sujet dans la communication ». *Politiques de communication*, n°8, 2017, pp. 5-25

OLLIVIER-YANIV Caroline, « Les communicants gouvernementaux au secret : croire et faire croire à la transparence politique » **[Document en ligne]** *Quaderni*, n°1, 2003, volume 52, pp. 105-115. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/quad_0987-1381_2003_num_52_1_1584 (consulté en avril 2015)

OLLIVIER-YANIV Caroline, « De l'opposition entre « propagande » et « communication publique » à la définition de la politique du discours : proposition d'une catégorie analytique » **[Document en ligne]** *Quaderni*, n° 72, 2010, volume 2, pp. 87-99. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-quaderni-2010-2-page-87.htm> (consulté en juillet 2015)

PASSERON Jean-Claude, « L'inflation des diplômes. Remarques sur l'usage de quelques concepts analogiques en sociologie » **[Document en ligne]** *Revue française de sociologie*, n° 23, 1982, pp. 551-584. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1982_num_23_4_3604 (consulté en novembre 2016)

QUÉRÉ Louis, « « Les dispositifs de confiance » dans l'espace public » **[Document en ligne]** *Réseaux*, 4, 2005, numéro 132, pp. 185-217. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-reseaux-2005-4-page-185.htm> (consulté en août 2014)

QUÉRÉ Louis, « Entre fait et sens, la dualité de l'événement » **[Document en ligne]** *Réseaux*, n° 139, 2006. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-reseaux-2006-5-page-183.htm> (consulté en mars 2015)

RICOEUR Paul, « Le retour de l'événement » **[Document en ligne]** *Mélanges de l'École française de Rome. Italie Méditerranée*, n°1, 1992, volume 104, pp. 29-35. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mefr_1123-9891_1992_num_104_1_4195 (consulté en avril 2015)

ROSANVALLON Pierre, « Histoire des idées keynésiennes en France » **[Document en ligne]** *Revue française d'économie*, n°4, 1987, volume 2, pp. 22-56. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/rfec0_0769-0479_1987_num_2_4_1158 (consulté en septembre 2016)

SAITTA Eugénie, « Les journalistes politiques et leurs sources. D'une rhétorique de l'expertise critique à une rhétorique du « cynisme » » **[Document en ligne]** *Mots. Les langages du politique*, n°87, 2008, pp. 113-128 Disponible sur : <http://mots.revues.org/12722> (consulté en juin 2015)

SAPIRO Gisèle, « Le champ est-il national? La théorie de la différenciation au prisme de l'histoire globale » **[Document en ligne]** *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 200, 2013, pp. 70-85. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2013-5-page-70.htm> (consulté en septembre 2015)

SCHLESINGER Philip, « Repenser la sociologie du journalisme : les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme ». *Réseaux*, n° 51, 1990, pp. 75-98

SINAPI Christine *et al.*, « L'analyse des crises : Minsky, après Fisher et Keynes » **[Document en ligne]** *L'Économie politique*, 4, 2010, numéro 48, pp. 85-103. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2010-4-page-85.htm> (consulté en juin 2014)

SINTOMER Yves, « Les sens de la représentation politique : usages et mésusages d'une notion » **[Document en ligne]** *Raisons politiques*, n°50, 2013, volume 2, pp. 13-34. Disponible sur : <http://www.cairn.info/sidnomade-1.grenet.fr/revue-raisons-politiques-2013-2-page-13.htm> (consulté en mai 2016)

WARLOUZET Laurent, « La politique de la concurrence européenne depuis 1950 » **[Document en ligne]** *CVCE*, 2012, 11 p. Disponible sur : http://www.cvce.eu/obj/laurent_warlouzet_la_politique_de_la_concurrence_europeenne_depuis_1950_surveiller_les_entreprises_et_les_etats-fr-a412b14f-c22d-4985-98d2-69a764e0c360.html (consulté en septembre 2016)

Rapports

COMMISSION EUROPÉENNE, *Livre vert : Le système bancaire parallèle* **[Document en ligne]**. Commission européenne, 2012, 16 p. Disponible sur : http://ec.europa.eu/internal_market/bank/docs/shadow/green-paper_fr.pdf (consulté en février 2017)

MIGAUD Didier, BERTRAND Jean-Marie, *et. al.*, *Rapport public annuel 2013* [**Document en ligne**]. Cour des comptes, 2013, pp. 1561-190. Disponible sur : http://www.ccomptes.fr/content/download/53160/1415893/version/1/file/2_1_3_plan_soutien_banques.pdf (consulté en juillet 2014)

MISSION DES ARCHIVES, *Cabinet du Premier ministre : État thématique des versements conservés aux Archives nationales*. Secrétariat du Gouvernement, 2016, 221 p.

Ouvrages de professionnels

AGNES Yves, *Manuel du journalisme : l'écrit et le numérique*. Paris : La Découverte, 2015, 477 p.

BERNARD Yves, COSSÉ Pierre-Yves, *L'État et la prévision macroéconomique*. Paris : Berger-Levrault, 1974, 325 p. (L'Administration nouvelle)

BERRUYER Olivier, *Les faits sont têtus*. Paris : Les Arènes, 2013, 326 p.

BERNAYS Edward L., *Propaganda : comment manipuler l'opinion en démocratie*. Paris : Zones, 2007, 140 p.

Table des matières

Remerciements.....	2
Résumé.....	4
Abstract.....	5
Riassunto.....	6
Introduction.....	10
1 – <i>La posture scientifique de cette thèse.....</i>	12
1.1 – La consubstantialité des structures mentales et des structures sociales chez l’être humain.....	12
1.2 – Une critique de la communication de l’État.....	14
2 – <i>La problématique.....</i>	15
3 – <i>Les hypothèses.....</i>	20
3.1 – Les contraintes formelles de la communication de l’État.....	20
3.2 – Les dynamiques paradoxales de la communication de l’État.....	22
3.3 – L’insertion de la communication de l’État dans des rapports de collaboration et de concurrence.....	23
4 – <i>Les méthodes.....</i>	24
4.1 – Le premier corpus : les activités de communication des membres de l’exécutif.....	25
4.2 – Le deuxième corpus : les articles du <i>Monde</i> , des <i>Échos</i> et de <i>Libération</i>	27
4.3 – Les rencontres entre les journalistes de la télévision et les membres de l’exécutif... ..	28
4.4 – Les entretiens.....	29
5 – <i>L’annonce du plan.....</i>	30
Partie 1 : La communication de l’État dans l’organisation politique française.....	33
Chapitre 1 : la dimension symbolique de la communication de l’État.....	38
1 – <i>L’État, monopoles et capitaux.....</i>	39
1.1 – L’État et les sciences de l’information et de la communication.....	39
1.2 Les apports de différentes théories sur l’État pour les sciences de l’information et de la communication.....	46
1.3 – Les monopoles et les capitaux étatiques dans la situation contemporaine.....	55
2 – <i>Le monopole d’un groupe de la représentation-incarnation de l’État.....</i>	64

2.1 – Les différents types de représentation : une représentation-incarnation des membres de l'exécutif français.....	64
2.2 – La théorie des deux corps.....	69
2.3 – L'investissement des membres de l'exécutif dans le monopole de représentation-incarnation de l'État en contexte de « crise financière internationale ».....	74
3 – L'expression de l'État agissant.....	81
3.1 – Les actions pour le développement de la « communication ».....	81
3.2 – Les liens entre la communication de l'État et l'organisation politique en démocratie.....	84
3.3 La mise en scène de l'État pour un État en action.....	90
Conclusion du chapitre 1.....	96
Chapitre 2 : Le gouvernement du social par la communication de l'État.....	97
1 – <i>La domination et l'autorité étatiques dans la communication de l'État.....</i>	<i>98</i>
1.1 – Un attachement des citoyens envers l'État ?.....	98
1.2 – L'acceptation de la domination de l'État et de la communication de l'État.....	103
1.3 – La communication de l'État en tant que rapport symbolique violent.....	113
2 – <i>Les capacités étatiques de la définition de la « réalité ».....</i>	<i>124</i>
2.1 – La construction de l'événement par la communication de l'État.....	124
2.2 – Le travail de caractérisation de la « réalité ».....	128
2.3 – La communication de l'État et la confiance.....	132
Conclusion du chapitre 2.....	142
Partie 2 : Les « crises financières internationales » : la construction d'un événement international.....	144
Chapitre 3 : La représentation par l'État d'un événement de « crise financière internationale ».....	148
1 – <i>La présentation des trois événements de « crise financière internationale ».....</i>	<i>149</i>
1.1 – Le « krach boursier de 1987 ».....	150
1.2 – La « crise asiatique » de 1997-1998.....	151
1.3 – La « crise des subprimes » de 2007-2008.....	152
2 – <i>L'approche constructiviste : la communication de l'État au prisme de la construction d'un événement.....</i>	<i>155</i>
2.1 – La définition de l'événement.....	155
2.2 – Une approche constructiviste nuancée.....	159
2.3 – L'analyse constructiviste : les relations de l'État aux autres acteurs de la construction d'une « crise financière internationale ».....	162
3 – <i>La concentration des relations de l'État avec les autres acteurs de la construction d'un « événement ».....</i>	<i>165</i>

3.1 – Les rapports de l’État avec le secteur financier en contexte de « crise financière internationale ».....	165
3.2 – Les liens entre la médiatisation et la construction de l’événement : entre l’État et la presse quotidienne nationale.....	191
3.3 – Une politique de la visibilité et de la politisation.....	201
Conclusion du chapitre 3.....	217
Chapitre 4 : Les processus sociaux généraux dans l’événement de « crise financière internationale ».....	218
1 – <i>L’amplification des processus sociaux généraux.....</i>	219
1.1 – Qu’est-ce qu’un processus social général ?.....	219
1.2 – Une temporalité riche en relations entre événements et en critiques.....	223
2 – <i>Le processus d’intégration sociale globale dans la communication de l’État... 235</i>	235
2.1 – L’Union européenne, partenaire premier de la gestion étatique de la « crise financière internationale ».....	235
2.2 – La scène politique partagée au niveau européen.....	245
2.3 – L’État « assureur de confiance en dernier ressort ».....	251
3 – <i>La mondialisation et les luttes entre États dans la communication de l’État.....</i>	260
3.1 – La mondialisation ou la globalisation du secteur financier et le rôle de la communication de l’État dans celles-ci.....	260
3.2 – L’interdépendance des États : entre concurrence et collaboration dans la communication de l’État.....	270
Conclusion du chapitre 4.....	282
Partie 3 : La communication de l’État dans des « configurations de champs ».....	285
Chapitre 5 : L’intégration de la communication de l’État dans la politique nationale.....	286
1 – <i>Les apports de la « configuration de champs » dans l’analyse de la communication de l’État.....</i>	287
1.1 – Le « champ » et la « configuration »: apports et approfondissements.....	287
1.2 – La « configuration de champs » : apports complémentaires des concepts de N. Elias et P. Bourdieu.....	293
2 – <i>La politique nationale française : un processus de « dominants assistés ».....</i>	298
2.1 – Les membres de l’exécutif français : acteurs à la fin du processus des activités de communication.....	298
2.2 – L’organisation des activités de communication des membres de l’exécutif pendant une « crise financière internationale ».....	307
2.3 – Une acceptation partagée des activités de communication.....	317
3 – <i>Les invariants de la communication de l’État.....</i>	328

3.1 – Les invariants et les routines : composantes centrales de la communication de l’État	328
3.2 – L’invariant de justification.....	332
3.3 – L’invariant de désintéressement.....	344
3.4 – L’invariant de répétition.....	352
Conclusion du chapitre 5.....	359
Chapitre 6 : Les luttes entre membres de l’exécutif et journalistes pendant une « crise financière internationale ».....	360
1 – <i>La coopération et la concurrence entre les membres de l’exécutif et les journalistes des médias centraux.....</i>	363
1.1 – La faible présence du niveau local : journalistes locaux et acteurs politiques locaux	363
1.2 – Des concurrences découlant des différences de champs.....	370
1.3 – Des collaborations de fonctionnement et de position.....	380
2 – <i>Les routines : la démonstration d’un statu quo entre l’État et les médias ?.....</i>	392
2.1 – Les routines de production journalistique pendant trois « crises financières internationales ».....	392
2.2 – Les échanges routiniers entre les journalistes des médias télévisuels et les membres de l’exécutif pendant trois « crises financières ».....	415
2.3 – Des rapports de force stabilisés entre les acteurs dominants des champs médiatique et politique ?.....	435
Conclusion du chapitre 6.....	451
Conclusion générale.....	456
Bibliographie.....	461
Table des matières.....	479